This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

BP 123.1

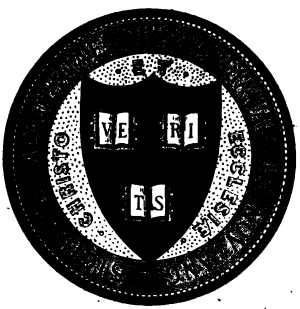

Harvard College Library

FROM THE FUND OF

CHARLES MINOT

(Class of 1828).

Received 7 August, 1893.

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

1885

BULLETIN

DU

BIBLIOPHILE

ET DU BIBLIOTHÉCAIRE

REVUE MENSUELLE

PUBLIÉE PAR LÉON TECHENER

AVEC LE CONCOURS

De MM. Éd. de Barthélemy; Baudrillart, de l'Institut; Jules Bonnassies; J. Boulmier; Gust. Brunet, de Bordeaux; comte Clément de Ris, de la Société des Bibliophiles; Cuvillier-Fleury, de l'Académie française; Jules Delpit; A. Destouches; Victor Develay, de la bibliothèque Sainte-Geneviève; baron A. Ernouf; Ferdinand Denis, administrateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève; Eug. Dramard, conseiller à la Cour de Limoges; Georges Duplessis, de la Bibliothèque nationale; J. Dukas; Dupré Lasale, conseiller à la Cour de cassation; Alfred Franklin, de la bibliothèque Mazarine; marquis de Gaillon; J. de Gaulle; Ch. Giraud, de l'Institut; P. Lacroix (Bibliophile Jacob), conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal; comte de Longpérier-Grimoard, de la Société des Bibliophiles françois; P. Margry; Ed. Meaume; F. Morand, de Boulogne-sur-Mer; Paulin Paris, de l'Institut; Louis Paris; Gaston Paris, de l'Institut; H. Moulin, ancien avocat général; baron J. Pichon, président de la Société des Bibliophiles françois; baron Roger Portalis, de la Société des Bibliophiles; baron de Ruble; Schwab, de la Bibliothèque Nationale; Ph. Tamizey de Larroque, correspondant de l'Institut, etc.

CONTENANT DES NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES, PHILOLOGIQUES, HISTORIQUES, LITTÉRAIRES.

1885

ON SOUSCRIT A PARIS,

CHEZ LÉON TECHENER,

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES FRANÇOIS.

RUE DE L'ARBRE-SEC, 52, PRÈS DE LA COLONNADE DU LOUVRE.

1885

~~29.18~~
BP 123.1

HARVARD COLLEGE
AUG 7 1893
LIBRARY.

Minot fund.

BULLETIN
DU
BIBLIOPHILE
1885.

ÉPITRES DE PÉTRARQUE

TRADUITES EN FRANÇAIS POUR LA PREMIÈRE FOIS
PAR VICTOR DEVELAY

XI. — *A Zoïle* (1).

Défense de la poésie.

Vous distrayez mon esprit, vous l'enlevez à de meilleures occupations et vous détournez ma plume de sa route. Il eût été plus sage de me taire, mais vous stimulez mon silence à coups d'éperon. Excusez-moi si je dis des vérités, quoique blessantes, car j'y suis contraint.

La couronne de laurier s'achète par l'étude et suit le travail. Cet honneur extrêmement rare, moi seul de nos jours l'ai espéré et souhaité. Qui ne sait que le laboureur reçoit sa récompense quand il l'a méritée? On rougit de voir un homme disert douter de cela, si vous en doutez véritablement. Puisque vous vouliez m'attaquer, certes vous pouviez le faire avec plus de force en me portant un autre coup pour m'ébranler. Eh quoi? Fallait-il donc attendre ma dernière heure et joindre la pompe du sépulcre au prix de l'étude? Si la couronne de laurier n'est due

(1) Plusieurs manuscrits portent la suscription suivante: *A un insulteur anonyme qui, sous le bouclier d'un nom étranger, vomit mille injures.*

qu'à des travaux achevés et non à d'autres, Virgile ne l'a point méritée par sa divine *Enéide*, ni celui qui a rempli du sang latin la vallée de Pharsale (1), quoique celui-ci, en la cherchant par un sentier défendu, ait essuyé un échec pour un autre motif. Je cite des fait connus. Quoi ! on m'accuse d'avoir porté, comme une épousée, une belle couronne du laurier de Thessalie. Les jeunes filles portent des couronnes de fleurs ; celles de laurier sont l'apanage des poètes et des Césars tout ensemble ; cette gloire est commune aux uns et aux autres. On m'accuse improprement.

Mais qu'ajoute cet homme sage ? « Nous avons vu orné du laurier, dit-il ensuite, quelqu'un dont je n'avais pas encore entendu parler. » Comme si vous aviez entendu parler de tout ce qui mérite d'être dit. Songez que de choses même importantes dont ni vous ni moi n'avons entendu parler. Car combien petite est la part de connaissances qui fait le mérite d'un seul esprit ? Il convient de jeter un regard modeste sur ce qui est élevé et avant tout sur soi. Mais vous n'avez jamais entendu mes vers. Qu'importe ? Ce n'est peut-être pas pour vous que je les ai composés. Excusez cet aveu, je vous prie. Robert (2), mon honorable compatriote, les a lus, lui qu'admire de nos jours Paris, la troisième nourrice des études, et que vénèrent les maîtres du monde entier. Le Toscan Enée (3) les a lus, ainsi que Rinaldo (4), nourri dans les grottes d'Apollon. L'illustre Jean (5) les a lus, mon Barbato (6) les a lus. Des amis fidèles les recueillent d'une oreille avide et les gardent dans leur mémoire. Quand l'envie ou le sort aura bouché toutes les oreilles, je chanterai pour

(1) Lucain.
(2) Robert de Bardi, chancelier de l'Université de Paris.
(3) Enée Tolomei, de Sienne.
(4) Rinaldo, de Villafranca.
(5) Le cardinal Jean Colonna.
(6) Marc Barbato, de Sulmona.

moi et pour les Muses, et mon esprit ne sera plus soumis aux caprices d'un vil applaudisseur.

Pourquoi ma couronne de laurier est-elle si souvent mise en doute? Ne suffit-il pas qu'il en ait été question une fois? Fallait-il promener à travers les villes mon front ceint d'un vert feuillage, prendre à témoin les foules et capter la faveur du peuple par un moyen infâme? Depuis longtemps je vise à obtenir les louanges d'un petit nombre. Que me font les milliers d'ignorants qui forment le vulgaire? Que me font les vains applaudissements du théâtre? Est-ce donc pour moi une moindre gloire d'avoir plu par mes vers au roi de Sicile (1) que d'avoir agréé çà et là à la foule en délire? Ai-je moins gagné à monter au Capitole de la Ville reine qu'à parcourir les marécages ennemis de l'étude, les profondeurs des bois, les champs où des colons grossiers habitent de pauvres chaumières éparses? Mes vers sont inconnus dans votre forum. Que me reproche une bourgade rustique? De quel droit murmure-t-elle? J'ai cru qu'il suffisait de m'être rendu dans la capitale du monde. Le vainqueur qui a porté ses enseignes dans la citadelle reposera tranquille à l'endroit le plus élevé, à moins que vous ne vouliez qu'il fasse le tour des cloaques et qu'il suspende ses armes victorieuses à des portes immondes.

Je suis connu où j'aime à l'être. Le Tibre loue mes vers; la studieuse Parthénope les approuve; ni la terre d'Ovide (2) ou d'Horace (3), ni le lieu qui s'enorgueillit d'avoir vu naître à la fois Cicéron et Marius (4), ne les méprisent; la France et le Rhône me connaissent. Quel tort peut faire à tant de titres une seule colonie inepte pour qui l'amour de l'or, la sensualité, la gour-

(1) Robert II, d'Anjou.
(2) Sulmona.
(3) Venosa.
(4) Arpino.

mandise, le sommeil et l'oisiveté ont toujours été préférables au culte de la divine poésie ? Mantoue a enfanté Virgile; Vérone Catulle et les Plines et elle a conservé quelques grands hommes pour notre époque. Que d'illustres rejetons a produits la ville des fils d'Anténor (1)! Maintenant, comme il serait trop long de compter tous les poètes de l'Ombrie, notre siècle a vu dernièrement un poète bergamasque, bon de nom et d'effet, dont le laurier padouan a ceint les cheveux plats (2), et aux confins du monde latin, la lisière des Alpes neigeuses a donné naissance à des âmes vouées aux Muses. Parme montre le tombeau de son Macrobe miné par le temps, et veut que j'en illustre la vieille pierre par une nouvelle épitaphe. Cassius (3) n'est point indigne de cette même ville.

Entre toutes ces villes, seule votre docte cité aurait manqué longtemps d'un poète qui lui appartînt, si les destins ne vous eussent donné à elle pour dissiper par l'éclat de votre plume les ténèbres de votre patrie et bannir d'une terre peu estimée un long oubli. La réputation de Rome tarda à franchir le Caucase, lors même qu'elle faisait trembler l'Europe et l'Asie; la mienne, parce qu'elle n'est point encore connue de votre populace, est en quelque sorte condamnée à l'obscurité. Bien que je me sois expliqué là-dessus depuis longtemps, je vais le faire de nouveau.

Le roi de Sicile, cette nouvelle gloire des rois, répond pour moi du haut des cieux. Ce monarque qui, récemment, lorsqu'il habitait sur la terre, fut pour moi l'auteur principal d'une faveur extraordinaire (4), me légua réputation

(1) Padoue, fondée par Anténor, roi de Thrace.

(2) Buono, poète de Bergame, couronné à Padoue, dont parle Tiraboschi (tome V, page 606).

(3) Poète parmesan dont Horace fait mention (Satires I, 10). Il conspira contre César et suivit le parti d'Antoine contre Auguste, qui le fit tuer par Varus.

(4) C'est en grande partie au roi Robert que Pétrarque dut son couronnement au Capitole.

et envie. La cause, c'est qu'un juge si éclairé attacha du prix à mes ouvrages. Il les connut peut-être mieux que vous, car il dérobait à des études plus graves les heures de la nuit, et souvent, oubliant la faim et le sommeil, il lisait mes vers à la lueur d'une lampe. Moi qui vous suis inconnu, il me jugea digne de tant d'honneur, qu'ayant réuni dans son palais ses plus grands seigneurs, il ne tarit pas devant eux de louanges à mon égard. Plût à Dieu qu'elles fussent vraies ! Mais c'est au roi lui-même à en apprécier la sincérité. En outre, il me demanda ma petite *Afrique* comme un grand présent. Je me le rappelle, ce bon prince s'apprêtait à me donner ses derniers baisers qui, hélas ! par ordre du destin ne se renouvelleront plus, lorsque, d'un ton plein de douceur et de tendresse, il me demanda deux présents. Je fus saisi d'étonnement, car que pouvais-je donner, moi chétif, à un monarque si puissant ? Mais que pouvait vouloir un prince possédant de grands biens, riche des qualités du cœur et ami de la vertu, sinon des vers qui assurassent à sa renommée un asile stable ? Ce fut l'objet de sa première demande. J'allègue modestement pour excuse mon esprit, ma plume, mes épaules trop faibles pour un si lourd fardeau. Le roi insiste de son côté. Le débat se termine d'une façon équivoque, lui, croyant que je lui avais accordé sa première demande, et moi paraissant la lui refuser. Je lui accordai volontiers le second présent (1). A quelle cour, Scipion, pouviez-vous être envoyé plus dignement ? Mais pendant ce temps la fortune perfide et jalouse de toutes les grandeurs ravit soudain ce bon roi.

Maintenant comme privé de la vue, mon livre, plongé dans les ténèbres, ne sait où diriger sa course et n'aperçoit aucun port sur toute l'étendue des mers. Hélas ! il ira rejoindre les cendres du bûcher, ce poème qui, quoique

(1) La dédicace du poème de l'*Afrique*, dont le héros principal est le premier Scipion l'Africain.

retardé par divers contre-temps, m'aura coûté plusieurs années. S'il fallait l'envoyer seulement dans votre ville, croyez-moi, il serait bien assez orné, mais comme il redoute beaucoup de choses et que les siècles à venir l'épouvantent, il reste encore dans le silence. Si sa couronne de laurier eût attendu une route éloignée, aujourd'hui, comme mes pressentiments me le faisaient craindre, elle serait annéantie par les embûches de la mort. Depuis il a disparu le premier, celui après la mort duquel je ne devais subir aucun examen, car, ô grand homme, vous ne m'étiez pas encore connu. J'avoue mon crime, je suis bien aise d'avoir anticipé le temps, quoique j'eusse déjà produit à cette époque de nombreux ouvrages. Pas un vers de Varius (1) si vanté ne frappe mes regards et pourtant sa renommée éclatante frappe ma mémoire. Pour moi je dois m'élever par mes écrits; sans eux je ne serai rien. Faut-il néanmoins qu'ils soient approuvés du vulgaire? J'aimerais mieux perdre le titre de poète, arracher de mon front dépouillé un feuillage odieux et vivre obscur et sans gloire de longues années.

En voilà assez. Un nouveau débat surgit. Quel parti prendre? Dois-je me plaindre ou me taire? Suffira-t-il de réfuter le rire par le rire? J'excite le rire? Ma vie mérite qu'on en rie, je l'avoue, mais mes vers, qui souvent ont arraché des larmes des yeux les plus graves, apprêtent-ils aussi à rire? Telle est peut-être la vicissitude de mon triste destin, que moi qui ai vu, tandis que je parlais, les augustes visages du sénat de Rome mouillés de larmes et le front d'un roi invincible incliné par bonté, je dois être maintenant, ô sort perfide! la risée d'une plèbe ignorante.

Il me reste un autre sujet de plainte légitime. Quel excès d'audace! quelle licence de langage! Frémissant de rage, vous dérobez à l'Hélicon des traits dont vous accablez

(1) Poète latin du siècle d'Auguste dont parlent avec éloge Horace et Quintilien.

les poètes, et vous vous armez contre nous de nos épées, principalement de celle d'Horace. Ses écrits auraient dû vous apprendre que le poète se gratte la tête, se ronge les ongles, corrige dix fois secrètement son poème divin et passe une lime sévère sur ses imperfections. Traiter les poètes de menteurs et d'insensés est une étrange folie et une insanité menteuse. Ils chantent des vérités incontestables, quoiqu'elles échappent aux oreilles sourdes. Mais celles-ci on peut les mépriser. Vous appelez ensuite puérils les travaux des poètes. Où une ineptie puérile a-t-elle égaré votre plume? Jules César et Auguste qui régna sur tout l'univers ont donc traité des puérilités? Les poètes ont une influence en quelque sorte divine, ils couvrent les plus belles choses d'un voile obscur que pénètrent seuls des yeux de lynx, mais qui extérieurement charme et attire les regards; aussi plaisent-ils et aux enfants et aux vieillards vénérables. Il est permis, je l'avoue, d'extravaguer: l'âme excitée et élevée au-dessus de soi chantera d'une voix sonore. Il faut fouler sous ses pieds les choses vulgaires. Aussi celui qui a commencé à porter le surnom de savant et qui a laissé derrière lui le sublime Platon (1), prétend-il qu'il n'y a point de grand génie sans un mélange de folie. Il a dit à tous : « Quelle est donc l'infamie des poètes ? »

Où allez-vous au-delà ? Vous nous chassez du sein des villes. Attendez un peu ; voilà que nous en sortons tous librement. Nous aimons la solitude des bois, nous haïssons la foule nuisible, nous parcourons gaiement les riantes campagnes. Aussi celui qui s'occupa d'abord du gouvernement, voyant que nous étions ennemis des mœurs du public et que le public était contraire à nos mœurs et à l'étude, assigna au public le bruit et dans sa bonté donna aux poètes solitaires la terre qui fait vivre, le calme d'une forêt silencieuse et la liberté des champs. Sans cela quel

(1) Aristote.

mélange ! Les uns auraient été perpétuellement confondus devant les épaisses ténèbres de la vérité, les autres, au milieu des agitations importunes du vulgaire inquiet, auraient été toujours tristes et privés de repos. On avisa donc de part et d'autre. Nous ne sommes point chassés des villes par un exil cruel, nous suivons volontairement le meilleur parti. Aristote ne dit-il pas que les poètes furent jadis les premiers à chercher la divinité ? Cicéron ne dit-il pas qu'un souffle divin les anime et qu'ils sont de rares présents des dieux ? Qu'on bannisse tous nos défenseurs domestiques, les étrangers soutiendront notre noble cause. Mais, à moins que vous n'empêchiez les nôtres de monter à la tribune, nous vaincrons assurément. Qui connaîtrait les combats glorieux des héros, leurs mœurs austères et leurs noms ? Qui aiguillonnerait les âmes à travers mille travaux sur la route escarpée de la vertu ? Qui dissiperait par un doux chant les tristesses et les ennuis dont la vie est entrelacée ? Les bouches humaines seraient comme muettes, si le souffle d'Aonie manquait à l'univers. La vertu, quoique éclatante par elle-même, resterait inconnue ; toute l'ardeur des études s'éteindrait, car on verrait disparaître les fondements de la langue latine sur lesquels les arts libéraux s'appuyent, qui nous montrent le lointain des âges et qui conservent notre siècle à la postérité la plus reculée.

Ici on m'opposera Chérilus (1) ou Aquinius (2) ou ceux qui ont perdu beaucoup de temps dans un mauvais livre, les écrivains du commun. Mais dites-moi, je vous prie, quelle réunion d'hommes ne compte pas des membres incapables ? Les qualités de l'esprit sont rares, elles l'ont toujours été, elles le seront toujours. Nous en voyons peu planer d'en haut. Regardez Virgile. Parcourt-il puéri-

(1) Mauvais poète, contemporain d'Alexandre, dont Horace fait mention (*Épitres* 11, 1, 233 *et Art poétique,* 357).

(2) Mauvais poète cité par Cicéron (*Tusculanes,* V, 22) et par Catulle (XIV).

lement les contrées de la terre et les astres du ciel? Ceci est visible, mais combien de choses restent cachées? Que signifie Eole commandant aux frères orageux et cette montagne énorme, surajoutée à leur prison, au sommet de laquelle est assis le roi des vents? Que signifie le pieux Enée et son compagnon Achate? Que veut dire Vénus venant à leur rencontre, au milieu de la forêt? De quel nuage entoure-t-elle les deux étrangers? Quel nuage cache-t-elle sous ce nuage? Que chante Iopas? Pourquoi l'intrépide Bitias vide-t-il la coupe d'un trait? Que transporte ce cheval menaçant? Que signifient Sinon insultant à l'incendie de cette nuit malheureuse, Vénus au milieu des traits retenant son fils furieux, puis, quand la déesse s'est retirée dans l'ombre, l'apparition des dieux ennemis de Troie? Où suis-je entraîné? Vous ne trouverez là aucun vers sans voile. Je passe les autres sous silence. L'ardent Horace ne semble-t-il point montrer la bifurcation de la route à gauche et à droite et ne forme-t-il point un grand homme? Je laisse nos poètes de côté. Orphée, Amphion, Livius fils d'Apollon, le vénérable Musée, et ceux dont la Grèce, dans son admiration, a inscrit le nom au bas des statues des dieux ont-ils gagné puérilement une si longue vie? Qu'y a-t-il de plus sublime que le sublime Euripide et de plus grand que le grand Homère? Quels lieux. quels ports, quels rivages des deux mers, quels détroits, quelles flottes, quels combats, quelle guerre des hommes ou des animaux n'a-t-il pas mis sous les yeux, tout aveugle qu'il était? Il a dépeint les mœurs des peuples et des chefs, et séparant Ulysse de la foule, il l'a promené devant moi, me montrant comment il brave Charybde, les chiens de Scylla, le Cyclope, les chants des Sirènes et les breuvages de l'amoureuse Circé. Pourquoi m'appesantir là-dessus? L'école du divin Platon, Socrate, tous ceux qui portent le nom de philosophes n'enseignent pas autre chose que ce que nous avons coutume de chanter.

Quelqu'un dira à cela : « Pourquoi me fatiguerais-je à gravir de hautes cimes ? Une route basse conduit au même but. » L'esprit charmé méprise la peine. De plus la brièveté vient en aide à la mémoire et l'on aime à redire des sons harmonieux en les relisant. Certain désormais du pardon, souviens-toi de nous appeler enfants, ô fameux vieillard, garde-toi d'abaisser ton divin génie et fuis les traces des poètes, cette engeance insensée. J'ai honte de relever ensuite cette vaine allégation, qu'on nous réserve un vil bouc (1). Je ne sais à qui suffit cette récompense ; pour moi l'honneur d'un nom immortel et la gloire sont le terme de mes travaux. Mais ignorez-vous ce que cache sous sa peau ce bouc cornu ? — De bons brodequins et de bons cothurnes. — Vous croyez avoir enfin fixé les récompenses des Muses ; vous vous trompez, c'est un ajustement dont vous voyez que notre siècle a fait fi depuis que l'ardeur poétique s'est refroidie et a disparu.

Vous me sommez de déclarer de quel nom je signe. Sommes-nous devant un tribunal ? Agit-on avec moi juridiquement et en vertu de papiers revêtus d'un sceau ? Mon style, sans que je parle, dit assez qui je suis et quel sentier je fréquente. Avez-vous autre chose à me commander ? Mais cette longue épitre réclame une fin ; il faut la lui donner. Si vous trouvez qu'elle l'a pris sur un ton un peu haut, on m'excusera, les oreilles et les yeux me pardonneront. Je n'ai ni désiré ni recherché la moindre gloire par un langage hautain ; c'est votre violence qui m'a fait entrer en lice. Je ne parle point en vengeur de l'Hélicon offensé (muni qu'il est de tant de nourrissons, a-t-il besoin de mon secours ?), d'autant plus que le glaive avec lequel vous avez voulu le combattre est de plomb et s'émousse aisément. Ce n'est point non plus en défenseur

(1) Zoïle avait fait sans doute allusion à ce vers d'Horace :

Carmine qui tragico vilem certavit ob hircum.

(*Art poétique* 220.)

de mon propre nom que j'ai pris les armes pour le parti des Muses ; mais qui pourrait supporter sans mot dire que par une tentative exécrable elles fussent dépouillées de leur majesté ?

Ce que vous venez de lire, croyez-le, ne s'adresse point à vous mais, à celui qui vous a poussé à déclarer la guerre. Je reconnais en vous un esprit et un cœur consacrés aux Muses, mais les injures d'une langue étrangère retentissent, ami, dans vos écrits. Cet homme, quel qu'il soit, était assurément rongé par les morsures de l'envie, fléau que vous n'avez jamais connu. Puisse ma noble *Afrique* s'élever ! Puisse le chœur des vierges du Pinde m'ouvrir selon les rites les profondeurs de l'antre fermé de Cirrha ! Puisse le divin Apollon m'être favorable ! Toutefois, très cher ami, dites de ma part, je vous en prie, à ce personnage que, chaque fois qu'il porte envie aux honneurs d'autrui, il porte envie aux études, il porte envie à un glorieux labeur.

XII. — *A Luchino Visconti, seigneur de Milan.*

Éloge de l'Italie.

Si la renommée des arbres de l'Ausonie se fût répandue jadis dans les villes de la Grèce, quand florissait l'âge d'or et que Saturne régnait sur la terre, jamais, selon moi, Eurysthée n'eût contraint Alcide à exécuter tant de travaux. Le jardin des Hespérides, mal gardé par son dragon, possèderait ses fruits magnifiques ; on eût assigné au héros la conquête de l'Italie, et l'or ne l'emporterait point sur nos trésors d'une douceur native. Latium, tu es la plus féconde de toutes les contrées. Oui, terre fertile de l'Italie, la blonde Cérès, la verte Minerve et Bacchus vermeil t'aiment. Tu fournis des feuillages aux chèvres, des fleurs aux abeilles qui produisent le miel, des pâturages aux troupeaux, dans de vastes et magnifiques prairies qu'arrosent des ruisseaux. Tes jardins embaument ;

tu renfermes dans ton sein toutes sortes de métaux ; tes arbres sont verdoyants ; tes forêts séculaires donnent de l'ombre ; peuplée d'oiseaux et de bêtes fauves, tu es la ressource et la joie du chasseur ; tes lacs profonds abondent en poissons. Coupée de fleuves au long cours, protégée par des ports sur tes flancs, tu es assise entre deux mers qui te baignent. Renommée par tes eaux merveilleuses, exposée au soleil au fond de tes vallées, pendant l'été tes montagnes se dressent couvertes de neige ; au cœur de l'hiver, tu jouis sur tes rivages de la douce température du printemps ; ton ciel, d'où les zéphirs chassent sans cesse les nuages, est d'une sérénité parfaite. Imposante par tes villes, redoutable par tes hautes citadelles, pleine de sagesse, tu es restée invincible à des peuples superbes. Puissante sur terre et sur mer, tu as attesté avec raison ton empire suprême par ta configuration, soit que tu frappes l'univers à coups de pied, soit que tu pousses Otrante en avant comme un éperon, ou que tu opposes Brindes à deux têtes aux flots du septentrion. Là où tu regardes les portes du soleil levant, Crotone, au fond d'une anse, te sert de bouclier ; Tarente, d'origine grecque, forme la plante de ton pied, Reggio brise avec ton pouce l'effort des vents ; Naples occupe le milieu de ta jambe, Gênes le haut de ta cuisse, ainsi que Pise, située sur un fleuve toscan (1). A l'opposite on voit Venise, les murs de l'antique Ravenne, Rimini qui fut jadis la limite du Latium, et Ancône, qui brave les fureurs de la mer Adriatique. Que dirai-je de Milan, qui répand la force et la vie dans les entrailles du pays ? Que dirai-je de la puissante Padoue et de la courageuse Vérone ? Que dirai-je de toi, studieuse Bologne ? Que dirai-je de toi, ma mère chérie, Florence, autrefois florissante, aujourd'hui misérable, déchirée par les mains d'un peuple fiévreux et ne pouvant jamais prospérer ? A quoi bon passer longuement

(1) L'Arno.

en revue les rivages des deux mers et les deux flancs de l'Apennin? Enchaînement immense! Rieti occupe le centre. La grande Rome se tient debout sur ses jarrets nerveux, dirigeant tout. Capitale du monde, temple auguste du Très-haut, résidence de Dieu ici-bas, terreur de l'univers soumis, ses triomphes sans nombre l'ont élevée jusqu'aux cieux.

Salut, nation puissante dans la guerre, arbitre de la paix, ornée de génies sublimes, assaisonnée d'un doux langage, supérieure à toutes les contrées que baigne le vaste Océan. Noble patrie des héros et des lois, on n'a jamais assez célébré tes louanges, peut-être les chanterai-je moi-même plus au long dans un autre endroit(1). Aujourd'hui un arbre fécond m'a offert un petit sujet. Le comble de la gloire, c'est que la terre d'Italie produit sur ses rameaux des fruits délicieux, sans être d'or. J'en parle avec certitude pour les avoir goûtés. D'ailleurs, ce poirier d'hiver se recommande lui-même suffisamment.

XIII. — *A Paul Annibaldi, gentilhomme romain.*

Il l'engage à réparer les ruines de Rome.

Quand je songe à votre caractère, à votre visage bienveillant, à vos discours qui annoncent clairement une âme magnanime, j'aime à me rappeler les ennuis et les dangers de mille longs voyages. Un tel ami devait être cherché par terre et par mer, et nulle fatigue ne pouvait le payer trop cher. Dans notre délire, nous abordons sur les rivages étrangers; nous ne craignons ni les écueils, ni les dangers de la mer, poussés que nous sommes par l'aiguillon de la cupidité. Ah! quel minime salaire de la mort! ravir de l'or aux cavernes des barbares, extraire du sein de la terre de brillantes pierreries ou détacher un

(1) Pétrarque a tenu parole dans le poème de l'*Afrique*.

peu de poivre d'un rameau noirâtre. On dédaigne la recherche de l'amitié. Pour moi, je pense tout le contraire. Nulle fortune n'est comparable à un ami sûr, nul or ne peut compenser un attachement fidèle. Votre réputation, je l'avoue, est répandue au loin. Ce n'est pourtant ni la réputation, ni la vertu, mais le destin qui nous a donnés vous à moi, et moi à vous. L'espoir lointain d'un si grand bien m'eût entraîné jusqu'aux Indes. La nature m'a épargné ces détours, elle a voulu que nous habitassions des terres voisines et nous a fait rencontrer dans le même temps. Mais le fardeau des affaires m'a nui. Je n'ai pas eu longtemps la liberté de vous voir et je l'ai eue tardivement. J'ai été ravi tout à coup à vos regards, cher ami. Mais il m'a suffi de vous avoir vu une fois pour que, si éloigné que vous soyez, je vous revoie devant mes yeux, et que j'entende les doux propos qui s'échappaient de vos lèvres de miel quand, marchant ensemble, vous me montriez du doigt les murs de Rome mutilée, et qu'entre chaque parole vous me regardiez les yeux mouillés de larmes. « Voici, me disiez-vous, les derniers débris de ma patrie déchue que mon sort me réserve. Je les prends volontiers sous ma garde, et tant que Paul vivra, ils ne s'écrouleront pas entièrement renversés par des mains criminelles. » Ces paroles me réjouirent et restèrent profondément gravées au fond de mon âme. Je reconnus la noble résolution et les pieux sentiments d'un prince romain.

Aujourd'hui, réclamant ce que vous lui avez promis, la vieille Rome implore son jeune fils. Ayez pitié de sa décadence et tenez-lui parole. Le soin des choses difficiles sied à une âme élevée ; on doit aimer cordialement les heureux succès de sa ville, écarter d'elle les événements fâcheux ; la soutenir de son bras si elle est fatiguée, la relever si elle est gisante à terre. Vous n'êtes pas né pour vous, mais pour la patrie. Sous quel fardeau vos épaules plieront-elles plus justement. Où trouverez-vous jamais

une plus noble charge ? Pour avoir sauvé des ruines, vous ne recueillerez pas peu d'honneur. Ces débris attestent encore quelle fut jadis la gloire de Rome intacte. Ce que ni la durée du temps, ni la violence ou la colère d'un ennemi barbare n'ont pu briser, d'excellents citoyens le brisent. Hélas ! hélas ! quelle rage ! Opposez-vous à ce fléau. C'est en cela seulement que je voudrais vous voir dégénérer tout à fait de la race de vos aïeux (1). Que la vertu guerrière et la gloire des armes fleurissent ; que votre main répande largement l'or brillant, qu'armée du fer elle soit sans crainte ; conservez l'amour éternel des chevaux, la passion des chiens, la culture des arbres ; que les exercices de la noblesse soient en vogue. Jeter à bas des tours qui ne le méritent point, plonger les mains dans les entrailles de sa patrie, si vous l'ignorez, c'est agir en ennemi. Mais peut-être ce délire a-t-il conduit ici vos pères afin de détruire les murs de la ville sacrée, parce qu'ils se vantent d'être issus du sang d'Annibal. Il n'est pas étonnant que ses héritiers maintiennent leurs droits ; ce qu'il n'a pu faire, ses descendants l'exécutent. Qu'une gloire menteuse ne séduise point votre cœur honnête. Tout célèbre qu'est Annibal dans l'art de la guerre, ses actes impies égalent son grand nom et son infamie contrebalance sa gloire. Ce que je dis là est connu. Ah ! que la divine maison des Scipions n'a-t-elle été plutôt l'auteur de votre race ! Prenant, selon l'usage, un nouveau nom des ennemis domptés et de l'Africain vaincu, votre maison aurait reçu son nom d'Annibal. Courage donc, suivez vaillamment les traces de ces illustres aïeux, sauvez la patrie sur son déclin, et, je vous en conjure, soyez pieusement le bâton d'appui (2) de votre mère chargée d'années.

(1) Les Annibaldi prétendaient descendre d'Annibal.
(2) *Scipio*, en latin, signifie bâton d'appui.

XIV. — *A Lancelot d'Anguissola, de Plaisance.*

Il s'excuse de l'avoir cru l'auteur d'un pamphlet contre les poètes.

J'étais surpris de voir que, poussé par un entraînement subit, vous qui avez toujours vénéré les poètes comme des dieux, peut-être à raison de la haine que vous portez à un seul, vous les attaquiez outrageusement. J'aurais pu pardonner si cette fureur n'avait pas atteint avec moi l'Hélicon tout entier. Ma main indignée prit la plume. La colère me commandait de composer en vers mordants un poème satirique. Mais, plus pesante qu'un bâton noueux, ma plume, s'arrêtant à chaque pas, me disait : « On m'arme violemment contre un ami innocent... Mais laisserons-nous sans vengeance cet attentat... Conduis-moi donc, conduis-moi où il est juste que j'aille. » Pendant qu'elle me parlait ainsi, la porte cria sur ses gonds et votre messager parut sur le seuil. Je devinai ce qu'il apportait. Vous vous disculpez et vous imputez la faute à son véritable auteur. La vérité a un visage resplendissant de clarté. Je reconnais aussitôt la fraude et je dégage ma plume hésitante. Puis, rapide et désireuse de me suivre partout où j'irai, je la dirige sur l'ennemi démasqué qui m'a blessé, et je dissipe en de longues explications l'accusation calomnieuse portée contre les poètes (1). Je me garderai bien toutefois de faire connaître cet agresseur, et il n'aura pas son nom dans mes vers comme il l'espérait.

Je reviens à vous maintenant, puisque vous n'avez pas encore déserté les collines de l'Aonie, que vous honorez la fontaine des Muses et que vous fuyez avec mépris le vulgaire profane qui foule aux pieds les arts libéraux. En suivant cette route, vous vous élèverez jusqu'aux cieux et vous vivrez longtemps quand le peuple caduc aura péri. Je vous félicite et je vous demande pardon de l'épître que

(1) Voir les deux Epîtres à Zoïle, II, 11 et 18.

j'avais conçue. Mais puisque ce détracteur est si dévoré d'envie qu'il croit n'avoir point parlé de supplice, puisqu'il éprouve tant de plaisir à incriminer nos loisirs et nos travaux, pourquoi dresse-t-il des embûches? Qu'il entre dans la lice, qu'il signe son nom, qu'il ne s'abrite point sous un nom étranger et qu'il se présente sous ses propres armes. Patrocle ayant voulu ressembler à Achille en revêtant son casque, est tombé mort, percé d'outre en outre par la lance d'Hector.

XV. — *A Jean Colonna, cardinal.*

Il le console de la mort de trois des siens, tués en attaquant Rome au pouvoir de Rienzi.

« Impitoyable Mort, combien de fois fatigueras-tu mes yeux et ma plume, mêlant mes vers à mes larmes et mes larmes à mes vers? O genre humain! O détestable condition de la vie! Voir les corps blêmes des êtres qui nous sont chers ensevelis dans la tombe, arracher tant de fois ses cheveux blancs pour les répandre sur un sépulcre, et traîner une vieillesse rendue veuve par une longue mort. Qui fermera les yeux du mourant, qui l'inhumera si tu continues à sévir avec autant de violence? Les astres cruels nous préparaient un pareil forfait? Suis-je donc destiné à survivre éternellement à tous les miens sans que cette douleur me tue? Hélas! illustre maison (ma plume emploie la formule ordinaire), maintenant maison infortunée et tarie par des trépas multipliés! Hélas! amour fraternel, cœurs de frères tendrement unis! Hélas! malheureux père, sœurs abandonnées! Où prendras-tu assez de gémissements? Quelles larmes pourront suffire à ces pertes fréquentes? Quelle plainte égalera ce désastre? Maison puissante et belliqueuse de la colonne de marbre, ni ébranlée par les menaces du ciel, ni vaincue jadis par la foudre du terrible Jupiter, ni fatiguée par dix ans de tempête, honneur et ornement suprême de Rome en paix et en guerre,

tu avais été le refuge des bons et la terreur des superbes. Maintenant tu tombes en pièces. Les Parques cruelles, tournant leur fuseau rapide, tranchent prématurément par des morts sans éclat la trame de tes fils à la fleur de l'âge. Est-ce là la récompense d'une vertu connue dans tout l'univers? Est-ce la fin que méritaient tant de glorieux travaux? »

J'exhalais ces lugubres accents en redoublant mes sanglots et en mouillant de larmes mes joues et ma poitrine, lorsqu'une voix venue je ne sais comment de la région sereine du ciel frappa ainsi mes oreilles :

« Pourquoi te plais-tu à divaguer vainement contre les dieux et les astres? La mort moissonne également jeunes et vieux, et nul ordre ne préside aux choses d'ici-bas. Insensé que tu es, tu veux violenter des lois éternelles. Ignores-tu jusqu'à présent que les Parques indomptées exécutent à leur gré leur tâche inflexible, qu'elles coupent ou allongent le fil sans trève ni repos? Le soldat, qui a la gloire à cœur, n'abandonne point ses armes fidèles dans un extrême danger. Le pilote serre le gouvernail devant les ravages de l'ouragan; il voit d'un œil intrépide les rames éparses sur la mer, et l'onde l'engloutit avant de l'avoir effrayé. Il en est qui, à la vue de l'ennemi, tournent lâchement le dos. Il en est qui, au léger murmure du vent qui s'élève, au commencement de la tempête, et aux premiers sifflements des cordages, sont ébranlés. Il existe entre eux cette différence : une mort obscure est réservée au poltron, une mort illustre attend le brave. Tu trembles devant quelques traits de la fortune, et, saisi d'épouvante par une légère bourrasque, tu abandonnes sur les flots la barque de la vie? Tu te fais des armes, malheureux, de tes gémissements? A quoi servent donc tes lectures et tes études? L'onde calme n'a jamais prouvé le bon pilote, ni la paix tranquille l'habile guerrier. C'est dans les circonstances critiques que se révèle le vrai mérite. C'est une erreur grossière de la part des hommes de jouir des choses

périssables comme si elles devaient toujours durer. Il s'ensuit que leur perte fait naître au fond du cœur une douleur inconsolable et déchire l'âme. Le passé est sans charme ; on oublie tout aussitôt, et l'on considère comme un grand malheur de ne plus posséder ce qu'il suffit d'avoir possédé une fois. Apprenez à rendre votre dépôt d'un air aussi empressé que vous l'avez reçu. Et puisque l'heure est incertaine, soyez toujours prêts au commandement de votre souveraine réclamant ses droits. A quiconque entre dans la vie la voie est ouverte. Tu verras dans ce chemin beaucoup de choses tristes et peu d'agréables. « Marche avec assurance, voyageur, et supporte d'un front calme tout ce que le destin te prépare. » Sache que la commune mère parle ainsi à l'enfant qui naît ; oui, la nature tient ce langage à tous. Tout ce qui a de la douceur périt par une fin amère, tous les biens dont votre âme s'enivre disparaissent, et à un court plaisir succède un long chagrin. La pauvreté termine les richesses ; la vieillesse isolée pleure ses enfants ; la mort jalouse sépare les frères qui s'aiment et ne sépare pas moins brusquement les amis tendrement unis. Tant que cette troupe chérie se pressait à tes côtés, que, le visage épanoui et le cœur pur, vous échangiez entre vous de doux propos, tu as été longtemps heureux. Pendant ce temps, la condition de ton sort ne s'est-elle point offerte à ta pensée ? Ne t'es-tu pas dit que cette suite devait être désunie bientôt par un suprême gémissement ? A qui le lendemain, je te le demande, à qui ce jour si court a-t-il été promis ? Qui le crépuscule du soir verra-t-il vivant ? Pour qui enfin l'heure présente s'écoulera-t-elle entière et exempte des pièges de la mort ? Soyez toujours joyeux du départ d'un ami ; regardez vos frères et vos fils comme devant aller ailleurs. Hâtez-vous de jouir tandis que vous le pouvez ; ne perdez pas le temps qui vole et qu'on ravit. Le présent vous déplaît, vous pleurez les biens perdus, et nul n'est content de son sort avant qu'il lui soit ôté. La mort

change soudain vos jugements : celui que vous méprisiez, vous l'estimez à partir du tombeau, parce qu'aucune règle fixe ne dirige vos sentiments. Vous n'êtes jamais satisfaits de l'heure présente, si favorable qu'elle soit. L'air retentit sans cesse de cris lamentables, devant vos yeux défilent mille funérailles lugubres accompagnées de chants plaintifs, et vous ne pouvez taire votre émotion. Le premier jour où vous êtes venus à la lumière nus et gémissants, si votre âme eût été alors forte et capable de prévoir l'avenir, le premier jour vous a donné cet avertissement, et les jours suivants ne vous ont laissé à cet égard aucun doute. Mais l'amour démesuré du plaisir et le désir insatiable de vivre vous enchaînent. Aussi vous cramponnez-vous à la vie jusqu'à la fin, vous versez de honteuses larmes, vous embrassez le cou et les mains des médecins, et vous craignez d'achever la route que vous avez longtemps parcourue. Vous pleurez lâchement les malheurs d'autrui comme les vôtres. Comme aucun exemple n'est resté gravé dans votre mémoire, un doux espoir trompe votre âme. Je ne sais ce que vous faites dans votre mollesse pendant que le temps fuit ; vous oubliez le passé, vous méprisez nonchalamment le présent et vous ne regardez jamais l'avenir, enfants jusqu'à la fin. Mais je laisse ces considérations générales.

« De quoi te plains-tu ? La route est tracée : ou retourne en arrière, c'est-à-dire dépouille la forme humaine (mais cela n'est pas permis), ou supporte avec résignation et d'un front calme tout ce qui se présentera. Quiconque entreprend un long voyage rencontrera bien des adversités : tantôt la boue, tantôt la poussière, tantôt le vent et la pluie, tantôt une chaleur excessive, tantôt la neige et un froid terrible, tantôt un marais fangeux, tantôt les rochers d'une haute montagne. L'homme de cœur doit tout supporter, car cette vie est la patrie des peines, et le repos suprême de nos fatigues nous attend dans le tombeau. De quelque côté que tu diriges tes regards dans

tout l'univers, tu verras les traces fréquentes des mêmes maux. Tu gémis sur ton propre sort, pleure plutôt sur le sort commun et sur le genre humain tout entier. Pour ne point te fatiguer par trop de citations, et, de peur que tu ne méprises des événements vulgaires, nous allons passer brièvement en revue d'illustres exemples.

« Te souvient-t-il des revers qu'ont essuyés les familles des Cornélius et des Emiles, célèbres par leurs grands hommes ? Comme après tant de batailles gagnées la mort extermina les deux frères, l'un par le fer, l'autre par le feu (1) ? Comme elle enleva le grand Scipion dans l'exil, et son petit-fils par la main d'une infidèle épouse (2) ? Comme elle prêta des torts à Rémus pour arroser le murs de Rome du sang d'un frère ? Comme elle cacha le corps et l'âme de Quirinus enlevé ? Comme elle frappa soudain de la foudre le cruel Tullus (3) ? Comme elle mit aux prises Brutus et le coupable Arons (4) ? Comme elle offrit volontairement les Décius aux glaives ennemis ? Comme elle fit périr sous le leur Sabinus, Chéréas (5) et le rigide Caton ? Comme elle immola Marcellus (6) par

(1) *Cnéus et Publius Scipion, envoyés en Espagne, l'avaient presque entièrement arrachée auv Carthaginois. Mais tombés dans les pièges de la perfidie punique, ils perdirent à leur tour leur conquête. En vain dans de grandes batailles ils avaient ruiné les forces de l'ennemi ; victimes de la ruse, ils périrent l'un par le fer, en traçant l'enceinte de son camp, l'autre au milieu des flammes dans une tour où il s'était réfugié.* (Florus, II, 6.)

(2) Publius Cornélius Emilien, fils de Paul Emile, adopté par le fils de Scipion l'Africain et surnommé lui-même le Second Africain pour avoir détruit Carthage, mourut, dit-on, empoisonné par sa femme Sempronia, sœur des Gracques, qui voulut venger ses frères.

(3) Tullus Hostilius, troisième roi de Rome, *frappé de la foudre, brûla avec tout son palais.* (Valère Maxime, IX, 12.)

(4) Les Tarquins, chassés de Rome, jaloux de reconquérir leur trône, *combattirent jusqu'à ce que Brutus eût tué de sa main Arons, fils du roi et blessé à son tour eût expiré sur lui.* (Florus, I, 10.)

(5) Cornélius Sabinus et Cassius Chéréas firent partie de la conjuration des meurtriers de Caligula.

(6) M. Marcellus auquel César fit grâce à la requête de Cicéron, fut poignardé par Magius qui l'avait accompagné dans son exil.

trahison, et Régulus à force de veilles? Comme elle arracha à Sylla son âme et son sang (1)? Comme elle déchira Marius par le fer, et Bébius par des ongles ensanglantés (2)? Comme elle souilla par la tête d'Antoine une table impie (3), et par le sang de Cicéron décapité la tribune aux harangues, éteignant les deux grandes lumières de la langue italienne? Comme elle transperça Crassus de mille flèches empoisonnées et le combla trop tard du métal brillant qu'il aimait (4)? Comme elle enterra Catullus sous des vapeurs de chaux (5), Curtius dans un gouffre profond, Albinus sous un monceau de pierres (6)? Comme elle dispersa les Pompées, et réunit traitreusement les Fabius dans un même lieu (7)? Comme elle frappa de la foudre le trône de César et terrassa la maison qui avait terrassé l'univers? Et pour que tu ne croies pas que ces exemples domestiques de la mort soient les seuls, elle a, dans sa furie, précipité des rois de leur trône superbe. elle a moissonné des peuples en un moment. Elle a renversé de fond en comble la fameuse Ilion, la fidèle Sagonte et tes citadelles, Numance. Elle t'a détruite, puissante Byrsa (8), et toi, belle Corinthe. Elle a plongé Cyrus dans le sang humain (9), Alcibiade dans les

(1) Sylla mourut en vomissant tout son sang.

(2) *Dirai-je que les assassins de Bébius le déchirèrent, non avec le fer, mais avec les mains, comme des bêtes féroces?* (Florus, III, 21.)

(3) *La tête du consulaire Antoine est exposée sur la table même de Marius.* (Florus, *ibid.*)

(4) *La main droite et la tête de Crassus présentées au roi* (des Parthes) *furent l'objet d'une dérision méritée. On versa de l'or fondu dans sa bouche afin que l'or consumât les restes inanimés de l'homme dont le cœur avait été dévoré de la soif de l'or.* (Florus, III, 77.)

(5) *Catulus se dérobe aux insultes de ses ennemis en respirant une vapeur enflammée.* (Florus, III, 27.)

(6) Albinus, lieutenant de Sylla, fut lapidé dans son camp.

(7) *Trois cent six Fabius succombèrent dans les champs de Véies.* (Ovide, *Fastes*, II, 795-796.

(8) Nom primitif de Carthage.

(9) Tomyris, reine des Massagètes, *fit couper la tête de Cyrus et la fit jeter*

flammes, Xantippe (1) dans les flots. Elle a écrasé Pyrrhus sous une pierre lancée par la main d'une femme. Elle a consumé Miltiade dans la longue horreur d'un cachot. Elle a vaincu par le poison Annibal, Mithridate et le Macédonien Alexandre. La cruelle n'a point épargné Socrate. Elle a donné Euripide à déchirer aux chiens et elle a tué Eschyle en laissant tomber une tortue du haut des airs. Elle a fait mourir le divin Homère de douleur; elle a fait périr au contraire Sophocle d'une folle joie (si toutefois cette conjecture est digne d'aussi grands poètes). Elle a chassé de leur fragile demeure l'âme de Pindare par le sommeil, et celle de Philémon (2) par un sot rire. Les noms vont me faire défaut. Elle a étranglé celui-ci par un nœud funeste ; elle a mis celui-là en croix ; elle a fait expirer cet autre sur la roue. Elle a écrasé l'un raidi de froid sous une masse énorme de neige, l'autre sous la chute terrible d'un rocher ou d'un vieux toit ; elle a précipité cet autre du haut d'une falaise. Elle a enlevé celui-ci pour avoir touché une herbe, celui-là pour avoir mangé un champignon, cet autre en lui brisant la tête et en jetant violemment sa cervelle çà et là ; cet autre par la simple morsure d'un ver sans effusion de sang. Elle a donné en pâture l'un aux becs des oiseaux, l'autre aux poissons avides ; elle a fait déchirer cet autre par la dent cruelle des bêtes fauves. Elle a fait périr l'un de chaleur, de faim et de fatigue; l'autre par trop de repos, en le gorgeant de nourriture. Elle a fait expirer celui-ci, épuisé par la débauche dans un acte infâme : elle a lassé longtemps celui-là par la vieillesse et l'inaction ; elle a triomphé de cet autre par des fièvres violentes et une maladie aiguë.

« Mais pourquoi énumérer les morts des humains, les

dans une outre remplie de sang humain, en lui reprochant ainsi sa cruauté : « Rassasie-toi, lui dit-elle, du sang dont tu as été altéré. » (Justin, I, 8.)

(1) Général lacédémonien au service de Carthage.

(2) Poète comique grec.

royaumes, les villes, les nations détruits par une vaste tempête ? Puisque la masse du monde doit périr en son temps, que la terre, la mer, le ciel et le chaos s'écrouleront à la fois, à quoi bon pleurer chaque chose isolément ? C'est une grande consolation de périr et de disparaître avec tout. Vous voyez que tout marche vers la destruction et vous croyez que vos faibles corps auront ici-bas une demeure éternelle ? Si tu songes aux droits de la mort et à l'empire tyrannique qu'elle exerce sur tous, tu souffriras plus patiemment qu'elle ait frappé ta colonne. Si celle-ci eût toujours offert la même ampleur, elle aurait peut-être trop excité l'envie, tant elle s'était élevée. Dieu la gouverne d'en haut, il amoindrit ses côtés, mais ses fondements très solides s'enfoncent dans le sol, et son faîte éclatant brille dans les airs. Qu'y a-t-il d'étonnant que l'orage, suivant sa coutume, atteigne les sommets élevés ? Le vent chasse les nuages, la foudre frappe les hautes cimes ; les lieux bas sont calmes et le repos habite au fond de la vallée. Toutefois la mort n'est pas plus douce pour les petits. Le vent du midi fouette les hauteurs et trouble les yeux qui voient au loin. Pardonne à la mort si, imitant la conduite du ciel envers la terre, elle se montre après Dieu dure pour l'homme et refuse de se laisser fléchir. D'ailleurs si la pure lumière, quoique tardive, commençait enfin à frapper sans nuage les yeux voilés, on verrait qu'il n'y a rien de meilleur que la mort, rien de pire qu'une mauvaise vie. Excellente mort, repos éternel des bons, tu enlèves un joug servile, en dépit du maître ; tu retires les lourdes chaînes du cou des vaincus, tu délivres de l'exil et tu brises les portes de la prison. Tu ôtes leurs biens aux indignes et tu les répartis équitablement. Tu ne fais rien par force, rien par prière, par intérêt ou par menace ; tu restes insensible et inexorable devant tous les artifices. Prévue dès le premier jour, tu fais tout supporter avec résignation en promettant la fin des maux. Sans toi la vie est un supplice et une prison perpétuelle.

Malgré tant de bienfaits, des plaintes ingrates te déchirent sans fin ; ta venue est odieuse, même aux misérables que tu vas rendre heureux. »

Cette voix, en frappant mes oreilles, parut adoucir un peu ma douleur. Alors levant les yeux je vis et j'entendis un chœur de vierges. Leurs neuf noms sont connus. Pendant que je remarquais leurs visages et leurs accents, je vis Erato (1) qui parlait. Je me tourne respectueusement devant elle, et je la prie de me permettre de confier au papier ces avertissements sous sa dictée. « Nous n'avons » rien fait, dit-elle, si notre chère Calliope (2) ne se fait » entendre et si elle n'embellit de ses chants suivant sa » coutume ce que j'ai inventé. » Puis en la caressant elle prit sa sœur par la main. Ensuite toutes deux unissant leurs voix chantèrent les vers suivants et ménagèrent entre les paroles de courts intervalles à cause des lenteurs de la plume. J'écrivis tandis qu'elles chantaient. Vous avez entendu jusqu'ici ce qui nous est commun, écoutez maintenant ce qui vous regarde.

Il vous faut d'abord éviter la colère de Dieu qui voit tout du haut du ciel, et ne point paraître blâmer le jugement de Celui qui veille sur la vie et sur la mort des humains. Les yeux du pontife romain (3) que vous approchez verront également tout ce que vous ferez. Croyez-moi, gardez-vous de troubler par la tristesse de votre visage la sérénité de son front. Nul n'est plus clément que lui ; son nom répond à toute sa conduite. Son visage se modèlera sur le vôtre ; si vous pleurez, il ne pourra retenir ses larmes. Modérez donc votre douleur, essuyez vos yeux humides, afin que le plus doux des hommes ne puisse apercevoir aucune trace de votre chagrin. Confiez vos sentiments à sa sagesse (quel autre est plus sage ?) et

(1) Muse de la poésie lyrique
(2) Muse de la poésie épique.
(3) Clément VI.

gravez au fond de votre cœur ses paroles et ses avis sacrés. Il vous dira que ce malheureux univers qu'il gouverne à bon droit, auquel il préside, est la patrie des gémissements et de la mort, et que l'homme qui songe où il va et d'où il vient ne doit point pleurer sous le coup de la mort. De plus vous consolerez votre vieux père (1) qui unit la tendresse à la fermeté, votre neveu qui grandit et que sa vertu naissante vous rend si cher, votre maison ébranlée et vos frères en deuil. Vous êtes à vous seul un exemple pour plusieurs auxquels la fortune ennemie a porté trois fois un coup cruel : la triple catastrophe des vôtres (2); leurs cendres et leurs ossements versés trois fois dans des urnes tièdes, les messagers sinistres se suivant de près ; l'impression de tout cela dépendra d'un signe de votre tête. Si vous défendez de pleurer, on ne pleurera nulle part ; si vous pleurez, vous lâcherez la bride à la douleur universelle. Il faut aussi ôter résolument à l'ennemi des joies mauvaises et fouler aux pieds le fléau de l'envie. Tant que vous serez vivant, que le monde ne s'aperçoive point de la chute de la Colonne inébranlable. Ajoutez à cela que vous êtes connu au loin dans tout l'univers ; votre haute naissance et votre vie éclatante ne permettent pas que vous restiez dans l'obscurité. Le monde dont vous êtes le pivot (3) et Rome, qui n'a pas de plus illustre nourrisson, observent maintenant votre conduite et votre âme. Votre haute situation attire sur vous tous les regards et toutes les bouches. Maître de beaucoup, mais de beaucoup esclave et soumis à l'injuste empire de l'opinion populaire, pendant que le ciel tonne, levez-vous et tâchez de sauver votre nom. La

(1) Etienne Colonna le vieux.

(2) Etienne Colonna le jeune, sénateur de Rome et ses deux fils Jean Colonna et Pierre Agapit Colonna furent tués à l'attaque de Rome le 20 novembre 1347. Le premier était frère du cardinal et les deux autres ses neveux.

(3) En latin *cardo*, d'où vient le mot cardinal.

garde d'une grande réputation exige un grand travail. Pourvoyez donc à votre salut et à celui de vos frères, n'arrêtez point par vos gémissements ceux qui sont entrés dans le chemin de la vie et qui marchent vers le ciel. Si vous considérez les maux nombreux qui nous entourent et les hasards au milieu desquels nous vivons tous, quel que soit le rang où la fortune nous a mis, si vous contemplez les flots courroucés et la mer agitée par des vents contraires, vous avouerez sans doute que dans la mort seule se trouve le port. Donc ou vous portez envie à vos frères réfugiés dans un port sûr, ou vous pleurez vos pertes. Dans le premier cas la tendresse; dans le second, la fermeté de votre noble esprit et la raison vous le défendent.

Séchez donc vos larmes; ne déplorez point l'ordre du destin, parce que la mort a ravi de préférence les derniers présents. Elle a pris ce qui lui appartient. A ceux qui naissent est imposée cette condition qu'ils n'auront pas un jour de plus que ce qui leur est accordé. La mort suppute les années et tient compte des heures rapides; elle ne diffère pas, elle n'anticipe pas. Le terme de la vie reste tel que la nature mère l'a fixé : celui-ci meurt le dernier, celui-là le premier, mais tous deux en leur temps et suivant l'ordre déterminé. Toutefois la vieillesse ne peut pas être bien éloignée de l'enfance, et l'âge le plus avancé n'en est séparé que par un court espace. Vos parents sont morts jeunes ; c'est qu'il y avait avantage pour eux et peut-être pour vous. L'esprit de l'homme, ignorant la vérité, et toujours en suspens par la crainte de l'avenir, voit à travers un nuage épais ce qui lui est utile ou ce qui lui est nuisible. Pourquoi me fatiguerais-je par des discours laborieux pour vous citer des cas semblables? Pourquoi énumérerais-je les frères séparés par une mort violente? Il en est peu qui soient parvenus ensemble à la vieillesse. Au nom de la bienséance, essuyez donc vos larmes, je vous prie, rassérénez vos yeux et votre âme. Il

est déraisonnable de pleurer longtemps une perte de peu de durée et irréparable. Vous désirez ce qui ne peut revenir; paroles et prières sont inutiles; les injures adressées à l'oreille sourde du destin ne servent à rien. Tandis que nous nous agitons de tous les côtés, viendra la fin des larmes et s'apaiseront les regrets qui nous tourmentent maintenant. Car plus rapide qu'une ombre légère, l'heureux jour s'avance où, forcés de quitter la terre, nous suivrons nos frères et les êtres chéris qui nous ont précédés.

APPENDICE

LÉOPOLD
DUC DE LORRAINE
ET
LA MÈRE DE LA MARQUISE DE BOUFFLERS.

Nous avons recueilli sur l'aïeule de la marquise de Boufflers des détails, en partie inédits, et non moins piquants que ceux concernant la marquise de Boufflers. C'est l'objet de l'appendice qui va suivre.

Marie-Françoise-Catherine de Beauvau, marquise de Boufflers, était fille de Marc de Beauvau, créé marquis de Craon, en 1712, puis prince de l'empire, sous le même nom, en 1722, et d'Anne-Marguerite de Ligniville. Ces deux noms sont des plus illustres.

La famille de Beauvau est originaire du Maine. Elle s'établit en Lorraine au temps de René Ier. Suivant une tradition transmise par une épitaphe de l'église d'Haroué, la famille de Beauvau descendait des anciens comtes d'Anjou et des rois d'Angleterre. En Lorraine, ses membres devinrent pairs fieffés de la chevalerie, et ils prirent place aux assises de cet antique tribunal jusqu'à sa suppression violente par Charles IV. Une fille de cette maison, Isabelle de Beauvau, épousa, en 1434, Jean II de Bourbon. Leur fils, Louis Ier de Bourbon, prince de la Roche-sur-Yon par son mariage avec sa cousine, Louise de Bourbon Montpensier, forma la branche des princes de la Roche-sur-Yon et de Montpensier.

Cette branche s'éteignit à la fin du dix-septième siècle, en la personne de la Grande Mademoiselle, issue du premier mariage de Gaston d'Orléans avec Marie de Bourbon, la plus riche princesse de France.

Au dix-huitième siècle, une sœur aînée de la marquise de Boufflers, Anne-Marguerite-Gabrielle de Beauvau, s'était alliée à la maison de Lorraine en épousant, le 19 août 1721, un prince de la branche de Marsan, Jacques-Henri de Lorraine, prince de Lixheim. Deuvenue veuve, elle se remaria avec le duc de Mirepoix.

Enfin, et ce titre d'illustration n'est pas un des moindres, la marquise de Boufflers eut, pour bisaïeul, Henri de Beauvau, gouverneur de Charles V. Il a laissé de véridiques et intéressants mémoires sur le duc Charles IV, qui ont été consultés par tous les historiens de la Lorraine au dix-septième siècle.

Quant à la famille de Ligniville, aussi ancienne que celle de Beauvau, elle avait l'avantage d'être du plus pur sang de la Lorraine. Ses membres paraissent avoir été contemporains de Gérard d'Alsace, fondateur de la dynastie ducale. Ils composaient l'une des quatre grandes familles, improprement appelées *les grands chevaux de Lorraine*. Le comte de Ligniville avait été l'un des plus

habiles généraux de Charles IV. La ligne maternelle de Madame de Boufflers ne le cédait donc pas en illustration à la ligne paternelle.

Cette illustration a-t-elle été ternie par les légèretés de la mère et de la fille? A une question ainsi posée, un contemporain de Louis XIV, ou de Louis XV, se fût permis de sourire, en faisant remarquer que, dans presque toutes les cours de l'Europe, il n'y avait pas de prince, petit ou grand, qui n'ait eu son Versailles et sa Montespan. A l'époque où vivait Léopold, les princes galants gardaient encore une certaine retenue, on ne connaissait pas alors le parc aux cerfs. Mais le duc de Lorraine était de son temps; jeune et ardent au plaisir, il imita l'oncle de la duchesse, en choisissant pour sa maîtresse la femme de son favori. Il est vrai que ce mari fut loin d'être un Montespan. Mais, comme nous l'avons dit ailleurs, il n'y avait pas à la cour de Lunéville de maîtresse déclarée. En cela, du moins, Léopold n'imita pas l'oncle de la duchesse, et le mari de sa maîtresse a peut-être ignoré les égarements de sa femme. M. du Châtelet n'apprit ceux de la sienne que sur les révélations de Voltaire, après la découverte de la fameuse bague à secret trouvée au doigt de la marquise après sa mort. Dans tous les temps, il y a eu des grâces d'état pour les maris trompés. Ces bons maris du dix-huitième siècle ne ressemblaient-ils pas quelque peu à cet homme signalé par Erasme, dont sa femme se donnait à tout le genre humain, et qui ne s'en doutait pas (1).

Les historiens de la Lorraine ont généralement gardé le silence sur le cas de notre pécheresse. Les chastes

(1) « Celui qui, partageant sa femme avec le genre humain, se figure être l'époux d'une triple Pénélope, et s'applaudit de son sort, heureux de son illusion, personne ne l'appelle fou ». (*Encomium moriæ*, traduction de M. des Essarts, p. 75.) — Cette conjecture n'est-elle pas préférable à celle des médisants qui présentent M. de Craon comme un homme d'esprit, mais mari peu farouche? Suivant eux, il s'accommodait volontiers d'un ménage à trois, pourvu que les enfants d'origine douteuse fussent largement pourvus!

plumes de dom Calmet, de Foucauld et de Digot, se seraient brisées en essayant seulement d'écrire une seule phrase sur cette question. M. le comte de Saint-Mauris élève un léger doute, tout en laissant échapper cette phrase charmante : « Si Léopold a été l'honneur de l'humanité par de grandes et incontestables vertus, il lui appartient aussi par quelques faiblesses. Ce n'est pas diminuer sa gloire que d'en convenir ; elle n'a rien à y perdre, et la vérité a quelque chose à y gagner. » Seul, M. le comte d'Haussonville a soulevé le voile qui cachait cette vérité ; la scrupuleuse exactitude, dont on ne doit jamais se départir, oblige à l'enlever complètement. Les preuves abondent ; elles sont irréfragables.

C'est d'abord Léopold lui-même qui, sans le vouloir, nous fournit la preuve de sa liaison avec Madame de Beauvau-Craon. Cette femme charmante, née en 1686, avait été mariée en 1704. Peu de temps après son mariage, elle devint dame d'honneur de la duchesse de Lorraine ; plus tard, elle fut nommée surintendante de sa maison ; Léopold la voyait chaque jour. Délaissant des amours de passage, il s'éprit d'une folle passion pour la femme de son ami. Il est impossible de fixer l'époque précise de cette liaison, mais elle existait certainement en 1709, époque à laquelle il en est question dans une correspondance diplomatique entre Louis XIV et M. d'Audiffret, son ministre résident à la cour de Lunéville. Dans les lettres de la Palatine, des plaintes sur la liaison doublement adultère de son gendre n'apparaissent pour la première fois qu'en 1716. C'était vraisemblablement, comme le remarque M. le comte d'Haussonville, après les confidences de la duchesse de Lorraine à sa mère.

En 1718, Léopold était à Paris. Il avait emmené sa femme et sa maîtresse ; ce fut alors que la Palatine, duchesse d'Orléans, vit, pour la première fois, celle qui faisait le malheur de sa fille. Elle en parle dans les termes suivants : « Le voyage que le duc de Lorraine fait à Paris

lui coûte cent mille écus... On ne peut nier que sa maîtresse, la Craon, ne soit une personne fort agréable; quoiqu'elle ne soit pas une beauté accomplie; elle a une belle taille, une belle peau, de belles couleurs, elle est fort blanche; mais ce qu'elle a de mieux, c'est la bouche et les dents. Ses yeux ne sont pas des plus beaux; elle a fort bonne mine et un air modeste qui plaît. Elle traite le duc de haut en bas, comme si c'était elle qui fut duchesse de Lorraine, et lui M. de Lunéville (1); elle rit d'une façon charmante et elle se conduit vis-à-vis de ma fille avec beaucoup de politesse et d'égards; si sa conduite était, sous les autres rapports, aussi exempte de blâme que sous celui-là, il n'y aurait rien à dire contre » (2) (1er mars 1718).

Le 17 du même mois de mars, la Palatine écrivait : « Nous avons cru que la Craon était enceinte; mais elle ne l'est pas; elle est au lit tout juste pour le motif opposé; elle n'a que vingt-huit ans (3) et elle ne les paraît pas. Lunati et sa femme ne sont pas venus ici; on dit qu'elle (Madame Lunati) est une vraie folle. L'électeur de Trèves (4) était amoureux d'elle autant que son frère,

(1) M. le comte d'Haussonville pense qu'on doit lire : M. de Ligniville. Peut-être aussi la Palatine fait-elle allusion aux Lunéville, ancienne famille alors éteinte.

(2) *Correspondance complète de Madame la duchesse d'Orléans* (la Palatine), publiée par M. Brunet, t. I, p. 377. — Malgré la qualification qui précède, les deux volumes de M. Brunet sont loin de renfermer toute la correspondance de la *Palatine*. Ils se complètent par les extraits publiés par MM. de Ranke et Holland. Ils ont été traduits par M. Ernest Jaeglé. Paris, Quantin, 1880, 2 vol. in-12. — Mentionnons enfin un choix de lettres de la même princesse traduites par M. Rolland, et publiées chez Hetzel, s. d., in-12. Dans cette dernière publication, la correspondance s'arrête à 1714.

(3) La Palatine se trompe en ne donnant que vingt-huit ans à la rivale de sa fille. Puisqu'elle a été mariée en 1704, elle serait donc née en 1690, et n'aurait eu que quatorze ans lors de son mariage. En réalité, elle était née en 1686 et elle avait trente-deux ans en 1718; mais il est remarquable que, de l'aveu de la duchesse d'Orléans, Madame de Craon était loin d'en paraître vingt-huit.

(4) Charles-Joseph, Ignace-Antoine, Jean-Félicité de Lorraine, frère puîné du duc Léopold, né à Vienne en 1680, grand-prieur de Castille, évêque d'Ol-

notre duc de Lorraine, l'est de la Craon. La Lunati lui a soutiré jusqu'au dernier liard, elle l'a totalement ruiné (1).

Lorsque la Palatine écrivait ainsi, la passion de son gendre était à son paroxysme. Elle déborde dans un recueil de vers inédits que nous avons sous les yeux. Avant la découverte de ce manuscrit, que nous avons faite en 1883, on ignorait que Léopold se fût essayé à la poésie et qu'il eût taquiné la muse, en l'honneur de l'objet de sa flamme, comme on disait de son temps. Ses vers sont ceux d'un souverain, c'est-à-dire assez médiocres, pour ne pas être mauvais ; mais la qualité de cette prose rimée nous intéresse moins que l'expression des sentiments qu'elle contient (2).

I.

LE TEMPS ET L'AMOUR.

Fable.

Ils sont deus dieus, portant ailes au dos,
Les plus méchants qu'ait Jupin a sa table ;

mutz et d'Osnabruck, archevêque électeur de Trèves, mort en 1715. La liaison de l'archevêque-électeur avec Madame Lunati-Visconti datait de 1704. Voir lettre de la *Palatine*, du 27 septembre 1704, dans M. Jaeglé, t. I, p. 319.

(1) *Corresp. de Madame la duchesse d'Orléans,* trad. par M. Jaeglé. Paris, Quantin, 1882, t. II, pp. 203 et 204.

(2) Le manuscrit autographe de Léopold est un cahier de 12 pages dont les trois dernières sont blanches. Il contient six pièces de vers que nous reproduisons dans l'ordre où elles ont été écrites par leur auteur. Elles ont peut-être été composées isolement à différentes époques. Toutes célèbrent la passion du duc pour Madame de Craon, et, chose remarquable, certaines allusions se retrouvent dans la correspondance de sa belle-mère. Nous avons eu le soin de les signaler en notes. La femme aimée voulut avoir la collection des vers qu'elle avait inspirés. Léopold prit la peine de recopier les produits de sa muse, ce qu'il fit sans rature autre que celle d'un vers faisant double emploi. L'orthographe est très irrégulière, presqu'autant que celle de sa femme. Il n'y avait aucun intérêt à la conserver. Nous avons seulement signalé en note que Léopold écrivait *Pichon* pour *Pigeon*, comme il prononçait, c'est-à-dire à l'allemande.

L'une des pièces intitulée : *Les deux courriers,* est certainement de 1718, car elle fait allusion au séjour de la cour de Lorraine à Paris, ou dans un château

L'un est le Temps, mangeur insatiable,
Vieillard chenu, mais helas! trop dispos;
Et l'autre qui? C'est l'enfant de Paphos.
Quand cet enfant a pris beaucoup de peine,
Chez son beau pere, a forger une chaîne,
Qui de deus cœurs doit unir le destin,
Vient le barbon qu'on ne peut trop maudire
Qui vous la ronge et vous l'use à la fin.
Adieu la chaine; et le vieillard malin
S'envole ailleurs, riant d'un vilain rire.
Fut-il jamais, sous sa vilaine dent,
Liens si forts qui firent résistance.

Ces jours passés je le vis cependant
Avec l'amour en bonne intelligence.
Tous deux, tous deux, l'enfant et le vieillard
Ils composaient une chaine durable (1).
Le Temps lui-même en serrait avec art
Tous les chaînons. N'est-ce point une fable?
Non, je l'ai vu, vu de mes propres yeux;
Ou je le sens pour vous dire encor mieux.

II.

SUR UN CLAIR DE LUNE.

Quand l'amour nous fait éprouver
Son premier trouble avec ses premiers charmes,
Contre soi-même encor c'est lui prêter des armes
Que d'estre seul et de rêver.
La dominante idée, à chaque instant présente,
N'en devient que plus triomphante;
Elle cause à son gré de trop tendres transports,
Et plus l'esprit rentre en lui-même

voisin. L'ensemble du recueil a dû être recopié au retour, à Lunéville, car le papier est de fabrication lorraine, analogue à celui dont le duc se servait pour sa correspondance à cette époque.

(1) Celle qui unit Léopold à Madame de Beauvau-Craon.

Libre des objets du dehors
Plus il retrouve ce qu'il aime.
Je connois ce peril, et qui le connoit mieux !
Tous les jours cependant une force secrette
M'entraîne en d'agréables lieux
Ou je me fais une retraitte
Qui me dérobe à tous les yeux.
Là vous m'occupez seule, et, dans ce doux silence,
Absente je vous vois, je suis à vos genoux,
Je vous peins de mes feus toute la violence ;
Si quelqu'un m'interrompt, j'ai le même courroux
Que s'il venoit par sa presence
Troubler un entretien que j'aurois avec vous (1).
Le soleil dans les mers vient alors de descendre ;
Sa sœur jette un esclat moins vif et moins perçant ;
Elle repand dans l'air je ne sais quoi de tendre,
Et dont mon ame se ressent.
Peut-être ce discours n'est guere intelligible ;
Vous ne l'entendrez point ; je scai ce que je perds ;
Un cœur passionné voit un autre univers
Que le cœur qui n'est point sensible.

III.

LA MACREUSE.

Sur ce qu'on traitoit de macreuse un homme (2) *qui paroissoit fort indifferent et qui cependant ne l'étoit pas.*

D'un marais de septentrion
Sortit un jour une macreuse
Dont la froideur étoit fameuse
Parmi la froide nation (3).

(1) On lit dans la correspondance de la princesse Palatine : « Le duc de Lorraine a pour Madame de Craon la plus grande passion que j'aie vu de ma vie. Quand elle entre dans la chambre, la figure du duc change. Tant qu'elle n'y est pas, il est inquiet et regarde toujours du côté de la porte. Quand elle est venue, il rit, il est tranquille ; c'est un drôle de spectacle ». (M. le comte d'Haussonville, t. IV, 1re éd., p. 231.)

(2) Il s'agit du mâle de la macreuse, qui n'est autre que Léopold lui-même.

(3) Ici Léopold prend plaisir à médire de lui-même. Dans la pièce n° IV, il

Il est dit dans une chronique
Qu'un jour Iris (1) vit, en passant,
Ce pauvre animal aquatique
Tout engourdi, tout languissant.
Aussitôt de l'oiseau le sang froid se degele ;
Sa forme change et par le don
Qu'avoient les regards de la belle
La macreuse devient pichon [pigeon] (2).
Vous devinez qu'a ce spectacle
Tout le monde cria miracle !
Point du tout ; et pourquoi si peu d'étonnement !
C'est qu'Iris fit ce changement.
La macreuse, soudain, fière de ne plus l'estre,
Va dans un colombier se faire reconnoître (3)
Prendre son rang, jouir des droits
D'un nouvel estre qui l'honore
Et qui plus ait [est], plus mille fois encore
Aimer pour la premiere fois.
Qu'elle se sentit peu de sa triste origine !
Qu'elle sut faire honneur à la vertu divine
Qui rendoit son destin si beau !
Dans leurs caresses amoureuses
Tous les autres pigeons, pigeons dès le berceau (4)
Sembloient eux-mêmes des macreuses.
Aussi, de ces amants en tous lieux signalés,
Telle feut la gloire esclatante
Que quand la déesse charmante

dit, au contraire, que dès ses jeunes ans, il a eu beaucoup d'amours fugitives ; mais que, depuis, il a été fixé pour toujours par son Iris.

(1) Madame de Beauvau-Craon.

(2) Le ms. autographe porte *pichon*. Ce mot est encore écrit trois fois de la même manière dans la suite de la pièce. Léopold écrivait comme il prononçait alors, c'est-à-dire, à l'allemande. Ce germanisme disparut plus tard de sa correspondance ; mais il existait dans les premières années de son règne et même après 1704, époque du mariage de Mademoiselle de Ligniville avec M. de Beauvau. La pièce pourrait être de 1706, mais elle est probablement postérieure à cette date.

(3) Comme pigeon.

(4) Ce vers est ainsi écrit dans l'autographe :

Tous les autres pichons, pichons de le berseau.

Qui sous ces lois tient les enfans aillés
Perdit un des pichons [pigeons] à son char attelés,
Notre macreuse eut la place vacante (1).

IV.

L'HOROSCOPE.

Je n'avois garde, Iris, de ne vous aimer pas ;
Je ne m'étonne plus de mon amour extrême.
Le ciel, dès ma naissance même,
Promit mon cœur à vos appas.
Un astrologue expert dans les choses futures
Voulut en ce moment prévoir mes aventures.
Des planètes alors les aspects étaient dous,
Et les conjonctions heureuses.
Mon berceau fut le rendez-vous
Des influences amoureuses.
Vénus et Jupiter y versoient tour à tour
Tant de quintescence d'amour
Que même un œil mortel eut pu la voir descendre.
De leur trop de vertu qui pouvoit me défendre ?
Hélas ! je ne faisais que de venir au jour ;
Qu'ils prenoient bien leur temps pour nous faire un cœur tendre.
Quand de mon amour fatal
L'astrologue d'abord fit le plan général,
Il le trouva des moins considérables.
Je ne devois ni forcer bastions,
Ni décider procès, ni gagner millions,
Mais aimer des objets aimables ;
Offrir des vœux quelque fois bien reçus,
Eprouver les amours coquets ou véritables
Donner mon cœur, le reprendre et rien plus.

(1) Il est certain que que Léopold a été un excellent pigeon. Sa femme a eu quatorze enfants ; et, après avoir lu les correspondances de la Palatine et de M. d'Audiffret, il n'est peut-être pas téméraire de supposer que la paternité de plusieurs des enfants de Madame de Beauvau-Craon peut être attribuée au duc de Lorraine. Lors de la mort de son amant, Madame de Craon avait quarante-trois ans.

Alors l'astrologue s'écrie :
Le joli garçon que voilà !
La charmante petite vie
Que le ciel lui destine là.
Mais quand dans le détail il entra davantage,
Il vit qu'encore enfant je scavois de ma foi
A deux beaux yeux faire un si prompt hommage
Que mon premier amour et moi
Nous etions presque du même âge (1).
D'autres amours apres s'emparoient de mon cœur ;
La force et la durée en étoit inégale,
Et l'on ne distinguoit, par aucun intervalle,
Un amour et son successeur.
Ce n'étoient jusque là que des préliminaires ;
Le ciel avoit paru d'abord,
Par un essai des passions légères,
Jouer seulement sur mon sort
Mais quel amour, ô Dieus, quel amour prend la place
De ceus qui l'avoient précédé !
Fuyez et dans mon cœur ne laissez point de trace.
Celuy qui se rendoit maistre de mon destin
Du reste de ma vie occupoit l'étendue.
L'astrologue avait beau porter au loin sa vue,
Il n'en découvroit point la fin.
Quoi ! disait-il, presqu'en versant des larmes,
Ce pauvre enfant, que je croyois heureus,
Des volages amours va-t-il perdre les charmes !
Quoi ! pour toujours va-t-il être amoureus !
Non, non, il faut que je m'applique
A voir encor l'affaire de plus près.
Alors il met sur nouveaus frais
Touttes ses règles en pratique ;
D'un œil plus attentif il observe le cours
Et des fixes et des planettes
Dans tous les coins du ciel promene ses lunettes,
Retrace des calculs qui n'étoient pas trop cours

(1) Il s'agit évidemment des premières amours de Léopold, alors qu'il était à Vienne.

Et puis, quand il eut fait cent choses deja faittes,
Il vit que j'aimais pour toujours (1).

V.

LES DEUS COURRIERS.

L'autre jour, deus courriers, chacun portant sa male,
L'un parti de la capitale,
L'autre d'un lieu voisin, le plus beau des déserts ;
Allant tous deus d'une vitesse égale,
Se rencontrerent dans les airs.
Dans les airs, direz-vous, voici chose nouvelle !
C'etoient zephirs, entendez-vous,
Et ce qu'ils portoient sur leurs ailles
C'estoient soupirs derobès aus jalous
Vers, et, je ne sai enfin, cent autres bagatelles
Qui ravissent deus cœurs fidelles,
Et font leurs tresors les plus dous.
Le courrier qui tournoit le dos à la grand ville,
Vous saures que c'estoit le mien,
Dit à l'autre parti de ce sejour tranquille
Ou se renfermoit tout mon bien :
« Ta course doit estre asses prompte ;
» Tu n'as rien à porter, mon frere au près de moi,
» Voi comme je suis chargé, moi,
» Tu devrois en mourir de honte ».
Il est vrai, repond-il, et cependant je compte
D'estre encor mieux reçu que toi (2).

(1) C'est le mot de la fin. Madame de Craon dut y être fort sensible. Elle survécut à Léopold qui l'aima jusqu'à sa mort, ce qui ne veut pas dire qu'il lui fut toujours fidèle. Madame de Beauvau n'était pas comme Madame de Montespan qui admettait le partage. Léopold eut, en 1709, une intrigue avec Mademoiselle d'Agencourt. Madame de Beauvau, qui était alors Madame de Craon, fit à son amant une scène atroce. « Elle entra en fureur et la brouillerie dure encore entre eux ». (M. d'Audiffret au roi, 26 octobre 1709, dans M. le comte d'Haussonville, 1re éd., p. 233). D'énormes présents faits par Léopold à sa maîtresse amenèrent un raccommodement. (*Id., ibid.*)

(2) Cette pièce est peu intelligible. Qu'est-ce que « le plus beau des dé-

VI.

CAPRICE (1).

Je ne dors ni nuit ni jour ;
Le diable emporte l'amour,
Ses petits freres et sa mere,
Tous ses parents, jeus et ris
Toute l'isle de Cithere
Et qui plus est mon Iris.

Si l'authenticité des lettres de la *Palatine* est incontestable, on peut révoquer en doute son impartialité. On connaît l'inconvenance et la grossièreté de sa plume, lorsqu'elle parle des personnes qu'elle poursuit d'une haine implacable, comme, par exemple, Madame de Maintenon, à l'égard de laquelle elle est d'une souveraine injustice. Lorsqu'elle est égarée par la haine, elle devient impardonnable ; mais, à part les excentricités de son style, peut-on sérieusement lui reprocher d'avoir révélé à ses correspondantes la conduite scandaleuse de son gendre? Quelle mère n'en aurait fait autant ? Aussi, après avoir été instruite par sa fille, et même par la rumeur publique, laisse-t-elle déborder sa bile. Sans doute, elle exagère souvent, et elle se sert de mots grossiers pour dire la vérité ; mais cette vérité n'éclate-t-elle pas dans les écrits du prince lui-même ? Dès lors, comment peut-on sérieusement contester le témoignage que la mère indignée a déposé dans les lettres écrites à ses parentes, qui étaient, en même temps, ses amies les plus intimes?

serts » voisin de Paris ? Est-ce Marly, ou un château habité par Madame de Craon pendant que Léopold était à Paris ? Quand le duc de Lorraine venait en France, il logeait au Palais-Royal. Il y était certainement en 1718, année où la princesse Palatine, sa belle-mère, vit pour la première fois la maîtresse de son gendre.

(1) Cette pièce pourrait être mieux intitulée *boutade,* surtout si elle a été écrite après une scène de jalousie faite à Léopold par Madame de Craon. Mais c'est peut-être seulement un jeu d'esprit sans conséquence.

Dans les passages reproduits ci-après de cette curieuse correspondance, et malgré certaines réticences des traducteurs, on a peine à deviner que l'auteur est une princesse ; mais n'oublions pas que cette princesse est une Allemande, écrivant dans sa langue maternelle, et l'on dira en parodiant un vers célèbre :

L'allemand dans les mots brave l'honnêteté.

Les lettres adressées par la Palatine à sa fille sont vraisemblablement perdues, ainsi que celles de la duchesse de Lorraine à sa mère. Mais on possède une volumineuse correspondance de celle-ci avec ses parentes d'Allemagne. On en a imprimé de nombreux extraits qui, certainement, n'étaient pas destinés à la publicité. Ceux qui vont suivre ne laissent aucun doute sur la longue intrigue amoureuse de Léopold de Lorraine avec Madame de Beauvau-Craon.

8 *août* 1715. — ... « Les lettres de ma fille me sont agréables, mais elles ne sont pas amusantes, car, ou bien elle est malade ou enceinte, *ou bien elle a d'autres sujets de plaintes* ». (Ed. Jaeglé, II, p. 166). — La dernière phrase indique que la duchesse faisait part à sa mère du chagrin que lui causait la conduite du duc, depuis plusieurs années.

22 *mai* 1716. — ... « Lorsque la jalousie est entrée dans l'esprit, il n'y a pas moyen de l'arracher ; il faut de bonne heure savoir prendre son parti. Ma fille ne laisse rien remarquer, mais elle souffre intérieurement, et il ne peut pas en être autrement ; elle chérit tendrement ses enfants. La femme que le duc aime, et son mari, ne lui laissent pas un liard ; ils le ruinent entièrement. Craon est un cocu, un misérable et faux personnage (1). Le duc de Lorraine sait bien que ma fille est instruite de tout ; mais je crois qu'il lui sait gré de ne pas le tourmenter et

(1) La Palatine est la seule qui traite ainsi M. de Craon. Tous les contemporains le représentent comme un homme d'esprit et de bon conseil.

de tout prendre en patience ; il vit bien avec elle, et elle a tant d'affection pour lui que, pourvu qu'il lui dise une couple de bonnes paroles, elle est tout à fait contente et joyeuse ». (Ed. Brunet, t. I, p. 239.)

7 *septembre* 1717. — Fausse date donnée par M. Brunet (II, p. 314) à la lettre rapportée par M. Jaeglé, sous la date du 5 février 1719. Voir, ci-après, la note sous cette date.

7 *avril* 1718. — ... « Demain, ma fille partira (de Paris) avec son mari... (1). Elle l'aime de tout son cœur, et n'est quand même pas jalouse. Ceci, je ne puis le comprendre, je l'avoue, mais je l'en loue ». (Ed. Jaeglé, II, p. 207.)

19 *avril* 1718. — ... « Le duc de Lorraine avait autrefois une grande passion pour la chasse ; mais aujourd'hui *Silvio* est devenu un amant. Il veut cacher sa passion, et plus il veut qu'elle soit ignorée, plus on la remarque. Lorsqu'on croit qu'il doit regarder devant lui, sa tête se tourne sur ses épaules, et ses yeux restent fixés sur Madame de Craon. C'est drôle à voir. Je ne puis comprendre que ma fille puisse aimer son mari comme elle le fait, et qu'elle ne soit pas jalouse. On ne peut pas être plus épris d'une femme qu'il ne l'est de la Craon. » (Ed. Brunet, t. I, p. 295.) — Ici la Palatine parle *de visu*, car cette lettre a été écrite pendant le séjour, à Paris, de Léopold et de sa maîtresse.

Quant à ce que dit la mère de l'absence de jalousie de sa fille, M. le comte d'Haussonville fait remarquer avec raison que « la duchesse de Lorraine était, en réalité,

(1) Si le départ du duc de Lorraine pour Lunéville n'a pas été retardé, cette lettre fixe le retour du duc et de la duchesse au 8 avril 1718. Ils voyageaient incognito sous les noms de comte et comtesse de Blâmont. Ils étaient accompagnés du prince de Craon et de sa femme. Ils logèrent tous chez le duc d'Orléans, au Palais-Royal. L'incognito du duc ne fut abandonné que le 19 février, jour où il fit l'hommage à Louis XV, pour le Barrois. Suivant Durival, le retour en Lorraine eut lieu en avril.

très jalouse de Madame de Craon. Plus d'une fois, elle laissa voir au duc combien elle souffrait d'une liaison si peu dissimulée ; mais, par douceur de caractère et par égard pour son mari, elle affectait en public de ne pas s'en apercevoir, ou de s'en soucier médiocrement » (1). Il est certain, en effet, que la duchesse était très jalouse. Les marques de cette jalousie sont sensibles dans sa correspondance avec son intime amie, la marquise d'Aulède, née de Lenoncourt (2).

2 *février* 1719. — ... « C'est une malédiction que ces affreuses maîtresses. Partout elles causent du malheur ; elles sont possédées du démon. Ma pauvre fille s'en aperçoit bien. La sienne (3) est une méchante femme qui fait son possible pour lui enlever totalement son mari ». (Ed. Jaeglé, II, p. 242.) — Dans la suite de cette lettre, la Palatine va jusqu'à supposer que l'incendie du château de Lunéville aurait été allumé par des gens que Madame de Craon et Madame de Maintenon auraient soudoyés. C'est le comble du délire où peut entraîner une haine aveugle.

5 *février* 1719. — ... « Ma fille n'aime pas son mari comme font les femmes françaises ; elle l'aime de tout son cœur, quoiqu'il soit très amoureux d'une autre. Je crois que la Croung [Craon] lui a fait avaler [à Léopold] une noiz muscade comme fit la Neidschen (4) à Dresde.

(1) T. IV, 1re éd., p. 232.

(2) Cette correspondance, publiée par M. Alexandre de Bonneval, forme le tome X du *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*. Nancy, 1865, in-8. M. de Bonneval a signalé en note, à la page 110, les passages de la correspondance d'Elisabeth-Charlotte où sa jalousie est discrètement mais catégoriquement exprimée. Il est évident que la princesse a eu le courage de donner le change à sa mère en dissimulant sa jalousie qu'elle ne devait plus cacher dans une correspondance intime.

(3) C'est-à-dire la maîtresse de son mari.

(4) Allusion à un procès fait à Madeleine-Sibille de Neitzschütz, maîtresse de l'électeur Jean George IV. Son successeur intenta contre la mère de cette dame, après la mort de sa fille, un procès dans lequel furent révélées une foule de pratiques superstitieuses employées par ces femmes. (Note de M. Erbstein, archiviste de Dresde, dans l'édition des lettres de la *Palatine* donnée par

Quand il ne la voit pas, il est dans un tourment si grand qu'il en sue... En Lorraine on n'a soin de rien, tout se fait par la Craon qui ne pense qu'à placer ses créatures et à tirer de l'argent de tout ; les choses sont donc sens dessus dessous, et nos pauvres petits enfants sont ruinés de fond en comble ». (Ed. Jaeglé, t. II, p. 243 et 244.)

26 (et non 25) *février* 1719. — ... « Mon confesseur s'est donné toutes les peines du monde pour me faire croire qu'il ne se passe pas le moindre mal entre le duc de Lorraine et Madame de Craon ; je lui ai répondu : « Mon père, tenez ce discours dans votre couvent, à vos » moines, qui ne voyent le monde que par le trou d'une » bouteille ; mais ne dites jamais ces choses là aux gens » de la cour ; nous savons trop que quand un jeune » prince, très amoureux, est dans une cour où il est le » maître ; quand il est avec une femme jeune et belle, » vingt-quatre heures, qu'il n'y est pas pour enfiler des » perles, surtout quand le mari se lève et s'en va sitôt » que le prince arrive ; et, pour les témoins qui sont dans » la chambre, cela n'est pas vrai ; mais quand cela serait, » ce sont tous domestiques à qui le maître n'a qu'à faire » un clin d'œil pour les faire partir ; ainsi, si vous croyez » sauver vos pères jésuites, qui sont les confesseurs, » vous vous trompez beaucoup, car tout le monde voit » qu'ils tolèrent de [un] double adultère » (1).

» Le père de Lignières se tut et ne m'en a plus parlé. Vous voyez, ma chère Louise, ce que sont les jésuites, et vous ne devez pas être surprise de ce que vous a dit le père Wolf.

» Le duc de Lorraine ruine ses enfants pour enrichir

MM. de Ranke et Holland, t. II, p. 243 de l'édition Jaeglé.) — M. Brunet a donné une version légèrement différente de cette lettre qu'il a placée, par erreur, à la date du 7 septembre 1717.

(1) Ce passage est en français dans la lettre de Madame, dont nous n'avons pas cru devoir conserver l'orthographe. Les confesseurs jésuites, dont parle la Palatine, sont ceux du duc Léopold et de la princesse de Craon.

la Craon et son mari ; ma fille fait assurément son purgatoire en ce monde ». (Ed. Brunet, t. II, p. 72 et 73. — La fin de cette lettre ne se trouve pas dans l'édition Jaeglé, t. II, p. 246 et 247.)

10 *mars* 1719. — ... « Le duc de Lorraine a, pour la Craon, la plus grande passion que j'ai vu de ma vie ; quand elle entre dans la chambre, sa figure change ; tant qu'elle n'y est pas, il est inquiet et regarde toujours du côté de la porte ; quand elle est venue, il rit et il est tranquille ; c'est un drôle de spectacle ». (Ed. Brunet, t. II, p. 79.) — M. le comte d'Haussonville a cité cette lettre (1re éd., t. IV, p. 231). Nous avons cru devoir rapprocher du passage cité ce que le duc a dit lui-même dans la seconde pièce de vers composée par lui pour Madame de Craon.

26 *mars* 1719. — ... « Tous les jésuites veulent que l'on tienne leur ordre pour parfait et sans tache ; voilà pourquoi ils cherchent à excuser tout ce qui se passe aux cours où l'un des leurs est confesseur ; aussi j'ai dit au mien, sans ménagement, que ce qui se passe à Lunéville est inexcusable ; qu'il est aisé de voir que le confesseur du duc use d'une extrême indulgence à son égard. Ni lui, ni aucun des jésuites lorrains ne pourront faire accroire quoi que ce soit à n'importe qui ; c'est là un adultère public, et, plus souvent, ils feront approcher de la sainte table le duc et sa maîtresse, plus grand sera le scandale... Il n'y a pas longtemps Craon a acheté un domaine de onze cent mille francs (1) et chacun sait que cette famille là est pauvre, pauvre comme Job. C'est le ... le mieux payé qu'on puisse trouver sur terre... » (Ed. Jaeglé, t. II, pp. 251-252.)

12 *juin* 1721. — ... « Ma fille vit dans un tourment continuel ; il ne peut lui être agréable de voir qu'on aime

(1) La terre d'Haudonvillers ou Hadonviller, érigée en marquisat de Craon en 1712. (Nobiliaire, ms. de Dom Pelletier.)

mieux sa surintendante qu'elle ... Le mari de cette dame est le plus grand coquin que l'on puisse trouver au monde. Il ruine le duc de Lorraine à fond. Ma fille pourrait bien prendre son parti quant à l'affection de son mari ; mais de voir ses enfants ruinés par ce vilain cocu de Craon, c'est là ce qui l'afflige ». (Ed. Jaeglé, t. II, p. 340.)

24 *juillet* 1721. — ... « Ma fille, Dieu merci, est entièrement remise. Il va y avoir une noce à la cour de Lorraine. Un prince de la maison, qu'on nomme le chevalier de Lorraine — il est fils du comte de Marsan — épouse la deuxième fille de Madame de Craon. Je dis bien Madame de Craon, car, pour sûr, elle est sa fille à elle ... ». (Ed. Jaeglé, t. II, p. 344) (1). — L'édition donnée par M. Brunet complète ce passage ainsi qu'il suit : « Je voudrais bien que ma fille n'eût pas aimé son mari autant qu'elle l'a fait ; le duc ne songe qu'à faire du bien à ses favoris, les Craon ; il ne s'inquiète pas de ses propres enfants. Cela cause à ma fille un chagrin extrême ». (Ed. Brunet, t. II, p. 335.) — Dans une lettre du 23 avril 1728, adressée à Madame d'Aulède et rapportée ci-après, la duchesse de Lorraine dit à peu près la même chose en termes différents. La situation n'était donc pas changée en 1728, une année avant la mort de Léopold.

La Palatine n'était pas seule à élever des doutes sur la paternité des enfants de M. de Craon. A vrai dire, c'était le secret de la comédie. Une note de la *Biographie lorraine* de Michel (art. *Boufflers*), qui manque d'exactitude en ce qui concerne la mère de la marquise de Boufflers, rapporte une tradition qui donna lieu à un mot piquant : « La mère de la marquise eut vingt-deux enfants

(1) La Palatine laisse entrevoir ici, d'une manière très transparente, que plusieurs des enfants de Madame de Craon pouvaient appartenir à son gendre. Disons, toutefois, que plus de neuf mois après la mort de Léopold, Madame de Craon eut un dernier enfant, nommé Antoine, qui n'a pas vécu. Léopold est mort le 27 mars 1729, et Antoine de Beauvau est né le 18 janvier 1730.

(vingt-quatre, dit-on, dont vingt ont vécu), et, une seule fois, ils se virent réunis à table avec le père, la mère et le duc, ce qui faisait vingt-cinq personnes, que des plaisants prétendirent ne former qu'*une* seule et *même famille* ». — Au lieu de vingt-deux enfants lisez vingt, et un total de vingt-trois personnes ; on sera alors dans la vérité.

Ainsi que nous l'avons dit, Elisabeth-Charlotte a dû plus d'une fois ouvrir son cœur à sa mère ; mais leur correspondance n'a pas été conservée. En revanche, on connaît celle qui a été échangée entre la duchesse et son amie, Madame la marquise d'Aulède qui habitait Paris. Les confidences de la fille sont bien pâles, bien timides, bien réservées, lorsqu'elle fait ses doléances à son amie ; néanmoins, la vérité perce à travers les réticences. En parlant des établissements réservés à deux des filles de Madame de Craon, elle s'exprime ainsi :

A Lunéville, ce 16 *août* 1728. — ... « Vous savez sans doute que la petite Bassemon (1), sixième fille de M. de Craon, est abbesse d'Epinal, et que Lolotte (2), qui est la huitième, est coadjutrice de Madame de Poussay. L'on peut dire que leur fortune, à toute cette famille, va bon train, et que l'on songe à établir cette *race sans songer à la sienne propre.* Je n'en dis pas davantage ; mais je le ressens bien vivement. Je vous prie que ce que je vous mande là ne soit que pour vous seule. » ...

Et le 23 du même mois, la duchesse de Lorraine écrit à son amie :

A Lunéville, ce 23 *août* 1728. — ... « Comme mon frère (3) n'est plus, et que je n'ai nul crédit à présent en

(1) Surnom de Louise-Eugénie de Beauvau-Craon, née le 29 juillet 1715, élue abbesse d'Epinal le 7 août 1728. (Note de M. de Bonneval, p. 270.) C'était une sœur puinée de Madame de Boufflers.

(2) Charlotte de Beauvau-Craon, née en 1717, autre sœur, née en 1717, coadjutrice et ensuite abbesse de Poussay, mariée à Léopold-Clément, marquis de Bassompierre, chambellan du duc Léopold. (M. de Bonneval, *id.*, *ibid.*)

(3) Le régent.

France, cela fait qu'on ne se soucie plus guère de moi dans ce pays là ; mais il faut prendre patience sur toutes les choses de la vie. Il est sûr que les enfants de Madame de Craon sont bien établis *et qu'il n'y a point de rois qui aient fait à leurs favoris une plus belle fortune que Son A. R. a faite à M. de Craon. Je n'aurais qu'à souhaiter qu'il songeât autant à l'établissement de nos enfants qu'à ceux de ces gens là.* Je n'en dis pas davantage » ... (1).

Un dernier témoin va confirmer les dépositions qui précèdent en révélant que les relations entre Madame de Craon et Léopold ont certainement commencé avant 1709.

Louis XIV entretenait à la cour de Lunéville un résident, M. d'Audiffret, dont la correspondance, conservée aux archives des *affaires étrangères,* a été publiée par M. le comte d'Haussonville. La passion du duc était tellement transparente que M. d'Audiffret crut devoir en informer son souverain. C'était au moment où la fortune de la France chancelait visiblement. Louis XIV n'était pas sans inquiétude sur les agissements de Léopold. Ce dernier, toujours prudent, ne se démasquait jamais ; mais il était très disposé à se porter au secours du vainqueur et, à chaque défaite de la France, il se préparait à demander une augmentation de territoire en Lorraine ou ailleurs. Il aurait parfaitement accepté de la coalition ce que la France eut été impuissante à lui donner. Malgré les protestations d'amitié échangées entre le grand roi et le mari de sa nièce, ils n'étaient de bonne foi ni l'un ni l'autre, et ils s'observaient mutuellement. M. d'Audiffret rendait au roi un compte très exact de ce qui se passait à Lunéville, en s'excusant d'entrer dans des détails, puérils en apparences, sur les amourettes du duc. Louis XIV insiste pour qu'il ne néglige rien : « Vous me ferez plaisir,

(1) En transcrivant ce passage (p. 271), M. de Bonneval le rapproche de la lettre de la *Palatine,* du 24 juillet 1721, rapportée ci-dessus. Les termes sont différents, mais à sept années de distance la pensée est la même chez la mère et chez la fille.

écrit-il, de m'informer de ces menus détails, quoiqu'au *fond* on doive les traiter comme des bagatelles, ils sont ordinairement le principe et la cause des résolutions les plus importantes et des plus graves événements. Il serait même nécessaire d'en être instruit et d'en faire usage, s'il arrivait jamais qu'on voulût encore proposer quelque translation à M. le duc de Lorraine. » (Louis XIV à M. d'Audiffret, 24 janvier 1709, dans M. le comte d'Haussonville, 1re éd., t. IV, p. 231.)

Le résident, ayant ainsi les coudées franches, se hâte d'envoyer au roi la chronique scandaleuse de la cour de Lunéville, qu'on est tout étonné de rencontrer dans une correspondance diplomatique. Il raconte les querelles de l'évêque d'Osnabruck, futur électeur archevêque de Trèves, frère du duc, avec sa maîtresse, Madame Lunati-Visconti ; puis celle de cette dernière avec Madame de Craon. Il dit que l'amie du duc de Lorraine est jalouse de la jeune duchesse de Mantoue, à ce point qu' « elle (Madame de Craon) avait menacé le duc de Lorraine de ne plus le voir si la duchesse de Mantoue revenait à Lunéville ». Elle a boudé pendant trois jours avec des airs de hauteur étonnante ; le bon prince était alors dans un embarras qui lui est ordinaire, lorsqu'elle est de mauvaise humeur. Il ne fait pas bon auprès de lui dans ces temps d'orage. Le caractère allemand se montre tout au naturel, et personne n'en est exempt. Il a eu beau plier, et deux mille pistoles qu'il lui envoya ne le remirent en grâce qu'à la condition que Madame la duchesse de Mantoue ne viendrait plus à la cour » (1).

Léopold avait trois passions fort dispendieuses : l'am-

(1) M. d'Audiffret au roi, dans M. d'Haussonville, *Pièces justificatives*, n° XIX du tome IV. La condition imposée pour le raccommodement fut observée, et Madame de Craon fut débarrassée de cette dangereuse rivale qui mourut moins de deux ans après. Cette duchesse de Mantoue était Suzanne-Henriette, fille de Charles III de Lorraine, duc d'Elbeuf, qui mourut à Paris, le 19 décembre 1710, dans sa vingt-cinquième année.

bition, le jeu et les femmes. La correspondance du résident français fait connaître que le duc de Lorraine prodiguait les millions aux plénipotentiaires et aux hommes d'Etat chargés de décider du sort de l'Europe. Il désirait par-dessus tout de se faire représenter aux différents congrès, et y obtenir, aux dépens de la France, soit des agrandissements de territoire, soit de magnifiques établissements en Italie ou en Allemagne, en compensation de la cession de la Lorraine. Il fut cruellement déçu. Les coalisés refusèrent d'écouter ses doléances. Quant à Louis XIV, Léopold n'obtint même pas de l'oncle de sa femme ce qui lui avait été promis par le traité de Riswick. Ce fut seulement à son beau-frère le régent, qu'il en dut la complète exécution. Les millions dépensés pour satisfaire son ambition le furent en pure perte. — Léopold perdait au jeu des sommes énormes ; on lui gagna en deux fois plus de deux millions ; il est vrai qu'il ne payait pas toujours exactement ces dettes dites d'honneur. — Quant à l'argent dévoré par ses maîtresses, et surtout par Madame de Craon, on ne saura jamais à quelle somme s'éleva cette dépense ; mais il est certain que les prodigalités de ce chef dépassèrent plusieurs millions (1).

Ces folies de Léopold sont attestées par la correspondance de M. d'Audiffret :

« Je vois naître une grande froideur entre M. le duc de Lorraine et l'évêque d'Osnabruck (2). A cause de deux femmes qu'ils aiment et qui se haïssent extrêmement (3).

(1) Voir pour les détails relatifs aux négociations politiques, l'*Histoire de la réunion de la Lorraine à la France,* par M. le comte d'Haussonville, 1re éd., t. IV, pp. 236 et suivantes, ainsi que les pièces justificatives, publiées sous les nos XIV et suivants à la fin du même volume. — Pour le surplus, nous citerons seulement ce qui concerne particulièrement Madame de Craon.

(2) Frère de Léopold, qui fut depuis archevêque et électeur de Trèves.

(3) Madame de Lunati-Visconti, maîtresse de l'évêque, et Madame de Craon, maîtresse du duc.

J'aurais souvent des histoires à vous conter si j'osais mêler le badin avec le sérieux ». (Dépêche de M. d'Audiffret, 3 novembre 1708.) — Archives des affaires étrangères (1).

« Il y a eu, au sujet de Madame de Craon, une vive querelle entre le duc et la duchesse de Lorraine, qu'on a cachée avec beaucoup de soin. On s'est servi, pour apaiser cette princesse, du canal de son confesseur ». (Dépêche de M. d'Audiffret, 22 août 1709.)

Non seulement Léopold était infidèle à sa femme, mais il trompait aussi la maîtresse qu'il adorait. On a vu la jalousie furieuse de cette dernière quand elle craignit de se voir supplantée par la jeune duchesse de Mantoue.

Une femme de moins haute volée, Mademoiselle d'Agencourt, avait attiré l'attention du duc. Des relations intimes s'établirent entre eux, et elle fut, pour Léopold, ce que Mademoiselle de Fontanges avait été pour Louis XIV, avec cette différence que la Montespan lorraine n'attendit pas la mort de sa rivale. Elle exigea son renvoi, et elle l'obtint. C'est encore M. d'Audiffret qui raconte cette histoire : « Il vient d'arriver à Mademoiselle d'Agencourt une fâcheuse aventure qu'on tient encore cachée, mais qui deviendra bientôt publique. Elle est accouchée, et l'on dit que c'est le fruit d'une galanterie secrète qu'elle a eue, avant son mariage, avec le duc de Lorraine ; c'est ce qui a mis Madame de Craon en fureur et causé la brouillerie qui dure encore entre eux. On ajoute que le marquis de Spada (2) en avait eu quelque soupçon, ayant trouvé un jour sur le lit de la demoiselle un bouton qu'il reconnut être d'une veste du prince ». (M. d'Audiffret, 10 octobre 1709.)

Le 26 du même mois, le résident raconte la suite de l'aventure : « Le prince n'a pas tenu contre la fierté cour-

(1) Les dépêches de M. d'Audiffret étaient adressées au ministre, mais elles étaient communiquées à Louis XIV qui donnait quelquefois ses instructions à son résident en Lorraine.

(2) Il avait épousé Mademoiselle d'Agencourt.

roucée de Madame de Craon. Il a obtenu grâce et l'accomodement s'est fait. La dame (de Craon) a eu quelques accès de fièvre et la porte a été fermée à tout le monde... Le marquis de Spada a conduit sa femme dans une terre d'environ 2,000 livres de rente que M. le duc de Lorraine lui a donnée ».

M. d'Audiffret termine cette chronique de l'histoire amoureuse de Lorraine, pour l'année 1709, en ajoutant, dans une dernière dépêche, des détails sur le jeu effréné de Léopold et sur les dépenses qu'il faisait pour Madame de Craon. « Le duc de Lorraine, dit-il, a fait présent, il y a trois jours, à Madame de Craon de deux boucles d'oreilles avec leurs pendants de diamants, d'un très grand prix. *Les créanciers de ce prince, pour le jeu, murmurent de ce qu'on ne les paye pas. Ils l'ont fait prier de vouloir bien leur en donner quelque partie, ayant bien payé quand ils ont perdu ; mais il n'a pas fait de réponse. Il doit près de trois cent mille écus. Il joue depuis trois jours sans argent et même sans payer à la bourse.* — Tout le monde est enragé contre Madame de Craon qui absorbe tout ». (Dépêche du 24 décembre 1709.) — Archives des affaires étrangères.

Deux années après, les dissipations du duc étaient toujours excessives, et M. d'Audiffret écrivait ce qui suit à la date du 14 mars 1711 : « L'ambition n'est pas la seule cause des désordres où le duc de Lorraine a mis les finances... Il serait avantageux pour lui et pour ses sujets qu'il revînt d'une autre passion qui continue à le jeter dans de grandes dépenses, et, tarissant les principales sources de son revenu, excite un mécontentement général. Il est dû trois quartiers aux officiers de la maison ; aux domestiques et à ceux qui ont des pensions, deux années ; et, sur les dettes de l'Etat, un million et demi avancé par le fermier général, ou prêté par des particuliers, et *onze cent mille livres perdues au jeu.* A mesure qu'il arrive quelque fonds, il est diverti à des usages

de complaisance, sans aucuns égards aux besoins pressants et aux remontrances sur cette dissipation ».

Si la passion de Léopold pour Madame de Craon fut excessive, il est vraisemblable qu'il fut payé de retour. On ne voit nulle part que la princesse de Craon ait été infidèle à son cher duc. Sa fille eut moins de préjugés, mais la mère ne s'attribua jamais le surnom de *dame de volupté* que la fille trouva bon d'emprunter à la comtesse de Verrue.

Après la mort de Léopold, le couple Craon continua d'être en faveur auprès de son fils François. Lorsqu'il céda la Lorraine pour épouser Marie-Thérèse, et devenir grand-duc de Toscane, il emmena avec lui, à Florence, M. et Madame de Craon, dont les conseils ne lui furent pas inutiles. Sur la fin de leur vie, ils revinrent en Lorraine et résidèrent tantôt à la cour de Stanislas, tantôt au château d'Haroué.

Ils reposent l'un et l'autre dans l'église de ce village. Leurs épitaphes indiquent que le prince de Craon mourut le 10 mars 1754, à l'âge de soixante-quinze ans ; sa femme lui survécut jusqu'en juillet 1772, elle avait quatre-vingt-six ans.

Ces détails sur la vie privée d'un prince qui, en moins de deux années, perdait au jeu des sommes équivalant à six ou sept millions de nos jours, ont été soigneusement dissimulés par ses panégyristes. La révélation des vices de ce souverain, qui passe pour le meilleur et le plus vertueux de sa dynastie, détonne singulièrement dans le concert de louanges dont il a été l'objet de son vivant et après sa mort. M. le comte d'Haussonville est le seul qui ait dit la vérité sur Léopold et son impérieuse maîtresse. Aussi sa remarquable histoire n'a-t-elle pas été appréciée par certains vieux Lorrains, comme elle mérite de l'être. Il n'est pas assez louangeur, et il critique pièces en main. Ses découvertes dans les archives de France sont comme non avenues ; aussi Digot n'en parle-t-il que quand elles

sont à la louange de ses chers princes, ce qui est assez rare. Fallait-il donc, en prenant ce modèle, continuer à faire de l'histoire un long panégyrique? Tel n'a pas été l'avis de M. le comte d'Haussonville, et nous sommes de ceux qui admirent, avec la jeune génération, ses remarquables travaux. L'illustre historien n'a pas reculé devant les détails de la vie intime des princes lorrains; il a raconté le bien comme le mal; encore n'a-t-il pas tout révélé. En ce qui concerne Léopold, il n'a été ni plus ni moins sévère qu'envers son grand-oncle Charles IV. Est-ce à dire que l'avant-dernier des ducs de Lorraine ait été plus coupable que la plupart des princes de son temps? Non, sans doute. Le siècle pendant lequel il a vécu est son excuse, et l'on peut plaider les circonstances atténuantes en faveur du séducteur et de ses victimes volontaires. Dans les mœurs du temps, les plus grandes familles se félicitaient de voir les filles de leurs maisons devenir favorites. Lorsque commença la liaison de Léopold avec Madame de Beauvau, cinquante ans s'étaient à peine écoulés depuis que Bussy avait révélé son dépit de ce que la fille de sa cousine, la belle Madame de Grignan, n'eût pas pris la place de la favorite du jour (1). Léopold n'a été, en fait d'amourettes, qu'un Louis XIV au petit pied.

Tout en disant la vérité, ne soyons pas trop sévères pour les faiblesses des princes qui se croyaient, de bonne foi, au-dessus de l'humanité. Ne nous indignons même pas trop contre l'altière maîtresse qui domina le duc pendant plus de vingt ans. A vrai dire, le monstre était charmant, et l'on est toujous disposé à beaucoup d'indulgence envers une jolie femme. Celle qui avait enchaîné Léopold était ravissante. Sa belle-mère, témoin non suspect, n'a pu s'empêcher de reconnaître le charme répandu sur toute sa personne. Son esprit égalait sa beauté, ce qui explique

(1) M. Paul Janet, *Revue des Deux-Mondes*, 1er septembre 1884.

sa longue domination. Son étonnante fécondité n'altérait pas l'éclat de ses charmes. C'est ce dont fait foi le témoignage de deux de ses contemporains. Bertier du Rocheret, qui la vit alors qu'elle était enceinte de son dix-huitième enfant, c'est-à-dire vers 1727, à l'âge de quarante et un ans, dit qu'après sa correspondante, Madame Bertin du Fay, elle était la plus belle femme de son temps, et qu'elle commençait à peine à se faner (1). Elle était loin de l'être tout à fait quand le jeune et galant de Brosses, avant d'être un grave président, fut reçu par elle à Florence plus de dix ans après. Elle était encore fort séduisante, car, faisant allusion aux amours de Léopold, dont il avait entendu parler, le voyageur dijonnais écrivait : « Je ferais bien avec elle [comme] le petit duc de Lorraine » (2).

Maintenant, laissons les louangeurs à outrance vanter les grandes vertus de Léopold. Il en eut, sans doute ; une surtout et bien grande, qui avait manqué à son grand-oncle Charles IV. Il fut extrêmement prudent. Il sut se maintenir entre deux puissances rivales, sans trop pencher vers celle qui avait toutes ses sympathies. Il put ainsi procurer à son pays, ruiné par plus d'un demi-siècle de guerre ou d'occupation, un tiers de siècle de paix, ce qui ne s'était jamais vu. C'est ce qui lui fait justement occuper dans l'histoire une place des plus honorables. Toutefois, cette excessive prudence ne fut pas exempte d'am-

(1) *Voyage en Lorraine et en Flandre.* Fragment adressé à Madame Bertin du Fay, femme d'un conseiller au parlement de Metz, dans les *Œuvres choisies de Bertin du Rocheret*, président et grand voyer de l'élection d'Epernay, lieutenant criminel au bailliage de la même ville. (Châlons et Paris, chez Aubry, 1865, in-8, p. 81.)

(2) Voyage en Italie, t. Ier, 2e éd., 1869, p. 278. Voici le passage en son entier : « La princesse de Craon tient [à Florence] une fort bonne maison. C'est une femme qui me plaît beaucoup par ses manières et quoiqu'elle soit grand'mère d'ancienne date, je ferais bien encore avec elle le *petit* duc de Lorraine ». — Le mot *petit* est pris ici par allusion au peu d'étendue du duché que le fils de Léopold venait de quitter. Le prince de Craon avait été chargé, avec M. de Raigecourt, d'organiser la nouvelle administration du duché de Toscane.

bition. Il conçut, contre la France malheureuse, certaines tentatives de fourberies qui n'allèrent pas jusqu'à l'exécution. Il était ce qu'on appelle de nos jours un opportuniste ; en toute circonstance, il fut toujours disposé à courir au secours du vainqueur. Quant à ses vertus privées, on a vu ce qu'en pensaient sa femme, sa belle-mère et M. d'Audiffret. Lui-même ne nous a-t-il pas laissé un témoignage de son humeur galante dans les tristes vers écrits de sa main en l'honneur de sa maîtresse, et que celle-ci a négligé d'anéantir ?

Quel contraste entre la chaste femme de Léopold et son infidèle mari ! Malgré ses écarts, la duchesse adorait son époux, et elle en était jalouse. Toutefois, par une exquise délicatesse, elle dissimulait son dépit, même à sa mère, qui s'y est trompée, puisqu'elle s'étonnait que sa fille ne fût pas jalouse. La femme délaissée sauva les apparences tant qu'elle put, à ce point qu'elle s'imposait la torture de faire bon visage à une rivale détestée, dont la conduite scandaleuse lui faisait horreur. Quant à la sage Elisabeth-Charlotte, jamais le moindre soupçon ne vint effleurer sa réputation. Sa mère cependant craignait que la sœur du régent ne fût en butte à de malins propos, lorsqu'elle vint à Paris en 1718. Il n'en fut rien. Quoique la cour de France l'eût perdue de vue depuis son mariage, sa réputation d'épouse fidèle et de mère incomparable était arrivée jusqu'à Versailles, et aucun propos médisant ne vint ternir la bonne renommée de la sœur de Philippe d'Orléans.

Devenue veuve, la dernière duchesse de Lorraine pleura celui qui l'avait rendue si longtemps malheureuse. Elle avait eu à pleurer aussi plusieurs de ses enfants moissonnés à la fleur de l'âge. Elle pleura souvent sur son fils François, qui quitta sa mère et le trône de ses aïeux pour succéder aux Médicis, avec l'espérance presque certaine de plus hautes destinées. Elle eut, en outre, la douleur de voir le couple détesté accompagner son fils à Florence,

et continuer sur lui la domination qu'il avait exercée sur son père.

Sa seule consolation fut de recevoir les nombreux témoignages du redoublement d'amour des Lorrains pour elle et pour les princesses ses filles. Aussi ne voulut-elle pas abandonner sa patrie d'adoption. Là où elle avait vécu et souffert, là aussi elle voulut mourir. Les contemporains sont unanimes à décrire la douleur de la duchesse et de ses filles lorsqu'elles quittèrent Lunéville pour Commercy. Cette douleur était partagée par toute la population (1). La renommée de ce deuil public s'étendit si loin que Frédéric, avant de monter sur le trône de Prusse, avait pu écrire avec vérité : ... « Quand la veuve de Léopold fut obligée de quitter Lunéville, tout le peuple se jetta à genoux au devant du carrosse, et l'on arrêta les chevaux à plusieurs reprises ; on n'entendait que des cris et l'on ne voyait que des larmes » (2).

On ignore pourquoi la malheureuse princesse, en se rendant à Commercy, fut obligée de s'arrêter au château d'Haroué appartenant au prince de Craon. Le château de Commercy, bien différent alors de ce qu'il fut plus tard du temps de Stanislas, n'était-il pas disposé pour les recevoir ? Ou bien avait-elle pardonné, et voulut-elle, aux yeux de ses anciens sujets, sauver les apparences? Voulait-elle que le public prît le change en la voyant, sans y être contrainte, séjourner sous le toit d'une rivale ? On ne sait. En tout cas, cet exemple de charité chrétienne s'accorderait peu avec le mot rapporté par Jamet le jeune et

(1) Notre ami M. Louis Lallement, avocat à Nancy, a réuni tous les témoignages de l'affliction des Lorrains dans un mémoire intitulé : *Le départ de la famille ducale de Lorraine* (6 mars 1737). Ce curieux et intéressant travail a été inséré dans le *Journal de la société d'archéologie lorraine* (janvier et février 1860).

(2) L'*Anti-Machiavel*, nouvelle édition. Amsterdam, 1751, in-8, chap. II, intitulé : *Des principautés héréditaires*. On sait que la première édition de ce livre, que Frédéric aurait bien voulu désavouer, avait été donnée en 1740, par Voltaire qui en avait corrigé la rédaction.

qu'elle aurait dit dans sa retraite de Commercy, en parlant de Madame de Craon : « Ah ! la coquine ! son cotillon l'a bien servie » (1).

En parlant du duc Léopold, on ne peut s'empêcher de reporter son souvenir sur son illustre père, connu dans l'histoire sous le nom du duc Charles V. Il fut un grand homme de guerre ; il eût été un souverain accompli, car il fut véritablement le modèle de toutes les vertus. Dieu ne le donna pas à la Lorraine ; il ne le lui montra même pas. Le meilleur de ses ducs, par le droit, ne vit jamais Nancy et ne régna pas en fait. Il n'en reçut pas moins à sa mort ce magnifique éloge de la part de Louis XIV : « J'ai perdu le plus grand, le plus sage et le plus généreux de mes ennemis » (2).

Léopold fut adoré de ses sujets, cela est certain. Il les aima aussi, il se montra généreux, pitoyable, comme on disait de son temps, surtout au commencement de son règne. Toutefois, cet amour pour ses sujets demeura assez platonique, et, à vrai dire, la souveraineté de la Lorraine n'était pas celle de ses rêves. Sans doute les contemporains s'aperçurent peu que leur cher duc ne tenait pas beaucoup à eux. Le fait est néanmoins très certain. Sa clairvoyance lui fit entrevoir que ses enfants ne régneraient pas sur la Lorraine. Lui-même n'était pas certain de finir ses jours comme souverain de ce petit pays auquel il était peu attaché. Il voulait mieux. A la connaissance de tous, il avait accepté l'échange de la Lorraine contre le Milanais. Lorsque le marché fut rompu, ses sujets en furent heureux ; néanmoins, ils se vengèrent par un calembour de l'abandon prémédité de leur duc en répétant : « Quel bonheur ! Monseigneur vivera cent mille ans » (sans Milan).

(1) M. Courbe. *Promenades de Nancy*, p. 333.

(2) M. le comte d'Haussonville. *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France*, 1re éd., t. III, p. 387.

Plus tard, Léopold médita de se tailler de grands établissements en Allemagne ; il eut même des visées sur les Pays-Bas ; puis, enfin, sur la Toscane, qui échut non à lui, mais à son fils François. Léopold était un Allemand. Il perpétua dans sa race cette fameuse lèvre autrichienne qu'il tenait de sa mère. Elle était encore visible chez sa petite-fille, l'infortunée Marie-Antoinette. Somme toute, il était plus Germain que Lorrain. Toutes ses sympathies étaient pour le pays qui l'avait vu naître, que son illustre père avait défendu, on sait avec quel éclat ; où, dans son enfance, il avait joué avec ses cousins les archiducs. Il entrevit, de son vivant, l'espoir de marier son fils aîné, le prince Clément, avec une archiduchesse. L'empereur Charles VI accomplit, après la mort de Léopold, le vœu de son cousin, qui devait être la ruine de la nationalité lorraine. Peu importait à cet ambitieux, qui ne dépouilla jamain le Germain.

Voilà, en résumé, quel fut le souverain et le politique. Quant à ses vertus privées, on vient de voir ce qu'en pensaient sa femme, sa belle-mère et le résident de France. Qu'on loue tant qu'on le voudra le duc Léopold de sa clairvoyance, de sa prudente habileté, mais jamais on ne pourra trouver matière à louange dans le fait d'avoir vécu pendant plus de vingt années dans un double adultère. Afin de satisfaire sa passion pour le jeu et les caprices de sa maîtresse, il pressura ses peuples, qui durent faire face à ses folles prodigalités.

Ce jugement paraîtra sévère, mais il est juste, car il est vrai, et, en histoire, la vérité doit se substituer aux flagorneries.

Néanmoins, nous avons déjà dit et nous aimons à répéter que ce prince, malgré ses vices, occupera une grande place dans l'histoire, car, pendant un règne de près de trente années, il a conservé à ses sujets la paix, le plus précieux des biens que les gouvernants doivent aux gouvernés.

E. Meaume.

LE PALAIS ET L'ACADÉMIE

AU XVIIIe SIÈCLE (1).

LES AVOCATS ACADÉMICIENS

1700-1793

L'Académie au XVIIIe siècle fut moins hospitalière aux hommes de palais qu'elle ne l'avait été au XVIIe. Tandis qu'elle ouvrait largement ses rangs aux illustrations de l'Eglise, de la Cour et de la politique, aux cardinaux, aux évêques et aux simples abbés, aux maréchaux, aux diplomates et aux grands seigneurs, c'est-à-peine si elle réservait 13 places dans ses 40 fauteuils pour les sommités de la magistrature et du barreau. Huit furent occupés par des premiers présidents, des présidents à mortier et des avocats-généraux, cinq par des avocats au Parlement. Celui qui ouvre la série est Louis de Sacy, et celui qui la clôt est J.-B. Target.

I.

LOUIS DE SACY.

1654-1701-1727.

Avec Louis de Sacy nous nous retrouvons en plein Palais, car il succède au président Rose, et est remplacé par le président de Montesquieu ; il est en même temps

(1) Le *Bulletin* a terminé, avec sa livraison de décembre, *Le Palais et l'Académie au* XVIIe *siècle*, il donne aujourd'hui, dans celle de janvier, *Le Palais et l'Académie au* XVIIIe. Cette seconde partie complétera ainsi l'œuvre de notre collaborateur, M. Moulin. — L. T.

jurisconsulte et littérateur, et à des titres littéraires il joint des titres juridiques.

Il était avocat au Parlement et aux Conseils, et son inscription au tableau de l'Ordre date du 1er décembre 1671.

Il avait reçu de la nature les qualités morales et les avantages extérieurs propres à assurer le succès dans la carrière où il entrait. Son intelligence était vive, sa voix sympathique, sa physionomie agréable, toute sa personne séduisante.

« Il avait, dit d'Alembert, un esprit juste et pénétrant, une logique nette et précise, une facilité noble de s'énoncer, une mémoire heureuse et sûre ; il joignait à ces avantages la plus délicate probité, la plus douce aménité de mœurs, et cette politesse aimable qui, née de la franchise et de la candeur de l'âme, est encore plus dans le cœur que dans les manières. »

Comment s'étonner dès lors qu'il ait eu un grand emploi au Palais et occupé l'une des premières places parmi les avocats de son temps ? Dans les principales causes auxquelles il prêta sa plume ou sa voix, remarquons celles de la marquise de Sassy contre un conseiller au Parlement, de Madame de Pomereu contre son mari, de M. le duc de La Force, etc.

Il avait eu l'occasion de plaider contre M. l'abbé de Choisy et de lui faire perdre un procès, ce qui n'empêcha pas le plaideur malheureux de lui donner sa voix, lorsqu'il se présenta à l'Académie.

Son titre unique alors, avec ses *Mémoires* judiciaires, était sa traduction des *Lettres* de Pline, à laquelle le monde savant avait fait le meilleur accueil.

Il s'était pris de passion pour Pline ; avocat et écrivain comme lui, il en avait les qualités et les défauts, le style élégant et pur, mais quelque peu maniéré, l'amour de l'antithèse porté jusqu'à l'abus.

Sa traduction, fort estimée de son temps, l'est encore du nôtre, à ce point que MM. Nisard et Pierrot n'en ont

pas trouvé de meilleure, et lui ont, après quelques corrections, donné place dans leurs collections (1).

« Il ne paraît guère possible, dit M. Nisard, de rendre avec plus de naturel et d'élégance les grâces un peu étudiées de ce style.

» Le très mince avantage qu'offrirait une traduction nouvelle, en rétablissant le véritable sens aux endroits où il a pu échapper à de Sacy, *ne compenserait pas l'infériorité presque inévitable dans tout le reste.* Nous avons mieux aimé, dans une revision discrète, faire disparaître ces taches légères, et conserver, au moyen de quelques corrections toujours motivées, une de ces traductions qui ont mérité quelque peu de la gloire réservée aux ouvrages originaux. »

C'est là, dans la bouche d'un critique aussi judicieux que M. Nisard, un bel éloge de la traduction de de Sacy, et cependant, faut-il l'avouer, nous avons été quelque peu étonné, choqué même de voir le traducteur faire d'un riche citoyen de Rome un *grand seigneur*, d'un tribun militaire un *colonel*, d'un préfet du trésor un *intendant des finances*, et substituer à la tunique et à la toge la veste et l'habit. N'était-ce pas faire trop bon marché des temps et des lieux, et tenir trop peu à la couleur locale ? Il est vrai que

(1) Nous devons à M. D. Nisard la *Collection des auteurs latins*, et à M. Pierrot la *Bibliothèque latine de Panckouche*, à laquelle ce dernier coopéra doublement comme imprimeur-éditeur et comme traducteur.

Il lui donna la traduction de *Tacite*. Sans valoir celles de Dureau-Delamalle et de Burnouf, elle n'est pas sans mérite, et beaucoup l'attribuaient, au moins pour une grande partie, à M. Pierrot, professeur de l'Université et beau-frère du traducteur en nom.

Cette supposition donna lieu à une plaisanterie que racontèrent tous les petits journaux de l'époque. Quelques jeunes étudiants allèrent, par une belle nuit, écrire à la craie sur la grande porte de l'hôtel de M. Panckoucke :

« Au clair de la lune,
Mon ami Pierrot,
Prête-moi ta plume. »

M. Panckoucke, lettré et ami de beaucoup d'écrivains, qu'il recevait à Paris et à sa campagne de Fleury, se mit plusieurs fois sur les rangs pour l'Académie. Il n'y recueillit qu'une ou deux voix ; au temps de de Sacy, la traduction de *Tacite* en eût probablement fait un des Quarante.

de Sacy vivait dans un siècle où les comédiens du Roi jouaient Néron, Auguste et Polyeucte en perruque et en costumes de fantaisie.

Ce fut la traduction des *Lettres* qui fit de de Sacy un académicien, et peut-être plus que Pline, Madame la marquise de Lambert.

Il était un des habitués de ses mardis, et dînait chez elle chaque semaine en compagnie de Fontenelle, de Lamotte et de dix autres académiciens (1). Elle avait de l'affection pour l'homme « dont le commerce lui était nécessaire, quand celui de ses autres amis ne lui était qu'agréable » (2); de l'estime pour le littérateur dont elle disait avec quelque peu d'exagération: « Il écrit parfaitement bien; il ne touche à rien qu'il ne l'orne; les grâces vives et légères sont répandues partout, même dans les matières les plus sèches, et le procès qui par ses mains change de forme. »

Ces sentiments d'amitié et presque d'admiration ne permettaient pas à la marquise la tiédeur dans le patronage dont elle appuya la candidature de De Sacy. Aussi lui fit-elle ouvrir toutes grandes les portes de l'Académie.

Après l'élection, ce ne fut qu'un nom de plus de candidat, arrivé par son crédit, dont elle eut à grossir la liste de ses protégés, s'il est vrai, comme l'a écrit d'Argenson « que » l'on n'était guère reçu à l'Académie, que l'on ne fût pré- » senté chez elle et par elle, et qu'elle avait fait la moitié » des académiciens de son temps. »

Ne nous plaignons pas trop de cette influence féminine, que nous retrouverons un siècle plus tard à l'Abbaye-au-

(1) Anne-Thérèse de Marquenat de Courcelles, marquise de Lambert, a dû sa réputation à deux petits ouvrages : *Avis d'une mère à son fils*, et *Avis d'une mère à sa fille*, et à l'hospitalité que trouvaient chez elle les hommes de lettres.

Son hôtel devint presque un petit hôtel de Rambouillet. Elle y recevait à souper deux fois par semaine, le mardi les grands seigneurs, le mercredi les gens de lettres.

(2) Sainte-Beuve qui a emprunté la citation à d'Alembert. *Causeries du Lundi. Eloges des Académiciens.*

Bois, si nous lui devons la nomination de Fontenelle, de Th. Corneille, de Lamotte, de Massillon et de Montesquieu.

Serait-ce par reconnaissance que de Sacy écrivit et dédia à Madame de Lambert son traité de l'*Amitié* qui, tout entier, il faut bien l'avouer, ne vaut pas le seul chapitre de Montaigne sur le même sujet ? L'auteur, dans cet ouvrage, tenta d'allier la sensibilité à la philosophie « qualités qui, peut-être, ne sont guère compatibles dans un ouvrage de cette espèce, de sorte que l'auteur ne fut ni assez tendre pour les âmes sensibles, ni assez penseur pour les philosophes » (1).

Après le traité de l'*Amitié,* vint celui de la *Gloire* « qui ne nous a pas dédommagés de la perte de celui de Cicéron » (2) : auparavant, de Sacy, encouragé par le succès des *Lettres,* avait traduit, mais moins heureusement, le *Panégyrique de Trajan.* Ce sont là, avec deux volumes in-4 de *Mémoires, Factums et Harangues,* ses œuvres complètes.

Avocat, de Sacy fut reçu par un confrère, Charles Perrault. Comme directeur, il reçut à son tour le marquis de Mimeure et M. l'abbé Montgault.

A celui qui avait dignement loué les autres était réservée la bonne fortune d'avoir pour panégyristes, à un demi-siècle de distance, Montesquieu et d'Alembert.

« Avec quelle noblesse, dit l'un, n'exerçait-il pas sa profession !

» Tous ceux qui avaient besoin de lui devenaient ses amis. Il ne trouvait presque pour récompense à la fin de chaque jour que quelques bonnes actions de plus; et toujours moins riche, mais toujours plus désintéressé, il n'a transmis à ses enfants que l'honneur d'avoir eu un si respectable père. »

« Il mourut, dit l'autre, âgé de 73 ans, chargé de travaux et

(1) D'Alembert. *Eloge des Académiciens.*

On trouve dans les œuvres de Madame de Lambert un traité de l'*Amitié.* Aurait-elle voulu, en le composant, lutter avec de Sacy ?

(2) D'Alembert, *Loco jàm citato.*

de vertus, laissant à ses amis le plus cher souvenir, aux gens de lettres le plus digne modèle, aux gens de bien les plus justes regrets » (1).

Qu'ajouter à de pareils éloges sortis de pareilles plumes? Et cependant J. Malet, si étrangement, et pour si peu nommé à l'Académie, profita de la réception de Montesquieu pour y ajouter les siens (2).

Le burin a reproduit les traits de L. de Sacy, et nous regrettons que son portrait d'Ogier et de Desrochers n'orne pas la bibliothèque des avocats. Aussi bien sa figure est-elle pour le barreau de Paris celle d'un ancêtre qu'il doit honorer. Nous voudrions que l'Ordre eut sa *Salle des Illustres*, dans laquelle seraient conservés les bustes et les portraits de ses célébrités, et où les jeunes avocats pourraient voir, à côté de Le Maistre et de Patru, Dupin et Berryer; de Cochin, de Normand, de Target et de Gerbier, Paillet, Chaix-d'Est-Ange, Jules Favre et Dufaure.

II.

BERNARD DE LA MONNOYE (3).

1641-1713-1728.

De la Monnoye, le père de Bernard, était en 1641 établi pâtissier à Dijon. Comme il avait de l'aisance, et qu'il ne

(1) Montesquieu, *Discours de réception.*
D'Alembert, *Eloge des Académiciens.*

(2) J. Roland Malet, successeur de Toureil, premier commis du contrôleur-général Desmaretz, n'avait d'autre titre au fauteuil que la recommandation de son patron et une mauvaise ode couronnée par l'Académie.

(3) Pellisson, d'Olivet, Bouillet, *Dictionnaire,* et Michaud, *Biographie universelle,* écrivent La Monnoie; d'Alembert, La Monnaye, et Didot, *Biographie,* La Monnoye.

C'est la biographie Didot qui donne la véritable orthographe du nom, ainsi que le prouvent dix pièces de la main de La Monnoye, qui font partie de ma collection d'autographes. *Carton des Académiciens.*

voulait pas faire de son fils son successeur, il l'envoya au collège des Jésuites de sa ville.

Le jeune Bernard répondit par ses progrès à la sollicitude paternelle ; il était encore sur les bancs, qu'il faisait des vers latins et français.

Au sortir du collège, il alla faire son droit à l'Université d'Orléans, y fut reçu avocat et vint plaider devant le Parlement de Bourgogne.

Il y débuta heureusement, et il aurait pu prétendre à des succès dans sa profession, s'il avait eu l'amour de son état et plus de persévérance ; mais il s'était fait avocat par condescendance pour les désirs de son père, il se fit homme de lettres par goût et par vocation. Il se hâta, sous prétexte de faible santé, de quitter la robe et de traiter d'une charge de conseiller-correcteur en la Chambre des Comptes de Bourgogne. Il sut remplir les obligations de cette charge qui lui donnait un titre, mais ses aspirations étaient pour les lettres ; il s'y livra donc sans réserve, s'essaya en poésie, en critique et en philologie, et apprit à fond les langues grecque et latine, italienne et espagnole.

Il trouva un appui et des encouragements dans l'amitié du Président Bouhier, de l'abbé Nicaise et du P. Oudin (1).

L'Académie ayant en 1671 proposé pour l'un de ses prix l'*Abolition du duel,* La Monnoye se mit sur les rangs pour le disputer. Il rencontra dans la lice 76 concurrents, parmi lesquels Fontenelle et l'abbé Du Jarry, poète « aux pôles brûlants », coureur de couronnes académiques, futur vainqueur de Voltaire débutant (2).

(1) Il se lia avec le Président Bouhier. Les deux érudits, qui s'occupaient l'un et l'autre de traductions, se portèrent souvent des défis en se proposant de traduire les mêmes passages des mêmes auteurs. J'ai dans ma collection d'autographes des cahiers des Epigrammes de Martial traduits par les deux amis.

(2) Le sujet du concours était une ode sur le *Vœu de Louis XIII.* L'abbé du Jarry, âgé de 65 ans, et Voltaire de 18, concoururent, et l'abbé l'emporta. Dans l'*Ode* couronnée, assez mauvaise d'ailleurs, se trouvait ce vers :

« Et des pôles glacés jusqu'aux pôles brûlants. »

Voir notre histoire du fauteuil de Voltaire, *Le Palais à l'Académie,* ouvrage sous presse.

Il l'emporta sur Fontenelle et sur du Jarry. Sa pièce avait séduit Charles Perrault, qui, sans que l'auteur fût encore connu, en parlait à tout venant, et partout en faisait l'éloge. Témoin de son enthousiasme, l'un de ses confrères lui dit : « *Eh ! si par hasard elle était de Despréaux ? qui sait !* » Perrault était alors brouillé avec ce dernier ; « *Fût-elle du diable,* répondit-il avec vivacité, *elle mérite le prix, et elle l'aura.* »

Elle l'eut en effet, et ce prix fut suivi de quatre autres, obtenus dans les concours des années de 1672 à 1675.

Le dernier fut partagé avec Santeuil, et La Monnoye le remporta sans qu'il sût qu'il concourait. Voici comment : Le chanoine de Saint-Victor avait fait une pièce de vers latins que La Monnoye avait traduite en vers français. Or, le poète latin s'était avisé d'envoyer à un concours de l'Académie la traduction française, sans même en prévenir son ami. Elle fut couronnée, et Santeuil, comme auteur original, ne craignit pas de réclamer la médaille. La Monnoye, qui aurait pu en revendiquer l'attribution, ou au moins le partage, la lui abandonna, gardant pour lui seul l'honneur du triomphe. Ce n'étaient pas en effet les vers latins, qui n'auraient pas même été admis au concours, mais les vers français que l'Académie avait couronnés.

La Monnoye ne se bornait pas aux vers français, il en faisait de grecs, de latins, et probablement que le membre de l'Académie Padouanne des *Ricovrati* en faisait aussi d'italiens. Il traduisit en grec plusieurs odes d'Horace, et la sixième satire de Boileau ; en latin, son *Abolition du duel,* et en français, une pièce de Santeuil, comme Corneille en avait traduit une autre, et Fontenelle, plusieurs de Commire et du P. Le Jay.

Il adressa à Ménage une petite pièce de vers latins, dont celui-ci disait : « Catulle n'en a pas de plus beaux et qui renferment davantage cet agrément que forme la belle simplicité. » La Monnoye, écrivant en latin, comparé et même préféré à Catulle!.. Il est vrai qu'il avait appelé le

pédant Ménage « notre Varron, l'homme le plus savant de l'ancienne Rome ».

...Quod Menagius ille,
Varro noster...

La Monnoye avait écrit en français et en latin, en grec et en italien, il ne lui restait plus qu'à écrire dans le patois de sa province. Il fit les *Noëls bourguignons*, son meilleur ouvrage, et les accompagna d'un *Glossaire* à l'usage de ceux qui n'entendaient pas couramment le patois.

Sa gaîté, poussée parfois jusqu'à la grivoiserie, l'enrichit d'un grand nombre d'anecdotes piquantes et de remarques curieuses, qui firent sourire le lecteur sérieux, mais irritèrent l'intolérance des hypocrites. Ils crièrent au scandale et à l'indévotion, et peu s'en fallut que les *Noëls* et le *Glossaire* ne fussent déférés à la censure de la Sorbonne.

« On y trouvait entre autres l'extrait d'un sermon fort étrange du fameux missionnaire S. Vincent Ferrier, sur ce qu'on appelle le *Devoir conjugal*. Ce sermon, plus semblable à un conte de La Fontaine ou de Boccace, par la nature du sujet et l'indécence du récit, qu'à une exhortation faite pour édifier les âmes pieuses, est un monument précieux de l'innocence de l'orateur et de la simplicité des temps où cette singulière déclamation fut prononcée » (1).

En 1706 La Monnoye avait quitté Dijon et était venu s'établir à Paris, précédé d'une réputation de savant et d'érudit. Il n'y trouva plus ni Ménage ni Pellisson, mais il s'y lia avec la plupart des beaux esprits qui avaient formé autrefois la société de Ménage et de Mademoiselle de Scudéry (2).

(1) D'Alembert, *Eloge des Académiciens*.

(2) Ménage était mort en 1692, Pellisson en 1693, et Mademoiselle de Scudéri, pour laquelle ils soupiraient tous deux, en 1701.

Si Burman l'appelait : « *Indefessus nugarum indagator*, le rédacteur des *Acta eruditorum* le traitait de : « *Vir omnis elegantiæ peritissimus et studiosissimus.* »

Il s'était éloigné des concours (1) ; de concurrent il songeait à devenir juge. La mort de Régnier des Marais lui en fournit l'occasion ; il fut nommé à sa place.

« Sa réception, dit d'Alembert, fut remarquable par un événement qui fait époque dans l'histoire de la Compagnie. Les cardinaux-académiciens se dispensaient depuis longtemps d'assister aux séances, tant particulières que publiques, parce qu'ils croyaient des fauteuils indispensables à leur dignité, et que les académiciens n'avaient alors que de simples sièges.

» Les cardinaux désiraient cependant de se trouver à l'élection de M. de La Monnoye, à qui ils voulaient donner par leur suffrage une marque distinguée de leur estime. Le Roi, pour satisfaire à la fois leur délicatesse d'amis et leur délicatesse de cardinaux, et pour conserver en même temps l'égalité académique dont ce monarque éclairé sentait tous les avantages, fit envoyer à l'assemblée quarante fauteuils pour les quarante académiciens.

» Ce sont ces mêmes fauteuils que nous occupons encore aujourd'hui » (2).

Nous ne pouvons admettre cette version de d'Alembert, et nous croyons qu'il se trompe, tout secrétaire perpétuel qu'il ait été, en rattachant à l'élection de La Monnoye l'envoi par le Roi de quarante fauteuils. Il ne peut parler de ce fait que par ouï-dire, car en 1713 il n'était ni secrétaire-perpétuel, ni membre de l'Académie, ni même né. Or, à son témoignage, nous préférons celui des académiciens contemporains de l'envoi des fauteuils, qui le placent en 1714,

(1) « Il ne cessa de triompher que parce qu'il cessa de combattre, » dit de lui son successeur à l'Académie, Michel Poncet de la Rivière, évêque d'Angers, *Discours de réception*.

(2) Ces fauteuils, qui existaient encore du temps de d'Alembert, n'existent plus aujourd'hui, et ont été remplacés par des chaises et des banquettes. Il m'a été donné d'en voir un conservé comme relique dans le cabinet de l'aimable et spirituel secrétaire-perpétuel actuel, M. Camille Doucet qui, lui aussi, appartient au Palais et à l'Académie

et l'attribuent à la veillesse, aux infirmités et à l'assiduité aux réunions du cardinal d'Estrées, doyen de l'Académie.

La Monnoye partageait l'antipathie de Mézeray pour les traitants et les officiers du fisc. « *Publicanus*, disait-il, *est publicus canis.* »

Il avait vieilli, satisfait de son sort et de sa situation. « Je n'ai aucune ambition, même littéraire, répétait-il souvent, et, quant à ma fortune, toute bornée qu'elle est, j'en suis content. Je n'ai jamais rien demandé au Roi, et je le prie seulement de ne me rien demander non plus. » Mais de cruelles épreuves étaient réservées à ses dernières années. Cette fortune bornée, qui suffisait à ses désirs, lui fut enlevée par la banqueroute de Law, et sa détresse, qui heureusement dura peu, le força à vendre sa bibliothèque et même ses médailles académiques : « *Belles médailles*, disait-il philosophiquement en s'en séparant, *mais tristes revers.* »

Il ne fut pas toutefois abandonné. Le duc de Villeroy lui constitua une pension de 600 livres ; la Compagnie des Libraires lui acheta pour la même annuité son *Commentaire* des *Jugements des savants* de Baillet, et M. de Saint-Port lui compta 10,000 livres, prix de sa bibliothèque, dont il lui laissa, comme Boileau l'avait fait pour Patru, la jouissance durant sa vie.

Un dernier coup plus rude encore devait l'atteindre dans ses affections. Il perdit sa femme, lui survécut tristement pendant trois ans, et s'éteignit presque nonagénaire.

En dehors des ouvrages que nous avons déjà cités, il paya un tribut à sa profession par ses *Remarques sur les vies des plus célèbres jurisconsultes* de P. Taisand, et par ses *Observations sur la farce de l'avocat Pathelin.*

Il avait aussi traduit en vers la *Glose de sainte Thérèse*, et il voulait en offrir la dédicace à Mademoiselle de La Vallière, devenue carmélite, mais l'humilité de la pécheresse repentante s'alarma de cet hommage, et le refusa.

III.

BERNARD-JOSEPH SAURIN.

1706-1761-1781.

Depuis la mort de La Monnoye, trente-trois ans s'écoulèrent sans qu'un avocat prît place à l'Académie ; enfin Joseph Saurin fut nommé, mais il avait quitté le Palais depuis près de vingt ans. Ce ne fut donc pas à l'avocat, mais à l'auteur de *Spartacus* que la Compagnie donna ses suffrages.

Joseph Saurin descendait d'une vieille famille de Provence, de la religion réformée. Son grand-père, son père et son oncle étaient des ministres protestants, tous estimés pour leur science. Élie, son oncle, était le plus célèbre ; Joseph, son père, membre de l'Académie des sciences, avait été impliqué dans le fameux procès des couplets qui avait fait exiler J.-B. Rousseau.

Destiné de bonne heure au barreau, le jeune Saurin fut inscrit vers 1729 sur le tableau des avocats au Parlement. Sans se placer au premier rang, il fut occupé dans sa profession « et s'y distingua même par un jugement sûr et un grand désintéressement. »

Dans ses heures de loisir il faisait déjà des vers. Or, la poésie ne s'allie guère avec la sévérité des études juridiques. Une place de secrétaire du duc d'Orléans et une pension de mille écus que l'amitié d'Helvétius le força d'accepter lui permirent de suivre ses goûts et de sacrifier le droit aux belles-lettres.

Il se tourna vers le théâtre où il eut, dans la tragédie et la comédie, des succès et des chutes.

La Harpe, trop sévère peut-être. quand Voltaire était trop indulgent, lui refusait une imagination tragique et l'observation des mœurs.

« Son style, ajoutait-il, est d'un homme qui a commencé tard à faire des vers et qui n'était pas favorablement organisé pour la

poésie. En général, il pense juste ; mais son expression est gênée dans le vers ; il manque trop souvent de grâce et d'élégance. »

Voltaire, lui, lui faisait compliment « de vers frappés à l'enclume du grand Corneille. »

« Ah ! ah ! lui écrivait-il dès 1758, vous êtes de notre tripot, et vous faites de beaux vers, M. le philosophe ! Je vous en félicite et vous en remercie. »

Et une autre fois, en 1769 :

« J'aime mieux cent vers de votre *Spartacus* que tout ce qu'on a fait depuis Jean Racine. »

Saurin débuta au théâtre par deux chutes. Les *Trois Rivaux* et *Aménophis* sifflés ne le découragèrent pas, et il trouva une compensation aux sifflets d'*Aménophis* dans les applaudissements de *Spartacus*.

La première représentation eut lieu le 23 février 1760, et ce soir-là la pièce fut mal accueillie, mais elle se releva le lendemain, eut neuf ou dix représentations consécutives, fut reprise après les vacances de Pâques et resta au répertoire, où elle s'est maintenue jusqu'à nos jours.

« La tragédie de M. Saurin, écrivait Grimm, pendant qu'elle attirait la foule à la Comédie-Française, est tombée à la première représentation. L'auteur en a retranché beaucoup de choses qui avaient déplu, et, à la seconde représentation, sa pièce a eu beaucoup de succès. »

Beverlei et l'*Anglomanie* renouvelèrent pour Saurin le triomphe de *Spartacus*.

Beverlei était une tragédie imitée de l'anglais, à laquelle le parterre fit un succès, mais dans lequel le talent de Molé pouvait revendiquer sa bonne part.

L'*Anglomanie* était une comédie dont la primeur fut réservée à Louis XV. Il en fut si satisfait qu'il envoya à l'auteur, avec ses compliments, son portrait sur une tabatière en or. Voltaire, de son côté, lui écrivait de Ferney, à l'occasion *de cette jolie Anglomanie*.

« Je vous dirai que cette pièce est écrite d'un bout à l'autre

comme il faut écrire, ce qui est très rare; qu'elle est étincelante de traits d'esprit que tant de gens cherchent, et qui sont chez vous si naturels. »

Si à ces pièces nous ajoutons encore une tragédie, *Blanche et Guiscard*, deux comédies, les *Mœurs du temps* et le *Mariage de Julie*, un volume d'*Epitres et de poésies fugitives*, nous aurons les œuvres de Saurin à peu près complètes (1).

Ces œuvres ne lui méritaient-elles pas un siège à l'Académie? Saurin demanda en 1761 celui de l'abbé du Resnel qui venait de mourir, et l'Académie le lui accorda (2).

Sa réception eut lieu le 13 avril 1761, en même temps que celle de l'abbé Trublet, ce *compilateur* dont Voltaire s'est tant moqué.

« Le discours de l'archidiacre, écrit Grimm à son correspondant, était long et plat comme l'épée de Charlemagne; celui de M. Saurin un peu trop long, mais écrit avec pureté et noblesse. Vous y trouverez quelques morceaux assez fermes et que vous lirez avec plaisir. »

C'était le succès encore récent de *Spartacus*, — il datait à peine d'un an, — qui avait ouvert à Saurin les portes de l'Académie; aussi n'hésita-t-il pas à lui attribuer la cause de son élection.

« L'indulgence du public, dit-il, m'a obtenu la vôtre. Plusieurs d'entre vous qui m'honorent de leur amitié, et qu'elle prévient pour

(1) Ces *Œuvres complètes* ont paru deux ans après la mort de l'auteur. 1783, 2 vol. in-8, et un *Choix* en a été fait en 1812, in-18.

(2) L'abbé Trublet disputait à Saurin le fauteuil de l'abbé du Resnel. Voltaire, à propos de cette concurrence, écrivait à Helvétius : « Mademoiselle protégeait l'abbé Cotin, la Reine protège l'abbé Trublet, c'est le sort des grands génies. »

« Principibus placuisse viris non ultima laus est. »

« On m'assure cependant que M. Saurin entrera cette fois-ci. Cela est juste; quand on a reçu un sot, il faut avoir un homme d'esprit pour faire le contrepoids. »

Saurin fut en effet nommé, mais l'abbé Trublet le fut à l'élection suivante, en remplacement du maréchal de Belle-Isle, et l'emportant sur Marmontel, qui ne devint membre de l'Académie que deux ans plus tard, en 1763.

moi trop favorablement peut-être, ont profité d'une circonstance heureuse. Ils ont saisi le moment d'un succès, et vous y avez mis le comble en m'admettant parmi vous. »

Venait ensuite une allusion au discours paradoxal de J.-J. Rousseau couronné par l'Académie de Dijon. « Ce ne sont point les lettres, dit l'orateur, c'est le luxe qui est le corrupteur des mœurs et qui précipite la chute des empires. » Dans cette phrase, notre siècle ne pourrait-il pas trouver un avertissement dont il serait sage de profiter ?

Sucédant à un académicien dont le titre était une traduction de Pope, il était difficile à Saurin de ne pas dire à quelles conditions, suivant lui, un traducteur pouvait lutter sans désavantage avec son modèle, et une traduction soutenir la comparaison avec l'original.

« Pour faire passer d'une langue dans un autre, disait-il, les beautés d'un ouvrage de génie, il ne suffit pas de posséder les deux langues, il faut que le traducteur soit homme de génie lui-même. Pour bien traduire un poète, il faut être poète, sinon pour l'invention, du moins pour le coloris. Il faut rendre une expression pittoresque dans une langue par une expression pittoresque dans l'autre ; trouver des équivalents ; être créateur, du moins dans les détails ; enfin donner à la copie l'âme et la couleur de l'original. »

Cette thèse de Saurin, malgré les correctifs dont il l'entoure, n'est-elle pas trop absolue ; n'est-il pas allé trop loin, et l'expression n'a-t-elle pas dépassé sa pensée ? Malgré les progrès qu'a faits depuis un siècle l'art de traduire, et la supériorité de nos modernes universitaires sur les traducteurs d'autrefois, ne serait-ce pas trop exiger du traducteur que de ne lui permettre de s'attaquer à un auteur de génie qu'à la condition d'avoir du génie lui-même, à un poète qu'à la condition d'être poète ? Avec de pareilles exigences, que d'auteurs, que de poètes anciens et modernes, eussent été intraduisibles ! Qui aurait été assez téméraire, même dans notre siècle de témérités, pour oser engager la lutte avec Homère et Virgile, Anacréon et Horace, Le Tasse et Milton ?

Le discours se terminait — c'était un tribut au roi littéraire de son temps — par l'éloge de Voltaire, « cet homme de tous les talents, grand poète et grand philosophe, et qui suffirait seul pour illustrer son siècle » ; par celui, — c'était l'usage, — du roi protecteur « Roi bien-aimé, le meilleur des rois, le Titus de la France. »

Ce fut M. le duc de Nivernois qui répondit au récipiendaire, avec la grâce d'un grand seigneur et le charme de diction qui caractérisait l'ancien comédien du théâtre Montespan (1).

« Monsieur, lui dit-il, ce n'est pas seulement Thalie et Melpomène que nous couronnons en vous aujourd'hui. Sans doute nous rendons justice à ces comédies que la pureté de Térence caractérise, et que le sel âcre d'Aristophane ne déshonora jamais ; à ces tragédies qui jouissent d'une estime peut-être plus flatteuse que le succès et qui, pour tout dire en un mot, font souvenir de Corneille. Non, Monsieur, nous ne méconnaissons pas le prix de vos ouvrages, mais nous osons leur préférer encore votre personne. »

N'était-ce pas par hasard M. le duc de Nivernois qui, à vingt ans de là, recevait encore le successeur de Saurin, le marquis de Condorcet ?

C'est à Saurin que l'Académie, inaugurant, à l'occasion du centenaire de 1793, le buste de Molière dans la salle de ses séances, dut l'inscription du socle du grand comique :

« Rien ne manque à sa gloire, il manquait à la nôtre. »

Saurin fut heureux dans sa vie.

Elevé dans la société des savants et des hommes de lettres que son père réunissait chez lui, il réussit au palais et au théâtre. Il se maria l'année du succès de *Spartacus* à

(1) Madame de Montespan aimait à jouer la comédie, et elle avait sa troupe recrutée parmi les hommes et les femmes de la cour, qui donnait dans les petits appartements des représentations auxquelles le Roi assistait

M. le duc de Nivernois était l'un des meilleurs acteurs de cette troupe quasi-royale.

une femme douce, belle et spirituelle, qui l'entoura de tendresses(1), et son ami Helvetius lui donna, en faveur de son mariage, le capital de la pension qu'il lui servait. Il avait pour amis Montesquieu, Voltaire, de Saint-Lambert, Turgot, le duc de Nivernois et beaucoup de ses nouveaux confrères, qui avaient assoupli et adouci sa nature, car il était auparavant vif jusqu'à la pétulance, orgueilleux jusqu'à la vanité, irritable jusqu'à la colère, brutal parfois jusqu'à la grossiéreté. La fréquentation du monde l'avait corrigé.

Une belle et vigoureuse vieillesse le conduisit à 76 ans, quelque peu troublée seulement par la crainte de la mort, avec laquelle, tout philosophe qu'il était, il n'avait pas pu se familiariser.

IV.

G.-H. GAILLARD.

1716-1781-1806.

V.

J.-B. TARGET.

1733-1784-1807.

Picard d'origine, Gabriel-Henri Gaillard appartenait au monde des procès et au monde des lettres ; au monde des lettres surtout, car c'est à peine si le Parlement le vit deux ou trois fois à sa barre.

(1) « Dieu soit loué, mon cher confrère, lui écrivait Voltaire, de votre sacrement de mariage ! Si Moïse Le Franc de Pompignan fait une famille d'hypocrites, il faut que vous en fassiez une de philosophes. Travaillez tant que vous pourrez à cette œuvre divine. Je présente mes respects à Madame la philosophe. Il y a beaucoup de jolies sottes, beaucoup de jolies friponnes : vous avez épousé beauté, bonté et esprit ; vous n'êtes pas à plaindre. Tâchez de joindre à tout cela un peu de fortune, mais il est quelquefois plus difficile d'avoir de la richesse qu'une femme aimable. » *Octobre 1761.*

Il n'avait pas dix-neuf ans quand il publia son premier livre, souvent réimprimé depuis ; c'était une *Rhétorique*, qui pouvait passer pour le début d'un orateur tout aussi bien que d'un écrivain.

La carrière des concours académiques s'ouvrait devant lui ; il y entra et ne craignit pas de se mesurer avec Chamfort, Laharpe et Thomas, qu'une succession de triomphes avait fait surnommer « l'Invincible ». Il partagea avec lui le prix d'éloquence pour l'Eloge de Descartes (1), fut couronné seul à Paris pour son *Epitre aux malheureux*, 1766, et pour celle sur les *Avantages de la paix*, 1767, et plusieurs fois en province, à Rouen, à Marseille, à La Rochelle pour ses discours. Ses *Eloges* de Molière et de La Fontaine se font encore lire avec plaisir après ceux de Chamfort et de La Harpe.

La biographie de Gaillard, comme celle de tous les écrivains que l'ambition n'a pas fait sortir de la sphère littéraire, est tout entière dans ses ouvrages. Ils sont nombreux et ne comptent pas moins d'une trentaine de volumes. « L'histoire, disait-il, est la science des rois » ; aussi étudia-t-il et écrivit-il l'histoire de préférence à tout autre genre de littérature. A ce goût prononcé et à ses travaux dirigés vers le même but nous devons l'*Histoire de François Ier*, celle de *Charlemagne*, et celle — c'est son grand et son meilleur ouvrage — de la *Rivalité de la France et de l'Angleterre*.

En écrivant cette dernière histoire, il s'était proposé « d'éteindre les haines nationales et de désabuser les hommes de la guerre ; si cette entreprise est une folie,

(1) Voltaire appelle *sublime* le discours de Thomas.

« Je viens de lire, écrivait-il au comte d'Argental, le sublime éloge de Descartes, par M. Thomas. J'aime mieux lire, je vous jure, le panégyriste que le héros.

» C'est un homme d'un rare mérite que ce Thomas; et ni Thomas d'Aquin, ni Thomas Dydime, ni Thomas de Cantorbéry n'approchent de lui. » *Lettre du 23 septembre 1765.*

ajoutait-il, c'est une folie douce et humaine qui combat une folie cruelle. »

Enfin une amitié de quarante ans avec M. de Malesherbes nous a valu un livre qui intéresse particulièrement le Palais : la *Vie ou l'Eloge historique de M. de Malesherbes, suivie de la vie du P. P. de Lamoignon, son bisaïeul, écrites d'après les mémoires du temps et les papiers de famille.*

De toutes ces compositions, La Harpe disait « qu'on y reconnaissait l'académicien des Inscriptions, à l'étendue et à l'exactitude des recherches, et l'académicien français à la correction du style ». Peut-être sont-elles trop riches de citations et de digressions ; peut-être sont-elles sillonnées de trop de traces de réminiscences, mais elles sont remarquables d'impartialité, de clarté, de correction, de facilité toujours, d'élégance quelquefois.

Le *Journal des Savants* et le *Mercure de France* ont compté Gaillard parmi leurs collaborateurs. Il était entré à l'Académie des Inscriptions en 1760, et il sollicitait une place à l'Académie française. Les événements semblaient venir en aide à ses désirs ; l'hiver de 1771 avait été funeste à l'Académie, à laquelle il avait enlevé en six mois quatre de ses membres, MM. de Moncrif et de Mairan, le Président Henault et l'abbé Alary. Quatre successions se trouvaient donc ouvertes presque en même temps ; la première à recueillir était celle de Moncrif, et Gaillard s'était mis sur les rangs.

« Son élection paraissait concertée et immanquable, suivant Grimm, lorsqu'il se forma dans le silence et dans l'obscurité une cabale qui la fit échouer subitement. C'est M. le maréchal duc de Richelieu, un des académiciens les plus opposés au parti philosophique, qui ourdit cette trame...

» Il avait donné la surveille de l'élection un grand repas au parti contraire, et s'était assuré de la majorité des voix » (1).

(1) J'ai raconté l'histoire de cette cabale dans mon étude sur Monseigneur de Senlis, au fauteuil de Dupin.

Le candidat du maréchal, doyen de l'Académie, auquel personne n'eût songé sans lui, fut nommé; c'était Monseigneur de Roquelaure, évêque de Senlis (1). Les encyclopédistes, ainsi joués, avaient une revanche à prendre, et ils la prirent en réunissant leurs voix, et assurant ainsi l'élection du prince de Beauveau, de Gaillard et de l'abbé Arnauld, qui préparèrent la voie à Thomas, à Laharpe, à Chamfort, à Rulhières, à Lamoignon de Malesherbes, à Bailly et à Condorcet.

Gaillard fut reçu en même temps que M. le prince de Beauveau, dans la séance du 21 mars 1771.

« Je viens, Messieurs, dans ce temple des Muses, dit-il à ses nouveaux confrères, jurer par vos exemples et par le bienfait dont je vous rends grâces, que tous mes écrits respireront la justice et la bienfaisance ; qu'également éloigné de la licence qui se permet tout, et de cette timidité lâche qui s'interdit des vérités utiles, je détesterai toujours les souplesses de l'intrigue, les bassesses de la flatterie, les fureurs de la satyre. »

Ce serment, quelque peu solennel, était-il là bien à sa place ? Le public, au dire de Grimm, s'en accommoda, car « il applaudit avec transport à plusieurs traits de ce discours pleins de cette noble franchise, de cette louable hardiesse qui caractérisent le citoyen...

Et Grimm ajoute : « Le discours a eu à l'Académie, et depuis qu'il est imprimé, le succès le plus complet ».

La réponse du Directeur, « le frétillant abbé de Voisenon, » ne partagea pas ce succès. « Ma foi, dit encore Grimm, il ne m'est pas possible de m'accommoder de cette réponse ; j'aime bien Arlequin, mais je ne me soucie pas de le trouver à l'Académie » (2).

(1) Lorsque le maréchal duc de Richelieu devint doyen de l'Académie en 1757, à la mort de Fontenelle, Voltaire lui écrivit : « Vous voilà doyen de l'Académie ! C'est une bien belle place, mais il la faut conserver. » *Lettre du 4 février 1757.*

Le maréchal suivit le conseil et la garda plus de 30 ans.

(2) Ici gît, ou plutôt frétille
Voisenon, frère de Chaulieu. » *Volt.*

Lorsque vint la vieillesse, Gaillard quitta Paris et alla au village de Saint-Firmin, près de Chantilly, habiter une maisonnette qu'il avait achetée du produit de ses travaux, et où il vécut pendant la Terreur. Il partait le matin de chez lui, emportant quelques livres, du pain et des fruits pour ses repas, et passait ses journées dans la forêt, étendu sur l'herbe, au pied d'un arbre aux rameaux touffus, et y travaillant jusqu'à la nuit.

La mort attendit ses 80 ans ; il succomba à une attaque de goutte remontée.

Target fut le dernier avocat, et Ch. Aimar, de Nicolaï, le dernier magistrat, du XVIIIe siècle, qui traversèrent le palais pour arriver à l'Académie (1). L'ancien premier président de la Cour des Comptes périt sur l'échafaud révolutionnaire, en compagnie des Parlementaires, quelques mois après Bailly et Lamoignon de Malesherbes.

Echappés à la tempête de 93, Target et Gaillard virent l'Académie, tombée sous le décret de 1793, se relever avec celui de 1795 et se réorganiser avec celui de 1803. Ils furent des douze survivants auxquels il fut donné de pouvoir, après dix ans, reprendre possession de leurs fauteuils, renouer la chaîne des temps, et servir de trait d'union entre la vieille et la nouvelle Académie.

H. MOULIN
Ancien magistrat.

« Je ne sais rien de ce qui se passe à Paris. Je ne sais pas même qui succédera dans l'Académie au frétillant abbé de Voisenon. » *Lettre à l'abbé Morellet, du 29 décembre 1775.*

« C'est une bonne acquisition que celle de l'abbé de Voisenon, tant qu'il se portera bien ; mais c'est un saint dès qu'il est malade. » *Lettre à Saurin, de novembre 1762.*

(1) J'ai écrit l'histoire du fauteuil de Target. Le *Bulletin* l'a donnée à ses lecteurs dans les numéros de mai à décembre 1883.

Et elle a été tirée à part à 100 exemplaires, sous le titre de *Target et son fauteuil académique,* in-8, et non mise dans le commerce.

PIERRE DE L'ANCRE ET LA SORCELLERIE

A PROPOS D'UNE RARETÉ BIBLIOGRAPHIQUE

Dans la pléiade des hommes remarquables qui illustrèrent les lettres et la magistrature bordelaises entre la mort de Montagne et la naissance de Montesquieu, une des personnalités les plus curieuses est sans contredit celle de Pierre de L'Ancre, né à Bordeaux en 1560 et mort conseiller au Parlement de la même ville vers 1630. Il est auteur de beaucoup de livres aussi volumineux que recherchés, et cependant sa biographie est aussi peu connue que sa bibliographie est incomplète.

Nous l'allons montrer tout à l'heure.

Son nom patronymique n'est pas de L'Ancre, mais de Rosteguy. Un de ses ancêtres, honorable homme Etienne de Rosteguy, probablement originaire de Béarn, était bourgeois et marchand de la petite ville de Saint-Macaire et y avait fait une fortune considérable, car deux de ses petits-fils avaient été pourvus chacun d'un office de conseiller au parlement de Bordeaux, et tous deux avaient pris le surnom de de L'Ancre. L'aîné était seigneur de Tastes ; il se démit de sa charge le 6 mai 1613 en faveur de François de Lescure ; l'autre, Pierre de L'Ancre, était seigneur de Loubens et avait épousé la fille du président de Mons. C'est lui qui fonda en 1623, dans la rue du Ha, le nouveau couvent des filles de Notre-Dame.

Jamais époque ne fut plus féconde en sorciers, astrologues, possédés et événements surnaturels que le commencement du XVIIe siècle. Il y avait alors tant de sorciers en Guyenne, et surtout en Béarn, que dès l'an 1605, sur la plainte portée par les jurats de Saint-Jean de Luz contre

les sorciers de Bayonne, une commission judiciaire, composée de deux conseillers et du procureur général au parlement, était partie de Bordeaux, le 13 septembre, pour aller poursuivre le procès fait à ces abominables suppôts du démon. L'un des commissaires, Etienne de Cruseau, fut indigné de ce qui avait été fait dans ces procédures et il l'a consigné dans une chronique par ces mots, qui en laissent supposer plus qu'ils n'en disent: « où se passèrent » plusieurs particularités, sans honneur, et sans plaisir, » et sans profict, le tout par l'indiscrétion Dieu sait de » qui ? » (*Chronique d'Etienne de Cruseau*, t. II, p. 3.)

Le 17 janvier 1609, Henri IV nomma encore des commissaires extraordinaires pour aller délivrer le Béarn d'une multitude de sorciers dont le pays était singulièrement fatigué ; ces deux commissaires : Jean d'Espagnet et Pierre de L'Ancre étaient l'un et l'autre très érudits en tout ce qui concernait la démonologie; mal en advint aux sorciers. Les commissaires royaux séjournèrent à peine quatre mois en Béarn, cependant, en 120 jours, ils avaient fait brûler plus de 500 sorciers. Dans ce nombre n'étaient pas compris les malheureux que la populace avait massacrés sans jugement ou que d'autres magistrats avaient déjà condamnés soit à mort, soit à des supplices moins graves.

Tous les ouvrages publiés par Pierre de L'Ancre sont rares et justement recherchés ; quelques bibliophiles privilégiés possèdent un volume intitulé : *L'incrédulité et mescréance du sortilège, pleinement convaincue, où il est amplement traicté de la vérité ou illusion du sortilège, de la fascination, de l'attouchement, du scopelisme, de la divination, de la ligature ou liaison magique, des apparitions et d'une infinité d'autres rares et nouveaulx subjects, par P. de Lancre. Paris*, 1622, *Nicolas Buon, in*-4°, 841 *pages*. Mais aucun d'eux ne soupçonne qu'il existe une édition spéciale de trois traités qui se trouvent dans le volumineux in-4° dont nous venons de transcrire le titre. Elle n'a été tiré que quarante exemplaires de cet extrait, qui

porte un titre n'ayant aucun rapport apparent avec celui de l'ouvrage principal. Ce fait est constaté par l'acte suivant que vient de découvrir, dans les minutes d'un ancien notaire, un des plus zélés bibliophiles bordelais, M. L. Roborel de Climens. Ce document, qui augmente d'une manière considérable la valeur des exemplaires déjà réputés rarissimes, vient d'être publié dans le tome XXIV des *Archives historiques de la Gironde*.

« A esté présent en sa personne, Pierre de Lacourt, imprimeur de monseigneur le cardinal de Sourdis, archevesque de Bourdeaux et primat d'Aquitaine, lequel a promis par ses présentes, à Monsieur maistre Pierre de Lancre, conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat et cour de parlement de Bourdeaux, à ce présent et acceptant, savoyr est : de luy imprimer trois traictés concernant son livre d'*Incrédulité ou Mécréance de sortilège*, et d'iceux luy en faire quarante coppies in quarto, et en la même fasson que le restant du livre et suivant les premiers caractères en désaprésent fête, moyennant la somme de cent dix souz pour chasque feulhe de papier, contenant chasque feulhe quatre feulhets. »

« En deduction de laquelle imprimerye ledict sieur de L'Ancre a advancé comptant sur ses présentes audict Lacourt, la somme de soixante quatorze livres, en dix pistolles d'or, et, à la fin de ladicte imprimerye et délivrance desdicts quarante exemplaires, ledict sieur de L'Ancre sera tenu de payer le surplus à la susdicte raison, audict Lacourt, a peyne de tous despans, domaiges et interetz. Lesquels trois traictés ledict sieur de L'Ancre déclaire faire imprimer pour luy sullement et pour son contentement particulier, sans en rien déroger au privilège obtenu et concédé à monsieur Buon, marchand libraire de la ville de Paris, qui a imprimé ledict livre dudict sieur de L'Ancre, sans que ledict Lacourt puisse vandre, ny débiter, ny donner, ny autrement mettre à jour lesdicts trois traictés, au prejudice dudict sieur du Buon, que sondict privilège

ne soit passé ; ains sullement faire lesdicts quarante exemplaires pour le contentement dudict sieur de Lancre sullement. »

« Et moyennant ce, ledict de L'Ancre promet et sera tenu faire rendre taysant ledict Buhon, pour raison desdicts quarante exemplaires, en cas qu'il demande quelque chose audict Lacour, pour raison desdicts traictés, ausdictes peynes. Et pour tout ce que dessus entretenir, lesdicts sieurs de L'Ancre et de Lacour ont obligé, l'un envers l'autre, tous et chescuns ses biens, etc. »

« Faict et passé à Bourdeaux en la maison dudict sieur de Lancre, après midy, le douziesme apvril mil six cent vingt sept. Présens : André Cepede, demeurant avec ledict sieur de L'Ancre et Guilhem Faupied, clerc, demeurant audict Bourdeaux, témoins à ce requis, quy ont signé avecq les partyes. P. de L'Ancre, P. de Lacourt, Ceppède, présent, Faupied, présent.

MAUCLER, notaire royal. »

(*En marge de cet acte a été écrit*). « Et advenant le premier de juing, audict an, le présent contrat, du consentement desdicts sieurs de Lancre et de Lacourt, a esté cancellé, comme estant les partyes contantes et satisfaictes ; o la charge que ledict Lacourt ne fera autre exemplaire, comme il est porté par le présent contrat ; de ce que dessus m'a esté requis. Présens : André Sepede et Guilhem Faupied, clercqs, demeurand à Bourdeaux, témoins à ce requis et ont signé : P. de La Court, Ceppede, présent.

Archives départementales de la Gironde.

Série E, notaires. *Maucler,* minutes de 1627.

Les faits constatés au commencement de cet article sont connus, mais on ne connaît pas aussi bien les résultats pratiques que produisit en Béarn le retentissement des exécutions ordonnées par les commissaires royaux. Cinq

arrêts, conservés dans les archives du parlement de Bordeaux et signalés aussi par M. L. Roborel de Climens, révèlent ces résultats d'une manière si curieuse que les bibliophiles, ils s'intéressent certainement à l'histoire de la sorcellerie, seront bien aises d'en trouver ici la constatation.

L'extermination judiciaire de cette multitude de malheureux enracina plus que jamais, dans ces contrées, la croyance à l'existence des sorciers, et des populations naturellement superstitieuses en vinrent à un tel degré d'affolement, qu'elles voyaient des sorciers partout. Les maris se défiaient de leurs femmes, les femmes de leurs maris, les pères de leurs enfants, les voisins de leurs voisins ; les prêtres eux-mêmes, oubliant les plus formelles prescriptions de l'Eglise, révélèrent les secrets de la confession et dénoncèrent les pénitents qui s'étaient accusés d'avoir assisté au Sabbat. Les magistrats se laissèrent aussi entraîner à ce courant irrésistible et, lorsque cette incurable épidémie eut donné l'audace à quelques malfaiteurs de prétendre qu'ils avaient le don de reconnaître à première vue les sorciers, des magistrats se firent, en quelque sorte, complices de ces escrocs, en forçant leurs administrés à se mettre en rang pour être passés en revue par ces misérables gredins.

Le désordre parvint à un tel point, que le parlement de Bordeaux se crut obligé d'y porter remède. En conséquence, sans condamner ouvertement la croyance que les livres liturgiques consacrent et que plusieurs des membres de la Cour partageaient, le parlement défendit à tout magistrat de faire examiner qui que ce soit par de prétendus connaisseurs en sorcellerie, avant d'avoir fait examiner ces examinateurs par le parlement ; de souffrir qu'il soit établi aucun impôt ou réquisition sous prétexte de ces examens publics, etc.

Cinq arrêts sur le même sujet se succédèrent en quatre mois ; voici la minute de leurs textes.

27 avril 1671. La Cour, avertie que, sous prétexte de faire la recherche des sorciers, certaines gens parcourent la sénéchaussée de Saint-Sever avec un jeune garçon qu'ils disent avoir la vertu de reconnaître les sorciers, et font des levées et exactions pour récompenser ces inquisiteurs, enjoint aux juges des localités de les arrêter et de leur faire leur procès.

8 mai 1671. La Cour, avertie que le juge Dujonca a fait faire une imposition sous prétexte du salaire et de la subsistance du nommé Flanton et des quatre personnes qui l'escortent, à raison de 24 livres par jour, permet d'informer contre eux.

20 juin 1671. Le procureur-général ayant appris que le repos du peuple est entièrement troublé par le soubçon de sortilège dont les familles s'accusent réciproquement, requiert que les informations faites contre les accusés de sortilège soient envoyées au Parlement et qu'il soit défendu à qui que ce soit de commettre aucune voie de fait contre les soubçonnés de sortilège.

2 juillet 1671. La Cour ordonne d'informer contre le juge de Sore qui a envoyé chercher, dans la paroisse d'Hostein, un homme qui prétend reconnaître les sorciers par leur regard et a fait mettre tous les habitants en haye dans la rue pour les soumettre à son inspection.

4 juillet 1671. La Cour défend à tous curés et confesseurs de révéler les secrets de ceux qui se sont accusés de sorcellerie, en leur faisant faire des pénitences publiques avec des flambeaux allumés, et, à tous officiers de justice, poussés par l'avarice et l'ignorance, de faire faire des rolles des habitants accusés de sorcellerie par de prétendus connaisseurs. »

Il est temps de revenir au sujet qui ne s'adresse qu'aux bibliophiles.

Le *Manuel du libraire*, qui, pour le dire en passant, abrège singulièrement le titre de l'ouvrage que nous avons donné en entier au commencement de cet article, ne cite

que quatre ouvrages de Pierre de L'Ancre. En voici une liste plus complète :

1° Le premier ouvrage publié par Pierre de L'Ancre devait être intitulé : *Tableau de l'inconstance des nations*, et imprimé à Paris en 1610 par Abel L'Angelier. Ce volume a-t-il réellement paru ? Nous l'ignorons. Mais un privilège, daté du 7 avril 1610, constate que la veuve d'Abel L'Angelier, Françoise de Louvain, avait demandé et obtenu une prorogation du privilège accordé à son mari, et qu'elle s'en servit pour publier une seconde édition sous ce titre :

2° *Tableau de l'Inconstance et Instabilité de toutes choses, où il est montré qu'en Dieu seul gist la vraye Constance, à laquelle l'homme sage doit viser. Revu, corrigé et augmenté, avec un livre nouveau de l'Inconstance de toutes les nations principales de l'Europe. Quelle nation est la plus inconstante. Et la comparaison entre elles. Traicté singulier... par Pierre de Lancre... Seconde édition. Paris. Chez la veuve Abel L'Angelier*, 1610, *in*-4°, 540 *ff. et la table.*

3° M. Weiss, auteur de l'article consacré à Pierre de L'Ancre, dans la *Biographie universelle de Michaud*, cite une troisième édition de cet ouvrage, datée de 1611.

4° L'année suivante parut, s'il faut s'en rapporter au *Manuel du Libraire* : *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons, où il est amplement traicté des sorciers et de la sorcellerie. Paris, Barjon ou Nic. Buon*, 1610 *ou* 1613, *in*-4°, *avec la figure du Sabat.* Cela veut-il dire que cet ouvrage a eu deux éditeurs et deux éditions ? Passons.

5° La Bibliothèque publique de la ville de Bordeaux possède un exemplaire d'une édition du *Tableau de l'inconstance...*, qui n'est ni de 1610 ou 1613, comme le dit J. Ch. Brunet, mais de 1612. Voici son titre :

Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons où il est amplement traité de la sorcellerie et sorciers, livre très curieux et très utile, non seulement aux juges,

mais à tous ceux qui vivent soubs les loix chrestiennes, avec un discours contenant la procédure faicte par les inquisiteurs d'Espagne et de Navarre à 53 *magiciens, apostats, juifs et sorciers, en la ville de Logrogne, en Castille, le* 9 *novembre* 1610. *En laquelle on voit combien l'exercice de la justice en France est plus juridiquement traicté et avec de plus belles formes qu'en tous autres Empires, Royaulmes, Républiques et Estats, par P. de Lancre,* conseiller du Roy au parlement de Bordeaux. *Maleficos non patieris vivere.* Exode 22. *Paris,* 1612, *Nicolas Buon, in*-4°, 571 *p.* Le recto de la page 569 porte le mot Fin, cependant elle est suivie d'une autre page chiffrée aussi 569 et dont le verso porte encore le mot *Fin.*

Le privilège, daté du 13 mai 1612, est accordé pour six ans à Jean Berjon et à Nicolas Buon. C'est probablement ce privilège qui aura porté l'auteur du *Manuel du libraire* à écrire par distraction la phrase singulière que nous venons de citer.

Le président Jean d'Espagnet a orné ce livre de son ami d'une longue pièce de vers latins intitulée: *Pancratium sortilegorum.*

6° *Tableau de l'inconstance des mauvais anges..., etc. Paris,* 1613, *Nicolas Buon, in*-4°, 590 *p. tables, etc.*, avec la gravure du Sabbat.

7° *Le livre des princes, contenant plusieurs notables discours pour l'instruction des rois et monarques. Paris,* 1617, *Nicolas Buon, in*-4°, 807 p., introduction, tables, etc. Portrait de Louis XIII, auquel l'ouvrage est dédié.

8° *L'incrédulité et mescréance du sortilège pleinement convaincue, où il est traicté de la fascination, de l'attouchement, etc. Paris, Buon,* 1622, *in*-4°. Ce titre abrégé est celui qu'a donné le *Manuel du Libraire,* nous l'avons transcrit en entier, au commencement de cette notice, en parlant du traité intervenu entre Pierre de L'Ancre et Pierre de Lacourt.

9° *Du sortilège où il est traicté, s'il est plus expédient*

de supprimer et tenir soubs silence les abominations et maléfices des sorciers, que les publier et manifester. S'il y a quelque chose de véritable en ce qu'on dict des sorciers, ou si ce n'est que prestige ou illusion. Et s'il y a point quelque remède contre les charmes et enchantemens, avec une infinité d'autres notables discours sur ce même sujet. Livre très utile, dans lequel il ne se trouve que des opinions chrestiennes, et ce que les saincts décrets en ont déterminé. Avec les arrets du parlement de Paris et d'autres compagnies souveraines du Royaume. Par P. de Lancre, conseiller du Roy en son Conseil d'Estat, 1617, in-4, 340 pp.

Les trois traités réimprimés par P. de Lacourt ne portent point les mêmes titres que dans l'édition de 1622; il n'y en a qu'un, le 2e, qui est intitulé : *De la divination.* Il est probable que Pierre de L'Ancre, accusé par quelques-uns de ses collègues d'avoir aidé, par la publication de ses ouvrages, à la croyance aux sorciers, avait senti la nécessité de se justifier et avait réédité dans ce dernier ouvrage tous les arguments qui pouvaient plaider en sa faveur.

M. J. Ch. Brunet avait donc eu raison de dire que cet ouvrage était « encore moins commun » que les autres ouvrages de Pierre de L'Ancre, et, par conséquent, les bibliophiles qui ont aujourd'hui un exemplaire d'un livre tiré en 1627 à quarante exemplaires, *pour le contentement de l'auteur sullement*, peuvent être sûrs qu'ils possèdent une véritable rareté bibliographique.

Jules Delpit.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Le maréchal de Fabert, étude historique d'après ses lettres et des pièces inédites, etc., par M. le lieutenant-colonel Bourelly. *Paris, Librairie académique* (Perrin frères), 2 vol. in-8 ou in-12.

L'Académie française, en décernant à cet ouvrage le premier prix Thérouanne, a prononcé sur lui, par l'organe de son secrétaire perpétuel, M. Camille Doucet, le jugement suivant : « Ce long récit d'une vie glorieuse et sans tache, utile toujours et respectée, forme un livre plein d'intérêt, portant au bien par de nobles enseignements, et qui devrait être placée au fond de toutes les gibernes, à côté de ce bâton de maréchal de France, plus ou moins imaginaire, que l'on promet à tous les soldats ; — comme l'immortalité à tous les académiciens. »

Par une étrange destinée, le nom de ce glorieux soldat, de cet habile administrateur, se trouve désormais associé aux souvenirs les plus poignants de notre histoire. Fabert est né à Metz ; et, pendant vingt ans, il a été gouverneur de Sedan ! La statue que lui ont élevée ses compatriotes est prisonnière de guerre (comme celle de Kléber à Strasbourg). M. Bourelly a jugé avec raison que c'était un motif de plus pour honorer la mémoire de ce grand Français. Parmi les sources d'informations manuscrites qu'il a mises à profit pour son travail, nous citerons les *Mémoires* autographes de Fabert lui-même (*Bibliothèque nationale*) et le *Journal* des campagnes du cardinal de la Valette (*Bibl. Sainte-Geneviève*), autre manuscrit autographe de Fabert, la correspondance de Fabert avec Mazarin et Chavigny (*Bibliothèques Nationale et Mazarine*, *Archives nationales* et *des affaires étrangères*) ; sa correspondance militaire (*Archives de la guerre*), plusieurs lettres du même au

prince de Condé, trouvées dans les précieuses archives de Chantilly, etc. M. Bourelly a également mis à profit les vies imprimées de son héros, tant anciennes que modernes, et un grand nombre de publications contemporaines, dont plusieurs plaquettes rarissimes, dignes de l'attention des bibliophiles ; comme la *Remonstrance faite au Roy sur le désarmement des Messains;* in-8 de 30 p. *S. l.*, 1620, dont on ne connaît qu'un seul exemplaire; — comme aussi le *Combat d'honneur concerté par les IIII éléments sur l'heureuse entrée de la Mad. la duchesse de la Valette en la ville de Metz,* etc., in-8, 1624, *s. l. n. d.*, mais probablement imprimée par Abraham Fabert, père du maréchal ; — et la *Bibliothèque gallo-suédoise,* pamphlet anonyme contre Mazarin et Fabert, imprimé à Bruxelles ou Anvers, et brûlé le 15 novembre 1645 par la main du bourreau.

Le maréchal de Fabert est un véritable héros de Plutarque. Comme militaire, il entendait supérieurement la guerre de sièges, de retranchements et de coups de main comme on la pratiquait de son temps. Son attitude pendant la Fronde est au-dessus de tout éloge, ainsi que sa conduite à Sedan, où il lui fallait en même temps lutter contre les intrigues incessantes du souverain dépossédé, mais non résigné; garantir à « ceux de la religion » le libre exercice de leur culte, tout en affanchissant les catholiques, imposer par la raison bien plus que par la force la domination française, n'usant de rigueur qu'avec les irréconciliables obstinés. Il faut louer encore sa sollicitude active, continuelle, pour les paysans foulés par les gens de guerre, ses tentatives de réformes militaires, ses essais de cadastre en Champagne, qui font époque dans l'histoire financière de la France. Enfin, on ne saurait trop admirer sa droiture, sa franchise, son courageux dévouement à ses amis malheureux, aux d'Epernon et à de Thou du temps de Richelieu, à Chavigny pendant la Fronde; plus tard à Fouquet. Fabert, ce modèle achevé de toutes les vertus civiques et militaires, a trouvé dans M. Bourelly un digne historien.

B. E.

NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— Les deux gros volumes que M. T. Jung vient de consacrer au conventionnel Dubois-Crancé (*Paris*, Charpentier), contiennent, parmi bien du fatras et du verbiage, quelques pièces inédites curieuses, notamment le billet doux ci-joint, adressé en novembre ou décembre 1793, par le citoyen Blochet, premier chef de bureau du comité de la guerre, à la femme d'un officier, solliciteuse intrépide, décidée, paraît-il, à faire flèche de tout bois pour l'avancement de son mari.

Citoyenne,

« Le plaisir qu'on ressent d'être auprès de vous fait souvent oublier les mesures à prendre pour *concerter ses opérations*. Nous sommes bien convenus de dîner demain lundi aux Champs-Elysées, mais nous n'avons fixé ni le jour ni l'heure. *Je suis espiègle, mais très discret*. J'ai toujours aimé à mettre beaucoup de prudence dans mes démarches. Vous savez que la critique règne presque dans tous les bureaux, et que la plus honête femme n'y est pas à l'abri du soupçon. Je pense qu'il serait bon que vous ne vinssiez pas me prendre au Comité, afin de fermer la bouche aux malintentionnés.

Ainsi, citoyenne, si vous le trouvez agréable, nous irons dîner chez Lebœuf, avenue de Neuilly, en face de la rue d'Angoulême. J'irai vous prendre aux Champs-Elysées, l'allée à droite en entrant par la place de la Révolution, à une heure précise.

Je vous embrasse de tout mon cœur, et suis dans l'impatience de vous embrasser réellement. »

Malheureusement ce poulet fut égaré et renvoyé au président du comité. C'était alors Cochon de Lapparent, un Cochon austère ; aussi, le jour même, « l'espiègle et discret » Blochet fut renvoyé. Le malheureux (c'est plutôt le

scélérat qu'il faudrait dire) avait femme et enfant! Par une lettre jointe à son dossier, il demandait au moins un certificat, « pour adoucir l'amertume de la mesure de sévérité que l'empire des circonstances avait obligé de prendre à son égard, et lui procurer les moyens de pourvoir à son existence et à celle de sa famille. » En marge de cette supplique, l'inflexible Cochon écrivit : *refusé*. « Ce fut tout. C'était assez, » dit M. Jung, non moins inflexible.

— L'ancienne demeure de Montaigne et le château moderne, agrandi et embelli par son avant-dernier propriétaire, l'ancien ministre Magne, ne sont plus qu'un amas de décombres fumants. Seule, la tour historique, dite de la librairie, a échappé à l'incendie. A propos de ce sinistre, dont la plupart des journaux ont parlé, nous rappellerons qu'on trouve dans la collection du *Bulletin du Bibliophile* (année 1847), une description de ce manoir, dont le souvenir demeure impérissable dans les fastes de la littérature française. Il y aurait un joli volume à composer de tous les souvenirs relatifs aux demeures d'écrivains célèbres, tant de celles qui subsistent encore en tout ou en partie, que de celles dont le vandalisme révolutionnaire ou des accidents fortuits n'ont laissé aucune trace. Un semblable travail ne serait pas sans intérêt pour notre histoire littéraire.

— *Que sont devenus les Mémoires du duc d'Antin?* Tel est le titre d'un intéressant article publié dans le *Journal des Arts*, du 9 janvier 1885. L'auteur, M. H. Jouin, pense que ces mémoires existent et qu'ils doivent être volumineux, puisque Lemontey, dans son *Histoire de la régence*, dit avoir puisé certaines notes dans le tome VIII de ces mémoires manuscrits. La conjecture de M. Jouin est juste. Nous savons pertinemment que ces mémoires existent, et qu'ils font aujourd'hui partie de la bibliothèque de M. le duc de Mouchy.

— M. J. Fèvre, protonotaire apostolique, dont le *Bulletin* a déjà signalé plus d'une fois les importants travaux, vient de publier une Etude intéressante à plus d'un titre, sur saint Camille de Lellis, qui fonda, dans la seconde moitié du seizième siècle, un Ordre de clercs réguliers, voué spécialement à l'assistance des malades. Les

fastes agiographiques contiennent peu de vies aussi dramatiques que celle-là ; peu d'hommes sont revenus de plus loin à la sainteté ! Il eut, à l'état aigu, pour ainsi dire, toutes les passions d'un *caballero*, surtout celle du jeu ; soldat, il joua jusqu'à son épée ! Mais aussi, jamais repentir ne fut plus amer ; conversion plus complète. Repoussé de tous les couvents à cause de sa mauvaise santé, il adopte un genre de vie plus pénible encore ; « il se fait infirmier. Aucune maladie, aucune plaie ne le rebute ; *il se plaît aux pestiférés*. Autour de lui se groupent quelques compagnons, mais bientôt leur nombre augmente ; — c'est une congrégation, c'est un ordre. On les désire, on les appelle partout, — » notamment dans la famine tristement célèbre de Rome, en 1500, où ils firent preuve du plus héroïque dévouement.

L'ouvrage de Mgr Fèvre est illustré de quatre grandes compositions représentant les principaux traits de la vie du grand « serviteur des malades ; » et d'un grand nombre d'autres gravures d'après les monuments de l'art chrétien, dont les sujets se rapportent également au texte. On y remarque notamment la reproduction de la célèbre fresque d'Orcagna au Campo Santo de Pise, *la Mort en furie*, de fresques de Giotto, de Raphaël et d'autres œuvres anciennes et modernes, également inspirées de l'esprit chrétien. C'est, en somme, un beau et bon livre, à la fois édifiant et curieux (1).

— Le Garde des sceaux vient de créer une bibliothèque au Ministère de la Justice et de nommer M. Alès bibliothécaire.

NÉCROLOGIE

M. Adolphe Régnier, membre de l'Institut depuis 1855, né le 7 juillet 1804 à Mayence, alors chef-lieu du département du Mont-Tonnerre, est mort le 21 octobre der-

(1) Vie de saint Camille de Lellis (1550-1614), par Mgr Justin Fèvre. *Paris, Bray et Retaux*, 1 vol. in-8 illustré de 60 gravures. — Nous savons, de source certaine, que le savant infatigable auteur de ce livre en prépare deux non moins intéressants, sur d'autres épisodes de l'histoire ecclésiastique du XVIe siècle.

nier, au château de Fontainebleau, dont il était bibliothécaire titulaire. Reçu au concours d'agrégation à vingt-cinq ans, maître de conférences à l'Ecole normale, il fut l'ami de Burnouf, et le suppléa quelque temps dans sa chaire d'éloquence latine. Philologue émérite, il fit le premier un cours élémentaire de sanscrit à la Société asiatique, qui le choisit dans la suite pour président. En 1843, il fut nommé précepteur de M. le comte de Paris, qu'il accompagna quelques années après dans l'exil. Après son retour il fut désigné par ses collègues de l'Institut pour la chaire de sanscrit, puis pour celle de philologie comparée, mais n'occupa ni l'une ni l'autre, ayant refusé de prêter serment au gouvernement établi. On lui doit d'importants ouvrages philologiques, notamment trois volumes d'Etudes sur la grammaire védique, des éditions de classiques grecs, latins, allemands, etc. Il a aussi dirigé la collection des grands écrivains de la France, publiée par MM. Hachette.

Ad. Regnier eut longtemps pour collaborateurs ses deux fils, dont il avait eu le malheur de perdre, en 1875, l'aîné, sous-bibliothécaire de l'Institut. Regnier fils avait publié, dans la collection Hachette, les savants lexiques de Malherbe et de La Bruyère. Il avait aussi collaboré avec M. Chéruel à la nouvelle édition des Mémoires de Saint-Simon, revus à nouveau sur le manuscrit autographe.

B. E.

— Le 13 février 1885 ont eu lieu à la Cathédrale de Chartres les obsèques de M. Félix Durand, le doyen des imprimeurs d'Eure-et-Loir.

Une très nombreuse assistance était venue témoigner par sa présence des regrets universels causés, dans la vieille cité chartraine, par la perte d'un de ses meilleurs enfants.

M. Félix Durand, né le 30 novembre 1798, descendait des deux anciennes familles d'imprimeurs chartrains Le Tellier et Besnard.

Successeur de son père en 1822, il dirigea son imprimerie jusqu'en 1865 ; mais depuis cette époque jusqu'à la veille de sa mort, il ne cessa de se rendre chaque jour dans les ateliers, pour y aider ses fils, et l'on peut dire qu'il est mort le composteur à la main, au milieu des ouvriers qui le vénéraient, et dont plusieurs avaient été ses apprentis.

Homme de bien entre tous, M. Félix Durand laisse, avec l'exemple de sa longue carrière si laborieusement remplie, le souvenir d'un homme aimable et d'un excellent citoyen.

ÉPITRES DE PÉTRARQUE

TRADUITES EN FRANÇAIS POUR LA PREMIÈRE FOIS

PAR VICTOR DEVELAY

XVI. — *A Rinaldo, de Villafranca, Grammairien à Vérone* (1).

Excursion dans les environs de Naples.

Envoyé dernièrement par celui qui tient la place du maître du monde, je suis revenu voir en toute hâte la chère et illustre Parthénope (2). D'un côté, une affaire ardue, d'une difficulté certaine et d'un succès douteux, m'entraînait; de l'autre, le désir de revoir cette capitale me pressait. A peine avais-je mis le pied sur cette plage connue que mon enthousiasme se refroidit et que ma vive curiosité cessa. Je crus voir le ciel en deuil de la perte du soleil. Le soleil éclatant de la cour de Sicile (3) venait de disparaître du trône. Le jour semblait renfermé avec lui dans le sépulcre, et sans lui une nuit en quelque sorte publique enveloppait le royaume délaissé. Les larmes des nobles, les plaintes lamentables du peuple affligé, l'aspect si triste d'une terre mutilée, tout me navrait. Les murs sont encore debout, mais ce n'est plus cette Naples que j'ai vue, il y a quatre ans, fleurir parmi les villes d'Ausonie. Décapitée, le flanc

(1) Ami de Pétrarque, qui lui confia l'éducation de son fils.

(2) Le pape Clément VI le chargea en 1343, d'aller à Naples faire valoir ses prétentions au gouvernement du royaume de Sicile pendant la minorité de la reine Jeanne.

(3) Robert le Bon, mort en janvier 1343.

nu, ses mains vaillantes sont désarmées. Que de préparatifs une heure a détruits ! Quelle puissance dans un seul homme ! Que de maux suscite une seule mort ! Emu par ce spectacle, dès que je fus admis à l'audience de l'auguste épouse du roi, je lui exposai brièvement mon message d'une voix entrecoupée de sanglots. Après quelques paroles de regret sur la mort de son glorieux époux, elle renvoya ma requête au Conseil des grands et m'ordonna d'attendre. Pour ne pas perdre mon temps et ne point consumer les heures dans une oisive indolence, comme mon esprit fatigué refusait de lire et d'écrire, je résolus de visiter les lieux célébrés par d'illustres poètes. Mes compagnons connaissaient les sites d'alentour, et chacun d'eux brûlait du désir de me plaire.

On rencontra d'abord la grotte habitée par la Sybille qui prédit l'avenir. C'est un énorme rocher qui domine l'Averne sulfureux ; dégradé par le temps, l'aspect en est effrayant. Les cent ouvertures des voix de la prophétesse d'Apollon sont en partie gisant sous les décombres, en partie conservées à l'entrée restée debout. Toutefois elles sont muettes ; les dieux se sont tus et la prêtresse a gardé le silence ; il n'y a qu'un Dieu qui parle dans le ciel et sur la terre. Cet antre est habité par différentes sortes d'oiseaux. Le lac est plein d'une eau noirâtre ; sous l'onde couleur de poix on voit s'ébattre des poissons noirs. Une odeur désagréable et l'aspect des lieux annoncent le voisinage du Tartare. Une montagne, barbare et de nom et d'effet, conduit jusqu'au fond des enfers, si ce que l'on dit est vrai, car je me suis contenté de voir de loin la demeure de Pluton, seuil que l'on ne repasse pas. Outre l'effroi qu'inspirent l'antique croyance et les poètes, le laboureur grossier et le berger craignent de s'approcher de ce lieu, le matelot, impatient d'aborder à terre, n'ose point fouler ce sol en débarquant. On raconte dans le voisinage que je ne sais quels gens, poussés par la soif de l'or qu'on croit caché dans les détours de ces cavernes

sans fin, franchirent dernièrement l'entrée par où l'on ne revient pas. Après avoir sans doute satisfait leur vœu, soit qu'ils fussent retenus par les charmes de la vallée ténébreuse, soit qu'ils se fussent égarés dans leur route ou que la mort les eût saisis, ils habitèrent les lares infernaux et restèrent citoyens du Tartare. Mais je poursuis le récit de ce que j'ai vu.

Partout s'étend un rideau de collines ; de frais ruisseaux serpentent à travers les grottes et arrosent les prairies de leurs eaux salutaires. La mer Tyrrhénienne bat les rivages qu'elle entoure, et chaque fois qu'elle grossit, elle répand partout ses flots salés, inondant les campagnes et le lac. Neptune revomit les eaux de son frère (1) qu'il a absorbées. L'autre côté de la montagne domine l'Achéron; moi-même du haut de la cime j'ai vu les tristes marais qui s'étendent au bas, il n'y manquait que la barque de l'affreux Caron pour que je crusse à la réalité de ce que j'avais lu, car tout le reste est parfaitement conforme. On n'aperçoit ni le Styx profond, ni l'impitoyable roi des enfers. Le nocher, fatigué d'avoir tenu le gouvernail pendant tant d'années, se repose dans un lieu souterrain. D'ailleurs nous savons tous passer au gué, il n'est besoin ni de courber la rame ni de suspendre une voile au mât léger, chacun fait la route à pied.

Mais pour ne point fatiguer par mon récit des yeux qui me sont chers, j'ai vu tout ce qu'il était permis de voir. Je n'ai point passé de journée plus heureuse dans ma vie, et il n'en reviendra point pour moi d'aussi heureuse ni qui mérite autant d'être marquée d'un caillou blanc, pour en perpétuer le souvenir. Outre une foule d'observations que j'ai faites avec un vif intérêt, quoique Cirrha (2) déserte ne comptât que quelques noms médiocres, la fortune propice avait réuni pour moi en un seul jour deux

(1) Pluton.

(2) Ville de la Phocide, consacrée à Apollon, synonyme du Pinde ou du Parnasse.

illustres esprits. Entouré à droite et à gauche d'un noble couple de poètes, je croyais entendre d'une oreille les beaux accents de Virgile et de l'autre les sons harmonieux d'Homère. Vous voulez connaître leur nom, leur famille et leur patrie. L'un est Jean Barrili, né à Capoue, ville célèbre par les hauts faits des Muses, le seul ami en armes que j'aie dans le Latium, la seule gloire de sa patrie depuis que la mort jalouse a ravi le roi de Sicile à la terre et l'a transporté au ciel qui le désirait. L'autre est Barbato, dont l'âme et le visage ont le parfum du nectar de Castalie (1), et qui mérite le laurier, mais la modestie de ses vœux lui fait négliger un honneur dont il est digne. Toutefois il est l'hôte chéri des Muses et le mien chaque fois que ma fortune me commande de visiter Capoue et la terre du Labour. Sulmona est sa patrie, et, croyez-moi, c'est un second Ovide parmi les Peligniens.

Nous avons donc passé tous les trois une journée en nous entretenant de différents sujets. Et il n'est point étonnant que, pénétrant par nos discours dans les temples de Phœbus, vous ayez été mêlé, vous quatrième, à nos conversations. Ils essayèrent d'ébranler mon âme à force de caresses et de prières, et m'engagèrent par tous les moyens à cesser enfin mes pérégrinations et à rester avec eux, mais comme dans ma vie errante mon astre me promène de tout côté et que les destins me refusent le repos, c'est vous seul que l'on demande. Je me souviens que par hasard j'avais élevé votre nom jusqu'aux nues par des louanges méritées ; tous deux furent frappés d'étonnement à l'annonce d'un nouveau poète, et me dirent de répéter votre nom. Bref, ils me supplient, au doux nom d'une vieille amitié et par tout ce que j'ai de plus cher, de vous donner à eux pour compagnon, vous promettant beaucoup d'honneur et de larges récompenses avec peu de fatigue. Des soucis constants et la dure pauvreté n'affligeront pas

(1) Fontaine de Béotie, consacrée aux Muses.

votre vieillesse ; vous ne serez point énervé par la voix bruyante des enfants ni par les ennuis d'une vie inquiète. Vous goûterez à côté de ces amis d'heureux loisirs, et il vous sera du moins permis à la fin d'être rendu à vous-même. Ils sont de ceux dont les promesses méritent une confiance absolue ; ils veulent beaucoup, ils peuvent davantage ; ils se rapprochent de vous par une renommée et des études communes, ce nœud unit les cœurs et lie de loin les amis inconnus.

Osez donc. Si vous aimez la gloire, vous n'en trouverez nulle part une plus éclatante ; si le repos vous sourit, aucun pays du monde n'offre plus de tranquillité ; si vous êtes épris de l'indépendance et de la fortune, votre destin tardif vous réserve là tout ce que vous désirez. Si par hasard le souci d'un tombeau préoccupe agréablement votre âme, à quelle terre confierez-vous vos membres avec plus de plaisir qu'à celle qui recouvre les ossements du premier des poètes et de votre compatriote ? C'est une douce consolation de savoir que le grand Virgile habite sur cette hauteur et que Pline occupe ensuite cette autre. Craignez-vous de reposer au milieu d'eux ? Sur cette colline est assise Mantoue ; sur cette autre Vérone, votre patrie. Je ne vous engage point à visiter l'Ibère ni l'Hydaspe de l'Inde. Ne méprisez point mes offres, vous jouirez du sol et du ciel italiens, vous boirez des eaux italiennes. Il ne s'agit ni de franchir l'Atlas qui porte les astres, ni de gravir le sommet de l'Olympe par un sentier qui touche aux cieux, ni de braver les dangers des forêts d'Erymanthe et de Némée, ni d'attaquer les monstres du marais de Lerne, ni d'affronter la mer de Carpathos (1) et les rivages de la Syrte (2) funeste. Le Pô vous transportera sur ses ondes plus calmes pendant l'été, puis franchissant l'Apennin sacré, dont les hauteurs exposées au

(1) Mer située entre Rhodes et la Crète.
(2) Golfe voisin de la côte de Carthage.

soleil sont garnies d'ombrages, vous atteindrez sain et sauf les campagnes de l'Etrurie six jours après avoir quitté la terre natale. Traversant ensuite des collines peu élevées et sur ces collines des villes charmantes, vous entrerez à Rome au bout de cinq jours, et vous verrez avec admiration le Tibre et les temples saints, qu'un esprit tel que le vôtre aurait dû voir depuis longtemps en contemplant de près la capitale du monde. De là une courte marche à travers les terres de la Campanie vous fera rejoindre en quatre jours vos amis qui vous attendent impatiemment. Oh ! hâtez-vous d'accourir afin de vivre ici pour vous et d'y mourir, et suivez mon conseil en relisant ces vers d'un autre : *Car, je l'avouerai, tant que vous appartiendrez à Galatée, vous n'aurez ni espoir de liberté, ni soin de votre pécule* (1).

LE PALAIS ET L'ACADÉMIE

LEURS RAPPORTS PENDANT DEUX SIÈCLES.

Des académies en général. — Origine et organisation de l'Académie française. — Ses développements. — Les charges et les privilèges de ses membres. — Ses péripéties et ses révolutions. — Ses rapports avec le Palais.

I.

Les académies, ou, si l'on veut, les réunions provoquées par le goût et le culte des lettres, des sciences et des arts, datent des premiers jours de la civilisation, et

(1) Virgile, *Eglogue I*, 33 et 34.

sont aussi anciennes que l'esprit d'association. Que certains savants, qu'attirent les obscurités originaires, se soient donné la mission d'en rechercher l'existence chez les prêtres de la vieille Egypte, chez les Juifs de Babylone, chez les Druides de la Gaule, dans les monastères du moyen âge, libre à eux ; mais je me garderai de les suivre dans ces recherches incertaines, me contentant de noter qu'il n'est ni un pays ni un siècle qui, à peine sortis des ténèbres de la Barbarie, n'aient eu leurs associations d'hommes d'élite, réunis pour s'instruire et pousser au progrès et au développement de l'intelligence humaine.

Sans aller les chercher à Athènes et à Rome, où il nous serait facile de les retrouver sur les traces de Platon, d'Académus et de Cicéron, et nous renfermant dans les frontières de notre France, ne rencontrons-nous pas la plus ancienne dans le palais de Charlemagne, où ce grand empereur groupait autour de lui Alcuin, Eginhard, Egilbert et autres savants de son temps ?

Emule de Charlemagne, Clémence Isaure créait à Toulouse, cinq siècles plus tard, ces *Jeux floraux,* encore célèbres de nos jours ; et Rouen et Caen n'avaient-elles pas leurs *Palinods* et leurs *Fêtes aux Normands,* comme Toulouse, sa *Fête des fleurs ?*

L'auteur de *la Chasse royale,* le disciple de Ronsard en poésie, Charles IX, et Henri III, son successeur, n'accordaient-ils pas leur protection à cette réunion de beaux esprits qui comptait parmi ses membres Baïf, Amadis Jamyn, Guy de Pibrac, Ronsard, Desportes et Duperron? De cette académie, le roi, « voulant qu'elle fût suivie et « honorée des plus grands, acceptait le surnom de pro- « tecteur et premier auditeur d'icelle. »

Enfin, à travers les temps, nous arrivons à 1634, et nous touchons au grand siècle, et à la naissance de cette illustre Compagnie, l'honneur des lettres, qui s'appellera l'Académie française.

II.

Depuis quatre ou cinq ans déjà, vers 1629, quelques hommes de lettres, liés d'amitié et rapprochés par une communauté de goûts, se réunissaient chaque semaine chez l'un d'eux, rue Saint-Martin, apportant à l'assemblée leurs compositions, acceptant les critiques, toujours bienveillantes, et sachant en profiter.

Cette assemblée était peu nombreuse, ne se composant que de neuf membres. C'étaient MM. Godeau, de Gombauld, Chapelain, Conrart, l'avocat Giry, Ph. Habert, l'abbé de Cérisy, son frère, de Sérizay et de Malleville.

Celui qui leur donnait l'hospitalité était Conrart. Conrart, en effet, le premier futur secrétaire perpétuel, était le plus riche d'entre eux et « le plus commodément logé pour les recevoir, au cœur de la ville, d'où tous les autres étaient presque également éloignés. »

Ces neuf s'étaient promis de garder le secret de leurs réunions, et la promesse fut religieusement tenue durant plusieurs années. Mais parmi eux se trouva un indiscret, M. de Malleville, qui en parla à son ami Faret, et l'amena à l'une des séances.

Faret écouta ces messieurs avec plaisir, et leur offrit un exemplaire de son *Honnête homme,* qui venait de paraître (1). A son tour, il n'eut rien de plus pressé que de raconter sa bonne fortune à deux intimes, MM. Desmarets et de Boisrobert, qui voulurent partager avec lui la faveur dont il avait été l'objet.

Ils vinrent donc à une prochaine séance et y lurent, de Boisrobert, une pièce de vers récemment composée, et

(1) L'*Honnête homme* ou l'*Art de plaire à la cour,* in-8, parut en 1633. Serait-il vrai, ainsi que M. Bardin s'en plaignait, que le titre et le plan de ce livre lui aient été pris par Faret, auquel il les avait montrés ?

Desmarets, quelques fragments de son *Ariane* (1), qu'il retouchait pour une nouvelle édition.

Faret, de Boisrobert et Desmarets étaient trois illustres du temps ; la petite société Conrart s'en enrichit ; elle se trouva portée ainsi à douze membres, mais ses réunions cessèrent d'être un secret.

A quelques semaines de là, en effet, de Boisrobert, qui appartenait à la maison du cardinal de Richelieu, et avait la charge de dérider son Eminence et de lui faire oublier les fatigues des affaires publiques, en lui rapportant les bruits de la ville et les anecdotes du jour, peut-être à court de nouvelles ce matin-là, lui raconta avec éloges les assemblées littéraires et amicales de la rue Saint-Martin.

Le cardinal s'en fit répéter les détails, et son projet de faire d'une petite réunion privée une grande Compagnie, sous l'autorité du prince, fut aussitôt arrêté dans son esprit..

A quelle inspiration céda-t-il ?

Faut-il lui faire l'injure de supposer que, dans la création de l'Académie, il n'ait vu, comme l'a écrit l'abbé Morellet, « qu'un corps de compères toujours subsistant, « occupés à le faire valoir, lui, le roi et le chancelier Sé- « guier ? (2) » Ne vaut-il pas mieux croire que son vaste génie n'avait été touché que du bien de l'Etat, de l'intérêt général des lettres et des mœurs, et de l'influence qu'une grande Compagnie, se recrutant parmi l'élite de la nation, devait exercer sur les unes et sur les autres ? (3) — « Vos

(2) *Ariane,* roman, fut le premier ouvrage que publia Desmarets, in-4, 1632. Vinrent ensuite ses pièces de théâtre, composées à la sollicitation du cardinal, *Aspasie,* 1636 ; *Scipion,* 1639 ; *Roxane,* 1640 ; *les Visionnaires,* 1640 ; *Mirame,* 1641, etc., etc.

(3) Morellet, *Mémoires.* « On sait, ajoute-t-il, que le pauvre abbé de Saint- « Pierre, n'ayant pas voulu louer Louis le Grand, et ayant osé dire que ce « prince courait après la gloriole, fut chassé de l'Académie *pour n'avoir pas* « *rempli sa fonction de compère selon l'esprit de l'institution.* »

Suivant l'abbé Morellet, Homère était le compère d'Achille, Horace et Virgile les compères d'Auguste, Racine et Boileau de Louis XIV.

(1) La politesse des expressions et celle des mœurs ont plus d'une analogie,

« Messieurs, demanda-t-il à Boisrobert, voudraient-ils « former un corps et s'assembler régulièrement sous une « autorité publique ? » — En même temps il le chargea de leur transmettre sa proposition, et « de leur offrir en « son nom sa protection pour leur compagnie, et à cha- « cun d'eux en particulier son affection, qu'il leur témoi- « gnerait en toutes rencontres (1) ».

Cet entretien, rapporté à la petite société Conrart par le fidèle messager du cardinal, y jeta le trouble et l'hésitation. Les uns regrettaient déjà l'intimité et l'abandon de leurs réunions, les autres craignaient pour leur liberté un protectorat ; quelques-uns, parmi lesquels MM. de Sérisay et de Malleville, allèrent jusqu'à l'opposition et furent d'avis qu'il fallait, avec toutes sortes de ménagements, se soustraire aux désirs de Monseigneur.

Mais comment, sans danger, résister même à un désir du tout-puissant ministre,

En son temps quasi demy-dieu,
Demy-prince et demy-pontife ?

MM. de Sérizay et de Malleville appartenaient aux maisons du Duc de La Rochefoucauld et du Maréchal de Bassompierre, qui passaient pour hostiles au Cardinal, et leur opposition parut dictée par l'inimitié de leurs patrons. Puis Chapelain, le protégé et le pensionné de Richelieu, la combattit. C'était à eux, dit-il, à prendre garde.

« Ils avaient affaire à un homme qui ne voulait pas médiocrement ce qu'il voulait, et qui n'avait pas accoutumé de trouver de la résistance, ou de la souffrir impunément.

« Il tiendrait à injure le mépris qu'on ferait de sa protection et s'en pourrait ressentir contre chaque particulier.

et travailler sur une langue, c'est travailler plus qu'on ne croit sur les sentiments du peuple qui la parle et qui l'écrit. (De Fontanes, *Discours à l'Académie, du 24 avril 1816.*)

(1) Pellisson, *Histoire de l'Académie*, éd. Livet.

« D'autre part, puisque par les lois du royaume toutes sortes d'assemblées qui se faisaient sans autorité du prince étaient défendues, pour peu qu'il en eût envie, il lui serait fort aisé de faire, malgré eux-mêmes, cesser les leurs, et de rompre par ce moyen une société que chacun d'eux désirait être éternelle. »

Chapelain l'emporta, et il fut arrêté « que M. de Bois-« robert serait prié de remercier très humblement M. le « Cardinal de l'honneur qu'il leur faisait, et de l'assurer « qu'encore qu'ils n'eussent jamais eu une si haute pen-« sée, et qu'ils fussent fort surpris du dessein de Son « Eminence, ils étaient tous résolus de suivre ses vo-« lontés (1). »

Cette réponse reportée au Cardinal le satisfit. Il en témoigna son contentement, et ordonna à son émissaire de dire à ces Messieurs « qu'ils s'assemblassent comme « de coutume, et, qu'augmentant leur Compagnie, ainsi « qu'ils le jugeraient à propos, ils avisassent entre eux « quelle forme et quelles lois il serait bon de lui donner « à l'avenir (2). »

III.

De fait, l'Académie, dès ce jour-là, était fondée sous le protectorat du Cardinal. Et, en la créant, il venait de créer une aristocratie de l'intelligence à côté, et pour beaucoup, au-dessus de l'aristocratie du sang.

Mais il fallait un nom à ce nouveau corps, une constitution, un règlement intérieur, la fixation du nombre de ses membres et du mode de leur recrutement ; il lui fallait l'énumération des charges auxquelles il serait soumis, des droits et des privilèges qu'il pourrait invoquer, des études et des travaux auxquels il allait se livrer.

(1) Pellisson, *Histoire de l'Académie*, éd. Livet.
(2) *Ibid.*

Et d'abord, quel nom lui donner? Sur ce point, les avis s'étaient partagés. S'appellera-t-il l'Académie *des beaux-esprits,* l'Académie *de l'éloquence,* l'Académie *éminente?* La majorité se fit pour l'appeler tout simplement l'Académie *française,* comme *la Florentine* en Italie.

Son sceau, allusion à sa durée et à l'avenir de ses œuvres, représentera une couronne de laurier avec ces mots : *A l'immortalité.*

Elle se composera de quarante membres, élus au scrutin, à la majorité des voix ; aura trois officiers siégeant à son bureau, un directeur et un chancelier, désignés par le sort et renouvelables par trimestre, un secrétaire choisi et à vie.

Elle aura pour tâche « de nettoyer la langue des or-« dures qu'elle avait contractées, ou dans la bouche du « peuple, ou dans la foule du palais, et dans les impu-« retés de la chicane, ou par les mauvais usages des cour-« tisans ignorants, ou par l'abus de ceux qui la corrompent « en l'écrivant, et de ceux qui disent bien dans les « chaires ce qu'il faut dire, mais autrement qu'il ne « faut. » Ce but ne pouvait guère être atteint que par la confection d'un *Dictionnaire* et d'une *Grammaire,* et peut-être d'une *Rhétorique* et d'une *Poétique.*

IV.

Les statuts discutés et arrêtés au sein de la Compagnie, et approuvés par le Cardinal, parurent en janvier 1635 les lettres-patentes de création. Elles furent scellées le même mois « du grand sceau de cire verte, sur lacs de soie rouge et verte. » Restait l'enregistrement au Parlement, formalité qui semblait ne pouvoir rencontrer de résistances ; or, ce fut précisément à la barre du Parlement que ces lettres furent arrêtées pendant plus de deux ans.

Les vieux parlementaires avaient pour le Cardinal peu

de sympathie, et pour ses projets beaucoup de méfiance; ce n'était pas sans inquiétude qu'ils voyaient une institution nouvelle s'élever près de la leur. Pour les uns, c'était dans l'avenir l'amoindrissement et le partage de leur pouvoir, pour les autres une menace à leurs privilèges, pour tous une crainte de rivalité. Aussi, ne fallut-il rien moins pour obtenir cet entérinement que les démarches du chancelier, les instances du premier ministre et trois lettres de cachet du roi, et encore ne fut-il accordé qu'avec cette clause restrictive : « A la charge que ceux de la dite « assemblée et Académie ne connaîtront que de l'orne- « ment, embellissement et augmentation de la langue « française, et des livres qui seront par eux faits, et par « autres personnes qui le désireront et voudront. »

V.

Les douze membres d'origine n'avaient pas attendu pour se compléter la sanction du Parlement. Ils demandèrent des confrères aux lettres tout naturellement, aux charges de la cour et aux fonctions publiques, à l'Eglise et à la robe. MM. de Malleville, Desmarets, Maynard, de Saint-Amand, de Racan, y furent les représentants de la poésie; MM. de Beautru, comte de Serran, Servien, marquis de Sablé, P. Séguier, chancelier, garde des sceaux, des charges de la cour; MM. de Vence, les abbés D. Hay du Chastelet, de Cerizi et de Bourges, de l'Eglise; Basin de Besons, P. Hay du Chastelet; et H. Salomon, de la magistrature; Ballesdens, L. Giry, G. Colletet et Ol. Patru, du barreau.

Le premier directeur nommé fut M. de Sérizay, le premier chancelier, M. Desmarets, et le premier secrétaire perpétuel, Valentin Conrart.

L'Académie n'avait point de lieu déterminé pour ses assemblées. Elle se réunissait tantôt chez l'un, tantôt chez

l'autre de ses membres, jusqu'en 1643, où le chancelier Séguier, devenu son protecteur, lui ouvrit son hôtel, qu'elle ne quitta que pour le Louvre.

VI.

Son principal travail était son *Dictionnaire,* mais avant de l'entreprendre, et dans les premiers temps, il avait été décidé que chaque académicien, tour à tour, de semaine en semaine, prononcerait un discours « sur telle matière et de telle longueur qu'il lui plairait. » Vingt seulement furent prononcés, le premier par M. du Chastelet, sur l'*Eloquence française,* le dernier par M. de Porchères d'Arbauld, de l'*Amour de la science.* La plupart étaient sérieux, sauf trois ou quatre plaisants et légers, comme *Le je ne sais quoi* de M. Gombauld, et l'*Amour des corps,* de Boissart.

La série de ces discours fut interrompue par l'examen du *Cid* que le Cardinal demanda à l'Académie. Après la rédaction maniée et remaniée de ses *Sentiments* sur la pièce de Corneille, elle s'attacha à son *Dictionnaire,* qui lui suscita un procès avec Furetière, et entraîna l'expulsion de ce dernier, qu'elle accusait de contrefaçon (1).

Le travail fut long et des plus laborieux. Chapelain en avait tracé le plan, qui fut plus d'une fois modifié ; enfin, après plus d'un demi-siècle d'efforts, parut, en 1694, la première édition, que ne virent pas les premiers ouvriers de l'ouvrage. Ce travail du *Dictionnaire* a été depuis lors pour plusieurs générations d'académiciens le rocher de Sisyphe, et l'un des secrétaires perpétuels, le spirituel auteur des *Etourdis,* disait plaisamment qu'il mourrait du *Dictionnaire* (2)...

(1) Se reporter pour les détails de ce curieux procès à l'art. Furetière.
(2) Depuis sa création, l'Académie a publié sept éditions de son *Diction-*

A côté du *Dictionnaire,* l'Académie, à sa fondation, s'était imposé la tâche d'une *Grammaire,* qu'elle n'a jamais faite. Or, en ne faisant que son *Dictionnaire* et négligeant sa *Grammaire,* a-t-elle rempli toute sa tâche? Le lexicographe Laveaux lui a reproché de s'être arrêtée en chemin, « et s'est demandé si elle n'avait pas manqué son « but; si elle n'avait pas établi des conséquences, sans « avoir reconnu des principes, élevé un édifice sans avoir « posé de fondements. »

VII.

Le temps et les événements apportèrent dans les statuts et les usages de l'Académie plus d'un changement.

Ainsi, à l'origine, le vote pour l'élection d'un nouveau membre devait se faire *viva voce* et par deux ou même trois scrutins.

Le premier avait pour but de déterminer, quand plusieurs concurrents briguaient le même fauteuil, la majorité des chances en faveur de l'un d'eux, celui-là tout intime; le second, le vrai, de constater chez le candidat désigné les aptitudes et les conditions nécessaires à l'élection, et d'obtenir l'approbation du protecteur; le troisième, de pure forme pour ainsi dire, et qui pourrait se confondre avec le précédent, de sanctionner le choix de

naire. La première, aujourd'hui rare et recherchée, est de 1694; la seconde, assez différente de la première, de 1708; la troisième, de 1740; la quatrième, de 1762; la cinquième, de 1813; la sixième, de 1835, et la dernière, de 1879.

Les trois premières éditions ont été publiées in-fol., les quatre dernières in-4, 2 vol.

Sept éditions en cent quatre-vingt-quatre ans donnent une moyenne pour chaque édition de vingt-trois ans et cinq mois.

Plus d'un siècle avant l'Académie, Robert Estienne II avait publié le premier *dictionnaire français-latin,* en 1540, et Jean Nicot en publia un autre en 1584, ainsi qu'une *grammaire française-latine.*

l'Académie, et de donner définitivement un successeur au membre défunt.

Le second scrutin, qui se faisait par boules noires et blanches, était le plus redoutable, car il suffisait du tiers défavorable des votants pour exclure le candidat de l'élection présente, et même de toute élection à venir. Il était peu d'académiciens, même parmi les plus illustres, qui n'eussent eu leur boule noire, ce que M. de Mairan appelait plaisamment « une petite malice noire », et à cette petite malice n'avaient échappé ni Fontenelle, ni Fénelon, ni La Bruyère, ni Lafontaine. Fontenelle avait été le mieux traité, car il n'avait eu qu'une boule noire, mais Fénelon en avait eu deux, La Bruyère trois ou quatre, et Lafontaine sept. Une de plus, et le poète des *Fables* et des *Contes* n'eût jamais fait partie de l'Académie. Enfin, aussi longtemps que vécut Mézeray, aucun de ses nouveaux confrères n'évita sa boule noire, qu'il mettait constamment dans l'urne, en signe, disait-il, de l'indépendance des élections.

On ne tarda pas à reconnaître que ce triple scrutin et le vote *viva voce* avaient d'assez graves inconvénients ; que l'un pouvait faciliter la satisfaction de certaines vanités, de certaines inimitiés; l'autre, embarrasser le votant et nuire à son indépendance. Alors, à la parole on substitua l'écriture, et au triple scrutin public un scrutin unique et secret, sauf l'approbation du protecteur.

VIII.

Dans les commencements, le membre élu se contentait de prendre place parmi ses nouveaux confrères. Patru, le premier, en 1640, leur adressa un remerciement « dont on demeura si satisfait, qu'on obligea tous ceux qui furent

reçus depuis d'en faire autant (1). A cette règle nous ne connaissons que cinq dérogations. Furent exemptés de la nécessité du discours Colbert et Voyer d'Argenson, dont le temps appartenait à l'Etat; M. le comte de Clermont, dont la vanité ne put se résigner à occuper pour quelques instants la dernière place; M. de Chateaubriand, qui se refusa à l'éloge du régicide; M. J. Chénier, et M. Olivier, auquel des dissentiments d'appréciation politique avec la Compagnie fermèrent la bouche.

Jusqu'en 1672, les réceptions avaient eu lieu à huis clos. Pourquoi ne pas leur donner plus d'éclat? Pourquoi ne pas admettre le public aux fêtes de l'Académie? Le public et l'Académie ne pouvaient qu'y gagner. Il fut donc décidé que les réceptions se feraient à l'avenir *apertis foribus*, et la première qui se produisit dans ces conditions fut celle de Fléchier, de Racine et de l'abbé Galloys, admis le même jour, 12 janvier 1673.

L'appel fait au public par l'Académie fut entendu. L'exemple vint d'en haut, et la mode aidant, les hommes de cour, les grands seigneurs, les hauts fonctionnaires, les gens de lettres se pressèrent à ces fêtes de l'intelligence. Quelquefois il y avait une telle foule, que l'on ne pouvait pénétrer dans la salle; c'est ce qui fit dire un jour à l'abbé Servien, arrêté dès la porte : « *En vérité, il est plus difficile d'entrer ici que d'y être reçu.* »

IX.

Les harangues de l'Académie expiraient dans son enceinte. La Compagnie, à laquelle d'autres privilèges avaient été octroyés, n'avait pas celui de se mêler aux grands corps de l'Etat, quand dans certaines occasions ils allaient offrir au roi leurs hommages. N'y avait-il pas là une omis-

(1) Pellisson, *Histoire de l'Académie.*

sion au préjudice de l'Académie? L'un de ses membres influents, M. Rose, président de la chambre des comptes et secrétaire du cabinet, le pensa et se permit de la signaler au protecteur.

Un jour de 1667, le roi, revenu de la chasse, s'entretenait au débotté avec son entourage des discours qu'il avait entendus le matin, à l'occasion de sa dernière campagne. — « Sire, dit M. Rose, quand il s'agit d'éloquence, « n'est-ce pas un abus que de ne pas appeler une Com- « pagnie, la seule instituée pour cultiver l'éloquence? « Votre Majesté, qui a réformé tant d'autres abus dans « son royaume, souffrira-t-elle plus longtemps celui-là? » — Le roi, qui était de bonne humeur, approuva l'observation et ordonna « que dans toutes les occasions qu'il y « aurait de le haranguer, l'Académie y serait reçue avec « les mêmes honneurs que les cours supérieures (1). » Ce fut en 1668, après la conquête de la Franche-Comté, qu'elle se présenta pour la première fois à Versailles, usant de la faveur qui lui avait été accordée.

Elle reçut encore de la munificence royale un logement au Louvre, des jetons de présence, un traitement pour les ouvriers du *Dictionnaire*, six cents volumes pour sa bibliothèque, et six places au théâtre de la cour pour ceux de ses membres qu'il lui plairait de choisir.

Elle avait le droit de sceller ses actes avec de la cire bleue, et ses membres avaient déjà obtenu le privilège de *Committimus* pour leurs procès, et l'exemption des guets et des gardes, des tutelles et des curatelles.

Ce n'était pas assez pour elle de donner l'exemple de l'application et du travail, il lui fallait encore les encourager et les récompenser dans ceux qui cultivent les lettres. Elle eut ses prix d'éloquence et de poésie, et plus tard de vertu. Les fondations de MM. de Balzac, Conrart, Pellisson, de Clermont-Tonnerre, s'augmentèrent

(1) Pellisson, *Histoire de l'Académie.*

de celles de M. de Montyon, du baron Gobert, de M. de La Tour-Landry et de vingt autres bienfaiteurs. Chaque année, de nombreux concurrents se disputèrent ses couronnes, et parmi les lauréats, beaucoup, depuis La Monnoye jusqu'à M. Sully-Prudhomme, vinrent s'asseoir parmi leurs juges. C'est grâce à ces concours que Thomas, Laharpe, Marmontel, Chamfort, de Fontanes, et de nos jours, MM. Villemain, Patin, de Saint-Marc Girardin, sont arrivés à la célébrité.

X.

Les princes, les grands seigneurs étrangers, tous les nobles voyageurs qui visitaient Paris recherchaient l'honneur et le plaisir d'une séance de l'Académie et d'une audience du Parlement.

Plus d'un lien rapprochait ces deux grandes Compagnies. L'une et l'autre reconnaissaient pour chef le chancelier Séguier, et nous pourrions répéter après M. le duc de La Force, dans son langage qui était celui du temps, « que c'était par l'heureuse entremise de ce se-« cond fondateur de l'Académie qu'Apollon et Thémis se « donnaient la main. »

Dans les lanternes du Parlement vinrent s'asseoir et applaudir à ses orateurs, en 1599, le duc de Savoie, auquel Henri IV avait voulu « faire admirer le plus auguste sénat du monde »; en 1717, Pierre de Russie, ce barbare de génie, qui venait étudier chez nous la civilisation, et avait voulu voir « la manière dont se rend la justice dans le premier tribunal de France (1) »; en 1768, le roi de

(1) Mention des *Registres du Parlement.*

Serait-ce par hasard en sortant du Parlement que le czar serait allé à Saint-Cyr visiter Madame de Maintenon, vieille alors de plus de quatre-vingts ans, qu'il trouva souffrante et couchée, et dont il tira brusquement les rideaux, voulant voir à son aise la veuve du grand roi ?

Danemark, Christian VII, auquel Gerbier adressa un compliment resté célèbre au palais (1) ; et, en 1777, l'empereur Joseph II, dont la longueur de deux audiences ne lassa pas la curiosité.

La présence de Henri IV dans son Parlement en compagnie de son hôte, le duc de Savoie, et de Sully, son premier ministre, fut marquée par une anecdote dont l'histoire a conservé le souvenir.

Arnauld et Anne Robert, deux célèbres avocats du temps, plaidèrent devant les augustes visiteurs un procès important.

Après la plaidoirie de Robert qui l'avait séduit, le roi, se tournant vers le duc de Savoie : « *Ventre saint-gris,* lui dit-il, *il a raison !* » Mais après celle d'Arnauld, qui ne le séduisit pas moins : « *Ventre saint-gris,* dit-il encore, *il a aussi raison !* » Et, après un moment de réflexion : « *Décidément,* ajouta-t-il judicieusement, *je ne croyais pas le métier de juge si mal aisé* ».

Les curieux qui trouvaient au Parlement l'éloquence improvisée allaient la chercher écrite à l'Académie.

La première visite qu'elle reçut, en 1652, fut celle d'un noble Suédois, ami des lettres et de ceux qui les cultivaient, le baron Spar.

Après lui vint sa souveraine, Christine de Suède, la reine Bel-Esprit. Elle assista une première fois, en 1656, à une séance de l'Académie, et fut haranguée par l'avocat Patru ; et une seconde fois, en 1658, après son abdication et l'envoi de son portrait, accompagné d'une lettre, de-

(1) C'est dans cette audience du 24 novembre 1768, que Gerbier présenta les lettres du chancelier Maupou. Il termina son compliment au roi Christian par cette apostrophe, éloge des magistrats devant lesquels il parlait : « Montez « au Capitole, venez admirer ces augustes sénateurs, corps antique et vénéré, « à la fois saints dépositaires et interprètes suprêmes de nos lois, etc. »

Les registres du Parlement constatent que le roi, avant de quitter le palais, fit appeler Gerbier « pour le remercier des choses obligeantes qu'il avait dites de lui. »

mandant pour elle « à la célèbre Compagnie, son affection dans la solitude comme sur le trône » (1).

Elle voulut cette fois être reçue sans cérémonie et presque dans l'intimité. Elle choisit un jour de séance ordinaire, ne fit connaître son projet que le matin, et se présenta sans suite à l'hôtel Séguier.

Le chancelier la reçut. L'Académie, prévenue à la hâte, était loin d'être complète; le directeur, M. de La Chambre, la complimenta; Pellisson, les abbés Tallemant, Cotin et de Boisrobert, récitèrent des vers, et Mézeray, le secrétaire-perpétuel, lut un mot du Dictionnaire, alors sur le métier et ouvert au hasard; c'était le mot *jeu*, dans lequel se trouvait cette phrase : *Jeux de prince, qui ne plaisent qu'à ceux qui les font* ». Or, cette phrase, suivant les uns, donna quelque embarras à la reine, et, suivant les autres, la fit sourire.

Dix ans après, en décembre 1768, le roi de Danemark, Frédéric III, le sauveur de Copenhague et le chercheur de la pierre philosophale, était à Paris. Il voulut connaître l'Académie, y fut complimenté en prose et en vers par les abbés Batteux et de Voisenon, qui firent assaut de médiocrité, et y entendit une *Fable* du duc de Nivernois, *le Roi voyageur*, qui plut fort au royal visiteur.

Au roi de Danemark succéda, en 1771, un autre souverain du nord, le roi de Suède, Charles, père de Charles XII.

Accompagné de son frère Frédéric Adolphe, il visita l'Académie. Après un compliment très court de M. l'abbé

(1) Lettre de Christine à Messieurs de l'Académie du 20/10 juin 1655. Longtemps conservée dans les archives de l'Académie, cette lettre en avait disparu comme beaucoup d'autres pièces, mais elle vient d'y rentrer récemment.

Tombée par hasard entre les mains d'un lettré, M. F. Masson, elle a été rendue par lui avec empressement à la Compagnie. Grâce à cette restitution toute spontanée, à ses goûts littéraires et à la publication de plusieurs ouvrages, le nom de Masson, déjà cher au palais pendant deux générations, l'est aussi devenu à l'Académie.

de Radonvilliers (1), D'Alembert lut un *dialogue* aux Champs-Elysées entre la reine Christine et Descartes ; Marmontel, une petite comédie, *l'Ami de la maison,* et le duc de Nivernois quelques *fables*.

Avant de se retirer, le prince reçut, comme tous les académiciens, son jeton de présence, qui, pour lui et pour cette circonstance, avait été frappé en or.

Enfin, en 1814, après une campagne héroïque de l'armée française, la victoire avait ouvert aux armées alliées les portes de Paris. L'Académie tenait sa séance annuelle, dans laquelle elle distribuait ses prix, et l'auteur *Des avantages et des inconvénients de la critique,* un jeune professeur de rhétorique, M. Villemain, était l'écrivain couronné. L'empereur de Russie et le roi de Prusse voulurent prendre leur part de cette fête littéraire, et ils entendirent de la bouche du lauréat la lecture de son discours. M. Villemain eut peut-être le tort de faire précéder sa lecture d'un compliment à l'adresse des deux Majestés, fort oublié quand il était dans l'opposition, rappelé avec âpreté quand il était au pouvoir. Oh! justice des partis!... N'est-ce pas ainsi que la bataille de Toulouse devenait une défaite ou une victoire, selon que le vieux maréchal Soult était ou n'était pas ministre ?

XI.

L'Académie comptait un siècle et demi d'existence brillante et prospère. Elle avait grandi en puissance et en éclat, flattée et adulée, encourageant les jeunes talents, appelant dans son sein toutes les illustrations, quand souffla sur elle la tempête de 1793. Un décret de la Convention, du 8 août, la frappa de mort, mais deux années

(1) « Ce discours composé sur le grand chemin de Versailles à Paris, n'a point été imprimé. » Grimm, *Correspondance littéraire.*

ne s'étaient pas écoulées qu'un arrêté de 1795, de la même assemblée, la réorganisait. Elle ressuscitait avec le titre d'Institut, qui embrassait toutes les classes, et en 1803, l'ancienne Académie se réorganisait sous le nom de Classe de la langue et de la littérature françaises.

Dans cet intervalle de dix ans, la plupart des anciens membres étaient morts, douze seulement survivaient. Ils reprirent possession de leurs fauteuils, et l'empereur nomma vingt-huit titulaires pour compléter le nombre de quarante fixé par les règlements pour le personnel académique (1).

L'Empire, en substituant sa volonté à l'élection, donnait un mauvais exemple que la Restauration n'eut garde de ne pas suivre. Le 28 mars 1816, son ministre de l'intérieur, M. de Vaublanc, signait une ordonnance, dite d'*épuration*, qui rendait à chaque classe de l'Institut son nom primitif, et notamment à la classe de la langue et de la littérature celui d'Académie française, mais qui eut le tort d'arracher brutalement à leurs sièges onze membres et de les remplacer par des successeurs au choix du roi (2).

Ainsi, cette ordonnance, « qui semblait restaurer dans

(1) Ces vingt-huit membres nommés furent : MM. Andrieux, Sicard, Domerque, Villar, François de Neufchâteau, Caïlhava, Chénier, Lebrun, Collin d'Harleville, Legouvé, Arnault, Fontanes, Bernardin de Saint-Pierre, Volney, Cabanis, Naigeon, Rigot de Préameneu, Merlin, Cambacérès, Garat, Lacuée, Sieyès, Rœderer, Regnaud de Saint-Jean d'Angély, Devaines, Ségur, Portalis et L. Bonaparte.

(2) Ces onze membres étaient MM. le duc de Bassano, Garat, Cambacérès, Merlin, Sieyès, Rœderer, Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, Lucien Bonaparte, le cardinal Maury, Arnault et Etienne.

Ils furent remplacés par MM. de Beausset, Lainé, de Bonald, Ferrand, Lally Tolendal, l'abbé de Montesquieu, les ducs de Lévis et de Richelieu.

MM. de Laplace et Auger furent appelés par l'élection aux fauteuils de deux exclus.

Enfin, un dernier fauteuil était encore vacant, que M. le comte de Vaublanc avait réservé *in petto*, et dans lequel il espérait bien de s'asseoir, mais M. Dissèze y fut appelé par les suffrages des anciens et des nouveaux académiciens, de ceux nommés comme de ceux élus.

son principe et dans son intégrité l'Académie française, la mutilait en même temps, éliminant de la liste nouvelle certains noms qu'on bannissait d'autorité et y inscrivant d'autres noms en faveur, et non élus. Cette ordonnance, soi-disant réparatrice, était donc entachée d'iniquité ; il y entrait de la réaction, et il faut l'attribuer en partie aux malheurs d'un temps où régnaient les haines civiles (1) ».

L'acte de violence qu'elle a provoqué est et sera le dernier, espérons-le, dirigé contre l'indépendance de l'Académie.

Oublieuse de cette atteinte à ses droits, de cette violation de ses privilèges, elle a depuis trois quarts de siècle repris le cours de ses études, procédé librement à ses élections, travaillé à son *Dictionnaire,* dont elle a donné deux nouvelles éditions, examiné les nombreux ouvrages envoyés à ses concours et distribué chaque année ses récompenses. Etrangère autant qu'on peut l'être à la politique, tout entière à ses occupations littéraires, marchant avec le siècle et avec l'opinion, sachant défendre les traditions du passé et encourager les aspirations de l'avenir, elle a traversé quatre révolutions et vu tomber cinq gouvernements, appuyée sur sa devise : A L'IMMORTALITÉ !...

H. MOULIN,
Ancien magistrat.

(8) Sainte-Beuve, *Paris-Guide*.

DOCUMENTS

POUR SERVIR A

L'HISTOIRE DE LA BIBLIOPHILIE [1]

I.

TRANSCRIPTIONS

ET

ENLUMINURES DE MANUSCRITS.

1394. 14 mars.

Mémoire de Jeannin de Villebresme pour copies faites par ordre du duc d'Orléans.

Parties d'escriptures faictes par Jehanin de Villebresme du commandement et ordenance de Monseigneur le chancellier d'Orliens et de maistre Hugues de Guingaut, secrétaire du Roy, nostre Sire, et de Monseigneur le duc d'Orliens et maistre des comptes et garde des chartes et privilèges d'icelui Monseigneur le duc.

Premièrement pour avoir copié en papier le compte d'une année le livre des cens et devoirs et le livre des homages de la terre de Sablé tout ce contenant c. x fueilles de papier pour ce..... c. x s. tournois parisis.

Item pour avoir copié en papier les cens de la terre de Beaumont pour bailler au procureur du dit Monseigneur le duc au dit lieu de Beaumont contenant xx fueilles de papier pour ce..... xx s.

Item pour avoir doublé en parchemin la lettre de com-

(1) Copiés aux *Archives nationales* sous la direction de M. L. Techener.

position faite avec les exécuteurs de feue Madame d'Orliens contenant IIII fueillez de parchemin en prose pour ce.

x s. t. p.

Item pour avoir doublé en parchemin les bulles de Monseigneur le duc contenant VIII fueillez de parchemin, pour ce..... XX s. t. p.

Item pour avoir fait un quaiés de parchemin des registres des chartes et privilèges d'icelui Monseigneur le duc contenant VIII fueillez, pour ce..... XX s. t. p.

Item pour avoir enregistré en parchemin l'instruction et les lettres royauls du peage de Crespy qui se lieve à Rouen contenant IIII fueillez de parchemin, pour ce.

x s. t. p.

Item pour avoir fait la lettre de la vendicion de la rente que prenoit Guillaume de Machau sur le recepte d'Orliens, contenant demi peau de parchemin, pour ce.. V s. t. p.

Somme de ces parties..... IX l. XV s. t. p.

Je Jehanin de Villebresme clerc cognoiz, confesse avoir eu et receu de Valoiz et de Beaumont la somme de IX l. XV s. t. p. à moy tauxée et ordenée pour les causes contenues cy devant, de laquelle somme de IX l. XV s. t. p. je me tien à bien content et en quicte le dit receveur et ceus autres à qui quittance en puit et doit appartenir, tesmoing mon signe manuel miz à ceste cédule le XIIIIe jour de mars l'an mil CCC IIII^XX XIIII.

VILLEBRESME.

1394. 24 juillet.

20 livres tournois à Jehan Colin, écrivain, pour copie d'un livre de Saint Grégoire contenant les homélies sur les évangiles et les expositions.

Jehan Colin, estcripvain, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de Godefroy Le Feure, varlet de chambre de Monseigneur le duc d'Orliens, et commis à recevoir les deniers des coffres du dit Seigneur, la somme de vint

livres tournois de l'argent des coffres du dit Seigneur qui deue lui estoit pour un livre de Saint Grégoire par lui escript auquel estoient les omélyes sur les xl Evvangiles et les expositions dessus, de laquelle somme de xx livres tournois dessus dite il se tient pour bien content et paié et en quite le dit Seigneur, le dit Godefroy et tous autres, etc., promettant, etc., touz, etc., obligeant, etc., voulant, etc. . . . . fait l'an mil CCC IIII^{xx} et quatorze le venredi XXIIIIe jour de juillet.

CUEVRY. TILLARD.

1395-96. 12 février.

300 fr. d'or pour le parchemin et le salaire des écrivains et des enlumineurs du Mirouer hystorial en quatre volumes.

Je Thévenin Angevin confesse avoir receu à plusieurs foiz de Monseigneur le duc d'Orliens par les mains de Godefroy Lefeure, varlet de chambre de Monseigneur et garde des deniers de ses coffres, la somme de trois cens frans, c'est assavoir le XIIIe jour de février l'an IIII^{xx} et xiiii dix frans, le XXVIe du dit mois cinquante, le XIXe jour d'avril l'an IIII^{xx} et xv cent, le XXVIIIe jour d'aoust ensuivant cent, et le IIIIe jour de décembre ensuivant, quarante pour acheter parchemin à escrire le livre nommé le Mirouer hystorial conténant quatre volumes et autres livres et pour paier les escripvains et enlumineurs qui escripsent et enluminent les diz livres pour le dit Seigneur. En tesmoing de ce j'ay escript ceste cédule de ma propre main le XIIe jour de février l'an mil trois cens IIII^{xx} et quinze.

T. ANGEVIN.

1396. 10 avril.

12 livres 8 S. parisis pour la copie d'un livre de l'assiette de vi. m. liv. de rente assignées à la reine Jeanne, 124 feuillets à 2 S. le feuillet.

Sachent tuit que je Andriet Sisan, cognoiz et confesse

avoir eu et receu de Marot Legrant, receveur de Caen, Vire, Faloise et Auge pour Monseigneur le duc d'Orléans, la somme de douze livres huict solz parisis pour un livre de l'assiette de VI^M l. japiéça faite à feue Madame la Royne Jehanne par moy fait du commandement de Messieurs de la chambre des comptes de mon dit Seigneur, lequel livre contient VI^XX IIII fueilles qui valent à II s. p. pour fueillet tauxé par mes dis Seigneurs la dicte somme de XII l. VIII s. p., de laquelle je me tieng pour content et bien paié et en quicte le dit receveur et tous autres à qui quictance en peut ou doit appartenir. En tesmoing de ce j'ay mis à ceste présente cédule escripte de ma main le Xe jour d'avril l'an mil CCC IIII^IX et XVI mon seing manuel.

SISAIN.

1396. 21 avril.

50 liv. tourn. reçues pour travaux de copie faits par Th. Angevin.

Sachent tuit que je Thévenin Angevin, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain, trésorier général de Monseigneur le duc d'Orliens, la somme de cinquante livres tournois lesquelz le dit Seigneur a ordenez à moy estre presentement bailliez en déducion et rabat de ce qui me puet ou pourra estre deu pour certains livres que mon dit Seigneur me fait escrire, si comme il appartient par lettres de mandement du dit Seigneur données le XVIIe jour de ce présent mois d'avril. De laquelle somme de L l. t. p. dessus dicte je me tieng pour content et bien paié et en quicte le dit trésorier et tous autres. En tesmoing de ce j'ay escript ceste cédule de ma propre main le XXIe jour d'avril l'an mil CCC IIII^XX et XVI.

T. ANGEVIN.

1396. 27 avril.

Ordonnancement de 50 fr. à Th. Langevin, écrivain, pour travaux de son état.

Loys, fils de Roy de France, duc d'Orléans, conte de

Valoiz et de Beaumont, à nostre amé et féal conseiller Jehan Leflament, salut et dilettion. Nous voulons et vous mandons que par nostre amé et féal trésorier Jehan Poulain vous faictes paier des deniers de noz finances à Thévenin Langevin, escripvain, demourant à Paris, la somme de cinquante frans laquelle nous lui avons présentement ordonnée estre baillée pour certains livres que nous lui faisons escripre en déducion et rabat de ce qui lui peut ou pourra estre deu pour la dite cause et par rapportant ces présentes avec lectre de recongnoissance du dit Langevin la dicte somme de L francs sera alloée ès-comptes de nostre dit trésorier par noz amés et féaulx gens de noz comptes sans aucune difficulté ou contredit nonobstans quelxconques ordonnances, mandemens ou deffenses à ce contraires. Donné à Paris le XVIIe jour d'avril l'an de grâce mil CCC IIII^xx^ et seize.

Par Monseigneur le duc, messire Jehan de Rouffay présent,

BUNO.

1396. 11 octobre.

A compte de 20 fr. reçus par Th. Angevin, écrivain.

Sachent tuit que je Thévenin Angevin confesse avoir reçeu de Godefroy Lefeure, varlet de chambre et garde des deniers des coffres de Monseigneur le duc d'Orliens la somme de vint frans pour convertir et emploier ès-livres commenciez pour le dit Seigneur, en tesmoing de ce j'ay escript ceste cédule de ma propre main le XIe jour d'octobre l'an mil CCC IIII^xx^ et XVI.

T. ANGEVIN.

1396. 13 juin.

50 fr. à compte pour achat de parchemin, écriture et enluminure de mss., notamment du Miroir historial.

Sachent tuit que je Thévenin Angevin confesse avoir eu

et receu de Monseigneur le duc d'Orliens par les mains de Godefroy Lefeure, varlet de chambre du dit Seigneur, la somme de cinquante frans pour acheter parchemins et escrire et enluminer le livre nommé le Mirouer hystorial et autres livres. En tesmoing de ce j'ay escript ceste cédule de ma propre main le tiers jour de juing l'an mil III° IIII^xx et XVI.

T. Angevin.

1396-97. 25 février.

60 fr. d'or à compte aux écrivains qui écrivent pour le duc d'Orléans la Cité de Dieu, les Ethiques et Politiques, du Ciel et du Monde, et la Bible glosée.

Sachent tuit que je Thévenin Angevin confesse avoir eu et reçeu de Monseigneur d'Orleens par la main de Godefroy Lefeure, varlet de chambre et garde des deniers des coffres du dit Seigneur la somme de soixante frans d'or pour baillier aux escripvains qui escripsent pour le dit Seigneur le livre de la Cité de Dieu, Ethiques Politiques du Ciel et du Monde et la Bible glosée. En tesmoing de ce j'ay escript ceste cédule de ma propre main le XXV° jour du moyz de février l'an mil CCC IIII^xx et seize.

T. Angevin.

1396-97. 2 janvier.

40 francs d'or à compte aux écrivains qui travaillent pour le duc d'Orléans à la Cité de Dieu, Ethiques et politiques, du Ciel et du Monde.

Sachent tuit que je Thévenin Angevin confesse avoir eu et receu de Monseigneur le duc d'Orliens par les mains de Godefroy Lefeure, varlet de chambre et garde des deniers des coffres du dit Seigneur, la somme de quarante frans pour comencié les livres de la Cité de Dieu, des Ethiques et politiques et du Ciel et du Monde. En tesmoing de ce

j'ay escript ceste cédule de ma propre main le second jour de janvier l'an mil CCC IIII^{xx} et XVI.

T. Angevin.

1396-97. 3 janvier.

40 fr. d'or à Angevin, libraire, pour avoir dirigé et surveillé les écrivains, enlumineurs et ouvriers qui travaillent au Miroir historial en 4 vol.

Sachent tuit que je Thévenin Angevin, libraire, confesse avoir eu et reçeu de Godefroy Lefeure, varlet de chambre et garde des deniers des coffres de Monseigneur le duc d'Orliens la somme de quarante frans, laquele somme de xl frans m'a donnée le dit Seigneur pour le service que je li ay fait en sollicitant et payant des deniers du dit Seigneur les escripvains, enlumineurs et autres ouvriers qui ont escript et enluminé pour le dit Seigneur le livre nommé : le Mirouer ystorial contenant quatre volumes et aucuns autres livres, de laquele somme de xl frans je me tieng pour bien payé, et en quitte le dit Godefroy et tous autres à qui quittance en puet appartenir. En tesmoing de ce j'ay escript ceste cédule de ma propre main le tiers jour de janvier l'an mil CCC IIII^{xx} et seize.

T. Angevin.

1396. 2 septembre.

40 fr. d'or à Th. Angevin, libraire, pour payer les écrivains, enlumineurs et ouvriers qui travaillent au Miroir historial.

Sachent tuit que je Thévenin Angevin confesse avoir eu et receu de Monseigneur le duc d'Orliens par les mains de Godefroy Lefeure, varlet de chambre et garde des deniers des coffres du dit Seigneur, la somme de quarante frans pour paier les escripvains, enlumineurs et autres ouvriers qui font pour Monseigneur d'Orliens le livre nommé le Mirouer hystorial. En tesmoing de ce j'ay escript ceste

cédule de ma propre main le second jour de septembre l'an mil CCC IIII^{xx} et XVI.

T. Angevin.

1396. 2 avril.

40 fr. d'or à Th. Angevin, libraire, pour achat de parchemin et pour payer les écrivains qui travaillent au Miroir historial.

Sachent tuit que je Thévenin Angevin confessé avoir reçeu de Monseigneur le duc d'Orleens par la main de Godefroy Lefeure, varlet de chambre et garde des deniers des coffres du dit Seigneur la somme de quarante frans d'or pour acheter parchemins et pour baillier aux escripvains qui escripsent pour le dit Seigneur le livre de la Cité de Dieu, le livre des Ethiques et politique, le livre du Ciel et du Monde et la grant Bible. En tesmoing de ce j'ay escript ceste cédule de ma propre main le jeudi absolu qui fu le XIXe jour d'avril l'an mil CCC quatre vins et seize.

T. Angevin.

1397-98. 22 mars.

9 liv. 4 s. p. pour six bottes de parchemin.

Richart d'Argon, marchant de parchemin royal, demourant à Caën, confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain, trésorier-général de Monseigneur le duc d'Orléans, la somme de neuf livres quatre sols parisis qui deubz lui estoient pour six bottes de parchemin royal lesquelx le dit trésorier a achetées de lui pour yceulx bailler et distribuer tant aux secrétaires du dit Seigneur, pour faire les escriptures touchans leurs offices comme pour la chambre des comptes d'icellui Seigneur et pour le comptouer d'icellui trésorier. De laquelle somme de IX l. IIII s. p. le dit Richart se tient à bien content et paié, quicte, etc., promettant, etc., couz, etc., obligeant, etc., fait le vendredi XXIIe jour de mars l'an mil CCC IIII^{xx} et dix-sept.

J. Closier. Bataille.

1397-98. 23 mars.

10 liv. 5 s. reçus par Jehan Rouget, clerc, pour le parchemin et la copie d'un Coutumier de Normandie.

Sachent tuit que je Jehan Rouget, clerc, confesse avoir eu et receu de honnorable homme et sage Marot le grant receveur à Caën pour Monseigneur le duc d'Orléans la somme de dix livres cinq solz tournois qui m'estoyent deubz de reste pour ma paine et salaire et pour avoir livré parchemin pour avoir escript un Coustumier de Normandie servant et demoirant en la chambre des comptes de mon dit Seigneur le duc, sur quoy je avoie eue en autre partie VI l. t. p., d'autre recette. De laquelle somme de X l. V s. t. p. dessus dite je me tieng pour content et bien payé et en quicte le dit Monseigneur le duc, le dit receveur, et tous autres, tesmoing mon signe manuel miz en ceste cédule escripte de ma main le XXIII° jour de mars l'an mil CCC IIII^xx XVII.

ROUGET.

1397-98. 18 février.

200 fr. d'or pour un bréviaire en deux volumes.

Maistre Andry Dessoubzlourme clerc ou trésor du Roy nostre Sire, confesse avoir eu et receu de hault et puissant prince Monseigneur le duc d'Orliens par la main de Godefroy Lefeure, varlet de chambre et garde des coffres du dit Monseigneur le duc, la somme de deux cens frans d'or qu'il disoit à lui estre deue pour la vente d'un bréviaire en deux volumes lequel mon dit Seigneur le duc avoit fait prendre et acheter de lui la dicte somme. De laquelle somme de II^c frans le dit maistre Andry se tint pour bien content, etc., quicte, etc., promettant, etc., obligeant, coux, etc. Fait l'an mil CCC IIII^xx XVII le lundi XVIII° jour de février.

MANESSIER. J. GILON.

1397-98. 24 février.

100 s. par. reçus par Colart de Laon, peintre, et autres ses compagnons pour travaux de leur mestier faits en la librairie neuve du duc d'Orléans.

Colart de Laon, paintre et varlet de chambre de Monseigneur le duc d'Orliens, en son nom et ès-noms de Jehan de Saint Clerc Perrin de Dijon, celui de la Fontaine et de Copin, de Grantdan confesse avoir eu et receu de Jehan de La Chappelle la somme de cent sols parisis qui deue leur estoit pour cause de plusieurs besoingnes de leurs mestiers par eulx feites en la librarie neuve nouvelement faicte en l'ostel du dit Seigneur, assavoir à Paris en la rue de la Poterne près de l'ostel de Saint Pol à l'opposice de la rue des Fouermucio(?) si comme et autres choses sont plus à plain déclaré ès-lettres certificatives de Maistre Remon du Temple sergens d'arme et maçon du Roy nostre Sire desquels cent s. parisis le dit Solart ès-dis noms se tint à bien paié, quittant et promettant, etc., ceus, etc., obligeant, etc. Fait l'an mil CCC IIII^{xx} dix-sept le dimenche XXIIII° jour de février.

G. Acart. Manessier.

1397. 12 juin.

16 liv. 10 s. tourn. pour onze bottes de parchemin.

Michiel Pouvel, marchant de parchemin, demourant à Caën, confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain, trésorier-général de Monseigneur le duc d'Orliens, la somme de seize livres dix solz tournois qui deubz lui estoient pour unze botes de parchemin fronciné qu'il a achetées de lui le dit pris pour livrer aux secrétaires d'icelui Seigneur pour faire les livres et plusieurs autres escriptures touchans leur office. De laquelle somme de xvi livres dix sols tournois il se tient à bien paié, quicte, etc., promet-

tant, etc., coux, etc., obligeant, etc. Fait l'an mil CCC IIII^xx XVII le mardi XII° jour de juing.

BOURGUIGNON. LE MINUER.

1398. 27 novembre.

100 écus d'or à Thévenin Angevin pour parchemin, écriture et enluminure de la Bible glosée, des Chroniques de Bruges, des Lamentations de S. Bernard et du livre de l'Empereur Celestiel.

Sachent tuit que je Thévenin Angevin confesse avoir receu de Monseigneur le duc d'Orléanz par la main de Godefroy Lefeure, varlet de chambre du dit Seigneur et garde des deniers de ses coffres, la somme de cent escuz d'or pour acheter parchemins et pour payer les escripvains et enlumineurs qui escripsent et enluminent pour mon dit Seigneur la grant Bible glosée, les Croniques de Burgues, les Lamentacions Saint Bernart, le livre de l'Empereur Celestiel, et autres livres. En tesmoing de ce j'ay escript ceste cédule de ma propre main le XXII° jour de novembre l'an mil CCC IIII^xx et dix-huit.

T. ANGEVIN.

1397. 30 avril.

100 fr. d'or reçus par Th. Angevin pour le parchemin et pour payer les écrivains et enlumineurs de la Cité de Dieu, Ethiques et Politiques, Du Ciel et du Monde, des Chroniques de Bruges, de la Grande Bible glosée et autres livres.

Sachent tuit que je Thévenin Angevin confesse avoir eu et receu de Monseigneur le duc d'Orléans par les mains de Godefroy Lefeure, varlet de chambre et garde des deniers des coffres de mon dit Seigneur, la somme de cent frans d'or pour acheter parchemins et pour payer les escripvains et enlumineurs qui escripsent et enluminent pour mon dit Seigneur les livres de la Cité de Dieu, Ethiques Politiques, du Ciel et du Monde, les Croniques de Burgues,

la grant Bible glosée et autres livres. En tesmoing de ce j'ay escript ceste cédule de ma propre main le derrenier jour d'avril l'an mil CCC IIII^{xx} et dix-huit.

T. Angevin.

1398. 4 août.

50 fr. d'or reçus par Th. Angevin pour parchemin et pour payer les écrivains et enlumineurs de la Grande Bible, du Livre de la Cité de Dieu, Ethiques et Politiques, Chroniques de Bruges, et autres livres.

Sachent tuit que je Thévenin Angevin confesse avoir receu de Monseigneur le duc d'Orléenz par les mains de Godefroy Lefeure, varlet de chambre et garde des deniers des coffres de mon dit Seigneur, la somme de cinquante frans d'or pour acheter parchemins et pour paier les escripvains et enlumineurs qui escripsent et enluminent pour mon dit Seigneur la grant Bible, le livre de la Cité de Dieu, Ethiques polithiques, les Croniques de Burgues, et autres livres. En tesmoing de ce j'ay escript ceste cédule de ma propre main le IIII° jour d'aoust l'an mil CCC IIII^{xx} XVIII.

T. Angevin.

1399. 15 juillet.

20 s. par. pour 1 rame de papier de 12 mains, et 16 s. par. pour une douzaine de parchemin royal reçus par Robert Rabasse, secrétaire du duc et de la duchesse d'Orléans.

Je Robert Rabasse, secrétaire de Monseigneur le duc et de madame la duchesse d'Orléans et premier de Messeigneurs Charles et Philippe, leurs enffans, congnois avoir eu et receu de honnourable homme et saige Maistre Pierre Pocquet, receveur des finances de ma dicte dame une rayme de pappier contenant xx mains à xii deniers parisis la main valent xx s. parisis, et une xiie de parchemin royal

du pris de xvi s. parisis pour faire les escripture de ma dicte dame en mon office. Tesmoing mon saing manuel mis à ceste cédule le xve jour de juillet l'an mil CCC IIII^{xx} et dix nuef.

R. Rabasse.

1401. 20 février.

Huguet Foubert, libraire et enlumineur de livres, demeurant à Paris, reçoit de Pierre Pauquet, receveur de la duchesse d'Orléans, 60 sous pour avoir enluminé d'or et d'azur et de vermillon deux petits livres pour M. d'Angoulême et M. Philippe d'Orléans et pour yceulx avoir lié entre deux aies couverts de cuir, de cordoen vermeille.

Sachent tuit que je Huguet Foubert, libraire et enlumineur de livres, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de honorable homme et sage Maistre Pierre Poquet, receveur des finances de Madame la duchesse d'Orliens, la somme de soixante solz parisis qui deubz m'estoient pour avoir enluminé d'or et d'azur et de vermeillon deux petis livres pour Monseigneur d'Angoulême et pour Philippe Monseigneur d'Orliens et pour yceulx avoir liez entre deux aiz couvers de cuir de cordoan vermeil. De laquelle somme de lx s. p. je me tien à content et bien paié et en quicte le dit receveur et tous autres, tesmoing mon scel et seing manuel mis à ceste quictance le XXe jour de février l'an mil CCCC et ung.

Huguet.

1405. 5 août.

4 liv. 18 s. par. reçus par Jehan Menart, clerc des offices de panneterie et eschançonnerie de l'hôtel du duc d'Orléans pour parchemin, papier et écritures.

Sachent tuit que je Jehan Menart, clerc des offices de panneterie et eschanconerie de l'ostel Monseigneur le duc d'Orliens, confesse avoir eu et receu de honorable homme

et sage maistre Jehan Handry, secrétaire et maistre de la chambre aux deniers de mon dit Seigneur la somme de quatre livres dix et huit soulz parisis pour la moitié des mises de parchemin, papier, escriptoire, bureau et gitoners pour fere et enregistrer les estires des dis offices pour les termes de décembre l'an mil IIII^c et quatre et juing ensuivant l'an mil IIII^c et cinq. De laquelle somme de IIII l. XVIII s. dessus dicte je me tiens pour comptent et a paié du dit maistre et l'en quicte et tous autres à qui quictance en peut et doit appartenir. Tesmoing mon saing manuel mis en ceste cédulle le VIIIe jour d'aoust l'an mil IIII^c et cinq.

MENART.

1412-13. 11 février.

50 s. tourn. reçus par Jaques Aubry, notaire, pour la copie de huit vidimus.

Je Jaques Aubry, clerc notaire du Roy nostre Sire en son chastellet de Paris, confesse avoir eu et receu de honnorable homme et saige Pierre Renier, trésorier-général de Monseigneur le duc d'Orliens, la somme de cinquante solz tournois à moy deue pour ma paine et salaire d'avoir escrit huit vidimus, c'est assavoir deux grans et les VI plus moyens de plusieurs lectres royaulx du Roy des Romains et de Behaigne et d'aucuns ses chevaliers touchant la somme de trente mille frans que feu Monseigneur d'Orliens que Dieu pardoint avoit prestée au dit Roy et des lectres du traictié du mariage de Monseigneur d'Orliens et de la niepce du dit Roy et d'autres aliances faictes par le dit Roy de Navare à feu mon dit Seigneur le duc. De laquelle somme de cinquante solz tournois je me tieng pour bien content et en quicte mon dit Seigneur le duc, son dit trésorier et tous autres, tesmoing mon saing manuel cy mis le samedi XI jour de février l'an mil quatre cens et douze.

AUBRY.

1411-12. 20 janvier.

Deux douzaines de parchemin et deux mains de papier reçus par Jehan de Gynes, secrétaire du duc d'Orléans, pour employer aux affaires dudit Seigneur.

Je Jehan de Gynes, secrétaire de Monseigneur le duc d'Orléans, confesse avoir eu et receu de Pierre Renier, trésorier général de mon dit Seigneur le duc, deux douzaines de parchemin et deux mains de pappier pour tourner et convertir en besoingnes et affaires de mon dit Seigneur, tesmoin mon seing manuel cy mis le XXe jour de janvier l'an mil CCCC et unze.

De Gynes.

1419. 16 décembre.

30 s. tourn. reçus par Jehan de Bonneville, notaire, pour la copie de deux vidimus.

Je Jehan de Bonneville, tabellion juré du scel aux contraus de la chastellenie de Blois, confesse avoir eu et receu de honnorable et discrète personne Estienne Courtot, receveur-général des finances de Monseigneur le comte de Vertus, la somme de trante solz tournois pour ma paine et sallaire d'avoir grossoyé en parchemin, signé et scellé du dit scel de la chastellenie de Blois deux vidimus contenans chascun une peau de parchemin d'unes lectres patentes de Monseigneur le Régent et dauphin de Viennoye scellées de son grant seel en cire blanche par lesquelles mon dit Seigneur le Régent a retenu mon dit Seigneur de Vertuz en son lieutenant, ou fait de la guerre entre les deux rivières de Sayne et de Loyre, au pris de xv s. t. p. chascun vidimus vallent la dicte somme de xxx s. t. p. de laquelle somme de xxx s. t. p. je me tieng pour content et bien paié, et en quicte mon dit Seigneur de Vertuz le dit Estienne Courtet et tous autres, tesmoing mon saing

manuel cy mis le XVIe jour de décembre l'an mil CCCC et dix-neuf.

De Bonneville.

1420. 10 février.

Charles, duc d'Orléans, ordonne de payer à Yvonnet de La Motte, écrivain en lettre de forme, demeurant à Blois, pour son salaire d'avoir fait unes heures en lettre de forme et doré le kalendrier d'icelles pour sa sœur Marguerite d'Orléans, pour dire son service, la somme de 16 liv. pour supplément de prix.

Charles, duc d'Orléans et de Valoiz, conte de Bloiz et de Beaumont, et seigneur de Coucy, à noz amés et féaulx gens de nos comptes, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que la somme de six livres tournois, laquelle nous par l'advis et délibéracion des gens de nostre conseil avons nagaires fait paier, baillier et délivrer des deniers de noz finances par nostre amé et féal trésorier général Pierre Renier, Ayvonnet de La Motte, escripvain en lettre de forme, demourant à Blois, pour le parpaiement de la peine et salaire d'avoir faictes et eschevées unes heures en la dicte lectre de forme et doré le kalendrier d'icelles et pour les estoffes à ce faire lesquelles heures, nous par l'advis et délibération que dessus lui avons nagaires fait faire pour nostre très chière et très amée suer Marguerite d'Orliens pour dire son service. Oultre et par dessus la somme de seize livres tournois que par noz autres lectres nous avons fait paier et bailler par avant pour ceste cause par nostre dit trésorier au dit Yvonnet, vous alloez ès-comptes de nostre dit trésorier et rabatez de sa recepte sans aucun contredit ou difficulté, en rapportant ces présentes et quictances sur ce du dit Yvonnet de La Mote tant seulement, nonobstans que la dicte quictance précède en date ces présentes, que ces dictes présentes ne soient expédiées du signet de nostre amé et féal conseiller Maistre Nicole Leduc pour cause de son ab-

sence et quelzconques autres ordonnances, restrincions, mandemens ou deffenses à ce contraires. Donné à Bloys le Xe jour de février l'an de grâce mil CCCC et vints.

Par Monseigneur le duc, à la relacion de vous à ce par lui commis :

PERRIER.

1463. 28 janvier.

Angelot de La Presse, peintre et enlumineur, reçoit de Macey Guernadon, trésorier du duc d'Orléans, 11 liv. pour avoir fait les lettres, enluminé et relié un missel tout neuf que le duc donna à N.-D. de Chambourden.

Angelot de La Presse, paintre et enlumineur, confessa avoir receu de Maistre Macé Guernadon, conseiller et trésorier de Monseigneur le duc d'Orliens, de Milan, etc., la somme de unze livres tournois pour le reste et par paiement de ce qui lui puet estre deu de avoir fait les lectres, enluminé et relié ung messel tout neuf lequel mon dit Seigneur le duc a donné à Nostre Dame de Chambourdin. De laquelle somme de XI l. t. p. le dit Angelot de la Presse se tint pour content et bien paié et en quicta mon dit Seigneur le duc, son dit trésorier et tous autres. Fait en la présence de moy Louys Hellebout, secrétaire de mon dit Seigneur le duc, le XXVIIIe jour de janvier l'an mil CCCC soixante et trois.

HELLEBOUT.

1463-64. 28 janvier.

Ordonnancement de onze liv. tourn. à payer à Angelot de La Presse, peintre et enlumineur, pour avoir fait les lettres, relié et enluminé un missel.

Pierre de Refuge, conseiller de Monseigneur le duc d'Orléans et de Milan, etc., et gouverneur de toutes ses finances à maistre Macé Guernadon, conseiller du dit Seigneur et trésorier de ses dites finances, salut. Nous vous

mandons que des deniers dessus dis vous baillez et délivrez à Angelot Delapresse, pintre et enlumineur, la somme de onze livres tournois à luy ordonnée par le dit Seigneur pour la parpayt de ce qui lui peut estre deu de avoir fait les lectres, enluminé et relié ung messel lequel mon dit Seigneur a donné à nostre Dame de Chambourdin. Donné soubz nostre signet le XXVIIIe jour de janvier l'an mil CCCC soixante et trois.

REFUGE.

1463-64. 25 janvier.

Ordre par Charles, duc d'Orléans, de payer à Angelot de Lapresse, peintre et enlumineur, la somme de 11 liv. tourn.

Charles, duc d'Orléans, de Milan et de Valoiz, conte de Bloiz, de Pavie et de Beaumont, seigneur d'Ast et de Coucy, à nostre amé et féal conseiller et gouverneur de toutes nos finances Me Pierre de Refuge, salut. Nous voulons et vous mandons que par nostre amé et féal conseiller, trésorier et receveur-général de nos dites finances Maistre Mace Guernadon vous faciez paier, bailler et délivrer des deniers de icelles nos dites finances à Angelot de Lapresse, pintre et enlumineur, la somme de onze livres tournois pour la parpayt de ce qui luy puet estre deu de avoir fait les lettres, enluminé et relié ung messel, lequel Monseigneur le duc a donné à Nostre Dame de Chambourdin, et par rapportant ces présentes avec quictance sur ce suffisant du dit Angelot de la Presse, nous voulons la dicte somme de XI livres tournois estre allouée ès-comptes et rabatue de la recepte de nostre dit trésorier par noz amés et féaulx gens de noz comptes ausquelx nous mandons que ainsi le facent sans aucun contredit ou difficulté, car ainsi nous plaist il estre fait. Donné en nostre chastel de Blois le XXVe jour de janvier l'an de grâce mil CCCC soixante et trois.

Par Monseigneur le duc, vous maistres Pierre de Re-

fuge, Estienne Le Fuzelier, Guillaume Le Bourrelier, et autres présens.

VILLEBRESME.

1517. 18 janvier.

6 liv. tourn. payés à Jehan de La Roche, imprimeur à Orléans, pour avoir imprimé trois rames de confessionaulx.

En la présence de Viutie Blanchart, nostaire juré du Roy nostre Sire ou chastellet d'Orliens, Jehan de La Roche, imprimeur d'Orliens, a confessé avoir receu de maistre Guillaume Brachet, receveur d'Orliens, absent, la somme de six livres tournois qui ordonné a esté par maistre Anthoine Decoutes, subdélégué par messire Arnol Ruzé, commissaire ou faict de la croisade ou diocèse d'Orliens, et nous prévost d'Orliens contrerolleur estre paiée et baillée au dit de La Roche pour avoir imprimé et fait trois rames de confessionaulx ou dit diocèse. De laquelle somme le dit de La Roche s'est tenu à content et en a quicté et quicte le dit Brachet, receveur dessus dit et tous autres. Ce fut fait ès-présentes de Jehan Sevin et Pierre Tugne, tesmoing le XVIIIe jour de janvier mil cinq cens et dix sept.

BLANCHART.

II.

ACQUISITIONS DE MANUSCRITS.

1349 à 1396.

1349. 24 octobre.

14 florins d'or pour un *Romant de moralité sur la Bible en françois.*

A tous ceulx qui ces lettres verrons, Alexandre de Crevecuer, garde de la prévosté de Paris, salut. Savoir fai-

sons que par devant nous vint en jugement Thomas de Maubeuge, libraire, demourant à Paris si comme il dit et recognois que il avoit eu et receu de noble et puissant prince Monseigneur le duc de Normandie par la main de Sire Nicolas Birague, son thrésorier, quatorze florins d'or à l'escu que le dit Monseigneur le duc li devoit pour la vente d'un Roumant de moralité sus la Bible en françois de laquelle somme de florins le dit Thomas se tint à bien paiez et en quitta à tous jours les dis Monseigneur le duc et thrésorier et tous autres à qui quittance en peut apartenir, et promist, par sa foy et sur l'obligation de tous ses biens et de ses héritiers présens et advenir pour justice par toute justice à avoir, tenir et garder ceste quittance ferme et estable à tous jours sans jamais aler encontre par li ne par autres. En tesmoing de ce nous avons mis à ces lettres le scel de la prévosté de Paris, l'an mil CCC quarante neuf le samedi vint et quatre jours d'ottobre.

J. Cofferi.

1388. 21 mars.

4 écus d'or pour un livre des Heures de Nostre-Dame à IX pseaumes et à IX leçons (1).

Sachent tuit que je Henri Maristoch, libraire, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de Monseigneur le duc d'Orléens par la main de Godefroy Le Fiévre, varlet de chambre du dit Seigneur et garde des deniers de ses coffres, la somme de quatre escus d'or qui deubs m'estoient pour la vendition [d'un livre des Heures de] Nostre Dame à IX pseaumes et à IX leçons données à Guillaume de Coiffy, de laquelle somme je me tieng pour content et bien paié et en quicte le dit Seigneur, le dit Godefroy et

(1) Henri Maristoch, libraire, à Paris, reçoit du duc d'Orléans par Godefroy Le Feure, son valet de chambre, 4 écus d'or pour des Heures de Notre-Dame à neuf psaumes et à neuf leçons, données à Guillaume de Coiffy (21 mars 1388).

tous autres. En tesmoing de ce ay escript ceste cédule de ma propre main et y ay mis mon seing manuel. Fait le venredi XXIe jour de mars l'an mil CCC IIII^xx^ VIII.

MARISTOCH.

1392. 12 mars.

2884 liv. 17 s. pour livres, argenterie, meubles et tableaux.

Sachent tuit que je Martin Cordier, exécuteur du testament de feu Madame la duchesse d'Orliens que Dieux absoille, et commis de par Messieurs les autres exécuteurs du dit testament à faire la recepte des biens de l'exécution d'icelui, recognoiz avoir eu et receu de excellent et puissant prince Monseigneur le duc d'Orliens, conte de Valoiz et de Beaumont, par la main de Jehan Poulain, son trésorier, la somme de deux mil huit cens quarante quatre livres XVII s. parisis tant pour certains livres de chappelle, la bible en françois et plusieurs autres livres et roumans, comme pour pluseurs gobelès, tasses, bacins à laver, plaz, escuelles, dragoires, salières, chandeliers, encensiers, reliquaires, et autre vaisselle de sale et de chambre, pour une chambre de soye blanche, tableaux à ymages, et pour le jeu de tables et de esches, pour un grant char garni de deux couvertures, l'une de broderie sur veloux de champ violet, et l'autre de drap pers de laine, et autres choses prises et retenues pour mon dit Seigneur des biens de la dite exécution jusques au pris et valeur de la dite somme de II^M^ VIII^C^ XLIIII l. XVII s. parisis de laquelle somme je me tien pour bien payé, tesmoing mon sing manuel mis avec mon scel à ceste présente quittance faicte à Paris le XIIe jour de mars l'an mil CCC IIII^xx^ et douze.

M. CORDIER.

1393. 7 juin.

20 fr. d'or à Jehan Froissart pour un livre intitulé le *Dit royal* (1).

A tous ceux qui ces présentes lettres verront ou orront, Maihieu Gaude, lieutenant du bailli d'Abbeville, salut. Savoir faisons que par devant nous est aujourd'hui venus en sa personne sire Jehan Froissart, prestre et chanoine de Chimay, si comme il dist, et a recongnut avoir eu et receu de Mönseigneur le duc d'Orliens par les mains de Godefroy Le Feure, varlet de chambre du dit Seigneur, et commis de par lui à la garde des deniers de ses coffres, la somme de *vint frans d'or pour cause d'un livre appellé le dit Roial que mon dit Seigneur a acaté et eu du dit prestre*, de laquelle somme de xx frans d'or dessus dis il s'est tenus pour content et bien paié et en quite le dit Seigneur, le dit Godefroy et tous autres à qui quitance en doit et peut appartenir. En tesmoing de ce nous avons scellé ces lettres de nostre scel qui furent faites et données le VII° jour de juin l'an mil CCC IIII^{xx} et XIII.

1393. 8 novembre.

20 fr. d'or pour un livre de chant.

Sachent tuit que je Raoul Le Gay, premier sommellier de la chapelle du Roy nostre Sire confesse avoir eu et receu la somme de vint frans par la main de Godeffroy Le Feure, varlet de chambre de Monseigneur le duc d'Orliens et garde de l'argent de ses coffres, pour un livre de chant que mon dit Seigneur a prins de moy passé à trois ans desquels vint frans je me tiens à bien payé et en quicte mon dit Seigneur, et le dit Godeffroy et tous autres à qui

(1) Jehan Froissart (l'historien), prestre et chanoine de Chimay, reconnaît avoir reçu du duc d'Orléans 20 francs d'or pour cause d'un livre appelé le Dit royal que le duc a acheté et eu de lui (7 juin 1393).

il appartendra. En tesmoing de ce j'ay signée ceste quictance de mon signet manuel et scellée de mon seel. Ce fu fait l'an mil CCC IIII^{xx} et XIII le VIIIe jour du moys de novembre.

GAY.

1394. 23 septembre.

20 fr. d'or pour les Epîtres de saint Paul.

Je Jehan de Marson, scelleur de l'université de Paris, confesse avoir heu et receu de très noble et très puissant prince Monseigneur le duc d'Orliens par la main Godefroy Le Feure, varlet de chambre et garde des coffres de mon dit Seigneur la somme de vint frans d'or pour la vente d'un livre nommé les Eppitres Saint Pol desquelx vint frans je me tien pour bien paié et en quicte mon dit Seigneur, le dit Godeffroy et tous autres. En tesmoing de ce j'ay mis mon signet manuel et mon propre scel en ceste cédule. Donné l'an de grâce mil CCC IIII^{xx} et XIIII le XXIIIe jour du mois de septembre.

MARSONNO.

1484-85. 16 février.

82 écus d'or à la couronne pour un manuscrit intitulé les Histoires scolastiques en français.

Estienne Eugenin, libraire, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de Godeffroy Le Feure, valet de chambre et apoticaire de Monseigneur le duc d'Orliens, quatre vins et deux escuz d'or à la couronne du coing de France pour la vente et délivrance d'un livre appelé : les Histoires scolastiques en françois acheté pour le dit Monseigneur d'Orliens desquelx IIII^{xx} II escuz d'or le dit Estienne se tint à paié, etc., quicte le dit Seigneur, le dit Godeffroy et autres, etc., obligeant, etc. Fait mardi XVI de février M CCC IIII^{xx} XIIII.

M. DUBREUIL. HURÉ.

1494-95. 16 février.

100 liv. tourn. pour le Rationnel des divins offices.

Henry de Tiénon, libraire en son nom et lui fesant for-en ceste partie de Maistre Jehan Goulain, maistre en théologie, confesse avoir eu et receu de Godefroy Le Feure, varlet de chambre et apotiquaire de Monseigneur le duc d'Orliens, cent livres tournois qui leur sont deubs pour la vente d'un livre en françois appelé le Rationnel des divins offices qu'il a baillé et livré pour le dit Seigneur desquelz cent livres tournois le dit Henry ou dit nom se tient à bien paié et en quicte le dit Seigneur et le dit Geffroy et tous autres et oultre de ce le dit Henry promet acquiter le dit Seigneur et le dit Geffroy envers le dit maistre Jehan et tous autres, etc., promettant, etc., obligeant, etc. Fait l'an mil CCC IIII^{xx} et quatorze le mardi XVIe jour de février.

M. Dubrueil. Huré.

1394. 9 septembre.

240 écus d'or pour : 1° une bible en latin ; 2° le roman de Boece, De Consolacion, le Jeu des échecs et autres romans ; 3° le bréviaire à l'usage de Paris.

Loys, fils de Roy de France, duc d'Orléans, conte de Valoiz et de Beaumont, à nostre amé et féal trésorier Jehan Poulain, salut et dillection. Nous voulons et vous mandons que des deniers de noz finances vous paiez à maistre Olivier Delempne libraire, demourant à Paris la somme de deux cens quarante escuz d'or, en quoy nous lui sommes tenuz, c'est assavoir pour une bible en latin couverte de cuir rouge à quatre fermans dorez, esmaillez et un autre livre couvert semblablement de rouge ouquel sont les romans de Bœsce de consolacion, le jeu des eschés et autres romans, lesquielx nous avons achatez ensemble de lui le

pris et somme de IIc escuz. Et pour le bréviaire à l'usage de Paris que nous avons semblablement achaté de lui XL escuz lesquels livres nous avons eus et reçeuz du dit maistre Olivier et yceulx retenuz et mis par devers nous pour en faire nostre plaisir et volenté, et par rapportant ces présentes tant seulement avec lettre de recognoissance siné la dite somme sera alloée en voz comptes et rabatuee de vostre recepte par noz amez et féaulx gens commis à l'audicion de noz comptes sanz contredit ou difficulté aucune nonobstant quelxconques ordonnances, mandemens ou deffenses à ce contraires. Donné à Paris le IXe jour de septembre l'an M CCC IIIIXX et quatorze.

Par Monseigneur le duc : HUNIGANT.

1394. 1er octobre.

Olivier Delempne, libraire, reçu de 240 écus d'or pour les manuscrits indiqués dans la pièce précédente.

Sachent tuit que je Olivier Delempne, libraire, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain, trésorier de Monseigneur le duc d'Orliens, la somme deux cens quarante escuz d'or, en quoy mon dit Seigneur estoit tenuz envers moy, c'est assavoir pour une Bible en latin couverte de cuir rouge à quatre fermans dorez, esmaillez et un autre livre couvert semblablement de rouge, ouquel sont les Romans de Boesce de consolacion, le jeu des esches et autres romans lesquelx ycelui Seigneur a achatez de moy le pris ensemble de IIc escuz, et pour un bréviaire à l'usage de Paris du pris de XL escuz, si comme tout ce appartient par ses lettres de mandement données à Paris le IXe jour de septembre l'an M CCC IIIIXX XIIII de laquelle somme de IIc XL escuz, je me tien pour content et bien paié et en quicte mon dit Seigneur, son dit trésorier et tous autres, tesmoing mon scel et seing manuel mis ci-dessoubz le premier jour d'octobre l'an mil CCC IIIIXX et quatorze.

PRIO.

1395, le 24 octobre.

235 fr. d'or pour les Chroniques de France historiées.

Guillaume Deschamps, libraire, confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain, trésorier de Monseigneur le duc d'Orliens, la somme de deux cens trente cinq frans d'or en quoy mon dit Seigneur le duc lui estoit tenuz, si comme il disoit, pour la vente d'unes cronicques de France hystoriées et toutes complettes que mon dit Seigneur a fait prendre et acheter de lui la dicte somme. De laquelle somme de II^c^ XXXV frans le dit Guillaume se tient pour bien content, etc., quicte, etc., coux et, etc., obligeant, etc., promettant, etc. Fait l'an mil CCC IIII^IX^ et quinze le dimenche vint quatre jours d'octobre.

GILON. MANESSIER.

1396-97. 26 janvier.

180 écus d'or pour la Chronique de Josephus et le Roman de Lancelot.

Sacchient tuit que je Jehan de Bevaigne, secrétare de Monseigneur le duc d'Orléans, cognois et confesse avoir eu et receu de honnorable et discrète personne Godefroy Lefeure, varlet de chambre de mon dit Seigneur et garde de ses cofres, la somme de cens et quatre-vins escus d'or pour paiement de deus livres acchiatés par le dit Monseigneur, escrips en romain franchois desquelz le uns est appellé Josephus, en manière de Cronicques, et li aultre est appellé le Roman Lanceloz. De laquelle somme de cent et quatre vins escus d'or dessus dis pour paiement des diz livres, je me tien pour contens et bien paiez et en quicte et promes a acquiter le dit Godefroy et tous aultres à qui quictance en puet et doit appartenir. En tesmoing de ce j'ay escrips ces présentes de ma propre main et seigné moy

manuel et scellé de mon signet que furent faictes et scriptes le XXVI° jour de jenvier mil troisens quatre vins et seze.

RAYNALDI.

1396-97. 27 mars.

128 liv. par. pour l'acquisition, le port et la prisée de divers livres en françois et en latin provenant de la succession de Jacques Bauchart, sergent d'armes.

Loys, fils de Roy de France, duc d'Orléans, conte de Valoiz et de Beaumont, à nostre amé et féal conseillier Jehan Le Flament, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que la somme de six vint huit livres parisis laquelle nous avons fait et paier et bailler comptant par nostre amé et féal trésorier général Jehan Poulain à Renier de Villiers et Guérart de Mastaing, escuiers, exécuteurs du testament ou ordennence de derrenière volenté de feu Jaques Bauchant, jadis sergent d'armes de Monseigneur le Roy ausquelz nous la devion et estions tenuz, c'est assavoir pour la vente, bail et délivrance de plusieurs livres les uns en latin et les autres en françois des biens de la dicte exécucion à nous par eulx faicte cent neuf livres douze solz parisis, et pour avoir apporté les diz livres par devers nous de la ville de Saint-Quentin à Paris seize livres parisis. Et à maistre Olivier de Lempire, priseur de livres pour sa paine et sallaire d'avoir prisé yceulx livres quarante-huit solz parisis vous consentez estre alloée ès-comptes de nostre dit trésorier et rabatue de sa recepte par noz amez et féaulx gens de nos comptes ausquelx nous mandons par ces présentes que la dicte somme de VI^XX VIII l. parisis ilz alloent ès-diz comptes sans aucune difficulté ou contredit nonobstant quelxconques ordonnances, mandemenz ou deffenses à ce contraires. Donné à Paris le XXVII° jour de mars l'an de grâce mil CCC IIII^XX et seize.

Autrefoiz ainsi signé : Par Monseigneur le duc à vostre relation, Thierry, et rescripte du commandement de Mon-

seigneur le duc à moy fait, vous et messire Jehan de Roussay présens.

G. DE HUNIGANT.

1396-97. 23 mars.

125 liv. 12 s. tourn. pour l'acquisition et le port de divers livres en latin et en français provenant de l'acquisition de Jacques Bauchart, sergent d'armes.

Renier de Villiers et Guérart de Nastaing, escuiers, exécuteurs, si comme ils disoient, du testament ou ordenance de derrenière volenté de feu Jaque Bauchant, jadis sergent d'armes du Roy nostre Sire, confessent ensemble ou dit nom avoir eu et receu de Jehan Poulain, trésorier de Monseigneur le duc d'Orliens, la somme de six vins cinq livres douze soulz parisis, c'est assavoir CIX l. XII s. p. pour la vente, bail et délivrance de plusieurs livres, les uns en latin et les autres en françois, estans des biens de la dicte exécucion faiz aujourdhuy par les diz exécuteurs ou dit nom au dit Monseigneur le duc, lesquelx il a retenuz par devers soy, si comme ilz disent. Et XVI l. p. pour avoir fait venir les diz livres de Saint-Quentin à Paris de l'ordonnance de mon dit Seigneur, si comme ils disent, plus à plain apparoir par mandement de mon dit Seigneur fait sur ce soubz son grant scel. De laquelle somme de VI^XX V l. XII s. p. ainsi receue, comme dit est, les diz exécuteurs ou dit nom se tiennent pour contens et bien paiez, quictent, etc., promettant, etc., obligeant, etc. Fait l'an mil CCC IIII^XX et seize le vendredi vint-trois jours de mars.

REGUINOT. JEHAN FÉLIS.

1397-98. 14 février.

40 écus d'or pour deux légendes dorées.

Sachent tuit que je Jehan Cachelart, bachelier en décreit, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de

Godeffroy Lefeure, garde de l'argient des coffres de très noble et puissant prince Monseigneur le duc d'Orliens, la somme de quarente escuz d'or pour la vendicion de deux légendes dorées baillées et vendues à mon dit Seigneur par moy, l'une XXVIII escuz et l'autre XII escuz d'or. De laquelle somme de XL escuz d'or je me tiens pour bien content et paié et quicte mon dit Seigneur et le dit Godeffroy et touz autres, tesmoing mon saing manuel et mon sceel propre mis à ces présentes le XIIIIe jour de février l'an de gracce mil CCC IIII^XX et XVII.

J. CACHELART, ita est.

1396. 22 juin.

90 liv. tourn. pour le livre des Propriétés et les Fables d'Ysopet.

Sachent tuit que je Guillaume de Tignonville, chambellan de Monseigneur le duc d'Orliens, confesse avoir eu et receu de Godefroy Le Feure, varlet de chambre et garde des deniers des coffres de mon dit Seigneur la somme de quatre vins dix livres tournois en quoy mon dit Seigneur m'estoit tenuz pour deux livres qu'il a euz et reçeuz de moy, l'un appellé le livre des Proprietez et l'autre les Fables de Ysopet, de laquelle somme de IIII^XX X livres tournois, je me tien pour content et bien paié et en quicte mon dit Seigneur, le dit Godefroy et touz autres, tesmoing mon scel mis ci-dessoubs le XXIIe jour de juing l'an mil CCC IIII^XX et seize.

TIGNONVILLE.

1396-97. 28 mars.

128 liv. tourn. pour des livres provenant de la succession de Jacques Bauchant.

De par Jehan Le Flament, conseillier de Monseigneur le duc d'Orléans, Jehan Poulain, trésorier général de mon dit Seigneur le duc acomplissez le contenu ès-lettres du

dit Seigneur ataichées à ces présentes soubs mon signet faisans mencion de Renier de Villiers et Guérart Mastaing, escuiers, exécuteurs du testament ou derrenière volenté de feu Jaques Bauchant, jadis sergent d'armes du Roy, nostre Seigneur; et de maistre Olivier Delempne, priseur de livres, en leur paiant la somme de six vins huit livres parisis pour les causes contenues ès-dittes lettres et tout par la forme et manière que mon dit Seigneur le mande par ycelles. Donné à Paris soubz mon dit seignet et saing manuel le XXVIIIe jour de mars l'an mil CCC IIII^xx^ et seize.

LE FLAMENT.

1396. 6 septembre.

60 écus d'or pour deux volumes contenant : le premier (aux armes du duc de Lancastre et enluminé en or), le livre du Trésor, le livre de Julius César, le livre des Rois, le Secret des Secrets et le livre de Estrille Fauveau ; le deuxième, le Roman de la Rose, le Testament de Maître Jehan de Meung et le livre des Echecs, enluminé or et azur.

Loys, filz de Roy de France, duc d'Orléans, conte de Valoiz et de Beaumont, à nostre amé et féal conseiller Jehan Le Flament, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que à nostre bien amé Jaques Johan, espicier et bourgois de Paris, vous par Jehan Poulain, nostre trésorier général, faites paier, baillier et délivrer, ces lettres veues, sans délay la somme de soixante escuz en quoy nous sommes tenuz envers lui pour l'achat de deux livres, esquelz sont contenuz c'est assavoir en l'un le livre du Trésor, le livre de Julius César, le livre des Roys, le Secret des secrez, et le livre de Estrille Fauveau, tout en un volume et enluminé d'or, armoyé des armes du viez duc de Lencastre ; et en l'autre : le Romant de la Rose, le Testament maistre Jehan de Meun et le livre des Eschéz moralizé tout en un volume et enluminé d'or et d'azur et à

ymages, lesquelz deux livres nous avons fait acheter du dit Jaques le pris dessus dit, et nous voulons que par rapportant ces présentes avecques recongnoissance sur ce d'icellui Jaques les xl escuz dessus diz soient alloez ès-comptes de nostre dit trésorier et rabatuz de sa recepte par noz amez et féaulx gens commis à l'audicion de noz comptes sans aucun contredit, nonobstans ordenances, mandemens ou deffenses quelzconques à ce contraires. Donné à Paris le VIe jour de septembre l'an de grâce mil CCC IIII^IX^ et seize.

Par Monseigneur le duc : Buno.

1396-97. 28 mars.

Ordonnance de paiement de la somme de 128 liv. par. pour l'acquisition, le port et la prisée de livres latins et français provenant de la succession de Jacques Bauchant.

Loys, filz de Roy de France, duc d'Orléans, conte de Valoiz et de Beaumont, à nostre amé et féal conseillier Jehan Le Flament, salut et dilettion. Nous voulons et vous mandons que la somme de six vins huit livres parisis laquelle nous avons fait paier et bailler comptant par nostre amé et féal trésorier général Jehan Poulain, à Renier de Villiers et Guérart de Mastaing, escuiers, exécuteurs du testament ou ordonnance de derrenière volenté de feu Jaques Bauchant, jadis sergent d'armes de Monseigneur le Roy, ausquels nous la devion et estions tenuz, c'est assavoir pour la vente, bail et délivrance de plusieurs livres, les uns en latin et les autres en françois, des biens de la dite exécucion, à nous par eulx faitte, cent neuf livres douze solz parisis, et pour avoir apporté les diz livres par devers nous de la ville de Saint-Quentin à Paris, seize livres parisis, et à Maistre Olivier Delempne, priseur de livres pour sa paine et sallaire d'avoir prisé yceulx livres quarante huit solz parisis, vous consentez estre alloée ès-comptes de nostre dit trésorier et rabatue de sa recepte

par noz amez et féaulx gens de noz comptes ausquelx nous mandons par ces présentes que la dite somme de vi^xx viii l. parisis, ils alloent ès-diz comptes sanz aucune difficulté ou contredit, nonobstant quelxconques ordonnances, mandemens ou deffenses à ce contraires. Donné à Paris le XXVIIe jour de mars l'an de grâce mil CCC IIII^xx et seize.

Par Monseigneur le duc à votre relation :

THIERRY.

1396-97. 8 avril.

48 s. tourn. pour prisée de livres.

Maistre Olivier de Lempire, l'un des quatre maistres principaulx libraires de l'université de Paris, confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain, trésorier de Monseigneur le duc d'Orléans, la somme de quarente-huit solz parisis, qui deubz lui estoient pour avoir prisé certains livres que le dit Monseigneur le duc a achetez au moys de mais derrenier passé, lesquelx furent feu Jaques Bauchant demeurant à Saint-Quentin, etc. De laquelle somme de xlviii s. p. le dit maistre Olivier se tient à bien paiez, etc., quicte, etc., promectant, etc., coux, etc., obligeant, etc. Fait l'an mil CCC IIII^xx et seize le dymenche VIIIe jour d'avril avant Pasques.

J. MANSEL. J. CLOSIER.

1396. 29 septembre.

60 écus d'or pour l'achat de deux volumes.

Jaques Jouen, espicier et bourgois de Paris, confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain, trésorier de très hault et puissant prince Monseigneur le duc d'Orliens, la somme de soixante escuz d'or en quoy mon dit Seigneur le duc estoit tenu au dit Jaques pour l'achat de deux livres déclarez et dont mencion est faite plus à plain ès-lettres patentes du dit Seigneur données à Paris soubz son grant

scel le VIe jour de ce présent mois de septembre, desquelles il est apparu, etc. De laquelle somme de soixante escuz dessus dicte le dit Jaques se tient pour content et bien paié et en quicte le dit Monseigneur le duc, son dit trésorier et touz autres à qui quittance en peut et doit appartenir, promettant, etc., coux, etc., obligeant, etc. Fait l'an mil CCC IIII^xx et seize le samedi pénultième jour du dit mois de septembre.

De Proneroy. J. Mansel.

1397-98. 15 janvier.

337 liv. 17 sous tourn. reçus par Pierre de Vaconne, étudiant en théologie, pour la vente de deux volumes contenant l'un Titus-Livius, et l'autre Boece, *De Consolation.*

Maistre Pierre de Vaconne, estudiant à Paris, confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain, trésorier de Monseigneur le duc d'Orliens, la somme de trois cens trente-sept livres et dix soulz tournois, qui deue lui estoit pour la vente de deux volumes de livres l'un nommé Tytus Lyvyus et l'autre Boece De Consolacion nagaires achetez de lui par mon dit Seigneur le duc. De laquelle somme de trois cens trente-sept livres dix soulz tournois il se tient à content, quicte, etc., prometant, etc., coux, etc., obligeant, etc. Fait [l'an] mil CCC IIII^xx et dix-sept le mardi XVe jour de janvier.

P. Leroi. Chabudel.

1397. 26 septembre.

140 écus d'or reçus par Robert Lescuier, libraire, pour un livre où est « le Fait des Roumains escript en françois, compilé par Ysidore Suétone et Lucain ».

Robert Lescuier, libraire, confesse avoir eu et receu de Monseigneur le duc d'Orliens par les mains de Godefroy Lefeure, varlet de chambre et garde des deniers des cof-

fres du dit Seigneur, la somme de huit vins escus d'or pour la vendicion d'un livre ou est le Fait des Roumains escript en françois, compilé par Ysidore Suetoine et Lucain. De laquelle somme de VIII^xx escus d'or dessus dite le dit Robert se tient pour bien content et paié et en quicte le dit Monseigneur le duc, le dit Godefroy et tous autres, etc., promectant, etc., couz, etc., obligeant, etc., jurant, etc., voulant, etc. Fait l'an mil CCC IIII^xx dix-sept le mercredi vint-six jours de septembre.

GUÉNY. J. TILLART.

1397. 21 décembre.

Ordonnancement de la somme de 300 écus d'or dus à Pierre de Viconne pour un Tite-Live et un Boëce en françois.

Loys, filz de Roy de France, duc d'Orléans, conte de Valois et de Beaumont, à nostre amé et féal conseiller Jehan Le Flament, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que des deniers de noz finances vous par Jehan Poulain, nostre trésorier général faites paier, baillier et délivrer à Pierre de Vaconne ou à son certain commandement la somme de trois cens escuz d'or que nous avons ordonné lui estre baillée pour cause d'un Tite-Live et d'un Boèce De Consolacion translatez et escripts en françois que de lui avons achetez au pris de la dite somme, et par rapportant ces présentes et quittance souffisant du dit Pierre icelle somme de trois cens escuz soit alloée ès-comptes et rabatue de la recepte de nostre dit trésorier par noz amés et féaulx gens de noz comptes sanz contredit, nonobstans ordennances, mandemens ou deffenses quelconques à ce contraires. Donné à Paris le XXIe jour de décembre l'an de grâce mil CCC IIII^xx et dix-sept.

Par Monseigneur le duc : DES AMILLIEZ.

1397. 1er septembre.

10 écus d'or reçus par Giles Malet pour un livre de Valerius Maximus en français.

Sachent tuit que je Giles Malet, chevalier et maistre d'ostel du Roy nostre Sire, confesse avoir eu et receu de très excellent et puissant prince Monseigneur le duc d'Orliens, conte de Valois et de Beaumont, par la main de Godeffroy Lefeure, son varlet de chambre, la somme de cent escuz d'or que mon dit Seigneur me a donnez pour un livre de Valerius Maximus en françois que je li avoye donné. De laquelle somme de cent escuz dessus diz je me tieng pour content et bien paié, et en quicte mon dit Seigneur le duc, son dit varlet de chambre, et tous autres à qui quittance en appartient. En tesmoing de ce je ay scellé ceste quittance de mon scel le premier jour de septembre l'an mil CCC IIIIxx et dix-sept.

1397. 28 décembre.

400 fr. d'or reçus par Augustin Damasse du pays de Lucques pour une Bible en français.

Augustin Damasse, du pais de Lucques, confesse avoir eu et receu de Jehan Poulain, trésorier de Monseigneur le duc d'Orliens, la somme de quatre cens frans, qui deubs lui estoient pour une bible en françois qu'il a baillée et livrée au dit Monseigneur le duc, de laquelle somme de IIIIc frans le dit Augustin se tint à bien content, etc., quitte, etc., obligeant, etc. Fait l'an mil CCC IIIIxx et dix sept le venredi XXVIIIe jour de décembre.

Se. Parevi. Ja. Demes.

1397. 29 décembre.

Ordonnancement de la somme de 400 fr. d'or dus à Augustin Damasse pour une bible en français.

De par Jehan Le Flament, conseiller du Roy, nostre

Sire, et de Monseigneur le duc d'Orliens, Jehan Poulain, trésorier général de mon dit Seigneur, acomplissiez le contenu ès-lettres de mon dit Seigneur, ausquellez ces présentes sont atachéez soubz mon signet faisant mancion de Augustin Damasse en lui paiant la somme de quatre cens frans d'or dont mancion est faicte ès-dictes lettres pour les causes et par la fourme et manière que le dit Seigneur le mande par ycelles. Donné à Paris soubz mon dit signet et saing manuel le XXIXe jour de décembre l'an mil CCC IIII^xx^ et dix-sept.

LE FLAMENT.

1397. 21 décembre.

Ordonnancement de 400 fr. d'or à payer à Augustin Damasse pour une bible en français.

Loys, filz de Roy de France, duc d'Orléans, conte de Valois et de Beaumont, à nostre amé et féal conseiller Jehan Le Flament, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que des deniers de noz finances vous, par Jehan Poulain, nostre trésorier général, faitez paier, bailler et délivrer à Augustin Damasse ou à son certain commandement la somme de quatre cent frans d'or que nous avons ordenné lui estre présentement baillée pour cause d'une Bible translatée et escripte en françois que de lui avons achetée au pris de la dite somme. Et par rapportant ces présentes et souffisant quittance du dit Augustin, icelle somme de quatre cens frans soit alloée ès-comptes et rabatue de la recepte de nostre dit trésorier par noz amez et féaulx gens de nos comptes sans contredit et difculté aucune, nonobstans ordennances, mandemens ou défenses quelxconques à ce contraires. Donné à Paris le XXIe jour de décembre l'an de grâce mil CCC IIII^xx^ et dix-sept.

Par Monseigneur le duc : DES MILLEZ.

1398-99. 20 février.

70 écus d'or reçus par Jean Doche, maître ès-arts, pour la vente d'un livre contenant les Problèmes d'Aristote traduits de latin en français par Me Evrart de Courtis, maître en médecine.

Honorable homme et discret Maistre Jehan Doche, maistre ès-ars, estudiant à Paris, confesse avoir eu et receu de Godefroy Lefeure, varlet de chambre et garde des deniers des coffres de Monseigneur le duc d'Orleens la somme de soixante et dix escuz d'or à la couronne du coing du Roy nostre Seigneur qui deubs lui estoient pour la vente d'un livre appellé les Problemmes de Aristote translaté de latin en françois par la main Maistre Evrart de Contis, maistre en médicine, etc., de laquelle somme de LXX escuz le dit Me Jehan Doche se tient pour bien paié et en quicte le dit Monseigneur le duc, son dit varlet de chambre, et tous autres, etc., promettant, etc., couz, etc., obligeant, etc. Fait l'an mil CCC IIIIxx et XVIII le jeudi XXe jour de février.

G. DES GRÈS.

1398. 7 septembre.

24 écus d'or pour le Pèlerinage de vie humaine.

Sachent tuit que je Eustace Deschamps, dit Morel, escuier, conseillier et maistre d'ostel de Monseigneur le duc d'Orléans, confesse avoir eu et receu de mon dit Seigneur et par son commandement, par la main de Godefroy Lefeuvre, son apoticaire et varlet de chambre, la somme et valeur de vint-quatre escuz d'or en blans de huit deniers parisis la pièce, pour raison d'un livre en parchemin à deux coulombes, couvert de vermeil à deux fermans de letton, escript de lettre courant, acheté par mon dit Seigneur de Jehan Bizet et à lui par moy baillie ou nom du dit Jehan à qui j'estoye demouré de la dicte somme, lequel livre con-

tient trois livres rimez, c'est assavoir le livre du Pelerinage de vie humaine, un autre livre du Pelerignage de la vie, et le tiers et derrenier livre du Pelerinage Jehu-Crist. De laquelle somme de xxiiii escus dessus dicte je me tieng pour bien paié pour le livre dessus dit, dont j'ay acquitté mon dit Seigneur devers le dit Jehan, et d'icele somme quitte bonnement mon dit Seigneur, le dit Godefroy et tous autres. En tesmoing de ce j'ay scellé ces lettres de mon propre scel faites le septiesme jour du mois de septembre l'an mil CCC IIII^{xx} et dix-huit.

1398. 6 septembre.

10 liv. tourn. reçus par Jehan Marson pour solde d'un livre intitulé les Concordances de la Bible.

Sachent tuit que je Jehan de Marson, maistre ès-ars et scelleur des privilèges de l'université de Paris, confesse avoir eu et receu de honorable homme Godeffroy Lefeure, varlet de chambre et garde des coffrez de Monseigneur le duc d'Orliens la somme de dix livres tournois pour la parpaye d'un livre achecté pour ycelli Seigneur nommé les Concordances sur la Bible. De laquelle somme de x livres tournois je me tien pour content et en quicte le dit Seigneur, le dit Godeffroy, et tous autres à qui quittance en appartient, tesmoings mon scel et saing manuel mis en ceste presente quittance le VIe jour de septembre l'an mil CCC IIII^{xx} et XVIII.

De Marsonno.

1398. 3 août.

100 liv. tourn. reçus par Jehan de Marson à valoir sur le prix d'un livre intitulé les Concordances de la Bible.

Sachent tuit que je Jehan de Marson, maître ès-ars et scelleur de l'université de Paris, confesse avoir eu et receu de honorable homme Godefroy Lefeure, varlet de chambre

et garde des coffrez de Monseigneur le duc d'Orliens la somme de cent livres tournois que ycellui Seigneur me devoit pour vendue et delivrance d'un livre nommé Concordances sur la Bible. De laquelle somme de c livres tournois je me tien pour content et en quicte le dit Seigneur, le dit Godeffroy et tous autres à qui quittance en appartient, tesmoings mon scel et saing manuel mis en ceste quictance le III° jour d'aoust l'an mil CCC IIII^xx et XVIII.

MARSONNO.

1398. 4 août.

100 fr. d'or reçus par Guillaume Daniel à compte sur un livre intitulé l'Apostel de Maître Nichole de Lyre, vendu 300 fr. d'or.

Sachent tuit que je Guillaume Daniel, prestre, confesse avoir eu et receu de Monseigneur le duc d'Orléenz par les mains de Godefroy Lefeure, varlet de chambre et garde des deniers des coffres de mon dit Seigneur, la somme de cent frans d'or en la déduccion de la vendicion d'un livre nommé la postel, de maistre Nichole de Lyre contenant III volumes laquel livre j'ay vendu à mon dit Seigneur la somme de trois cens frans d'or. Dequele somme de cent frans je me tieng pour bien paié et en quicte le dit Seigneur, le dit Godefroy et tous autres ausquelz quictance en appartient. En tesmoing de ce j'ay escript ceste cédule de ma propre main et y ay mis mon signe manuel. Fait le IIII° jour d'aoust l'an mil CCC IIII^xx XVIII.

Guillaume DANIEL.

1411. 23 juillet.

22 liv. 10 s. tourn. reçus par Jehan de Soisy pour le parpaiement de la somme de 40 écus à lui due pour la vente d'un livre intitulé Mandeville faite par Guillaume de Senliz, son père, au duc d'Orléans.

Je Jehan de Soisy, escuier, pannetier de Monseigneur

le duc d'Orléans, confesse avoir receu de Maistre Pierre Sauvage, secrétaire et garde des coffres de Monseigneur le duc, la somme de vint-deux livres dix solz tournois pour le parpaiement de la somme de xl escuz en laquelle mon dit Seigneur estoit tenuz à Monsieur mon père Messire Guillaume de Senliz pour cause d'un livre appellé Mandeville que mon dit Seigneur le duc fist japieça prendre de lui, laquelle somme de xl escuz, mon dit Seigneur et père me donna, japieça sur laquelle j'ay receu xx escus du dit Maistre Pierre dont il a quictance de moy donnée le IIe jour d'aoust derrenier passé, reste encore moy estre deu la dicte somme de xxii l. x s. t. p. de laquelle je quicte le dit maistre Pierre et tous autres, tesmoing mon saing manuel cy mis le XXIIIe jour de juillet l'an mil quatre cens et onze.

De Soisy.

1420. 14 septembre.

Philippe de Vignes reconnaît avoir reçu des exécuteurs testamentaires de feu le comte de Vertus les Heures de Notre Dame du dit Seigneur à neuf psaumes et à neuf leçons couvertes de drap de damas noir.

Je Phelipe de Vignes confesse avoir eu et receu des exécuteurs du testament de feu Monseigneur le comte de Vertuz par la main de maistre Hugues Perrier les Heures de Nostre Dame de feu mon dit Seigneur, lesquelles sont à l'usage de Paris à nuef pseaulmes et nuef leçons et couvertes de drap de damas noir, desquelles je me tien pour content, tesmoing mon seing manuel cy mis à Beaugenci le XIIIIe jour de septembre l'an mil CCCC et vint.

P. de Vigne.

1427. 30 octobre.

Ordonnancement de la somme de 9 liv. tourn. à payer à dame Jehanne de Chaumont, veuve de feu Messire Louis de Trie, pour un petit livre couvert en velours rouge, portant au commencement les armes du duc d'Orléans et en la fin la signature du duc de Berry, lequel, après avoir été repris sur les ennemis du Roi par le Seigneur de Guitry, était venu entre les mains de la dite dame de Chaumont.

Charles, duc d'Orléans et de Valoiz, conte de Blois et de Beaumont, et seigneur de Coucy, à noz amés et féaulx les gens de noz comptes, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que la somme de neuf livres tournoys, laquelle les gens de nostre conseil ont fait paier et délivrer par nostre amé et féal trésorier-général Jaques Boucher à dame Jehanne de Chaumont, vesve de feu messire Loys de Trye, chevalier, pour le recouvrement d'un petit livre couvert de veloux vermeil à nous appartenant au premier fueillet duquel sont noz armes et ou derrenier fueillet est le seing manuel de feu nostre très chier Seigneur et oncle le duc de Berry que dieux absoille, lequel livre qui avoit esté gaigné par le Seigneur de Guictry sur les annemis tenans le parti contraire de Monseigneur le Roy, comme l'en dit et par transport de main à autre venu ès-mains de la dicte vesve de feu messire Loys qui pour ses nécessitez l'avoit nagaires envoyé vendre en nostre ville d'Orléans, nostre dit trésorier a prins en sa garde et d'icellui sera tenu nous rendre compte vous allouez ès-comptes d'icellui nostre trésorier et rabatez de sa recepte sans aucun contredit ou difficulté par rapportant ces présentes et quictances sur ce de la dicte vesve tant seulement nonobstant quelzconques ordonnances, mandemens ou deffenses à ce contraires. Donné à Orléans le derrenier jour d'octobre l'an de grâce mil CCCC vint et sept.

Par Monseigneur le duc à la relacion de vous à ce par lui commis,

PERRIER.

1450. 18 août.

55 s. tourn. reçus par Michel Poyrier, notaire d'Yevre-le-Chatel, pour avoir été chercher à Corbeil et rapporté à la duchesse d'Orléans un livre intitulé Clariadus.

L'an mil CCCC cinquante le XVIIIe jour d'aoust en la présence de Michel Poyrier, clerc et tabellion juré d'Yèvre le Chastel palamedes de Giresme, confesse avoir eu et reçeu de honnorable homme et saige Jehan Chardon, trésorier et receveur général de toutes les finances de Monseigneur le duc d'Orliens et de Milan par les mains de Jehan Boutemye, secrétaire d'icellui Seigneur, la somme de cinquante cinq solz tournois pour ung voiage qu'il fait présentement de ceste ville d'Yèvre à Corbeil par devers la Royne par le commendement et ordennence de Madame la duchesse d'Orliens et de Milan pour recouvrer de Progente de Melun ung livre nommé Clariadus pour apporter par devers nostre dite dame la duchesse. De laquelle somme de lv s. t. p. le dit Palamedes se tint pour bien content et en quicta et en quicte les dits trésorier et Boutemye et tous autres à qui quictance en appartient, etc., obligeant, etc., etc.

POYRIER.

1495-96. 2 janvier.

5 écus d'or pour deux paires d'Heures écrites sur parchemin.

En la présence de moy Charles Seran, secrétaire de Monseigneur le duc d'Orliens, Raoul de Refuge, eschançon de Monseigneur, a confessé avoir eu et reçeu de Sire Jaques Hurault, conseiller, trésorier, argentier et receveur général des finances de mon dit Seigneur, la somme de cinq escuz d'or au soleil pour le rambourser de pareille

somme qu'il a paiée pour deux paire de Heures escriptes en parchemin et en moulle pour le dit Seigneur. De laquelle somme de cinq escuz d'or au soleil le dit de Refuge s'est tenu et tient pour content et bien paié et en a quicté, quicte le dit trésorier et tous autres, tesmoing mon seing manuel cy mis le II° jour de janvier l'an mil CCCC IIII^xx et quinze.

SERAN.

III.

RELIURE.

1397 à 1496.

1397. 17 juillet.

83 fr. 15 s. 4 den. pour fourniture de 20 paires de fermoirs d'argent dorés et esmaillés aux armes du duc d'Orléans, pour les livres du dit Seigneur.

Josset Destivre, orfèvre, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de Denis Mariete, argentier de Monseigneur le duc d'Orléans, la somme de quatre-vins trois frans quinze solz quatre deniers tournois qui deuz lui estoient pour vint paire de fermouers d'argent dorez et esmaillez aus armes de mon dit Seigneur qu'il a faiz et délivrez pour vint des livres de la libroyrie de mon dit Seigneur pesans ensemble six mars une once dix esterlins d'argent à six frans quinze sols tournois le marc valent quarante un franc quinze sols quatre deniers tournois. Pour la façon d'yceulx, pour dorer et esmailler, trente huit frans dix sols tournois, et pour tissus de soye pour yceulx fermouers, trois frans dix sols tournois, lesquelles parties font la dicte somme de quatre-vins trois frans quinze sols quatre deniers tournois, de laquelle le dit Josset se tient content, etc., quicte, etc.,

promectant, etc., couz, etc., obligeant, etc. Fait l'an mil CCC IIII^{xx} et dix-sept le mardi dix jours de juillet.

HUICAUT. J. DE SAINT-OMER.

1398-99. 15 janvier.

50 sols tournois à Emelot de Nubert, brodeuse, pour avoir taillé et estoffé d'or et de soie deux couvertures de damas vert, l'une pour le bréviaire, l'autre pour les heures du duc d'Orléans.

Emelot de Nubert, broderiesse, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de Denis Mariete, argentier de Monseigneur le duc d'Orliens, la somme de cinquante solz tournois qui lui estoient deubs pour avoir fait taillées ou estofées d'or et de soye deux couvertures de drap de dampnas vert, l'une pour le bréviaire, et l'autre pour les heures du dit Seigneur, et fait quinze seignaus et quatre paires de tirans d'or et de soye pour les diz livres, pour tout ce, pour or, soye et paine, la dite somme de cinquante solz tournois, de laquelle somme elle se tient à bien paiée et en quicte le [dit] Seigneur, le dit argentier et tous autres, etc., promectant, etc., obligeant, etc. Fait l'an mil CCC IIII^{x} et dix-huit le mercredi XVe jour de janvier.

J. MALELIVRE. JACONEAU.

1398-99. 28 janvier.

28 s. par. reçus par Jehan d'Arras pour avoir assemblé et relié en cuir rouge avec fermoirs un livre intitulé Giron le Courtois.

Sachent tuit que je Jehan Darras, libraire, demourant à Paris, confesse avoir eu et receu de honorable homme et saige Maistre Pierre Poquet, receveur des finances de madame la duchesse d'Orléans, la somme de vint-quatre solz parisis pour avoir fait et mis appoint un livre appellé Guiron le Courtoys, c'est assavoir recousu la plus grant partie des caïers d'icellui qui cheoient et le couvrir de bois cuir vermeil et mis quatre fermours II devant et au II costez autres deux ainsy qu'il appartient. De laquelle somme de

xxiiii s. parisis je suis content et bien paié et en quicte le dit receveur et tous autres à qui quittance en doit et peut appartenir. Donné soubz mon seing manuel cy mis le XVIII° jour de janvier l'an mil CCC IIII^xx et dix-huit.

J. Darras.

1399. 28 juin.

10 fr. 15 s. tourn. reçus par Sevestre Trenta, marchand de Lucques, pour cinq quartiers de damas vert et deux autres quartiers de satin vert destinés à faire et doubler deux couvertures, l'une pour le bréviaire, l'autre pour les heures du duc d'Orléans.

Sachent tuit que je Sevestre Trente, marchant de Lucques, demourant à Paris, confesse avoir eu et reçeu de Denis Mariete, argentier de Monseigneur le duc d'Orliens, la somme de dix frans quinze solz tournois en quoy mon dit Seigneur m'estoit tenu pour v quartiers draps de dampnas vert et ii autres quartier de feible satin vert que mon dit Seigneur a fait prandre et acheter de moy pour faire et doubler deux couvertures, l'une pour le bréviaire et l'autre pour les heures de mon dit Seigneur, si comme par ses lettres de mandement données le XVII° jour de mars derrenier passé puet plus à plain apparoir. De laquelle somme de x frans xv s. t. p. je me tiens pour content et bien paié et en quitte mon dit Seigneur, son dit argentier et touz autres, tesmoing mon scel et saing manuel mis cy-dessoubs le XXVIII° jour de juing l'an mil CCC IIII^xx et XIX.

Salvestro Trenta.

1420. 23 janvier.

Michelet Blondeau, orfèvre à Blois, a reçu de Pierre Renier, trésorier du duc d'Orléans, 4 liv. pour un esterlin d'or employé à refaire l'un des fermouers des heures de Mademoiselle Jeanne d'Orléans, fille du duc, et pour deux platines d'argent employées en une ceinture de soie pour Mademoiselle Marguerite, sa sœur.

Le XXIII° jour de janvier l'an mil CCCC et vint, en la

présence de moy Jehan Gaultier, clerc, tabellion juré du scel aux contraux de la chastellenie de Blois, fut présent en sa personne Michelet Blondeau, orphèvre, demourant à Blois, lequel congnut et confessa avoir eu et receu de Pierre Renier, trésorier-général de Monseigneur le duc d'Orliens, la somme de quatre livres tournois qui deue lui estoit pour ung esterlin d'or par lui livré et emploié à refaire l'un des fermouers des heures de Mademoiselle Jehanne d'Orliens, fille de mon dit Seigneur le duc, lequel estoit despécie et pour avoir nectoyé et redrécié l'autre fermouer des dites heures et aussi pour deux platines d'argent pesans quatre esterlins par lui livrées et emploiées en une cinture de soye qui est à Madamoiselle Marguerite d'Orliens, suer de mon dit Seigneur le duc, pour ce que la dite cinture estoit un peu despécière et en esté chu et perdu deux cloux par marchié à lui fait pour or, argent, et façon, si comme il disoit. De laquelle somme de IIII l. t. p. dessus dicte le dit Michelet s'est tenu et tient pour content et bien paié, et en a quicte et quicté mon dit Seigneur le duc, son dit trésorier et tous autres.

GAUTIER.

1475. 14 juillet.

10 écus d'or ordonnancés en faveur de Simon Aquart pour avoir recouvré un certain livre appartenant à la duchesse d'Orléans et l'avoir fait relier à ses dépens.

Raoul de Refuge, conseiller de Madame la duchesse d'Orléans, de Milan, etc., garde de ses seaulx et général gouverneur de toutes ses finances, veues par nous les lettres patentes de la dite dame, ausquelles ces présentes sont ataichées soubz nostre signet, par lesquelles et pour les causes contenues en icelles. La diete dame veult la somme de dix escuz estre paié, bailliée et délivrée à Simon Aquart, laquelle somme elle lui [a] tauxée et ordonnée pour ses peines d'avoir recouvert ung livre nommé le Signe d'un quidam

qui l'avoit par devers à lui et icelui fait doubler à ses despens, et aussi pour son voiage d'avoir apporté le dit livre devers la dite dame, consentons en tant que avons eu l'enterinement et acomplissement des dites lectres en mandant au receveur de Chauny que la dite somme de dix escuz il paie, baille et délivre au dit Simon Aquart tout ainsi et par la forme et manière que la dite dame le veult et mande par ses dites lettres. Donné soubz nostre dit signet et seing le XIIIIe jour de juillet CCCC soixante et quinze.

REFUGE.

1475. 14 juillet.

10 écus d'or reçus par Simon Accard pour les causes énoncées en l'ordonnancement en date du dit jour.

Je Simon Accard, demourant à Chauny, confesse avoir eu et receu de Madame la duchesse d'Orliens, de Millan, etc.. la somme de dix escuz d'or par les mains de Guillaume Rave, son receveur au dit Chauny, pour les causes plus à plain contenues et déclairées en ung mandement d'icelle dame scellée de son grant scel et vériffiée de Monseigneur son général, etc. De laquelle somme de x escuz d'or ainsi que dit est je me tiens pour content et en quicte ma dite dame, son dit receveur et tous autres, tesmoing mon seing manuel cy mis le XIIIIe jour de juillet l'an mil CCCC soixante quinze.

ACCARD.

1475. 13 juillet.

10 écus d'or accordés par la duchesse d'Orléans à Simon Accard pour avoir recouvré un livre intitulé *Le Signe d'un homme*.

Marie, duchesse d'Orléans, de Milan et de Valois, contesse de Blois, de Pavie et de Beaumont, dame d'Ast et de Couci, aiant la garde, gouvernement et administracion de nostre très chier et très amé filz Loys, duc, conte et sei-

gneur des dictes duchez, contez, seigneuries, et de noz autres enfans, à nostre amé et féal conseillier Maistre Raoul de Refuge, garde de noz seaulx et général gouverneur de toutes noz finances, salut et dilection. Nous voullons et vous mandons que par nostre receveur de Coucy des deniers de sa recepte faictes bailler et délivrer à Simonnet Accard la somme de dix escus d'or, laquelle somme de dix escus nous lui avons tauxée et ordonnée, tauxons et ordonnons pour avoir recouvert ung livre nommé le Signe d'un homme qui avoit icellui fait doubler et aussi pour son voyage d'avoir apporté devers nous en ceste ville de Blois le dit livre. Et par rapportant ces présentes avecques quictance sur ce suffisante du dit Simonnet Accard d'avoir eu et receu la dicte somme de dix escuz d'or nous voullons icelle somme de dix escus estre allouée et comptée et rabatue de la recepte de nostre dict receveur de Couci par nos amez et féaulx conseillers les gens de nos comptes ausquelx nous mandons ainsi le faire sans difficulté. Donné en nostre chastel de Blois le XIIIe jour de juillet l'an de grâce mil CCCC soixante et quinze.

MARIE.

Par Madame la duchesse : DE VILLEBRESME.

1496. 20 novembre.

Jean de Vaux, secrétaire du duc d'Orléans, certifie que le duc a payé à Pierre de Tourne, orfèvre à Lyon, 42 s. 6 den. pour deux fermoirs d'argent qu'il lui a fait dorer et mis dans un livre que le duc a fait faire et mis dans ses coffres.

En la présence de moy Jehan de Vaulx, secrétaire de Monseigneur le duc d'Orliens, de Milan, etc., Pierre de Tourné, orfèvre, demourant à Lion, a confessé avoir eu et receu de Jacques Hurault, conseiller, trésorier, argentier et receveur général des finances du dit Seigneur, la somme de quarante deux solz six deniers tournois pour deux fermoers d'argent qu'il a faiz redorez et remis en ung livre

de chant que mon dit Seigneur a fait faire et mis en ses coffres, lesquelz fermoers poisent xx d. d'argent vallent xxii s. vi d. t. p. et 20 s. p. sa façon et doreuse qui est pour tout la dite somme de xlii s. vi d. dont le dit De Tourne s'est tenu pour contant et bien payé et en a quicté et quicte le dit trésorier et tous autres, tesmoing ceste présente que j'ay signée de ma main à sa requeste le XXe jour de novembre l'an mil CCCC IIII^{xx} seize.

DEVAULX.

LES LIVRES QUI NE SE VENDENT PAS

Le comte de Circourt, son temps, ses écrits. — Madame de Circourt, son salon, ses correspondances, notice biographique offerte à leurs amis par le colonel Huber-Saladin. Un vol. in-8 de 154 pages, sur beau papier, avec appendice contenant la nomenclature des écrits laissés par le comte Adolphe de Circourt. Imprimerie de A. Quantin, Paris, 1881.

Les morts vont vite, dit une vieille ballade, les vivants vont plus vite encore. A notre époque fiévreuse, agitée, emportée à tous les vents de la passion et du rêve, les événements et les hommes se succèdent sans relâche, et bien peu marquent d'une empreinte durable le sol changeant des évolutions sociales. Le fait d'aujourd'hui relègue dans l'ombre celui d'hier, celui de demain effacera celui d'aujourd'hui. Aussi faut-il plonger bien profondément dans les eaux du fleuve de l'Oubli pour retrouver des personnalités parfois éminentes et qui, sans avoir joué un grand

pour but de s'ouvrir une carrière, et il eut de prime abord l'intuition des devoirs que lui imposait sa qualité de chef de famille.

Le biographe nous le montre, dès ses premières années, acharné à l'étude, dévoré du besoin d'apprendre et développant, par un exercice continuel, les merveilleuses facultés dont l'avait doué la nature. Son intelligence s'appliquait à tout et s'assimilait tout. Enfant encore, il semblait près de renouveler la légende du fameux Pic de la Mirandole et il faisait pressentir le savant que l'on devait un jour considérer comme une vivante encyclopédie.

« M. de Circourt, lisons-nous dans les mémoires politiques de Lamartine, avait servi sous la Restauration dans la diplomatie. La Révolution l'avait rejeté dans l'isolement et dans l'opposition, plus près du légitimiste que de la démocratie. Il avait profité de ces années pour se livrer à des études qui auraient absorbé plusieurs vies d'hommes, et qui n'étaient que des distractions de la sienne. Langues, races, géographie, histoire, philosophie, voyages, constitutions, religions des peuples depuis l'enfance du monde jusqu'à nos jours, depuis le Thibet jusqu'aux Alpes, il avait tout incorporé en lui, tout réfléchi, tout retenu : on pouvait l'interroger sur l'universalité des faits ou des idées dont se compose le monde, sans qu'il eût besoin pour répondre d'interroger d'autres livres que sa mémoire. Etendue, surface et profondeur immense de notions dont jamais on ne rencontrait le fond ni les limites, mappemonde vivante des connaissances humaines, homme où tout était tête et dont la tête était à la hauteur de toutes les vérités, impartial du reste, indifférent entre les systèmes, comme un être qui ne serait qu'intelligence et qui ne tiendrait à la nature humaine que par le regard et par la curiosité. »

En 1817 Adolphe de Circourt, muni de brillants certificats d'études, venait à Paris suivre les cours de l'Ecole de droit. Il partageait son temps entre le travail et les distractions mondaines, Madame de La Tour-du-Pin, sa cousine, l'ayant présenté aux Jumillac, aux d'Ervilly dont les maisons l'accueillirent. Le maréchal de Viomesnil, son parent, lui ouvrit, en 1822, la carrière de l'administration. Il y fut tour à tour nommé sous-chef, chef de bureau, puis chef du cabinet de M. de la Bourdonnaye.

Mais ce ministre donna sa démission et Adolphe de Circourt le suivit dans sa retraite. Plus tard il entrait, sous le patronage du prince de Polignac, aux affaires étrangères. Il démissionna de nouveau lors de la chute du trône de Charles X ; commença peu après la série de ses voyages, travaillant toujours, étudiant le clavier si compliqué des intérêts européens comme s'il eût dû, un jour ou l'autre, rentrer dans la carrière diplomatique.

En 1830 il épousait Mademoiselle de Klustine. Le mariage catholique fut célébré à Genève, le grec — la fiancée suivant le rite orthodoxe, — à la légation de Russie, à Berne.

En 1831 les nouveaux époux partirent pour aller visiter : *Il bel paese là dove 'l sí suona.*

Circourt savait l'Italie d'un bout à l'autre et ne la connaissait pas ; sa femme la connaissait et ne la savait peut-être qu'imparfaitement. Tous deux y apportaient, avec une lune de miel du mont Hymette préparée à toutes les curiosités savantes, artistiques, littéraires et mondaines, la bonne fortune des agréables relations déjà formées par Madame et Mademoiselle de Klustine. Il est curieux de voir, dès 1829, Mademoiselle de Klustine y prendre la succession des lettres adressées à la comtesse d'Albani, à Madame de Staël et à Madame de Souza, par Bonstetten et Sismondi. Ces relations littéraires ouvrirent le monde des cours et des salons aux nouveaux mariés plus largement que ne l'avait pu faire le récent voyage de la jeune fille.... Bonstetten, l'auteur du *Latium* et de *l'Homme du nord et du midi*, comme Sismondi, l'historien des *Républiques italiennes*, étaient restés les amis de toutes les les supériorités ultramontaines de cette époque. Ils avaient entendu dans leur jeunesse Corinne au cap de Misène, et le salon de Coppet n'eut pas de plus fervents habitués. Le patricien bernois, phénomène de transformation germanique, émule sans lourdeur de Boufflers, avec sa tournure d'esprit et sa plume française, sortait de l'école de Coppet par la grande porte d'or des philosophes : Sismondi, grave modèle des grands convaincus de l'école libérale, le plus sincère et le plus honnête des humains, était descendu du château par le grand escalier de marbre des historiens, des politiques et des économistes ; chacun d'eux recommandait les jeunes voyageurs à ses amis personnels. C'est ainsi que des relations s'établirent par Sismondi, avec Cicognara, le général Filangieri, Blanco et Gino-Capponi. Bonstetten les mit

en relations avec Manzoni, Rosini, et les introduisit à la petite cour des souverains de la Toscane, à Florence, où le palais de la charmante famille génevoise des Eynard était ouvert au monde européen le plus brillant de cette époque....

L'été de 1834 se passa en partie à Plombières, où les époux renouvelaient connaissance avec le frère aîné de Camille de Cavour. L'hiver suivant, ils s'installaient à Besançon, puis faisaient en 1835, avant d'entreprendre un voyage de longue durée en Allemagne et en Russie, une apparition à Paris, où ils se fixaient définitivement en 1837.

Ce fut là, dans son salon de la rue des Saussayès, que la comtesse de Circourt reçut pendant de longues années les illustrations les plus diverses. Il faut lire dans le livre du colonel Huber-Saladin les détails qu'il donne sur les centres de réunion mondains de l'époque. Le salon de la comtesse de Circourt se distinguait surtout des autres par un éclectisme intelligent dans le choix de ses invités. C'était comme un terrain neutre, où la grâce, l'esprit, l'érudition revendiquaient tous leurs droits et reléguaient au ban de ce domaine de la bonne compagnie les questions irritantes. Circourt y était écouté comme un oracle. Il se livrait déjà à de nombreux travaux dont beaucoup sont restés inédits.

Insister en détail sur le reste de la carrière du comte Adolphe nous entraînerait trop loin. Disons seulement qu'envoyé en mission à Berlin par Lamartine, en 1848, il s'acquitta avec beaucoup de tact et de mesure du maniement des intérêts qui lui étaient confiés. Rentré dans la vie privée, il revint entièrement aux lettres et aux sciences, envoyant des articles aux principales *Revues*, écrivant maintes brocures où les questions du temps faisaient place à des recherches historiques, scientifiques, biographiques ou simplement littéraires, toujours marquées au coin d'un esprit exact et d'un talent primesautier.

Nous avons noté bien des jolies choses au cours de l'œuvre de M. le colonel Huber-Saladin. Lisez l'apprécia-

tion suivante, de Bonstetten, sur quelques dames russes de sa connaissance.

Rien de plus papillon, disait-il. La marche de leur esprit a tout le vague du volatile léger dont elles ont souvent tout l'éclat. Elles volent de fleurs en fleurs ; *un souffle suffit pour les déplacer de ce qu'elles aiment.* Ces âmes vont flottantes, parce qu'elles n'ont jamais senti le lest de la nécessité.

Maintenant, une opinion de Sismondi, extraite de l'une de ses lettres à la veuve du dernier Stuart.

Quant aux nations, je n'estime hautement que l'anglaise. Après celle-là, qui me semble hors de pair entre toutes les autres, c'est la française que je préfère. Je souffre pour elle lorsqu'elle souffre et, encore que je ne sois point Français, mon orgueil se révolte lorsque son honneur est atteint.... Je sens, dans les revers de la France, combien je lui suis attaché, combien je souffre de sa souffrance.... L'indépendance du gouvernement et les droits politiques font les peuples : la langue et l'origine commune font les nations.... Mille intérêts communs, mille souvenirs d'enfance, mille rapports d'opinion tiennent ceux qui parlent une même langue, qui possèdent une même littérature, qui défendent un même honneur national.

Plus loin, de Sismondi encore, cette pensée qui, bien qu'exprimée ici sous une forme dubitative, n'en est pas moins profondément juste :

Serait-il donc vrai que ce qu'il y a de mieux pour l'espèce humaine, ce n'est pas d'être, mais de vouloir devenir ?

Les considérations suivantes, du même écrivain, sont encore à citer :

Je vous remercie, écrivait-il à Circourt, de l'approbation que vous donnez à mon discours, et peut-être d'autant plus que je m'aperçois qu'ici ce sont des coups d'épée dans l'eau ; on m'écoute poliment, mais personne n'appuie, personne ne me répond, et un moment après on ne dirait pas que j'aie ouvert la bouche. Mon mal s'est fort aggravé par l'effort que j'ai fait ce jour-là pour parler, et le médecin n'a plus voulu que je retournasse à aucune

assemblée, ni même que je reçusse aucune visite. Mais le chagrin que me cause la déraison que je vois prévaloir dans toutes les assemblées politiques de toute l'Europe me suit aussi dans ma solitude. Il n'est pas douteux que les principes ne soient les mêmes dans les plus grands et les plus petits Etats, comme dans notre République en miniature. Quelquefois, je serais tenté de m'abandonner au découragement, quand je vois que ni les leçons de la sagesse des anciens, ni l'expérience des modernes, ne profitent à personne ; et puis je reviens à l'espérance, non d'après mes efforts aux uns ou aux autres, non d'après l'influence que peuvent obtenir des paroles ou des raisons, *mais d'après cette oscillation seule de la raison humaine, qui revient toujours sur elle-même et qui, après avoir touché aux deux extrêmes, diminue sans cesse son mouvement, parce qu'elle se détrompe tour à tour des deux illusions opposées*. Je crois voir que vous et moi nous nous rapprochons. Nous étions sortis de deux écoles politiques bien opposées. Mais, retirés tous les deux de la vie active et de la politique, de ces combats qui ajoutent aux différences d'opinions les jugements opposés sur les personnes et souvent les ressentiments, nous avons jugé avec la ferme intention d'écouter surtout notre raison, et elle nous a rapprochés.

C'est Sismondi qui, près de sa dernière heure, ne pouvant plus supporter le plus léger aliment et ressentant les atteintes d'une faim cruelle, comparait son supplice à celui du comte Ugolin. Il répétait souvent ce vers de l'*Enfer : Galandi, con Sismondi e con Lanfrancki.* Je suis donc condamné, s'écriait-il, à mourir du même supplice qu'Ugolin, pour expier, après cinq siècles, le crime d'un ancêtre !

On voit que l'œuvre du colonel Huber-Saladin est des plus intéressantes. Nous en aurions volontiers cité d'autres pages, mais cet article est déjà trop étendu et il a fallu nous borner.

L. D'ALLAUCH.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES.

ÉTUDES SUR FRANÇOIS Ier, ROI DE FRANCE, *sur sa vie privée et son règne, par Paulin Paris, publiées d'après le manuscrit de l'auteur, et accompagnées d'une préface par Gaston Paris, de l'Institut.* Paris, Léon Techener; 2 vol. in-8 de IX-251 et 372 p. — Prix des deux volumes: 16 fr., et sur pap. de Hollande, tiré à cent exemplaires, 32 fr.

Dans la *Notice biographique* que j'ai eu l'honneur de consacrer ici (1881) à mon vénéré maître et cher ami Paulin Paris, je disais : « A peine étaient achevés les deux volumes qui renferment, en une langue si naïve et si savoureuse, les récits du premier historien des Croisades (ancienne version française de Guillaume de Tyr), que M. P. Paris s'absorbait dans la composition d'un livre destiné à éclaircir quelques points de l'histoire de François Ier, livre dont l'idée l'avait séduit depuis quarante ans, et auquel il travaillait encore avec une juvénile ardeur, la veille même de sa mort. M. P. Paris m'a souvent entretenu, dans ses lettres, de son essai de réhabilitation de l'homme et du roi dans François Ier. D'après ce que ses aimables confidences m'ont permis d'entrevoir, l'ouvrage sera des plus curieux et des plus importants, et couronnera de la façon la plus heureuse la longue série des travaux d'un homme qui ne s'est jamais reposé. »

Il n'y avait là aucun des entraînements, aucune des

illusions de l'amitié. Après avoir attentivement étudié les deux volumes de P. Paris, j'ai le droit de déclarer qu'ils réalisent toutes mes espérances, toutes mes promesses, et que le lecteur le plus sévère ne retranchera rien de l'éloge ainsi donné, voilà quatre ans, à un livre qui a tout l'intérêt d'un roman et toute la valeur d'un monument historique. Le monument, il est vrai, n'est pas complet: le règne tout entier de François Ier n'est pas raconté par l'aimable écrivain, discuté par le pénétrant critique. P. Paris ne s'est occupé que de certaines pages de la vie de son héros, mais ces pages, qui étaient précisément les plus défigurées, sont désormais baignées de lumière. L'on n'aura pas à revenir sur l'*enfance et l'éducation de François* Ier, sur *ses premières amours*, sur *François* Ier *et Marie d'Angleterre*, sur *Louise de Savoie, le maréchal de Gié et l'évêque de Liège*, sur *Madame de Châteaubriand*, sur *Louise de Savoie et Semblançay*, sur le *connétable de Bourbon*, sur la *duchesse d'Etampes*, sur *la maladie et la mort de François* Ier. Tous ces chapitres, profondément fouillés, sont des chapitres définitifs, et, pour reprendre le mot tout à l'heure employé, si le monument n'est pas complet, nous en possédons du moins les principales colonnes, qui sont d'une solidité à toute épreuve et sculptées, du reste, avec un art consommé, car l'ouvrage a tous les mérites, et la forme en est aussi charmante que le fond en est excellent.

Citons, pour justifier notre dire, un passage qui résume admirablement tout l'ouvrage (p. 19-20): « Tout l'échafaudage de médisances et de calomnies, que les défenseurs du Connétable, les conteurs et les romanciers ont dressé contre la mémoire de ce grand roi, je me propose de le renverser. J'en ai découvert les fondements et j'en ai reconnu la singulière fragilité. Ceux qui l'avaient dressé nous ont dérobé l'éclat d'une des grandes époques de notre histoire. Ils ont masqué la véritable figure d'un roi loyal, éclairé, clément, spirituel, véritable type du carac-

tère français ; réformateur de la justice, fondateur du Havre, de Cherbourg, de Vitry-le-François, et, dans un autre ordre d'idées, du Collège de France ; digne autant que Louis XIV de la reconnaissance des savants, des écrivains, des artistes, qu'il attirait en France ou qu'il pensionnait à l'étranger. Je ne toucherai pas aux événements généraux de son règne ; je ne m'arrêterai pas sans nécessité sur les succès et les revers entremêlés d'une guerre pour ainsi dire incessante. Je laisserai dans l'ombre le Milanais pris et perdu, repris et reperdu ; les frontières de France trois fois envahies de tous les côtés par les armées combinées de l'Espagne et de l'Angleterre, de l'Allemagne et des Pays-Bas ; armées trois fois refoulées au-delà des Pyrénées, de la Moselle et de l'Escaut, grâce à la sagesse des plans tracés par le Roi, grâce à sa présence au milieu des grands hommes de guerre que lui seul, et non sa mère ou ses maîtresses, avait su distinguer ou former : les maréchaux de Lautrec et de La Palice, le connétable Anne de Montmorency, le fameux Louis de la Trémouille, François et Claude de Guise, Charles de Vendôme, Guillaume et Martin Du Bellay, celui enfin qu'il avait choisi pour être armé par lui chevalier le lendemain de Marignan, Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche. Non, je ne dirai rien de tout cela : j'entends ne m'attacher qu'aux imputations calomnieuses et mensongères qui pèsent encore aujourd'hui sur la grande mémoire de François Ier, et je ferai tous mes efforts pour n'être pas victorieusement démenti. »

Comme tous les lecteurs du *Bulletin* (1) ont déjà lu ou

(1) Ai-je besoin de rappeler que, dans le *Bulletin* de 1880 (nos de janvier-février et de juillet), P. Paris a donné une notice étendue sur un manuscrit que son ami M. Léon Téchener lui avait communiqué, et qui formait un exemplaire du *Portefeuille de François Ier*, en d'autres termes, du recueil des poésies de celui qui fut le *père des lettres* et que ce titre si glorieux doit rendre toujours cher à ceux qui, comme nous tous ici, ont le culte des choses de l'esprit.

liront avant peu de temps les deux volumes si bien édités par la maison Techener, je n'insisterai pas sur les qualités diverses déployées par l'écrivain et par l'érudit, qualités qui n'ont jamais été plus remarquables qu'en son dernier ouvrage et qui font penser à cette gracieuse métaphore d'un poète de l'antiquité : « Ce n'est pas le printemps seul, mais encore plus l'automne qui fournit en abondance les choses les plus exquises ». Je me contenterai de signaler quelques-unes des légendes combattues par P. Paris avec une verve tantôt des plus spirituelles (1), tantôt des plus éloquentes, et qui s'écroulent toutes sous sa pressante discussion, comme des amas de neige sous l'action des rayons du soleil. J'emprunte l'énumération des résultats obtenus par le judicieux et sagace travailleur à la *Préface* de M. Gaston Paris, écrite avec la plus touchante piété filiale et la plus ferme équité (p. VI) (2) : « On ne répétera plus que Louise de Savoie a dépravé son fils par l'éducation qu'elle lui a donnée ; — que François Ier a failli séduire la femme

(1) Parmi les romanciers qui, sous le nom usurpé d'historiens, ont dénaturé le plus la vérité, P. Paris attaque surtout Michelet, le criblant des flèches les plus piquantes de l'ironie. Combien d'amusantes pages lui fournit (t. I, 30, 82, 170, 171, 188 ; t. II, 21, 22, 327, 362,) la réfutation des erreurs de Michelet ! Au nombre des *victimes* anciennes ou modernes du brillant vengeur de François Ier, citons encore François Beaucaire de Peguillon, Antoine de Laval, Brantôme, Guyon, médecin d'Uzerche, Varillas, Dreux du Radier, Langlet du Fresnoy, Bayle, l'hypersceptique Bayle, plusieurs fois surpris « en délit de crédulité », le grave Gaillard, le comte Rœderer, Victor Hugo (ce fut *Le Roi s'amuse* qui fit naître l'idée des présentes *Études*), la comtesse de Bradi, laquelle, à propos de *La Belle Ferronnière* (Article de l'*Encyclopédie des gens du monde* reproduit dans la *Nouvelle Biographie générale*), a brodé encore sur le texte du médecin limousin Guyon, sieur de la Nauche, ce que P. Paris appelle *dorer l'or*, pittoresque expression dont je rapprocherai l'expression orientale *parfumer la rose*.

(2) M. Gaston Paris, dans un recueil qui vient de paraître au moment même où je trace ces lignes (la préface est datée du 14 mars 1885), recueil que l'on ne saurait trop recommander aux lecteurs délicats (*La poésie du moyen âge*. Paris, Hachette), a réimprimé (p. 211-254) la leçon d'ouverture de son cours au Collège de France, le 7 décembre 1881, sur *Paulin Paris et la littérature française du moyen âge*. C'est un morceau de biographie et de critique qui est parfait.

de Louis XII ; — que M. de Châteaubriand a fait périr sa femme, insultée d'abord par son royal amant ; — que Semblançay fut l'innocente victime de la haine de Louise de Savoie ; — que Bourbon fut une victime aussi, coupable, mais excusable, de la même haine succédant à une ardente passion ; — que Charles-Quint avait acheté, par une habile et magnifique galanterie, la trahison de Madame d'Étampes ; — que François Ier passa ses dernières années dans un morne abattement, causé par un mal honteux et cruel ; — et que ce mal était le résultat de l'extraordinaire vengeance d'un mari outragé ».

Je n'ajouterai qu'un mot : j'ai beaucoup aimé P. Paris ; il me semble, après avoir achevé la lecture de son beau livre, que je suis plus que jamais fier de l'avoir tant aimé. Il y a dans ce livre, à côté de tant de savoir et de tant de talent, de si nobles sentiments, une si généreuse loyauté, un si vigoureux patriotisme, une si vive tendresse pour la *douce France*, une si reconnaissante admiration pour cette antique royauté qui fit monter si haut et s'étendre si loin la gloire de notre pays ! Certes, les *Études sur François* Ier sont assurées d'un grand succès comme œuvre littéraire et comme œuvre historique, mais ces *Études* n'auront pas moins de succès comme œuvre de moralité et de réparation, et c'est à tous les points de vue que M. Gaston Paris a exprimé une incontestable vérité, quand il a dit en un magnifique langage (p. IX), que son père, « après avoir déjà gagné tant de combats au profit des idées qui lui étaient chères, aura eu ce suprême honneur de remporter, comme le Cid, une victoire après sa mort ».

PHILIPPE TAMIZEY DE LARROQUE.

REVUE DES VENTES.

A l'époque de l'année où nous sommes, une revue de ce genre semble condamnée au chômage absolu. La dispersion aux quatre vents du ciel de la plupart des bibliophiles, la crise industrielle, commerciale et financière persistante, l'argent rare, les ennuis du jour et la crainte du lendemain ne sont rien moins que favorables à la réussite d'une vente quelconque; mais la passion des amateurs de livres triomphe de tout. Elle ne connaît pas plus d'obstacles que ce rodomont de Guzman à jamais campé dans un bout de phrase qui l'a rendu célèbre. Aussi, avons-nous pu assister, hôtel Drouot, à d'intéressantes vacations. La mise aux enchères de la collection Lonch. de B. nous a, en particulier, réservé de véritables surprises.

Bibliothèque d'un homme de savoir et de goût, d'un bibliophile et non d'un bibliomane, on pourrait ainsi désigner cette collection. Théologie, sciences, arts, belles-lettres, histoire, poésie, philologie, critique, livres à figures, albums ou suites de vignettes, estampes et dessins, éditions rares, planches gravées signées des noms les plus recherchés, rien n'y manquait. Les amateurs ont pu profiter là de quelques occasions exceptionnelles, ne se trouvant pas en nombre autant qu'il l'aurait fallu. Malgré tout le produit total s'est élevé, en cinq vacations, à 37,523 fr. On voit que le livre n'a rien perdu de son attrait pour le public d'élite auquel il s'adresse.

Voici les ouvrages qui ont atteint les prix les plus élevés. Quelques-uns ont été adjugés à des conditions bien inférieures à leur valeur réelle : cela tient, non à une dépréciation de cette valeur, mais au nombre relativement restreint des enchérisseurs.

Commentaires de M. Jean Calvin sur les Epistres de l'apôtre S. Paul, etc. Imprimé par Conrad Badius, 1562, à Genève; in-fol. mar. brun, grand de marges. Quelques raccommodages. 100 fr.

Les Essais de Montaigne. Paris, Abel Langelier, 1588, in-4,

front. gravé, mar. rouge jans. (Chambolle-Duru). Dernière édition publiée du vivant de Montaigne, et la première avec le IIIe livre. Quelques raccommodages. — 102 fr.

Le Propriétaire en françoys. Cy commence ung tres excellent livre nommé le propriétaire des choses, translaté de latin en francoys à la requeste de tres crestien et tres puissant roy Charles Quint de ce nom adonc regnāt en France paisiblemēt..... *Imprimé à Lyon par : « honorable hōme maistre Mathieu Husz maistre en lart de impression* le vii jour davril, l'an mil cccc lxxxvii. In-fol., goth., à 2 col., figures sur bois, mar. La Vall., larges dent. à froid, tr. dor. (Chambolle-Duru). Bel exemplaire, grand de marges, de ce livre fort rare de Barth. de Glanvilla, traduit par « petit et humble chappelain frère Jehan Corbichon de l'ordre Sainct Augustin. » Quelques raccommodages. — 252 fr.

Phaedri fabularum Æsopiarum libri quinque; *editi a J. Laurentio. Amstelod.*, 1667, in-8, front. gr., maroq. rouge, fil., comp. dos orné, genre Du Seuil. (Thibaron-Joly.) — 160 fr.

Les OEuvres de François Villon. *Paris, Antoine-Urbain Coustelier*, 1723, in-12, mar. rouge, fil., tr. dor. (anc. rel.).

Les Poésies de Guillaume Crétin. *Paris, Antoine-Urbain Coustelier*, 1723, in-12, mar. rouge, fil., tr. dor. (anc. rel.).

Les Poésies de Martial de Paris, dit d'Auvergne. *Paris, Antoine-Urbain Coustelier*, 1724, 2 vol. in-12, mar. rouge, fil., tr. dor. (anc. reliure).

Les OEuvres de Jean Marot (avec celles de Michel Marot). *Paris, Antoine-Urbain Coustelier*, 1723, un tome en 2 vol. in-12, mar. rouge (anc. rel.).

Ces quatre volumes, provenant des bibliothèques d'Orléans-Rothelin et de M. Double, ont été laissés à 475 fr.

Les Poésies de Guillaume Coquillart. *Paris, Antoine-Urbain Coustelier*, 1723, 2 vol. in-12, maroq. rouge, fil., tr. dor. (ancienne reliure). Exemplaire aux armes du roi Louis XV. — 300 fr.

OEuvres de Clément Marot, revues sur plusieurs manuscrits, etc. *La Haye*, 1731, 6 vol. petit in-12, maroq. vert, filets, non rognés. — 100 fr.

Les OEuvres de Pierre de Ronsard. *Paris, Nicolas Buon*, 1623,

2 vol. in-fol., frontisp. de Léonard Gautier, maroq. vert, fil. à froid, dos et coins ornés, tr. dor. (Petit). Adjugé au prince Stirbey pour 255 fr.

L'Escole de Salerne en vers burlesques. Duo poemata macaronica; de bello Huguenotico. *Suiv. la copie imprimée à Paris* (*Elzev., à la Sphère*), 1651, petit in-12, maroq. vert, tr. dor. (Duru). — 156 fr.

Contes et Nouvelles en vers, par M. de La Fontaine. *A Amsterdam* (*Paris, Barbou*), 1762, 2 vol. in-8, portraits et fig., mar. orange, large dent., dos orné, tr. dor. (Capé). — 1260 fr.

La Pariséide, ou Paris dans les Gaules. *Paris*, 1773, 2 vol. in-8, maroq. rouge, fil., tr. dor. (anc. rel.). — 109 fr.

Les Baisers, précédés du mois de mai, poème (par Dorat). *La Haye et Paris, Lambert et Delalain*, 1770, gr. in-8, front., vignettes et culs-de-lampe par Eisen, titre en rouge et noir, rel. en veau éc., dos de maroq. (rel. anc.). — 620 fr.

Pygmalion, scène lyrique de J.-J. Rousseau, mise en vers par Berquin. *Paris*, 1775, et Idylle de Berquin. Gr. in-8 de 18 et 8 p., texte gravé par Drouët, six vignettes de Moreau le Jeune, grav. par Ponce, De Launay, et deux vignettes de Marillier. En feuilles, non rogné. — 255 fr.

Œuvres complètes de Parny. *Bruxelles*, 1824, 2 vol. in-8, 2 vignettes sur le titre, maroq. vert clair, fil., tr. dor. (Hardy). — 100 fr.

Album d'autographes des principaux écrivains du XIXe siècle. 1 vol. in-4 obl., rel. en chagr. brun, compart., tr. dor. — 235 fr.

113. Œuvres de Pierre Corneille, nouvelle édition augmentée de notices, notes et glossaire par Ch. Marty-Laveaux. *Paris, Hachette*, 1862, 12 tomes reliés en 13 vol., gr. in-8, belle reliure en demi-maroquin vert clair et coins, dos à mosaïque et à petits fers, tête dorée, non rogn. (Claessens). Ex. sur gr. papier de Hollande. L'illustration comporte sept cent cinquante-sept pièces par Gravelot, Moreau le Jeune, Prudhon, Bayalos, Devéria, etc. — 1,099 fr.

Œuvres de Molière, nouvelle édition (revue sur les éditions originales et publiées par Marc-Ant. Joly). *Paris*, 1733, 6 vol.

in-4, v. jaspé. Illustrations nombreuses par Coypel, Boucher, gravées par Laurent Cars, Oppenort, Blondel, etc. — 265 fr.

L'Histoire de Primaléon de Grèce, continuant celle de Palmérin d'Olive, empereur de Constantinople, son père, naguère tirée tant de l'italien comme de l'espagnol, et mis en nostre vulgaire par François de Vernassas, Quercinois. *A Paris, chez Estienne Groulleau*, 1550, in-fol. maroq. citr., tr. dor. (Padeloup). — 197 fr.

Histoire et Cronique du Petit Jehan de Saintré et de la Dame des belles cousines..., par A. de La Salle. *Paris, P. Didot*, 1830, 1 vol. gr. in-8, goth., non rogné.

Cette jolie réimpression gothique, ornée de figures dessinées par Eugène Lami, avec initiales peintes en or et en couleurs, reste acquise au prince S... sur l'enchère de 33 fr.

Zaïde, histoire espagnole (par Mme de Lafayette). *Paris, Cl. Barbin*, 1670-1671), 2 vol. pet. in-8, maroq. vert, fil., tr. dor. (Chambolle-Duru). — 99 fr.

Les Aventures de Télémaque... par M. de Fénelon. Imprimé pour l'éducation du Dauphin. *Paris, impr. de Fr. Ambr. Didot l'aîné*, 1783, 2 vol. in-4, portr. et fig., maroq. r., dent., tr. dor. (Bozérian). — 185 fr.

Paul et Virginie, par Bernardin de Saint-Pierre. *Paris, imprimerie de Didot l'aîné*, 1806, gr. in-4 de 92-194 pag., mar. rouge, fil., dos à petits fers, tr. dorée (Capé). Superbe exemplaire sur papier vélin. Six figures avant la lettre, de Prudhon, Lafitte, Girodet et Gérard. — 200 fr.

Esope en belle humeur (par Bruslé de Monpleinchamp). *Brusselles, Foppens*, 1700, 2 tomes en un vol. petit in-8, mar. rouge, fil., tr. dor. (Derome). — 110 fr.

Œuvres mêlées de M. de Saint-Evremond. *Londres, Jacob Tonson*, 1709, 3 vol. in-4, portrait, maroq. rouge, fil., dos à nerfs, tr. dor. (Derome). Bel exempl. en grand pap. Quelques mouillures. — 125 fr.

Œuvres complètes d'Alfred de Musset. Superbe édition. *Paris, Charpentier*, 1865-66, 10 vol. gr. in-8, maroq. rouge, fil., dos orné, tr. dor. (Cuzin). Publiée par souscription, imprimée sur

beau papier de Hollande. Figures d'après Bida, épreuves AVANT LA LETTRE, SUR CHINE. — 575 fr.

Le premier livre des narrations fabuleuses..., par Guillaume Gueroult. *Lyon, imprimerie de Robert Granjon*, 1558. Très petit in-4, maroq. la Vallière, orn. sur les plats et sur le dos, tr. dor. (Chambolle-Duru). — 160 fr.

L'art de vérifier les dates... par un religieux bénédictin (par Dom M.-Fr. d'Antine, Dom Clémencet, Dom Durand et ensuite Dom Clément) de la Congrégation de Saint-Maur. *Paris, Alex. Jombert jeune*, 1783-1787, 3 tomes en 6 vol. gr. in-fol. mar. r., dentel., dos orné, tr. dor. — Magnifique exemplaire sur grand papier de Hollande, provenant de la bibliothèque de Renouard. — 465 fr.

Montfaucon (D. Bernard de). L'antiquité expliquée (texte français et latin) et représentée en figures. *Paris, Florentin Delaulne*, 1719, 5 tomes en 10 vol. in-fol. — Supplément à l'antiquité expliquée, *Paris, veuve Delaulne*, 1724, 5 vol. in-fol. — Les monuments de la monarchie françoise, avec les figures de chaque règne... *Paris, Gandouin*, 1729-1733, 5 vol. in-fol. — Ensemble 20 vol. in-fol., nombr. fig., mar. bl., dent., dos orné, tr. dor. (rel. anc.). — 1,320 fr.

Collection complète des mémoires relatifs à l'Histoire de France. *Paris, Foucault*, 1819-1827, 52 vol. — Collection de mémoires relatifs à l'Histoire de France, depuis l'avénement de Henri IV jusqu'à la paix de Paris, conclue en 1763....., 79 vol. in-8. — Œuvres complètes du Seigneur de Brantôme. *Paris, Foucault*, 1822, 8 vol. in-8. — Ensemble, 139 vol. in-8, veau fauve, fil. (Thouvenin). Très bel exemplaire en PAPIER VÉLIN, fort rare. Il provient de la vente Armand Bertin. Les *œuvres de Brantôme*, 8 vol., sont reliées par Niedrée. — 885 fr.

C'est l'ordre qui a esté tenu à la nouvelle et joyeuse entrée que... le roy tres Chrestien Henry deuxiesme de ce nom, a faicte en sa bonne ville et cité de Paris..., le seizième jour de juin 1549, etc. *Paris, Jehan Dallier*, 2 parties en un vol. petit in-4, figures, non rel.

Volume fort rare, dont les admirables figures sur bois sont attribuées à Geofroy Tory. — 355 fr.

Bref et sommaire recueil de ce qui a esté faict et de l'ordre

tenüe à la joyeuse et triumphante entrée de ... Charles IX de ce nom, roy de France, en sa bonne ville et cité de Paris..., etc. *A Paris, de l'imprimerie de Denys du Pré, pour Olivier Codoré*, 1572, petit in-4, 3 part. en 1 vol., figures, non relié.

Entrée fort rare, ornée de superbes figures sur bois, que l'on attribue à Olivier Codoré. — 300 fr.

La vie de Messire Gaspar de Colligny. *Leyde, Bonav. et Abr. Elzevier*, 1643, 2 parties en 1 vol. petit in-12, maroq. bleu, fil., dos orné, tr. dor. (Capé). — 100 fr.

Journal de Henri III..... par Pierre de l'Estoile. *A la Haye* (*Paris*), 1744, 5 vol. in-8, portraits. — Journal de Henri IV, par P. de l'Estoile... *La Haye* (*Paris*), 1741, 4 vol. in 8. — Ensemble, 9 vol. in-8, mar. bleu, fil. non rognés (Duru). — 300 fr.

Courses de testes et de bagues faites par le roy et seigneurs de sa cour en l'année 1662. *Paris, de l'Imprimerie Royale*, 1670, gr. in-fol. de 104 pag. front. par Rousselet, etc. — 241 fr.

Les Historiettes de Tallemant des Réaux. *Paris*, 1854-1860, 9 vol. gr. in-8, dos et coins mar. rouge, dorés en tête, non rognés. Première édition complète sur papier vergé encollé avant la reliure (Galette). — 175 fr.

Histoire de la milice françoise... par le P. Daniel. *Paris*, 1721, 2 vol. in-4, figures, mar. rouge, fil. tr. dor. (anc. rel.). — 135 fr.

Histoire agregative des annales et cronicques Danjou... recueillies et mises en forme par noble et discret messire Jehan de Bourdigne... Nouvellement imprimées à *Paris, par Anthoine Couteau*, pour Charles de Boigné et Clément Alexandre, marchans libraires, demorant à Angiers, 1529, pet. in-fol. goth. mar. La Vallière, compart. fers à froids et dorés, dos orné, dent. int., tr. dor. (Hardy-Mennil). — 150 fr.

La Normandie par M. Jules Janin, illustrée par Morel-Fatio, Tellier, Gigoux, Daubigny, Debois, H. Bellanger, Alf. Johannot. *Paris, Ernest Bourdin*, gr. in-8, mar. bl., fil. compart., tr. dor. (*Trautz-Bauzonnet*). Magnifique exemplaire imprimé sur PAPIER DE CHINE. Superbe reliure à petits fers. — 195 fr.

L'état présent de l'empire du Maroc par le sieur de Saint-Olon,

1693. In-4, manuscrit de 113 ff. non chiff., mar. rouge, compart., tr. dor. (Rel. anc.)

Manuscrit original du célèbre ambassadeur envoyé par Louis XIV à l'empereur du Maroc. — 152 fr.

Ciaconus (Alphonsus), Vitæ et gesta summorum pontificium ab Innocentio IV ad Clementem VIII... *Romæ, apud Stephanum Paulinum*, 1601, 2 parties in-fol. reliées séparément, mar. rouge, large dent., coins, fil., tr. dor.

Précieux exemplaire du pape Clément VIII, dont les armes sont imprimées sur les titres. — 520 fr.

Annuaire de la pairie et de la noblesse de France et des maisons souveraines de l'Europe, publié sous la direction de M. Borel d'Hauterive. Paris, 1843 à 1875, 31 vol. in-12, fig. de blason, demi-reliure, veau fauve, tr. jaspée. — 129 fr.

L'Europe illustre, contenant l'histoire abrégée des souverains, des princes, des prélats, des ministres, des magistrats, etc., dans le xve siècle compris jusqu'à présent, par M. Dreux du Radier, avocat. *Paris*, 1755, 6 vol. in-4, front. d'Eisen et portr. publiés par Odieuvre, veau fauve, fil. — 355 fr.

Histoire des vies et faits de trois excellents personnages, premiers restaurateurs de l'Evangile, en ces derniers temps, à sçavoir : de Martin Luther, par Philippe Melanchton ; de Jean Ecolampade, par Vuolfgang, etc. ; de Huldrich Zvingle, par Osvaldus Myconius..... *S. L.*, 1562, petit in-8, mar. v. dent., tr. dor. (Bradel-Derome). — 131 fr.

Les hommes illustres qui ont paru en France pendant ce siècle, avec leurs portraits au naturel, par Perrault, de l'Académie Françoise (gravés par Edelinck, Van Schuppen, Lublin, etc. *Paris*, 1669-1720, 2 vol. in-fol. mar. r., fil. compart. à la Du Seuil, dos orné, tr. dor. (Chambolle-Duru). — 375 fr.

Les Oubliés et les Dédaignés, figures littér. de la fin du xviiie siècle, par Charles Monselet. *Paris*, 1867, 2 vol. in-12, dos et coins de maroq. rouge, dorés en tête, non rognés (Hardy).

On a ajouté à cet exemplaire 72 portraits anciens. — 110 fr.

La Sainte Bible, contenant le Vieil et le Nouveau Testament. *Lyon, Séb. Honorati*, 1566, 2 vol. gr. in-fol., fig. s. bois, mar. r., fil.

Cet exemplaire est aux armes de Jean-François de Gondi, cardinal-archevêque de Paris, mort en 1654. — 220 fr.

Nouveaux dialogues des Dieux, pour le divertissement du duc de Bourgogne, par Scion. *Paris*, 1686, in-12, tit. gr. et fig., m. r., tr. dor.

Aux armes de Madame de Maintenon. — 245 fr.

Juvenalis, Persius. *Venitiis, in ædibus Aldi*, 1501, petit in-8, veau fauve, tr. dor. (anc. rel.) — 205 fr.

Sentiments et maximes en vers... (par l'abbé d'Ailly, chanoine de Lisieux). *Paris*, 1697, in-12, maroq. rouge, fil., tr. dor. (rel. anc). — 129 fr.

Remarques sur la noblesse, dédiées aux assemblées provinciales (par Maugard). *Paris*, 1787, in-8 de 75 pag., mar. r., fil., tr. dor. (anc. rel.).

Aux armes de Louis XVII, né en 1785, et alors Dauphin de France. — 120 fr.

Rigaud. Vues de Paris et de divers châteaux de France. 72 planches dont quatre doubles, reliées en un vol. gr. in-fol., veau (anc. rel.). — 175 fr.

Monuments français inédits, pour servir à l'histoire des arts depuis le VIe siècle jusqu'au commencement du XVIIe... Texte historique et descriptif par André Pottier. *Paris*, 1839, 2 vol. in-fol. 300 planches, demi-rel. mar. r., tête dor., non rognés. — 400 fr.

Eugène Lami. Tribulations des gens à équipage. *Paris*, Delpech, 1827, in-4 de six planches lithogr., non rognées (*couverture imprimée*). — 100 fr.

Eugène Lami. La vie de château. *Paris*, 1828, in-4 obl. de dix lithographies en couleurs, non rogné (couv. imp.). — 100 fr.

Henry Monnier. Lithographies pour les chansons de Béranger. *Paris*, Bernard et Delarue, onze pièces in-4, en couleur, non rog. (*Il faut* 20 *pièces*). — 107 fr.

Boccace. Suite de figures d'après Gravelot, Eisen, Boucher, etc. Réunion précieuse d'épreuves fort rares pour l'édition du *Décaméron* parue en 1757. — Environ 200 pièces in-8. — 2,600 fr.

Molière. Suite de vingt-neuf figures de Moreau le Jeune, édition de Renouard. — 150 fr.

Boileau. Suite de 1 portrait dess. et gravé par Saint-Aubin, et six figures de Moreau le Jeune, gravées par Simonet, ÉPREUVES AVANT LA LETTRE ET EAUX-FORTES. Ensemble, 13 pièces in-4 f. — 345 fr.

Voltaire. Suite de 93 figures et seize portraits d'après Moreau le Jeune, pour les *Œuvres complètes de Voltaire*, édition de Kehl, 1784-1789, gr. in-8. — 279 fr.

Œuvres de Voltaire. Suite complète des 166 fig. de Moreau le Jeune et portraits publiés par A. Renouard. — 132 fr.

Béranger : édition de Perrotin, 1829 ; suite de 98 vignettes et un portrait par Devéria, Tony Johannot, Charlet, Raffet, Decamps et autres, et un portrait. Epreuves sur PAPIER DE CHINE, AVANT LA LETTRE, très rare. — 421 fr.

Pour la même édition : Suite de 86 vignettes et un portrait in-8, par Devéria, Tony Johannot, Charlet, Grenier, épreuves sur *papier de Chine*, avec titre imprimé. — 201 fr.

Pour la même édition : Suite de 98 vignettes in-8, par Devéria, Tony-Johannot, Charlet, Raffet, Decamps et autres et un portrait. EAUX-FORTES SUR PAPIER DE CHINE ; épreuves d'une insigne rareté. — 1,807 fr.

Vues de Russie. — 180 fr.

Princes, princesses de la cour, costumes français et étrangers du temps de Louis XIV. — 191 fr.

Caricatures du temps de Napoléon Ier, des Cent jours et de la Restauration, 131 pièces in-4 et in-fol. en couleur. — 102 fr.

NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— M. le comte (The Earl) of Crawford and Balcarres a récemment publié dans la collection dite Bibliotheca Lindesiana les collations et les notes par lui recueillies touchant les Voyages de Théodore

de Bry et de ses continuateurs. Versions latine, allemande, française, anglaise, dans les différentes éditions connues, il a tout étudié, tout compulsé de son sujet, signalant les lacunes, les interpolations maladroites, les moindres variantes de texte à texte. Il a pu, bien entendu, s'inspirer beaucoup des travaux de ses devanciers, et peut-être le bagage de ses découvertes personnelles sera-t-il considéré par les érudits comme assez mince.

Toutefois, il s'agit ici d'un ouvrage luxueusement imprimé, qui n'est pas dans le commerce et que l'auteur réserve à un petit nombre de bibliophiles fort capables de faire la part du compilateur et de ses modèles. Aussi lui devions-nous dans le *Bulletin* une brève mention. On trouve à la fin du volume une série de planches reproduisant, presque avec les dimensions des éditions originales, latines et allemandes, des frontispices, des vignettes, etc., curieusement gravés.

The Earl of Crawford étudie très minutieusement dans un autre volume une édition rarissime — au moins quant à sa dernière partie — de la Chorographia sacra Brabantiæ, d'Ant. Sanderus (3 vol. in-fol. Bruxelles 1656-1659).

Signalons encore, du même auteur et dans la même bibliothèque, une notice sur le grand ouvrage de Williams Fowler ; *Mosaic pavements and stained glass*. Ce travail est accompagné de l'énumération des planches que renferme l'œuvre en question : pavés en mosaïque, vitraux, monuments, etc.

— Un érudit consciencieux, dont le nom a été cité plus d'une fois dans le *Bulletin du Bibliophile*, M. Livet, l'éditeur du *Dictionnaire des précieuses*, de l'édition la plus complète et la meilleure des *Œuvres* de saint Amant, etc., vient de publier à la librairie académique Didier (Perrin frères, successeurs), une série de notices intéressantes sur des personnages plus ou moins illustres du dix-septième siècle. L'une des principales figures de cette galerie est celle de Louis XIV lui-même, jugé d'après ses *Mémoires*. Contrairement à un préjugé fort accrédité aujourd'hui, M. Livet soutient que ce prince fut le principal auteur de sa gloire, ayant su, mieux peut-être que ne fit jamais aucun autre Roi, discerner les hommes de talent et en tirer le meilleur parti. Suivant l'expression fort juste de Michelet, « ce siècle fut une harmonie ». Louis XIV fut l'ordonnateur de cette harmonie grandiose, qui retentit encore jusqu'à nous à travers les âges.

Presque tous les articles de ce livre renferment des détails curieux, empruntés à des documents inédits ou à des plaquettes rarissimes. Ainsi, dans la notice sur Antoine Corneille, ce frère si peu connu de Pierre et de Thomas, M. Livet fait de nombreux emprunts aux *Poésies chrétiennes* d'Antoine Corneille, publiées à Rouen en 1647, chez Jean le Boulanger. Cette plaquette est tellement rare qu'on n'en connaît qu'un exemplaire, celui dont P. Blanchemain a donné une reproduction exacte, pour la Société des bibliophiles de Rouen.

Nous citerons encore : la notice sur sainte Chantal, dont quelques lettres valent presque celles de sa petite-fille Sévigné ; puis les articles consacrés à deux femmes qui n'auront aucune prétention à la sainteté. L'une est Madame de Fiesque, l'une des héroïnes de la Fronde, dont la vie est bien conforme au jugement qu'en a porté Saint-Simon : « la meilleure femme du monde, la plus gaie, la plus rare, et qui, morte à plus de quatre-vingts ans, ne chemina jamais qu'entre quinze et dix-huit ans. » L'autre est Marie Mancini, sur laquelle M. Livet donne quelques détails essentiels qui avaient échappé à tous les biographes précédents. Il leur apprend, ainsi qu'à nous, les dates précises de sa naissance, de son mariage et de sa mort. Elle est morte à Pise en 1715, la même année que le grand Roi, son très ancien adorateur.

L'ensemble de ce volume, plein de recherches intelligentes sur le XVIIe siècle, justifie bien ce qu'a dit Sainte-Beuve de M. Livet, que « ce siècle était sa province. »

B. E.

ÉPITRES DE PÉTRARQUE

TRADUITES EN FRANÇAIS POUR LA PREMIÈRE FOIS

PAR VICTOR DEVELAY

XVII. — *A Marc Barbato de Solmona.*

La forêt de Selvapiana.

Doux ami, salut. Si votre image toujours présente marche avec moi, s'assied avec moi, se repose avec moi, rendez-moi la pareille. Ni le noir marais de l'Achéron ténébreux, ni le Léthé aux eaux troubles et somnifères ne sépareront ceux qu'a unis l'Amour tout-puissant. En ce moment nous sommes un peu séparés de corps ; ainsi l'ordonne le destin, ainsi devons-nous le vouloir. Vous avez toujours Capoue à dos et Caprée en face ; à droite Pouzzoles et les ossements du joueur de flûte phrygien (1) ; à gauche au loin le Silaro (2) et le Vésuve à la double cime. Vous habitez une plage où retentissent les flots de la mer et de vastes murs qui tirent leur nom d'une vierge (3), là où jadis la même nation avait été partagée en deux villes (4), et où maintenant deux nations, peuple à double forme, sont réunies en une seule cité (5). Vous

(1) Le cap Misène, qui tire son nom d'un compagnon d'Enée enterré sur ces bords.

(2) Fleuve qui se jette dans le golfe de Salerne.

(3) Naples, aussi nommé Parthénope, parce que, suivant la Fable, il a été bâti sur le tombeau d'une Sirène.

(4) Pétrarque, en écrivant cela, avait probablement en vue ce passage de Tite-Live, VIII, 22 : *Palépolis était autrefois à peu de distance du lieu où Néapolis* (Naples) *est situé aujourd'hui. Les deux villes étaient habitées par le même peuple, originaire de Cumes.*

(5) Charles, duc d'Anjou, en prenant possession du trône de Naples en 1265,

séjournez là sans moi, ou plutôt avec moi à toute heure et en tout lieu. Pour moi, la rive droite du Pô, le roi des fleuves; le flanc gauche de l'Apennin, le père des montagnes; les champs qui bordent la rivière de Parme, destructrice des ponts, et les ombrages de Selvapiana attendent maintenant mon retour. C'est là qu'une poétique ardeur embrasa mon âme refroidie. Depuis longtemps mon *Afrique* dormait interrompue: ce lieu réveilla mon imagination et me rendit soudain la plume que j'avais laissé tomber; je m'en souviens, et, assurément, jamais je ne m'en montrerai ingrat.

Sur une colline verdoyante s'étend une épaisse forêt qui, quoique élevée, porte le nom d'unie (1). Là, on voit, pendant les mois d'été, des hêtres gigantesques écarter au loin les rayons du soleil, et des plantes délicates émailler la terre à l'envi. Là, une onde fraîche émousse les pinces du Cancer, et de doux zéphirs, du haut des montagnes voisines, fouettent la face et la crinière du Lion. Au-dessus se dressent des hauteurs qui menacent le ciel. De là on aperçoit à ses pieds toute la Gaule italienne, et en face les Alpes, bornes de l'Hespérie. Mille espèces d'oiseaux voltigent dans cette forêt sacrée, mille espèces d'animaux sauvages l'habitent. Un frais ruisseau court sous l'ombrage, et dans ses détours sinueux baigne et fertilise le gazon. Au milieu est un lit de fleurs, que n'a point dressé avec des mottes de terre la main de l'ouvrier, mais que la nature elle-même, amie de ses poètes, a créé à dessein pour eux. Là, le chant des oiseaux mêlé au murmure de l'onde invite à un doux sommeil; le gazon procure un lit délicieux; les rameaux des arbres forment un dôme de verdure; une montagne écarte le souffle de l'Auster. Le porcher inculte craint de violer ce lieu avec

amena à sa suite un grand nombre de Français, ce qui opéra le mélange des deux peuples.

(1) Selvapiana, *forêt unie.*

ses pieds; le laboureur, avec sa bêche; le garde de la forêt le désigne du doigt et, du haut d'un tertre, le vénère en tremblant. Au dedans on respire une odeur divine; c'est un séjour qui rappelle les Champs-Elysées; c'est l'asile le plus paisible pour les Muses fugitives.

Je m'enfonçai seul dans ce bois, furtivement et à l'insu de mes compagnons. Le premier laurier qui ceignit mon front n'était point encore desséché; Diane avait à peine parcouru sa route circulaire (1) depuis que Rome avait conduit au Capitole un nouveau poète, et, tout fier peut-être d'une pompe récente, je méditais tout bas dans mon âme je ne sais quel projet extraordinaire. Je tombai en extase, et ma vieille *Afrique* revint à ma pensée vagabonde. Je rejetai tout le reste et je remis la main à l'œuvre abandonnée. Dès lors ce lieu m'est devenu plus cher que tout autre lieu. Je voudrais le revoir, sentant la grandeur de mon entreprise, et mettre la dernière main à un travail considérable que la fortune a traîné en longueur. Si les astres me sont favorables, l'*Afrique*, embellie par un dernier effort, commencera enfin à circuler sans crainte à travers le Latium, accompagnée de mon Scipion. Si la Parque chargée d'années prolonge mes jours, vous me demanderez peut-être quels seront mes projets; c'est la seule chose que je ne vous dirai pas, je me propose d'aimer le travail et de bannir de mon seuil le sommeil oisif.

XVIII. — *A Zoïle.*

Il ne lui reconnaît pas le droit de s'ériger en critique.

Si, durant les loisirs de votre longue vie, votre seuil avait été au moins une fois foulé par les danses des Muses, si vous aviez goûté par hasard des mets de Cirrha et des

(1) Un mois s'était à peine écoulé.

eaux de la fontaine sonore, mes vers pourraient supporter patiemment votre lime. Mais, censeur inepte, qu'avez-vous de commun avec les Muses? Qu'avez-vous de commun avec moi? Tous mes vers vinssent-ils à clocher, je sortirais indemne de votre jugement, je m'élèverais aux nues, aveugle que vous êtes vous ne sauriez me voir. Qu'avez-vous de commun avec les Muses? Qu'avez-vous de commun avec moi? Les astres qui ont présidé à notre naissance sont éloignés de toute l'étendue des cieux. Saturne vous a donné d'amples richesses et un cœur avare, mais un esprit lourd et glacé et un cerveau mou. J'ai une fortune honnête, une âme contente de peu, nulle ambition, l'amour des Muses et un esprit toujours actif. L'ardent Mercure plus bienveillant m'a départi ces trésors. Qu'avez-vous de commun avec les Muses? Qu'avez-vous de commun avec moi? C'est un bruit public que par un édit honteux vous avez chassé de votre demeure Virgile et ses compagnons. Les esclaves craignent de tels noms. « Ceux que Platon a chassés de la cité, dites-vous, nous les chassons de la cour. » Qu'avez-vous de commun avec les Muses? Qu'avez-vous de commun avec moi? Mais il n'y avait pas besoin de les chasser; les poètes ont toujours eu horreur des palais superbes et s'en sont écartés. Croyez-moi, vous les appelleriez en vain par vos prières lorsqu'ils s'en vont ailleurs cherchant une meilleure enceinte. Qu'avez-vous de commun avec les Muses? Qu'avez-vous de commun avec moi?

Epargnez les poètes, épargnez vos exilés, dérobez votre tête profane à la vengeance des Muses sacrées, et retenez votre langue de peur qu'en s'engageant en aveugle dans des routes inconnues elle ne succombe sous la haine. Qu'ainsi des mets succulents, des vins délicieux satisfassent votre gourmandise, et qu'une couche moelleuse favorise votre paresse; que Némésis entasse pour vous des paniers gonflés d'or, qu'elle y surajoute des montagnes d'argent et de cuivre; que l'Inde entoure votre lit de lames d'ivoire; que l'Océan vous couvre des nobles dépouilles de

l'algue (1) et orne vos mains oisives de jaspes nombreux. Que les branches du lierre n'enlacent point vos arbres; que ni le myrte ni le laurier de Delphes n'ombragent vos moissons. Mais que la terre vous fournisse des figues, des olives et des raisins; que la vendange fasse couler des ruisseaux de vin; que le vigneron lui-même, que le laboureur fatigué ne demandent plus rien. Qu'ainsi tous mettent le comble à votre allégresse. N'ayez aucune place pour le pauvre et que vos portes soient fermées à l'ami indigent. Seul, la bouche béante de jubilation, sans qu'aucun hôte vous importune, vous compterez vos trésors qui vous assiègent, observateur insatiable d'un monceau toujours croissant. Mettez un terme à vos propos et retournez à votre grossière oisiveté. Cessez enfin de blâmer insolemment nos vers ou prouvez ce que vous dites par la raison. Si l'auteur déplaît, celle-ci plaira. Mais pourquoi parler raison à l'ennemi de la raison? Cessez donc, censeur inepte, et rappelez-vous ces deux proverbes : « A chacun son métier; — Il ne faut pas en remontrer à son maître. ».

XIX. — *A Guillaume de Pastrengo, de Vérone, jurisconsulte et poète.*

Sa vie à Parme.

Si vous me demandez ce que je fais, je travaille comme font tous les humains. Ce que je médite? — Le repos. — Ce que j'espère? — Nul repos. — Où j'erre? — Çà et là. — Où je m'achemine? — Je vais rapidement et par une route certaine à la mort. — De quel cœur? — Oh! d'un cœur intrépide, qui aspire à être délivré d'une triste prison. — En compagnie de qui? — Du genre humain. — Quel est mon but? — Le tombeau. — Et après? — Le ciel, ou, s'il m'est refusé, l'enfer. Mais, grand Dieu, je vous en prie, préservez-moi de ce malheur. — Où je suis

(1) Plante tinctoriale.

maintenant? — A Parme. — De quoi se composent mes appartements? — D'un jardinet ou de l'église, à moins que la forêt (1) ne m'arrache à la ville. — Quelle est ma nourriture? — Comme à l'ordinaire, quoique la fortune plus indulgente me tende les deux mains et m'invite à bras ouverts. — Comment est mon front? — Moins serein. — Quel est mon premier souci? — L'*Afrique?* — Si je travaille? — Beaucoup. — Quel en sera le fruit? — Une vaine gloire, car la vertu seule acquiert une gloire solide.

Mon second souci est une maison convenable pour moi que j'orne d'un marbre rare (je me suis plaint souvent que vos montagnes (2) fussent trop éloignées de ma construction ou que l'Adige ne descendît point directement ici). Cette maison, je l'embellirais davantage si les vers d'Horace (3) ne m'effrayaient en me rappelant le tombeau, en me forçant à songer de temps en temps à la céleste demeure, à laisser là mes pierres et à les réserver pour un autre usage. Alors mon enthousiasme tombe et l'amour de mon œuvre se refroidit; alors abhorrant les maisons, je voudrais habiter dans les bois. Une fente très légère et qui échappe aux yeux vient-elle par hasard à se produire sur le mur? En la voyant, je commence par blâmer à grand renfort de paroles les maîtres maçons et leur ignorance de l'art. Ils me répondent que l'art ne pouvait empêcher que la terre ne s'affaissât sous un si grand poids; que les fondements récemment posés cédaient à de nouvelles masses; que d'ailleurs la main de l'homme n'avait rien fait qui fût d'une solidité parfaite et d'une durée éternelle; que ces murs resteraient debout pendant ma vie et celle de mes neveux. Je restai immobile, puis je me dis à moi-

(1) La forêt de Selvapiana dont il donne une charmante description, épître 17, liv. II.

(2) De Pastrengo habitait Vérone.

(3) *Odes*, II, 14.

même : « Si l'on tient compte de l'avis d'un manant, ils ont raison. Que ne regardes-tu, insensé, les vains fondements de ton corps caduc? Mets-toi maintenant en sûreté, tandis que tu le peux, et ne va pas toujours préférer tout à toi-même. Cette maison restera, ton corps s'écroulera, tu videras l'une et l'autre demeure. » M'étant adressé ces reproches, je me tus; la honte seule empêcha ma crainte d'abandonner l'entreprise, car les passants eussent montré au doigt la bâtisse interrompue. J'accélère donc les travaux. Toutefois mon esprit en désaccord varie ses résolutions. Tantôt j'aime l'étroite demeure de Caton, le petit jardin du grand Curius et celui d'Epicure; les exemples abondent, et je songe à ce vieillard que Virgile (1) dit avoir rencontré sous les hautes tours de Tarente; tantôt je rêve aux murs des Romains, rivaux du ciel, et aux toits qui atteignaient les nues dans la ville de Sémiramis (2). La petitesse de mon domaine me déplaît, et mon imagination vagabonde erre dans des détours immenses, elle borne les champs par des fleuves, les fleuves par des montagnes, et entoure le tout de la mer. Elle revient ensuite admiratrice de la médiocrité et enflammée de haine contre un luxe orgueilleux. Tels sont les combats qui s'élèvent sans cesse en moi-même; mon esprit capricieux me roule dans ce nuage, mon âme est ballottée parmi ces flots. Mais la sotte multitude erre sans gouvernail au milieu de plus grandes vagues. Cela me console, j'aime mes propres tempêtes en voyant le naufrage populaire. Enfin, tout mis en balance, je ris de moi et des autres et de tout ce qui est ici-bas.

(1) *Géorgiques*, IV, 125 et suiv.
(2) Babylone.

LIVRE TROISIÈME.

I. — *A Jean Colonna, cardinal.*

Sa guerre avec les nymphes de la Sorgues (1).

J'ai avec les nymphes au sujet des limites une grande guerre dont vous avez peut-être entendu parler. Une montagne sauvage reçoit les vents et les nuées et dresse sa cime dans les airs. Le bas est occupé par des fontaines, noble royaume des nymphes. Là jaillit la Sorgues, très agréable par le doux gazouillement de ses eaux et par leur fraîcheur. C'est un spectacle merveilleux de voir comme l'onde transparente recouvre de vertes émeraudes. Je possède en cet endroit un petit champ d'une terre aride et pierreuse. De là le différend, de là le premier germe du conflit. Voyant que cet asile convenait aux Muses fugitives, j'en fis mes concitoyennes, et les invitai à mépriser avec moi le tumulte et les injures du vulgaire absurde. Les nymphes, de leur côté, trouvèrent indigne et insupportable qu'on substituât

(1) *De ces fontaines charmantes, la plus belle, par la masse des eaux et par la grandeur du site, est celle de la Sorgues de Vaucluse, si justement fameuse. Au fond d'une étroite gorge que domine une enceinte de rochers aux parois de plus de deux cents mètres de hauteur, sans autre végétation qu'un seul figuier qui s'accroche à la pierre, le torrent jaillit d'un talus de débris amoncelés devant l'ouverture cintrée d'une grotte : c'est au-dessous de ce porche sombre que s'étale la nappe d'eau tranquille et bleue de la fontaine, emplissant un profond entonnoir et reflétant la voûte sphérique du rocher. Quand les pluies ont été fortes sur les plateaux voisins, tout percés d'*Avens *ou abîmes qui laissent pénétrer les eaux dans les fissures sous-rocheuses, quand la Nesque et le Calavon, qui coulent l'un au nord, l'autre au sud du massif de calcaires caverneux et désagrégés de Vaucluse, ont gonflé la source par leurs infiltrations souterraines, elle déborde par-dessus le talus de débris et descend du seuil de l'ouverture en cascade d'un blanc jaunâtre. La masse qui descend alors en vagues tumultueuses dans le lit penché de la Sorgues est de 20 à 25 mètres par seconde, soit deux fois supérieure à l'eau d'étiage : c'est un véritable fleuve : même en temps ordinaire, Vaucluse est l'équivalent d'une rivière comme le Tarn et le Lot dans la saison des basses eaux.* (Elisée Reclus, *Nouvelle Géographie universelle,* La France, chap. III.)

leurs droits à des exilées, qu'un nouveau venu introduisît violemment dans la citadelle des étrangères chassées de l'univers entier et préférât neuf vieilles femmes à mille jeunes filles. Déjà ce petit champ travaillé de mes mains avait pris un riant aspect et le gazon rapporté en avait fait un pré fleuri. Tout à coup la troupe rapide des nymphes s'élance du haut des rochers, et par de puissants efforts renverse les fondements de mon fragile ouvrage. Je fuis, je grimpe sur une éminence voisine, je regarde en tremblant du haut d'un rocher, et je jouis de l'abri du lieu. Je livre bataille pendant quelque temps, et je me confie de nouveau à la vaste plaine, honteux d'avoir fui une fois.

Phœbus avait fait le tour du monde, et un autre été avait reparu. Je vois la troupe humide qui attaque de tous côtés mes travaux en faveur des Muses et qui habite au fond de mes grottes. Que faire? Je m'indigne, mais comment le destin gouverne-t-il les projets et les soucis des hommes? où détourne-t-il leurs vaines entreprises? Tandis que je fais mille préparatifs et que je rallume la guerre, il me fallut voyager au loin à travers des pays étrangers. Abandonnant mes travaux et Vaucluse, je ramenai après plusieurs siècles mes compagnes étonnées dans le Latium et à Rome sur les hauteurs du Capitole. Il y a six ans de cela. Bref, nous revenons par la mer tant de fois traversée et retraversée et par les Alpes trop connues. Le temps extrêmement avare et les jours qui fuient insensiblement ravissent tout dans le monde. En revoyant mes champs silencieux et mes grottes sombres, je fus surpris de l'aspect des lieux. Nulle trace de mes travaux; l'ennemi avait tout foulé aux pieds; ma digue gisait dispersée çà et là, et servait de retraite aux poissons qui errent dans les eaux. J'affronte de nouveau les périls d'une guerre douteuse. La douleur me fournissait des armes, la colère doublait mes forces. Les laboureurs robustes se rassemblent; la cohorte des bergers est levée à peu de frais; le pêcheur tout mouillé,

aux vêtements relevés, posant son hameçon, combat pour moi. Nous roulons d'énormes pierres, nous fouillons dans les entrailles de la mère qui produit tout, nous arrachons peu à peu ses ossements arides et nous diminuons la montagne avec le fer recourbé. Nous chassons ainsi de toute la contrée les nymphes vaincues, et nous élevons sur la rive du fleuve un palais durable aux Muses sacrées.

Les nymphes, en passant auprès, gémiront sur leur perte, et verront notre joie. Le fruit de tous leurs efforts se réduira peut-être à des menaces et à un vain murmure. Mais il ne faut pas nous attribuer tout le succès. Nous avons senti manifestement le secours de la canicule, le secours du Lion qui nous ont procuré la faveur de Phœbus. Celui-ci prit ouvertement les armes pour notre défense ; avec son arc, son carquois léger et ses flèches brûlantes, il combattit au milieu du jour et nous aida d'en haut. Pendant la nuit sa sœur complaisante, comme pour rivaliser avec son frère, prolongea la durée de la lumière et fit reculer les ténèbres. Toutefois je devine le projet des nymphes et leurs machinations secrètes. Elles attendent que les astres orageux ramènent la glace, les vents et les neiges, et que le Verseau répande les torrents de son urne. Elles me font mille menaces si je ne me tiens pas alors sur mes gardes. Cet antre (1) vomira de sa vaste ouverture un fleuve rapide, et par ses gouffres profonds se hâtera de porter secours aux vaincues. J'ai tout prévu. Déjà en arrachant une partie du rocher, et en entassant les pierres du rivage voisin, ma troupe choisie a construit une route d'hiver. Ni le Pô rompant ses digues pour venir à nous, ni l'Araxes (2) qui se fait un jeu de briser les ponts, ne nous effrairaient.

Victorieux, jouissant de la paix, n'ayant rien à craindre

(1) L'antre d'où sort la rivière de la Sorgues.

(2) Fleuve de l'Arménie sur lequel Xerxès et Alexandre firent jeter des ponts qui ne purent résister à la violence de ses eaux.

de l'avenir, je déposai tardivement mes compagnes couvertes de haillons sur les bords d'un fleuve limpide, et je les baignai dans ses eaux. Là il m'a été permis souvent sur ma prière de renouveler les chants antiques, de toucher les lauriers, d'en tresser de ma main des couronnes, et de contempler les danses sacrées, quoique Apollon indigné se taise et que Cirrha muette subisse depuis longtemps le joug de l'hiver. Là, en leur promettant, non les applaudissements et les fêtes stériles du théâtre, ni les bruits divers de la foule, mais la société de quelques gens de bien, j'ai soulagé des cœurs tristes auxquels j'ai offert l'hospitalité, la table et un chaste lit. Déjà commencent à paraître l'Hélicon et la double colline, la fontaine qui jaillit sous le sabot d'un cheval et les verts bosquets des poètes; déjà une meilleure fortune revient aux malheureux.

Hâtez-vous donc de venir voir tout cela, si vous avez quelque amour du repos. Vous verrez combien ce loisir est préférable aux tracas des villes. Ne craignez point mes aliments grossiers et mes lits de paille durs. Les rois se complaisent dans la diversité. Faire toujours la même chose ennuie. Le plaisir varié est plus agréable, et si on le diffère il procure un nouveau charme. Ajoutez que vous pouvez apporter vous-même par un court chemin des mets recherchés, des vins depuis longtemps amenés du mont Rosso ou du Vésuve ardent, de l'argenterie brillante, des toisons précieuses d'Angleterre et des habits trempés dans la pourpre odorante. Laissez-nous le reste. L'herbe fournira le lit; l'arbre aux rameaux verdoyants, le toit. Philomèle apportera la cithare; aucune passion ne s'est encore emparé d'elle; charmant les bosquets de son gosier tremblant, la jeune vierge dans son printemps virginal chante et ne siffle pas. Nous vous offrirons, si vous les aimez, des livres parlant de tout et les chœurs des Muses, des promenades sur les nymphes domptées, des coteaux couverts de pampres, de grosses grappes de raisin, de l'eau fraîche puisée à la fontaine, d'innombrables chants d'oi-

seaux, les enfoncements et les cavités de la montagne, et l'ombre rafraîchissante des bois dans des vallons coupés de ruisseaux.

II. — *A Rinaldo de Villafranca, grammairien à Vérone.*

Il lui recommande un jeune musicien (1).

Les astres favorables m'ont envoyé ici un jeune homme, né sur les bords de la Meuse, élevé dès son enfance sur les rives de la Seine, et qui en ce moment reçoit l'hospitalité sur les bords du Rhône. Favori des Muses, très habile à former sous ses doigts de mélodieux accords, il sait bannir des cœurs les soucis funestes, entraîner les forêts par son chant, arrêter la pluie qui tombe, apaiser les vents. Je l'engage, après avoir bu aux fleuves de sa patrie, à s'abreuver tour à tour à nos fleuves charmants, à l'Adige et au Pô, le père des eaux, et guidé par moi, à respirer l'air de l'Ausonie. Je croyais l'avoir décidé par mes promesses et mes prières; un espoir secondaire le trouble (2). Depuis qu'il a mis le pied dans les palais des pontifes que Rome honore du cardinalat, il demeure indécis, ne sachant quel parti prendre. Restera-t-il au milieu de ces richesses et de cet éclat de l'or, ou consentira-t-il à me suivre sur ma parole? D'un côté, les neiges et les hautes cimes des Alpes l'épouvantent, il croit que l'Italie est éloignée de toute l'étendue de la mer; d'un autre côté, le repos qu'on lui promet l'attire, le désir de voir une terre fameuse l'excite. A quoi aboutiront ses projets juvéniles? Je ne sais.

Soyez bien persuadé que devant ses accords les troubles de l'âme sont impuissants. La paix règne quand il le veut, la joie habite sous ses doigts, par un charme merveilleux il dompte et met en fuite les tristes plaintes. S'il me suit,

(1) On ne sait rien de ce musicien dont Pétrarque fait un éloge si pompeux.
(2) Il veut dire que le jeune musicien semble préférer Avignon à l'Italie.

il charmera les champs et les pâturages de l'Eridan (1), vos lacs et vos belles fontaines qu'alimente une montagne splendide d'où s'échappe un fleuve transparent. Mais c'est vous le premier qu'il délivrera des soucis amers, il vous consolera dans vos travaux et secondera votre plume. A votre avis, Philomèle, chantant, à l'aurore, les amours inassouvies du jeune Itys, lui cédera ; le cygne, vieux et près de mourir, lui cédera par son chant ; les nuées disparaîtront du ciel, les tempêtes, de la mer ; les sœurs de Phaëton (2) commenceront à distiller moins d'ambre en pleurant, et se souviendront moins de la chute de leur frère.

III. — *A Guillaume de Pastrengo, de Vérone, jurisconsulte et poète.*

Rencontre qu'il a faite de la maîtresse de Pastrengo à la fontaine de Vaucluse.

L'aspect troublé de la ville et le doux amour d'une campagne charmante m'avaient poussé à visiter les eaux transparentes et la source admirable de la Sorgues, qui donne aux poètes un puissant aiguillon et au génie de vaillantes ailes. Là où vous n'avez pas eu honte de rouler avec moi des pierres arrachées et d'amollir un champ des plus stériles, vous verriez maintenant un jardin émaillé de fleurs variées, la nature cédant au travail. Une partie est bordée par une rivière profonde, et l'autre est entourée d'une montagne neigeuse aux roches escarpées, dont les hauteurs s'opposent à l'Auster brûlant ; c'est de là que se répand l'ombre vers le milieu du jour. Un côté nu servirait de porte au tiède zéphyr, mais un mur rustique l'éloigne de là et barre l'accès aux troupeaux et aux hommes. Vous

(1) Nom du Pô.

(2) Les Héliadès, filles du Soleil et de Clymène, et sœurs de Phaéton, se nommaient Lampétie, Phaétuse et Phœbé. Elles pleurèrent la mort de leur frère quatre mois entiers. Les dieux les métamorphosèrent en peupliers et changèrent leurs larmes en grains d'ambre.

verriez les oiseaux aériens faisant leur nid à la cime des branches verdoyantes, les oiseaux fluviatiles bâtissant le leur sur un écueil, les uns le tapissant de mousse, les autres de feuillage; la faible couvée s'agitant sous des ailes amies et prenant sa nourriture d'un bec tremblant. Les voûtes des grottes retentissent alors de chants harmonieux; d'un côté la couleur appelle les yeux, de l'autre le son attire les oreilles. Ces spectacles pleins d'un doux tumulte et le repos assaisonné d'un travail agréable calment l'esprit. J'y ai à peine passé, malgré mon désir, un jour entier en paix, tant la curie m'enlace dans ses filets et ses soucis. Je l'ai bien mérité, hélas! en reprenant volontiers des chaînes que je connaissais et un joug sous lequel ma tête s'était courbée.

Toutefois j'aime à me rappeler ici le jour où, tandis qu'en me promenant, j'admirais les eaux vives, les prés, les arbres que j'avais plantés, les lauriers que j'avais fait venir d'une autre région, l'image de mon cher Guillaume m'apparut à chaque pas. Dans les arbres, dans les eaux, mes yeux ne voyaient que vous seul. Nous nous sommes assis fatigués sur ce tertre; nous nous sommes étendus sur ce gazon; nous avons joué en cet endroit où l'onde pure coulait à nos pieds. Là nous nous sommes plu à rappeler d'un long exil les Muses dispersées, à comparer ensemble les poètes grecs et latins, et à passer en revue les travaux sacrés des anciens en oubliant les nôtres. Là, nous avons prolongé le dîner jusqu'à la tombée de la nuit, en nous repaissant des douceurs de la conversation. Tandis que je songe à tout cela, la journée si courte s'écoule furtivement et il est presque tard quand je m'arrache à Vaucluse. Sorti des gorges, je laissais derrière moi la vallée boisée et ses sinuosités ombreuses et à ma gauche coulait le fleuve transparent, lorsque je vis venir à moi un groupe de femmes mêlé d'hommes. De loin, vous n'auriez point établi de distinction; le luxe français a depuis longtemps confondu la mise et jeté de l'incertitude sur les sexes. Nous avançons

de plus en plus, et je découvre les visages, les rubans, les colliers de perles, l'ajustement de la chevelure, les vêtements bordés de pourpre, et les doigts étincelants de diamants. En regardant de plus près le groupe, après l'échange ordinaire des salutations, je restai saisi d'étonnement : c'était l'objet de votre flamme, votre souci, votre amour! O quel portrait! Vous sembliez habiter dans ses yeux, lui commandant de me saluer, de me prendre la main et de causer avec moi, selon votre coutume. Je demande à ceux qui l'accompagnent où elle dirigeait ses pas. « Vers la source fameuse, » me fut-il répondu. Mais la cause du voyage provenait peut-être d'une autre source secrète. Que de ruses imagine l'ingénieux Amour! Que ne savez-vous pas, amants? Sans doute elle avait appris que vous vous étiez reposé naguère en cet endroit, et, ne vous retrouvant nulle part, elle suivait vos traces qu'elle reconnaît, en évoquant votre souvenir et en faisant revivre vos traits dans sa mémoire. Telle elle était, c'est ainsi que je la vis, et quiconque a aimé eût dit : « Elle brûle d'amour et va au-devant de son ami qui revient. » Elle marchait en effet avec ardeur, enflammée du désir de voir, plus joyeuse que de coutume et éprise du charme des lieux. Je conseillai le retour comme pour vous revoir en elle; déjà, faisant volte-face, je croyais revenir avec vous, entendre vos paroles et voir vos gestes, tant le bienfaisant amour unit les semblables. Elle ne voulut point. On eût dit la vierge de Thessalie (1) devenant arbre au grand étonnement de Phœbus, ou Diane indignée contre Actéon, si elle avait eu en mains un arc et sur le dos un carquois. Ses yeux ont des armes; il en part de douces flèches, dards que vous connaissez et que connaît aussi la foule de ses amants. Nous nous séparâmes enfin; la nuit en tombant mit un terme à notre entretien.

(1) Daphné, qui, pour échapper aux étreintes d'Apollon, se métamorphosa en laurier.

IV. — *A Jean Colonna, cardinal.*

Sa paix avec les nymphes de la Sorgues (7).

Voici un autre juillet; qu'une autre épître aille en même temps vers votre seuil pour vous raconter mes soucis rustiques. Quelle a été enfin l'issue de la longue querelle de mon petit jardin, quelles furent les causes successives de ma guerre avec les nymphes, j'imagine que chacun le sait partout où mes vers ont étendu ma renommée et où le vent a porté le nom du nouveau poète. Pendant deux lustres nous avons livré de rudes et fréquentes batailles. Troie n'a pas résisté pendant plus d'années aux efforts des Grecs, ni la Gaule aux nôtres. J'ai tout tenté. L'espoir que m'a donné l'été, l'hiver suivant l'a détruit. La puissance de la fontaine accrue et l'ennui de recommencer les travaux l'ont emporté : j'ai cédé volontairement, et j'ai rendu le passage. Plus de barrières rocheuses, plus de digues mises en travers du fleuve indigné; les fragments de la roche antique arrachés retentissent. L'onde en détruisit une partie, les colons détruisirent l'autre, et un nouveau travail effaça les traces de l'ancien. De même que le pilote dirige son navire, suivant que la tempête l'y invite, tantôt vers l'Auster, tantôt vers Borée et vers le Septentrion, je veux suivre la tempête partout où elle me mènera. J'ai vainement tout essayé contre elle pour ne pas être entraîné par sa violence. Je commanderai à la proue de regarder divers rivages, aux voiles d'obéir aux vents, et je tiendrai d'une main ferme le gouvernail prompt à tourner de tous côtés.

C'était jadis pour moi un jeu très agréable de chasser à grand bruit les nymphes de leurs propres demeures et du royaume de leurs pères. Celles-ci étant secondées par

(1) Voir l'épître 1re du livre III, dont celle-ci est en quelque sorte un complément.

l'hiver, et moi par l'été, il en résulta un travail annuel et une guerre sans fin, mêlée de plaisir. Epris d'un certain charme, j'ai exécuté mille travaux. S'il est permis de comparer les petites choses aux grandes, d'opposer l'eau d'une petite rivière à la mer, et les faibles préparatifs des poètes à ceux des rois, c'est ainsi qu'autrefois Xerxès, roi de Perse, fier de son pont de bateaux, traversa le détroit de l'Hellespont; c'est ainsi que César, depuis longtemps puissant par les armes, osa lier par des chaînes solides les deux extrémités du port de Brindes et interdire à son gendre la mer domptée; c'est ainsi que dans le golfe de Baïes le téméraire Caligula construisit trois théâtres d'un luxe orgueilleux dont les marins voient maintenant les vestiges épars, et qu'ils comptent sous les flots. Là sont pour moi l'Hellespont, Baïes et Brindes; là est l'Athos que je dois percer avec le fer. Maintenant un autre souci me préoccupe. Je vois combien il est difficile de vaincre la nature. Que les éléments continuent donc leur marche, et que le fleuve suive son cours accoutumé. Mais il y a un petit coin de terre contigu aux rochers. Il était à l'origine l'asile des nymphes; il est aujourd'hui ma demeure et celle des Muses. Cette demeure est assez vaste, car il nous arrive rarement des hôtes : nos vers déplaisent au vulgaire, et notre vie est taxée de folie par un juge insensé. Nous fortifions maintenant ce petit coin de terre, afin que la violence de l'eau ne puisse l'arracher à moins qu'elle ne déracine les fondements de la montagne qui est devant.

Si vos occupations vous permettent de nous visiter, et si la curie vous en laisse le temps, vous qui êtes notre gloire, vous verrez ici un nouvel ordre de choses. J'ai cédé aux nymphes, les nymphes à leur tour m'ont cédé, les menaces ont cessé, et la guerre est finie. Mes armes sont maintenant des filets et un labyrinthe tissu d'osier qui, accessible aux ondes, est pour les poissons une prison d'où ils ne peuvent sortir par aucun moyen. Devenu pêcheur, je manie, au lieu d'épées, des hameçons recourbés munis

d'appâts trompeurs, des bâtons tremblants, et un petit trident avec lequel j'ai appris déjà à harponner le dos des poissons et à les clouer contre le dur rocher. Je vous transmets les prémices de mon art fluvial et des vers, tout ce que renferme la vallée close et étroite où j'habite et qui nourrit pour vous des petits poissons et des chants rustiques.

CAUSES DU NOM D'AMÉRIQUE DONNÉ AU NOUVEAU MONDE.

Dans l'*Histoire posthume de Christophe Colomb* (*Paris*, Perrin, in-8 de 458 p.), corollaire et complément de son grand ouvrage sur le « révélateur du nouveau monde », M. le comte Roselly de Lorgues donne de curieux détails, en partie ignorés jusqu'ici, sur les causes qui ont fait prévaloir l'injuste dénomination d'*Amérique*, et sur les anciens livres qui l'ont déterminée, si bien qu'elle persiste dans l'usage commun, malgré la connaissance des faits. Nous empruntons à cette partie du livre de M. de Lorgues quelques renseignements qui offrent un intérêt spécial aux lecteurs du *Bulletin*.

Améric Vespuce, natif de Florence, était venu à Séville occuper l'emploi de teneur de livres chez son compatriote, l'armateur Juanito Berardi. Ce fut là qu'il eut l'occasion de voir Colomb, dont la conversation et l'exemple lui inspirèrent la passion des entreprises maritimes. Il fit successivement, à partir de 1497, quatre voyages maritimes, dont deux pour le compte du roi Ferdinand, dit le Catholique ; — pas si catholique que cela, comme le prouve très bien M. de Lorgues, si ce surnom implique la loyauté,

la fidélité aux engagements les plus sacrés. Ce prince astucieux était incessamment en quête de prétextes pour se soustraire à l'exécution de ceux qu'il avait pris dès l'origine vis-à-vis de Colomb, conjointement avec sa femme, la feue reine Isabelle, sincère protectrice de l'illustre navigateur. Dans ce but, il ne négligeait rien pour amoindrir l'importance de l'initiative prise par Colomb, en mettant en relief les services ultérieurs de ceux qui ne faisaient que suivre sa trace, en élargissant le cercle des premières découvertes. Ce fut dans ce but, que dès le 11 avril 1505, à une époque où Colomb vivait encore, ou plutôt achevait de mourir dans l'abandon, presque dans la gêne, les travaux d'Américc Vespuce étaient récompensés par une cédule royale qui lui allouait 60,000 maravédis, et dont M. de Lorgues a retrouvé la minute dans les *Libros generales de Cedulas,* aux archives de Simancas. Ferdinand créa de plus pour lui le grade de Pilote major, lui accorda d'autres pensions dont les titres originaux ont été pareillement exhumés de nos jours des Archives espagnoles, le nomma président du Conseil d'Hydrographie. Enfin, après la mort de Vespuce, arrivée en 1512, le roi assura à sa veuve une pension viagère, et combla aussi de faveurs son cousin Jean de Vespucci.

Le plus ancien document imprimé, relatif aux voyages faits par Américc Vespuce pour le roi de Castille, est la lettre adressée par lui au gonfalonier de Florence, Pietro Soderini, et insérée dans la troisième édition du *Recueil des navigations et voyages. Giunti, Venise,* 1593. Il est bien à remarquer toutefois, que ni dans ce document, ni dans aucun autre, Américc Vespuce ne s'attribuait l'honneur de la découverte du Nouveau Monde.

Mais d'autres circonstances vinrent favoriser, sur ces entrefaites, ce que M. de Lorgues nomme avec raison « un infâme rapt de gloire. »

Amerigo (Américc), qui après tout n'était pas un homme sans valeur, avait eu pour condisciples à Florence, chez

son oncle Georges-Antoine Vespucci, savant religieux, plusieurs jeunes gens d'illustre naissance, entre autres le futur gonfalonier Soderini, le futur duc de Lorraine René II, et Laurent de Médicis, depuis Laurent le Magnifique. Il rédigea l'historique de ses quatre voyages d'exploration, et en adressa des copies, les unes italiennes, les autres françaises à ses anciens compagnons d'études, entre autres aux trois que nous venons de nommer. Cette relation, datée de Lisbonne, le 15 septembre 1504, fut aussitôt traduite de l'italien en latin sur la copie envoyée à Soderini, et imprimée à Augsbourg avant la fin de l'année. Une autre édition parut quelques mois après à Strasbourg, chez Mathias Hupsoff.

D'autre part, il existait alors, au milieu des Vosges, dans la petite ville de Saint-Dié, — aujourd'hui limitrophe, hélas ! de l'empire d'Allemagne, — un cénacle de lettrés, dont faisaient notamment partie Mathieu Ringmann, poète et professeur de philosophie à Bâle ; — le cosmographe Martin Waltremüller (*Hylacomilus*) ; — Jean Basin de Sendacourt, chanoine et poète ; — enfin un autre savant et opulent chanoine, Gaultier Lud, ancien secrétaire de René II, et qui venait de doter à ses frais sa ville natale de Saint-Dié d'une imprimerie. Ce fut à lui que son ancien patron adressa la copie française de la relation de Vespuce, dont tous les membres du cénacle furent émerveillés. On résolut aussitôt de la traduire en latin et de l'imprimer. La transcription latine fut faite par Jean Basin, sous le pseudonyme euphonique de *Philasius Vosgesina;* Rigmann illustra le frontispice d'une pièce de vers également latins, et l'ouvrage, dédié à l'empereur Maximilien, parut à Saint-Dié en 1507, avec une introduction à la cosmographie, par Martin Valtremüller (*Martinus Hylacomilus*). Voici le titre exact de cette publication, justement recherchée des bibliophiles, comme la plupart des suivantes :

Cosmographiæ introductio, cum quibusdam geometriæ

ac astronomiae principiis ad eam rem necessariis; insuper quatuor Americi navigationes. 1507.

L'auteur ou les auteurs de ce travail ne paraissaient pas soupçonner l'existence de Colomb, dont d'ailleurs Améric n'avait pas soufflé mot. Aussi Hylacomilus attribuait de très bonne foi à Améric la découverte du nouveau monde, et proposait le *premier* de lui donner le nom d'Amérique, bien mieux justifié que les noms mythologiques et féminins d'Europe et d'Asie. Voici le texte complet de cette proposition qui allait faire triompher pour des siècles une dénomination apocryphe :

Non video quis jure vetet ab Americo *inventore* sagacis ingenii viro *Ameriqem* quasi Americi terram, sive *Americam* dicendam, cum et Europa et Asia à mulieribus sua sortitæ sint nomina. (*Cosm. Introd.*, c. IX.)

Ainsi le candide cosmographe croyait que personne n'avait le droit de s'opposer à cette motion, de revendiquer l'honneur de donner son nom aux nouvelles terres !!

Ce petit volume eut un immense succès ; il s'en fit trois tirages coup sur coup dans la même année ; le dernier est daté du 29 août 1507. Une quatrième édition parut en 1508, encore de l'imprimerie vosgienne ; une cinquième en 1509, à *Strasbourg*, chez *Jean Reinhart;* une sixième à Lyon en 1510, chez *Jean de la Place.*

Vers la même époque, parut s. l. n. d., sous le nom de *Mundus novus,* une autre traduction latine, dont l'auteur était le fameux Jean de Joconde, littérateur, mathématicien, ingénieur, celui qui fut l'architecte du Pont du Châtelet et du Petit-Pont à Paris. Ce fut pendant son séjour dans cette ville, que sa traduction d'Améric fut réimprimée à Paris, par *Félix Jehan Lambert ;* elle y eut onze éditions successives également s. d. Une autre traduction latine sous le même titre fut publiée également à Paris, par *Guillaume Lerouge,* aux frais de *Denis Rou,* Parisien ; une autre encore, annotée par Gilles de Gourmont. Il y eut aussi des éditions italiennes,

allemandes, espagnoles, les unes rarissimes, les autres introuvables.

Mais ce n'est pas tout. Pour mieux assurer le succès de ce rapt de gloire, l'année même où le cosmographe Valtremüller proposait l'application du nom d'Amérique (1507), « la plus ancienne collection de voyages était publiée en italien, à Vicence, par Frocanzo de Monteboldo, sous ce titre qui semblait, dit M. de Lorgues, un écho du cénacle des Vosges : Mondo nuovo et paesi *nuovamente ritrovati* da Alberico (sic) Vespuccio. L'année suivante, parut à Milan une traduction latine de cet ouvrage, par un moine nommé Arcangelo Madrigano, laquelle fut à son tour « translatée en allemand, puis en langue françoise par Mathurin du Redouer, licencié ès loix », dont le travail parut sous ce titre : S'ensuit le nouveau monde et navigations faites par Eméric de Vas Puce (sic) Florentin, des pays et îles nouvellement trouvés. Paris, *Galiot Du Pré, rue Notre-Dame,* 1515. Cette traduction eut du succès, car on en connaît une réimpression par *Jehan Joanot,* près Sainte-Geneviève des Ardents ; puis une autre encore par Galiot du Pré, laquelle se vendait, comme le *Roman de la Rose,* le *Champion des Dames,* et l'*Alain Chartier* en lettres rondes ; *sur le pont Notre-Dame et dans la salle du Palais, au second pilier,* ce qui n'empêcha pas Ph. Le Noir de la publier à son tour.

Dans sa *Cosmographie*, imprimée à Bâle chez Henri de Pierre, l'ex-moine Sébastien Munster, mieux renseigné, mais faisant la part du préjugé commun, donnait Améric Vespuce pour compagnon à Colomb en 1492 ! Presque aussitôt parut une plaquette anonyme s. l. n. d., sous ce titre décisif : *L'Amérique ou le nouveau monde d'Améric et la quatrième partie du globe, ainsi appelée du nom de son inventeur Améric Vespuce.* Il n'est aussi question que d'Améric dans la *Description authentique de toute la terre,* imprimée à Nuremberg par Johann Schoner. En 1516, la lettre adressée naguère à Jules de Médicis par A. Corsali,

lieutenant d'Améric, fut imprimée à Florence par Stefano di Barlo, et tirée seulement à quelques exemplaires. 1517 parut à Lyon une dernière édition de l'*Introduction à la Cosmographie* d'Hylacomilus. En mai 1519, l'édition de la Géographie de Ptolémée, imprimée à Cracovie, approuvait hautement la dénomination d'Amérique.

Pourtant, dans une Étude sur Hylacomilus ou Waltremüller, M. d'Avezac a prouvé que le promoteur inconscient de ce plagiat avait lui-même reconnu son erreur, et voulu la corriger, sur un *Planisphère* publié en 1513. Mais le pli était pris. « L'aveugle usurpation demeura inébranlable. Le nom d'Améric était sur toutes les cartes...; et on en voulait rabaisser le découvreur célèbre, en le ramenant au niveau de ce certain Colomb, qui n'avait jamais fait de livres. » Les érudits les mieux informés cédaient à la force de l'habitude. Ainsi Laurent de Fries, le médecin géographe de Colmar, qui publia en 1522 à Strasbourg un Ptolémée ornée de cartes si curieuses, — où l'on voit entre autres, dans les mers du nord, un kraken en train d'avaler un navire, — Laurent de Fries indique bien que le nouveau continent a été découvert par Colomb, mais il lui conserve le nom du très illustre, très célèbre Améric Vespuce, l'introducteur de la civilisation dans ces nouvelles contrées, leur premier visiteur, etc. ».

L'auteur de la plus ancienne biographie de Colomb, imprimée en 1516, Glorianus, ne lui accorde que l'honneur d'avoir participé aux découvertes d'Améric. Suivant l'auteur d'un livre publié en 1830, et que M. de Lorgues ne nomme pas, Colomb ne serait venu qu'après!! La même année, parut *à Paris, rue Saint-Jacques, à l'enseigne du Lys, la nouvelle et complète description du monde,* où le nouveau continent apparaît revêtu du nom d'Amérique, qu'il gardera désormais. Cette dénomination est confirmée peu après dans le *Novus orbis,* imprimé par Angelier, aux frais de Jean Parvi et de Galiot du Pré. Dans ses *Principes d'astronomie et de cosmographie,*

publiés à Anvers, le médecin Gomma tient le même langage.

Moins d'un demi-siècle après la mort de Colomb. le rapide oubli, second linceul des morts, s'est étendu, *jusqu'en Espagne,* sur la mémoire de ce grand homme. Son nom n'est pas prononcé dans la *Somme de Géographie,* publiée à *Séville,* par l'Allemand Cromberger, pas plus que par l'abbé Albertini, florentin, auteur du livre *De Mirabilibus novi et veteris orbis,* dédié au pape Jules II, qui avait été en correspondance avec Christophe Colomb. Albertini semble ignorer l'existence de celui-ci, et ne célèbre qu'Américc Vespuce son compatriote. Il est vrai que le souvenir d'Américc était devenu pour Florence un objet de patriotisme local. On grava en lettres d'or, au-dessus de la porte de sa maison, une inscription constatant sa gloire mensongère. Pourtant, nous le répétons en finissant, « il ne résulte d'aucun fait ni d'aucun document que Vespuce se soit jamais donné comme l'auteur de la découverte, ni qu'il ait écrit son nom sur les cartes marines confectionnées sous sa direction. » Mais, s'il ne le dit pas lui-même, il le laissa dire sans protester, car, n'étant mort qu'en 1512, il a dû avoir connaissance de l'ouvrage d'Hylacomilus, publié pour la première fois en 1507.

Cette usurpation dérive originairement de l'ingratitude de la cour d'Espagne envers Colomb. Mais, il faut le dire, elle a été singulièrement consolidée et grandie par les publications françaises.

On trouvera, dans l'ouvrage de M. de Lorgues, la suite navrante des persécutions infligées à la mémoire de Colomb, qu'on ne cesse d'oublier que pour commencer à le calomnier. Le savant auteur a aussi refondu dans ce livre son curieux travail sur *les deux* cercueils de *Christophe Colomb,* dont il a été question naguère dans le *Bulletin.*

Baron Ernouf.

NOUVELLES RECHERCHES

SUR LE PAMPHLET ANONYME DE 1513, CONTRE JULES II.

Nous empruntons ces recherches à une étude de M. L. Geiger, publiée tout récemment en Allemagne sur Fausto Andrelini (1450-1518), l'un des promoteurs de la Renaissance en France, et l'un des écrivains auxquels on a attribué la paternité du pamphlet en question.

On connaît le sujet de cette composition satirique en forme de dialogue. C'est un colloque qui s'engage à la porte du Paradis entre saint Pierre et le pape nouvellement décédé. Pierre explique quels sont les devoirs d'un souverain pontife. Il doit être humble, tolérant, chaste, grand ennemi du luxe, surtout *grand ami de la paix ;* tout le contraire, en un mot, de ce qu'a été Jules II. Aussi, scandalisé du récit des prouesses de son successeur, il lui ferme la porte au nez. Jules s'en va furieux, menaçant de revenir bientôt à la tête d'une armée, suivant son habitude, pour prendre d'assaut le séjour des élus, etc.

Cette satire a été attribuée à Ulrich de Hütten par Brunet et plus récemment par M. E. Thion, auteur d'une traduction française publiée en 1875 ; parce que, disent-ils, elle est en forme de dialogue, comme les autres écrits anti-papistiques de ce précurseur de la Réforme. Mais cette opinion est repoussée par les critiques allemands. Ils soutiennent que la latinité diffère, et que ce fut seulement à partir de 1517 ou 1518 qu'Ulrich commença à lancer coup sur coup des pamphlets dialogués. Si celui de 1513, qui eut un grand succès, avait été de lui, il ne serait pas resté, disent-ils, si longtemps sans en publier d'autres. Ces raisons et quelques autres que nous allons indiquer ont paru suffisantes à Becking, qui a publié une nouvelle édition

des œuvres de Hutten en 1860, pour reléguer ce dialogue parmi ceux attribués faussement à cet écrivain (*Pseudo-huttenici*).

On sait par une lettre de Thomas Morus, imprimée pour la première fois vers 1520, mais écrite plusieurs années auparavant, que cette satire, qui forme une petite pièce à trois personnages : saint Pierre, le pape, et son ange gardien (*Genius*), avait été jouée à Paris (*Ludis acta publicis*), et en français, comme on va voir, aussitôt après la mort de Jules II. Il ajoute qu'un prêtre parisien, venu en Angleterre vers la même époque, avait dit à plusieurs personnes que la transcription latine était attribuée à Fausto Andrelini. De plus l'édition originale, imprimée la même année en caractères gothiques, s. l., mais probablement à Paris, est intitulée ainsi :

F. A. F., poetæ Regii, Libellus de obitu Julii P. M. 1513.

si toutefois la description de Becking est exacte, car il est le seul qui ait vu un exemplaire de cette édition. Ces trois initiales ne peuvent désigner que Fausto Andrelino de Forli (*Faustus Andrelinus Forojuliensis*), professeur à l'Université de Paris depuis 1488, et justement qualifié *Poète royal,* car il avait chanté en toute occasion les louanges de Charles VIII et de Louis XII. Il est très vraisemblable que cette pièce fut d'abord connue et imprimée à Paris, où la nouvelle de la mort de Jules II, implacable ennemi des Français, était accueillie avec une vive satisfaction. Mais cette composition, dans laquelle on faisait jouer un rôle odieux et ridicule à un pape, fut accueillie avec la même faveur en Allemagne, dans la première effervescence de la Réforme. L'édition sans lieu ni date, que Bœcking croit être la seconde, et dont la Bibliothèque de Berlin possède un exemplaire, fut publiée à Cologne, en 1516 ou 1517 au plus tard. Dans celle-là, les trois initiales, et les mots *Poeta Regius* avaient disparu du titre, et l'on était fort curieux en Allemagne de savoir quel pouvait être l'auteur de ce pamphlet. M. Geiger a retrouvé dans les manuscrits

de la Bibliothèque de Bâle une lettre sur ce sujet, écrite au savant Bruno Amerbach par un de ses amis, Guillaume Nesen, comme lui grand partisan de la Réforme. « J'apprends, écrivait-il, qu'on vient d'imprimer à Cologne un certain pamphlet, contre le défunt pape Jules, qui, si coquin qu'il fût, valait encore bien mieux que celui d'à-présent (Léon X). »... Il priait son ami de lui communiquer les renseignements qu'il pourrait avoir sur l'auteur de cette satire, « lequel devait être un savant et un excellent chrétien, » etc. Cette édition de Cologne fut suivie de plusieurs autres, dont Bœcking a donné la nomenclature. Dans celles-là, suivant un usage qui ne tarda pas à devenir général, le titre est une sorte de boniment, d'analyse sommaire du contenu de l'ouvrage, « composé par un personnage des plus érudits », etc.

Il existe, paraît-il, des variantes assez curieuses entre les éditions allemandes et l'édition originale parisienne. Dans celle-ci, le pape défunt n'injurie que les Français, dont saint Pierre prend la défense. Dans les autres, on a ajouté des détails de nature à intéresser particulièrement les Allemands. Par exemple, à propos du concile de Pise, on fait critiquer amèrement par Jules, comme attentatoire aux droits du Saint-Siège, la défense de conférer à un seul individu plusieurs évêchés. Ce cumul était, comme on sait l'un des abus dont on se plaignait le plus en Allemagne.

Enfin il est fort question de cette satire dans plusieurs lettres d'Erasme, qui méritent une attention sérieuse, car elles donnent à penser qu'Andrelini n'était pas le véritable auteur du texte latin.

Erasme écrivait d'Anvers, le 16 août 1517 : « Mon domestique, qui arrive de Cologne, prétend qu'on y trouve chez beaucoup de gens certain libelle *que je ne connais pas* (nescio quem), dans lequel on raconte que le feu pape Jules II a été mis ou laissé à la porte du Paradis par saint Pierre. Si ce libelle existait, ce serait pour moi le plus grand des ennuis. J'avais entendu dire dans le temps

qu'il y avait eu une farce assez semblable, jouée en France, où l'on a toujours eu un goût immodéré pour les sottises de ce genre. Quelqu'un aura traduit celle-là en latin. Je suis étonné qu'il se trouve des hommes instruits, pour employer aussi mal leur temps et leur peine. Mais quelque chose m'étonne encore davantage, *c'est qu'il se trouve aussi des gens qui m'attribuent cette ineptie insigne,* c'est probablement parce qu'elle est écrite dans un latin passable. J'ai parfois ridiculisé certains défauts, certains abus, mais sans nommer personne ; jamais je ne me suis permis de ces personnalités sanglantes. »

Dans une autre lettre du 1er mai 1519, adressée à l'un des plus grands personnages de la cour de Rome, le cardinal Campeggi, Erasme revient sur ce sujet. « On voudrait me faire soupçonner d'être l'auteur de certain dialogue. Le sommaire placé en tête indique suffisamment que c'est une satire dirigée contre feu le pape Jules II, mais on ne sait quel en est l'auteur. *Je l'ai eu entre les mains il y a plus de cinq ans,* mais je n'ai fait que le parcourir rapidement (*Potius degustavi quam legi*). Depuis j'en ai entendu parler en Allemagne, par diverses personnes. Les uns l'attribuaient à un écrivain espagnol anonyme, d'autres au poète Fausto Andrelini, ou bien encore à Jérôme Balbi. Pour moi, je n'ai sur ce point que des idées vagues, mais pas d'opinion arrêtée, ne m'en étant pas enquis sérieusement. » Dans une lettre du 18 du même mois, Erasme répète la même chose dans des termes à peu près identiques.

Parmi les auteurs présumés qu'il indique, il convient d'abord d'éliminer le Vénitien Jérôme Balbi (1465-1535), contre lequel un critique allemand a échafaudé sur les quatre mots d'Erasme tout un acte d'accusation. Ce Balbi était un des plus habiles humanistes de son temps. Diplomate et théologien, il joua un rôle assez considérable, parvint à l'épiscopat, se fit remarquer parmi les antagonistes de Luther, fut chargé d'une mission importante près du pape

Adrien VI, et employé depuis par Clément VII. Il a laissé de nombreux écrits en prose et en vers, des lettres, des harangues, des notes sur les auteurs latins, dans lesquelles il y a plus d'érudition que de critique. Balbi avait beaucoup voyagé dans sa jeunesse. Il vint deux fois à Paris, en 1489 et en 1495, et s'y prit de querelle avec Andrelini dont il avait été le condisciple à Rome, chez le fameux Pomponius Lætus, et avec deux autres notabilités universitaires, Guillaume Tardif et Robert Gaguin. On ne sait pas bien l'origine de cette brouille ; Balbi avait peut-être sollicité en vain l'appui d'Andrelini et des deux autres pour devenir aussi professeur à Paris. On trouvera dans l'opuscule de M. Geiger de grands détails sur cette polémique, qui fut des plus vives. On se jeta à la tête les épithètes de lourdaud, d'ignorant, d'hérétique, de plagiaire, même de sodomiste. Dans le monde savant d'alors, entre les louanges les plus excessives ou les plus grosses injures, il n'y avait pas de juste milieu ; l'on s'encensait ou l'on se lapidait à tour de bras. Mais il est absurde de supposer que Balbi se soit avisé vingt ans après de placer les initiales d'Andrelini en tête d'un écrit compromettant. Cette hypothèse est d'autant plus insoutenable que Balbi avait quitté Paris en 1495, et que depuis cette époque il avait fait son chemin. A l'époque où parut la pièce en question, il était évêque de Gurk en Hongrie, précepteur du prince héritier de ce pays. Il avait autre chose à faire que de songer à sa vieille querelle avec Andrelini, et à en tirer une si sotte et si imprudente vengeance, qui aurait pu le compromettre gravement lui-même, car ce dialogue n'attaquait pas seulement le pape défunt, mais aussi la papauté, ou du moins les partisans de la Réforme l'entendaient ainsi.

D'autre part, en y regardant de près, il ne semble pas que l'inscription des trois initiales F. A. F., sur le titre de l'édition originale, constitue une preuve péremptoire qu'Andrelini soit le véritable auteur. Rien dans ses autres

écrits ne montre qu'il fût l'ennemi de la papauté en général, ni de Jules II en particulier. Il était devenu plus Français qu'Italien, par suite de sa longue résidence en France, mais eût-il osé dire ce qu'on lit dans ce dialogue, que les Italiens « étaient la lie des nations les plus barbares » ? Il y a encore des motifs de doute plus sérieux. On n'a d'Andrelini que des poésies ; ce morceau en prose serait unique dans son œuvre, et la latinité en est bien plus pure, plus châtiée que celle de ses vers. Reste le témoignage de Thomas Morus, mais on a vu que ce témoigage n'est que la reproduction d'un on-dit rapporté de Paris. D'ailleurs Morus était l'intime ami d'Erasme et avait bien pu se concerter avec lui pour donner le change et écarter de lui tout soupçon.

C'est qu'en effet, de tous les auteurs présumés de cette pièce, le plus suspect c'est encore Erasme lui-même. On a vu combien ses explications sont embarrassées, contradictoires ; il se défend d'avoir fait cette satire, comme plus tard Voltaire se défendra d'avoir fait *la Pucelle*. Peu lui importe qu'on le croie ; peut-être même, au fond, en serait-il fâché. Ce qui lui importe, c'est qu'en présence de ses dénégations, et faute de preuves positives, l'autorité ecclésiastique ne l'inquiète pas. En 1517, il prétendait ne connaître cet opuscule que par ouï dire ; et en 1519, il se rappelle l'avoir eu entre les mains plus de cinq ans auparavant ! Tout en en parlant avec un dédain affecté, il en mentionne complaisamment l'élégante latinité. Autres présomptions plus graves : Erasme était resté longtemps en Italie du temps de Jules II, et il ne l'aimait pas. Il lui en voulait de trop aimer la guerre, de ne pas s'occuper des lettres, ni des lettrés (de lui Erasme, par exemple). Toutes les diatribes du dialogue contre l'humeur querelleuse de ce pape se retrouvent, sous une forme moins acerbe, dans la correspondance d'Erasme. A propos d'un voyage de ce pontife à Lorette, en 1511, Erasme demande ce qu'il va y faire ; ses dévotions, ou un appel aux armes ?

Ailleurs, il dit : « S'il survient quelque chose de fâcheux pour l'Eglise Romaine, à qui la faute, sinon à ce pape trop batailleur ? » Lors de l'avénement de Léon X, il parle avec éloge du caractère pacifique de ce nouveau pape : « sûrement il ne suivra pas les errements de son prédécesseur, dont on ne dit guère de bien. » Enfin, le style du dialogue offre une analogie frappante avec celui d'Erasme. On y trouve la même profusion d'adages, les mêmes tournures de phrases, souvent les mêmes expressions à peine modifiées. Par exemple, Jules II est qualifié ironiquement dans la correspondance d'archi-invincible (*invictissimus*) ; dans le dialogue, de *nimirum invictus*, etc.

Tous ces indices semblent confirmer l'opinion des nombreux contemporains qui ont attribué à Erasme la paternité de cette œuvre. L'un d'eux, *Martin Luther*, lui en avait fait publiquement honneur ; et rien n'explique mieux les dénégations d'Erasme.

Si cette pièce est réellement de lui, on peut admettre, avec M. Geiger, qu'il en circula d'abord des copies anonymes à Paris, où la mémoire de Jules II était des plus impopulaires ; que la vogue de ce pamphlet fut quelque temps favorisée par la cour de France, dont il satisfaisait les rancunes personnelles contre ce pontife, et qu'Andrelini, poète de cour, avait consenti à en endosser la responsabilité. B. E.

LETTRES INÉDITES DES PRINCES DE CONDÉ.

Un des volumes des manuscrits français de la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg est exclusivement composé de lettres autographes des divers princes de Con-

dé, de 1561 à 1668. Adressées aux rois, aux reines régentes et à des ministres, elles présentent pour la plupart une valeur historique assez importante pour que nous n'en pensions pas la publication inutile. De plus il est intéressant de suivre en peu de pages les quatre premiers Condé, de comparer leur style et de voir comment, suivant la marche des événements et les modifications apportées par la politique, le ton de leur correspondance change, pour finir par de simples recommandations à des ministres pour des affaires particulières. On y verra l'attitude assez douteuse du second prince de Condé, protestant constamment avec la dernière vivacité de son obéissance pour le roi, quand on ne peut ignorer le rôle joué par lui dans les guerres civiles du XVIe siècle. De même pour le troisième dont nous publions une lettre bien curieuse au sujet du traité de Sainte-Menehould.

A la fin nous mentionnons seulement le nom de Charlotte de Montmorency, nièce du grand Condé, dont les billets de recommandation pour divers procès intéressant elle et son amie ne présentent aucun intérêt, et nous reproduisons une lettre du prince de Conty qui n'est pas sans valeur au point de vue de la situation faite alors aux protestants en France (1).

Comte E. DE B.

Au roi de Navarre.

Orléans, 13 juin 1562.

Combien que jaye peu prevoir de long temps une partie des malheurs que je voy tout prochains aujourd'huy, si est ce que je puis dire que je voy beaucoup pire que je n'ay entendu, car le tesmoignage que ma conscience m'a tousjours rendu tant de l'innocence des esglises refformées

(1) Ce volume porte le numéro 39 des Documents français à la Bibliothèque impériale de Russie. Toutes les pièces y sont originales.

que de vostre bon naturel et de toutes mes actions m'avoit persuadé qu'en faisant comparaison de ceulx qui sont aucteurs de ces troubles avec moy qui ay cest honneur de vous estre frère (1), et duquel l'entière obéissance jusques icy vous a esté tousjours congnue, vous seriez pour le moins avec le temps plustost esmeu à suyvre le droit et l'affection fraternelle qu'à vous incliner aux persuasions et artifices de ceulx qui ne se sont jamais encore acreuz et semblent ne se pouvoir maintenir que de la ruyne de vous et des vostres. Et de faict je n'ay point encore perdu ceste espérance, quelque aparence que je voye du contraire, qui est la seulle cause qui m'a maintenant esmeu à vous escrire la présente plustost avecque larmes de mes yeux qu'avecque l'encre de ma plume. Car quelle chose plus triste et plus pitoyable me pouvoit advenir que d'entendre que vous venez la lance baissée contre celuy qui voudroit le premier et devant tous autres opposer soymesme à ceulx qui prétendroient de vous approcher; et que vous mettiez peyne de ravir la vie à celluy qui la tient d'un mesme père et mesme mère que vous, et qui jamais ne l'a espargnée et encore ne la voudroit espargner pour la conservation de la vostre. Considerez icy s'il vous plaist, et je vous en supplye, Monsieur, très humblement, quelle occasion vous pourroit esmouvoir à une telle et si estrange chose : s'il est question de la religion, il n'y a homme qui puisse mieulx juger que vous si nous sommes tels que pour nostre religion il faille que le droit de nature avecque toute équité et humanité ayt moins de force envers vous que contre les plus exécrables de tout le monde. Si vostre conscience ne peut approuver tous les points de nostre confession de foy, aussi suis-je assuré que vostre naturel

(1) Louis de Bourbon, premier prince de Condé, était frère puîné d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre. Il épousa Eléonore de Roucy-Roye, puis Françoise d'Orléans-Rothelin (7 mai 1530-16 mai 1569). Après l'affaire de Vassy, le prince de Condé prit les armes avec les protestants, tandis que son frère restait contre lui à la tête des troupes royales.

ne scauroit approuver telles et si extrêmes cruautés qui se commectent contre nous, tant s'en fault que de vostre plein gré vous en voulussiez estre le chef et premier aucteur. S'il est question de l'estat et grandeur du roy qui est celluy, Monsieur, après vous et vostre lignée à qui cela touche de plus près que à moy, jugez, s'il vous plaist, qui en est le plus soigneux, ou celluy qui s'offre à toute raison et justice, pourveu que les aucteurs de ces troubles s'absentent afin de n'estre juges et parties, ou bien ceulx qui aiment mieulx tout exposer en proye et qui déjà sont causes de tant de meurtres et misères infinies, plus tost que de donner lieu par leur absence à la paix qu'ils ont déchassée par leur présence. Jugez aussi au cas advenant (ce que Dieu ne veuille permettre) que suyvant leur intention ils eussent par vous mesme détruit et ruyné ceulx qui seuls aujourd'huy s'opposent à leur ambition, en quelle seureté sera ceste couronne dont vous estes estably le protecteur, et quelles forces vous resteront pour au besoing la pouvoir garantir et conserver. S'il est question de votre réputation et grandeur, vous pouvez vous souvenir, Monsieur, qui sont ceulx là lesquelz il n'y a pas encore deux ans ne se fussent contentés de vous les ravir autrement qu'avecque la vie. S'ils ont changé depuis d'affection, je n'en scays rien et le temps le montrera. Mais quant à moy, à Dieu ne plaise, que l'obéissance que je vous doys meure jamais qu'avecque moy, voire mesme à la condition de renaistre avecque ceulx qui ne peuvent sortir de moy qu'ils n'ayent cest honneur d'estre vos plus proches parents de vostre sang et vos naturels serviteurs. Et cependant vous me permectrez, s'il vous plaist, d'ignorer comment ceulx là vous peuvent estre amys, qui, non contens de chercher pour la deuxiesme fois la mort de vostre frère, osent bien entreprendre jusques là de vous faire ministre et instrument de leur mauvaise volonté. Or, Monsieur, tout cecy soit dit affin que sinon pour l'amour de moy, au moins pour l'honneur de Dieu et pour le respect de

vous-mesme, vous considériez toutes ces choses d'avant que passer plus oultre contre celuy qui par son naturel debvoir est un second vous-mesmes, et qui de sa part, ainsi que jamais Dieu aydant, il ne fauldra à son debvoir; aussy aimeroit-il trop mieux la mort que de survivre aux calamitez qui ensuivroient l'issue d'un tel combat de quelque costé que la victoire inclinât. Mais s'il est ainsi qu'au lieu de donner raison à justice, ceulx qui sont cause de ces misères continuent jusques au bout, et s'il ne vous plaist brider leurs affections par l'autorité que Dieu vous a donné, nous espérons, Monsieur, qu'avec l'ayde de celluy duquel nous maintiendrons l'honneur jusques à la dernière goutte de nostre sang, vous pourrez en bref, sans vous envelopper en ce qui leur est propre et qui est tout indigne de vous, veoir une issue qui vous esclairera de toutes leurs entreprises et conseils et qui sera cause que vous connoitrez mieulx que jamais de quelle affection non pas moy seullement, mais aussy toute ceste compaignie vous est après Dieu et S. M. le roy et la reyne entièrement dédiée. Après vous avoir présenté mes très humbles, etc.

LOYS DE BOURBON.

A la reine.

Saint-Germain, 18 mai 1563 (1).

Il l'engage, pour le soulagement du pays, à renvoyer aussi promptement que possible les reîtres; il la prie d'autoriser le sieur de La Curée à arrêter les vaisseaux anglais, sans autrement y toucher, comme les Anglais font des nôtres. Demande des ordres; la prévient que l'ambassadeur d'Angleterre lui a demandé de le recevoir.

« Madame, en fermant ceste lettre, j'en ay une de mes

(1) Le prince venait d'être mis en liberté — ayant été fait prisonnier à la bataille de Dreux — en vertu de l'édit d'Amboise du 12 mars.

subiectz de La Ferté sous Jouarre, par laquelle il vous plaira veoir que le sieur de Pavan leur a mandé qu'ilz aient à recevoir la moictié de la compagnie de M. de Lorrayne en ma maison, qui m'est un dur commandement à supporter, veu que du vivant du feu roy vostre beau-père et vostre seigneur, je n'ay point eu ceste défaveur : il me semble que c'est une bien meigre recompense que pour avoir conservé les maisons d'autruy vouloir maintenant ruyner les myennes, m'estant advis qu'ils ne sauront mieulx démontrer leur mauvaise intention que par ces petis moiens. Il vous plaira y vouloir sur ce pourveoir. »

LOUIS DE BOURBON.

Au roi.

D'Anguyen-le-François, 14 octobre 1566.

Il s'excuse de ne pouvoir répondre à l'ordre du roi qui le convoque à l'assemblée des seigneurs réunis pour aviser à la répression des troubles. « Mais aiant icy une femme en tel estat qu'elle n'attend plus que l'heure d'acoucher et tellement appréhensive qu'il ne m'est permis l'abandonner, sans l'exposer en grand inconvénient et dangier, V. M. me pardonnera s'il luy plaist, si je m'excuse sur la brièveté du temps qu'elle me limite; car aiant toute ma vie esté des premiers qui à tous mandemens ay aussitost monté à cheval que j'en avois la nouvelle, il me déplait merveilleusement qu'il faille que maintenant je sois ainsi retenu » (1). Se met entièrement du reste à ses ordres.

LOUIS DE BOURBON.

(1) Condé devait être peu disposé à suivre les ordres du roi, car l'année suivante nous le voyons prendre les armes et diriger l'expédition destinée à enlever le roi à Meaux. Mais le motif allégué par lui était exact; sa femme — la seconde — accoucha le 3 novembre d'un fils qui devait être le comte de Soissons.

Au roi.

Noyers, 12 juillet 1568.

Se plaint du peu de respect avec lequel on observe l'édit de pacification (1). « Le 7 de ce moys, les sieurs de Marcilly et de Lantilly estant accompagnés de quinze et vingt chevaux ont assassiné cruellement sans occasion quelconque ung homme de la religion nommé Nicolas le M^e^ faisant faucher un pré en la paroisse de Couroultre en Nyvernois qui n'avoit ni verge ni baston, disant avec blasphèmes qu'ils tueroient autant de huguenots qu'ils en trouveroient et qu'ils en avoient commandement de V. M. Et si mectent à rançon en la ville d'Entrain jusques aux femmes, filles et petiz enfans de ceulx de la religion. » Il est informé qu'un notable gentilhomme de l'Autunois, chef d'une confrérie du Saint-Esprit, fait tenir ses membres prêts à se jeter sur les huguenots, en réclamant d'eux le secret par serment. Assure de son entier dévouement.

LOUIS DE BOURBON.

Au roi.

De Noyers, 27 juillet 1566.

S'excuse d'être obligé de toujours revenir à la charge pour faire entendre ses plaintes, mais la nécessité l'y oblige absolument, d'autant que M. de Teligny vient encore de lui confirmer la volonté du roi de faire exécuter l'édit, « ce qui est le plus grand réconfort et la plus douce consolation que je puis trouver après Dieu parmi tant de misères et

(1) Après la signature de la paix de Longjumeau, le 23 mars, Condé se retira à Noyers-en-Bourgogne, où Coligny vint le rejoindre dans le courant de l'été, et qu'ils quittèrent le 23 août pour commencer la troisième guerre civile. Il est assez curieux de voir le prince correspondre ainsi avec le roi et tenir ce langage, quand sa résolution de tirer l'épée était déjà prise.

calamitez. » Mais il le prévient de la continuation des entreprises contre ceux de la religion et surtout contre lui; de la levée de gens de guerre qui se fait en secret dans ce pays; des accusations portées contre lui qu'il faisait ici des oppressions contre les catholiques; du discours prononcé le 17 à Dijon par le conseiller Bégat (1) pour exhorter le peuple à « se tenir prest avec armes et chevaux parce que j'estois leur voisin, me nommant prince bastard et estranger... Tel langage seroit suffisant pour me faire sortir hors de moy-mesme, qui ayme mieux l'honneur que les biens et ma propre vie, si Dieu ne m'avoit pourveu d'un esprit pour cognoistre que c'est chose digne d'un bon cueur de souffrir d'estre blasmé et oyr mal pour bien faire. » Demande enquête sur cette harangue, « vous suppliant très humblement ne permectre sy grands desbordemens, en quel estat plus abject et infime pourrois-je estre réduit que d'estre ainsi déchiré et mis en pièces par telles gens et encore en assemblées si solennelles que de trois à quatre mille hommes et quasy à mes yeux et à mes oreilles. » Il faut aviser, car le mal s'étend partout. « On dict tout hault et clair que toutes les confrairies sont générales pour me courir sus. » Demande justice et secours. « Il vous plaira ne trouver mauvais que je me garde de tels confrères et confréries, puisque je sais que vous les désavouez. »

LOUIS DE BOURBON.

A la reine.

De Noyers, 28 juillet 1568.

Le roi lui a écrit son mécontentement sur les agissements des protestants de La Rochelle, Montauban et Bergerac à l'encontre de ses édits, « chose qui m'a grandement fasché et contristé... encores que je crains qu'on veuille user de

(1) Nicolas Bégat, d'une ancienne famille langroise.

tels artifices et inventions pour les rendre odieux à Vos Majestés... » Il compte sur leur justice et perspicacité, en promettant de toujours mettre tous ses efforts à les satisfaire. « Pour le moins ma conscience est en repos de ce costé là. »

LOUIS DE BOURBON.

Au roi.

Noyers, 25 juin 1569.

Il se conformera à l'ordre du roi en réduisant sa compagnie à trente hommes d'armes et en se tenant prêt à la faire marcher.

HENRI DE BOURBON (1).

Au roi.

Ricé, 24 août 1570 (2).

Biron pourra dire l'excellente impression qu'il a dû avoir de son accueil dans son voyage et de la satisfaction générale causée par la publication de l'ordonnance (3). « Et toutes fois je ne puis qu'encores icy je ne face remerciement tant et si très humble que je puis à V. M. du bien que nous commençons ja à en sentir par vostre bonté pour y veoir vostre estat et vos subiectz si heureux qu'à jamais eulx et leur postérité jusques en fin des siècles feront mémoire de la très sainte et très vertueuse résolution qu'il vous a plu prendre de les remettre à leur premier repos. »

HENRI DE BOURBON.

(1) Henri de Bourbon (25 décembre 1552 - 5 mars 1588), marié 1° à Marie de Clèves, fille du duc de Nevers; 2° à Charlotte-Catherine de La Trémoille, qui fut accusée de l'avoir empoisonné. On sait que son père avait été tué à la bataille de Jarnac le 16 mai précédent.

(2) Une seule localité porte ce nom en France : les Riceys, bourg dans l'Aube.

(3) La paix dite de Saint-Germain signée le 8 août, toute en faveur des protestants.

Au duc d'Anjou.

Riccy, 25 août 1570.

Il envoie vers le roi le sieur de La Personne pour l'entretenir de diverses choses importantes et prie le prince d'avoir toute confiance en lui. « En témoignage qu'il vous a plu ja me donner de vostre bonne faveur avec la dévotion que je porte au service de vostre grandeur, quand je considère la nécessité de mes particulières affaires, me rendent de honteux eshonté envers vous. »

HENRI DE BOURBON (1).

Au roi.

La Rochelle, 1er novembre 1571.

Il rappelle au roi qu'il a approuvé son mariage avec sa cousine Mademoiselle la marquise d'Isle, à la demande de la reine de Navarre, et a bien voulu en écrire à la duchesse de Nevers, sœur de ladite demoiselle. Il le supplie d'intervenir de nouveau. « C'est pourquoy, sire, la royne de Navarre aiant avisé de vous en faire ceste decharge par le sieur des Garennes, présent porteur, j'ay bien osé prendre la hardiesse d'accompagner sa dépesche de ceste mienne lettre pour vous en supplier aussy très humblement et tant favoriser en cest endroit la poursuitte d'un pauvre amoureux qu'il puisse jouir de ce contentement que si affectueusement il désire et auquel il n'espère parvenir si ce n'est par la seulle aide et moien de vostre bonne grâce (2). »

HENRI DE BOURBON.

(1) Billet très humble, même date, pour demander à la reine d'écouter le sieur de La Personne au nom du prince.

(2) Condé épousa le 1er juillet 1572 Marie de Clèves, marquise d'Isle, fille du duc de Nevers et de Marguerite de Bourbon; elle mourut en couches d'une fille le 30 octobre 1574.

Au roi.

La Rochelle, 24 janvier 1578 (1).

Il espère que M. de Richelieu dira au roi le soin avec lequel il veille à l'exécution de l'édit de pacification et renouvelle l'assurance de son entier dévouement « pour arrester le cours des faux rappors de ceux quy estudient par tous moyens de m'eslongner de vos bonnes grasces et effacer de tout mon pouvoir l'impression qu'ils pourroient vous avoir donné de moy contrère à ma droite intention. » Très touché de la proposition que lui a transmise Richelieu d'épouser Mademoiselle de Vaudemont (2) « qui m'est un grand bien sans l'avoir jamais mérité que je n'en saurois assez très humblement remercier V. M. à laquelle toutes fois je fais très humble requête auparavant que de luy faire responce me permectre que j'en puisse conférer avecques le roy de Navarre, M. le cardinal mon oncle et autres de Messieurs mes parents, pour en prendre leur avis lequel je pourray recevoir lorsque la royne vostre mère fera cest honneur au roy de Navarre de conduire la royne sa femme de deçà, auquel temps je me trouveray pour leur baiser les mains cy je ne suis employé ailleurs pour vostre cervisce et d'autant qu'il est en cela question du faict de ma conscience à cause de la divercité de religion. » Il s'est empressé selon le désir du roi d'envoyer le sieur de La Place pour presser les protestants du Languedoc et du Dauphiné de se ranger à leur devoir.

Henri de Bourbon (3).

1. Après la paix de Bergerac, Condé s'était retiré à La Rochelle où les chefs du parti protestant firent tous leurs efforts pour empêcher les hostilités de recommencer. Mais Henri de Navarre l'emporta au commencement de 1580.

(2) Christine, fille du duc de Lorraine, née en 1565, mariée en 1583 au grand-duc de Toscane.

(3) Lettre analogue à la reine, même date.

Au roi.

Saint-Jean-d'Angély, 26 décembre 1578.

Sachant le désir du roi de conserver la paix, « je penseroys faire faulte au devoir de la très humble subjection et service que je vous dois si je différois plus longuement à vous donner avis de beaucoup d'actions particulières qui se trament par deçà, et lesquelles jettant la pluspart de vos très-humbles subjects en une juste deffiance, pourroient par une succession de temps altérer le repos public... » Il envoie le sieur d'Arennes pour raconter les faits.

HENRI DE BOURBON.

Au maréchal de Cossé.

Saint-Jean-d'Angély, 2 septembre 1579.

Satisfait de ses bonnes dispositions pour lui; approuve la tenue des Grands-Jours de Poitiers; le loue d'avoir conseillé au roi de ne pas envoyer de troupes « par deçà d'aultant qu'ils n'y pourroient estre sans soubson de ceulx de la religion qui en ces misérables temps sont avecques juste occasion en perpétuelle deffiance. »

HENRI DE BOURBON.

Au roi.

La Fère, 30 novembre 1579 (1).

Il s'empresse en arrivant en cette ville pour faire en cette province son service envers le roi, de l'assurer « que je ne suis point venu icy pour troubler le repos, mais pour y

(1) Condé, après la prise d'armes du roi de Navarre, s'était venu réfugier à La Fère. Cette place ayant été prise par les royaux, il s'enfuit en Allemagne. Il rentra quelques mois après et s'établit à Saint-Jean-d'Angély.

entretenir la paix et tranquillité et y faire vivre vos subjectz en l'obéissance de vos édictz. »

HENRI DE BOURBON.

Au roi.

Saint-Jean-d'Angély, 30 septembre 1581.

Pour prier le roi de lui continuer l'année suivante la somme qu'il lui a accordée en augmentation pour entretenir sa garde et la garnison de la ville.

HENRI DE BOURBON.

Au roi.

Saint-Jean-d'Angély, 12 décembre 1581.

A l'occasion d'une querelle entre les sieurs d'Aubeterre et de Vaux, il s'est fait une assemblée de deux mille cinq cents gens de cheval et de pied, sortie des meilleures villes royales des environs avec quatre canons, sans que les gouverneurs s'y fussent opposés, comme c'était leur devoir. « A une si pernicieuse assemblée... qui a esté cause de metre en alarme et de tenir ung chacun sur ses gardes comme j'ai été contraint de le faire de ma part, ayant sceu pour certain de divers endroits, mesme d'aucuns de ceste assemblée, qu'elle étoit expressément dressée pour attaquer ceste ville en laquelle ils s'assuroient d'une porte par le moyen de l'intelligence qu'ils avoient avecques quelques habitans qui fut cause que pour m'assurer, j'advisay de mander de mes amys pour me venir trouver et de prier aucuns de ses dicts habitans de s'absenter pour quelques jours, attendant quelle issue prendroit leur desseing. En quoy jay procédé si doulcement qu'il n'y en a ung seul qui se peult plaindre d'avoir esté offencé en quelque sorte que ce soit en sa personne, famille et biens. Toutesfois sçachant que mes ennemis sont coustumiers d'user d'artifices pour vous desguiser mes actions afin de vous les faire

trouver mauvaises et par ce moyen tascher de me rendre odieux envers V. M. je n'ay voulu faillir, Sire, de vous advertir et rendre compte de ce qui s'est passé. »

HENRI DE BOURBON.

Au roi.

Saint-Jean-d'Angély, 29 janvier 1584.

Se conformera aux ordres de réduction pour sa compagnie d'ordonnance « voulant tascher tousjours de servir d'exemple à mes compaignons ».

H. DE BOURBON.

Au roi.

Saint-Jean, 22 avril 1584.

Presse le roi de donner des ordres précis pour le paiement des assignations destinées à la garnison de cette ville, « d'autant que maintenant je n'ay en vostre royaume aultre lieu de seure retraicte que ceste ville, où je ne pourrois demeurer au seureté sans l'entretenement de la garnison accoustumée. »

H. DE BOURBON.

Au roi.

Saint-Jean-d'Angély, 24 avril 1585.

« Je penseray faire faulte de ne supplier encore V. M. très humblement vouloir croire et mes moyens et ma propre vye de tout poinct disposez à l'obéissance parfète de ses commandemens et bonnes vollentez, car il ne peut m'arriver plus grand heur que de vivre et mourir en ceste résolution. Pour tesmoignage de ceste vérité, Sire, le plus qu'il m'a esté possible jay tenu la main jusques a maintenant au repos et tranquillité des sujets de V. M. en ce quartier et la meilleure part, grâce à Dieu y continue.

Toutefois nostre patience ne peult tant faire de gaing sur les impatients de la paix qu'à l'oppression et dommaige de vos paisibles sujetz tant d'une que d'aultre relligion, ils ne facent courses, exactions et ranconnemens ordinaires comme de Blaye, Bourg, Royan et Brouage; mesme le sieur de S. Luc, après s'estre emparé de Soubize, terre de M. de Rohan, y a mis tellement grosse garnison et de jour en jour la faict fortifier..... » Se plaint qu'aucun empêchement n'est apporté à ces armements et compte sur l'équité du roi pour y mettre ordre. Réclame le paiement pour la garnison de Saint-Jean.

H. DE BOURBON.

Au roi.

Saint-Jean, 2 mai 1585.

Réclame au sujet des tailles imposées en l'élection de Saint-Jean, considérablement augmentées « soit par malveillance et pour ne mettre en considération leur peu de moyens... » Demande l'entière réduction de cet accroissement de charges.

H. DE BOURBON.

Au roi.

Saint-Jean, 22 mai 1585 (1).

Demande que le roi autorise la montre de sa compagnie, « honneur que la commodité de ses affaires ne lui a

(1) Toute cette correspondance avec la cour est vraiment extraordinaire, car, d'accord avec Henri de Navarre, Condé à ce moment était absolument rebelle envers le roi. Commandant pour le Béarnais, en Poitou et en Saintonge, il avait battu Mercœur près de Fontenay; puis, assiégeant Brouage, il en partit brusquement pour aller surprendre Angers; il échoua complètement et dut, le 29 octobre 1585, partir précipitamment pour se réfugier dans l'île de Guernesey, où deux bâtiments rochellais, envoyés par Charlotte de La Trémoille, vinrent le chercher au mois de juillet 1586 et l'amenèrent à La Rochelle.

pas permis de luy accorder. » Chose nécessaire à cause des violences commises en ces quartiers par « ceulx de la ligue ». Insiste pour le paiement de la garnison dû depuis plusieurs mois.

H. DE BOURBON.

A la reine.

..... 1611.

« Madame, j'ay receu l'honneur qu'il vous plaist de me faire de vous souvenir de mon nom. Comme je doibz, rien n'est au monde plus certain que mon affection au service du roy et au vostre et lorsque je cognoitroy la confiance de V. M. pareille, je m'estimeray très heureux : avec vostre permission, Madame, je vous diray qu'il n'y a pas grande apparence que ce qui est arrivé à Saint-Jean-d'Angély puisse produire de grands efectz n'y ayant point de proportion de l'entreprise à l'entrepreneur; s'il eust esté pourveu au fait de La Réolle, il ne seroit rien arrivé à Saint-Jean d'Angély et ne laissant pas aller ce second exemple jusques au troisiesme, je n'estime cest affaire que fort petite : mon advis auprès de V. M. ou isy sera peu prisé; tout ce qui me reste à vous présenter, Madame, c'est à porter ma vye où le doibt (1). »

CHARLES DE BOURBON (2).

A M. de Villeroy.

.....

« Je demende justice à la reyne pour le sieur de Latrie

(1) Dans deux lettres non datées : par l'une il s'excuse de ne monter sitôt à cheval que le roi l'ordonne à cause de la maladie de son frère Conty; et par l'autre il se plaint de ce que le roi lui continuant sa libéralité annuelle, les trésoriers refusent de payer sans un ordre écrit du roi.

(2) Charles de Bourbon, né, comme nous l'avons dit, le 3 novembre 1566, mort le 1er mai 1622, comte de Soissons. On connaît son rôle dans les troubles civils durant la minorité de Louis XIII.

que l'évesque de Poitiers a fait assassiner à mon occasion, assisté de Saint-Georges, et réparation exemplaire pour moy à qui on a refusé les portes de la ville où je m'estois acheminé avec quinze chevaux seulement; ainsi que je l'écris à la reyne cest affaires ont surpassé tout injure : à la punition de laquelle je vous supplie de m'assister; vous ne me sauriez assister en affaire qui me soit plus sensible. »

H. DE BOURBON (1).

A Villeroy.

3 juin.

Peu de temps avant de s'éloigner de la cour, il avait prié le chancelier de donner une charge d'intendant des finances à M. Vignier, son secrétaire. Il ne fut pas écouté. « J'avoue que ce mespris me porta à ung dégoust de la cour et m'en fit partir avec résolution de n'y retourner de longtemps et avoir prié M. de Bouillon de le faire congnoistre à la reyne et à vous. Maintenant que mon esprit est guéry et que je me suis tellement obligé à la reyne que ce me seroit lacheté que de luy manquer de la fidélité que je luy ay promise par mes lettres, je désire aussy vivre en bienveillance et franchise avec vous et retourner à la cour quand la reyne me le commandera. » Mais il réclame la nomination de Vignier.

H. DE BOURBON.

Au roi.

Mézières, 19 février 1614 (2).

« Sire, la minorité de V. M. m'empesche de m'adresser

(1) Henri de Bourbon, né posthume du second mariage de son père, prince de Condé (1er septembre 1588-26 décembre 1646); marié à Charlotte de Montmorency.

(2) On sait que Condé s'était retiré à Bruxelles à la fin du règne de Henri IV

à elle pour luy faire de très justes et importantes remontrances pour son service et bien de son estat, ce que je fais à la reyne sa mère, laquelle je m'asseure y pourveoira incontinant, afin que les désordres qui à l'avenir seroient très préjudiciables à V. M. soient réformés. »

H. DE BOURBON.

Au duc de Bouillon.

..... 1614.

« J'envoie ce porteur vers vous avec M. de Nevers qui s'est résolu de vous voir et prendre les dernières résolutions sur les affaires présentes avec vous tant pour vous que pour nous. Ce porteur en qui vous pouvez vous fier vous exposera fidellement sa charge : attendant de vos nouvelles, j'entretiendray le monde en conférences et négociations sur les choses publiques. »

H. DE BOURBON.

A M. de Villeroy.

Sainte-Menehould, 16 mai 1614.

Demande le paiement des compagnies de gens d'armes et de chevau-légers. Il envoie M. de Buzenval, guidon de la première, pour accompagner ceux que le roi chargera du désarmement et licenciement des troupes.

H. DE BOURBON.

pour soustraire sa seconde femme aux poursuites amoureuses du roi. Quand il revint à la cour, il se montra très irrité de la manière dont la régence avait été donnée et de la faveur de Concini. Tous les mécontents se réunirent à lui, et pendant quatre ans la cour fut en proie à de perpétuelles intrigues. Au commencement de 1614, il se décida à la quitter avec Longueville, Vendôme, Bouillon et Nevers, et à gagner Sedan, d'où il lança un manifeste violent concluant à la convocation des Etats généraux. Cette prise d'armes causa une extrême émotion; Concini décida le gouvernement à négocier, et à force d'argent et de faveurs concédés, le traité de Sainte-Menehould fut signé le 15 mai.

A Villeroy.

Sainte-Menehould, 17 mai 1614.

« Renvoiant M. Vignier pour faire à la reyne les premiers et très humbles remerciements que je luy doibs de l'honneur qu'il luy a plu me tesmoigner de sa bienveillance en cest heureux traitté ; je l'ai chargé de vous voir aussy de ma part et vous remercier, comme je fais bien affectueusement de la part que vous avez prise à la perfection d'un si saint et digne œuvre et vous déclarer mes sincères intentions pour l'avenir, lesquelles il vous donnera à attendre, atendant que jaye le bien de les vous faire parestre par ma présence, voulant estre véritablement et à tousjours, etc. »

H. DE BOURBON.

A Villeroy.

Nevers, 23 août 1614.

Il lui envoie un de ses secrétaires pour avoir un rendez-vous avec lui. « Quelque mespris qu'on face de moy ne m'empeschera pas descrire et de renvoier à la reyne les miens pour faire parestre à S. M. le constant désir que jay de ses bonnes grâces et mon affection à son service. »

H. DE BOURBON.

A la reine.

Châteauroux, 2 septembre 1614.

« J'ay receu et leu avecque joie la lettre qu'il a pleu à V. M. de m'escrire par mon secrétaire, lequel je renvoie par devers elle pour luy rendre tesmoignage du grand ressentiment que jay de l'honneur qu'elle me fait par la démonstration de sa bonne volonté et pour la supplier comme très humblement je fais de me la vouloir faire sentir parfaitement et combler toutes les grandes obligations

que je luy ay par ceste cy que je désire recevoir d'elle, me remettant donques à ceux que jay dépesché auparavant. »

H. DE BOURBON.

A la reine.

Fontenay-le-Comte, 20 janvier 1616.

Les lettres dont il a pleu V. M. m'honorer par M. le mareschal de Brissac et de Villeroy députés du roy mon seigneur, m'ont apporté un extrême contentement en recongnoissant la continuation du bon zèle et sainte intention de V. M. au bien et tranquillité de cet estat nonobstant toutes sortes de traverses et artifices ; comme aussy je supplie V. M. l'assurer que nul autre ne s'y portera avec plus de sincérité et affection que moy qui ne désire rien plus que tesmoigner par toutes mes actions le très humble respect et obéissance que je doibz au roy et à V. M. (1).

H. DE BOURBON.

A M. de Puisieux.

Camp devant Sommières, 25 août 1622.

« J'ay cru qu'il estoit nécessaire de vous donner advis de l'attaque que nous avons faict ceste nuit au faubourg. Elle a si bien réussy que nous l'avons emporté et faict quicter aux ennemys sans la perte d'un seul homme. Il n'y a eu qu'un enseigne de Falvigne qui a esté blessé ; j'espère que dans deux jours nous serons dans la ville. »

H. DE BOURBON (2).

(1) Condé continua ses intrigues ; la réunion des Etats ne le satisfit nullement, et il provoqua une prise d'armes, à laquelle mit encore fin le traité de Loudun, le 6 mai 1616. Effrayée par les mouvements des protestants, la reine accorda à Condé cinq places de sûreté et de larges libéralités à tous ses amis.

(2) Les protestants avaient continué les hostilités ; la reine mère voulait la paix avec eux pour pouvoir s'occuper des affaires d'Allemagne ; Condé, rallié au roi, poussait au contraire à la guerre contre les réformés ; il l'emporta et partit avec Louis XIII pour le Midi, au printemps de 1622.

A M. de Puisieux.

Turin, 21 octobre 1622 (1).

« Je ne veux manquer de vous donner advis de mon arrivée en ce lieu de Turin. J'ay pris en allant le chemin que je vous avois dit que je prendray au retour parce que les montagnes sont maintenant très belles et la mer sera bonne en retournant. J'ay fait icy séjour de deux jours pour avoir loisir d'avoir un couple d'habits et en partiray lundi. Le prince va à Lyon désireux de contenter le roi de vivre sans cérémonie avec luy passés les premiers honneurs. Il parlera des affaires de la Valteline selon qu'il congnoistra que l'on aura l'affaire agréable et que l'on si voudra engager. Maintenant les Espagnols et Léopold non contents de la Valteline, attaquent les Suisses et Grisons (2); cela mérite une fin résolue en ceste affaire qui est pour produire de grands maux. Il parlera de Genève non pour esmouvoir le roy, mais pour luy faire connoitre seullement en ceste affaire la justice de ses prétentions. Il parlera de celle de Montferrat contre le duc de Mantoue; c'est celle qu'il a le plus à cœur; il va très bien; disposé et affectionné, il mérite d'estre bien receu et son amitié chèrement conservée. Le seigneur Claudio Marini va au devant un peu triste et mal content; certes il sert bien et utilement en l'honneur de Dieu. Renvoyez le content; c'est un grand déshonneur qu'il n'ait le nom d'ambassadeur; donnez le

(1) Les huguenots, successivement battus partout, demandèrent la paix; Condé voulait l'extermination du parti, mais la reine l'emporta cette fois, et le prince dut alors quitter la France à la suite de la paix signée à Montpellier le 9 octobre.

(2) L'Espagne tenait à la conquête de la Valteline pour assurer la communication de l'Autriche avec le Tyrol; la France s'y opposa toujours, et en 1624 Richelieu fit chasser des troupes ennemies de cette province. Pierre Brulart, fils du chancelier, marquis de Puisieux (1563-1640), conseiller d'Etat, jouissait alors d'un grand crédit auprès du roi; c'est lui qui, en 1621, avait décidé la soumission de Montpellier.

luy en le renvoyant, car il mérite beaucoup. Il vous dira mes comportemens et les louanges que je donne aux actions généreuses du roy. Peut-estre mon voyage ne luy sera inutile et vous porteray des notes sur toutes les affaires de deçà, de quoy le roy se pourra servir. Certes il faut y songer, autrement adieu l'autorité de la France dans tous les pays estrangiers. Je vous supplye me maintenir aux bonnes grâces du roy, luy montrer la présente et croire, etc. »

HENRI DE BOURBON.

A M. de Puisieux.

Bourges, 6 juin 1623.

« Ma femme s'en va en cour pour mes affaires; elle s'adressera à vous, et comme mes services le méritent, je ne reçois ny faveur ny gratification. Je vous supplie que par votre moyen que je sois laissé en toutes choses avec pareil traitement que j'ay eu toujours et que je sois mis hors des conséquences. Ma qualité le mérite et la justice et beaucoup de choses le veut, veu que la plupart des choses que je prétens me sont promises par traité. Si vous m'obligez, en tems et lieu je m'en souviendray et n'en seray ingrat et demeureray à jamais, etc. »

H. DE BOURBON.

Au roi.

Bourges, 30 juin 1623.

« Mon cousin le marquis de Roian se jette aux pieds de votre justice pour ravoir sa maison de la Chaume. Durant la guerre il y a eu raison di tenir des gens. Il seroit bien rude maintenant à luy qui est catholique et votre serviteur de luy dénier ce que V. M. a accordé pour Beauvais-sur-Mer à Mademoiselle de Rohan, huguenote et sœur de M. de Rohan, qui vous a toujours desservi. Je supplie donc très humblement V. M. de luy rendre sa

maison et de s'asseurer que je soray maugre les envieus plus que personne de France. »

H. DE BOURBON.

Au cardinal de Richelieu.

Milan, 2 février 1628.

« J'ay attrapé Savignac et le tiens prisonnier en mon logis : je le garderay bien attendant les commandements du roy. Vous verrez par les deux lettres que j'écris à M. d'Herbaut comme je fais ce que je puis pour le service du roy, et cependant je me plains à vous de n'avoir pas un sou et que les assignations que l'on m'a baillées sur le pont de Grenoble sont des chansons ; obligez moy de pourveoir à ce qui me faut. Ceux qui ont pris ce prisonnier méritent bonne récompense. Je vous supplie la leur faire ordonner. J'ay tendu des filets pour attraper Villemade ; peut estre réussiront-ils. »

H. DE BOURBON.

Au cardinal de Richelieu.

Castelnaudary, 12 janvier 1628.

« Le sieur de Soudeille vous porte les édits vérifiez, en partie exécutés et la reprise de Monmau. Voila en deux mois Soion, Beauchastel, Saint-Auban, Vauvert, le Kaila et Monmau réduits en l'obéissance du roy sans avoir touché un seul sou, ny veu mesche, poudre, ny plomb, ny que fort peu de poudres. Ceux de Lion, d'Arles et de Daufiné ont fourny quelque argent qui a suffi à ceste despance, encore ai-je mille escus de reste entre les mains du trésorier. Voilà comme je fais les affaires du roy sans faire de caier de frais. Mais la cavalerie et infanterie sans monstre, mon canon et les vivres sur les bras et les officiers de l'armée sans argent, crient à la fin. M. Desfiat avoit donné une assignation sur Grenoble; on y a esté, elle

ne vaut rien. Je vous suplye luy faire commander m'en donner une bonne, car sans cela il est impossible de faire rien de rien. »

H. DE BOURBON.

Les lettres du prince Louis de Condé, celui qui a mérité le surnom de grand Condé(1), sont espacées de 1626 à 1667, et, adressées au chancelier; elles ne renferment que des recommandations pour des particuliers. Une seule est datée du camp de Lérida, du 15 juin 1647, relative à la contrebande commise entre la France et l'Aragon.

Le même volume renferme quelques lettres de Charlotte de Montmorency, — sœur du maréchal, décapité à Toulouse, — et mère du grand Condé (2). Mais elles ne traitent également que de recommandations adressées au chancelier pour des procès. Et, enfin, une seule du prince de Conty (3), de Pézenas, le 30 janvier 1663, dénonçant les agissements des protestants dans son gouvernement et réclamant la plus sévère répression. Elle est curieuse à transcrire : « Il y avoit lieu de croire que ceux de la R. P. R. de cette province ne contreviendroient en aucune manière aux arrêts du conseil du Roy, du 7 août et 30 novembre derniers, donnés au sujet de l'enterrement de leurs morts, puisque les intentions de S. M. sont interprétées si distinctement qu'il n'y a pas la moindre chose qui puisse souffrir une explication nouvelle. Il est arrivé néantmoins que dans la plus grande partie des villes où l'exercice de leur religion leur est permis, ils ont affecté d'y contrevenir avec tant d'instance qu'ils ont fait faire des enterremens en plain jour avec l'assistance d'un plus grand nombre de personnes qu'il n'estoit ac-

(1) Louis de Bourbon, fils aîné du précédent (8 septembre 1621 - 11 décembre 1686). Il épousa Claire-Clémentine de Maillé-Brezé.

(2) Morte le 2 décembre 1650.

(3) Frère du grand Condé, Armand de Bourbon, prince de Conty, suivit les variations de son aîné. Il était alors gouverneur général du Languedoc (11 octobre 1625 - 21 février 1666).

coustumé d'y en avoir auparavant. Cella s'est fait particulièrement dans la ville de Castres où quatre conseillers de la chambre, nommés les sieurs Jossaud, Laegier, Faure et Vignols fils, ont assisté à un convoy publicquement et en plain jour, affin de faire connoistre aux peuples qu'à leur exemple ils pouvoient tout entreprendre et qu'il n'y avoit rien à appréhender en désobéissant. Vous jugerez s'il vous plaist par ce récit que ceste insolence est d'une nature à n'estre pas tolérée et que l'authorité du Roy est engagée trop avant pour ne la pas soustenir, car autrement on doit aprehender de pareilles rebellions et désobéissances dans toutes les affaires qui ne seront pas agréables à ces gens là qui tirent de très grands avantages des préjugés et de l'indulgence qu'on a eue pour eux dans les occasions. Il seroit à souhaitter pour réparer tous ces attentats que S. M. voulut bien obliger lesdits quatre conseillers de la Chambre de l'Edit de luy venir rendre compte de leur conduite ou qu'elle les punit par quelque autre voye. Et par ce moien on contiendroit dans le devoir tous ceux de la R. P. R. en attendant qu'il eust plut à S. M. de faire connoistre au député général de la religion qu'elle veut absolument qu'on exécute les arrêts qu'elle a donnés au sujet des enterrements de leurs morts. Je vous supplie en mon particulier de vouloir donner vos soins à une cause si juste et d'estre persuadé que je suis, etc. »

Armand de Bourbon.

DE LA GRAVURE

QUESTION NOUVELLE.....

Si quelqu'un s'avisait de demander : « La photographie est-elle un art ? » les réponses négatives ne se feraient pas attendre.

Un de nos confrères a été plus loin : exprimant un doute dont il laisse la responsabilité à M. Tout-le-Monde, et contre lequel, du reste, il s'élève fort, il pose cette question au moins imprévue : « La gravure est-elle un art ? »

D'après Heine, les Mahométans habitant la côte nord de l'Afrique se croient autorisés par leur religion à traiter comme esclaves « tous les Chrétiens qui font naufrage chez eux, et tombent en leurs mains. Ils se partagent entre eux ces malheureux, et les utilisent, chacun selon ses capacités. Ainsi, dernièrement, un Anglais qui parcourait ces parages y a trouvé un savant allemand qui avait fait naufrage, et était devenu esclave, mais dont on n'avait pu tirer d'autre parti que de lui donner des œufs à couver. » On ne voit pas bien le légendaire docteur Faust, après avoir touché le fond des vanités et des misères humaines, réduit au rôle modeste de poule couveuse ; mais, en admettant que le fait pût se produire, ces fonctions, plus utilitaires qu'honorifiques, créeraient à sa pensée des loisirs dont il pourrait profiter pour traiter *in extenso* le problème plus haut posé. Le temps et l'espace nous étant mesurés, nous éviterons des développements d'ailleurs inutiles ; il est des vérités tellement incontestables qu'elles passent à l'état d'axiome : on ne les démontre pas.

Certes, la gravure est un art !

Pour le nier, il faudrait nier l'évidence, tenir pour nul et non avenu tout un glorieux passé, faire bon marché d'innombrables œuvres consacrées par l'admiration des siècles.

Que de progrès accomplis depuis les premières tentatives des initiateurs, les tâtonnements, les balbutiements d'un génie qui a déjà la conscience de sa force, jusqu'aux belles créations de notre époque.

Il faudrait passer en revue les maîtres de la fin du moyen âge et de la Renaissance, les artistes à la pointe si fine, si délicate, au crayon si léger, si spirituel, si primesautier, si raffiné de touche et d'accent dans ses libertés

les plus grandes, du XVIIe et du XVIIIe siècle, artistes dont l'habileté n'a pas été dépassée.

Nous aurions à citer parmi les noms célèbres du passé: Thomas de Leu, Daret, Michel Lasne, le charmant Largillière, Jacques Callot, l'inépuisable et original créateur; parmi les modernes, les principaux aquafortistes de notre temps : Célestin Nanteuil, Allongé, Baudry, Desboutins, Legros, Félix Braquemond, Jules Jacquemart, dont l'éditeur Téchener publie un chef-d'œuvre, *les Gemmes et joyaux de la couronne au Musée du Louvre*, etc. Combien de réputations vaillamment conquises ! Et nous ne disons rien des grandes écoles de Liège, de Nuremberg, de Florence, de Fontainebleau, d'Amsterdam ; des van Eyck, des Golzius, des Albert Dürer, des Ribera, des Rembrandt, des van Dyck. A moins de refuser à ces maîtres le nom d'artistes, ce qui serait peut-être un peu osé, il faut donc bien admettre que la gravure est un art.

C'est à ce titre qu'elle figure au programme de l'Ecole; qu'elle a sa place marquée à la villa Médicis ; qu'elle est représentée à l'Institut par plus d'une personnalité éminente (1).

Voyez cependant l'inconséquence, cette branche de l'art français que les étrangers savent apprécier à sa juste valeur, car ce sont eux qui, d'ordinaire, aident le plus à la réputation de nos artistes, cette branche de l'art français est, à un certain point de vue, complètement sacrifiée par nous. Nos musées restent fermés pour elle, ou c'est tout comme. Cherchez au Louvre, au Luxembourg, une salle, un réduit, un bout de galerie qui lui ait été réservé. Les merveilles du cabinet des estampes à la bibliothèque de la rue Richelieu, sont peu visitées de nos nationaux. Combien de gens s'intéressent aux belles compositions de cette chalcographie française dont l'institu-

(1) Consulter le tableau, ou résumé de l'histoire de la gravure de notre collaborateur M. G. Duplessis.

tion remonte à Louis XIV, et qui devait reproduire à bas prix, par la gravure en taille-douce, pour les répandre et vulgariser le goût des beaux-arts, les chefs-d'œuvre de la peinture? Pauvre chalcographie française! Elle a longtemps lutté sans se faire jour, malgré bien des travaux tout à fait remarquables; on ne la dédaigne pas; on l'ignore. Heureusement, elle a repris sous l'impulsion d'un maître autorisé, M. Henriquel-Dupont, une activité nouvelle et tout permet d'espérer qu'elle ne s'arrêtera plus dans la voie d'abord suivie avec tant de peine et au prix de tant de mécomptes. La raison finit toujours par avoir raison.

De ce que nous avons tâché de faire ressortir : 1° exclusion de la gravure des divers musées; 2° négligence par nombre d'artistes français du trésor que le cabinet des estampes à la Bibliothèque nationale met à leur disposition; 3° ignorance des travaux, de l'institution même de la chalcographie française, il résulte ceci, qu'en France la gravure a tenu bien peu de place dans les préoccupations officielles. Les statuaires et les peintres de l'avenir ne manquent pas de sujets d'étude; l'aspirant graveur ne trouve nulle part de collection spéciale, ouverte à tous, où il puisse apprendre l'histoire de son art, en surprendre les secrets, suivre de siècle en siècle et d'école en d'école les manifestations de la fantaisie, de l'imagination créatrice. De quel service pourtant une collection de ce genre ne serait-elle pas! On en a pu juger par l'exposition récente de pièces capitales, due à MM. E. Dutuit et le baron Edmond de Rothschild. L'occasion de l'obtenir est toute trouvée. Il suffirait de réserver à la gravure le lieu qu'elle a droit d'occuper dans les nouvelles galeries que l'on construit pour y transporter le musée du Luxembourg?

Des démarches ont été faites dans ce sens, sur l'initiative de M. Gaillard, président de la Société française des graveurs au burin; on aime à croire qu'elles aboutiront et que la gravure française ne sera plus traitée

comme une pauvre Cendrillon qu'il faut aller relancer jusqu'au fin fond du gynécée où elle s'ennuie au coin de l'âtre, quand il y a tant de belles princesses de par le monde, qui papillonnent de fête en fête et qui ne valent pas même la fourrure de ses jolies pantoufles de vair.

VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET BIBLIOGRAPHIQUES

DE LA CHANSON JOYEUSE D'AUTREFOIS

ET DES RECUEILS DE CHANSONS POPULAIRES ET BACHIQUES.

La chanson ! Nous ne saurions la donner pour un des grands crus du terroir français, mais il n'en est pas où se soient mieux affirmées les qualités de la race, exemptes de tout mélange exotique.

En France, la sagesse de nos pères l'a constaté, tout finit par des chansons ; c'est bien souvent aussi par là que tout commence. A y regarder d'un peu près, le ridicule, pour frapper sûrement ses victimes, emprunte volontiers les deux ailes du rythme et le secours de la rime. Rome avait sa statue de Pasquin, journal aux pages de pierre toujours ouvertes à la raillerie, aux sarcasmes populaires ; Paris traverse, un refrain aux lèvres, les plus douloureuses, les plus sanglantes pages de son histoire. L'esprit satirique, qui planait déjà si haut avec la Muse de Régnier, ce Molière avant la lettre marquant la transition du XVIe au XVIIe siècle, se lasse bientôt des lenteurs de l'alexandrin, que sa grandeur ou ses douze pieds attachent au rivage : il lui faut une forme plus légère, plus nette, plus vive, railleuse et gouailleuse, changeante comme la vague, libre comme l'oiseau. La chanson est le premier avatar du pamphlet ; le trait piquant s'aiguise en couplets avec cette verve des petits écrits, redoutable, si nous en croyons Beaumarchais plaidant *pro domo sua,* aux seuls petits

esprits, mais qui n'en sape pas moins, à la longue, les assises d'une société, comme l'éternelle goutte d'eau use la roche la plus dure. Ainsi s'expliquent les ponts-neufs et les léridas du grand siècle. Les chansons politiques de Béranger ont la même origine : hardies et frondeuses, elles rappellent les mazarinades décochées au tout-puissant ministre de Louis XIII, d'Anne d'Autriche et de la jeunesse de Louis XIV. Elles faisaient sourire le fin diplomate italien. « *S'ils cantent la Canzonetta, ils pagaront* », disait-il des bons bourgeois de Lutèce ; et les bons bourgeois de Lutèce, écrasés d'impôts, lui donnaient raison, se consolant des exactions subies par quelque nouvelle épigramme.

Mais la chanson, qui, avec Béranger, avec Pierre Dupont, un vrai poète injustement oublié, s'est maintes fois élevée aux beautés lyriques de l'ode, se plaît surtout dans le genre familier. Elle peut ajouter à sa lyre une corde d'airain, empiéter sur le domaine de l'hymne, glisser sur la pente dangereuse des personnalités, des allusions politiques ; mais alors elle se condamne elle-même à passer, comme passe cette fugitive actualité dont l'Académie française a proscrit jusqu'au nom des pages de son *Dictionnaire*. Chanter l'amour, le vin, les joies, le terre à terre poétisé de l'existence, cela va mieux à son tempérament et à son génie. C'est par là que l'éphémère peut devenir l'immortelle ; elle ne s'enterre plus alors sous un règne ou dans une époque, elle traduit une des pages de l'histoire de l'humanité.

Certes, il y a un choix à faire dans l'énorme bagage que nous a légué le passé ; bien des œuvres jadis fêtées ne nous intéressent plus qu'à l'état de curiosités... pseudo-littéraires. Nous ne voudrions pas recommander sans réserve *La fleur des Chansons amoureuses, où sont comprins tous les airs de cours recueillis aux cabinets des plus rares poetes de ce temps.* Il y a des non-valeurs dans ce recueil, imprimé à Rouen, chez A. de Launay,

en 1600, réimprimé à Bruxelles en 1866, chez A. Mertens et fils, en un volume in-12 de 609 pages petit texte. La nouvelle édition, tirée à 100 exemplaires, dont deux numérotés sur vélin, n'en fut pas moins bien accueillie. Elle permit à certains bibliophiles d'enrichir leurs bibliothèques d'un ouvrage rare entre tous. *Le Chansonnier françois,* publié par Cailleau, en dix parties brochées et en 8 volumes in-12 reliés ; l'*Almanach des Grâces*, paru en 1784 et 1785, chez le même éditeur, ne se composent pas que de chefs-d'œuvre. On en peut dire autant de l'*Almanach des Muses* et de la *Clef du Caveau.* Caveau, a écrit Monselet,

Caveau, disons plutôt bocage
Au galant et facile accès,
Clef charmante rouvrant la cage
Où gazouille l'esprit français.

Sans doute l'inspiration n'y est pas toujours de haut vol : le genre exclut toute recherche et toute prétention ; mais il reste bien des épis à glaner dans ces pages, auxquelles les amateurs éclairés n'ont pas cessé de s'intéresser. Voyez d'ailleurs ce que les chansonniers de l'heure actuelle — en existe-t-il ? — nous ont donné à la place. Leur muse ne se contente plus de se familiariser, elle s'encanaille. Celle de l'auteur des *Fous,* du *Dieu des bonnes gens,* du chantre inspiré des *Bœufs* et de tant d'idylles charmantes, la compagne de Béranger, de Pierre Dupont, de Désaugiers prenait volontiers son vol vers les régions supérieures, la leur souille ses ailes dans la fange et son vol alourdi la condamne à ne plus hanter que des milieux malsains.

Ignotus, du *Figaro*, ne ménage pas les vérités à la *Muse laide.*

La Muse laide, on le devine, c'est la Muse des cafés concerts, la Muse à la voix éraillée, à l'imagination salie de toutes les équivoques, de toutes les débauches de *style* et de *pensée* que *l'art* du chanteur souligne et fait ressortir d'une intonation, d'un coup d'œil, d'un geste provocant et

canaille. Grossière et brutalement égrillarde, ivre de bière et d'absinthe, elle traîne, dans la banalité, la platitude de ses mots à double détente, l'esprit de l'auditeur, empoisonné au moral comme il l'est physiquement par les boissons frelatées qu'on lui sert. Elle singe et parodie, raille et gouaille, fronde et persifle, se contorsionne et se déhanche, un refrain populaire aux lèvres, doublant l'ineptie de la forme de l'odieux du fond, touchant à tout pour tout salir de ses mains de fille. On se la figure en déesse de la Déraison, débraillée et dépoitraillée, la tignasse au vent, les poings sur les hanches, apostrophant les passants de ses quolibets, de ses lazzi, de ses turlupinades montées de tous les bas-fonds sociaux, se complaisant à parler ce langage chargé d'expressions ignobles, de mots d'argot parfois étrangement imagés, où le vice et le crime ont mêlé leurs scories philologiques. La Muse laide, c'est la muse de la blague, une divinité de notre XIXe siècle, qui ne peut guère inspirer d'autre sentiment que la répulsion, que le dégoût invincible et inévitable; bacchante qui fait froid et qui fait peur quand elle ne rebute pas.

« La Muse laide, écrit notre confrère, ne règne pas seulement sur la foule. Je l'ai trouvée dans les cénacles artistiques. Par exemple, une nuit de l'hiver dernier, un de mes amis m'a fait parcourir quelques cafés où se réunissent, à côté de bohêmes, de jeunes artistes. On connaît ces cafés très particuliers qui sont comme consacrés à un animal, rat, lapin, cochon, chat, truie qui file, etc.

« Des hommes vieux ou jeunes y boivent, comme il y a vingt-cinq ans nous buvions dans nos cafés du quartier Latin — mais ils ont une musique autre que la nôtre. Un piano ou quelques violons servent d'orchestre. De même que dans les agapes mystiques des *Illuminés*, celui qui se sent inspiré se lève et chante. Le public répète le refrain. L'enivrement grandit en même temps que la colonne des soucoupes de bière.

« La fumée ambiante donne aux visages des couleurs zigzaguant comme les reflets d'eau.

« Des femmes sont là, presque hypnotisées. Une d'elles, morphinée, vient s'asseoir à côté de nous. Son œil a la prunelle ex-

traordinairement large d'un *sujet*. Elle nous parle comme dans un rêve. Ces visions me rappellent certain café de Constantine où se réunissaient les mâcheurs de kif au bruit d'une musique monotone. De ces cafés sort parfois quelque Chérif criant la guerre sainte. De même quelque haut artiste illuminé peut sortir de ces cabarets parisiens ! Mais combien de chanteurs buveurs iront tout bonnement à l'hôpital ou à Charenton !

« Ici la chanson est souvent lascive. Le Grossier du café concert ne peut atteindre à ce Lascif. Mais je ne m'en plains point. L'enfant ne vient pas ici. La chanson presque toujours inédite a une fièvre étrange. C'est bien la *Marseillaise* de la névrose.

« Avec cela, on sent la recherche du Grotesque, du Laid. Si vous voulez bien voir tous les degrés de la Muse laide que cette étude vise, allez là. C'est bien la Muse, laide, mais toujours la Muse !... Laide, mais encore déesse !

« La Muse des Rollinat et Richepin a dû boire dans ces cabarets-là. »

Et M. Ignotus de regretter les poètes du peuple, les artistes du passé. Ne sont-ils pas, en effet, essentiellement regrettables ?

Que de richesses dans ces recueils de chansons populaires, facétieuses et bachiques, mentionnés par les Viollet-Leduc, les Charles Nodier, les Leroux de Lincy, etc. L'esprit français souvent aiguisé d'une fine pointe de gauloiserie s'y révèle sous sa forme la plus vive et la plus franche. Les bibliophiles recherchaient, il y a vingt ans, ces jolis volumes. Des amateurs comme MM. de Clinchamp, Pixérécourt, Soleinne, Lacarelle, les recueillaient et en composaient des cabinets charmants. Aujourd'hui encore certaines collections de ce genre, telles que celles du comte de Lignerolles, du duc d'Aumale (fonds Cigongne), méritent d'être cités.

La chanson ancienne était grivoise et non lascive. Le *Bulletin du Bibliophile* a publié sur ce sujet des articles du marquis de Gaillon, fort remarqués en leur temps et non moins remarquables. Le lecteur s'y reportera avec plaisir et avec fruit.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES.

VOLTAIRE. Bibliographie de ses œuvres, par Georges Bengesco. 2 vol. in-8, couronnés par l'Académie française, avec portrait, de XIX et 492 pages; XVIII et 438 pages avec tables. Emile Perrin, éditeur. *Paris,* 1885 (1).

— « Si Voltaire a beaucoup écrit, disait Sainte-Beuve dans un article daté du 9 février 1826, on a écrit sur lui encore davantage, et il semble qu'après tout à l'heure un demi-siècle écoulé depuis sa mort, il ne reste plus rien de nouveau à dire et à connaître de cet homme célèbre. La curiosité pourtant ne s'est pas ralentie; plus universelle sans être moins vive, elle n'a presque fait, en passant d'un siècle à l'autre, que descendre des salons dans le public... »

Ces lignes de l'éminent critique des *Lundis* restent d'une vérité actuelle. Les commentateurs après les mémorialistes, les bibliographes après les commentateurs se sont exercés sur cet inépuisable sujet sans lasser la patience et l'intérêt des générations. Aux travaux de MM. Beuchot, Longchamp, Wagnière, Decroix, Quérard, etc., s'ajoutent sans cesse de nouvelles œuvres, et c'est ainsi que nous avons à mentionner les deux volumes — qui en attendent un troisième — de bibliographie des œuvres de Voltaire, dus à M. Georges Bengesco.

(1) Qu'on nous permette de regretter le titre, banal peut-être, mais opportun, de *Bibliographie des œuvres de Voltaire.*

I.

Certes, le bibliographe n'a pas trouvé besogne faite. L'œuvre immense qu'il devait suivre à la trace n'était rien, comparé aux difficultés multipliées comme à plaisir par le châtelain de Ferney afin de dépister certains limiers enclins à s'éprendre d'une tendresse suspecte pour les ouvrages de la littérature et de la philosophie. Les entraves alors apportées aux manifestations de la pensée commandaient la prudence. Les portes de la Bastille s'ouvraient aisément. Que de livres furent brûlés par la main du bourreau, qui méritaient une meilleure fortune!

A Ferney l'activité de Voltaire était prodigieuse. Lettres, pamphlets, opuscules, épigrammes, satires s'envolaient à tous les vents de la fantaisie sans fatiguer l'esprit qui les prodiguait. Quinze heures par jour d'un labeur acharné ne le lassaient pas et il faisait presque toutes les nuits travailler pendant plusieurs heures un secrétaire qui couchait au-dessous de sa chambre et qu'il appelait auprès de lui par un signal convenu. Et la plupart de ces écrits, qu'il éparpillait avec une facilité prodigieuse, couraient sous le manteau, imprimés sans lieu ni date, sans nom d'auteur, à moins qu'il ne les attribuât malicieusement à un ennemi, à un adversaire, où qu'il ne les signât de cinq ou six pseudonymes. Ce fut le cas pour *le Droit du Seigneur*.

Lors de la publication de *Candide,* huit éditions différentes paraissent en 1759, « sans nom de ville ni d'imprimeur, toutes tirées dans le même format et ayant toutes un titre identique ». Quelle est l'édition *princeps* donnée par Voltaire ? Les avis sont partagés à cet égard. M. Bengesco pense, non sans quelque apparence de raison, que c'est l'édition de 299 pages due aux Cramer, cotée Y² 751 C à la Bibliothèque nationale. Les arguments qu'il apporte à l'appui de cette opinion atteignent même à un degré de probabilité qui approche de la pleine certitude.

Quoiqu'il en soit, l'œuvre était présentée au public comme traduite de l'allemand de M. le Dr Ralph. « Ce roman, disait le 15 mars 1759, le *Journal Encyclopédique,* dont nous ne croyons nullement que l'original allemand existe, est attribué à M. de V. » Là-dessus, Voltaire d'écrire, le 1er août suivant, aux auteurs dudit journal, une lettre signée Demad par laquelle il déclare que *Candide* est de M. *Demad* « actuellement capitaine dans le régiment de Brunswick ». « Une autre lettre de Voltaire, sous le nom de Mead, relative à *Candide*, fut insérée, dit Quérard, dans le *Journal encyclopédique* du 15 juillet 1759. » (*Les supercheries littéraires dévoilées*, éd. Daffis, I, 896.) Mais le *Journal encyclopédique* du 15 juillet 1759 ne contient aucune lettre relative à *Candide.*

Ainsi tantôt Voltaire ne signe pas, tantôt il a recours à un ou à plusieurs pseudonymes. Il ne se gêne nullement pour tâcher de faire endosser à tel ou tel autre écrivain la responsabilité de ses propres écrits. Présenter une œuvre originale comme une traduction, l'annoncer comme la réimpression d'un ancien livre, prendre le masque d'un débutant supposé ou celui d'un confrère qu'il n'aurait pas été fâché d'engager dans une affaire désagréable, ces diverses supercheries n'étaient que jeux pour lui. Rien ne le divertissait comme une frasque de son cru attribué à quelque infortuné capucin ou à quelque grave docteur en Sorbonne. Il faut reconnaître aussi que ses ennemis ne se faisaient nullement faute de l'imiter à cet égard. Bien des rapsodies ont sous son nom couru le monde, auxquelles il était resté complètement étranger. Tenez compte des mille subterfuges auxquels il a eu recours, embrouillant à plaisir une situation déjà naturellement compliquée, des contrefaçons dont ses écrits ont fourni l'occasion, de l'importance de son œuvre, des nombreuses réimpressions qui en ont été faites, et vous reconnaîtrez qu'à débrouiller ce chaos le mérite d'un bibliographe consciencieux n'a pas été mince.

II.

Les deux volumes de M. Bengesco viennent, il est vrai, après la *Bibliographie Voltairienne,* mais l'œuvre de Quérard n'est ni assez complète ni assez exacte pour satisfaire les érudits. L'auteur se borne le plus souvent à reproduire Beuchot qui, tout entier à son travail d'éditeur, n'accorde, dans les avertissements et les notes de son édition, qu'une place insignifiante à la bibliographie. Pas plus que Beuchot il ne s'applique à distinguer les éditions données avec la participation de Voltaire, de celles qu'on a multipliées sans son aveu. Le texte authentique du poète ne s'y trouve donc pas définitivement établi. Insuffisante quant à l'étendue des informations et à la précision des détails, la *Bibliographie Voltairienne* est de plus rendue incommode par une classification qui se rapproche de celle qu'a suivie Beaumarchais dans sa célèbre édition de Kehl et qui, tout aussi arbitraire, ne peut, en plus d'une circonstance, que dérouter le lecteur.

M. Bengesco, lui, suit « la classification adoptée par Beuchot et conservée, à une ou deux exceptions près, par M. Moland, le dernier éditeur des *OEuvres complètes* de Voltaire ». Il étudie à part, dans son premier volume, le *Théâtre,* les *Poésies,* les *grands ouvrages historiques,* le *Dictionnaire philosophique,* les *Romans;* puis il réunit (T. II) dans une seule classe, sous le titre de *Mélanges* et dans l'ordre chronologique, le reste des écrits en prose de Voltaire, la *correspondance,* les *œuvres complètes* et les *œuvres choisies*, les ouvrages imprimés sous le nom du philosophe ou qui lui ont été faussement attribués, etc.

Un troisième volume, dont tous les éléments sont réunis et dont la rédaction a été commencée, sera consacré : « à la bibliographie des *Traductions* que l'étranger a faites de Voltaire et à celle des ouvrages relatifs à sa personne et à ses écrits. »

III.

Le cadre est vaste ; les solides assises de l'édifice indiquent ce qu'en sera le couronnement. M. Bengesco a su donner beaucoup d'attrait à un genre de travail dont on se fatigue bientôt, si l'auteur n'a su en tirer qu'une sèche nomenclature. Des commentaires aussi nombreux qu'intéressants captivent à chaque page notre attention. Bien des traits caractéristiques du temps nous sont conservés : l'ancien régime, avec ses mœurs, ses usages, ses traditions, ses préjugés, revit dans une citation de quelques lignes. Une lettre de Voltaire à l'abbé Moussinot nous apprend de quelle curieuse façon les livres français paraissaient en Hollande.

Sitôt qu'un livre est imprimé à Paris, les libraires de Hollande s'en saisissent ; et le premier qui l'imprime est celui qui en a le privilège exclusif dans ce pays-là ; et pour avoir le droit d'imprimer ce livre le premier en Hollande, il suffit de faire annoncer l'ouvrage dans les gazettes. C'est un usage établi... Or, quand je veux favoriser un libraire de Hollande, je l'avertis de l'ouvrage que je fais imprimer en France, et je tâche qu'il en ait le premier exemplaire, afin qu'il prenne les devants sur ses confrères : j'ai donc promis à un libraire hollandais que je lui ferais avoir incessamment l'ouvrage en question (l'*Enfant prodigue*), dès qu'il serait commencé d'imprimer à Paris, avec privilège... Il ne s'agit que de hâter le sieur Rault, afin de hâter en même temps le petit avantage du libraire hollandais.

Une copie de l'œuvre qu'on vient de citer, très maltraitée par certains comédiens du temps, fut envoyée à Frédéric de Prusse. Celui-ci n'ayant pas dissimulé à Voltaire, que l'*Enfant prodigue* lui avait paru l'œuvre d'un écolier plutôt que d'un maître, l'auteur répondit que : « cela ressemblait à sa pièce comme un singe ressemble à un homme. »

Nous lisons des détails fort attachants au sujet de *Ma-*

homet, dédié au pape et joué pour la première fois à Paris le 9 août 1742, par permission tacite du lieutenant de police. Le censeur Crébillon, toujours prêt à « rogner les ongles » du poète, condamna ouvertement cette pièce. Ce ne fut que sur l'avis favorable de d'Alembert, à son tour commis à l'examen de l'œuvre, qu'elle put se produire librement.

Les tragédies de Voltaire furent souvent réimprimées. On compte dix-huit éditions isolées et classées de *Zaïre*, dix-neuf d'*Œdipe,* de *Brutus,* de *la Mort de César*, vingt-six de *Mérope,* de cette *Mérope* qui fut, selon la constatation d'un journal de police sous Louis XV, « l'un des succès les plus éclatants qu'il y ait jamais eus ».

Les œuvres historiques n'ont pas été moins bien partagées. Quarante éditions de l'*Histoire de la Russie sous Pierre le Grand,* ouvrage dont l'auteur lui-même faisait un cas des plus médiocres ; cinquante-trois éditions du *Siècle de Louis XIV,* cent huit de l'*Histoire de Charles XII* universalisaient la réputation de Voltaire. *La Pucelle* fut réimprimée cinquante-huit fois. Le frontispice de la première édition portait cette épigraphe.

Desinit in piscem mulier formosa superne.

(Horat.)

L'imprimeur, s'adressant au poète, le prie, dans son épître dédicatoire, d'agréer *la Pucelle* qu'il a l'honneur de lui présenter. « Je vous supplie, Monsieur, ajoute-t-il, de ne pas dire que j'ai imprimé votre ouvrage sur une copie imparfaite ; car j'en ai acheté huit pour m'assurer d'une bonne. Dans toutes il manque des vers : ici il n'y en a pas un seul de manqué. La plupart n'ont que douze chants, ici, il y en a quatorze..... J'espère que vous avouerez que puisqu'un libraire devait avoir votre *Pucelle*, il n'y a pas de mal que ce soit moi qui l'aie eue..... Cependant je ne l'aurais pas mise sous presse, si je n'avais appris que quatre ou cinq de mes confrères se préparaient à l'y mettre : etc. »

Qu'en dites-vous ? Les écrivains de ce temps-là se mon-

traient un peu moins âpres à la curée que nos auteurs modernes. La question des « droits » à toucher ne les préoccupait guère et les éditeurs agissaient bien cavalièrement envers eux. Nos contemporains sont plus pratiques, cela s'entend de reste, et plus indépendants, ce qui ne gâte rien. Aussi un chevalier de Rohan ne livrerait-il plus un Arouet au bâton de sa valetaille. A tout prendre, c'est toujours cela de gagné.

A propos de la jolie épître des *Vous* et des *Tu* adressée à Madame de Gouvernet, M. Bengesco cite d'autres pièces similaires : *Les Toi et les Vous*, dans le *Portefeuille d'un homme de goût, Amsterdam et Paris*, *Vincent*, 1765. T. I, p. 379; des *Couplets* faits à Ermenonville par une Dame qui avait demandé si Rousseau tutoyait sa femme (*Mémoires secrets*, 13 septembre 1879) ; enfin, dans le *Conservateur littéraire* de 1819 (T. I, troisième livraison, page 80), une épître à Brutus intitulée : *Les Vous et les Tu*. Cette épître, signée Aristide, se trouve reproduite dans le volume de Victor Hugo, *Littérature et philosophie mêlées* (*Paris*, *Charpentier*, 1841, p. 109), sous le titre suivant : *Les Vous et les Tu d'après la Révolution. Aristide à Brutus*. Nous citons les derniers vers :

Adieu, Monseigneur, sans rancune...
Excusez si, parfois encor,
J'ose rire de la bassesse
De ces courtisans brillants d'or,
Dont la foule à grands flots vous presse,
Lorsque entrant d'un air de noblesse
Dans les salons éblouissants
Du pouvoir et de la richesse,
L'illustre pied de Votre Altesse
Vient salir ces parquets glissants
Que tu frottais dans ta jeunesse.

Il est curieux de lire ce pastiche, très joliment venu, d'un style dont Victor Hugo ne faisait pas grand cas, même alors. Voir dans le volume précité le *Journal des idées d'un jeune jacobite*.

Au premier rang des ouvrages de Voltaire le plus souvent réédités, il faut placer la *Henriade*. Elle n'a pas eu moins de cent dix-sept éditions isolées, sans compter, bien entendu, les éditions collectives. Pour un *à peu près* de poème épique on ne pouvait guère s'attendre à un tel succès. Mais combien d'éditions comptera la *Légende des siècles?*

IV.

« Nous savons trop bien, écrit M. Bengesco, qu'il a dû nous arriver plus d'une fois de nous tromper, et que cette *Bibliographie* présente encore sans doute plus d'une lacune. Mais, comme l'a dit Littré, « la chose nécessaire est non pas d'être complet, ce qui est impossible, mais de fournir un fond solide de renseignements sûrs et de textes qui sont des témoignages. »

« Nous avons la conscience de n'avoir rien négligé pour parvenir à ce but. »

L'auteur se rend ici et ses lecteurs lui rendront pleine justice. Sans doute dans un travail de cette étendue des erreurs étaient inévitables ; mais du premier au deuxième volume, la plupart sont déjà rectifiées. Des améliorations ont été aussi apportées à l'ordonnance générale de l'ouvrage. Plusieurs omissions s'y trouvent réparées : M. Bengesco y mentionne « toutes les condamnations encourues par les divers écrits de Voltaire qui ont été l'objet de poursuites, soit de la part de la congrégation de l'*Index*, soit de la part des juges séculiers. » Le second volume est augmenté d'une table alphabétique propre à faciliter les recherches, en attendant l'index général qui doit compléter le troisième volume. Bref, la *Bibliographie des œuvres de Voltaire* se présente aux connaisseurs dans des conditions qui ne sauraient manquer d'en assurer le vif et durable succès. Que M. Bengesco nous permette de lui en adresser ici nos sincères félicitations. Nous recommandons tout particulièrement son beau travail aux lecteurs du *Bulletin*.

J.-B. L.

— Description des livres de liturgie imprimés aux xve et xvie siècles, faisant partie de la bibliothèque de S. A. R. Charles de Bourbon (comte de Villafranca), par Anatole Alès. 1884; gr. in-8.

Le *Bulletin du Bibliophile* a consacré en 1880 (n° d'août-septembre), un article à l'important et curieux travail de M. A. Alès, sur les anciens livres de liturgie faisant partie de la bibliothèque de S. A. R. Charles Louis de Bourbon, ex-duc de Lucques, de Parme et de Plaisance. A cette bibliographie, parue en 1878, M. Alès donne aujourd'hui un Supplément, contenant la description des livres du même genre acquis par le prince depuis 1878 jusqu'à sa mort, arrivée en 1883. Ce travail complémentaire, rédigé sur le même plan et avec la même conscience que l'œuvre principale, a été demandé à M. Alès par S. A. R. Robert de Bourbon, petit-fils de Charles-Louis et de l'auguste sœur du comte de Chambord. L'amour et la recherche de ces précieuses épaves du passé vont bien aux rejetons d'une illustre race !

Ce Supplément, qui forme une plaquette in-8° de viii et 42 pages (plus les Tables), contient des notices sur une trentaine d'articles, dont neuf se réfèrent à des diocèses ou à des abbayes qui ne figuraient pas dans la *Description* de 1878. Parmi les plus précieux de ceux-là, figure en première ligne un *Missel* gothique, imprimé à Copenhague par Paul Koff, par ordre d'Eric Walckendorff, archevêque de Drontheim, « pour l'usage de tout le royaume de Norwège. » Ce livre mérite doublement l'attention des bibliophiles, pour sa rareté, et sa reliure aux armes de la reine Christine de Suède, à laquelle il a appartenu.

Une autre rareté bibliographique, décrite dans ce Supplément, est un exemplaire complet et bien conservé du Bréviaire in-8° gothique du diocèse suédois de Waesteras (*Arosiensis*), exécuté à Bâle par Pfortzheim en 1513. C'est la plus ancienne édition connue de ce Bréviaire. Il est orné de trois figures, dont une *Bethsabée au bain*, composition bizarre, où l'eau du bain de l'épouse d'Urie jaillit d'une fontaine représentant un enfant dans la posture irrévérencieuse du *Manneken Pis* de Bruxelles.

Plusieurs autres articles de ce Supplément sont également dignes d'être signalés à nos confrères, comme l'édition *Princeps* du Bré-

viaire d'Eichstadt, qui remonte pour le moins à 1478, plusieurs volumes d'*Heures* de Simon Vostre ; — un magnifique exemplaire relié par Lortic, de l'édition de 1527 des *Heures* illustrées par Geoffroy Tory ; — un bel exemplaire dans sa reliure du temps, à ais de bois recouverts de peau de truie gauffrée, d'un missel rarissime du diocèse de Prague, imprimé à Leipzig en 1498 ; — enfin un précieux Bréviaire à l'usage des religieuses bénédictines de Saint-Laurent de Venise, imprimé dans cette ville par Antonio Zanchi de Bergame. Cet exemplaire est incomplet du titre, mais orné de capitales peintes en or et en couleurs et autres enjolivements exécutés à la main par ces nonnes vénitiennes, dont les loisirs n'étaient pas toujours occupés, dit-on, d'une façon aussi édifiante.

Ajoutons que plusieurs de ces livres, imprimés dans les dernières années du xve siècle ou au commencement du xvie, et appartenant à des établissements religieux saccagés bientôt après par la Réforme, sont dépareillés, ou ont subi des mutilations regrettables. *Habent sua fata libelli !* Si les plaquettes ont à souffrir des injures du temps et des hommes, à plus forte raison les volumes de format in-folio ! Ceux-là, rarissimes et parfois uniques, offrent encore un vif intérêt, en dépit, sinon à cause de leurs infortunes.

Dans sa Préface, M. Alès consacre quelques lignes émues à la mémoire du Prince qu'il a dignement servi, et remercie les bibliophiles et les bibliographes qui ont donné à son travail les éloges qu'il méritait d'ailleurs si bien, notamment MM. Léopold Delisle, le baron Pichon, Gustave Brunet, Paulowski, et l'auteur de l'article du *Bulletin*.

L'exécution typographique de ce *Supplément*, pareille à celle de la *Description*, fait le plus grand honneur aux presses de M. A. Hennuyer.

B. E.

Madame de Sévigné historien. — Le siècle et la cour de Louis XIV, d'après Mad. de Sévigné, par M. F. Combes ; 1 vol. in-8. *Paris, Didier-Perrin*, 1885.

Il est dit qu'on pourra toujours parler de cette femme incomparable qui a nom la marquise de Sévigné. On composerait un

volume avec le catalogue des publications qu'elle a inspirées et cependant on trouve encore du nouveau à son sujet. L'an dernier un charmant travail nous a raconté sa vie aux Rochers; plus récemment on nous l'a peinte au point de vue religieux. Aujourd'hui M. Combes prend la marquise comme historien de la cour de Louis XIV et rien ne manque à l'intérêt et à l'originalité de ce travail. Nous ne pouvons pas en parler longuement, parce qu'une analyse serait impossible avec un travail où tant de faits sont résumés. M. Combes prend successivement chacun des personnages dont Madame de Sévigné s'est occupée dans ses lettres, groupe les détails et les appréciations qu'elle a pu formuler et en trace autant de croquis aussi complets que possible. Après certaines monographies particulières, comme celles de Turenne, de Retz, de la Rochefoucauld, de Fouquet, de Condé, de Louis XIV, nous avons des vues d'ensemble sur quelques familles notables du temps, les Colbert, les Le Tellier; puis des études plus générales et non moins piquantes : les femmes ridicules, les femmes criminelles, les princesses françaises, les princesses allemandes, les prédicateurs, les femmes écrivains, les *amies* du roi ; un dernier chapitre, des plus curieux, est celui « consacré » aux Samedis de Versailles, où tout se mêlé un peu, comme dans les lettres de la Marquise, les dames et les seigneurs, les courtisans et les misanthropes, les femmes spirituelles et les poètes. C'est un tableau complet et très réussi de la cour, où M. Combes a su mettre du mouvement et une extrême précision : on croit en le lisant voir la cour d'honneur remplie de carrosses, l'appartement du roi resplendissant de seigneurs richement vêtus et de femmes élégantes.

Tout est à lire dans ce volume réellement charmant et qui cet été fera à plus d'un passer de bonnes heures. Et en terminant M. Combes apprécie ainsi Louis XIV, que Saint-Simon a proclamé un des plus grands rois, non de la France, mais de la terre : « Il dit trop maintenant, après avoir dit souvent trop peu, et bon gré mal gré, Madame de Sévigné et lui se rencontrent. Avec eux nous dirons : Louis XIV a eu ses faiblesses et il a commis des fautes ; mais son siècle est le plus beau de notre histoire ; sa cour la plus brillante qu'il y ait eu dans l'univers, et il est lui-même sans contredit, sinon le meilleur, du moins le plus grand roi de France.

Comte E. de B.

Lettres de la Grenouillère, suivies de quatre bouquets poissards, réimpression des éditions originales, avec une notice par G. d'Heylli. Edition dédiée aux amis des livres. *Paris*, 1885, in-32 de XVII et 118 p., eau-forte par Guillemot fils.

Cette réimpression d'œuvres choisies de Vadé est la troisième depuis dix ans ; il en avait paru une chez MM. Garnier en 1875, et une autre chez M. Quantin en 1879. Ainsi, comme le remarque M. d'Heylli, Vadé, à plus de cent ans de distance, trouve encore des éditeurs et des lecteurs, en dépit du dénigrement et des injures de plusieurs de ses contemporains. C'est qu'il a été le premier dans son genre, un genre minuscule, il est vrai, et l'un des précurseurs du réalisme, sans avoir la prétention de l'ériger en dogme.

La figure en question est divisée en deux compartiments. Dans celui de dessus, on voit « Jerosme Dubois » écrivant sur ses genoux dans son bateau de pêche ; — dans l'autre, la sensible blanchisseuse Nanette Dubut, si absorbée dans la lecture d'une de ces missives *brûlantes*, qu'elle laisse roussir son linge.

B. E.

KATALOG DER BIBLIOTEK DES BŒRSENVEREINS der deutschen Buchhændler (verzeichniss der sammlungen des Bœrsenvereins der deutschen Buchhændler). Un fort vol. in-8 de XXVI et 708 pages, pouvant être divisé en deux parties, la première s'arrêtant à la page 360, la seconde allant de la feuille 23[b] à la feuille 45. Edité par le « Bœrsenvereins » du libraire allemand, *Leipsick*, 1885.

Dans la préface de cet important travail, monument d'érudition marqué au coin de la patience germanique, M. F. Herm. Meyer fait l'historique de l'œuvre que la Société de la Bourse du libraire allemand vient de publier. C'est un manuel très complet où sont classés avec ordre et méthode les ouvrages, les publications spéciales intéressant directement ou indirectement l'art de l'imprime-

rie, le commerce et l'industrie du libraire. Une table analytique, placée à la fin du volume, facilite les recherches et permet de trouver immédiatement la notice bibliographique souhaitée.

Après une introduction et des considérations générales vient l'énumération de la « littérature » de la librairie et des ouvrages techniques s'y rapportant. Suivent les publications encyclopédiques. Les autres grandes divisions du Catalogue nous font passer en revue plusieurs séries d'écrits : Restauration matérielle du livre. — Histoire de la librairie et de l'imprimerie. — Vente du livre (librairie). — Jurisprudence du livre, avec l'histoire de la censure et des droits de la presse dans les divers pays. — La science et l'amour des livres. — De la connaissance des bibliothèques. Etc.

Ces rubriques générales se subdivisent à l'infini. La restauration matérielle du livre, par exemple, comprend : l'écriture ; — historique de l'écriture ; — de la connaissance des manuscrits ; — les livres des anciens ; — miniature et enluminure ; — le nouvel art d'écrire ; — le secret de l'écriture ; — les autographes ; — les instruments de l'écriture ; — l'écriture dans l'antiquité ; — le parchemin ; — histoire du papier de lin ; — les filigranes ; — fabrication du papier de lin ; — publications techniques ; — le papier de couleur ; — le papier de luxe ; — autres matériaux de l'écriture ; le commerce du papier ; etc. Nous trouvons dans ce seul chapitre cinq autres divisions et environ soixante autres subdivisions, comprenant les ouvrages sur la lithographie, la chromolithographie, la zincographie, la galvanoplastie, l'art du relieur, etc., etc.

L'histoire de l'imprimerie et de la librairie n'est pas représentée par une moindre collection d'ouvrages ; la vente du livre, spécialisée d'après les traditions, les usages de chaque peuple, a aussi donné lieu à de nombreux écrits. Le côté jurisprudence, particulièrement intéressant, nous permet de suivre à travers l'évolution des âges les conquêtes de la pensée, en Allemagne, dans les Pays-Bas, en France, etc. Nous remontons aux sources des privilèges de la presse. La censure est étudiée dans l'antiquité, au moyen âge, sous le régime ecclésiastique, pendant la Réforme. L'historique des droits de la presse est fait pour toute l'Allemagne, en Prusse, en Bavière, en Saxe, etc. La Suisse, l'Autriche, les Pays-Bas, les nations scandinaves, l'Angleterre, la France, l'Espagne, la Russie

ont également fourni à cet égard maints sujets de glose. L'étude des diverses législations, celle des procès de presse célèbres complètent cette série. La source est riche ; on peut y puiser largement.

La science et l'amour des livres comprend la littérature de l'amateur, les publications périodiques l'intéressant, au nombre desquelles notre *Bulletin* figure tout naturellement en première ligne ; les manuels du bibliophile ; divers écrits bibliographiques ; la bibliophilie et la bibliomanie, etc.

En somme ce Catalogue, des plus riches comme des mieux composés, rendra de véritables services aux spécialistes auxquels il s'adresse. Le lettré, l'érudit le consulteront avec fruit en maintes circonstances, et s'il dit merveilles de la Bibliothèque du Börsenvereins, il ne témoigne pas moins de la science et des soins intelligents apportés à la mise au point de l'édition qui nous est offerte. Nos félicitations à qui de droit.

Il tipo estetico della donna nel medio evo, un vol. petit in-8 de XIII et 192 pages, par R. Renier. *Ancône*, 1885, *A. Gustave Morelli*, éditeur.

Il faut plutôt voir dans cette publication un recueil de notes prises par un érudit qu'un travail complet sur la matière. L'auteur n'a, du reste, nullement visé à épuiser son sujet et il n'en ignore point les lacunes. Tâcher de recueillir, en France, dans l'œuvre des trouvères et celle des troubadours, en Espagne, en Portugal, en Allemagne, en Italie, — cette dernière partie de l'œuvre est naturellement la plus développée, — les traits principaux caractérisant l'idéal des écrivains du moyen âge en matière de beauté féminine, son ambition n'a pas été au delà. Il prouve, en somme, que le type de la femme au *Medio evo*, reste vague, indéterminé, de pure convention. Les formes de l'idole se dégagent à peine des nuages de l'encens qu'on brûle à ses pieds. Au XVIe siècle, par contre, la direction des idées, le superbe épanouissement des arts plastiques tendent à préciser les contours des figures. L'image ébauchée se complète, se raffine par l'observation du vrai. Les lois de la proportion, de la subordination des détails à l'ensemble, régnent alors en souveraines. De plus en plus l'être abstrait s'efface et se perd dans la nuit des vieux

poèmes : la personnalité apparaît. Cette radieuse beauté de la femme que les toiles de Léonard de Vinci, de Raphaël, ont comme divinisée, le poète apprend à l'exprimer comme le peintre à la faire revivre, comme le statuaire à la douer de cette immortalité du marbre qui, depuis Phidias, nous a conservé tant de chefs-d'œuvre admirés.

J.-B. L.

NOUVELLES ET VARIÉTÉS.

— Des soustractions importantes ont été constatées à la bibliothèque de Parme. Elles sont le fait d'un secrétaire infidèle, le chevalier Panini, âgé de soixante-dix-sept ans, et qui devait sous peu prendre sa retraite.

Les journaux de Parme nous mettent au courant de cette regrettable affaire.

Le mois dernier, un Anglais se rendait à la Bibliothèque et demandait communication de certaines estampes rares, qu'il savait devoir s'y trouver. Les recherches, toutefois, furent inutiles, ce qui donna l'éveil. Qu'étaient devenues ces estampes ? Comment pouvait-il se faire qu'elles ne figurassent plus au catalogue ? Une enquête rigoureuse commença sous la direction de M. Respighi qui, en sa qualité de dépositaire des objets rares, avait à cœur de dégager sa responsabilité.

L'enquête n'aboutit pas, et, probablement, nul n'aurait découvert le *bandolo della matassa* ou le fin mot des détournements commis, si le délinquant ne s'était fait prendre, pour ainsi dire, en flagrant délit.

Un jour, un employé, pénétrant à l'improviste dans la salle où sont gardées les estampes, en vit sortir à la hâte le chevalier Panini, un volume sous le bras. Il eut des soupçons, prévint le directeur, qui manda Panini, et lui fit subir un interrogatoire des résultats duquel il demeura mal satisfait. La surveillance la plus stricte continua d'être exercée. Des fils furent placés d'un pan-

neau à l'autre de l'armoire contenant les ouvrages rares, de telle sorte qu'il était impossible d'ouvrir ladite armoire sans les endommager. Le 30 mai, trois des fils se trouvèrent cassés. Des perquisitions faites immédiatement dans le bureau du secrétaire Panini, amenèrent la découverte d'estampes et de manuscrits d'un haut prix. Aucun doute n'était plus possible. Panini fut, sur-le-champ, suspendu de ses fonctions; il se jeta aux genoux du directeur, avouant tout, implorant sa grâce. L'affaire alla jusqu'au ministre, qui confirma la révocation. On sut que le voleur ouvrait avec une fausse clef le tiroir dans lequel M. Respighi enfermait la clef de l'armoire aux estampes. Il ouvrait ensuite l'armoire, choisissait les objets à sa convenance, puis la refermait, remettait la clef à sa place habituelle, avait soin de clore le tiroir directorial au moyen de sa fausse clef, emportait le produit de ses vols et ne négligeait pas de rayer ensuite du catalogue les numéros manquants. A son domicile, au troisième étage d'une maison située au bourg San Biagio, on a retrouvé une partie des ouvrages soustraits ; mais l'on a sujet de craindre qu'un bon nombre de gravures précieuses n'aient déjà passé les Alpes et ne soient perdues pour toujours.

Le chevalier Panini a été arrêté. Il passera en jugement au mois de novembre prochain.

La *Gazette de Parme* a publié les détails qu'on va lire :

« Panini n'a volé que des estampes. Il n'a pas touché aux livres ni aux manuscrits. Les bruits qui ont couru de la disparition de livres rares, parmi lesquels un livre d'heures de Marie-Antoinette avec sa signature, sont entièrement controuvés. Notre bibliothèque n'a jamais possédé ce livre d'heures. Nous croyons qu'il se trouve dans la Bibliothèque nationale de Florence. En ce moment, on passe en revue les estampes qui sont au nombre de 4,000, et l'on a constaté jusqu'à présent qu'il en manque 325, dont quelques-unes de grande valeur. »

— *Bibliothèque nationale.* Le service de la Bibliothèque nationale vient d'être réorganisé par un décret précédé d'un rapport du ministre de l'instruction publique.

La principale mesure qu'il édicte, fait remarquer le *Figaro*, « consiste dans l'adjonction des conservateurs-adjoints aux délibérations du comité, auxquels les conservateurs en titre pouvaient seuls prendre part autrefois. Cette apparence de libéra-

lisme a été fort habilement imaginée et explique le bon accueil fait au nouveau décret par le personnel de la Bibliothèque nationale. Mais il ne s'agit que de ce personnel seul, de cette seule Bibliothèque. Incomparablement riche, aussi commode que précieuse aux travailleurs, la Bibliothèque nationale fait depuis longtemps exception aux règlements anciens. Le décret nouveau, tout comme celui de 1858, consacre simplement un état de choses, un fonctionnement, des habitudes, que les nécessités d'un service continu ont établis en fait depuis près de cinquante ans.

« Le décret nouveau, confirmation peu modifiée de celui de 1858, ne fait donc qu'enrégimenter officiellement, comme employés dépendant directement du ministère, des hommes de haute valeur, résignés depuis longtemps, par la force des choses et par dévouement, à une besogne d'employés de divers grades hiérarchiques. Mais la Bibliothèque nationale n'est pas la seule bibliothèque de Paris. Il y en a d'autres, très importantes, comme Sainte-Geneviève, comme l'Arsenal, comme Mazarine, comme la Sorbonne, où la force des choses n'a pas encore produit le régime de fait en vigueur rue de Richelieu. Le décret se garde bien de souffler mot de ces autres bibliothèques ; mais la vérité, c'est que c'est elles qu'il vise surtout. Il les vise de loin, mais sûrement, sans se presser, et, un beau matin, le régime uniforme, uniquement administratif, appliqué il y a trois jours à la Bibliothèque nationale, sera appliqué à toutes. »

Notre confrère constate que le vrai talent n'est jamais riche. L'ancien régime pensionnait les écrivains, les artistes, le nouveau se préoccupe fort peu de leurs besoins. Aussi, dès le premier empire, Napoléon « qui fonda à peu près toutes les assises de la société nouvelle », sut-il envisager le parti que l'on pouvait tirer des places de conservateurs et de bibliothécaires pour venir discrètement en aide au mérite peu fortuné. La restauration, la royauté de juillet, le second empire, s'inspirèrent de la même tradition.

« A l'exception de la Bibliothèque nationale, où elle est devenue matériellement impossible, elle se continue encore partout. Ces places, j'y insiste, n'étaient pas, à proprement parler, des emplois. C'étaient des espèces de petits douaires viagers conférés au talent consciencieux, modeste, ennemi des banales concessions à la foule. On ignore assez généralement qu'il existe un décret de

Moscou réglant le régime des bibliothèques, comme il en existe un réglant le régime de la Comédie-Française. Aux premières lignes on lit ces mots, dictés par Napoléon : « Les conservateurs sont inamovibles. » Article significatif, qui montre à quelle hauteur le chef de l'Etat entendait maintenir ces fonctions nouvelles. A ses yeux elles devaient récompenser le talent, en le consacrant, et il n'hésitait pas, lui, l'autocrate terrible, à lui assurer une indépendance absolue, même l'indépendance du cœur, au moyen de cette clause formelle d'inamovibilité, prévoyant jusqu'à l'ingratitude.

« On eût certes étonné autant Napoléon que les hommes de talent qu'il favorisait de la sorte, pour le plus grand honneur des lettres françaises, si on leur eût dit que ces fonctions seraient pour ces hommes de simples emplois administratifs, des emplois de ministère, de bureau, les assujettissant d'abord à faire acte de présence journalière, ensuite à servir en personne le public. Il était, au contraire, expressément sous-entendu que ces fonctions n'entraveraient en rien leur liberté, leurs travaux : qu'ils devaient même multiplier désormais ces travaux, au profit de tous. Pour ne remonter qu'à des souvenirs relativement récents, Casimir Delavigne, sous Louis-Philippe, reçut la bibliothèque du Palais-Royal. Alfred de Musset fut doté de celle de l'Intérieur, qui, il y a quelques années, avait pour titulaire Edouard Fournier, l'érudit aimable. Jules Sandeau reçut la bibliothèque Mazarine, avec logement. Charles Asselineau eut, jusqu'à sa mort, une place à la même bibliothèque. M. Xavier Marmier, bien avant de faire partie de l'Académie française, occupait à Sainte-Geneviève une situation importante, qu'il n'a tenu qu'à lui, l'an dernier, d'accroître encore, etc. »

En résumé, le règlement actuel ne saurait avoir d'autre résultat que de rabaisser les charges de bibliothécaires à de simples fonctions d'employés. A tous les points de vue cela est profondément regrettable. Nous voudrions voir le gouvernement montrer plus de souci de la dignité des lettres, de l'indépendance des hommes d'un mérite éminent auxquels il ne fait que rendre justice en leur assurant les conditions matérielles d'existence qui leur permettent de se livrer sans réserve, pour l'honneur de la patrie française, à leurs travaux de prédilection. A quel besoin répondent d'ailleurs les récentes dispositions gouvernementales ? Comment ne pas être

frappé, toute question de convenances à part, de leur profonde inutilité. Ce n'est pas de la réorganisation, mais de la désorganisation que l'on est en train de faire. Les usages anciens, transmis d'une génération de conservateurs à l'autre, nous ont valu, rien que pour la Bibliothèque nationale, des hommes supérieurs tels que le baron d'Acier, Van Praet, Monteil, Duchesne aîné, P. Paris, etc.

Que nous vaudront les nouveaux usages, si on a le tort d'y persister? L'expérience reste à faire; mais si nous voyons très clairement ce qu'on peut perdre, nos prévisions les plus optimistes ne nous laissent pas entrevoir le plus mince avantage à espérer. La tentative des novateurs nous paraît donc condamnée d'avance. Puisse-t-elle l'être bientôt, en fait comme en droit!

— Le musée de Gœthe, à Weimar, vient de s'enrichir d'un journal entièrement écrit de la main du poète et qui comprend la période de 1777 à 1832, année de sa mort.

Ce manuscrit faisait partie de la succession du neveu de l'auteur de *Werther*.

— M. Julien Sée, publiciste français, chargé d'une mission en Alsace, s'occupe spécialement de compulser, dans les archives locales, les documents qui se rapportent à l'histoire de cette province pendant la Révolution.

D'après le *Journal d'Alsace*, le musée d'Altkirch s'est enrichi depuis peu d'une pièce intéressante : *le Livre d'ordres* du général Kléber en Egypte. On peut y suivre pas à pas toute la campagne faite par l'armée française dans le pays des Pharaons.

— Molière se moquait des femmes savantes, mais ... nous avons changé tout cela comme son Sganarelle; le bas-bleuisme, de nos jours, enrôle maintes personnalités distinguées qui portent haut sa bannière et la font, ma foi, respecter du bec et des ongles. Le livre, la presse offrent à l'activité féminine un champ où elle s'exerce volontiers. Que de chroniqueurs du « petit sexe », le journalisme a vus défiler, depuis ce brillant vicomte de Launay qui fit à Madame Emile de Girardin une si belle réputation d'esprit et de grâce! Quelques-uns combattent à visage découvert, d'autres ne dédaignent pas le « touret de nez » de leurs aïeules et se donnent le bénéfice de pseudonymes vaillamment portés. Or, un journal parisien ne s'est-il pas avisé dans l'un de ses der-

miers numéros de soulever les masques de ces dames? Fi, l'indiscret! Poètes, romanciers, moralistes ou nouvellistes, ont ainsi vu trahir leur incognito mal gardé. Nous blâmons très fort notre confrère, en profitant, comme il est juste, de ses découvertes, que, d'ailleurs, plus d'un lecteur du *Bulletin* aura pu faire avant lui.

Signent ou ont signé :

Wanda de Dunajow : Madame Sacher-Mazoch.

Comtesse de Bassanville : Madame Camille Guyot.

Camille Bias : Madame Martin.

Pierre Cœur : Madame de Voisins.

Camille Henry : Madame della Rocca.

René de Camors : Madame Clémence Altemer.

Daniel Darc : Madame Régnier.

Comtesse Dash : Madame de Saint-Mars.

Olivier Lavoisy : Madame Henriette Cuvillier-Fleury, née Bouton.

M. Mayran : Madame Marie Deschard.

Paule Minck : Madame Boyanowich, née Mekarski.

Gyp : Madame de Martel.

Th. Bentzon : Madame Blanc.

Carmen : Mesdames Camille Delaville et Maurice Reynold.

Thilda : Madame Mathilde Stevens.

Pierre Ninous : Madame Lapeyrère.

Jacques Rozier : Madame Jules Patton, née Emilie-Euphémie-Thérèse Pacini.

Carmen Sylva : La reine Elisabeth de Roumanie, née princesse Wied Neuwied.

Etincelle : Madame de Peyronni.

Isabelle France : Mademoiselle Marcelle Ferry.

Gennevraye : Madame Janvier de la Motte.

Philippe Gerfaut : Madame Dardenne de la Grangerie.

Henri Gréville : Madame A. Durand.

Gustave Haller : Madame Gustave Fould.

Doria d'Istria : Princesse Koltzoff Massalsky, née Hélène Ghika.

Violette : Mademoiselle de Laincel.

Mary Summer : Madame Foucaux.

— M. Gladstone a fait don à la Bibliothèque de Belgrade de 363 volumes d'histoire et de diplomatie.

— Deux curieux manuscrits visigothiques viennent d'être restitués à la colonie des Bénédictins français de San Domingo de Silos (diocèse de Burgos). Ils appartiennent à cette liturgie mozarabe dont les monuments imprimés présentent bien des lacunes, ne s'appuyant que sur l'autorité de manuscrits postérieurs à Grégoire VII et à l'introduction en Espagne de la liturgie romaine.

Les manuscrits de San Domingo remontent plus haut. Notre Bibliothèque nationale, le *British Museum* n'en possèdent pas de plus précieux et de plus rares. Ce qui en fait surtout le prix, c'est qu'ils ont trait presque uniquement aux rites et aux formules usités pour l'administration du baptême, de l'ordination et de quelques autres sacrements. Or, cette partie de la liturgie mozarabe manquait jusqu'ici; les cardinaux Ximénès, Lorenzana, le P. Leslens, n'avaient pu s'en occuper faute de documents, et voilà une lacune comblée. Les manuscrits en question avaient disparu depuis un demi-siècle des archives de l'ordre. On les a retrouvés chez un habitant de Burgos, où ils étaient arrivés on ne sait comment, et qui s'est empressé de les rendre à leurs légitimes propriétaires.

— Le *Gutenberg-Journal* analyse un intéressant travail de M. E. Hoyer, sur le *papier, sa composition, analyses et essais.* Nous lui empruntons les renseignements suivants, de nature à intéresser nos lecteurs.

Il se fabrique aujourd'hui en Europe 1,720,000 tonnes de papier par an, pour lesquelles on ne dispose que de 1,110,000 tonnes de chiffons, la différence étant fournie par des succédanés.

Au nombre de ces derniers, un des plus importants est la pâte *de bois* mécanique; sa production annuelle est arrivée au chiffre de 300 millions de kilogrammes; celle de la pâte de bois chimique à 50 millions; la pâte de paille et de sparte à 280 millions; enfin, toujours dans les fabriques *européennes*, on emploie annuellement 120 millions de kilogrammes de matières minérales, si bien qu'il n'est pas rare de trouver sur le marché des papiers, ayant encore une certaine apparence, qui sont composés de 80 pour 100 de pâte de bois mécanique et de 20 pour 100 en plus de substances minérales.

M. E. Hoyer explique que cette composition de papier, très suffisante pour les cahiers d'école, les journaux, etc., ne laisse pas d'être défectueuse pour les archives, les éditions de luxe,

et, en général, pour tous les documents qui doivent avoir une durée.

L'altération du papier est le plus souvent accompagnée d'un changement de teinte : « de blanc, le papier devient jaune, puis brun clair et même foncé. Quelques fabricants attribuent ces modifications au passage du papier, pendant sa fabrication, sur les *cylindres sécheurs en fonte :* le papier absorberait alors du fer qui s'oxyde avec le temps. M. Hoyer croit plutôt que cette altération est produite par la formation d'humus ou substance organique du sol de la plante. La cellulose, sous l'action de l'air humide, forme des produits ou corps terreux ; or, plus la cellulose est pure, moins facilement elle s'altère. Cela indique déjà la nécessité d'employer la cellulose le plus possible, si l'on veut que le papier dure.

Les *matières premières* qui possèdent le mieux ces qualités de durée sont le lin, le chanvre, etc.; puis, parmi les succédanés : le phormium, le chanvre du Bengale, le chanvre de Manille, le jute, le chanvre d'aloès (pite), le china-grass, le genêt ou bruyère, le sparte (alfa, genêt d'Espagne), les tiges de céréales, diverses essences de bois qui sont traitées mécaniquement (par défibrage) ou chimiquement. Au sujet de ces derniers produits, M. Hoyer pense qu'ils peuvent rendre de réels services pour les papiers à bon marché, n'exigeant pas une grande ténacité ; mais les défauts du papier de cette qualité sont de devenir plus *cassant*, de prendre plus de main et une plus grande opacité.

Les succédanés sont : l'alumine (kaolin, *china-clay*, terre de pipe), la chaux (annaline, *pearl hardening*, blanc fixe, baryte, blanc de zinc, etc.).

L'addition de ces substances donne au papier une teinte d'un blanc éclatant, le rend opaque et plus apte à recevoir le satinage; mais ces minéraux ne peuvent en aucun cas remplacer les fibres, et, ajoutés en trop forte quantité, ne servent qu'à augmenter le poids de la pâte...

« En déduction de ces remarques, de ces critiques, M. Hoyer a établi un classement des papiers, d'après leurs qualités. Il part de ce principe qu'un papier sera d'autant plus mauvais que sa composition s'écartera davantage de celle du papier de fil collé à la gélatine » et il dresse le tableau suivant :

1° Papier de pur fil collé en feuille à la gélatine ;

2° Papier de pur fil collé en pâte ;

3° Papier de pur fil collé d'après la méthode mixte ;

4° Papier de pur fil collé en pâte à la résine.

« Viennent ensuite les papiers composés de fibres d'alfa et de coton, seules ou mélangées à du lin ; puis, les papiers fabriqués avec des fibres de lin, etc. »

L'auteur étudie la fabrication des papiers-types, leur poids, leur épaisseur, leur résistance à la traction.

« Je désignerai par *allongement jusqu'à rupture* l'élasticité qui se manifeste dans le papier avant la déchirure. Un papier à résistance égale sera d'autant plus solide que l'allongement à l'essai sera plus grand, et *vice versa*. Cet allongement s'exprime le mieux en tant pour cent de la longueur. »

Suivent des détails complets sur ce chapitre spécial. Les développements que M. Hoyer a donnés à sa pensée intéressent surtout les imprimeurs et ne saurait entrer dans le cadre de cet article. Nous nous bornerons donc à citer sa conclusion.

Le papier peut être qualifié :

Au-dessous de	2000^{m},	long de rupture,	de mauvais ;
—	2000 à 2500	—	de moyen ;
—	2500 à 3000	—	de passable ;
—	3000 à 4000	—	de bon ;
—	4000 à 5000	—	de très bon ;
—	5000 à 6000	—	d'excellent.

— On vient de faire aux archives du département des Alpes-Maritimes une véritable trouvaille. Il ne s'agit de rien moins que du *Journal de bord du bailli de Suffren durant ses campagnes de l'Inde*. On y trouve relatés tous les faits accomplis sur l'escadre commandée par l'auteur, du mois de mars 1781 à la fin du même mois en 1784.

— Par contre, un de nos confrères appelle l'attention des érudits sur un manuscrit de la plus haute valeur pour l'*Histoire de Russie*, qui se trouvait autrefois au Vatican, d'où il passa au *Musée Borbonico* de Naples, et qui, depuis, a disparu. Classé à Naples sous le n° 286, il était relié en parchemin et portait à l'extérieur une étiquette avec l'inscription latine suivante : *Varia spectantia ad Moschoviam et Moschovitas collecta anno* 1710. M. Rossi, directeur du musée Borbonico, en a conservé la table des matières, dont voici la traduction :

P. 1. Relation préliminaire sur l'état de la Moscovie. De l'Archimandrite de Kiev. Du patriarche de Riazan. Des écoles ouvertes par Pierre en 1700. De l'enseignement en langue slave. — P. 20. Renseignement sur les ministres Danilovitch (lisez Alexandre Danilovitch Menchikov), Golovine, Golostein (?). — P. 22. Ambassade inutile envoyée en France en 1704 pour conclure une alliance et un mariage. — P. 25. Avantages à obtenir : union de l'Eglise russe avec l'Eglise romaine, libre passage en Chine, organisation des missions. — P. 36. Eglise catholique et Bibliothèque érigées par Gordon. — A examiner : Si Pierre est disposé à se faire catholique, ou à le permettre à ses sujets. — Anecdotes diverses sur l'Empereur, sur la Cour et sur la capitale. — Note instructive sur les négociations. Essais antérieurs d'union, à partir du temps de Sixte IV, de Clément X, d'Innocent XII. — Correspondance avec le nonce de Pologne. Golitsyne favorable. Ambassade envoyée à Rome, présidée (*sic*) par le prince Kourakine, lieutenant-colonel de la garde impériale. — Diplôme impérial pour les lettres diplomatiques, en langue russe, avec signature et sceau. — Parmi les personnages attachés à la Légation extraordinaire se trouvait le général Chérémétev, dit Seraramet. — Quelques articles des négociations avec la Cour d'Autriche et celle de Russie. Correspondance avec différents personnages. Diplômes impériaux pour les concessions promises aux catholiques. Copies envoyées par Huyssen à G.-V. Gravina. — Minutes de correspondance avec des apostilles et des corrections autographes de Clément XI.

— *Bibliothèque de Chaumont.* — Nos lecteurs connaissent la savante étude de M. Leroux de Lincy, intitulée : *Recherches sur Jean Grolier et sa bibliothèque*. Un peu plus de trois cent cinquante ouvrages s'y trouvent décrits; mais l'auteur n'ayant pas étendu au delà de quelques grandes villes le cercle de ses investigations, son travail présente nécessairement des lacunes que le temps et les érudits ont déjà en partie comblées. C'est ainsi qu'on signale à la bibliothèque de Chaumont un volume de théologie comprenant soixante-treize feuillets de texte chiffrés, et trois feuillets de préliminaires non numérotés.

Cet in-4, imprimé sur fort papier, avec belles marges, vignette or et couleur au-dessus de la première page du texte, enrichi d'initiales également dorées et coloriées, est relié en veau brun et

doré sur tranches. Les côtés extérieurs de la couverture portent des arabesques et des filets en or délicatement compliqués. Sur le plat de dessus figure, dans un encadrement, la fameuse inscription : « *Jo. Grolierii et amicorum* ». Le plat opposé reproduit la devise non moins connue : « *Portio mea, domine, sit in terrâ viventium.*

Ce beau volume, aussi rare que magnifique d'impression, provient de l'Oratoire de Langres. Il a pour titre :

Origenis Adamantii de recta in Deum fide dialogus adversus Megethium, Marcum, Droserium, Valentem et Marinum hæreticos, Joanne Pico senatore Parisiensi interprete.

Parisiis, apud Audoënum Parvum, via ad divum Jacobum, sub Lilio aureo, 1556.

Nous sommes heureux de voir s'augmenter d'une œuvre aussi intéressante la collection connue des livres appartenant au grand bibliophile du XVIe siècle, et nous en félicitons M. Emile Voillard, bibliothécaire de Chaumont, auquel nous avons emprunté la plupart des détails qui précèdent.

— M. Pierre Jouin, dont nous apprenions la mort il y a peu de temps, a fait don de sa bibliothèque à la ville de Royan.

— La *bibliothèque d'art ancien* de la librairie Rouam est en voie de s'enrichir d'une troisième série d'œuvres remarquables. Un premier volume, intéressante étude de J. Rousseau sur Hans Holbein, comprenant 72 pages in-4 illustrées de nombreuses gravures, est en vente au prix de 2 fr. 50.

— Signalons la formation à New-York d'une réunion de bibliophiles s'intitulant *Dunlap society*, du nom de l'écrivain qui, le premier, a écrit l'histoire du théâtre américain. La nouvelle société a l'intention de publier une série de pièces et de documents peu connus se rapportant à l'art dramatique et le suivant à travers ses diverses manifestations dans l'Amérique du Nord.

— Le *Polybiblion* nous donne l'énumération des bibliothèques les plus importantes de la France en 1878.

« Une statistique dressée en 1878, et dont nous retrouvons la trace dans le dernier numéro paru du *Bulletin des Archives et des Bibliothèques*, détermine ainsi qu'il suit l'importance des principaux dépôts de livres de la France. En ce qui concerne Paris, d'abord, on voit qu'à l'époque en question, la Bibliothèque

nationale possédait environ 2 millions de volumes, la bibliothèque Mazarine, 200,000 imprimés, 2,000 incunables et 6,000 manuscrits ; Sainte-Geneviève, 160,000 imprimés et 5,000 manuscrits ; l'Arsenal, 250,000 imprimés et 6,000 manuscrits ; la faculté de Médecine, 60,000 volumes ; le Muséum d'histoire naturelle, 50,000 ; la Bibliothèque polonaise, 40,000 ; le Conservatoire de musique, 30,000 ; le Conservatoire des arts et métiers, 25,000 ; la Faculté de Droit, 15,000, et l'Université, 10,000. De son côté, la province, toujours en 1878, nous offre les chiffres suivants : Bordeaux, 160,000 volumes ; Lyon, 150,000 ; Besançon, Grenoble et Aix, 120,000 ; Rouen, 112,000 ; Avignon, 96,000 ; Marseille, 80,000 ; Nîmes, 72,000 ; Amiens et Dijon, 70,000 ; Rennes, 65,000 ; Toulouse, 64,000 ; Montpellier, 60,000 ; Chartres, 56,850 ; Orléans, 51,000 ; Tours, 46,000 ; Clermont, 44,500 ; Angers, 40,500 ; Le Mans, 40,000 ; Blois, 36,000 ; Brest, 32,000 ; Poitiers, 30,000 ; Moulins et Carpentras, 27,000 ; Pau, 25,000. — Nous ajouterons que la bibliothèque de Reims, qui, en 1853, comptait à peine 29,000 volumes, en possède à l'heure actuelle plus de 62,000 avec 1,493 manuscrits ; ce qui constitue une augmentation de plus du double en moins d'un tiers de siècle.

« Vers la fin de l'année dernière, il y avait en France 2,450 bibliothèques pédagogiques mises à la disposition des instituteurs ou des délégués cantonaux ; elles comptaient ensemhle 663,878 volumes. Pendant l'année 1883, 30 bibliothèques pédagogiques nouvelles ont été créées. »

— M. Tamizey de Larroque consacre au cardinal Bichi, évêque de Carpentras, le huitième fascicule des *Correspondants de Peiresc*. Il joint au volume diverses lettres inédites et le termine par un appendice sur le mont Ventoux. L'auteur tient en réserve nombre d'autres documents qu'il publiera tour à tour. Ce n'est pas auprès des lecteurs du *Bulletin* qu'il peut être utile d'insister touchant l'intérêt de ce travail. Le nom de M. Tamizey de Larroque leur est connu ; il s'allie pour eux facilement à l'idée de recherches patientes et d'une érudition du meilleur aloi. Nous nous bornerons donc à souhaiter à notre vaillant collaborateur tout le succès qu'il mérite.

— Sous ce titre : *Fleurs et peinture de fleurs*, M. Louis Mongazon publie à la librairie académique Didier, un volume qui se

recommande aux artistes comme aux gens du monde. L'auteur a étudié son sujet en France, en Italie, en Flandre et en Hollande. La forme est charmante, le fond des plus attrayants. Nous en adressons à qui de droit toutes nos félicitations.

— La librairie Bernard Quaritch, à Londres, met en vente un des plus beaux manuscrits connus comme spécimens des enluminures du commencement du XVIe siècle.

Il s'agit des *Heures de Jean Ango*, le célèbre armateur de Dieppe, dont les exploits sont devenus légendaires. Ce manuscrit sur vélin, in-8, relié en maroquin olive, doublé de maroquin rouge, avec filets et dentelles, orné de cinquante-six magnifiques miniatures, et, tout compris, d'environ mille sujets du caractère le plus délicat, le plus varié, le plus richement doué sous le rapport de la fantaisie ; ce manuscrit, disons-nous, est aussi connu sous le nom d'*Heures des Enfants*, à cause des innombrables figures d'enfants qu'il renferme. On l'a également appelé *la Perle*, d'abord parce qu'il est unique, quant au nombre et à la diversité des peintures, ensuite en raison du style gracieux de ses illustrations.

Nous citerons, entre autres choses, cent soixante-deux groupes de bébés se livrant à tous les jeux de leur âge, compositions naïves, délicatement traitées, et placées en manière de culs-de-lampe au bas des pages.

Le *Livre d'Ango*, exécuté en France sous le règne de Louis XII (1498-1515), est tout à fait remarquable par l'ensemble du travail. En tête des cinquante-six miniatures, se trouvent le portrait du hardi marin et celui de sa femme prosternés devant l'Eternel.

« Le manuscrit, dit une notice que nous avons sous les yeux, commence par un calendrier de douze pages à larges encadrements couverts de fleurs, de fruits et de rinceaux en grisailles à fond d'or, et qui contiennent douze sujets enfantins concordant avec les douze signes du zodiaque.

« On y trouve ensuite (et c'est par là qu'il est exceptionnel) cinq cent soixante-seize peintures marginales et cent vingt-huit autres sujets historiques, en culs-de-lampe, qu'il faut ajouter aux cent soixante-deux groupes d'enfants indiqués ci-dessus. Le manuscrit compterait donc deux cent quatre-vingt-huit groupes ou culs-de-lampe, terminant un même nombre de pages encadrées, et peintes sur les trois autres côtés.

« Ainsi est établie la présence de neuf cent cinquante-six compositions formant un total d'environ quatre mille figures !

« Les enfants nus, réunis par groupes, ou agissant seuls dans les marges, entrent dans ce chiffre de quatre mille, pour sept cent quatre-vingt-dix ; et le nombre total des enfants s'élève même à plus de neuf cents, si l'on y fait figurer les groupes de petites filles, de garçons habillés, d'enfants de chœur, etc.

« Par ce motif, on comprend que, dès son origine, le *Livre d'Ango* fût appelé *Heures des enfants*.

« Il n'a jamais paru en vente publique et n'a été vu, depuis plus de trente ans, que par MM. Waagen, directeur du musée de Berlin, et le comte Edouard Raczynski, lors de leur voyage en France. »

— Un voyageur français qui a récemment visité en détail le Mexique, M. J. Leclercq, cite comme particulièrement remarquable la bibliothèque publique de San Luis Potosi. Elle possède, dit-il, d'anciens et précieux ouvrages relatifs à l'histoire du Mexique, des manuscrits espagnols contemporains de la conquête, et de très curieux livres de liturgie. Cette bibliothèque, comme toutes celles du Mexique, a été formée avec les livres des anciens couvents supprimés sous le gouvernement de Juarez ; aussi les ouvrages de théologie y occupent la plus grande place.

— Un de nos confrères publie une curieuse lettre de Talma, laquelle a fait partie de la collection d'autographes de feu M. Makerault, fils du premier administrateur de la Comédie-Française.

Ladite lettre, adressée à : « Madame Talma, n° 3, rue Neuve-Saint-Augustin, près la rue de Richelieu », est datée de Rouen. Elle porte le timbre de 1821. Talma, de dix ans plus âgé que sa femme, avait alors cinquante-neuf ans, et il comptait déjà dix-neuf étés conjugaux.

Le célèbre comédien raconte qu'il est descendu chez Ernest Vanhove, oncle de Madame Talma et directeur du théâtre de Rouen. Il doit jouer le lendemain *Hamlet*, de Ducis. Après avoir donné ces détails, il ajoute :

« Nous allons tout à l'heure faire un petit tour sur le port, comme de bons bourgeois, et nous rentrerons pour dîner à quatre heures. Nous irons au spectacle, pour nous coucher après sur les dix heures. Voilà, je crois, un genre de vie où il n'y a rien à redire. J'espère bien, chère amie, que tu seras aussi régulière

dans le tien, seulement tu peux allonger la soirée jusqu'à minuit. Il n'y a qu'une chose qui me chiffonne, c'est d'être tout seul dans mon lit et de n'avoir pas un certain petit nez à baiser. Aussi y ai-je bien pensé faute de mieux. Et mon pauvre Paul, comment va-t-il ? J'espère bien qu'il est hors d'affaire. Embrasse, je t'en prie, tous nos petits anges pour moi, car c'en sont des plus véritables et des plus jolis qui se fassent. Embrasse aussi Clémentine pour moi.

« Pour Dieu, chère amie, sois sage, pas de mauvaise pensée, car tu sais bien qu'il me faudrait mourir si... Mais je compte sur toi, et je veux avoir de la confiance. Malgré tout, on ne peut pas se défendre d'une certaine inquiétude ; tu es si jolie que tous ceux qui te voient doivent être comme moi et te désirer ; mais, chère amie, égratigne-moi sans pitié tous les audacieux qui oseraient t'aborder ; laisse croître tes ongles.

« Adieu, cher trésor à moi ; je t'écrirai, pas demain, mais après-demain, pour te donner des nouvelles de ma première représentation. Je te baise et te rebaise cent fois. Adieu, amie à moi. « T.

« Ma lettre partira par le courrier de ce soir, ainsi tu l'auras presque aussitôt que si je t'avais écrit ce matin.

« Ducis vous fait à tous deux mille amitiés.

« Fais dire à Madame Combre qu'elle ne m'envoie l'habit de *Marie Stuart* que quand je le lui ferai dire par toi, parce qu'il n'est pas bien sûr que je joue la pièce. »

— On ne connaissait que sept éditions de la première lettre de Christophe Colomb ; une huitième est signalée à la bibliothèque royale de Bruxelles. D'après le conservateur, M. Ruelens, cette plaquette aurait été imprimée à Anvers, par Thierry Martens.

— Le même conservateur a fait deux autres trouvailles. Des fragments de papier imprimés en caractères gothiques et remarqués par lui dans la couverture d'un petit codex lui ont permis de reconstituer :

1° Une lettre d'indulgence datée de 1488 (absolution donnée à un clerc pour avoir omis de réciter l'office et les heures canoniques par suite du défaut de livres) ;

2° Une prognostication ou prédiction du temps pour tous les mois de l'année ; trois feuillets in-8, en texte néerlandais. Le caractère typographique employé est celui d'Ægidius van der

Heerstraten, imprimeur à Louvain de 1484 à 1488. Cette prognostication, sans date, ne doit pas être confondue avec celle que décrit Brunet (article de Lact., t. III, col. 739). C'est une traduction flamande du *Prognosticon* de Paul de Middelbourg.

— Lord Ashburnham vient de faire hommage à S. S. Léon XIII d'un volume des régestes d'Innocent III, qui avait disparu depuis longtemps des archives pontificales. Ce volume comprend les années X, XI et XII du pontificat d'Innocent III. Il comble, parmi les originaux du Vatican, une lacune fort importante.

— M. Henri Beraldi, connu déjà en iconographie par divers opuscules et par un ouvrage en trois forts volumes, *les Graveurs au* XVIIIe *siècle*, écrit en collaboration avec M. Roger Portalis, publie à la librairie Conquet *les Graveurs du* XIXe *siècle*, guide de l'amateur d'estampes modernes. L'ouvrage paraît par fascicules in-8, d'environ 150 pages, sur fort vélin. Outre les notices consacrées aux graveurs, à l'analyse, à la description de leurs œuvres, on y remarque de nombreuses notes appelées incidemment par les sujets traités et dans lesquelles l'auteur effleure sous une forme toujours attrayante et originale différentes questions relatives à l'iconographie, à la bibliophilie, au choix et même au commerce des estampes. Des aperçus ingénieux, des remarques piquantes, des anecdotes joliment contées charment le lecteur. Les amateurs d'estampes vont donc posséder un dictionnaire aussi complet qu'il est possible de la gravure et des graveurs depuis l'année 1800. Sans doute on y pourra signaler bien des omissions, mais il est tel qu'un amateur éclairé, très familier avec les estampes, pouvait l'écrire. Aussi son succès nous paraît-il assuré d'avance. Nous serons heureux d'avoir à le constater.

— On signale au château de la Blottinière (Loir-et-Cher) une vente de livres, estampes et tableaux de la collection de Nully. Entre autres adjudications intéressantes, citons celle de douze dessins originaux de Théophile Gautier, acquis au prix de 100 fr. par un libraire d'Orléans, M. Herluison.

— Bibliothèque de Nîmes. Cette bibliothèque vient de faire l'acquisition de deux manuscrits trouvés dans les papiers de M. Germer-Durand. L'un est un *Horace* du XIIIe siècle ; l'autre un *Manuel de morale chrétienne* rédigé par un fils de Dhuoda, épouse de Bernard, duc de Septimanie. Ce dernier manuscrit re-

monte à l'époque carlovingienne. On en connaissait déjà quelques fragments. A noter un passage où Louis le Débonnaire est qualifié frère de Dhuoda, ce qui avait fait supposer que cette princesse était fille de Charlemagne ; mais c'est à une distraction du copiste qu'il faut attribuer l'erreur où l'on est tombé. Le mot *frère* a été mis à la place du mot *empereur*. On ne connaît pas l'origine de la duchesse de Septimanie.

— A signaler la vente à Londres de l'importante collection d'objets d'art et de curiosités formée par feu M. Christophe Beckett Denison. Cette collection comprenait environ le quart des numéros adjugés à la vente de la célèbre collection du palais Hamilton, où M. Denison s'était rendu acquéreur des objets les plus rares. Tableaux anciens ou modernes, dessins, miniatures, gravures, sculptures, bronzes, émaux, majoliques, tapisseries, gravures sur matières précieuses et sur bois, tabatières, bijoux. porcelaines de Sèvres, de Saxe, de Chelsea, de Bristol, vieux meubles décoratifs français, de style Louis XIII, Louis XIV et Louis XVI, joaillerie moderne, grande collection de pièces de service de table en argent et en vermeil : toutes ces richesses que le collectionneur aimait passionnément et qu'il s'était plu à rassembler, sont maintenant dispersées. En juillet aura lieu la vente de la Bibliothèque, d'une grande valeur, et contenant surtout des ouvrages sur les arts et la littérature en général.

— Autorisés par M. Turquet, sous-secrétaire d'Etat de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, MM. les conservateurs des collections du Louvre viennent d'acquérir trente et un papyrus démotiques datés des règnes de Psammeticus, d'Apriès et d'Amasis. On ne connaissait que deux fragments de ce genre : l'un d'Amasis, à Vienne ; l'autre, d'Apriès, à Londres. Aussi notre musée national, déjà riche en documents démotiques, possédant des spécimens de cette langue classés parmi les plus anciens qui nous aient été conservés, et dont la série, passant par le règne des Ptolémées, va jusqu'à l'époque romaine inclusivement, notre musée national, disons-nous, peut offrir aux recherches des curieux une collection unique au monde. Les pièces récemment découvertes comblent des lacunes importantes ; elles donnent la clef de bien des difficultés qui existaient encore touchant l'interprétation de l'écriture du temps de Tahraka. On y trouve de nouveaux renseignements utiles à connaitre sur l'histoire du droit en Egypte. En

somme, les conservateurs du musée Egyptien du Louvre ont fait là une excellente acquisition. M. Revillon, entre autres, chargé de négocier l'achat de ces précieux restes de l'antiquité et qui a mené à bien la mission qui lui avait été confiée, mérite de complets éloges.

— L'éditeur Bernard Quaritch, de Londres, prépare une intéressante publication.

La *Bibliographia Liturgica : Missalia Ecclesiarum et Ordinum*, par W.-H. James Weale, formera un beau volume in-4 d'environ 200 pages. Le prix, pour les souscripteurs, a été fixé à 21 shillings (24 fr. 36). L'ouvrage, tiré sur grand papier (royal in-8) coûtera 1£ 11 shillings 6 pences (38 fr. 54).

Il ne sera tiré que 250 exemplaires in-4 et 50 sur grand papier.

Ce catalogue doit être signalé aux bibliophiles. Si l'on se rappelle que, presque partout où l'invention de Gutenberg avait pénétré, avant 1530, le premier livre dû à l'imprimerie naissante était un bréviaire ou un livre d'heures, on comprendra l'attrait d'un pareil travail pour quiconque s'intéresse aux débuts de l'art typographique. La *Bibliographia Liturgica* peut aussi fournir d'utiles renseignements concernant les miniatures, l'enluminure et la gravure sur bois, presque tous les livres de piété étant ornés de nombreuses illustrations. L'écrivain biographe ou liturgique y puisera des indications précieuses. Chaque église, cathédrale ou collégiale, chaque ordre religieux jouissant d'un rituel particulier, y trouvera la liste de ses missels imprimés.

Le catalogue, précédé d'un index des ouvrages consultés, sera suivi de trois appendices, contenant :

1° L'énumération, par ordre chronologique, de tous les missels imprimés antérieurement à l'année 1531.

2° Les noms, par ordre alphabétique, des imprimeurs et des éditeurs d'œuvres de liturgie.

3° L'indication de tous les lieux où ont été imprimés des missels.

— Henri IV bibliophile. Les extraits des papiers de la Chambre des comptes de Navarre, exhumés des archives des Basses-Pyrénées, par M. de Lagrèze (1), contiennent bien des détails inédits sur la vie intime d'Henri IV, quand il n'était encore que roi de Navarre. On y voit entre autres choses curieuses, et qu'on ne soupçonnait guère, que ce grand prince était non seulement

(1) Henri IV, vie privée, détails inédits. Paris, Didot, 1885.

protecteur des lettrés, mais amateur de livres. Des achats de livres, sur lesquels nous reviendrons peut-être, sont fréquemment mentionnés dans ces comptes, pour la bibliothèque royale de Pau, qui était considérable. Nous y remarquons aussi qu'il se servait de plumes de Hollande, qu'il faisait venir son encre de Paris, qu'il dépensait beaucoup en papier; on y trouve des achats de trente-neuf mains à la fois. Pour ses lettres, il employait du grand papier de Florence à tranche dorée, qu'il faisait souvent orner de devises également dorées. Il installa aussi une imprimerie à Pau, malgré les protestations des consuls de Montauban. Ils prétendaient que leur ville était la seule du royaume qui eût le droit de posséder une imprimerie.

NÉCROLOGIE

BIBLIOTHÉCAIRES. — Nous avons le regret d'enregistrer la mort de M. Ravenel, conservateur honoraire de la Bibliothèque Nationale, officier de la Légion-d'honneur.

De 1830 à 1839 nous trouvons le regretté bibliophile à la Bibliothèque de la Ville de Paris. En 1839 il entrait à la Bibliothèque Nationale. Il y est resté quarante ans.

M. Ravenel, dont les habitués de la Bibliothèque ont eu souvent l'occasion d'apprécier les manières courtoises et la solide érudition, a laissé des œuvres estimées des connaisseurs. On lui doit, entre autres choses, la découverte, en Suisse, d'écrits inédits de J.-J. Rousseau, qu'il publia sous ce titre : *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis;* ainsi que diverses éditions annotées d'ouvrages du XVIIe et du XVIIIe siècle.

— M. Louis-François Cordier, conservateur-adjoint de la Bibliothèque de l'Arsenal et membre fondateur de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques, vient de mourir.

— Nous enregistrons avec peine la mort d'un relieur d'un très grand mérite, M. Jules Thibaron, bien connu des bibliophiles pour avoir été pendant un certain temps l'un des principaux ouvriers de Trautz-Bauzonnet. Depuis quelques années il avait associé à ses travaux M. Joly, qui dorait ses reliures avec autant de goût que de perfection et qui continue aujourd'hui seul.

LES TRADUCTIONS FRANÇAISES

DU

GUZMAN D'ALFARACHE

ÉTUDE LITTÉRAIRE ET BIBLIOGRAPHIQUE

AVANT-PROPOS

L'*Histoire de Guzman d'Alfarache,* que nous devons à la littérature espagnole, est un roman du genre dit picaresque, — *del gusto picaresco,* — ou autrement, un roman de fripons, car le terme espagnol *picaro* se traduit littéralement en notre langue par celui de fripon dans son acception la moins enviable (1). Paru avant le *Don Quichotte* et occupant une place honorable à côté du *Lazarillo de Tormes,* il fut composé à la fin du XVI° siècle, par un certain Matheo Aleman, sur la vie duquel on ne possède que des données fort incomplètes. On sait seulement que, né à Séville, il fut employé des finances de Philippe II, et que ces fonctions l'exposèrent à un procès vexatoire à la suite duquel il rentra volontairement dans la vie privée et se réfugia dans la solitude. Prenant texte de l'éloge placé par Alonso de Barros, en tête de la seconde partie du roman de Matheo Aleman, Ticknor insinue qu'il fut peut-être un moment aussi militaire (2). Par malheur,

(1) *Picons,* substantif pluriel. — *Pics,* crochets. — *Pico,* espagnol, *picone,* italien. — Le *pico* et le *picon* ont fourni à l'espagnol *picaro,* gueux, mendiant, voleur, etc. (*Le Jargon du* XVe *siècle. Etude philologique...,* par Auguste Vitu. Paris, Charpentier, 1884; in-8°.

(2) *Histoire de la littérature espagnole,* de G. Ticknor, traduite de l'anglais par J.-G. Magnabal. Paris, Hachette, 1872; 3 vol. in-8°. — Cf. t. III, p. 137.

notre romancier a oublié de nous confier s'il fut brave soldat ou s'il tourna le dos comme jadis le chantre de Tibur dans les plaines de Philippes.

Le *Guzman d'Alfarache* parut pour la première fois à Madrid en 1599. Les bibliographes espagnols et français ayant décrit avec toute sorte de soins cette édition princeps, nous sommes dispensé de nous y arrêter davantage (1).

A peine ce roman eût-il été livré au public, qu'il obtint dans toute l'Espagne un très vif et légitime succès. Se recommandant de lui-même auprès des classes inférieures de la société, dont il peignait avec un rare accent de vérité la vie et les mœurs, il n'appelait pas moins l'attention des lettrés par la pureté et l'élégance de son style. Aussi, la vogue fut grande et immédiate, et comme on a, paraît-il, l'enthousiasme facile au pays de Chimène, Matheo Aleman se vit bientôt décerner par ses compatriotes le surnom de *divin Espagnol.*

De nouvelles et successives éditions ne diminuèrent point cet engouement, comme on peut bien penser, et le nom de Guzman, le gueux, le voleur, devenu populaire là-bas, ne tarda pas à franchir les Pyrénées, pour être connu et réputé chez les peuples voisins (2).

Dès lors on se prit partout à faire des traductions de ce roman fameux et Gabriel Chappuys, secrétaire interprète du roi en langue espagnole, qui s'était fait depuis long-

(1) Cf. V. Salva, *A Catalogue of spanish and portuguese books...* London, 1826. — Brunet, *Manuel du libraire...* Paris, 1860. — Dionisio Hidalgo, *Diccionario general de Bibliografia espanola.* Madrid, 1862. — P. Deschamps et G. Brunet. *Supplément au Manuel du libraire.* Paris, 1878. Verbo : Aleman.

(2) Dans une lettre placée en tête d'une édition de la seconde partie publiée à Valence, 1605, in-8°, Valdès parle de vingt-six éditions espagnoles dans les douze mois qui suivirent la publication de cette première partie. Quant aux traductions, il en y eut, non seulement en français, mais encore en italien et en allemand. Le savant allemand Gaspard Ens en fit même une en latin qu'il publia sous ce titre digne d'être reproduit : *Vitæ humanæ proscenium : in quo sub persona Gusmani Alfaracii virtutes et vitia ; fraudes, cautiones; simplicitas, nequitia ; divitiæ, mendicitas ; bona, mala ; omnia denique quæ hominibus cujuscunque ætatis aut ordonis evenire solent aut possunt, graphicè et ad vi-*

temps à Paris une spécialité — comme nous dirions aujourd'hui — de ce genre d'ouvrage de l'esprit, se mit en devoir de satisfaire à la curiosité du public français. Sa traduction ne se fit pas attendre, puisqu'elle parut dès l'année 1600, à la suite d'un privilège obtenu, pour dix ans, le 1er mai de la même année, par Nicolas Bonfons, imprimeur et libraire juré de l'Université de Paris.

Malheureusement la précipitation que Chappuys apportait à tous ses travaux ne lui permit pas de bénéficier des chances de succès sur lesquelles l'engouement du public pour l'*Histoire de Guzman* pouvait lui permettre de compter légitimement. Lourde, diffuse, mal conduite et d'une fidélité douteuse, sa version ne donna de l'original qu'une idée incomplète et fausse, et telle fut, — on est forcé de conclure ainsi, — telle fut l'appréciation défavorable des lecteurs que, lorsqu'en 1601 (1), c'est-à-dire un an après, Matheo Aleman donna la seconde partie de son roman, Chappuys, le traducteur acharné, implacable, qui poussait jusqu'à la manie son goût pour ce genre de travail, Chappuys négligea de la faire connaître au public, laissant de la sorte inachevée, contre son gré assurément et à l'encontre de toutes ses habitudes, une traduction par lui entreprise (2).

Cependant toute méchante et incomplète qu'elle était, la version de Chappuys resta longtemps la seule qui permît aux lecteurs français de goûter et d'apprécier en leur

vum repræsentantur. Omni ætatis et conditionis hominum tam instructioni quam delectationi dicata. Caspare Ens editore.

Une première édition de cette traduction parut à Cologne, en 1623 (3 part. in-12) et une seconde à Dantzig, chez Georges Forster, en 1652 (3 part. en 1 vol. pet. in-12.)

(1) Le bibliographe Salva prétend que cette seconde partie est l'œuvre de Lujan de Sayavedra.

(2) Le Père Nicéron, qui a donné la liste des publications de Chappuys, ne cite pas moins de quarante-six versions du latin, de l'italien ou de l'espagnol, dues à cet infatigable traducteur. (*Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la république des lettres*, t. XXXIX, p. 92 à 174.)

langue le livre de Matheo Aleman. Car ce ne fut qu'en 1619 — le privilège de Bonfons étant expiré depuis neuf ans déjà — que Jean Chapelain fit paraître la traduction de la première partie de cette étude de mœurs.

Outre le grec et le latin, dont il avait fait une étude approfondie, Chapelain possédait encore parfaitement l'italien et l'espagnol. On sait d'ailleurs combien les littératures du Midi étaient goûtées en France pendant tout le XVIe siècle et le commencement du XVIIe, et combien était grand à cette époque le nombre de ceux qui connaissaient les langues de l'Arioste et de Miguel Cervantès.

Cette faveur du public pour ces deux langues ne contribua pas peu à faire sortir Chapelain de l'obscurité à laquelle la situation de son père, petit notaire au Châtelet de Paris, semblait devoir le condamner; c'est à elle qu'il dut d'être appelé auprès de plusieurs grands seigneurs pour enseigner à leurs enfants les éléments de ces idiomes.

Ainsi, dès l'année 1619, Chapelain, qui n'avait guère que vingt-quatre ans, se trouvait précepteur des fils de M. de La Trousse, grand-prévôt de France. Sans doute ses jeunes élèves conçurent un goût particulier pour la langue espagnole, car c'est à leur demande qu'il entreprit — bien contre son gré toutefois, si l'on en juge par ses protestations réitérées — de mettre en français les *Aventures de Guzman d'Alfarache*. « Messieurs, leur dit-il dans sa Pré-« face, voicy le Guzman de ma plume, comme vous l'avez « désiré. Je ne vous prie point d'en excuser les deffauts, « car vous vous y estes obligez le jour que vous m'obli-« geastes à cette entreprise..... »

Avec quelque mauvaise grâce que Chapelain se soit mis à l'œuvre, son travail, « le Guzman de sa plume », est de beaucoup supérieur à celui de Chappuys. Si, en effet, le futur auteur de la *Pucelle* faisait médiocrement en vers — *ne ampliùs dicam* — en revanche, il écrivait assez bien en prose, et puis, nous venons de le voir, le génie de la langue espagnole lui était devenu familier.

Au point de vue que nous appellerions scientifique, la traduction de Chapelain fut donc une bonne traduction, une traduction savante, mais, hélas! elle ne fut que cela. A la franche gaieté, au rire sonore et retentissant du conteur espagnol, à cette *vis comica* qui ne se dément pas un seul instant, Chapelain substitua un récit compassé et guindé, malencontreusement assaisonné de réflexions morales de son cru, modifiant, dénaturant enfin du tout au tout l'allure et la physionomie du récit original.

Malgré ces défauts manifestes et déplorables, la traduction du futur académicien, à laquelle était venue, en 1620, se joindre la seconde et dernière partie, compta, de 1619 à 1646, au moins six éditions différentes, dont trois à Paris, deux à Rouen et une autre à Lyon, sans préjudice de deux contrefaçons hollandaises. C'était, en somme, un succès suffisamment flatteur. Pourquoi donc Chapelain laissa-t-il constamment son œuvre anonyme et n'en fit-il jamais l'aveu franc et net?...

Quoi qu'il en soit, c'est d'après cette traduction que Brémond devait faire un jour sa nouvelle version du roman de Matheo Aleman, travail dont l'auteur de *Gil Blas* devait lui-même se servir à son tour, pour donner son *Histoire de Guzman d'Alfarache* « purgée des moralités superflues ». Ainsi, et par voie de conséquence, le nom de l'auteur de *La Pucelle* se trouve légitimement rapproché de celui de Le Sage. Cet honneur assez enviable, Chapelain le doit à son rôle passager de traducteur, rôle bien peu prisé par lui cependant, à en juger par la déclaration qu'il trouve bon de placer au commencement de son livre : « Traduire est une chose vile, écrit-il, et la traduc-« tion en ceux qui la professent presuppose une bassesse « de courage et un reualement (*sic*) d'esprit » (1).

Serait-ce donc pour se défendre d'une accusation de « bassesse de courage » qu'il composa le sonnet qui se

(1) C'est par ces mots que débute la pièce liminaire intitulée Au Lecteur.

trouve à la fin de sa traduction, sonnet peu connu d'ailleurs, et sa première œuvre poétique, — peut-être?

Le premier des tercets qui le composent dut paraître *le fin du fin* aux *précieux* habitués de l'hôtel de Rambouillet, que Chapelain fréquentait avec les Voiture, les Sarrazin, les Scudéry et les Colletet. Nous n'oserions lui garantir le même sort aujourd'hui; dans tous les cas, il ne nous paraît pas destiné à rétablir la réputation poétique de son auteur si fort compromise depuis tantôt deux siècles :

LE T. (*traducteur*) A SON OVVRAGE.

Avorton de mes ans, géniture mornée,
Enfant que i'abandonne à la merci du sort :
Si ie te desavouë, et si ie te fais tort,
Ne m'en tiens pas marastre à ton mal forcenée.

De mes fascheux amis la requeste obstinée,
Malgré moy dedans moy t'a produit par effort,
Que si pour vne vie il t'en vient vne mort,
Eux seuls t'ont fait esclorre à cette destinée.

Peris, ie le desire, expire, ie le veux :
Ou vis si tu dois viure, exemple à nos neveux
D'vn des effets d'Amour plus grands et plus estranges :

Et de tes manquemens dessus tout te preuaux :
Car si de mon Amour tu tires tes deffauts
De tes deffauts ainsi je tire mes loüanges.

Après ce sonnet se trouve une épigramme signée *La Ronce* et intitulée : *Au T.* (traducteur) *sur son ouvrage.* Ce morceau poétique (?) étant de la même facture et de la même force que celui qui précède, doit être encore « de la plume » de Chapelain. N'en disons pas davantage, et surtout ne le reproduisons pas, ce serait trop justifier l'implacable apostrophe de Boileau :

Il se tue à rimer; que n'écrit-il en prose?

Estimons plutôt le traducteur et sa savante traduction, convenons avec Molière qu'

On peut être honnête homme et faire mal les vers (1),

et arrivons au romancier bizarre, qui refit, à la fin du XVIIIe siècle, la traduction de l'ouvrage du « divin Espagnol ».

S'il était de par le monde un écrivain désigné pour traduire l'histoire d'un gueux tel que *Monsieur* Guzman, c'était bien assurément le Périgourdin Gabriel Brémond. Gueux lui-même ou peu s'en fallait; fripon, *picaro*, il serait peut-être difficile de soutenir qu'il ne le fut pas; faisant dans tous les cas partie depuis longtemps de la grande bohême littéraire; réfugié en Hollande pour des motifs inconnus, mais sans doute peu avouables; vivant là du produit d'une plume légère, voire licencieuse, il trouvait encore le moyen, à la suite d'intrigues politiques, de se faire jeter dans une prison d'Etat à La Haye.

Cette tâche, qui lui revenait de droit, Brémond, l'irrégulier, le nomade, ne faillit point à s'en acquitter, et c'est dans cette agréable et propice occupation qu'il chercha l'oubli de ses maux pendant sa captivité. Toutefois, ainsi qu'on l'a fait remarquer justement, il ne fut point un traducteur dans le sens étroit du mot, il ne fut qu'un *arrangeur*, si l'on veut nous passer cette expression. Peu ferré sur la littérature espagnole, à laquelle on prétend même qu'il n'entendait rien, il s'empara de la savante... et ennuyeuse traduction de Jean Chapelain, donna carrière à ses aptitudes spéciales d'aventurier, et ne faisant, à tout prendre, que « travailler sa réminiscence », comme dirait joliment Scarron, il tenta de lui substituer un conte frivole et amusant. Ajoutant ici, émondant là, modifiant un épisode, en retranchant un autre, pour mettre à sa place

(1) Dans le même sens, Montaigne avait dit, avant Molière, que « ce n'est pas une grande imperfection de faire mal des vers. »

une historiette de sa façon, ne résistant jamais à la tentation d'émailler le récit de quelque observation drôle, frappant surtout fort et dru sur tous les gens de justice qu'il éreinte en toute occasion, Brémond ne prit point garde qu'il dépassait le but de l'auteur original et qu'il chargeait enfin le tableau de couleurs criardes et de tons crus à blesser la vue.

Chez lui, le drôlatique est presque toujours du grotesque, et ses plaidoyers, sans cesse renouvelés contre les greffiers, les juges et la maréchaussée, — que voulez-vous, c'est là que le bât le blesse, — finissent par ennuyer, disons plus juste, finissent par agacer le lecteur le plus indulgent et le moins prévenu.

Ce jugement sommaire que nous portons sur cette traduction jetterait sans doute aujourd'hui son auteur dans un long étonnement et le plongerait dans une rêverie profonde. Il avait, en effet, de son œuvre une opinion tout autre, et s'il n'entonne pas tout à fait en son honneur un hymne enthousiaste sur l'air connu de l'*Exegi monumentum* du vieil Horace, il ne laisse pas cependant de s'adresser à lui-même un petit boniment assez laudatif : « J'ai, « dit-il dans sa préface, passé le rabot sur plusieurs choses « et ajouté de petites façons qui sans vanité n'ont point « gâté l'ouvrage. Ce n'est pas une petite affaire que d'un « habit à l'espagnole en faire un à la française et surtout « d'un habit vieux. »

Ce « sans vanité » n'est-il pas adorable? Que vous en semble, lecteur curieux, qui, comme nous, avez voulu juger de la coupe et de la tournure du pourpoint façonné par cet étonnant Brémond?

Quoi qu'il en soit, cette traduction eut du succès. Plus de dix éditions en une période de trente-huit ans le témoignent suffisamment. Mais ce qui le prouve encore mieux peut-être, ou, plus exactement, ce qui dénote le mieux la persistance de la faveur qu'il obtint auprès du public, c'est que trois éditions en parurent postérieure-

ment à l'année 1732, c'est-à-dire, concurremment avec celle de Le Sage.

Faut-il attribuer ce succès au mauvais goût des lecteurs, ou doit-on penser que tous les traducteurs de l'*Histoire de Guzman d'Alfarache,* qu'ils fussent habiles ou maladroits, qu'ils rendissent fidèlement l'original ou lui enlevassent la plus grande part de ses mérites et de ses agréments bénéficièrent de la vogue qui s'attachait au nom de l'aventurier espagnol ?

Cette dernière raison pourrait bien être la bonne. Le peuple a la fidélité de tous ces types, de tous ces héros plus ou moins légendaires, qui l'émeuvent, l'étonnent, qui frappent son imagination ou caressent ses passions : un Til Ulespiègle, un Gargantua, un Arlequin. Est-ce la fidélité du cœur ou de l'esprit? Ne serait-ce même que la fidélité des sens, l'habitude?...

Mais en voilà assez pour dire que si la traduction de Brémond eut quelques qualités, elle emprunta au caractère même de l'auteur un plus grand nombre de défauts qui la déparèrent.

Trois traducteurs du roman fameux, que l'Espagne ne cessait d'admirer, s'étaient donc succédé en France depuis plus d'un siècle, sans qu'aucun d'eux eût réussi à doter notre littérature d'une version fidèle, agréable, définitive. — A l'auteur de *Gil Blas* était réservé ce mérite.

Que dire que l'on n'ait point dit encore de la traduction de Le Sage? D'un conte vieilli, mal connu, il fit un conte nouveau, gai, agréable; lui conservant le plus possible de son allure castillane, lui enlevant si peu que rien de ce goût de terroir qui avait fait sa première fortune, il accommoda véritablement ce livre à la française, suivant un mot de Bayle, lui donna dans notre littérature une place honorable et enviable, en fit, en un mot, un ouvrage qu'on lira toujours avec plaisir. Oublié le texte hâtivement établi par Chappuys, oubliées les rapsodies de Cha-

pelain, oubliées les élucubrations et les fausses moralités de Brémond !

Pour ce dernier, cependant, soyons justes et équitables ; si la postérité a jeté à bon droit sur sa mémoire le linceul de l'oubli, si le nom de Guzman d'Alfarache n'évoque plus son souvenir pour la masse des lecteurs français, ne perdons pas de vue que Le Sage se servit de sa traduction, tout en la revoyant soigneusement sur le texte original, et qu'il emprunta même quelques épisodes par lui substitués à ceux du conteur espagnol.

La version de Le Sage fut donc supérieure à toutes celles qui l'avaient précédée ; cependant, hâtons-nous de le dire, ce ne fut qu'une œuvre de vieillesse. En vain y chercherait-on les qualités maîtresses qui font du roman de *Gil Blas,* ce puissant tableau de la comédie humaine, le chef-d'œuvre du roman de mœurs en France et peut-être dans le monde entier ! En vain même voudrait-on reconnaître dans le traducteur de l'*Histoire de Guzman d'Alfarache* l'auteur du *Diable boiteux,* ce prélude original à l'œuvre capitale et immortelle !

Quelques pâles reflets de génie éclairent encore, il est vrai, l'œuvre du traducteur sexagénaire ; mais où sont les rayons chauds et vivifiants qui illuminèrent son nom de tout le lustre de la gloire ?...

Notre *Bibliographie Le Sagienne* donnera la description des éditions répétées de cette traduction ; on constatera déjà par la liste qui va suivre le succès flatteur obtenu encore par le vieux romancier breton dans cet ouvrage d'un ordre secondaire, et plus d'un auteur — nous en sommes assuré — se prendra à envier un aussi beau résultat pour son œuvre capitale, pour celle à laquelle il aura consacré ses veilles, sa vie entière.

Enfin, quand nous aurons cité l'abrégé de la traduction de Le Sage donnée par Alletz, en 1777, nous aurons achevé la tâche que nous nous étions imposée.

L'ancien oratorien Pons-Augustin Alletz était un abré-

viateur infatigable. Il abrégeait, abrégeait... Douce et innocente manie !

Telle fut donc, en France, la fortune du roman de Matheo Aleman, dont il nous a plu de tracer une esquisse rapide. Puissent nos lecteurs trouver dans la lecture de cette page le même plaisir que nous avons eu à la rédiger !

CATALOGUE.

§ Ier. — Traduction de Gabriel Chappuys.

1. Guzman || d'Alfarache. || Diuisé en trois Liures, par Mathieu || Aleman, Espagnol. || Faict François, par G. CHAPPVYS || Secretaire Interprete du Roy. || — *A PARIS,* || *Par Nicolas* & *Pierre Bonfons,* || *au quatriesme pillier de la grand'* || *Salle du Palais.* || M. DC. (1600) || Avec Privilege dv Roy. In-12 de 16 ff. limin. non chiff., 237 ff. chiff. 1 à 237, pour les deux premiers livres du roman, 1 f. tout blanc, 100 ff. chiff. 1 à 100, pour le troisième livre, le feuillet coté 100 contenant sur son verso l'*Extraict du Priuilege,* et enfin 2 ff. blancs.

Collationnement des feuillets liminaires :

F. 1, le titre ; ff. 2 et 3 (4 p.), la Dédicace du traducteur à *Très noble et vertueux Pierre de Beringhen* (1), *conseiller et premier valet de chambre du roy, gouverneur de la Ville et chasteau d'Estapes* (sic)..... Signée : Chappvys ; ff. 4 et 5 (3 p.), traduction de la Dedicace de Matheo Aleman *A Don François de Rojas ;* ff. 6 et 7, un morceau introductif intitulé : *Au Vulgaire,* commençant au verso du 5e feuillet et se terminant au recto du 7e (soit 4 p.) ; ff. 8

(1) Pierre II de Beringhen, seigneur d'Armainvilliers, premier valet de chambre de Louis XIII, grand-bailli et gouverneur de la ville d'Etampes.

et 9, traduction d'une dissertation de Matheo Aleman intitulée : *De luy-mesmes au Discret lecteur*, laquelle, débutant au verso du 7e feuillet, se termine à mi-page du recto du 9e (en tout 3 p. et demie) ; f. 10 *Déclaration pour l'intelligence de ce livre*, commencée au recto du 9e feuillet, terminée au bas du recto du 10e (2 p. et demie) ; ff. 11, 12 et 13, *Eloge de Alonso de Barros, officier domestique du Roy notre Seigneur, en la loüange de ce liure* ; & *de Matheo Aleman Son Autheur*. Cet en-tête se lit au verso du feuillet 10, et l'éloge ne prend fin qu'au bas du recto du feuillet 13 (6 p.) ; ff. 14, 15 et 16, la *Table du premier liure de Guzman d'Alfarache*, dont le commencement se lit au verso du 13e feuillet (soit 7 p.).

Ces pièces liminaires, à part la Dédicace, ne sont point signées ; elles n'ont point de titre courant.

Signatures des feuillets non chiffrés : â-âiij, pour la première feuille ; ê-êiij, pour la deuxième, qui commence au f. 9, et î-îij, pour la troisième, commençant au 13e feuillet.

Signatures des feuillets chiffrés, qui comprennent le texte : A-Iiij, par 12 feuillets, à l'exception de la dernière feuille qui n'en a que 6.

Le privilège, daté, à Paris, du dernier jour de may 1600, est accordé, pour dix ans, à Nicolas Bonfons, imprimeur, libraire iuré en l'Université de Paris.

Traduction fort rare. Parmi les grands dépôts parisiens, la bibliothèque de l'Arsenal seule en possède un exemplaire ; il est catalogué sous le n° 17680, et c'est d'après lui qu'est faite la description qui précède.

Un exemplaire en maroquin rouge a figuré à la vente Ch. Nodier, 1830. Il a été adjugé pour la somme modique de 4 fr. 15.

§ II. — Traduction de Jean Chapelain.

2. LE || GVEVX, || OV || LA VIE DE GVZMAN || D'ALFARACHE, IMAGE || de la vie humaine. || *En laquelle toutes les fourbes & meschancetez || qui s'vsent dans le monde sont plaisamment || & vtilement descouuertes.* || Version nouuelle & fidelle d'Espagnol en François. || PREMIÈRE PARTIE. || — *A PARIS, || Chez PIERRE BILLAINE, au Palais, pres ||*

la Chappelle Sainct Michel. — *M. DCXIX.* (1619) || AVEC PRIVILEGE DV ROY. || In-8° de 16 ff. limin. non chiff., 334 p., pour le premier livre de la première partie de la vie de Guzman d'Alfarache, 1 f. tout blanc, 252 p. pour le second livre de la première partie et 19 ff. non chiff.

Collationnement des feuillets non chiffrés :

1° *Feuillets liminaires* : F. 1, le titre; ff. 2 et 3 (3 p.), un morceau intitulé : A MESSIEVRS, dont le titre courant est *Epistre*; ff. 4 à 13 inclusivement, une autre pièce intitulée : *AV LECTEVR*, commençant au verso du 3e feuillet, occupant ici 21 p.; ff. 14 et 15 (4 p.), *Briefve declaration pour l'intelligence de ce livre*; f. 16 (2 p.), au recto, des pièces de vers latins et au verso, une pièce de vers français sous le titre : *Le Sonnet espagnol* || *ou Guzman est introduit par-* || *lant de sa vie, ie l'ay tourné.*

Le titre courant, après celui d'*Epistre*, est AV LECTEVR.

2° *Feuillets de fin* : Ff. 1, 2 et 3 (5 p.), la Table; ff. 4 à 18, les *Notes* des trois premiers livres (30 p.); f. 19 (1 p.), l'Errata.

LE VOLEVR || OV || LA VIE DE GVZMAN || POVRTRAIT DV TEMPS || ET MIROIR DE LA VIE || humaine : || *Où toutes les fourbes & meschancetez qui se font dans le monde sont vtilement & plai-* || *samment descouuertes.* || Piece non encore veuë, & renduë fidelement de || l'original Espagnol de son premier & veritable || Autheur MATEO ALEMAN. || Seconde partie || (Fleuron) *A PARIS,* || *Chez TOVSSAINCT DV BRAY, rue Sainct Jacques,* || *aux Epics-meurs : Et en sa boutique au Palais, en la gallerie des Prisonniers.* || M. DC. XX. (1620) || AVEC PRIVILEGE DV ROY. || In-8° de 22 ff. limin., 1209 p. et 5 ff. non chiff.

Collationnement des feuillets non chiffrés :

1° *Feuillets liminaires :* Titre, 1 feuillet; *Epistre* A MESSIEVRS, ff. 2, 3 et 4 (5 p.); ff. 5 à 15 inclus (22 p.); un avis AV LECTEVR commençant au verso du 4e feuillet pour se terminer au recto du 15e; ff. 16 à 22 (15 p.), une pièce intitulée l'AVTHEVR *au Lecteur*, qui débute au verso du 15e feuillet.

2° *Feuillets de fin :* 3 feuillets (6 p.), pour la *Table des arguments et chapitres contenus en la seconde Partie du Guzman d'Al-*

farache, qui commence au verso de la page 1209 et se termine au recto du 3e feuillet, sur le verso duquel on voit l'extrait du Privilege; 4e feuillet (2 p.), pour l'*Errata;* enfin le 5e et dernier feuillet (2 p.) contient deux sonnets l'un au recto, l'autre au verso.

Ces deux volumes forment l'édition originale de la traduction de Chapelain, et le second contient la première version française de la seconde partie du roman de Matheo Aleman. Le privilège, daté du 26 février 1619, est accordé, pour dix ans, à Pierre Billaine et, le 25 octobre suivant, ce dernier le cède et le transporte, *pour la seconde partie seulement,* à Toussainct de Bray.

Edition rare et peu connue; comme pour la traduction de Chappuys, nous n'en avons vu d'exemplaire qu'à la bibliothèque de l'Arsenal, sous la cote 17681 (bis).

Au reste, les diverses éditions de la traduction de Chapelain, aussi bien que l'originale, paraissent avoir été ignorées des bibliographes ou n'ont été qu'incomplètement et fautivement décrites par eux. Ainsi, Brunet (1), faisant l'énumération des traductions françaises du roman espagnol, n'indique que l'édition de 1632, que nous allons décrire ci-après. Barbier, dans son *Dictionnaire des ouvrages anonymes* (2), commence par citer une édition de la première partie du roman *Le Gueux...* (3), Paris, 1621, in-8°; puis il catalogue une édition de la seconde partie *Le Voleur...*, portant la mention de *seconde édition, revue et corrigée,* Paris, 1625. Nous avouons n'avoir jamais rencontré ni la première partie datée de 1621, ni la seconde sous la date de 1625. Il se peut qu'elles existent, — l'expérience nous apprend qu'un bibliographe n'est jamais fondé à nier catégoriquement l'existence d'un livre, l'eût-il cherché pendant de longues années, — mais nous avons de bonnes raisons pour croire que Barbier n'a point vu les volumes qu'il décrit et qu'il n'indique ces éditions que sur la foi de catalogues de libraires, dans lesquels, on le sait, se glissent facilement les erreurs. C'est la pire manière de faire de la bibliographie. Si, en effet, Barbier avait vu ces volumes, il se serait bien

(1) *Manuel du libraire,* dern. éd., *verbo* Aleman.

(2) 3e éd., t. II, p. 584.

(3) Barbier imprime toujours *Les Gueux* au lieu de *Le Gueux,* qui se voit invariablement sur le titre de toutes les éditions de la traduction de Chapelain. Brunet tombe dans la même inexactitude.

gardé d'annoncer, comme il le fait, que le tome intitulé *Le Voleur*... devait « sans doute » reproduire le texte de celui qui a pour titre *Le Gueux*... Ces deux volumes ne sauraient être confondus ensemble : nos lecteurs savent parfaitement déjà que celui-ci contient la première partie du roman et celui-là la seconde. D'ailleurs, Barbier ne paraît pas se douter que ces éditions de 1621 et 1625 qu'il indique doivent, si tant est qu'elles existent, donner le texte de la version de Chapelain.

Au surplus, ce qui nous prouve jusqu'à l'évidence que le docte bibliographe n'a vu aucune des éditions de cet ouvrage qu'il cite, c'est que, après avoir donné le titre de 1625, il ajoute : « On a, dit Formey (catal. Bourdeaux, n° 721), une autre traduction qui a fait tomber celle-ci dans un oubli complet. Il s'agit probablement de la suivante : », et il cite bravement l'édition de la traduction de Chapelain, *Paris*, *Legras*, 1632. Ce qui revient à dire que la traduction de Chapelain a fait tomber dans l'oubli la traduction de Chapelain ! Il était pourtant si facile, avec un peu d'attention, de voir que le rédacteur du catalogue Bourdeaux avait voulu tout simplement donner à entendre que la version de Le Sage avait complètement remplacé celle de l'auteur de *La Pucelle*. On voit qu'il était malaisé de faire plus d'erreurs en quelques lignes.

Après ces auteurs classiques, il nous plaît, pour montrer combien peu sont connues les éditions de cette traduction, de citer un littérateur que l'on ne saurait accuser de mépriser la bibliographie, M. René Kerviler, à qui les lettres et les sciences sont redevables de si nombreux et si intéressants travaux (1). Dans une excellente biographie de Chapelain (2), M. Kerviler, parlant de

(1) M. Kerviler a publié de nombreuses études bibliographiques, notamment une *Bibliographie de l'Académie française;* il poursuit en ce moment, dans le *Bibliophile breton*, à Rennes, la *Bibliographie des périodiques bretons*, qui doit réclamer de lui de bien longues et difficiles recherches; tout dernièrement encore, il vient de mettre en souscription une *Bio-bibliographie bretonne*, dont il entend faire le « *Livre national* » de la Bretagne; enfin, nous avons vu naguère la bibliographie de ses propres ouvrages qu'il vient de publier, à l'aide de laquelle on peut véritablement constater quel *piocheur* infatigable il est et quelle somme considérable de travail il a produit en quelques années.

(2) La Bretagne à l'Académie française. Jean Chapelain. (*Revue de Bretagne et de Vendée*, 1875, prem. sem., p. 305.)

cette traduction, dit qu'elle est « tellement rare aujourd'hui », qu'il ne l'a rencontrée qu'une seule fois depuis dix ans sur les catalogues de vente et ajoute, dans une note, que « le titre de cette traduction est, du reste, indiqué textuellement » dans une liste des œuvres manuscrites de Chapelain, dressée par lui-même et publiée, en 1863, par M. Rathery, dans le *Bulletin du bibliophile*. Or, vérification faite, nous avons constaté que, à la simple et brève mention du catalogue de Chapelain ainsi conçue : « *La minute originale de la traduction de Gusman* », M. Rathery s'était contenté d'ajouter en note cette brève indication bibliographique : « *Le Gueux ou la vie de Guzman d'Alfarache*, traduit par Chapelain. Paris, 1838, in-8° » (1).

On le voit, les éditions de la version de Chapelain sont loin d'être connues. Au reste, hâtons-nous de le reconnaître, ni M. Rathery, ni M. Kerviler, dans leurs très intéressantes études respectives, ne s'étaient proposé de faire le travail que nous publions ici. S'ils l'avaient entrepris, nous sommes d'ailleurs assurés qu'ils l'eussent mené à meilleure fin que nous.

3. Le || Gvevx, || ov la || vie de Gvzman || d'Alfarache, image || de la vie humaine. || En laquelle toutes les fourbes, & toutes les mes- || chancetez qui se pratiquent dans le monde, || sont plaisamment & vtilement || descouuertes. || divisé en trois livres. || (Fleuron) *A PARIS,* || *Chez HENRY LE GRAS, au premier pilier* || *de la Grande Salle du Palais.* — m. dc. xxxii (1632). In-8° de 12 ff. limin., 263 p. pour les deux premiers livres de la première partie, 114 p. pour la fin de la première partie (*id est* pour le livre troisième), commençant par la page cotée 2 au verso de la page 263 qui termine le deuxième livre, et 20 ff. non chiffrés pour la Table (2 p.) et les notes (38 p.).

Les feuillets liminaires contiennent les différentes pièces qui figuraient dans l'édition originale, et de plus, les deux sonnets qui terminaient cette édition.

(1) Documents relatifs à Jean Chapelain, de l'Académie française, 1595-1674, *Bulletin du Bibliophile*, 1863, pp. 277-292 et 329-342.

Le Volevr, || ov la || Vie de Guzman || d'Alfarache, || Povrtrait dv temps, || & Miroir de la Vie Humaine. || Seconde Partie. || Où toutes les fourbes & meschancetez qui se font dans le || monde, sont vtilement et plaisamment descouuertes. || Piece non encore veuë, & renduë fidelement de || l'original Espagnol, de son premier & veritable || Autheur Matheo Aleman. || dernière édition || (Fleuron) *A PARIS,* || *Chez Nicolas Gasse, au Mont Sainct Hilaire,* || *pres la court d'Albret.* || m.dc. xxxii (1632). In-8° de 8 ff. limin., 528 p., 2 ff. (4 p.) de table et 1 f. tout blanc.

Dans les feuillets liminaires, on trouve, après le titre, l'*Epistre à Messieurs*, 2 feuillets (4 p.), et une pièce intitulée *L'Autheur au lecteur*, 5 feuillets (10 p.).

Edition conforme à la précédente et comme elle peu commune. Un exemplaire à la bibliothèque de l'Arsenal, n° 17681.

4. Le || Gueux, || ou la || vie de Guzman || d'Alfarache, image || de la vie humaine. || En laquelle toutes les fourbes & toutes les mes- || chancetez qui se pratiquent dans le monde, || sont plaisamment & utilement || descouvertes. || Divisé en trois livres. || — *A Rouen,* || *chez Jean de la Mare, au haut des* || *degrez du Palais.* || 1633. || In-8° de 6 ff. limin. pour le titre, l'Epitre *A Messieurs* (2 p.) et la *Brieve déclaration* au lecteur (8 p.), 389 pour le texte, et 23 ff. non chiff. pour la table (2 p.) et les notes (41 p.).

Le Voleur || ou || la vie de Guzman || d'Alfarache. || Pourtraict du temps, || & Miroir de la Vie Humaine. || Seconde partie. || Où toutes les fourbes & meschancetez qui se font dans le monde sont utilement & plaisamment descouvertes. || Piece non encore veuë, et renduë fidelement de l'original || Espagnol de son premier & veritable Autheur || Matheo Alleman. || Derniere edition. || — *A Rouen,* || *chez Jean de la Mare, au haut des degrez du Palais.* || 1633. In-8° de 13 ff. limin. pour le titre, le morceau commençant par : *A Messieurs* (5 p.) et un Advertissement au Lec-

TEUR de 20 p., 549 p. de texte et 2 ff. non chiff. (3 p.) pour la table.

Un exemplaire de cette édition à la Bibliothèque nationale, sous la cote Y² + 1207 A 2.

5. Le || Gvevx || ov || la vie || de Gvzman || d'Alfarache, image || de la vie humaine. || En laquelle toutes les fourbes & les mes- || chancetez qui se pratiquent dans le || monde, sont plaisamment & uti- || lement descouuertes. || Divisé en trois livres. || *A Paris,* || *chez Denys Hovssaye, ruë Iudas à la* || *Corne de Cerf.* || — M. DC. XXXVIII (1638). In-8° de 8 ff. limin., 363 p., 1 f. de table (2 p.) commençant au verso de la p. 363 et 18 ff. de notes (37 p.) qui débutent au verso du feuillet de table.

L'exemplaire de cette édition, conservé à la Bibliothèque nationale Y² + 1207 B, est incomplet du titre. Nous le transcrivons ici d'après celui de la Bibliothèque royale de Bruxelles, où nous l'avons vu. (Fonds de la ville, n° 6911 [1].)

A Paris et à Bruxelles, on a joint à cette première partie du roman une seconde partie qui, bien que ressemblant assez à la première comme typographie, doit être une contrefaçon. Nous ignorons si Denys Houssaye a publié au complet la traduction de Chapelain. Quoi qu'il en soit, voici la description de cette seconde partie :

Le Volevr || ov || la vie || de Gvzman || d'Alfarache. || POVRTRAICT dv temps, || & Miroir de la Vie Humaine. || Seconde partie || Où toutes les fourbes & meschancetez qui se font dans le monde || sont utilement et plaisamment descouuertes. || Piece non encore veuë, & renduë fidelement de l'origi- || nal Espagnol de son premier & veritable Autheur || Mateo Alleman. || Derniere edition. || — *A Paris.* || M. DC. XXXIX (1639). In-8° de 10 ff. limin. non chiff., 520 p. et 1 f. de table.

6. Le || Gueux, || ou la || vie de Guzman || d'Alfarache, image || de la vie humaine. || En laquelle toutes les fourbes, et toutes les mes- || chancetez, qui se practiquent dans le

monde, || sont plaisamment et utilement descouvertes. || Divisée en trois livres. || — *A Lyon,* || *de l'Imprimerie de Simon Rigaud, Marchand* || *Libraire en ruë Merciere, à l'Escu de Venize.* || MDCXXXIX (1639). In-8°, de 8 ff. limin. non chiff., 369 p., 1 f. pour la table et 18 ff. de notes (37 p.).

Cette édition n'a que trente-quatre lignes à la page pleine, plus le titre courant.

Le || Voleur, || ou la || vie de Guzman || d'Alfarache : || pourtrait du temps, et || Miroir de la Vie Humaine. || Seconde partie. || Où toutes les fourbes et meschancetez, qui se font dans le || monde, sont utilement & plaisamment descouuertes. || Piece non encore veuë, & renduë fidellement de || l'original Espagnol de son premier & veritable || Autheur Mateo Allemand (*sic*) || Derniere edition. || — *A Lyon,* || *De l'Imprimerie de Simon Rigaud, Marchand* || *Libraire en ruë Merciere, à l'Escu de Venize.* || MDCXXXIX (1639). In-8° de 8 ff. limin. non chiff., 517 p., plus 1 f. pour la table qui commence au verso de la p. 517.

Un exemplaire des deux parties de cette édition lyonnaise à la Bibliothèque nationale, Y² + 1207 C.

7. Le || Gvevx, || ov la || vie de Gvzman || d'Alpharache (*sic*), || image de la vie || hvmaine. || En laquelle toutes les fourbes & toutes les || meschancetez qui se pratiquent dans le || monde, sont plaisamment & utilement descouvertes. || Divisé en trois livres. || *A Rouen,* || *Chez David Ferrand, ruë aux Juifs,* || *à l'Hostel du Bec.* || MDCXLV (1645). In-8° de 4 ff. limin., 389 p., 1 f. de table non chiff., et 20 ff. pour les notes, également non chiffrés.

Les feuillets liminaires de cette première partie ne contiennent pas le morceau intitulé Au Lecteur, qui se voit dans les éditions décrites ci-dessus.

Le || Voleur || ov la || vie de Gvzman || d'Alpharache. || Povrtraict dv temps, || & Miroir de la Vie Humaine. || Se-

conde partie. || Où toutes les fourbes & meschancetez qui se font dans le || monde sont utilement et plaisamment descouvertes. || Piece non encore veuë, & renduë fidelement de l'original Espagnol de son premier Autheur, || Mateo Alleman. || Derniere edition. || — *A Rouen*, || *Chez David Ferrand, ruë aux Juifs,* || *à l'Hostel du Bec.* || MDCXLVI (1646). In-8° de 12 ff. limin. non chiff., 549 p. et 1 f. pour une table de 3 p. qui commence au verso du dernier feuillet de texte.

Edition à 33 lignes à la page pleine. Un exemplaire à la Bibliothèque nationale, Y² + 1207 D.

§ III. — Traduction de Gabriel Brémond.

8. Histoire de l'Admirable don Gusman d'Alfarache... *A Amsterdam...,* 1695, 3 vol. in-12.

Les bibliographes ne paraissent pas avoir connu cette édition princeps de la traduction de Brémond, et nous avouons nous-même ne l'avoir jamais vue. Mais elle est citée, avec des détails précis, par M. J. Lamoureux, qui a rédigé l'article consacré à Brémond dans la Biographie Didot. C'est là notre seule autorité pour lui octroyer place dans cette bibliographie que nous avons voulu faire aussi exacte que possible. Dieu sait pourtant si nous l'avons cherchée et fait chercher cette introuvable édition ! A Paris, tous les dépôts publics et nombre de bibliothèques privées ont été consultés par nous. En Belgique, en Hollande, jusqu'en Allemagne enfin, nous avons dirigé les plus actives recherches. A Bruxelles, à Anvers, nous avons nous-même fouillé partout; à Gand, M. Van der Haegen, le savant et aimable bibliographe belge; à La Haye, l'obligeant directeur de la Bibliothèque royale, M. Campbell; enfin à Amsterdam, où a été publiée cette édition, M. Roy, le directeur de la Bibliothèque de l'Université, que nous ne saurions trop remercier de son empressement à nous seconder, ont bien voulu notamment nous prêter le plus actif concours, et cela toujours en vain.

La vie du bibliographe est faite de ces déconvenues, il faut en prendre son parti.

Et cependant nous croyons à cette édition princeps de 1695. Comment admettre, en effet, que Brémond, qui était depuis longtemps aux gages des libraires hollandais, ait dérogé à ses habitudes et se soit mis en quête d'un éditeur parisien justement à l'époque de sa captivité, c'est-à-dire, au moment où la chose devait lui être le plus difficile. Enfin, nous croyons à l'assertion de M. J. Lamoureux, parce que les observations dont il la fait suivre démontre qu'il n'a pas relevé à la légère la date de 1695 et qu'il a dû voir l'ouvrage qu'il cite.

9. Histoire de l'admirable don Gusman d'Alfarache... *Paris, veuve Mabre-Cramoisy...*, 1695, 3 vol. in-12.

Nous n'avons point vu cette édition que les bibliographes ne citent pas plus que la précédente. M. Lamoureux observe fort judicieusement, à son sujet, que « les libraires de Paris, lors de la traduction de Brémond en 1695 (Amsterdam, 3 vol. in-12), usèrent de représailles envers ceux de Hollande, en faisant réimprimer l'ouvrage la même année. » Cette « contrefaçon française » est fort rare. Le hasard des enchères nous en a fait manquer un exemplaire à la vente de la bibliothèque Victor P*** faite, en avril 1884, par la librairie Adolphe Labitte, à Paris.

10. La Vie || de || Guzman || d'Alfarache. || Tome I. || Contenant la I. et la II. Partie. || — *A Paris,* || *Par Pierre Ferrand, Imprimeur* || *ordinaire du Roy, à Roüen.* || M. DC. XCVI (1696). || Avec privilege du roy. 3 tom. in-12 en 6 part., fig.

Le tome I de 11 ff. limin., non compris le frontispice gravé et 363 p., avec 3 gravures aux pages 47, 104 et 152 pour la première partie, et 207 p., avec 3 gravures aux pages 94, 150 et 204 pour la seconde partie; — le tome II de 336 p., avec 3 gravures aux pages 21, 78 et 148 pour la première partie, et 152 p., avec 1 gravure à la page 78 pour la seconde partie; — le tome III de 263 p., avec 4 gravures aux pages 10, 66, 96 et 117 pour la première partie, et 157 p., avec 2 gravures aux pages 127 et 242 pour la seconde partie. Ce dernier volume se termine par une table générale de 8 pages et le Privilege du roy occupant 3 pages, le tout non chiffré. Cette édition a 30 lignes à la page pleine, la préface seule n'a que 20 lignes par page.

Le titre est précédé d'un frontispice gravé intitulé LE THÉATRE DE LA VIE HUMAINE, au bas duquel on lit, en caractères italiques, ce quatrain, qui ne manque ni d'humour ni de tournure :

On voit en moy de bien des gens,
Le portrait fait d'après nature.
Et tel rit, voyant ma figure,
Qui rit peut-estre à ses dépens.

Ni ce frontispice, ni les figures qui accompagnent le texte ne portent de signature.

Cette édition est donnée ordinairement pour l'édition originale de la traduction de Brémond. Au reste, elle n'est pas commune. A la Bibliothèque nationale un exemplaire sous la cote Y² 1207 1-3.

Sous la même cote, dans le même dépôt, figure un autre exemplaire de cette édition, dont les titres seuls sont changés : les culs-de-lampe en sont différents et les lignes 1, 3, 5, 7, 8, 10 et 11 sont en rouge.

11. Histoire de la vie de l'admirable Dom Guzman d'Alfarache. Derniere edition revue, corrigée, augmentée et enrichie de figures en taille-douce. *A Lyon, chez Laurent Langlois,* 1705. 4 vol. in-12 (1).

Edition peu commune ornée de 14 figures non signées.

12. Histoire de l'admirable don Guzman d'Alfarache. *A Bruxelles, chez George de Backer, Imprimeur* & *Libraire, aux trois Mores, à la Berg-Straet,* 1705. Avec Privilege du Roi. 3 vol. in-12, fig.

En faveur des jolies figures qui ornent cette édition, nous la décrirons avec plus de détails que celle qui précède. Tome I, 7 ff. limin. et 444 p., y compris 5 gravures qui sont paginées 37, 81, 117, 351 et 395, mais non compris 1 frontispice gravé et une sixième figure en regard de la page 441 ; — tome II, 1 f. de titre et 419 p., y compris 4 gravures qui forment les pages 17, 65, 133 et 365 ; — enfin le tome III, 1 f. de titre, 332 p., y compris 6 gravures formant les pages 10, 94, 191, 259, 281 et 310, plus 1 f. non chiffré pour l'Extrait du Privilege du Roi.

(1) Il nous semble inutile de décrire ces ouvrages du XVIIIe siècle avec le même soin que ceux du siècle précédent.

Toutes les gravures de cette édition commentent fort agréablement le texte, elles sont invariablement signées *Harrewyn fecit.*

Le privilège, daté du 31 décembre 1700, est accordé pour neuf ans au libraire de Backer.

Un exemplaire dans notre collection.

13. La vie de Guzman d'Alfarache. Tome I. Contenant la I. & la II. Partie (le tome II porte : contenant la III. & IV. Partie). — *A Paris. Chez Michel David, sur le Quay des Augustins, à la Providence.* — M. DCC. IX (1709). Avec privilege du Roy. 2 vol. in-12, fig., le premier de 13 ff. et 567 p., et le second de 3 ff., 522 p. et 2 ff. pour le Privilège.

Les gravures ne sont pas signées; seul le frontispice porte la signature *Magd. Hortemels f.* Un exemplaire à la Bibliothèque Mazarine n° 22313 C-D.

14. La vie de Guzman d'Alfarache. Tome I contenant la I. et II. Partie. *A Paris, chez Pierre Ribou, à la descente du Pont Neuf, sur le Quay des Augustins,* à l'image Saint-Louis. MDCCIX (1709). Avec privilege du roy. 3 vol. in-12, fig.

Le tome II porte l'adresse : *A Paris, chez Christophe David, quay des Augustins, à l'Image Saint-Christophe.*

Edition, avec titres en rouge et en noir, ornée du frontispice de *Magd. Horthemel* et de 15 figures non signées. Bibliothèque nationale, n° Y² 1208 1-3 (1).

15. La vie de Guzman d'Alfarache. Nouvelle édition revûë & corrigée. *A Paris. Chez Pierre Prault, Quay de Gesvres, au petit Paradis.* M. DCC. XXXIII (1733). Avec Privilege dv Roy. 3 vol. in-12, avec 1 frontispice gravé et 16 figures non signées.

Bibliothèque de l'Arsenal, n° 17682 (bis).

(1) Quérard (*Supercheries littéraires,* 3e édition, Paris, Daffin, 1870; t. II, col. 764), donne, par erreur, à cette édition la date de 1779.

La *Biographie Michaud* cite une édition de Paris, 1728, 3 vol. in-12; nous ne l'avons point vue.

16. La vie de Guzman d'Alfarache. Nouvelle édition revûë & corrigée. — *A Paris. Chez Jean-Luc Nyon, Quay de Conty.* MDCCXXXIII (1733). Avec privilege du roy. 3 vol. in-12, fig.

Edition ornée des mêmes figures que celle de Pierre Ribou (nº 15 ci-dessus). Bibliothèque nationale, Y² 1208 A 1-3.

17. La vie de Guzman d'Alfarache, traduite de l'espagnol de Matheo Alemand, par Gabriel Brémond. *Paris, Saugrain*, 1733, 3 vol. in-12, fig.

Médiocre édition.

18. Histoire de l'admirable don Guzman d'Alfarache. Enrichie de Figures en Taille-douce. — *A Paris, Et se vend à Bruxelles, chez Jean van Vlaenderen, Marchand Libraire & Imprimeur, près la Steen-Poort.* M. DCC. XXXIV (1734). 3 vol. in-12, fig.

Réimpression de l'édition de 1709, avec les mêmes figures.

§ IV. — Traduction de Le Sage.

Ici devrait logiquement se trouver la description des diverses éditions de la traduction de l'auteur de *Gil Blas*. Mais comme ce chapitre ferait double emploi avec celui de notre *Bibliographie Le Sagienne*, nous allons nous borner à donner une liste succincte de ces éditions, en priant nos lecteurs de vouloir bien nous signaler celles qui auraient pu nous échapper.

19. Paris, Ganeau, 1732 (1). 2 vol. in-12, avec fig. de Scotin. Edition originale.

20. Paris, 1734. 3 vol. in-12, fig.

21. Amsterdam, la Compagnie, 1740. 2 vol. in-12, fig. (2).

22. Maestricht, Dufour et Roux, 1777, 2 vol. in-12.

(1) Voici cependant le titre exact de cette édition originale : Histoire || de || Guzman || d'Alfarache, || nouvellement traduite, || et purgée des moralitez superfluës. || Par Monsieur Le Sage || Tome premier. (Tome second.) || — A Paris, || Chez Etienne Ganeau, ruë S. Jacques, près || la ruë du Plâtre, aux Armes de Dombes. || 1732. || Avec privilege du roy.

(2) Cette édition a reparu en 1777.

23. Maestricht, E. Dufour, 1787, 2 vol. in-12, fig.

24. Lille 1792, 4 vol. in-16.

25. Amsterdam (Paris), 1783, 2 vol. in-8°, avec fig. de *Marillier*, dans les *OEuvres*.

26. Lille, Lehoucq, s. d. (1794?). 2 vol. in-12.

27. Paris, H. Nicolle, 1806, 2 vol. in-18 ou 2 vol. in-12.

28. Paris, H. Nicolle, 1810, 2 vol. in-8°, dans les *OEuvres*.

29. Paris, H. Nicolle et Belin, 1812, 2 vol. in-12. Réimpression du n° 6.

30. Les mêmes éditeurs, 1813, 2 vol. in-18. Id.

31. Paris, stéréotype d'Herhan, 1815, 2 vol. in-12.

32. Paris, Dabo, 1818, 2 vol. in-12. Réimpression du n° 6.

33. Paris, Genets, 1818, 2 vol. in-12 ou 2 vol. in-16, dans les *OEuvres*.

34. Paris, Didot, 1821, 2 vol. in-12.

35. Paris, Renouard, 1822, in-8°, dans les *OEuvres choisies*.

36. Paris, veuve Dabo, 1824, 2 vol. in-18. Réimpression du n° 6.

37. Paris, Ménard et Desenne, 1825, 3 vol. in-18 ou in-12, avec fig. de Devéria.

38. Paris, Berquet, 1825, 4 vol. in-32, fig.

39. Paris, Ledoux, 1828, in-8°.

40. Paris, Dalibon, 1829, 3 vol. in-18, dans les *OEuvres*.

41. Paris, Hiard, 1834, 3 vol. in-18.

42. Paris, Delloye, 1838, in-8°, fig.

43. Paris, Didot, 1857, gr. in-8°.

44. Paris, Garnier, 1864, gr. in-8°.

45. Paris, Garnier, 1883, in-18 jésus.

§ V. — Traduction de Le Sage abrégée par Alletz.

46. Les aventures plaisantes de Gusman d'Alfarache, tirées de l'histoire de sa vie, & revues sur l'ancienne tra-

duction de l'Original Espagnol. — *A La Haye, Et se trouve à Paris, chez la Veuve Duchesne, Libraire, rue S. Jacques, au Temple du Goût.* M. DCC. LXXVII (1777), 2 vol. in-12, avec frontispice. Le tome I de xij pages pour le titre et la Préface, 2 ff. non chiff. pour une table de 4 p. et 291 p.; le tome II de 2 ff. non chiff. pour le titre et la table et 299 p.

Bibliothèque nationale, Y² 1209 + Aj 1-2.

47. Les mêmes. 2 vol. in-12. Le tome I de x p. pour le titre et l'Avertissement, 1 f. non chiff. pour la table et 359 p.; le tome II de 2 ff. non chiff. pour le titre et la Table des Chapitres et 367 p. Un frontispice à chaque tome.

Les titres des deux volumes formant cette édition sont en tout semblables à ceux de la précédente, à l'exception toutefois du fleuron.

Un exemplaire dans notre collection. Celui de la Bibliothèque nationale (Y² 1209 + A K 2) est incomplet du tome premier.

48. Les aventures plaisantes de Gusman d'Alfarache, Tirées de l'Histoire de sa vie & revues sur l'ancienne Traduction de l'Original Espagnol. *A Londres* (Paris, Cazin), M. DCC. LXXXIII (1783). 2 vol. in-16, contenant chacun un frontispice gravé non signé. Jolie édition.

Bibliothèque nationale, Y² 1209 + A I 1.

49. Les mêmes. *A Paris et à Noyon, chez Antoine Bailleul* (vers 1786), 4 vol. in-18.

LE MARQUIS DE GRANGES DE SURGÈRES.

LE

CARDINAL DE NOAILLES

Evêque de Châlons, archevêque de Paris

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE INÉDITE

1651-1728

Nous n'avons pas la pensée d'entreprendre l'histoire complète des longues dissensions qui agitèrent l'Eglise en France pendant le premier quart du XVIII° siècle au sujet de la bulle *Unigenitus* et passionnèrent si ardemment et si tristement les esprits. Nous voudrions simplement en faire connaître le dernier acte à l'aide de documents inédits d'un incontestable intérêt. Nous voulons parler de la correspondance du Cardinal de Noailles, pendant les années 1725 et 1726 avec le Père de Graveson, son agent à Rome, dans laquelle on trouve les détails les plus précieux et souvent des passages piquants, quand le prélat laisse un libre cours à sa mauvaise humeur. Cette correspondance comprend quatre-vingt-deux lettres dont un grand nombre sont doubles, car Monseigneur de Noailles, en rédigeant les premières instructions dites secrètes, destinées en réalité à être montrées, y ajoutait d'ordinaire des *Tibi soli*, où il exprimait ses sentiments véritables (1). Une partie de ces pièces a été

(1) Les papiers du Cardinal de Noailles forment à la Bibliothèque nationale 24 volumes cotés 23206-23229, dont les plus curieux, outre ceux que nous venons de citer, sont : 23210-212, lettres écrites d'Italie, au cardinal, sur les affaires de l'Eglise (1701 à 1703); 23216-218, lettres de prélats français (1711-1723); 23215-220, lettres de prélats italiens (1710-1718); 23224, lettres de l'abbé

publiée dans un volume excessivement rare, que nous avons eu une difficulté extrême à nous procurer et qui par le fait a presque la saveur d'un recueil de documents inédits lui-même ; il est intitulé : *Mémoires et instructions secrettes du C. de Noailles envoyées à Rome sous le pontificat de Benoit XIII avec un recueil de quelques autres pièces pour servir de supplément au journal de M. l'abbé d'Orsanne* », un volume in-18, s. n. (1). On trouve de fréquentes mentions de ces lettres dans le *Journal de M. l'abbé Dorsanne contenant tout ce qui s'est passé à Rome et en France dans l'affaire de la Constitution Unigenitus* (2) avec les réponses du P. de Graveson. Nous avons d'abord été frappé de la forme de cette correspondance, pleine d'énergie, de piété et parfois aussi de qu'on appellerait aujourd'hui *humour*. Mais ce qui nous a surtout déterminé à tenter cette étude, c'est que la figure de Benoit XIII y grandit singulièrement, tout comme le caractère du Cardinal de Noailles se laisse voir autrement respectueux pour la papauté qu'on ne se le figurait. Il reconnaît et met constamment en lumière la bonne foi du Souverain Pontife, son zèle pour la défense de la foi, et ses excellentes intentions de conciliation, de même qu'il ne marchande pas ses efforts pour arriver par tous les moyens, au besoin les plus pénibles à son amour-propre, afin d'obtenir un apaisement définitif. Tout le mal, et chacun

Gartaud sur les affaires de la Constitution en Provence (1718-1719); 23227-228, lettres du P. Rosler sur la promotion au Cardinalat (1711-1713).

(1) Ce volume ne renferme qu'une faible partie des instructions secrètes et aucune des *Tibi soli*. Voici la date de ces pièces 22 décembre 1724.— 1, 7, 15, 22 janvier 1725. — 12 février. — 30 avril. — 11 juin. — 23, 30 juillet. — 6, 26 août. — 2, 10, 19, 24 septembre. — 1, 8, 18, 22, 25 octobre. — 5, 12, 19, 26 novembre. — 3 décembre. — 18 mars 1726.

Le volume est terminé par le texte de la relation de Monseigneur de Noailles pendant toutes ces affaires, et un récit des incidents qui ont signalé la tenue du concile de Rome pendant cette période.

(2) Un vol in-4, Rome, 1759. M. d'Orsanne était vicaire général de l'archevêque, chantre et official de Notre-Dame de Paris. Il avait rempli les mêmes fonction auprès de lui pendant son épiscopat de Châlons.

le reconnaîtra, vint des intrigues des politiciens de Rome et de Paris qui troublaient les négociations, déroutaient les acccommodements et se mettaient à la traverse, dès que la paix semblait au moment de prévaloir. La parfaite bonne foi de Benoît XIII et la réelle orthodoxie du Cardinal de Noailles, tels sont les deux points principaux que nous espérons mettre hors de toute contestation dans ce travail. Les éléments réellement nouveaux de discussion nous ont paru bons à étudier pour faire connaître sous son véritable jour le Cardinal de Noailles, dont l'existence a été durement agitée et qui a été également repoussé par les Molinistes et par les Jansénistes, tout en étant accusé d'avoir été un des ardents soutiens de l'hérésie de l'évêque de Harlem. En lisant ces lettres écrites sous l'influence du moment, nous parlons ici de celles destinées à demeurer absolument secrètes, dans lesquelles le prélat épanche véritablement son cœur, on est frappé de l'injustice des hommes à son égard et en même temps touché des efforts sincères faits par le Cardinal pour arriver à un arrangement qui rendît le calme aux catholiques en France. Nous avons cru qu'il y aurait équité à tenter la réhabilitation du Cardinal de Noailles, puisque nous avions sous les yeux des documents authentiques constatant son ardent désir de ne rien refuser au Pape en cette circonstance. Toutes les difficultés, nous le répétons, sont nées des intrigues ourdies, non pas tant à Rome qu'à Paris, par la rivalité des cardinaux contre leurs collègues. Si le Pape avait été assez ferme pour vouloir traiter et terminer cette affaire directement avec l'archevêque de Paris, elle n'eût souffert aucune difficulté. Dans chacune de ses lettres le prélat déplore la mansuétude du Souverain Pontife, qui se laissait lier les mains par ses cardinaux, influencés par leurs passions d'abord et aussi par le cabinet de Versailles, tandis qu'il prodiguait à Monseigneur de Noailles les plus consolants encouragements ; depuis le jour où il s'était écrié publiquement après la première concession du prélat « *E che*

potera dire piu il questo buon cardinale ! », les cardinaux français étaient acharnés contre Monseigneur de Noailles et ils avaient trouvé à Rome dans le secrétaire des brefs, Monseigneur Mayella, un homme d'une rare habileté pour embrouiller les affaires et entraver les solutions.

On raconte que sous le second empire, au moment où le gouvernement français voulait ruiner la Papauté, on adressait au Souverain Pontife les demandes les plus exigeantes : une fois notamment on était convaincu que Pie IX ne pourrait s'y soumettre et l'on comptait sur sa résistance pour une rupture ardemment désirée, qui permît de mettre fin à l'occupation de Rome et de laisser le terrain libre aux Italiens. Le grand Pape déjoua cet astucieux projet et quand la nouvelle en parvint à Paris, le ministre des affaires étrangères la communiqua au Conseil avec le plus comique désappointement. La coterie ennemie agit de même envers le Cardinal de Noailles. On lui demandait les concessions les plus pénibles pour son amour-propre, et comme, par dévouement à l'Eglise, il accordait toujours, on feignait d'avoir oublié quelques conditions et on revenait à la charge avec des exigences de plus en plus blessantes.

On suivra dans ce travail les diverses phases de cette lutte vraiment extraordinaire et, nous osons le dire, absolument inconnue du public français, qui s'est habitué à voir dans le vénérable archevêque de Paris un adversaire résolu de la papauté, un ardent défenseur du jansénisme, un prélat entêté qui faillit compromettre gravement en France l'existence du catholicisme. Nous sommes heureux de pouvoir démontrer le contraire en exposant, pièces en mains, l'esprit conciliant et soumis de Monseigneur de Noailles, en même temps que la droiture de Benoit XIII. Et certes le Cardinal de Noailles était un fervent disciple de l'autorité apostolique, lui qui, dans une de ses dernières dépêches au Père de Gravezon, écrivait sa douleur en voyant « que la Cour de France ne laisse pas au Saint-

« Père la liberté d'agir, de parler, ni d'écrire, qu'on le « traite en docteur particulier dont les brefs sont sans « autorité s'ils ne sont appuyés du suffrage des cardinaux, « qui seuls leur donnent ce caractère apostolique ». Peut-on exprimer plus nettement la reconnaissance du caractère de suprême autorité de la Papauté, nous dirons même de son infaillibilité, car on voit que le Cardinal de Noailles voulait que le Pape seul eût le droit de porter la parole dans les questions intéressant le dogme.

Mais, après avoir traité cette grave question, nous voulons appeler l'attention d'une façon plus intime sur le Cardinal de Noailles en le montrant dans ses relations si curieuses et si touchantes avec son frère. Ce dernier, qui lui succéda sur le siège de Châlons, était plus jeune de dix-huit ans et il avait été habitué à considérer le Cardinal comme un père qui ne lui marchandait ni les conseils, ni même les plus rudes remontrances. Il y a encore là une étude intéressante à faire et nous avons été heureux de pouvoir l'essayer, encore à l'aide de documents absolument inédits (1). Nous les avons découverts également à la Bibliothèque Nationale, dans une volumineuse correspondance échangée entre les deux frères, où le plus jeune demandait sans cesse des conseils, soumettant tous ses sermons, consultant pour toutes les décisions un peu importantes, l'autre répondant avec une exactitude dont les plus graves affaires ne le détournaient jamais et avec un ton d'autorité qui ne laissait point de place à la réplique. Il nous a semblé qu'avec ces divers éléments de renseignements nous arriverions à tracer un portrait assez exact du Cardinal et lui rendrions plus facilement la place à laquelle il a réellement droit dans l'histoire.

Nous avons dit que ces lettres, demeurées inédites, étaient adressées au Père de Graveson. Quelques mots suf-

(1) Manuscrits fr. 23214-215. Cette double correspondance s'étend de 1685 à 1707.

firont pour dire quel était ce personnage dans lequel le Cardinal paraît avoir eu la plus entière confiance et que le Pape honorait également d'une grande estime. Ignace-Hiacinte-Aimé de Graveson naquit à Graveson, près d'Avignon, le 13 juillet 1670 ; il entra à seize ans dans l'ordre de Saint-Dominique, fit sa théologie à Paris et y fut reçu docteur en Sorbonne ; puis il revint comme professeur au couvent d'Arles. Sa science le fit remarquer du général de l'Ordre, qui le manda à Rome pour expliquer le texte de saint Thomas d'Aquin ; il se signala bientôt comme un théologien de grande valeur et reçut du roi de Sardaigne la chaire de théologie à l'Université de Turin, qu'il refusa. Dépourvu de toute ambition, il chercha à arranger les difficultés du Cardinal de Noailles dont il consentit à être le représentant particulier. Mais il ne voulut en tirer aucun avantage, bien qu'il ait pu obtenir assez facilement le chapeau de cardinal. Il quitta l'Italie à cause du climat, qui convenait peu à sa santé, et mourut à Arles, le 26 juillet 1733, laissant de nombreux ouvrages, notamment une *Histoire de l'Eglise* assez estimée. Ses œuvres complètes ont été publiées à Venise en sept volumes in-4, en 1740.

CHAPITRE PREMIER

Naissances de Louis-Antoine et de Gaston de Noailles. — Jeunesse de Louis-Antoine. — Il est nommé évêque de Châlons. — Transféré à Paris. — Sa résistance. — Cause de sa nomination. — Disgrâce du Duc de Noailles. — Comment il rentre en faveur. — Cette nomination est le signe de sa réconciliation. — Madame de Maintenon seule décide de ce choix. — Colère du Père Le Tellier qui n'est pas consulté. — Origine de la haine de son parti contre l'archevêque. — Satisfaction et démarches des Jansénistes. — Début de Monseigneur de Noailles. — Il condamne un écrit de l'abbé de Barcos. — Sa maladresse, en voulant demeurer impartial. — Il s'aliène tout le monde. — Querelle de Bossuet et de Fénélon. — Monseigneur de Noailles empêche malgré son frère la disgrâce des ducs de Beauvilliers et de Chevreuse. — Prédiction de Louis XIV sur le repentir qu'il en aurait. — Il est nommé Cardinal. — Il préside l'assemblée du clergé. — Résistance au pape. — Chute de Port-Royal. — Le Cardinal cherche à défendre l'abbaye. — Maladroit entêtement des religieuses. — Le Cardinal se résigne. — Irritation du parti janséniste. — M. du Charmel exilé.

Nous avons dit que nous ne prétendions pas écrire l'histoire des pénibles troubles qui agitèrent, à l'époque dont nous nous occupons, les affaires religieuses en France. Il est cependant nécessaire de mettre nos lecteurs au courant d'un sujet assurément bien connu d'eux dans ses traits généraux, mais assez confus pour qu'il y ait lieu de le préciser avant d'entrer dans l'étude des derniers incidents qui le signalèrent.

Deux mots d'abord sur le Cardinal de Noailles.

Louis-Antoine et Gaston de Noailles étaient fils de Anne, premier duc de Noailles, lieutenant général des armées du roi, capitaine général du Roussillon, chevalier des Ordres, mort le 5 février 1678, et de Anne-Louise Boyer, dame d'atours de la reine Anne d'Autriche (1). Louis-Antoine

(1) De ce mariage étaient nés : Anne-Jules (1650-1708) maréchal de France, père du second maréchal si activement mêlé aux affaires du Gouvernement sous la Régence. — Louis-Antoine, né le 27 mai 1651. — Jacques (1653-1712) chevalier de Malte, lieutenant général des galères du roi. — Jean-François (1658-1699) maréchal de camp; — Gaston, né le 7 juillet 1669; — Louise-Anne, mariée au marquis de Beaumanoir-Lavardin.

naquit au château de Teyssière en Auvergne et fut destiné dès son enfance à l'Église. Pourvu de bonne heure de la domerie d'Aubrac, près de Rodez, il fut brillamment reçu docteur en Sorbonne le 14 mars 1676. Trois ans après il était choisi pour le siège épiscopal de Cahors, qu'il échangea un an après pour celui de Châlons-sur-Marne, un des plus enviés du royaume à cause de la pairie qui y était attachée. Sa conduite y fut exemplaire et Saint-Simon la résume en deux lignes. « M. de Noailles porta à Châlons son innocence baptismale, il y garda une résidence exacte, uniquement appliqué aux visites, au gouvernement de son diocèse et à toutes sortes de bonnes œuvres. » Cette excellente attitude, un savoir réel et, il faut aussi l'ajouter, la parenté du duc de Noailles, son frère, avec Madame de Maintenon, attirèrent les yeux sur lui, et le firent transférer, sans qu'il ait songé à le demander, de Châlons à Paris, le 19 août 1695. Monseigneur de Harlai était mort le 6 août et immédiatement Madame de Maintenon, circonvenue sans retard par le duc de Noailles, entreprit le roi pour l'amener à faire ce choix, si considérable pour la situation de sa famille.

Le duc de Noailles avait encouru gravement la disgrâce du roi en faisant manquer l'attaque de Barcelone. « Après n'avoir pu, dit Saint-Simon, se faire écouter dans l'hiver sur la noirceur qui l'avoit accablé », il prit un grand parti pour rentrer en grâce, malgré les efforts de Barbezieux. Il repartit pour la Catalogne au printemps, après avoir prévenu secrètement le duc de Vendôme, feignit d'être malade et réclama son rappel en sollicitant la nomination de Vendôme à sa place. Rien ne pouvait toucher davantage le roi, en lui permettant de faire, sur l'apparence d'une nécessité habilement ménagée, pour un bâtard, ce qu'il n'osait décider. « Ce chausse-pied du duc de Maine une fois établi, c'était toujours la moitié de la chose exécutée. » Du coup Noailles rentra plus que jamais dans les bonnes grâces du roi et il réclama comme preuve de cette récon-

ciliation la translation de son frère. Madame de Maintenon y tenait également, afin que l'archevêché de Paris ne fût point sous l'influence des Jésuites. Ce fut, paraît-il, la première fois qu'elle osa prendre en main directement une affaire d'importance. Mais Monseigneur de Noailles ne désirait nullement cette promotion ; on assure même qu'il se décida à publier une approbation des *Réflexions morales* du Père Quesnel pour exciter plus vivement les Jésuites et entraver par conséquent le choix qu'on voulait faire. Louis XIV tint bon et signa les lettres patentes, sans que le Père de la Chaise se doutât même qu'il fût question de pourvoir si promptement à la succession de Monseigneur de Harlai. L'évêque de Châlons répondit alors par un refus catégorique et ne se soumit que sur l'ordre exprès d'Innocent XII. Il vint donc à Paris, mais sans se dissimuler les difficultés dont il allait être assailli, car le Père de la Chaise ne cachait pas son irritation et, dans son parti, on annonçait hautement la guerre qu'il allait soutenir sans trêve contre le nouvel archevêque (1).

Monseigneur de Noailles, tous les contemporains le constatent, était un homme d'une vraie piété, d'une régularité parfaite, de mœurs pures, mais il n'avait rien de l'habileté de son prédécesseur et il ne devait certainement pas être à la hauteur des embarras auxquels il allait être exposé. En voulant être juste et impartial, il mécontenta tout le monde, et même le roi à la fin. Fénélon lui trouvait « le cœur faible et mou, l'esprit court et confus » ; le Cardinal de Janson annonçait en lui « un chef de parti, mais qui le seroit sans le vouloir, ni le savoir ». L'abbé d'Etemare, janséniste distingué, croyait que Monseigneur de Noailles était un homme d'esprit, un habile théologien, que ce n'était point, comme le monde le croyait, un homme faible, mais plutôt un homme opiniâtre, un homme faible dans un parti ferme. Daguesseau enfin, à propos de cette

(1) Le pape, sur la demande expresse du roi, accorda le gratis pour les bulles.

nomination, écrit dans ses *Mémoires*. « Les Jansénistes, grands docteurs, mais mauvais prophètes, s'approprièrent en quelque manière la joie d'un choix qu'ils regardoient presque comme une victoire remportée sur le parti contraire; mais les Jésuites leur firent sentir dans la suite qu'ils s'étoient trop hâtés de triompher. » Toujours est-il qu'ils affectèrent une vive satisfaction et dépêchèrent dès le premier jour, vers le nouvel archevêque, Racine pour le complimenter. Celui-ci rendit compte de sa visite dans une lettre adressée à l'abbesse de Port-Royal, le 30 août 1695, dont nous extrayerons ce passage : » Il a reçu toutes vos actions de grâces avec une bonté extraordinaire et m'a chargé d'assurer votre maison qu'il l'estimoit très particulièrement, me répétant plusieurs fois qu'il espéroit de vous en donner des marques dans tout ce qui dépendroit de lui... Je crois en effet, ma chère tante, que vous avez tout lieu d'être en repos. Je sais même par des personnes qui connaissent à fond ses sentiments qu'il est très résolu à vous rendre justice ; mais ces personnes vous conseillent de le laisser faire et de ne point témoigner au public une joie et un empressement qui ne serviroient qu'à le mettre hors d'état d'exécuter ses bonnes intentions. » Les religieuses ne s'en tinrent pas là; elles envoyèrent encore près de l'archevêque leur confesseur, M. Eustace, lui écrivirent force lettres, auxquelles il répondit avec bonté, leur promettant même une visite, ce qui eût été un fait considérable. Le parti perdit alors toute prudence et, sans tenir compte du conseil de Racine, voulut aller de l'avant en publiant dès l'année suivante l'*Exposition de la foi Catholique touchant la prière et la prédestination* de l'abbé de Barcos. Force fut alors à Monseigneur de Noailles de censurer cet ouvrage, mais par une ordonnance qui soufflait, comme on dit alors, « le chaud et le froid ; » il condamna en effet dans la première partie les erreurs de Jansénius et, à l'égard de la seconde partie, il s'étendit longuement sur les preuves de la grâce efficace et de la prédestination

gratuite. Ses adversaires ne manquèrent pas de l'attaquer vivement, en rappelant que l'année précédente, étant encore à Châlons, il avait condamné la doctrine du Père Quesnel, et les Jansénistes commencèrent à perdre les illusions qu'ils avaient si promptement conçues.

Mais ce n'étaient pas là les seules difficultés contre lesquelles Monseigneur de Noailles allait avoir à lutter et pour lesquelles il eût fallu un homme moins honnête et moins scrupuleux. La querelle de Bossuet contre Fénélon prit vers 1698 une grande importance à la Cour, non pas à cause exclusivement de la question religieuse, mais surtout à cause des moyens qu'elle fournissait à certains politiciens de redoubler leurs intrigues. Madame de Maintenon tenait pour Bossuet et était à son insu sous la main de Noailles dont la récente alliance l'avait infiniment flattée ; elle voulait profiter de ces complications pour achever de perdre le Père de la Chaise et grandir l'influence de l'archevêque dont elle pensait pouvoir facilement se servir. Pour cela il lui fallait renverser deux hommes qui la contrariaient auprès du roi, les ducs de Chevreuse et de Beauvilliers : le duc de Noailles poussait vivement à la roue, sentant bien qu'il y aurait tout profit pour lui. Madame de Maintenon attaqua le roi sur cette question, lui en fit un cas de conscience et finit par lui proposer le duc de Noailles pour recueillir la succession du duc de Beauvilliers. Louis XIV voulut s'éclairer et, encore tout pénétré de l'estime particulière que Monseigneur de Noailles lui avait inspirée par le refus sincère qu'il avait opposé à sa promotion, il le manda auprès de lui, lui exposa toute l'affaire, sans lui cacher que cette petite révolution de palais devait se faire au profit de son frère. L'archevêque fut réellement admirable de bonne foi et de désintéressement ; il défendit avec la dernière énergie M. de Beauvilliers. Le roi se laissa facilement convaincre, mais le mécontentement de Madame de Maintenon fut extrême, bien qu'elle sût le dissimuler ; le duc de Noailles cacha moins son irritation,

que sa mère eut grande peine à calmer. A peu de temps de là, Monseigneur de Noailles put se rendre compte du crédit qu'il avait acquis auprès du roi en lui arrachant la nomination de l'abbé de Fleury au siège de Fréjus ; depuis bien des années Louis XIV ne voulait pas entendre parler de cet ecclésiastique, lui reprochant surtout de s'être fait recommander à lui jusqu'à l'importunité. Il céda cependant devant les instances de l'archevêque de Paris, mais en lui disant, paroles asssurément prophétiques, comme nous le verrons par la suite : « Hé bien, Monsieur, vous le voulez donc que je fasse l'abbé Fleury évêque de Fréjus, et malgré toutes les raisons que je vous ai dites et redites, vous insistez sur ce que c'est un diocèse de l'autre bout du royaume et en pays perdu : il faut donc vous céder pour n'en être plus importuné ; mais je le fais à regret et souvenez-vous bien, et je vous le prédis, que vous vous en repentirez. »

Au mois de juin 1700, Monseigneur de Noailles fut promu au cardinalat sans avoir fait la moindre démarche, mais son frère et Madame de Maintenon y avaient pourvu. Peu après il présida l'assemblée du clergé et s'acquitta de sa tâche avec beaucoup de tact ; il y causa même une vive surprise par la facilité avec laquelle il parla. Saint-Simon ne cache pas qu'il avait été un de ceux qui ne s'attendaient pas à cette transformation. « C'étoit, dit-il, un homme fort modeste et continuellement résidant à Châlons, où il n'avoit pas eu occasion de faire montre de sa capacité en affaires, ni en doctrines. Un air de béatitude que sa physionomie présentoit, avec un parler gras, tout en nazillant, le faisoit volontiers prendre pour niais et sa simplicité en tout pour bêtise. La surprise fut grande, quand par des discours, sur-le-champ et sur des matières de doctrine ou d'affaires, qui, naissant dans les séances, ne pouvoient laisser aucun soupçon de la préparation la plus légère, on reconnut un grand fond d'érudition d'une part, de capacité de l'autre, d'ordre et de netteté en tous les deux, avec

le même style de ses mandements et de ses écrits contre M. de Cambrai, et sur d'autres matières de doctrine, et sans sortir de sa simplicité ni de sa modestie. On vit cet homme, qui, à Paris comme à Châlons, se contentoit de son bouilli avec deux petites et grossières entrées, servi splendidement et délicatement, et, l'occasion passée, retourner à son petit ordinaire en gardant toujours ses officiers pour le servir quand c'étoit nécessaire. Jamais grand seigneur ni cardinal qui, sans sortir d'aucune bienséance, fût moins l'un et l'autre, et jamais ecclésiastique plus prêtre ni plus évêque qu'il le fut toujours. »

En 1701, nouvelle affaire à propos du *Cas de conscience par excellence,* singulière consultation que l'on fit circuler dans le monde ecclésiastique pour trancher la question suivante. « Peut-on donner les sacrements à un homme qui aurait signé le formulaire, en croyant dans le fond du cœur que le pape et même l'Eglise peuvent se tromper sur les faits? » Cet écrit fit beaucoup de bruit parce qu'on chercha à faire croire qu'il avait été composé à l'ombre des tours de Notre-Dame, dans le but de provoquer les Jansénistes. Daguesseau le pensait lui-même et en effet un ennemi, qui aurait voulu réveiller des querelles et pousser les gens à se compromettre, n'aurait pas mieux inventé. Mais enfin il fut prouvé que l'auteur était M. Eustace; en revanche, on sut qu'il avait été écrit à l'archevêché même, chez l'abbé Pirot, l'un des vicaires généraux. Le pape s'empressa de condamner ce factum et écrivit à Monseigneur de Noailles pour l'avertir et l'exciter à sévir à son tour. Celui-ci comprit que quel que fût son désir de ne pas s'avancer, il ne pouvait cette fois temporiser davantage, et il publia un mandement de censure daté, ou antidaté, croit-on, de la veille du jour où le Saint-Père lui écrivait (22 février 1703). Mais là encore il chercha à observer une certaine neutralité et continua à s'aliéner de plus en plus les Jansénistes, sans se concilier leurs adversaires. Le pape crut appaiser cette renaissance

de troubles religieux par sa bulle *Vineam domini Sabaoth* (16 juillet 1705). Mais l'assemblée du clergé, tout en l'acceptant, établit à l'instigation de l'archevêque certaines réserves qui froissèrent Clément XI : il crut en outre devoir faire signer cette acceptation, pour plaire au roi, par les communautés religieuses de son diocèse : Port-Royal résista avec acharnement et le roi en décida la destruction. Ce fut pour Monseigneur de Noailles une cruelle extrémité et il y apporta toute la lenteur imaginable. Louis XIV s'en irrita, sans vouloir comprendre la délicatesse de la question, et crut que le prélat était au fond peu disposé à traiter avec rigueur un parti vers lequel décidément il inclinait. Le nouveau duc de Noailles — son père était mort le 20 octobre 1708 — pressa vivement son oncle, qui lui expliqua en vain les embarras matériels de l'exécution. Il ne s'agissait pas seulement de dissiper une communauté religieuse dont les membres montraient réellement un entêtement exagéré, mais il fallait s'occuper des propriétés, les transférer à la maison de Paris. Quant à l'accusation de partager les opinions des Jansénistes, le Cardinal la repoussa avec force dans une lettre qu'il écrivit à son neveu pour être évidemment montrée au roi. Monseigneur de Noailles proteste de son éloignement des doctrines jansénistes comme des Jansénistes, puis il termine par ce douloureux passage. « Mais il faut que je sois janséniste pour de certaines gens, et quoi que je fasse je le serai toujours. J'aurai beau excommunier et faire ce que celui de mes prédécesseurs qui a été le plus loin a fait contre ce monastère, j'aurai beau de même le supprimer entièrement, ce que je ferai d'abord que j'aurai les mains libres, tout cela n'empêchera pas, tant que le roi paraîtra disposé à écouter ce que l'on lui dira contre moi, qu'on n'assure toujours que je favorise ces filles. Des mémoires et des lettres anonymes et signées par des gens prévenus ou mal instruits doivent-ils l'emporter sur des faits aussi certains ! » Il se décida enfin et l'expulsion des religieuses eut lieu le 29 octobre 1709.

Le P. Le Tellier avait beaucoup compté sur cette affaire pour nuire auprès du roi au Cardinal. Ce dernier avait prévu l'orage et il n'avait rien négligé pour le conjurer, s'étant rendu plusieurs fois lui-même à l'abbaye afin de tâcher de faire entendre raison aux religieuses : il ne put triompher de leur obstination et dut céder à la volonté du roi. Mais l'exécution fut faite, comme on sait, avec d'inutiles violences et le public s'en émut diversement. Quant au Cardinal, il en fut vivement affecté, et après que la charrue eût passé sur le lieu où avait été Port-Royal, il sentit, dit Saint-Simon, « l'énormité de la chose » et regretta trop tard de s'être mis hors d'état de parer un coup qui avait passé sa prévoyance. Et il ajoute : « Il n'en fut pas mieux avec les Molinistes, mais beaucoup plus mal avec les Jansénistes, ainsi que les Jésuites se l'étoient bien proposé : et depuis cette funeste époque il ne porta quasi plus santé, je veux dire qu'il fut presque incontinent attaqué, et peu à peu poussé sans relâche aux dernières extrémités jusqu'à la fin de sa vie. »

Mais la prévention du roi contre le Cardinal comme favorable au Jansénisme remontait plus loin. A l'assemblée du clergé de 1705, le Cardinal, d'accord avec plusieurs prélats, crut devoir proposer qu'on saisît, contrairement à l'usage, cette occasion pour régler certains points de discipline et de morale ecclésiastiques. Cette innovation déplut au P. de la Chaise, qui chercha à exciter le roi à ce sujet. Louis XIV ne le voulut point écouter et le prudent confesseur « se tut tout court, sûr de n'y revenir que mieux dans la suite ». Le Cardinal parla de ce projet au roi avant l'ouverture de l'assemblée, et en saisit ses collègues. Mais pendant ce temps le P. de la Chaise, étant revenu à la charge, parvint à indisposer vivement ce prince contre l'archevêque de Paris. Le roi le tint pour janséniste sans savoir, à ce qu'assure Saint-Simon, quel était le véritable fondement de cette accusation. « Le Cardinal, continue-t-il, trempoit donc dans un état de disgrâce intérieur, qui pour

ne paraître pas au dehors et ne changer rien à ses audiences du roi de toutes les semaines, n'en étoit pas moins douloureux et embarrassant. Sa famille, à qui son crédit et sa place donnoient tant de lustre et de moyens, en étoit affligée. Madame de Maintenon, sur qui les Jésuites n'avoient aucune prise, n'en étoit pas moins affligée. Nulle issue que quelque coup d'éclat contre les Jansénistes qui ramenât le roi. Mais où le prendre? Le Cardinal vouloit avant tout conserver la bonne morale et la discipline, et il ne vouloit pas sacrifier ses amis. Cependant il étoit sans cesse pressé par Madame de Maintenon et par sa famille de chercher quelque chose à faire là-dessus, et lui-même en sentoit la nécessité, même pour l'utilité spirituelle à laquelle on l'avoit rendu une pierre d'achopement. C'est alors qu'il avisa de signaler au roi M. du Charmel, ce gentilhomme qui avoit quitté le monde avec un certain éclat pour se consacrer à une vie quasi religieuse, comme un ardent janséniste, en rapport avec les agents du P. Quesnel, qu'on recherchoit alors activement, et qu'il le fit exiler dans sa terre des Charmel près de Château-Thierry. » On comprend qu'après cela ses atermoiements dans l'affaire de Port-Royal-des-Champs ne l'aient pas rétabli dans l'esprit du roi.

CHAPITRE II

Bref contre les ouvrages du P. Quesnel (1708). — Le P. Le Tellier se résout à exploiter cette affaire contre le Cardinal. — On rappelle qu'il les avait approuvés à Châlons. — Attaques des évêques de Luçon et de la Rochelle. — Dans son irritation le Cardinal fait expulser de Saint-Sulpice deux neveux de ces prélats. — Il demande justice au roi. — Ce prince prévenu est mécontent de la conduite du Cardinal. — Temps perdu. — Une minute de lettre envoyée aux évêques pour être signée contre lui, lui tombe entre les mains. — Il ne sait pas s'en servir. — Le roi refuse de lui rendre justice. — Son mandement. — Le cardinal de Mailly. — Pourquoi il détestait Monseigneur de Noailles. — Le Dauphin chargé de juger l'affaire du Cardinal. — Il penche en sa faveur. — Sa mort soudaine. — Le Cardinal interdit les Jésuites dans son diocèse. — Les évêques attaquent de toutes parts. — Violence du Cardinal de Bissy. — Le Cardinal mal vu de tous. — Madame de Maintenon l'abandonne. — Ses ennemis veulent le perdre complètement et portent à Rome le jugement du P. Quesnel. — Le roi le demande au Pape.

En 1708, le Pape avait lancé, contre le livre du P. Quesnel, un bref dont le Parlement de Paris refusa l'introduction en France : ce livre semblait une excellente machine de guerre contre le Cardinal de Noailles, puisqu'il l'avait approuvé pendant qu'il était à Châlons. L'affaire fut habilement ourdie par le P. Le Tellier qui s'assura le concours des ducs de Beauvilliers et de Chevreuse et de quelques évêques, notamment ceux de la Rochelle et de Luçon, qui commencèrent l'attaque en publiant un mandement commun contre l'œuvre du Père Quesnel. Ce mandement, contrairement à toute règle de police, fut affiché nuitamment aux portes de l'archevêché et de Notre-Dame de Paris. Monseigneur de Noailles en conçut un vif dépit et, sous cette impression, commit la faute, cédant à la colère, d'ordonner au supérieur de Saint-Sulpice d'expulser deux neveux de ces évêques qui se trouvaient dans ce séminaire. Le supérieur exposa vainement le danger d'une mesure d'ailleurs inutile, car en cette circonstance, comme le remarque Saint-Simon, « le Cardinal imitoit le chien qui

mord la pierre qu'on lui jette et qui laisse le bras qui l'a lancée. » Le curé de Saint-Sulpice plaida dans le même sens, mais en l'éconduisant Monseigneur de Noailles commit une seconde faute, car en agissant ainsi il mécontenta Madame de Maintenon, dont le curé était le directeur. Le Cardinal courut rendre compte au roi de cette affaire en lui demandant justice. « Le roi entra dans sa peine, mais il lui fit entendre qu'il avoit commencé par se la rendre. » Aucune décision ne fut prise : chaque semaine l'archevêque revenait à la charge, mais dans l'entre-temps on agissait sur Louis XIV, près duquel il était évidemment desservi dès ce moment par Madame de Maintenon, qui faisait adroitement ajourner toute résolution contre un acte cependant absolument injuste. Puis un beau jour le P. Le Tellier présenta à Louis XIV une lettre rédigée par lui, envoyée par les évêques de la Rochelle et de Luçon, « également furieuse et adroite contre le P. Quesnel et contre le Cardinal, qui y étoit représenté, à cause de son ancienne approbation, comme un ennemi de l'Eglise, du pape et du roi. » Cette pièce produisit son effet, bien qu'on ne pût en ignorer la source, et quand Monseigneur de Noailles revint demander que justice lui fût enfin faite de l'injure qu'il avait subie, Louis XIV revint sèchement aux neveux, avec un reproche amer de s'être fait justice au lieu de l'attendre de lui. » Le Cardinal malheureusement était venu à cette audience sans avoir le mandement des évêques à placer sous les yeux du roi ; nul doute qu'en lui lisant les passages les plus forts et en les commentant avec modération, il aurait aisément fait voir à son royal interlocuteur le dessous des cartes, d'autant que ce prince lui avait avoué que c'était à sa personne exclusivement qu'on en voulait, n'ayant autrement cure d'un livre déjà ancien. « Mais le Cardinal, lent, doux, peu né pour la cour et pour les affaires, plein de confiance en sa conscience et en ce qu'il étoit en soi et auprès du roi, se tint pour content d'avoir remis les choses à la fin de son audience, où elles en étoient avant

la lettre des deux évêques et ne douta pas de recevoir une satisfaction convenable, telle que le roi la lui avoit promise lorsqu'il lui en avoit parlé la première fois. » Mais le P. Le Tellier succéda à Monseigneur de Noailles. Bissy, alors évêque de Meaux, avait été trouver Madame de Maintenon et les choses étaient entièrement changées quand l'archevêque revit le roi la semaine suivante. Ce prince lui déclara plus sèchement encore qu'il n'eût plus à l'entretenir de cette affaire, que, puisqu'il s'était fait justice à lui-même, il n'avait qu'à s'en tirer comme il pourrait et qu'il n'entendait plus s'en occuper. Le prélat s'inclina dignement en réclamant seulement le droit de se défendre, ce qui lui fut accordé de la plus mauvaise grâce du monde. Deux jours après il publia en effet un mandement très court, dans lequel il traitait celui des deux évêques de libelle écrit sous leur nom et dont il disait assez mal à propos qu'ils étaient incapables. Cette démonstration, quoique autorisée, lui valut la défense de paraître à la cour sans y être mandé. Plusieurs autres évêques prirent alors la plume pour écraser Monseigneur de Noailles et lui-même répondit par un nouveau mandement beaucoup plus habile, exposant les faits avec modération, ce qui fit assez d'effet sur les esprits raisonnables pour inquiéter ses ennemis (1).

(1) Le Cardinal venait encore de se faire sans le savoir un ennemi acharné. Monseigneur de Mailly, qui en 1710 passa d'Arles à Reims, se brouilla « aux couteaux tirés », dit Saint-Simon, avec Monseigneur de Noailles pendant la dernière assemblée du clergé. La fortune de Noailles « lui étoit entrée de travers dans la tête ». Sa belle-sœur n'était que nièce à la mode de Bretagne de Madame de Maintenon et il ne pouvait pardonner à la duchesse de Noailles d'être sa propre nièce. Trouvant l'occasion bonne à l'assemblée, il avait voulu marcher de pair avec le cardinal et « l'y avait picoté tout le temps. Le succès n'avait pas répondu à ses désirs. La faveur du Cardinal était encore entière, il était aimé et estimé dans le clergé, il y était considéré et ménagé, on ne se le voulait pas aliéner pour des bagatelles. Le Cardinal qui vit la mauvaise humeur de l'archevêque essaya de le ramener avec douceur, politesse et raison ; l'archevêque en fut encore plus piqué et força le caractère bénin et pacifique du Cardinal de lui répondre avec une fermeté et une autorité qui lui fermèrent la bouche, mais qui lui remplirent le cœur de haine à ne pardonner jamais. Alors, pour se faire

La violence des attaques passa le but que ceux-ci se proposaient et, peu de temps après ces incidents, le roi reçut le Cardinal, pour lequel il ne pouvait se défendre d'avoir un goût prononcé. C'est alors que, pour arrêter ce revirement, on imagina de décider le roi à renvoyer cette affaire au Dauphin, comme il faisait souvent alors pour les questions qui l'importunaient. Le Dauphin était complètement dirigé par les ducs de Beauvilliers et de Chevreuse et violemment prévenu contre le Jansénisme, qu'il redoutait extrêmement. Saint-Simon, très lié avec les deux ducs et portant un affectueux intérêt à l'archevêque, intervint alors dans cette malheureuse affaire en proposant de présenter au prince un évêque pour y travailler avec lui. Mais il ne put réussir et comprit que le Dauphin était gouverné par Monseigneur de Bissy, « qui s'entretenoit respectueusement bien avec le Cardinal et l'égorgeoit en secret auprès de Madame de Maintenon. » Enfin le 1er septembre 1711, l'archevêque parut devant le roi et devant le Dauphin qui, dans l'intervalle, par les soins du P. Le Tellier, avait reçu quantité de lettres d'évêques ameutés sur le danger que l'affaire faisait courir à l'Eglise. Plusieurs jésuites se laissèrent aller à parler trop ouvertement : l'archevêque le sut et leur retira les pouvoirs de confesser et de prêcher, « et cela fit un nouveau vacarme ». Cependant le Dauphin décida que les évêques agresseurs composeraient un mandement qui serait communiqué au Cardinal avant d'être publié, pour obtenir son assentiment, et qu'ils lui adresseraient en outre une lettre de réparation sans faire la moindre allusion au livre du P. Quesnel. Ce prince avait agi de bonne foi sans penser aux délais que l'exécution de ces mesures prendrait et par conséquent des incidents que l'on saurait faire naître dans l'entre-temps. C'est en effet ce qui arriva. Le P. Le Tellier

un épaulement contre le Cardinal, il se donna plus que jamais au parti adverse et fut merveilleusement accueilli du P. Le Tellier, ravi de trouver un pareil appui auprès de Madame de Maintenon. »

profita de cet ajournement forcé pour multiplier des lettres d'évêques contre le Cardinal, ce qui inspira à la fin une véritable inquiétude à Louis XIV. Cependant un hasard faillit tout perdre : ce hasard fit tomber entre les mains de Monseigneur de Noailles, le modèle d'une de ces belles épitres écrite de la main du P. Le Tellier et adressée à l'évêque de Clermont, avec prière de le recopier et de l'expédier. Malheureusement Monseigneur de Noailles, sûr du succès avec une pièce dévoilant si authentiquement les machinations dirigées contre lui, au lieu de la porter immédiatement au roi, qui certainement n'aurait pu cette fois lui refuser justice, attendit son jour d'audience et en parla. Les adversaires prévenus circonvinrent le roi si bien que quand le Cardinal se présenta, il le trouva très froid devant ses justes plaintes ; étonné par ce mécompte, il ne sut pas plaider sa cause ni comprendre que le prince était au fond plus indécis qu'il ne voulait le paraître. « Il n'y mit que de la douceur et de la misère et il échoua au port. Le Dauphin ne cacha pas son indignation ; il avoit étudié consciencieusement la question et en étoit arrivé à pencher complètement en faveur du Cardinal, au sujet duquel il répéta plusieurs fois publiquement que rien ne lui feroit croire qu'il fût janséniste. » Malheureusement quelque temps après ce prince mourait presque subitement, six jours après sa femme (18 février 1712).

Ce triste événement rendit courage à la coterie. Monseigneur de Bissy et le P. Letellier redoublèrent d'ardeur et en même temps d'habileté, circonvenant de plus en plus Madame de Maintenon, n'ayant nullement l'air de s'appuyer sur les Jésuites qu'elle n'aimait pas et paraissant uniquement occupés de la cause de l'Eglise et de la saine doctrine. « Par des manèges obscurs ils conduisirent où ils voulurent un roi enfermé sous leur clef », firent enlever l'affaire du Cardinal au secrétaire d'Etat Torcy, rendu suspect par sa parenté avec les Arnault, et nommer à sa place Voysin, aveuglément dévoué à la marquise. Bissy fut de

plus pourvu du chapeau, ce qui lui donnait à Rome une autorité indispensable pour le plan qui avait été formé. A ce moment la perte du Cardinal semblait chose faite. Par ses imprudences et ses maladresses, ou si l'on veut, par sa malhabile honnêteté, il avait complètement perdu l'appui de Madame de Maintenon. Le roi naturellement ne le voyait plus d'un bon œil ; les Jansénistes ne lui pardonnaient pas ses censures et la destruction de Port-Royal-des-Champs ; les Jésuites étaient absolument outrés par l'interdiction de la chaire et du confessional que l'archevêque venait de rendre générale contre eux, sauf à l'égard du seul confesseur du roi ; son clergé était fort ébranlé dans sa confiance par ses hésitations. L'heure était bien choisie pour le perdre à Rome. Il y avait cependant une difficulté. L'usage, en effet, voulait que l'affaire fût jugée là où la contestation était née, sauf l'appel ultérieur au pape. C'est alors qu'on fit revenir le livre du P. Quesnel sur l'eau et que l'on imagina de le faire renvoyer au Souverain Pontife pour qu'il prononçât par une Constitution, condamnât les propositions blâmables dans une énonciation assez vague pour pouvoir en tirer les conclusions qu'on désirait contre le Cardinal de Noailles. Les évêques furent adroitement circonvenus et une émotion habilement supposée se produisit pour décider le roi à écrire au pape afin d'obtenir de lui une décision suprême. Le pape crut avoir assez fait par sa condamnation prononcée antérieurement, et à laquelle l'archevêque avait adhéré en retirant sa précédente approbation. Louis XIV insista et s'engagea même, en promettant à l'avance l'acceptation en France de l'acte du Souverain Pontife.

CHAPITRE III

Origine de la Bulle Unigenitus. — Le P. Daubenton, le cardinal Fabroni. — Le pape désapprouve le texte proposé. — Il a la main forcée et on fait afficher l'acte à son insu. — Emotion à Paris quand on le connaît. — Résistance du Parlement. — Mandement du Cardinal condamnant les écrits du P. Quesnel, mais repoussant la Bulle. — Le roi allait sévir contre lui quand il mourut. — Saint-Simon le défend près du Régent. — Sa faveur. — Les jansénistes consternés. — Le Conseil de conscience. — Travail de la coterie autour du Régent. — Le Cardinal quitte le Conseil et signe son appel. — Saint-Simon l'approuve. — La maladie de la duchesse de Berry. — Refus de démissoire. — Dubois. — Les affaires de Law détournent l'attention. — Le Corps de doctrine. — Le Régent veut faire accepter la Bulle pour amener la paix. — Le Parlement cède pour voir cesser son exil. — Mesures du Régent pour arrêter les adversaires de la Bulle. — La position se tend de plus en plus. — Mort du Régent. — Le duc de Bourbon.

Le P. Le Tellier avait à Rome des amis puissants et dévoués, entre autres le P. Daubenton qui venait d'être privé de sa charge de confesseur du roi d'Espagne par les intrigues de la princesse des Ursins. Il s'adjoignit au cardinal Fabroni et tous deux se mirent à l'œuvre. Il est bon de ne pas oublier que cette fameuse bulle, qui devait dans l'histoire porter le nom de *Bulle Unigenitus*, ne fut nullement l'œuvre du pape. Clément XI donna l'ordre, pour satisfaire aux pressantes instances de Louis XIV, de préparer l'étude d'une Constitution, mais les agents de la coterie firent le reste. Bien plus, imprimée déjà secrètement, il fallut bien cependant montrer une minute à Clément XI et le pontife exprima hautement sa désapprobation et la nécessité de soumettre ce document aux cardinaux. Le cardinal Fabroni parla alors avec une extrême violence et malmena même peu respectueusement le Saint-Père; bref il l'intimida et de son autorité fit publier et afficher la Constitution à Rome et en même temps dépêcha un courrier pour en porter sans retard un exemplaire à Louis XIV, tout cela avant que le pape ait eu réellement le temps de se reconnaître.

L'émotion fut immense en France. Une assemblée d'évêques fut convoquée. Le Cardinal de Noailles, avec une faible minorité, se prononça contre l'acceptation, ce qui lui valut de nouveau de la part du roi la défense de se présenter à l'avenir devant lui. Le Parlement au contraire soutint le Prélat et ne consentit à l'enregistrement de la Bulle qu'avec des restrictions qui froissèrent gravement la cour de Rome (15 février 1714). Dix jours après le Cardinal publia un mandement renouvelant sa condamnation des doctrines du P. Quesnel, mais défendant d'accepter la Bulle. Quinze évêques suivirent son exemple, tandis que la Sorbonne ne se soumettait qu'à force de pression et après l'éloignement de plusieurs de ses membres. Louis XIV songeait même à recourir à des mesures de rigueur contre l'archevêque, quand la mort le surprit. Avec le Régent tout changea : l'influence du duc de Saint-Simon l'emporta auprès de ce prince sur les menées des chefs des Constitutionnaires. Il voulut agir avant que le Pape pût écrire au duc d'Orléans un bref hostile à l'archevêque de Paris : il fit valoir habilement auprès de ce prince l'embarras où il se trouverait s'il donnait au Souverain Pontife le temps d'intervenir ainsi dans son gouvernement et il lui arracha sans délai la nomination du Cardinal comme chef du Conseil de Conscience et des affaires ecclésiastiques. La nouvelle fut accueillie avec faveur dans Paris. Quant au Pape, il ne put que formuler des observations très atténuées, auquel le Régent répondit avec une douce fermeté, dit Saint-Simon. Ce fut un véritable coup d'état dont pendant un moment la faction fut absolument atterrée. Le parti des courtisans revint au Cardinal. « Vingt-quatre heures suffirent à un si grand changement ; quinze jours y mirent le comble. L'herbe croissait à l'archevêché, il n'y paraissoit que quelques Nicodèmes tremblants sous l'effroi de la synagogue. En un moment on s'en rapprocha, en un autre tout y courut. Les évêques qui s'étoient le plus prostitués à la cour, ceux du second ordre qui s'étoient le plus fourrés pour faire

leur fortune, les gens du monde qui avoient eu le plus d'empressement de plaire et de s'appuyer des dictatures ecclésiastiques, n'eurent pas honte de grossir la cour du Cardinal, et il y en eut d'assez impudents pour essayer de lui persuader qu'ils l'avoient toujours aimé et respecté et que leur conduite avoit été innocente. Il en eut lui-même honte pour eux ; il les reçut tous en véritable père et ne montra quelque froideur qu'à ceux où la duperie auroit été trop manifeste, mais sans aigreur et sans reproches, peu ému du reste de ce subit changement qu'il voyoit être la preuve d'un autre contraire, si la Cour venoit à cesser la faveur qu'elle lui montroit. » Le P. Le Tellier fut exilé et le Conseil de Conscience fut composé de façon à déplaire horriblement aux ennemis du Cardinal qui se retournèrent alors vers Rome, mais sans succès d'abord, car on cherchait à y observer une attitude prudemment expectative. Mais les hostilités ne pouvaient demeurer longtemps suspendues : les adversaires d'ailleurs commencèrent à circonvenir le Régent en lui faisant sentir les difficultés inextricables au milieu desquelles il allait avoir à lutter : la religion lui importait peu, bien que Saint-Simon nous assure qu'il croyait malgré lui, mais il redoutait extrêmement les embarras. Peu à peu la coterie s'empara de lui par le duc de Villeroy, par d'Effiat, par Dubois, surtout par les cardinaux de Bissy et de Rohan. En face de pareilles forces, le Cardinal de Noailles, avec ses qualités droites et simples, n'était pas en état de résister, surtout avec les défections qui se produisaient chaque jour parmi les prélats d'abord dévoués à sa cause. Le nonce Bentivoglio ne négligeait rien pour aggraver la situation et avait à peu près rompu avec l'archevêque qu'il ne voyait plus. Le feu fut mis aussi aux poudres par l'appel au futur concile formulé par les quatre évêques opposés à la Bulle, le 1er mars 1717, exemple imité l'année suivante par le Cardinal, après d'interminables hésitations (23 septembre). En cette circonstance Saint-Simon revendiqua l'honneur d'avoir décidé Monseigneur de Noailles à cette mesure

décisive : aussitôt le chapitre métropolitain et tous les curés de Paris, un grand nombre de ceux du diocèse, plusieurs communautés et une foule d'ecclésiastiques suivirent cet exemple, qui provoqua une grande agitation dans Paris. Quelques jours avant le Cardinal avait donné sa démission de chef du Conseil de Conscience, qui fut d'ailleurs supprimé peu de temps après, puis il publia un mandement explicatif très considérable : il continua cependant à voir le Régent(1).

Les graves incidents causés par les affaires de Law amenèrent dans l'esprit public une diversion favorable au gouvernement et atténuèrent momentanément l'acuité de la crise religieuse. Le ministère négocia avec adresse pendant ce temps avec des gens évidemment fatigués de la lutte ; le Cardinal lui-même rétracta son appel le 21 août 1720. L'année précédente il avait été chargé avec quelques autres évêques de rédiger un *Corps de doctrine* explicatif de la Bulle, ou plutôt sur la Bulle, expression employée, dit Mathieu Marais, pour ne point blesser le pape. Ce travail provoqua une violente opposition de l'archevêque de Reims et de sévères représailles du Parlement.

Le Régent cependant poursuivait son dessein de faire accepter la Bulle ; armé du Corps de doctrine approuvé par quatre-vingts évêques, ce prince somma le Parlement, alors relégué à Pontoise, de cesser son opposition (4 août 1720). Toute l'agitation, apaisée en apparence, se réveilla de plus

(1) Cela n'empêcha pas le Cardinal de faire preuve d'une très louable fermeté quand, en 1719, Madame la Duchesse de Berry se trouva en danger de mort et qu'il vint au Luxembourg veiller à ce qu'on ne fit pas administrer clandestinement la Princesse sans en obtenir la satisfaction que sa déplorable conduite rendait nécessaire. Il y a toute une scène curieuse qu'il faut lire dans les mémoires de Saint-Simon ; du reste il y aurait bien des pages de ces Mémoires à citer à propos de la Constitution à laquelle, quoi qu'il en dise, le Duc prit une part active. Il déclare lui-même avoir creusé les questions théologiques assez avant pour être au courant et cependant il jette les hauts cris quand le P. Le Tellier, rêvant du concile national, lui propose d'y assister comme commissaire du roi. Nous regrettons de ne pouvoir faire de plus larges emprunts aux *Mémoires*. Plus tard encore Noailles montra sa fermeté en refusant obstinément la démissoire dont Dubois avait besoin pour recevoir les ordres et qu'il dut demander à un prélat plus complaisant.

belle et les accusations les plus blessantes furent portées contre le cardinal de Noailles ; on lui reprocha notamment de déserter la foi dont il s'était fait le défenseur. Le Régent imposa au Grand Conseil l'acceptation de la Bulle, ce qu'il obtint très difficilement et encore plus inutilement, car Rome déclara ne tenir pour valable que l'adhésion du Parlement. Tout était donc remis en question. Noailles, après diverses hésitations, se résigna à publier un mandement où il déclara adhérer à la Bulle sur la base du *Corps de doctrine*, mandement, remarque l'avocat Barbier, qui n'était guère qu'un jeu de mots sur des points de théologie. Quant au Parlement, il enregistra la déclaration du Régent, mais en termes ambigus et uniquement pour rentrer à Paris (4 décembre). Cette déclaration cassait les anciens appels, défendait d'en faire de nouveaux et imposait un silence absolu sur la Constitution, Les évêques opposants ne se tinrent pas pour battus et la guerre continua avec le même acharnement. Le Régent parut alors se rapprocher du parti ultramontain, laissa publier deux brefs sans enregistrement, délégua au Conseil d'Etat la connaissance des affaires relatives à la Bulle et créa une « chambre du Pape » pour l'examen des publications contraires au Saint-Siège.

La situation devenait véritablement grave et un schisme pouvait naître de ces déplorables controverses. Le public soutenait les parlementaires et commençait à se défier des évêques et de Rome, où l'on croyait voir plus d'ardeur à étendre son empire temporel que de zèle à soutenir un dogme. La mort du Régent et l'avènement au ministère du duc de Bourbon « qui n'avoit jamais rien su que la chasse » ne devaient pas améliorer les choses. Les Jansénistes au contraire redoublèrent d'ardeur. L'évêque de Montpellier adressa avec une hardiesse inconnue jusque là des « Remontrances au Roi » que le Conseil d'Etat supprima, mais que le prélat renouvela en haussant chaque fois le ton.

Ed. de Barthélemy.

LE LIVRE DE MON AMI

PAR A. FRANCE (CALMANN LÉVY, ÉDITEUR)

L'auteur de ce livre est le fils d'un honorable libraire, qui a été le collaborateur de J. Techener, dans la rédactoin de catalogues de librairie. Plusieurs chapitres du *Livre de mon ami*, notamment celui du *Père Le Beau*, un vieux bibliophile dont on retrouverait facilement l'original, montrent bien que M. Anatole France est né « dans le bâtiment ». Le père Le Beau, dit-il, était fort vieux quand j'étais fort jeune; ce qui nous permit de nous entendre très bien ensemble. Sa manie était de faire des catalogues. Je l'admirais, et à dix ans, je trouvais plus beau de faire des catalogues que de gagner des batailles. Je me suis, depuis, un peu gâté le jugement; mais au fond je n'ai pas changé d'avis autant qu'on pourrait croire. Tout en lui m'inspirait une curiosité confiante. Ses lunettes chaussées au bout du nez, qu'il avait gros et rond, son visage rose et plein, ses gilets à fleurs, sa grande douillette dont les poches béantes regorgeaient de bouquins, sa personne entière vous avait une bonhomie relevée par un grain de folie. Il se coiffait d'un chapeau bas à grands bords autour desquels ses cheveux blancs s'enroulaient comme le chèvrefeuille aux balustrades des terrasses... Il faudrait citer aussi la description du « musée chaotique » du bonhomme, où « les livres montaient jusqu'au plafond et couvraient les planches pêle-mêle avec des cartes, des médailles, des armures, des toiles enfumées, des morceaux mutilés de vieilles sculptures » ; — où tout ce qui peut se pendre pendait du plafond dans des attitudes lamentables... Assis dans sa chambre à coucher, dont une longue table couverte de morceaux de carton occupait la moitié..., il travaillait avec toute la joie d'un cœur

simple. Il cataloguait... Il détermina ma vocation. Par le spectacle peu commun de son ameublement, il accoutuma mon esprit d'enfant aux choses anciennes et rares, le tourna vers le passé et lui inspira des curiosités ingénieuses; par l'exemple d'un labeur intellectuel régulièrement accompli sans peine et sans inquiétude, il me donna dès l'enfance l'envie de travailler à m'instruire. »

Nous recommandons aussi une apologie aussi sensée que spirituelle des contes de fées. « Notre société est pleine de pharmaciens qui craignent l'imagination. Aujourd'hui, les catalogues illustrés des étrennes enfantines présentent aux yeux, pour les séduire, des crabes, des araignées, des nids de chenilles, des appareils à gaz. C'est à décourager d'être enfant! M. Louis Figuier sort de sa placidité ordinaire à la seule pensée que les petits garçons et les petites filles de France peuvent connaître encore *Peau d'Ane*. Il a composé une préface tout exprès pour dire aux parents de retirer à leurs enfants les *Contes de Perrault* et de les remplacer par les ouvrages du docteur *Ludovicus Ficus* son ami. A chaque fin d'année, les traités de vulgarisation scientifique, innombrables comme les lames de l'Océan, inondent et submergent nous et nos familles. Plus de belles formes, plus de nobles pensées; seulement des réactions chimiques et des états physiologiques. » Un autre grief contre la science dite amusante, c'est « qu'elle sème des erreurs difficiles à corriger. Les petits garçons qui n'ont point de défiance se figurent, sur la foi de M. Verne, qu'on va en obus dans la lune... » Le docteur Néophobus (Nodier) *redivivus* n'aurait pas mieux dit.

Et, à propos de Nodier, disons encore qu'il existe une analogie singulière entre le style de ce grand et aimable écrivain et celui de M. France. Cette analogie était déjà remarquable dans un précédent livre du même, le *Crime de Sylvestre Bonnard*, couronné par l'Académie. Nous la retrouvons, non moins frappante, dans un grand nombre de pages du *Livre de mon ami*. Notons encore que

M. France père était employé dans une maison de librairie ancienne, de notre intime connaissance, que Nodier honorait de longues visites quotidiennes, et qu'Anatole France est né l'année même de la mort de l'auteur de la *Fée aux Miettes* (1844). On serait presque tenté de voir dans cette coïncidence un argument en faveur de la doctrine de la transmigration des âmes! L. T.

PRÉFACE

DES

GRANDES SCÈNES HISTORIQUES DU XVIe SIÈCLE

Reproduction des gravures exécutées par Tortorel et Perrissin, Paris, 1881-1885

J'aurais volontiers laissé ce livre sans préface. Le titre et la table disent clairement ce qu'il contient et par qui il a été écrit. Que faut-il de plus? Je n'ai le droit ni de le critiquer, ni de le louer; y relever des imperfections serait hors de propos, en faire ressortir le mérite serait ridicule. Cependant, mon libraire m'affirme que quelques lignes d'introduction sont indispensables, que leur absence constituerait un manque d'égards, presque une inconvenance vis-à-vis du public.

Je me résigne donc, mais mon embarras est grand. M. Théophile Dufour, directeur des Archives de Genève, a raconté la vie entière de Tortorel et de Perrissin, d'après des documents jusqu'ici inconnus; M. Henri Delaborde, secrétaire perpétuel de l'Académie des Beaux-Arts, a apprécié la valeur artistique de leur œuvre avec une compétence irrécusable; chacun des épisodes représentés par nos gravures a été l'objet d'une étude impartiale et consciencieuse due à la plume d'écrivains dont l'autorité ne saurait être contestée. Sur tous ces points, rien ne reste à ajouter. Je n'ignore pas que, considérés dans leur ensemble, les tragiques événements dont ce volume est rempli ont suggéré de nobles pensées, offert de sages leçons, révélé d'utiles vérités, engendré d'éloquentes dissertations sur la brutalité des mœurs à cette époque, sur le navrant spectacle

des guerres civiles et les funestes effets des guerres religieuses. Mais tout cela a été si bien, si souvent exposé que le sujet est devenu un peu banal. Il ne m'est pas démontré, d'ailleurs, que l'humanité ait beaucoup changé et que les mœurs se soient beaucoup adoucies depuis le seizième siècle. Aux haines religieuses peu à peu refroidies ont succédé les haines politiques, perpétuant sous un nouveau nom la guerre civile ; et il me paraît difficile de nier que les cruautés reprochées au seizième siècle restent fort au-dessous de celles qui depuis cent ans ont assombri notre histoire.

Une seule ressource m'est donc laissée, raconter l'histoire de ce livre, dire comment l'idée m'est venue de le publier, comment le programme que je m'étais tracé a été rempli, remercier les amis savants et dévoués qui ont bien voulu me prêter leur concours. Au fond, tout cela pourrait encore sans inconvénient être passé sous silence. Le lecteur ne se soucie guère de connaître les phases qu'a traversées une œuvre avant d'être complète. S'il la juge bonne, cela lui suffit ; si elle ne le satisfait pas, il lui importe peu de savoir dans quelles conditions elle a été conçue et exécutée. Et puis, le *Je* présente toujours des dangers. Dans un de ses romans, Georges Sand déclare qu'on parle rarement de soi sans dire bientôt quelque sottise ; pensée fort juste, qui ne l'a pas empêchée de nous révéler par le menu l'histoire intime de sa vie et de ses opinions. Bien d'autres l'ont imitée, qui eussent mieux fait de s'abstenir. Il existe ainsi une foule de vérités gênantes, dont tout le monde se plaît à proclamer l'évidence, mais dont on est convenu de ne pas tenir compte dans la pratique de la vie.

Ces réserves faites, j'arrive à mon sujet.

Il y a vingt-cinq ans environ qu'a été fermé l'étroit passage qui régnait sous chacun des pavillons de l'Institut. Les passants trouvaient là un abri que les rafales ne respectaient pas toujours ; ils y trouvaient aussi de modestes étalages auxquels les courants d'air soufflant sans cesse en ce lieu faisaient une existence agitée et précaire. L'aristocratie de ces commerçants en plein vent était représentée par les marchands de gravures qu'attirait le voisinage de l'école des Beaux-Arts. Leurs vastes cartons, aux flancs rebondis, garnissaient le pied des murailles, qui étaient tapissées du haut en bas d'estampes de tous genres, académies, esquisses, croquis, romains coiffés de casques énormes, Minerves à l'aspect calme et

sage, grenadiers à l'air terrible, mendiants déguenillés, scènes intimes, perspectives champêtres, et même grands événements historiques, car c'est là que je vis pour la première fois une des gravures, alors peu connues et peu recherchées, dont se compose le recueil de Tortorel et de Perrissin. Elle représentait *la Merouriale tenue aux Augustins à Paris, le* 10 *de juin* 1559, *où le Roy Henri II y fut en personne*. Je l'achetai, peut-être à ce brave père Mathurin dont Karl Girardet a publié le portrait et raconté la vie, et curieux de trouver l'origine de cette estampe, je me dirigeai vers la bibliothèque Mazarine, à laquelle j'appartenais déjà.

A cette époque, la bibliothèque Mazarine n'avait point encore été reconstituée, et je ne crois pas qu'il existât nulle part pour un érudit, pour un savant, pour un ami des lettres et des livres une position plus enviable que celle de bibliothécaire dans cet asile silencieux, dont la foule ne connaissait pas le chemin, où tout invitait au travail et à la méditation. Par un étrange concours de circonstances, la vieille fondation du cardinal Mazarin avait résisté à l'envahissement des idées modernes; elle avait gardé le culte du passé, et confinée dans ses traditions et ses souvenirs, demeurée immuable au milieu d'un monde transformé, elle paraissait avoir été respectée comme un monument d'un autre âge, destiné à rappeler quelque type disparu. Elle représentait, en effet, assez fidèlement l'image des bibliothèques publiques du dix-septième siècle.

On n'exigeait plus des bibliothécaires qu'ils fussent docteurs de Sorbonne, comme au beau temps du collège des Quatre-Nations, mais leurs places étaient restées de véritables canonicats littéraires, qui n'imposaient guère d'autre obligation que la résidence. Chaque fonctionnaire, quel que fût son grade, n'était tenu qu'à cinq heures de présence par semaine. Le jour qui lui était assigné, il arrivait le matin vers dix heures, partait à trois, et ne revenait que huit jours après. Il avait là à sa disposition plus de cent mille volumes, et il pouvait les utiliser, sans crainte d'être trop souvent dérangé. De loin en loin, dans l'immense galerie ouverte au public apparaissaient un ou deux lecteurs, des habitués qui en passant saluaient le bibliothécaire d'un air aimable et discret, et allaient formuler leurs demandes aux gardiens assis dans l'embrasure des fenêtres. Quelques membres de l'Institut, venus au palais Mazarin pour assister à une commission ou à une séance de

leur académie, montaient; on causait, et tous les catalogues leur étaient ouverts; reçus souvent par un collègue, ils se sentaient là chez eux. Le chef de l'établissement, M. de Sacy, était un des leurs et un des plus illustres. Bibliophile plein de goût, admirateur passionné des écrivains du dix-septième siècle, les seuls qu'il lût, la place d'administrateur de la Mazarine semblait avoir été créée exprès pour lui, et ce titre lui était très cher. Il administrait, d'ailleurs, le moins possible, bien qu'il nous menaçât parfois en souriant « d'établir le despotisme sur les ruines de la liberté ». Il s'en serait bien gardé. Chaque jour, vers une heure, on le voyait arriver à la bibliothèque ; le fonctionnaire présent le suivait dans un cabinet attenant à la salle publique, et qui était un peu ambitieusement qualifiée de *Salle du Conseil*. M. de Sacy s'installait dans un fauteuil, posait sa tabatière sur la cheminée, croisait ses petites jambes, et alors commençaient de longs et charmants entretiens où cet esprit aimable, fin, délicat, ingénieux, ce causeur exquis abordait tous les sujets, littérature, philosophie, politique, écoutant aussi volontiers qu'il parlait, acceptant la contradiction, respectueux de tous les sentiments, tolérant tout, même qu'on l'entretînt des affaires de la bibliothèque. J'avais une vive affection pour cet homme excellent, et il m'a bien souvent prouvé qu'elle était partagée.

L'Académie française était encore représentée à la Mazarine par Jules Sandeau. Moins âgé que Sacy, moins absorbé par les occupations et la famille, recherchant comme moi l'ombre et le silence, nous nous liâmes d'une amitié très intime. Avec sa tête portée bien droite, sa poitrine en dehors, sa rosette rouge à la boutonnière, ses moustaches grises, il avait tout l'air d'un vieil officier ; en fait, c'était une nature timide, tendre, nerveuse, modeste, un artiste patient, laborieux, qui doutait toujours de la valeur de son œuvre. Il avait beaucoup d'esprit et du meilleur ; dans sa conversation le trait ne jaillissait pas, comme chez M. de Sacy, rapide, inattendu, étincelant, mais moins spontané, il était aussi plus profond.

Sainte-Beuve avait déjà abandonné la bibliothèque, mais un critique éminent nous restait, Philarète Chasles, dont le talent élevé, âpre, original ressemblait fort au caractère. Je citerai encore après eux le docteur Daremberg, helléniste distingué, qui mourut professeur à la faculté de médecine ; Louis Moreau, un

catholique fervent, qui passa sa vie à traduire saint Augustin, et qui soupirait parfois en pensant que ma qualité de huguenot me damnait pour l'éternité; N.-R. Taranne; Charles Asselineau; enfin, le seul survivant aujourd'hui, Lorédan Larchey, qui a quitté la Mazarine pour l'Arsenal.

Philarète Chasles se trouvait être de service le jour où je vins à la bibliothèque avec ma gravure sous le bras. Il n'en connaissait pas plus que moi l'origine, mais la signature Perrissin nous mit bien vite sur la voie, et nous pûmes constater que nous possédions trois exemplaires du recueil, dont un presque complet relié en veau plein aux armes de Madame de Pompadour. Chasles, très enthousiaste, était ravi; ces estampes lui semblaient admirables. Le seizième siècle, disait-il, y revivait tout entier. Jamais scènes plus émouvantes n'avaient rencontré d'interprètes plus naïfs et plus vrais que ces deux graveurs. Aucune relation n'égalait en éloquence et en fidélité ces dessins, souvenirs animés et ingénus des faits qu'ils représentaient. Costume, mobilier, armes, plans de villes et de batailles, les mille détails de la vie intime et de la vie publique d'un peuple, tout cela était remis au grand jour par ces planches admirables. C'était notre *Illustration* transportée au seizième siècle, paraissant entre 1559 et 1570, et reproduisant, tout palpitants encore d'actualité, les événements qui s'accomplissaient pendant une longue période de nos guerres civiles. L'œuvre de Tortorel et de Perrissin étant devenu d'une extrême rareté, il fallait s'empresser de le rééditer. On pouvait commencer aussitôt. Un texte, si excellent qu'on le supposât, ne ferait qu'affaiblir le saisissant effet de leurs véridiques images; il suffisait d'une brillante introduction, à la fois biographique, historique et critique, et l'on avait tout le temps de l'écrire.

Ce beau programme me laissa un peu froid. Je songeais aux frais qu'entraînerait la gravure de ces planches immenses; les réduire eût constitué un crime dont j'étais incapable, et cependant leur format autant que leur prix devait restreindre beaucoup le nombre des acheteurs. A mes yeux, le succès était donc bien incertain et l'entreprise bien téméraire.

M. de Sacy entra en ce moment. Suivant son habitude, il nous salua de la main sans s'arrêter, et se dirigea vers le cabinet dont j'ai parlé, où nous le suivîmes. Le différend lui fut soumis, et il l'eut bientôt vidé. Après avoir parcouru le volume, il le ferma

brusquement et le rejeta sur une table. Ces batailles, ces sièges, ces exécutions, ces massacres lui faisaient horreur ; si ce livre était tombé dans l'oubli, il fallait s'en féliciter, et pour l'honneur de l'humanité ne pas réveiller le souvenir de crimes affreux, dont vainqueurs et vaincus étaient également responsables.

Quoiqu'il eût été élevé par une mère très pieuse et qu'il fût resté dévot, M. de Sacy était d'une extrême tolérance. Il aimait fort les Israélites, et il ne craignit pas d'écrire : « Je pense que le peuple juif, par l'influence qu'il a eue sur le monde, par celle qu'il semble destiné à y avoir encore, est le plus grand des peuples, la plus noble des familles cntre les familles humaines, la race vraiment choisie de Dieu. » Il avait une sympathie fort vive pour les protestants, et peu de temps avant sa mort, il songeait à faire entrer à l'Académie française un des pasteurs les plus distingués de Paris ; celui-ci ne se doutait pas de l'honneur qui lui était réservé, je fus même prié de le voir pour l'avertir des desseins que l'on avait sur lui. La tolérance de M. de Sacy était donc aussi sincère que sa foi était simple et réelle. Reflet d'impressions liées aux souvenirs de son enfance, ses croyances avaient été souvent effleurées par le doute ; mais, ni l'action du temps, ni les passagères révoltes de son esprit n'avaient arraché de son âme les profondes et vivaces racines qu'y avait développées l'enseignement maternel. A ceux qui lui reprochaient d'accepter trop facilement certaines doctrines, il citait le joli mot de Pascal : « Le cœur a ses raisons que la raison ne connaît pas. » A ceux qui voulaient lui démontrer rigoureusement la vérité de certains dogmes, il répondait que le tort des apologistes et des défenseurs du christianisme est de vouloir rendre la religion trop claire, et de l'interpréter quand ils ne devraient que l'exposer ; et, tranquille dans sa foi, il disait aux philosophes : « Efforcez-vous de mettre les évangélistes en contradiction les uns avec les autres ; expliquez, par des conjectures ingénieuses, ce que les auteurs sacrés racontent comme de fidèles et naïfs témoins, et n'expliquent pas ; faites de l'Évangile une histoire ordinaire, cela ne me touche pas du tout. J'ai vu le corps vivant : vous ne me montrez qu'une froide dissection. »

En somme, Chasles, très coutumier de ces sortes de boutades, renonça vite à son projet de publication. Le volume fut remis en place, et je l'oubliai.

Je me dispenserai de raconter comment, vingt ans plus tard, ce recueil attira de nouveau mon attention, et par suite de quelles circonstances je me décidai à le rééditer. Le temps avait singulièrement facilité ma tâche. Cédant à d'habiles et persévérantes sollicitations, le soleil s'était fait graveur ; il se chargeait de la reproduction de mes planches, et me garantissait à peu de frais une fidélité absolue. Quant au texte que je jugeais indispensable, mes relations s'étaient assez étendues pour m'assurer le concours d'une élite d'écrivains, ayant tous approfondi déjà dans leurs travaux antérieurs le sujet qu'ils seraient appelés à traiter. J'adoptai donc un plan absolument contraire à celui qu'avait tracé Chasles ; la préface devenait un hors-d'œuvre sans importance, tandis qu'une longue série de notices était destinée à servir de commentaire continuel aux gravures, et à peindre sous toutes ses faces la période comprise entre la *Mercuriale* du 10 juin 1559 et la mort de Charles IX.

Ai-je atteint mon but ? Je le crois ; et je le dis sans aucun embarras, puisque l'honneur du succès revient à d'autres. Pourtant, il faut rendre justice à tout le monde, même à soi : donc, pendant les années qu'a duré la publication de cet ouvrage, je reconnais avoir fait preuve de deux qualités qui me coûtent peu, la persévérance, et le respect absolu de la vérité historique ; celle-ci placée au-dessus de toutes les considérations, poursuivie à tout prix, au risque d'ébranler les systèmes les mieux établis, de détruire les légendes les plus poétiques, de froisser les convictions les plus sincères, de mettre en défaut jusqu'aux planches que je reproduisais. Ce fut là ma constante préoccupation, mais ce ne fut pas la seule. Demander à un savant, chargé d'importantes fonctions publiques, qu'il interrompe l'ouvrage auquel il consacre ses rares heures de loisir, pour étudier un sujet historique qu'on lui désigne, se l'assimiler en remontant aux sources contemporaines, et le traiter en un nombre de pages déterminé, c'est vraiment exiger trop de lui ; eh bien, les quarante-six notices qui suivent montrent que j'ai réussi à obtenir quarante-six fois ce sacrifice de trente et un écrivains différents. Sans peine ? non. Mais je n'ai jamais eu à vaincre que des obstacles inévitables, engagements antérieurs, mauvais état de santé, manque de temps surtout. Un peu d'insistance d'un côté, beaucoup de bon vouloir de l'autre finissaient toujours par arranger les choses. Aussi, quelque forme

qu'adopte l'expression de ma reconnaissance, je paraîtrai certainement ingrat à ceux qui savent ce que j'ai rencontré de sympathie, de cordialité, de complaisance et de désintéressement chez tous les amis à qui je me suis adressé.

Ce n'est donc point à eux qu'il faut s'en prendre si nous avons cheminé avec une lenteur exceptionnelle. Qu'on se soit parfois amusé en route, je ne le nie pas. Quand se présentaient des questions particulièrement intéressantes, celles que soulèvent, par exemple, le massacre de Vassy, l'attentat de Poltrot, la mort de Charles IX, on les discutait sans se presser, désireux avant tout de mettre en pleine lumière la vérité. Et puis, la nature même de notre publication multipliait les causes de retard. M. Ehrmann ne pouvait commencer ses charmants dessins avant d'avoir sous les yeux le texte dont il était tenu de s'inspirer. De ce fait, l'imprimeur se trouvait souvent réduit à l'inaction. Parfois, l'habile photographe Michelet se plaignait du mauvais état des gravures qui lui étaient fournies. Tout cela, joint à beaucoup d'autres complications accessoires, explique comment la première livraison de cet ouvrage ayant été mise en vente au mois de mars 1881, la dernière va paraître au mois d'octobre 1885.

Quatre années vite écoulées, passées cependant en compagnie d'assez tristes personnages, de Henri II, de François II, de Charles IX, de Catherine, des Guises, de Condé, de Montluc ; attristées aussi par bien des deuils, puisque nous sommes condamnés à voir successivement tomber ceux qui nous sont chers le long de la route que nous suivons nous-mêmes pour aller à la mort, puisqu'il manque toujours autour d'une œuvre qui s'achève quelques-uns des ouvriers qui l'ont commencée. M. de Longpérier fut atteint le premier. Averti de mon projet de publication, il était venu m'offrir un travail qu'il préparait sur le théologien d'Espence. La vie de cet ardent controversiste a été, parait-il, fort défigurée par les biographes ; jusqu'à son prénom et son lieu de naissance, tout est inexact dans les articles qui lui ont été consacrés. J'acceptai avec empressement la proposition de M. de Longpérier, et il fut entendu que sa notice accompagnerait le récit des états d'Orléans, assemblée où d'Espence joua un certain rôle. Ces états étaient destinés à nous porter malheur. Ils devaient d'abord être décrits par M. Henri Martin ; mais son âge et les multiples occupations qu'il avait acceptées ne lui permirent pas de

tenir sa promesse. Il m'autorisa alors à puiser dans son histoire de France, et j'y choisis le récit de l'accord intervenu dans l'Ile-aux-Bœufs entre Catherine et Condé. M. Henri Martin achevait d'en corriger les épreuves quand il nous fut enlevé. Cette notice est la seule qui n'ait pas été rédigée spécialement pour notre ouvrage, et je regrette aujourd'hui cette exception faite en faveur d'un nom illustre. Les états d'Orléans échurent ensuite à M. C. Dareste, qui mourut presque subitement, peu de jours après m'avoir remis les trois excellents articles qu'il avait écrits pour nous. Nous eûmes ensuite la douleur de perdre le docteur Jules Parrot, savant aimable et dévoué que j'aimais à plus d'un titre ; il s'était chargé de rechercher les véritables causes de la mort de Charles IX, tâche qu'a bien voulu accepter après lui M. le docteur Brouardel. Enfin, le dernier et le plus cruellement frappé de nos collaborateurs fut mon ami Frédéric Baudry, qui subit cette torture d'assister à l'agonie de son intelligence, abandonnant peu à peu un corps destiné à lui survivre.

Je salue les morts, je remercie les vivants, tous ceux qui de près ou de loin ont concouru à l'exécution de cet ouvrage. Parmi eux, il y a deux noms que je ne saurais sans injustice oublier ici, celui de l'éditeur, M. Fischbacher, qui a si vaillamment accepté tous les risques de cette entreprise; celui de l'imprimeur, M. Deurbergue, qui apprenti dès l'âge de onze ans, puis compositeur pendant près d'un demi-siècle, a su, à force de travail et d'intelligence, créer un établissement modèle, dont il est inutile de faire l'éloge à ceux qui ont ce volume sous les yeux.

Alfred Franklin.

EXTRAIT DE LA BIBLIOGRAPHIE

DES

IMPRESSIONS DE L'IMPRIMERIE IMAGINAIRE

A COLOGNE, CHEZ PIERRE MARTEAU

Sphère de l'édition rarissime des *Mémoires de M. d'Artagnan*. A Cologne, chez Pierre Marteau, M. DCC., 1 vol. in-12. Vendu chez Fontaine, n° 2, 112 : 150 francs.

PAR

LÉONCE JANMART

Cette bibliographie paraîtra prochainement.

1. Amours (les) d'Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII, avec le C. d. R., le véritable père de Louis XIV, aujourd'huy roy de France, où l'on voit au long comment on s'y prit pour donner un héritier à la couronne, les ressors qu'on fit jouer pour cela, enfin tout le dénouement de cette comédie. Ensemble avec la réponse au manifeste du roy Jacques II, traduit de l'anglois d'un homme de qualité. A Cologne, chez Pierre Marteau, 1693, à la Sphère, in-12, front., 2 grav., titre impr., 9 ff. prélim., dont 2 pour l'épître dédicatoire à Milord Lovelace, plus 132 p. et 57 p. pour une pièce intitulée : Examen des prétextes de l'invasion des François pour l'instruction des Anglois. Leber 2, 189.
2. Amours d'Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII, avec le cardinal de Richelieu, le véritable père de Louis XIV, etc. A Cologne, chez Pierre Marteau, 1693, à la Sphère, petit in-12, Renouard, II, p. 223.
3. Id. 1694. Edition renseignée dans la IIe partie (1) de l'ouvrage « Die falschen und fingirten druckkorte von Emil Weller » (Leipzig, 1864). Je ne l'ai pas rencontrée dans le grand nombre de catalogues que j'ai parcourus. Existe-t-elle ?

(1) Dictionnaire des ouvrages français portant de fausses indications des lieux d'impression et des imprimeurs.

4. Id. 1696, à la Sphère. In-12, en petits caractères, 8 ff. prélim., 114 p. de texte. Le titre imprimé est précédé d'un front. gravé. Au bas de la gravure on trouve les initiales C. d. H., mais c'est là une erreur du graveur. Le nom du cardinal de Richelieu est en toutes lettres. Leber 2, 190. Caillard, 30 fr.
5. Id. 1730, nouv. édit. revue et corrigée, à la Sphère, avec le nom du cardinal de Richelieu. Pet. in-12, 11 ff. prélim., 139 p. Nodier, 36 fr.; Bignon, 17 fr.

La première édition des *Amours d'Anne d'Autriche* parut : A Cologne, chez Guillaume Cadet, 1692, pet. in-12 de 132 p., non compris les liminaires. Renouard, 30 fr.; Lavallière, 4145, 21 fr.

M. Renouard possédait deux exemplaires des *Amours d'Anne d'Autriche*. L'un de l'édition de 1692, l'autre de 1693, | Cologne, P. Marteau, | avec le nom du cardinal de Richelieu.

« La première édition, dit-il (1), est celle à la date de 1693. La suivante, qui a sur le titre 1692, lui est certainement postérieure, puisqu'elle est augmentée de la « Réponse au manifeste du roi Jacques II », laquelle se trouve aussi dans la réimpression de 1696 ».

MM. Brunet et Leber n'admirent pas le raisonnement de M. Renouard; ils conclurent à ce que l'exemplaire de M. Renouard était imparfait, attendu qu'un exemplaire de 1693 doit, pour être parfait, renfermer la « Réponse au manifeste du roy Jacques II ».

Un éditeur voulant donner la vogue à ce livre prit le soin de traduire les initiales C. d. R. par le nom du cardinal de Richelieu; mais pareil au singe de la fable qui

> .....n'avait oublié qu'un point,
> C'était d'éclairer sa lanterne,

cet éditeur n'avait négligé qu'une chose, c'était de lire le livre, aussi fit-il jouer au cardinal le rôle de Père, rôle si

(1) Renouard, *Catalogue d'un amateur*, II, p. 223.

distinct de celui que l'auteur lui fait jouer dans l'ouvrage, à preuve :

Le cardinal de Richelieu, fort aise de voir sa nièce aimée du duc d'Orléans, lui offre sa main. Le duc, offensé de l'incroyable suffisance du cardinal, lui répond par un soufflet. Un désir passionné de se venger s'empare du cardinal et de sa nièce. C'est un capucin, le Père Joseph, qui leur insinue l'idée d'enlever à Gaston le trône que lui assure l'impuissance de Louis XIII. Une nuit ils introduisent dans l'appartement de la reine un gentilhomme, le C. d. R., qui se meurt d'amour pour elle. Anne d'Autriche n'est pas sans avoir remarqué le jeune noble, il lui plaît, et elle lui oppose peu de résistance.

Sans retard, elle s'en va chez le cardinal et lui tient ce discours :

« Eh bien ! vous avez gagné votre méchante cause, mais « prenez-y garde, Monsieur le Prélat, et faites en sorte « que je trouve cette miséricorde et cette bonté céleste « dont vous m'avez flattée par vos pieux sophismes. Ayez « soin de mon âme, je vous en charge, car je me suis « abandonnée. »

Le jour où l'on vit la méprise de l'éditeur, on s'appliqua à traduire les initiales avec plus de circonspection. Les uns y virent le nom du comte de Rivière, les autres le nom du comte de Rochefort. D'après M. Tycho Hoffmann, dans ses *Portraits des hommes illustres de Danemark* (1), c'était le comte de Rantzau :

« Un capucin, nommé Joseph, fit savoir au cardinal de « Richelieu que la reine lui avait confessé, entre autres « péchés, d'avoir conçu tant de tendresse pour un officier « étranger nommé Rantzau, qu'elle ne pouvait s'empêcher « de penser fort souvent à lui, le cardinal, capable de « tout, trouva moyen par sa nièce, alors dame d'honneur,

(1) Tycho Hoffmann, *Portraits des hommes illustres de Danemark*, t. II, p. 25.

« de faire parler Rantzau seul à la reine. Cet entretien « eut un tel effet qu'à ce qu'on prétend il contribua plus « à la naissance de Louis XIV qu'un mariage de vingt- « trois ans avec le roi. »

Bref, autant d'interprètes, autant de noms différents. C'est ici, ou jamais, le cas de dire avec Montaigne, peut-être oui, peut-être non.

On lit à la fin d'un Avis au lecteur :

« Si cette histoire plaît au public, on ne tardera pas de donner la suite qui contient la fatale catastrophe du C. d. R. et la fin de ses plaisirs qui lui coûtèrent si cher. »

L'insensibilité et la sécheresse de cœur de Louis XIII étaient choses connues de tous.

La France ne pouvait lui pardonner son attitude cynique lors de l'exécution de son ancien favori Cinq-Mars. A l'heure indiquée pour le supplice il dit froidement : « Je crois que mon cher ami fait à présent mauvaise mine. »

Dans ces circonstances, l'annonce de la fatale catastrophe du C. d. R. piqua la curiosité. Selon nombre de personnes, Louis XIII avait découvert les relations d'Anne d'Autriche avec le C. d. R. Le roi avait inventé pour punir ce crime le plus cruel supplice : il avait condamné le C. d. R. à demeurer masqué durant toute sa vie.

Cette version nous paraît ne reposer sur aucune base certaine.

L'auteur des *Amours d'Anne d'Autriche* est inconnu. Longtemps on les a attribuées à un certain Pierre Le Noble, mais ce n'est là qu'un pseudonyme. M. Brunet dit avec raison : « Le nom de Pierre Le Noble est aussi peu sérieux que celui de Pierre Marteau. » Ces noms ont été employés pour donner le change au lecteur.

Il y a lieu de dire ici avec Mirabeau : « La calomnie n'est pas absurde, elle cherche un peu de vraisemblance pour colorer ses noirceurs. » A l'âge de quatorze ans Louis XIII épousa Anne d'Autriche, qui avait treize ans. Après vingt-trois ans d'un mariage stérile, il eut d'elle

Louis XIV par suite d'un rapprochement fortuit. Or, l'impuissance de Louis XIII était un fait notoire. La légitimité de Louis XIV fut mise en doute. Sa naissance parut un miracle; Dieu seul avait pu envoyer cet enfant, on l'appela Dieudonné. En dépit de cette apparente vraisemblance, les amours du C. d. R. avec Anne d'Autriche sont un roman, il n'y a pas de doute à cet égard. « Le thème de cette composition, dit M. Leber, est un des plus piquants, un des plus audacieux qu'ait pu concevoir un esprit ennemi du grand roi. »

En effet, le pamphlétaire a trouvé moyen de mettre la fidélité conjugale d'Anne d'Autriche en suspicion au point d'en déduire la bâtardise de Louis XIV.

Ce pamphlet parut à un moment où les yeux du monde entier étaient portés sur Louis XIV. Cette incertitude, qui planait sur la légitimité de sa naissance, dut froisser au plus haut point la présomption du roi.

Louis XIV avait beaucoup d'ennemis; l'effet du pamphlet fut grand, les éditions se succédèrent rapidement.

L'auteur n'a pas eu plus de ménagements pour le cardinal de Richelieu. Il humilie le ministre dans son orgueil en lui faisant recevoir un soufflet de la main du duc d'Orléans. Il lui enlève l'estime publique en le montrant bien peu soucieux de la charge d'âmes qu'il avait comme ministre du culte.

Le discours d'Anne d'Autriche, « Prenez garde, Monsieur le Prélat, faites en sorte que je trouve cette miséricorde dont vous m'avez flattée par vos sophismes » fait ressortir la tartuferie du cardinal.

L'intrigue est bien conduite, la pensée de l'auteur est suffisamment condensée. Le style du pamphlet est clair, élégant, mordant, mais non injurieux.

Le libraire P. Hahn, de Bruxelles, à la suite de ses savantes dissertations bibliographiques, place un questionnaire. Quelle que soit, dit-il, la bonne volonté du libraire, ou peut-être même son activité, des entraves se

rencontrent toujours dans la poursuite de ses recherches. Le moyen pratique de sortir de cette détresse, selon lui, est d'employer un questionnaire.

Nous sommes de son avis, et nous terminerons par un questionnaire, qui sera pour nous presque la certitude d'obtenir de la prospère science d'autrui de quoi suppléer efficacement aux lacunes.

Grâce à de bienveillantes communications, nous pourrons reprendre notre note, demeurée trop précaire, la retravailler dès lors de fond en comble au point de la rendre, si possible, correcte, précise, complète.

QUESTIONNAIRE.

1. De quelles presses ces cinq éditions des *Amours d'Anne d'Autriche* sont-elles sorties?
2. A quel nom correspondent les initiales le C. d. R.?
3. Le C. d. R. est-il l'homme au masque de fer?
4. Quel est l'auteur des *Amours d'Anne d'Autriche?*

Le deuxième extrait, qui paraîtra dans le *Bulletin* prochain, est un article sur les *Mémoires de M. d'Artagnan,* capitaine-lieutenant de la première compagnie des mousquetaires du roi, contenant quantité de choses particulières et secrettes qui se sont passées sous le règne de Louis le Grand. A Cologne, chez Pierre Marteau, 1700, 1 vol. in-12.

LES SOIRÉES DE L'ARSENAL

Dans les *Souvenirs* de sa jeunesse, publiés récemment chez MM. Plon et Nourrit, l'élève favori d'Ingres, Amaury

Duval, a consacré à ces soirées, justement célèbres dans l'histoire littéraire, quelques pages intéressantes pour tous les lecteurs, mais principalement pour ceux du *Bulletin*. Nous nous empressons de les reproduire, rien de ce qui concerne la mémoire de Nodier ne pouvant nous être indifférent.

....« Cette gaieté si franche, cette simplicité si grande de réception, ce monde d'illustrations en herbe, avaient un attrait incomparable. Je devrais m'abstenir d'ajouter un mot aux descriptions si bien faites par Madame Marie Mennessier et par A. Dumas (père) ; mais comment ne pas revenir sur un passé aussi plein d'agréables souvenirs ? Comment ne pas dire, lorsqu'on a vu de près Charles Nodier, tout ce que la grâce de son esprit bienveillant répandait de charme autour de lui ? J'ai été reçu dans sa précieuse intimité avec une bonté si parfaite, que je ne résiste pas au désir de peindre, moi aussi, cet intérieur si plein de bonhomie, où la mode n'avait aucune prise, et où l'on vivait d'une vie tout intellectuelle, mais qui n'excluait ni les plaisirs ni les joies de la jeunesse.

« L'appartement de Charles Nodier donnait d'un côté sur la rue de Sully, de l'autre sur le quai et sur l'île Louviers, qui depuis a disparu (1). Un ancien escalier, large mais peu luxueux, conduisait à cet appartement, situé au premier. Après avoir traversé une antichambre assez étroite, on entrait dans la vaste salle à manger, qu'éclairait une petite lampe placée sur un poêle. C'était là que sur la table repoussée près des murs, les invités déposaient leurs manteaux ou leurs pardessus, les femmes leurs chapeaux ; et, à côté, les socques et les parapluies, car bien peu de nous pouvaient se donner le luxe d'un fiacre ; et ni la pluie,

(1) L'île Louviers, à cette époque, était entièrement occupée par des chantiers de bois. Un jour, Nodier entre dans la salle à manger, où je faisais le portrait de sa fille. « Mais on gèle ici ! » dit-il à la domestique. — Pourtant, Monsieur, j'ai rempli le poêle de bois. — Parbleu ! l'île Louviers aussi est pleine de bois ; allez donc voir s'il y fait chaud ! *(Note d'A. D.)*.

ni la neige, ni rien n'aurait pu arrêter ces jeunes et charmantes jeunes filles et leurs intrépides danseurs.

« Je ne sais si l'on avait inventé déjà les numéros pour les vestiaires. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on n'en connaissait pas l'usage à l'Arsenal. Aussi les vêtements entassés les uns sur les autres, par ordre d'arrivée, devenaient-ils un vrai chaos à débrouiller, lorsque sonnait l'heure du départ.

« Une fois débarrassé de son manteau, après avoir jeté un dernier regard à sa toilette, après avoir vérifié si un peu de crotte ne restait pas au bas du pantalon, l'invité prenait un petit couloir qui séparait la salle à manger du salon, tournait le bouton comme s'il eût été chez lui, sans avoir la peine ni la possibilité de se faire annoncer ; et, la porte ouverte, il jouissait du ravissant spectacle d'un bal dont la jeunesse et l'entrain faisaient tous les frais.

« A droite, dans le salon, sur le panneau qui faisait face aux fenêtres, était placé, au-dessus d'un canapé, le portrait de Nodier par Paulin Guérin. Dans l'encoignure, la statue de Henri IV enfant, moulée sur l'original de Bosio ; de chaque côté de la cheminée, les deux fauteuils de Taylor et de Cailleux, habitués en titre. Puis, la porte de la chambre à coucher du maître de la maison ; et, près de cette porte, devant une des fenêtres, l'éternelle table d'écarté. Un paysage de Regnier, ami de la maison, faisait face au portrait de Nodier ; en retour, un couloir conduisait à la chambre de Madame Nodier ; et le piano était placé dans un enfoncement, une ancienne alcôve, je crois.

« Les deux tableaux dont je viens de parler étaient les seuls ornements de cette pièce, dont la boiserie ancienne et sculptée était peinte en blanc. L'éclairage était aussi simple que le reste : deux lampes sur la cheminée, et deux quinquets de chaque côté du portrait. Ils donnaient souvent l'occasion à la charmante Marie Nodier de monter lestement sur une chaise, au risque de laisser voir quelque peu son joli pied, pour ranimer leur flamme capricieuse.

« Aussi n'était-ce pas l'élégance du mobilier, le luxe et l'abondance des rafraîchissements, qui nous attiraient dans ce salon célèbre ; c'étaient la gaieté, l'esprit, pourquoi ne pas dire le génie, puisqu'on trouvait là réunis Lamartine, Hugo, Dumas, Alfred de Musset, Alfred de Vigny, enfin le maître de la maison ? On oubliait bien vite, si même on y avait fait attention, la simplicité de l'ameublement, l'insuffisance de l'éclairage, en voyant tourbillonner devant soi, sur un mouvement de valse, ou figurer dans les quadrilles, toute cette génération de 1830 qui a laissé une trace si brillante, Eugène Delacroix, Louis Boulanger, Françis Wey, Bixio, les deux frères Johannot, Paul Foucher et tant d'autres...

« La conversation de ces hommes déjà célèbres, et dont la renommée devait s'accroître encore, avait presque autant d'attrait pour nous que la société des jeunes filles ; et, la valse finie, nous allions nous joindre avec empressement au groupe qui entourait Lamartine et Hugo... Ce dernier, je me le représente toujours comme je l'ai vu à l'Arsenal, jeune, charmant, *et pas* républicain !!...

« L'inventeur d'un système fameux, Fourier, venait aussi à l'Arsenal. N'ayant jamais ouvert aucun de ses livres à cette époque (ni depuis), il ne m'est resté de lui qu'un vague souvenir.....

« J'ai parlé d'une table d'écarté, placée près de la porte de la chambre de Nodier. C'était autour de cette table que se réunissaient les hommes âgés et sérieux. Un des joueurs les plus assidus, M. Soulié, conservateur de la bibliothèque de l'Arsenal, était le père de ce bon et aimable Eudore Soulié, qui se tenait alors bien timidement à l'écart, grand, mince, la vue basse et tout effaré quand on s'adressait à lui. J'ai retrouvé Eudore bien des années après, tout transformé au physique, mais toujours bon et affectueux, père de deux charmantes filles. Il me présenta à l'une d'elles, qui porte un nom célèbre, Madame Sardou...

« La partie d'écarté, partie bien modeste, dont l'enjeu

ne dépassait pas dix sous, avait lieu silencieusement dans le coin du salon ; et, n'étaient quelques exclamations de Nodier sur la fatalité qui ne cessait de le poursuivre, on ne se serait pas douté de la présence du maître de la maison. Enfin, vers dix heures, il se soulevait lentement de sa chaise, et, sans que personne s'en aperçût, disparaissait par la porte qui s'ouvrait derrière lui. Cette chambre n'avait pas d'autre entrée ; aussi, quelques instants après, on voyait Madame Nodier apparaître à l'autre bout du salon, une bassinoire à la main, traverser les groupes de danseurs, et se diriger vers la porte de son mari (1).

« C'était pour nous une chose si habituelle, et qui nous paraissait si simple, que les contredanses ne s'interrompaient pas un instant. On se bornait, tout en continuant les figures, à laisser passage à cette femme si charmante encore, et dont les soins touchants n'avaient rien de vulgaire à nos yeux...

« J'ai dit les noms des hommes qui fréquentaient cet incomparable salon, je n'ai pas parlé des femmes. Je n'ai pas cité la charmante Madame Bixio, la belle et spirituelle Madame Jal, femme de l'érudit qui a laissé un Dictionnaire si curieux et si utile ; Madame Ancelot, connue depuis par ses ouvrages et aussi par son salon ; Madame Valmore, enfin la belle des belles, Madame Hugo. »

Ces souvenirs d'Amaury-Duval contiennent plusieurs autres chapitres intéressants ; par exemple le récit de son voyage de 1829 en Morée, pendant lequel il s'était intimement lié avec un jeune capitaine d'état-major, dont il cite plusieurs lettres fort curieuses. Ce jeune officier se nommait Pélissier ; c'était bien le futur maréchal, duc de Malakof !

(1) Ce naïf et touchant épisode figure dans la plupart des descriptions des soirées de l'Arsenal. Mais, suivant une variante qui nous a été communiquée par F. Wey et d'autres habitués de l'Arsenal, Madame Nodier et sa bassinoire faisaient leur apparition à heure fixe. Dès que Nodier les voyait venir, l'une portant l'autre, il s'empressait de les suivre, quand il ne les avait pas précédées.

Amaury-Duval s'est arrêté à l'année 1832. Il promettait un second volume qu'il n'a pas eu le temps d'écrire, étant mort quelques semaines après la publication de celui-ci. C'était un artiste d'un vrai talent et d'un beau caractère. Parmi les élèves d'Ingres, il n'en est pas dont les œuvres ressemblent davantage à celles de son maître, qu'il a presque égalé quelquefois dans le portrait.

X...

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES.

ŒUVRES POÉTIQUES DE FRANÇOIS DE MAYNARD, publiées avec notice et notes par Gaston GARRISSON. Tome I. *Paris, Alphonse Lemerre,* 1885. Vol. in-12 écu de LVI-388 p. Prix : 7 fr. 50.

Les *Œuvres poétiques* de Fr. de Maynard formeront, dans la collection à laquelle M. Lemerre a donné le nom de *Bibliothèque d'un curieux,* trois volumes :

Le premier contient les Œuvres poétiques de Maynard, d'après le texte de l'édition de Jacquin, 1613 ; le second renfermera : I. *le Philandre,* d'après le texte de l'édition de Paris, 1623 ; II. les pièces publiées par Maynard dans divers recueils contemporains ; III. les pièces de l'édition 1638-1639, non réimprimées en 1646 : IV. les poésies de Maynard publiées après sa mort ; le troisième volume reproduira : l'édition de 1646, d'après le texte de Courbé ; les poésies inédites de Maynard, d'après les manuscrits des bibliothèques de Paris, de Toulouse et du Vatican.

Un mot d'abord sur le texte. Je m'occuperai ensuite de la notice et des notes. M. Garrisson a réimprimé avec une fidélité parfaite

les OEuvres de François Ménard (1) *dédiées à Monseigneur le Marquis d'Ancre* (2) (A Paris, chez François Jacquin, demeurant rue des Marlons, au tenant du college du Tresorier. M. DC. XIII. Avec privilege du Roy.) Lire dans le volume que l'on a achevé d'imprimer le 25 avril 1885 les *Amours de Cleande* (en 69 sonnets), les *Stances*, les *Elégies* (au nombre de 28), la *Pastorale* (en cinq actes), les *Vers spirituels*, enfin les *discours*, c'est absolument les lire dans le volume de 1613 qui, malgré son extrême rareté, n'a pas été mentionné par l'auteur du *Manuel du libraire*.

M. G. a trop bien indiqué le fort et le faible du premier ouvrage du meilleur des disciples de Malherbe pour que je ne lui emprunte pas son appréciation (p. VI) : « Dans quelques-unes de ses Élégies, rares heureusement, le style raffiné, perdu dans les subtilités d'une description minutieuse, encombré d'images, de comparaisons empruntées à la mythologie ou aux auteurs en vogue, ne serait pas désavoué par Marino, l'auteur de l'*Adone*, qui excellait à chanter en rimes sonores des idées vides ; et l'on a peine à y retrouver le poète futur, qui voudra enfermer la forme et la pensée dans une même mesure, et qui poursuivra avec acharnement la cadence des vers et la pureté des termes. Cependant, à bien des pages, le maître se révèle, et, à certains passages, il s'élève à un niveau que dans ses meilleurs vers il a pu égaler, mais il n'a pas dépassé » (3).

Comme on peut en juger par cette citation, la *Notice* est élégamment et spirituellement écrite. Je m'empresse d'ajouter qu'elle

(1) M. G. dit (p. 359) : « Non seulement le nom de Maynard est écrit Maynard, Mainard ou Ménard, dans les différents recueils publiés du vivant de l'auteur, mais Maynard signait lui-même indifféremment de trois manières. Dans l'édition de ses œuvres de 1646, les trois orthographes se rencontrent concurremment. »

(2) Maynard ne craint pas de s'adresser en ces termes à Concini : « Je sçay bien que l'offrande est indigne d'un autel si relevé ; mais quoy ! les sacrifices n'esgalent jamais la grandeur des Dieux ».

(3) M. G. continue ainsi : « Quel souffle, notamment dans ces *Vers spirituels*, venus d'un seul jet, où il parle de la vanité de la vie ! Les stances qui suivent sont dignes de rester parmi ses plus belles... De toutes les parties qui composent l'ouvrage, la *Pastorale* est la meilleure. L'amour de la nature, des bois surtout qui rappelaient à Maynard les vieux chênes du Quercy, y éclate à chaque page ; les diverses modifications du cœur humain que l'amour fait vibrer y sont aussi fortement dépeintes. »

est remplie d'excellents renseignements, soit sur la vie de Maynard (né en 1582 à Toulouse, mort le 28 décembre 1646, à Saint-Céré, d'où ses aïeux étaient originaires) (1), soit sur les œuvres du prosateur et du poète. M. G. a eu à sa disposition quelques papiers de famille (2), mais il a surtout utilisé trois grands recueils épistolaires, celui de Balzac, celui de Chapelain et celui de Maynard lui-même. Rapprochant ingénieusement des révélations faites par Maynard à ses amis les indications données par l'auteur du *Socrate chrétien* et par l'auteur de la *Pucelle,* lesquels furent aussi ses amis, il a retracé plus fidèlement que tous ses devanciers l'histoire de la vie et des travaux de celui qui fut successivement avocat à la chambre mi-partie de Castres et au présidial de Nîmes, secrétaire des commandements de la reine Marguerite, président du présidial d'Aurillac et membre de l'Académie française (3).

Les notes, rejetées à la fin du volume (p. 347-385), sont courtes et bonnes. Soit qu'elles accompagnent la notice, soit qu'elles éclaircissent le texte, à l'aide surtout de citations fort bien choisies dans Villon, Baïf, Ronsard, Malherbe, Corneille, Régnier, Du Bellay, d'Aubigné, La Fontaine, Racan (4), elles ont de l'intérêt, de l'agrément et de l'exactitude. Je n'y trouve à reprendre (p. 349) que cette concession complaisante aux préjugés de l'Académie des jeux floraux : « Vers 1470, Clémence Isaure restaura les jeux et les dota. » Divers judicieux critiques, au XVIIe siècle, au XVIIIe, et de notre temps ont si bien établi que « Dame Clémence », comme

(1) Voir (p. 348) le résumé de documents d'après lesquels, en 1352, Rigal Maynard, damoiseau, fait un bail à nouveau fruit pour lui et sa femme Eynmerique de Calmejane, et, en 1355, noble Guillaume Maynard vend une rente à un de ses voisins.

(2) Notamment le testament du poète, du 10 juin 1644, écrit à Saint-Céré de sa propre main et conservé par un de ses descendants, M. de Lavaur La Boisse.

(3) M. G. a pu dire en toute vérité (p. LV) qu'aucune des éditions données n'est complète et qu'on rencontre dans toutes les biographies de Maynard de graves erreurs. Le nouveau biographe en a commis deux, qui sont loin d'être graves. Il parle (p. IV) d'un voyage que Henri IV fit en 1605 *dans le Quercy*. Substituons le Limousin au Quercy, car le roi, venant de Paris, ne dépassa pas Limoges. La seconde erreur n'est qu'un lapsus : on lit (p. XVI) *évêque* de Lyon, pour *archevêque*.

(4) On est quelque peu étonné de trouver (p. 381), sous les mots *un qui* employés par Maynard pour *quelqu'un qui*, ce vers de la *Chanson des Gueux* de Richepin :

Il chancelle comme un qui boit du vin nouveau.

l'appelle Maynard dans une lettre à son concitoyen et ami, l'épicurien de Flotte (1), n'a jamais existé, que je n'insisterai pas sur l'impossibilité où l'on est de voir en elle autre chose qu'une poétique légende (2).

M. G., en terminant sa notice, s'exprime ainsi (LV) : « Nous avons, en entreprenant ce travail, désiré faire connaître à notre génération, qui l'ignore, l'œuvre entier de ce poète... Sainte-Beuve écrivait : *Maynard mériterait une étude complète, et je n'ai pu lui accorder ici qu'un rapide souvenir*. Puissions-nous avoir rempli le désir de l'éminent critique, et contribuer à rendre à Maynard la place qu'il doit occuper ! » Quand nous posséderons les deux autres volumes promis, aussi bien préparés que celui-ci, le vœu de Sainte-Beuve sera presque entièrement réalisé ; il le serait entièrement si M. Garisson réimprimait aussi les lettres de Maynard, remarquables et trop peu connues, et s'il joignait au recueil de 1652 les lettres çà et là publiées de nos jours (3) et aussi certaines lettres inédites, qui doivent être bien curieuses, et dont une note trop discrète (p. 352) nous révèle ainsi l'existence : « Maynard ne se rendit à Rome que plus tard. Les archives du Ministère des affaires étrangères contiennent (fonds de Rome) des lettres de lui qui sont concluantes à cet égard. »

T. DE L.

Bibliographie hellénique ou description raisonnée des ouvrages publiés en grec par des Grecs, aux XVe *et* XVIe *siècles,* par Emile LEGRAND, répétiteur

(1) Maynard écrit à de Flotte (lettre 9e du recueil de 1653) : « La ville qui a donné naissance à vous et à moy ».

(2) Rendant compte tout récemment de la belle *Histoire du parlement de Toulouse* par M. le conseiller Dubédat (Paris, 1885, 2 vol. in-8), j'ai eu aussi l'occasion de reprocher au savant auteur son culte pour Clémence Isaure. Il est vrai que l'honorable magistrat est président de l'Académie des Jeux floraux. Puisque j'ai mentionné son livre, je dirai que l'on y trouve une notice fort bien faite sur le père du poète Maynard, Géraud de Maynard, conseiller au parlement de Toulouse, auteur d'un recueil d'*Arrêts* souvent réimprimé (t. I, p. 710-723).

(3) Pour ma part j'en ai donné trois au *Bulletin du Bouquiniste* du 1er mai 1867 : *Trois lettres inédites du président Maynard à divers membres de la famille de Noailles (1621-1632), tirées de la Bibliothèque du Louvre.*

à l'Ecole nationale des langues orientales. Paris, Ernest Leroux, 1885, 2 vol. gr. in-8 de CCXXVII-320 et LXXVII-453 pages. Tiré à 325 exemplaires, tous numérotés à la presse, dont 50 sur papier de Hollande.

Cinquante! Vous avez bien lu, Messieurs les bibliophiles qui, pour employer le joli mot d'un des plus spirituels membres de l'Institut, avez un faible pour le papier fort, cinquante seulement, et j'ajoute bien vite, au risque de trop exciter ou désirs ou regrets, que ces exemplaires sont ornés de splendides portraits en taille-douce de Janus Lascaris et de Marc Musurus, d'après les gravures de Tobias Stimmer, dans les *Elogia doctorum virorum* de Paul Jove, et de Démétrius Chalcondyle, d'après la gravure mise en tête du recueil de Bœrner, *De doctis hominibus græcis*. Heureux ceux qui posséderont un de ces magnifiques exemplaires et feront partie du petit nombre des élus! Mais heureux encore ceux qui, à défaut des volumes sur papier de Hollande réservés aux favoris des dieux (*pauci quos æquus amavit Jupiter*), verront se déployer sur leur table de travail un des 275 exemplaires sur papier moins luxueux! Ne jouiront-ils pas de l'excellence de l'impression, qui fait honneur à Lahure, et de l'excellence de la rédaction, qui fait honneur à M. Legrand?

L'ouvrage se divise en deux parties, une partie historique et une partie bibliographique. La partie historique est représentée par des notices biographiques très bien faites comprises dans l'introduction de chaque volume et qui sont consacrées à des Grecs célèbres tels que *Manuel Chrysoloras, Théodore Gaza, Andronic Calliste, Michel Apostolios, Constantin Lascaris, Démétrius Moschus, Démétrius Chalcondyle, Justin Décadyos, Marc Musurus, Zacharie Callergi, Nicolas Vlastos, Anne Notaras, Janus Lascaris, Démétrius Castrenus, Aristobule*

(*Arsène*) *Apostolios, Ange Vergèce, Nicolas Vergèce, Nicolas Sophianos, Mathieu Devaris, Léonard Phortios, Antoine Eparque* (tome I); *François Portus, Jean Casimatis, Maxime Margounios* (tome II).

M. Legrand (*Préface*, p. XII) nous présente ainsi ces notices : « Nous avons donné la biographie non pas de tous les écrivains appartenant à la période comprise dans cet Essai bibliographique, mais de ceux-là seuls qui se rattachent d'une façon directe ou indirecte audit ouvrage. Quelques-unes de ces biographies sont entièrement neuves, et il n'en est aucune que je n'aie enrichie de quelque particularité inédite. »

Dans la même page, parlant avec une modeste simplicité de l'ouvrage tout entier, il dit encore : « Les personnes qui voudront bien parcourir ces deux volumes se rendront aisément compte des recherches qu'il m'a fallu faire ; elles y verront que ce n'est pas uniquement aux imprimés que j'ai demandé mes informations. Je ne prétends pas avoir comblé toutes les lacunes ; il y a bien des sources que je n'ai pu explorer (peut-être un jour me sera-t-il donné de le faire!), mais j'ai du moins la certitude d'avoir fourni une importante contribution à l'histoire littéraire des XV° et XVI° siècles. J'ai mis en lumière un nombre considérable de faits, j'en ai établi beaucoup qui étaient controversés, et j'ai redressé des erreurs dont je risque bien de rester le seul à savoir le chiffre. Si j'en ai laissé échapper moi-même quelques-unes, ce n'est pas pour avoir aveuglément copié mes devanciers, car je puis l'affirmer en toute sincérité, j'ai soumis chaque détail à un contrôle sévère, et je ne pense pas avoir écrit une phrase qui ne soit appuyée sur un document authentique. »

Ce qui rend la lecture des deux volumes de M. Legrand facile, même pour ceux qui ne sont point des spécialistes, c'est d'abord l'agrément d'une forme très littéraire, où s'unissent l'élégance et la clarté ; c'est, ensuite,

l'abondance et la variété des indications intéressantes. Quelques-uns enjamberont peut-être les textes latins; quelques autres rediront sans doute devant les textes grecs le vieux mot : *græcum est, non legitur;* mais personne ne refusera de suivre l'aimable et savant biographe dans ses notices et dans ses notes écrites en si bon français. Il y a là tant de curieux rapprochements, tant de piquantes rectifications, parfois même tant d'attrayantes anecdotes! Tantôt on voit (p. XXXIV) le cardinal Bessarion confier une grosse somme d'argent à Théodore Gaza qui, selon la rassurante expression du prince de l'Eglise, faisait plus de cas de la science que des écus; tantôt on voit (*ibidem*) le même Gaza allant, l'après-midi, pendant son séjour à Rome, « tendre des rets aux petits oiseaux dans les broussailles de l'Esquilin ou sur les bords de l'Anio », et donnant une spirituelle leçon à un de ses élèves qui le blâmait de ne pas employer ce temps d'une façon plus profitable à l'humanité. Voici (p. LV) le redressement d'une erreur de *notre* Gabriel Naudé, répétée avec embellissement par le grave Du Boulay : « Gabriel Naudé, dans son *Addition à l'histoire de Louis XI,* rapporte qu'un certain Tranquillus Andronicus Dalmata professa la langue grecque à Paris sous le règne de Louis XI, et après Georges Hermonyme. Il est clair qu'il s'agit ici de notre Andronic Calliste, car le Dalmate Tranquille Andronic est de beaucoup postérieur à Louis XI, et n'a jamais, que nous sachions, professé dans notre pays. Du Boulay est tombé dans la même erreur que Naudé, et l'a même aggravée en disant que ce Dalmate était un exilé grec (1). » Veut-on une éclatante confirmation de la plai-

(1) Voir un peu plus loin (p. CIV) la rectification de plusieurs erreurs commises par Ambroise-Firmin Didot dans son *Alde Manuce et l'Hellénisme à Venise,* une de ces erreurs ayant été acceptée et grossie par un savant grec, M. Spyridion Lambros. Ce n'est rien auprès de la bévue d'un autre Grec, C. Sathas, faisant écrire (voir p. CVI) par Justin Decadyos (né vers 1472) une lettre à un contemporain de saint Basile le Grand.

sante assertion de Corvisart sur les époux septuagénaires? Nous lisons (p. XCIX) : « Démétrius Chalcondyle avait soixante et un ans lors de la naissance de son premier enfant, en 1485, et soixante-dix-sept, quand naquit le dixième, en 1501. Une si nombreuse postérité pour un vieillard ne pouvait manquer d'exercer la verve railleuse de Paul Jove (1). » Signalons une particularité qu'ignorent ceux qui sont le plus familiers avec l'histoire littéraire du XVIe siècle (p. CLXXIX) : « Ange Vergèce est beaucoup plus connu comme calligraphe que comme éditeur de textes et traducteur. Ainsi, nous ne croyons pas qu'aucun bibliographe ait jamais donné, avant nous, une description exacte de l'édition publiée, en 1554, par Vergèce, du *Pimander* faussement attribué à Mercure Trismégiste. En tête de ce livre, dont on trouvera plus loin la notice, figure une épître dédicatoire à Lancelot de Carle, évêque de Riez. Ce prélat, helléniste distingué, traduisit en français le premier livre de Théagène et Chariclée. M. Paul Bonnefon a fait connaître cette intéressante version (2). »

(1) L'on ne peut douter du grand nombre des enfants qu'eut Démétrius Chalcondyle en son prodigieux hiver, car c'est l'heureux père lui-même qui a inséré les actes de naissance de ses dix enfants dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, le *Parisinus*, n° 2023 de l'ancien fonds grec, actes imprimés par M. Legrand (tome II, Appendice, pp. 304-307.)

(2) M. Legrand n'a pas eu l'occasion de voir deux communications faites à la *Revue critique*, en 1872, l'une par celui qui écrit ces lignes (n° du 9 mars, *Variétés*, p. 159-160), l'autre par un ami bien regretté, un des plus savants bibliophiles qui aient jamais existé, M. Charles Defrémery, membre de l'Institut (n° du 20 avril, *Variétés*, p. 255-256). La première de ces communications est intitulée : *Un document inédit relatif au calligraphe Ange Vergèce*, et la seconde : *La véritable date de la mort d'Ange Vergèce*. M. Legrand, qui aurait pu profiter des indications fournies par les deux amis, surtout touchant la date de la mort d'Ange Vergèce (avril 1569), et la mention, dans un document de cette époque, de l'absence d' « aucuns enfans ou héritiers », ce qui rendrait Nicolas Vergèce, le prétendu fils d'Ange, étranger à la famille du fameux calligraphe; M. Legrand, dis-je, utilisera ces indications dans le supplément qu'il annonce et pour lequel il réclame le concours de tous les bons chercheurs. En attendant, je suis bien aise de m'être trouvé d'accord avec lui,

Je n'emprunterai — il faut être discret dans ses emprunts — qu'une seule citation au tome II de la *Bibliographie hellénique*. M. Legrand (p. xx) prend ainsi le grand Scaliger en flagrant délit de contre-vérité : « On trouve dans le *Scaligerana* l'anecdote suivante, au nom de F. Portus : « Monsieur de Beze avoit un livre grec en « characteres hébreux, et c'estoit du grec commun. Por- « tus ne l'entendoit point ; c'est grand cas, il avoit oublié « son langage, et ne parloit qu'italien. » Cette plaisanterie de Scaliger trouve son démenti dans une lettre écrite par Portus lui-même, le 6 octobre 1580, à Crusius et publiée par celui-ci dans sa *Turcogræcia*. »

Avant de me séparer des notices biographiques, je ferai une petite querelle à M. Legrand. Je lui demanderai pourquoi (tome I, p. xxxviii) il a complaisamment accueilli une historiette qui me paraît fort suspecte et où le pape Sixte IV et Théodore Gaza jouent un rôle des moins flatteurs, le premier manquant trop de générosité et le second manquant trop d'atticisme. Reproduisons l'invraisemblable historiette : « Théodore Gaza était encore à Rome sous le pontificat de Sixte IV ; mais Valeriano et Paul Jove affirment qu'il n'avait pas beaucoup à se louer de ce pape. En effet, lui ayant offert, enrichi d'une précieuse reliure, un exemplaire sur vélin de sa traduction de l'ouvrage d'Aristote *de Animalibus*, qu'il avait exécutée par ordre de Nicolas V, puis revue et corrigée, mais ne se voyant gratifié que de cinquante écus au lieu de l'ample récompense qu'il avait espérée, il la

plus de douze ans à l'avance, au sujet de l'origine de l'expression *écrire comme un ange*. J'avais dit (*Revue critique*, déjà citée, p. 156, note 2) : « Ménage (*Dictionnaire étymologique*) a prétendu que la belle écriture d'Ange Vergèce donna lieu à l'expression proverbiale : *écrire comme un ange*. Presque tous les étymologistes ont adopté l'opinion de Ménage, qui est une subtilité sans fondement. » M. Legrand remarque fort judicieusement que la réputation calligraphique d'Ange Vergèce, quelque grande qu'on la suppose, ne dut jamais être populaire au point de faire passer le nom du copiste Crétois dans le domaine du langage courant.

jeta, de dépit, dans le Tibre, en disant : *Du moment où la fine fleur de froment pue au nez des ânes gras, il ne me reste plus qu'à m'en aller d'ici.* » Paul Jove et Valeriano n'ont pas assez d'autorité pour nous faire regarder comme authentique la choquante métaphore. Prenant à M. Legrand lui-même des armes pour le combattre, je rappellerai qu'il juge ainsi (*ibid.*, p. XCVIII) l'auteur des *Elogia doctorum virorum*, que copie l'auteur du traité *De litteratorum infelicitate :* « Une critique prudente nous impose le devoir de n'accorder qu'une très médiocre confiance au témoignage de l'évêque de Nocera, chez qui, comme on le sait, l'absence de scrupule n'a d'égale que l'étourderie avec laquelle il enregistre les plus invraisemblables racontars. » Un peu plus loin (p. CXX), M. Legrand englobe les deux écrivains dans la même réprobation : « Paul Jove et Valeriano, qui ont souvent adopté sans contrôle tous les bruits populaires, affirment que le chagrin de ne pas se voir honoré de la pourpre, à laquelle il aspirait, aurait conduit Musurus au tombeau. Mais un auteur beaucoup plus circonspect, Giglio Giraldi, assure que ce n'est là qu'une pure calomnie méchamment répandue par les rivaux de Musurus qui, ne trouvant rien à reprendre en lui, ont voulu ternir sa gloire en le représentant comme dévoré d'ambition. »

Passons à la bibliographie. M. Legrand a traité cette partie de son vaste travail avec une méthode, un soin, une érudition dignes d'éloges sans réserve. Toutes ses descriptions sont d'une exactitude qui serait minutieuse jusqu'à l'excès, si l'on pouvait jamais, en bibliographie, trop multiplier les détails (1). Non seulement M. Legrand

(1) Presque toujours ces descriptions sont accompagnées d'observations qui en augmentent fort l'intérêt; parfois même elles sont égayées par quelques anecdotes, comme celle qui nous fait assister (tome II, p. 169) à certain souper aussi fin que galant où, à Padoue, le 7 octobre 1560, l'Espagne fut représentée par l'helléniste Pierre Nunez, la Grèce par Michel Sophianos, l'Italie par l'éminent bibliophile Jean Vincent Pinelli et par une certaine Lucrèce, n'ayant de

a donné avec une fidélité parfaite l'intitulé et la souscription des volumes, respectant, selon ses expressions, les fautes d'impression et les caprices souvent bizarres d'une orthographe vicieuse; non seulement, pour certains ouvrages des plus rares, il a cherché à reproduire l'aspect même du titre, autant du moins que le permettaient « les mesquines ressources dont dispose la typographie moderne; » mais encore, dépassant tous ses confrères et introduisant dans son ouvrage une précieuse innovation, il a réimprimé intégralement les pièces liminaires, mettant ainsi à la disposition de tous ces préfaces et ces épigrammes qu'il était si difficile de se procurer, et qui presque toujours, comme il le déclare (*Préface*, p. XII), sont si riches en révélations intéressantes sur l'auteur, sur le livre et les circonstances dans lesquelles s'en est faite la publication.

Non content de ressusciter tant de pièces liminaires, M. Legrand a publié, dans l'*Appendice* du tome II, une série de lettres émanées de savants du XVe et du XVIe siècle, ainsi que différentes pièces relatives à l'histoire littéraire de l'époque (p. 235-408). La plupart de ces documents voient le jour pour la première fois; les autres ont presque tous la saveur de l'inédit, tant ils étaient d'accès difficile et de rarissime rencontre. Aux pièces liminaires et aux lettres qui ont été rejetées à la fin du second volume, il faut joindre, sans parler de citations tirées de cent recueils poétiques ou épistolaires (1), divers docu-

commun que le nom avec la chaste victime de Tarquin. Le souvenir de ce souper, indiscrètement consigné dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, a fort scandalisé Dom Bernard de Montfaucon. (*Palæographia græca*, p. 90).

(1) Par exemple, la citation (tome I, p. XIX) d'une pièce de vers des *Delitiæ poetarum Hungaricorum* (Francfort, 1619, in-16), où Jean de Cisinge (Janus Pannonius) nous apprend, dans l'éloge de son maître Guarini de Vérone, que ce dernier, pour être plus à même de profiter à tous les instants des leçons de Chrysoloras, s'était placé chez le savant grec, à Constantinople, en qualité de domestique. Il semblait qu'un tel déguisement ne dût être attendu que d'un amoureux, et encore d'un amoureux de roman ou de théâtre!

ments insérés dans le corps de l'ouvrage et parmi lesquels je mentionnerai seulement (tome I, pp. CLXXVII et CCXV) une ordonnance de François Ier, du 3 janvier 1539, pour que l'on compte à Ange Vergèce « escripvain expert en lettres grecques » la somme de deux cent vingt-cinq livres tournois (d'après l'original sur parchemin annexé au *Parisinus* grec de la Bibliothèque nationale n° 2339), et une lettre, adressée le 10 juillet 1540, à Pierre Du Chastel, évêque de Tulle et garde de la librairie du roi, par Guillaume Pellicier, évêque de Montpellier et ambassadeur à Venise, lettre qui manque à la monographie de M. Jean Zeller (Paris, 1881) et qui provient des archives du ministère des affaires étrangères. Félicitons M. Legrand d'avoir ainsi répandu dans ses deux volumes tant de trésors si longtemps cachés. Félicitons-le aussi d'avoir enrichi son ouvrage de tables si complètes et si commodes, la *Table chronologique et récapitulative des livres décrits* et l'*Index alphabétique.*

Il faut espérer qu'encouragé par le solide succès d'une publication aussi remarquable à tous égards, M. Legrand continuera la *Bibliographie hellénique* jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, et ajoutera aux deux si bons et si beaux volumes d'aujourd'hui, une série de sept ou huit autres volumes non moins bons et non moins beaux. Je sais bien que le travail sera immense, mais je sais aussi ce que l'on peut attendre du ferme courage et de la profonde érudition de l'auteur. Qu'il accepte donc à la fois nos vœux et nos remerciements ! Qu'il les partage avec M. le prince Georges Maurocordato qui, fidèle aux glorieuses traditions de ses ancêtres, se montre protecteur si délicat des lettres et des sciences, et sous les auspices duquel paraît la *Bibliographie hellénique,* dont l'idée première lui appartient ! Le prince, en aidant de ses notes, de ses livres, M. Legrand à si bien combler une considérable lacune de l'histoire littéraire de la Grèce, en prenant à sa charge avec la plus noble générosité les frais énormes de l'im-

pression, n'a pas seulement bien mérité de son pays, il a bien mérité de tous les pays civilisés, et le *Bulletin du Bibliophile* est heureux de lui offrir, au nom de tous les lettrés, l'hommage de son admiration et de sa reconnaissance.

Philippe TAMIZEY DE LARROQUE.

CAUSERIES D'UN BIBLIOPHILE

Il y a beaucoup à glaner, pour nous, dans le recueil que vient de publier M. le comte de Puymaigre sous le titre de *Folk-Lore* (in-12 de 367 pages, à la Librairie académique Perrin). *Folk-Lore!* vous savez sans doute ce que veut dire ce mot d'importation récente, et déjà en vogue dans le monde délicat de l'érudition. Quelques-uns de nos lecteurs répondront peut-être, comme Shahabaham dans l'*Ours et le Pacha :* Oui certainement, mais faites comme si nous ne le savions pas!.... Pour l'édification de ceux-là, nous reproduisons la définition de M. de Puymaigre. « *Folk-Lore* veut dire bien plus de choses que le fameux *Bel-Mon* du fils du grand Turc dans le *Bourgeois gentilhomme*. Il comprend dans ses huit lettres les poésies populaires, les traditions, les contes, les légendes, les croyances, les superstitions, les usages, les devinettes, les proverbes, enfin tout ce qui concerne les nations, leur passé, leur vie, leurs opinions. » Bref, on aurait plus tôt fait d'énumérer ce que ne veut pas dire *Folk-Lore* que ce qu'il veut dire.

C'est sous ce titre encyclopédique que M. de Puymaigre a réuni en un volume une quinzaine d'articles imprimés dans différents recueils : la *Revue des questions historiques*, le *Correspondant*, la *Romania*, l'*Archivio per lo studio delle tradizioni popolari*, etc.

Le premier de ces articles, et l'un des plus considérables, est un mémoire sur la *Poésie populaire en Italie*. Au lieu de passer

ses devanciers sous silence, ou de ne les citer que pour les prendre en faute, comme trop souvent il arrive dans le monde des lettres, M. de Puymaigre ne néglige aucune occasion de leur rendre justice. Ainsi, il s'empresse de rappeler, au début de son travail, que l'étude des chants populaires de l'Italie a eu son précurseur dans Rathery, l'un des regrettés collaborateurs du *Bulletin du Bibliophile* (*Revue des deux Mondes*, 15 mai 1862).

Vient ensuite une curieuse Etude sur les *Chants populaires recueillis dans la vallée d'Ossan*, et ceux contenus dans deux rares petits volumes : *Cansons béarnaises de Despourrins et autres*. (Pau, 1866, troisième édition) ; et *Chants du Béarne et de la Bigorre*, recueillis par M. Couarare de Laa (Tarbes, 1851), plaquettes signalées par M. Gaston Paris à M. de Puymaigre ; — celui-ci a ajouté plusieurs chansons, recueillies par lui-même aux Eaux-Bonnes, complètement inédites, ou fournissant des variantes curieuses à des chansons déjà connues dans les Pyrénées et ailleurs. Deux des plus intéressantes sont la complainte du *duc de Biron* et de *la belle Marquise* ; elles témoignent du souvenir persistant, chez les Béarnais, de tous les événements qui se rapportent au règne du grand Béarnais, Henri IV. Dans la complainte de Biron, évidemment contemporaine, il est représenté comme un joueur effréné. Il quitte imprudemment, pour jouer avec la reine, « son épée et son poignard doré », ce qui permit au grand prévôt de l'emmener sans résistance « coucher à la vaste Bastille ». Cette passion de Biron pour le jeu est attestée par Sully, qui assure dans ses Mémoires que Biron avait perdu plus de cinq cent mille écus en une seule année. Ainsi pourrait peut-être s'expliquer sa trahison. Quant au décès de la *belle marquise*, maîtresse du Roi, tuée par « la senteur d'un bouquet de toutes fleurs jolies », qui venait de la Reine, nous serions assez disposé à y reconnaître un souvenir populaire de la mort étrange de Gabrielle d'Estrées, bien que M. de Puymaigre trouve cette origine peu probable. On sait que le savant bibliothécaire d'Orléans, M. Loiseleur, a à peu près démontré que cette mort devait être attribuée à une cause naturelle.

L'un des articles les plus intéressants est l'Etude sur la *Nemaida* de Roucher, poème en patois niçard, où l'on trouve des réminiscences parfois heureuses du *Lutrin*, de la *Secchia rapita*, etc. Ce poème est en sept chants, dont chacun a son prologue, comme ceux de l'Arioste. L'un d'eux célèbre l'olivier, cette richesse

du littoral niçois, et souhaite que son jus si doux « oigne le monde entier ». Dans ce poème, écrit pendant le premier Empire, il fait allusion aux tristes effets de la conscription dans les campagnes, « où l'on voit trente mantilles pour trois pantalons ». Il est parfois lyrique, plus souvent trivial ; comme dit M. de Puymaigrè, il escalade de temps à autre les premiers contreforts du Parnasse, mais s'en laisse dérouler dans des ravins émaillés d'objets peu poétiques. Par exemple, dans un combat calqué sur celui du *Lutrin*, l'un des héros, réveillé à la hâte et croyant prendre sa perruque, « se coiffe d'un récipient destiné à un usage encore moins héroïque que celui dans lequel don Quichotte crut voir l'armet de Mambrin, etc.

Dans l'article sur les *Chants allemands de la Lorraine*, nous rencontrons un mot heureux, qui aurait pu servir d'épigraphe au volume. Comme on trouve, en général, dans ces rimes populaires des indications précieuses sur le caractère et les instincts des populations, « ne pourrait-on pas, dit M. de Puymaigre, changer quelque chose à un vieux proverbe et le formuler ainsi : « *Dis-moi ce que tu chantes*, je te dirai qui tu es. »

Parmi ces chants allemands, l'un des plus amusants est celui de *La femme paresseuse*. L'héroïne de celui-là n'a pas même la circonstance atténuante d'être jeune et jolie. « Celui qui a une femme paresseuse est bien à plaindre, c'est son tour chaque matin de se lever tôt et d'allumer le feu. » Quand la vieille se décide enfin à quitter le lit, elle va traire sa vache sans prendre la peine de se laver les mains, « et elle ajoute pas mal d'eau. Tu vois, cher Jean, ce que notre vache donne de lait ! C'est l'effet de ma grasse matinée. » Elle n'est pas seulement paresseuse, mais menteuse, et si elle ne fait pas pis encore, c'est qu'elle ne peut plus.

En général, ces chansons populaires vont toujours à l'extrême, lorsqu'il s'agit des femmes. Quand elles ne sont pas plus célestes que les anges, elles sont pires que les diables. Ainsi, on lit dans une stance toscane, à propos des petites femmes : « Petite est la rose, et elle a tant de parfum ; petite est la lune et elle donne tant de clarté ; petit est le pinceau du peintre, et il a reproduit toute ta beauté si grande. » Par contre, un poète espagnol termine un éloge satirique des petites femmes par ce trait renouvelé des Grecs, que des maux il faut choisir le moindre.

Parmi les chants lorrains recueillis par M. de Puymaigre, on

remarquera celui de la pauvre fileuse qui repousse les offres d'un châtelain libertin, « préférant filer pour gagner son pain qu'être riche et mauvaise », bel exemple trop rarement suivi, en Lorraine et ailleurs ; — et l'*Amant parjure*, histoire *de revenants* des plus dramatiques ; — et la *Fiancée hongroise*, gracieuse réminiscence de la légende des Septs Dormants ; — et *les deux Napoléon*, complainte populaire sur la mort du duc de Reichstadt, dont M. de Puymaigre admire avec raison les dernières strophes:

« Voilà qu'on frappe à la tombe du grand Empereur au milieu de la nuit. On frappe et on appelle : Ouvrez, héros mort, un hôte vous arrive d'un lointain pays. — Une seconde fois on frappe : Ouvrez, grand Empereur, ouvrez, un naufragé de la vallée du monde vient vers vous. On frappe une troisième fois : Ouvrez, *mon père*, ouvrez tout de suite. — Alors s'ouvrent terre et pierres, alors s'ouvre le cercueil. Le mort impérial tend ses bras décharnés et attire son pâle enfant. — « Je te revois, cher fils, enfin, je te revois, mon fils Napoléon ! » Il lui a fait place à son côté, place contre le mur : « Mon enfant, voilà l'étendue de mon royaume. » — Et le tombeau se referme. C'était la dernière heure de la maison de Napoléon ! »

Le barde inconnu qui composa ces strophes épiques avant 1840, ne prévoyait pas que rien n'était fini pour la dynastie napoléonnienne, ni en fait d'empire, ni en fait de malheur !

Dans l'article sur *quelques anciennes prophéties*, nous rencontrons la fameuse *Pronosticatio* de Lichtenberger, publié pour la première fois par le continuateur de Guillaume de Nangis, et dont Nodier, dans ses *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, a cité quelques passages qui semblent annoncer l'exécution de Louis XVI (*le lis perdra sa couronne*), les grandes guerres qui devaient suivre, les persécutions de l'église romaine, l'aigle arrivant du côté de l'Orient (*ex parte orientali* ; retour d'Egypte), etc. — M. de Puymaigre n'oublie pas, comme bien on pense, les Centuries de Nostradamus, dans lesquelles, avec un peu de bonne volonté, on a déjà découvert tant de choses, depuis le tournoi fatal à Henri II, jusqu'à l'avènement d'un célèbre tribun borgne ;

En l'an qu'un œil en France règnera
La cour (l'Etat) sera en un bien fascheux trouble.

Le même personnage avait bien été salué du nom de Jean d'Arc par sa cour !!!

M. de Puymaigre cite encore, sous toutes réserves, les prophéties de Müller, évêque de Ratisbonne et de Pierre d'Ailly, annonçant de furieux bouleversements pour 1780 et 1788, et celle attribuée à Saint Malachie, sur les papes, reproduite dans le rarissime *Livre merveilleux* dont Nodier possédait un exemplaire. Si cette prophétie était vraie, la papauté ne durerait plus guère, car il n'y a plus qu'une douzaine de légendes correspondant aux futurs souverains pontifes, après celle de *Crux de cruce* relative à Pie IX, et qui lui convenait si bien !

Viennent ensuite : une courte, mais substantielle dissertation sur la légende de Blondel (*ô Richard, ô mon Roi !*) qui malheureusement semble apocryphe ; un article sur un livre curieux que M. Lecoy de la Marche, « souvent guidé par M. G. Paris », a publié pour la Société de l'histoire de France ; les *Anecdotes, légendes et apologues tirés du recueil inédit* (Tractatus) d'Etienne de Bourbon, prédicateur contemporain de Saint Louis. Il a cité notamment la légende du Grand-Veneur, chasse fantastique qui a été entendue pendant plusieurs siècles, qu'on a même vue ou cru voir dans bien des pays divers, en Allemagne, en Norwège, en Catalogne, où l'on croit que ces bruits sont l'accompagnement infernal de la danse éternelle à laquelle est condamnée Hérodiade, en punition du meurtre de S. Jean-Baptiste) ; en France, dans la forêt de Fontainebleau et dans bien d'autres. L'un des récits les plus saisissants de cette chasse remonte au XIe siècle, c'est la version rapportée par Orderic Vital d'après le récit d'un curé normand (et non gascon), qui était probablement de bonne foi, mais a pu prendre un cauchemar pour la réalité. « Il se dit qu'il avait devant lui la *mesnie Harlequin*, dont il avait souvent entendu parler sans y croire. Dans beaucoup d'endroits, le chasseur fantôme était en effet appelé *Hellequin* ou *Harlequin*. » Paulin Paris a pensé que, par une bouffonne transformation, la famille Harlequin était devenue la famille *Arlequin*. Ch. Nodier, dans la préface d'une *Nouvelle bibliothèque bleue*, parle de la mesnie Hellequin ; il rappelle qu'elle figure dans le roman de Richard sans Peur, et ajoute qu'en Champagne, les enfants s'effrayent en criant : Arlequin sur mes talons ! En Lorraine, le mesnie Hellequin est devenue la *Mouhihennequin*, et l'on croit dans certains endroits que ces rumeurs mystérieuses sont les cris des enfants morts sans baptême. »

On retrouve aussi dans ce carnet de prédicateurs une anecdote qu'on ne supposait pas aussi ancienne, celle de l'abbé avare, qui par la transposition d'un point et virgule, avait changé du tout au tout l'inscription hospitalière placée au-dessus de sa porte :

Porta patens esto ; nulli claudatur honesto ;

Cette porte est ouverte à tous les honnêtes gens. En reportant le point et virgule après nulli :

Porta patens esto nulli ; claudatur honesto ;

Il faisait dire à l'inscription que la porte était close pour tout le monde, et particulièrement pour les honnêtes gens !

Nous en passons, et des meilleurs, notamment un très bon article sur *Virgile au moyen âge*, dans lequel M. de Puymaigre a résumé deux volumes publiés assez récemment par un savant italien, pour expliquer la transformation légendaire du chantre de l'Enéide en sorcier. Dans la *Lettera ul dottore C. Pitré* sur le recueil de contes et poésies populaires andalouses (*Cuentos y poesias populares andaloces*), l'habile critique prouve qu'il manie l'italien avec autant de facilité que le français. Il y a des choses charmantes dans ces chants andalous ; ce quatrain par exemple : « Tes yeux sont des larrons qui furetent et dérobent ; tes cils, la forêt où ils se cachent. » Dans plusieurs pièces, on trouve un mélange de dévotion et de passion terrestre, d'un effet étrange pour des chrétiens du Nord, mais qui n'est pas sans grâce.

En voici un exemple caractéristique.

« J'arrive de (l'église) Saint-Antoine, chère Antonie, rien que d'avoir vu ton patron, je me sens le cœur plein d'allégresse. — Quand je vais à l'église et que je ne t'y vois pas, je voudrais que la messe ne durât (que le temps de dire) *un Credo*. — Quand je t'y vois, je voudrais que la messe durât toute une année ! »

Ailleurs, un amant désire « allumer son cigare aux yeux de sa belle », comme l'ivrogne qui prétend « allumer sa pipe aux braises du nez » de l'autre, dans une des pièces les plus corsées de la *Chanson des Gueux* de M. Richepin. La rencontre est curieuse, si toutefois ce n'est pas une réminiscence du poète français.

L'avant-dernier morceau de ce recueil est une Etude, concise mais substantielle, sur les « Chansons de geste françaises », d'après les plus récentes publications. « On voit, dit l'auteur en finissant, que notre littérature du moyen âge est bien vengée du mé-

pris qu'on lui montrait autrefois. » — Et sagement il ajoute : « A présent, on doit presque craindre une trop forte réaction. Que les romanistes veuillent bien y penser : il ne suffit pas qu'un livre ait paru pendant des siècles digne de l'oubli, pour sembler aujourd'hui digne de l'impression. » Le critique de la *Revue des deux Mondes*, M. Brunetière, a dit la même chose depuis, plus en détail et avec beaucoup moins d'aménité.

Signalons encore un travail très instructif sur la *Poésie héroïco-populaire castillane*, d'après l'ouvrage très estimable du savant Milé y Fontanals, publié à Barcelone en 1874. Ce livre n'intéresse pas seulement l'Espagne, notre vieille littérature y est souvent rappelée, et elle y est l'objet d'aperçus judicieux. Un des incidents les plus considérables dans celle des Espagnols est la création de Bernard de Carpio, émule et vainqueur de Roland. Cette invention flattait trop la vanité nationale pour n'être pas accueillie avec enthousiasme. Suivant quelques-unes des plus anciennes chansons relatives à ce héros, il aurait été le fruit des amours illégitimes d'une fille d'Alphonse *le Chaste*, qui n'avait pas hérité de la vertu de son père. Mais, d'après d'autres traditions qui remontent également à une époque reculée, Bernard serait le bâtard d'une sœur de Charlemagne ; c'est à lui que de vieilles *cantares*, — aujourd'hui perdues, mais mentionnées dans la *Cronica general*, document du XIIIe siècle, attribuaient la plus grande part dans le désastre de l'arrière-garde française à Roncevaux ; — désastre fort exagéré par la légende, et qui paraît avoir été, en réalité, l'œuvre des montagnards basques (*Escaldavae*). Mais telle était l'influence du cycle carlovingien, même parmi les peuples ennemis, qu'ils n'osaient pas croire que la défaite de Charlemagne eût été définitive. On a vu en 1815 un phénomène moral semblable se produire chez les Allemands, à propos de Napoléon. Certains *cantares* mentionnaient la revanche de Roncevaux, ce Waterloo carlovingien. Charlemagne revenait assiéger et prendre Saragosse ; il se réconciliait avec son neveu Bernard, l'emmenait et le faisait roi d'Italie. M. Gaston Paris, s'autorisant de cette tradition ancienne, a vu dans le héros espagnol une transformation d'un personnage très réel : Bernard, petit-fils et non neveu de Charlemagne, celui qui fut en effet roi d'Italie, et pour lequel son oncle Louis *le Débonnaire* le fut si peu. Cette conjecture ingénieuse, rejetée par Milo et par M. de Puymaigre, nous paraît

pourtant vraisemblable. On dit « qu'il n'existait aucun lien entre ce personnage et l'Espagne, que son nom n'aurait pu arriver au delà des Pyrénées que par une voie érudite inconnue aux jongleurs. » Il nous semble que le Bernard historique, fils de Pépin, le fils aîné de Charlemagne, celui qui avait reçu en partage l'Aquitaine et la Gascogne ; — c'est-à-dire la portion de l'héritage paternel limitrophe de l'Espagne, — ne pouvait être absolument inconnu dans ce pays ; qu'on avait dû y apprendre, autrement que par une voie érudite, quelque chose des drames de la famille carlovingienne.

On retrouve, dans tous ces articles, les mérites ordinaires de M. de Puymaigre : un goût sûr, un profond sentiment artistique, une érudition de bon aloi, sérieuse et en même temps attrayante.

CORRESPONDANCE

Dans notre numéro de mai-juin 1885, nous avions annoncé, d'après le *Journal d'Alsace*, que le musée d'Altkirch venait de s'enrichir d'une pièce intéressante, le livre d'Ordres de Kléber en Egypte.

M. le général comte Pajol nous a écrit à cette occasion, le 6 octobre 1885, que « ce livre ne peut être qu'une copie du seul, vrai, unique livre d'Ordres, appartenant aux archives du dépôt de la guerre et dont M. le général Pajol s'est servi dans son grand ouvrage sur Kléber, en 3 vol. in-8, publié chez Didot en 1877.

Dont acte ; — en remerciant M. le comte Pajol, un de nos plus anciens abonnés, de son intéressante communication, et en rappelant que son livre sur Kléber, dont son père fut l'aide de camp, est le travail le plus intéressant et le plus complet qui existe sur le héros d'Héliopolis.

VARIÉTÉS

M. Henri Lavoix, administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, envoyé récemment en Suède et en Norvège pour étudier les meilleurs moyens d'augmenter, par des acquisitions ou des échanges, le fonds scandinave de cette Bibliothèque, prépare un rapport au ministre sur les résultats de sa mission. Il a rapporté environ 800 volumes, relatifs en majeure partie à la littérature de ces deux pays.

— Le seul exemplaire connu des *Cris de Paris au* XVIe *siècle, sous le règne de François* 1er, avec 18 planches gravées et coloriées, conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal, vient d'être reproduit en *fac-simile*, texte et gravures. Ce recueil, édité par Madame veuve Labitte, n'a été tiré qu'à 80 exemplaires au prix de 60 fr., et ne tardera pas à devenir une curiosité historique et bibliographique, si, comme on l'assure, les planches ont été détruites après ce tirage.

C'est très probablement d'après l'édition originale de ce recueil, qu'un des plus habiles musiciens de cette époque, Clément Jannequin, a composé son motet des *Cris de Paris*, véritable tour de force musical, exhumé, je crois, par Choron, et exécuté plusieurs fois depuis, notamment dans les concerts historiques de Fétis.

— Le premier volume des *Portraits franc-comtois*, par M. Estignard, contient, entre autres choses, des Etudes sur la vie et les œuvres de deux littérateurs dont la mémoire est particulièrement chère aux lecteurs du *Bulletin*, tous deux amis de Nodier : le savant bibliothécaire de Besançon, Ch. Weiss, et Francis Wey. Ils sont, dans ce volume, en compagnie de l'auteur de la *Marseillaise* et de celui du *Moineau de Lesbie* (A. Barthet) ; du trop fameux peintre Courbet, et du sculpteur Clesinger.

— Voici encore quelques publications qu'on peut signaler comme dignes de l'attention des amateurs :

L'album gr. in-4 intitulé : *Tableaux de la civilisation et de la vie seigneuriale en Allemagne dans la dernière période du moyen*

âge, contenant 25 eaux-fortes avec avant-propos et textes explicatifs, d'après un manuscrit allemand du xve siècle. Cet album, tiré à 200 exemplaires numérotés, a été publié par M. Quantin, l'intelligent et sympathique éditeur, dont la retraite est généralement et justement regrettée ;

La grandeur et la décadence de la Colombine (la Bibliothèque de Séville connue sous ce nom) ; brochure de M. Harisse, qui contient des détails curieux sur les détournements commis dans cette Bibliothèque ;

La sculpture italienne au xve *siècle. Matteo Civitali, sa vie et son œuvre* par M. Ch. Yriarte. Publication de grand luxe, avec figures sur papier du Japon, tirée à 220 exemplaires, dont 20 numérotés. Ce beau livre est édité par la maison Rothschild, ainsi que le suivant, que nous recommandons tout particulièrement, et pour cause, aux lecteurs du Bulletin.

— M. René Kerviler, auquel nous devons déjà plusieurs savantes publications, a donné, dans le *Bibliophile breton*, un spécimen d'un dictionnaire de biographie et de bibliographie bretonne dont il s'occupe, et pour lequel il propose le nom composite de *Bio-bibliographie*. Un travail de ce genre doit, dit-il, comprendre deux éléments distincts :

1° Etant donné le nom d'un personnage ou d'une famille, on doit trouver dans le répertoire l'indication de tout ce qui a été publié à leur sujet; 2° Si ce personnage a été auteur lui-même, on doit trouver l'indication bibliographique de toutes ses publications. Ainsi, à l'article *Abélard*, M. Kerviler indique d'abord les recueils imprimés de ses œuvres générales, les ouvrages retrouvés et imprimés à part, postérieurement aux plus anciennes éditions des œuvres complètes, les indications relatives aux œuvres encore manuscrites, puis les nombreuses éditions séparées des lettres d'Abélard et d'Héloïse, et les traductions et les imitations de ces lettres. Vient l'indication des écrits spéciaux sur la vie d'Abélard, des articles qui lui ont été consacrés dans les principaux Dictionnaires historiques et d'autres ouvrages considérables comme ceux de Dom Morice, de Dom Ceillier, etc. Il est évident que cette concentration de renseignements faciliterait beaucoup les recherches, et un travail conçu d'après ce plan peut être fort intéressant et utile, quand il s'agit de personnages dignes d'une étude approfondie.

ÉPITRES DE PÉTRARQUE

TRADUITES EN FRANÇAIS POUR LA PREMIÈRE FOIS

PAR VICTOR DEVELAY

V. — *A Jean Colonna, cardinal.*

Il le remercie du chien qu'il lui a donné.

Le temps amoindrit tout : vos présents croissent avec le temps et l'usage les rend meilleurs. Votre chien, venu des plages de l'Occident, accoutumé au palais et à la table d'un roi, goûtant un sommeil superbe sur des lits de pourpre, a préféré tout de suite les richesses romaines aux mœurs de son pays, aux palais de l'Espagne, à son sommeil et à sa nourriture. En voyant que tout était meilleur dans sa nouvelle condition, il s'est reposé avec joie dans un poste tranquille. Vous me l'avez donné pour consolation et pour compagnon de voyage au moment où je préparais mon départ et mes adieux. Lui, quoique passant d'un rang élevé à une basse condition, il obéit, et présentant tristement son cou aux chaînes qu'on lui met, il me suit et ne méprise point les ordres d'un maître inférieur. Peu à peu il se souvient de moins en moins des délices qu'il a quittées. Déjà les prés lui plaisent; déjà, traversant à la nage les fleuves limpides, il mord l'eau et joue dans l'onde pure Déjà il aime mes aliments et mes loisirs exempts de soucis. Il ne regrettera point les vastes palais et les mets variés du roi qu'il a abandonné, car une petite demeure, du pain et de l'eau lui suffisent. Déjà ses membres lavés bril-

lent, et la gale qu'il avait contractée en croupissant dans le repos a disparu dans une fontaine salutaire. Déjà il marche plus haut de toute la tête et montre un cou plus musculeux. Il est fier de sa parure ; la vue de son collier et de son ample ceinture rouge brodée de colonnes éclatantes de blancheur (1) le charme. En se rappelant qu'il vous a appartenu, il s'enfle d'orgueil et fait mille menaces. Le pâtre a fui ma pelouse et s'est caché au loin, lui et son troupeau. Ce gardien redouté veille devant mon vestibule. La populace, jusqu'alors importune et hardie, craint de toucher à mon seuil occupé. Je vis libre ; mon défenseur est mon seul compagnon assidu. Chaque fois que pendant la nuit j'étends sur mon lit silencieux mes membres fatigués des travaux du jour, et qu'un sommeil facile ferme mes yeux, il monte la garde à ma porte. Chaque fois que harassé je m'abandonne au sommeil plus longtemps qu'il ne sied, il se plaint, m'avertit en me gourmandant du retour du soleil et secoue ma porte avec ses pattes. Dès que je sors, il me salue d'un air caressant, et marche devant moi en se dirigeant vers des endroits connus, et en tournant souvent les yeux en arrière. Quand je me suis couché sur le bord moelleux de la rive et que je me suis mis à mes travaux accoutumés, il rôde çà et là, examine toutes les avenues, puis, étendant sur la terre verte sa blanche poitrine, il me tourne le dos et fait face aux arrivants.

Entre les fraîches fontaines il y a un endroit de tous côtés accessible aux oiseaux seuls, et entouré par le fleuve et par des rochers. J'y grimpe en tremblant. Mon chien s'y établit, il s'empare du chemin et couvre de son grand corps l'étroite pierre. Il annonce d'abord par un petit aboiement ceux qu'il voit, puis il se précipite sur eux si je ne l'empêche. Car, en l'observant bien, il conserve beaucoup de traces de notre intelligence. Il s'enflamme à mon

(1) Armes des Colonna.

commandement, il se modère si je serre la bride. Menaçant pour les autres, il est caressant pour mes amis, il accourt au-devant d'eux l'oreille basse et en remuant la queue. Le paysan tremble en le voyant de loin au milieu du chemin. Lui qui avait coutume de me consulter, comme si j'étais un autre Appius ou un second Acilius, sur les difficultés des lois et sur les ambiguités du droit, sur sa maison, sur le mariage de sa pauvre fille et qui troublait la paix des Muses, il fait maintenant ses affaires tout seul. Il m'est permis d'être avec moi, ce qui est le plus grand avantage de la vie. C'est à vos bienfaits, je l'avoue, que je dois toutes ces satisfactions. De plus mon chien fatigue de ses sauts les collines et la rivière; il imite de sa voix criarde le chant des enfants et excite le rire. Ennemi implacable des oies qui se plaisent dans les bas-fonds, il les poursuit sur le rivage et au haut des rochers. L'oiseau infortuné n'est pas plus en sûreté au fond de l'eau, car il l'arrache du milieu du fleuve et m'offre de faire gras quand je ne veux pas. Il orne souvent de sa chasse ma table rustique, mais il le fait par jeu ou par un léger accès de colère, soit qu'il rencontre en nageant une proie agréable, soit que le bruit l'ait agacé, car ordinairement pour les petits il est plus doux qu'un agneau. Jamais, croyez-moi, il n'attaquera un chevreau, ni une faible brebis, ni une chèvre fugitive. A la rencontre d'un lièvre tremblant, il s'arrête comme épouvanté. Mais il ose déchirer les truies qui ont mis bas et les forts taureaux, il leur prend les oreilles et les arrache par ses morsures.

Un chien d'un caractère semblable fut envoyé jadis à Alexandre des extrémités du monde. Il était également royal et dédaigneux; aucune bête commune ne l'excitait; insensible aux daims, aux sangliers, aux ours, il réservait ses dents pour de glorieuses blessures. Le tyran fougueux appréciant mal ce présent se hâta de faire périr le noble animal qui méritait un meilleur sort. On lui renvoie un autre chien habile à immoler les lions féroces et à ébranler

la terre en renversant un éléphant. Le jeune prince, plein d'admiration pour ce chien, l'aima, il reconnut son erreur et se repentit trop tard d'avoir fait périr le premier après l'avoir éprouvé avec un adversaire indigne de lui. Pour moi je connais la valeur du mien. Un petit chien qui tette le mordra impunément, et ni la violente colère d'une lionne, ni la rage d'une tigresse privée de ses petits ne l'effraiera. Vous étiez présent, si je ne me trompe, quand il remplit d'un trouble subit les hauts appartements du souverain pontife, lorsqu'il se mit à hurler et que, le corps raidi et le poil hérissé, il voulut déchirer la cage d'un lion que l'on montrait. On l'emmena de là avec peine, tout triste et témoignant sa grande douleur par de rauques gémissements et de longues plaintes.

Mais ce petit sujet m'a retenu trop longtemps ; je termine et n'ajoute qu'un mot. Si par hasard il voit quelqu'un de vos gens amené ici, soit accidentellement, soit par votre ordre (car tout absent que vous êtes, vous ne cessez d'être présent par les vôtres), il soupire après votre palais, et en se rappelant son ancienne condition il déteste les vallons et les champs. Qu'on lui donne la liberté du choix : il préférera avec raison retourner vers la haute Colonne.

VI. — *A Luchino Visconti, seigneur de Milan.*

Eloge de ce prince (1).

Verger excellent et fécond, vis, je t'en prie, pendant des siècles en te rappelant un si grand maître. Poussez, rejetons fertiles, étendez, étendez sous la nue vos rameaux chargés de fruits, pendant que le Lion rugit et que l'été sec revient, protégez le sol herbeux par l'ombre de vos branches touffues et éloignez les trop grandes ardeurs du soleil. Déjà les neiges se sont fondues sous le zéphir, déjà

(1) Voir l'épitre 12e du livre II.

l'hiver s'est retiré. Voici le Bélier fleuri qui suit de près les Poissons humides. Croissez ! Celui qui daigne déjà revendiquer une partie de vous-mêmes et qui un jour daignera peut-être toucher de sa main magnifique vos productions, vous commande de changer de costume au commencement du printemps, de vous vêtir de couleur verte et de prendre suivant les circonstances un aspect riant. C'est le plus grand des héros que contemple la terre d'Italie, c'est à lui qu'obéissent directement les Alpes aériennes, c'est pour lui que le père des montagnes, l'Apennin, sillonne la péninsule ; c'est pour lui que le roi des fleuves, le Pô écumant divise dans son cours immense de riches campagnes, qu'il admire des couleuvres couronnées sur de hautes tours (1) et vénère sur ses deux rives le même maître. Les eaux de l'Adriatique et la mer Tyrrhénienne le redoutent au loin ; les royaumes transalpins le craignent ou le désirent pour chef. Il enlace les crimes dans de durs nœuds, il contient ses peuples par le frein des lois et les gouverne par la justice. Le troisième de ses frères (2), il a ramené l'âge d'or dans l'Hespérie fatiguée et il a appliqué à Milan l'art des Romains ; *Epargner les vaincus et dompter les superbes* (3).

VII. — *A Pierre Dante* (4) *jurisconsulte.*

Rappel de l'exil.

Si les rêves du sage ont quelque chose de certain, j'ai grand espoir que tout ira bien. Dieu qui voit du haut du ciel nos longues souffrances en a peut-être pitié, et voici la fin de nos larmes. Heure du repos hélas ! trop tardive, mais néanmoins agréable ! Si vous avez vu cela le premier, vous le devez à l'amour de la patrie, cette mère que nous aimons

(1) Armes des Visconti.
(2) Luchino Visconti était le troisième fils de Mathieu Visconti.
(3) Virgile, *Enéide,* VI, 854.
(4) Fils du grand Alighieri.

d'autant mieux que nous sommes nés sous des astres meilleurs. Les soucis tourmentent donc maintenant votre cœur vigilant, et le sommeil tient en suspens l'amant qui se souvient. Excusez-moi si je suis un peu bref; ma main est engourdie par la douleur et dans sa fatigue la plume qu'elle manie lui semble un bâton noueux. Vous en savez la cause.

VIII. — *A Zanobi da Strada, grammairien florentin* (1).

Il le félicite de son couronnement poétique.

Que vous êtes heureux d'avoir pu contempler votre mère même veuve, et les neuf sœurs errantes sur l'Hélicon désert ! Vous avez vu ce que le monde oisif, ce que le vulgaire avare, ce que la postérité aveugle ne peut voir. Spectacle rarement offert aux génies sacrés, vous avez pu d'en haut regarder tranquillement sous vos pieds des milliers d'événements, tant de soucis, tant de figures humaines, tant de travaux divers. Vous avez pu me voir au loin errant dans les ténèbres à travers des sentiers écartés. Mais l'honneur du feuillage aimé vous a attiré, vous avez voulu suivre celui que vous auriez dû avec raison mépriser, et qui a osé cueillir le laurier des Muses. C'est ainsi qu'un soldat intrépide témoigne de la déférence pour le lâche qui porte les enseignes et un habile matelot pour des pilotes inexpérimentés. Qui que vous soyez néanmoins, vous qui unissez à de grands desseins des vœux modestes et qui nous portez tant d'intérêt, nous vous serrons tendrement et avec joie dans les bras de notre âme.

IX. — *Au même.*

Pourquoi il persiste à ne point rentrer dans sa patrie.

Il est doux de rentrer dans sa patrie ; il est doux de la

(1) Il devint secrétaire du roi de Naples, puis protonotaire et secrétaire des brefs du pape. Le 15 mai 1355, il fut couronné à Pise du laurier poétique par l'empereur Charles IV.

fuir. Quelques hôtes nous attirent, mais le dégoût de la foule connue nous éloigne. Que ferez-vous? Ce séjour de l'âme vers lequel nous marchons unit les maux aux biens et mêle la douceur à l'amertume. Nous devons tout supporter ou tout fuir, car il n'est pas facile de faire le discernement. Celui-ci a choisi la fuite. Eh ! quoi ? la porte ne s'est point ouverte à ses désirs ; ses concitoyens tyranniques l'ont envoyé en exil. Supprimer l'équité dans une ville c'est la fermer. Il y a un genre d'exil tacite, il y a des blessures secrètes. Cela vous étonne ? Qui ne connaît à mon égard l'injustice d'un petit nombre que favorise la tolérance d'un peuple oublieux ? Qui ne sait qu'on m'a ravi par la violence la maison et les champs de mes aïeux ? que toutes mes prières ont été perdues, toutes mes plaintes inutiles ? A dire vrai, j'en suis indigné.

Me sera-t-il permis de me glorifier devant vous ? La ville par excellence, Rome m'a serré dans ses bras et a daigné m'admettre au nombre de ses citoyens. Parthénope, chère à Virgile, en a fait autant et le vénérable Robert a contracté une alliance avec moi. Faut-il citer Bologne, versée dans les lois ; Pise qui orne les rivages de la mer inférieure ; Venise, la reine de l'Adriatique, un monde nouveau ; Padoue, la mère de l'histoire ; la Smyrne (1) des Latins, Mantoue la vieille nourrice de la divine poésie ; Parme qui, suivant la tradition, fut jadis le bouclier de l'empire quand les rigueurs de la fortune accablaient les chefs des Romains ? Que dirai-je des cités et des villes de l'Hespérie inscrivant parmi leurs fils honorés mon nom que votre Florence seule a rayé de ses fastes ? Je vais trop loin ; la colère emporte ma plume brûlante. La France m'a voulu ; le noble rejeton de Philippe (2) ne le niera point ; les Anglais situés à l'extrémité du monde m'ont voulu. Je ne le méritais pas, je l'avoue, mais en cela du

(1) Smyrne passe pour avoir donné le jour à Homère.
(2) Jean II, le Bon, qui succéda à son père Philippe VI en 1350.

moins des étoiles propices neutralisent l'influence de mon astre funeste. Où m'emporte la douleur? Pardonnez aux cris d'un blessé. Je ne fuis point ma patrie, c'est elle au contraire qui me chasse. C'est un usage ancien consacré par d'illustres exemples. Voyez les tombeaux épars des héros qui n'ont pu reposer dans la terre de leur patrie. Ces pierres couchées dans la poussière de l'étranger, quels citoyens, quelles cendres, quels ossements elles recouvrent! Je me consolerai donc et averti je supporterai avec résignation de moindres peines.

X. — *A François Bruni, professeur de rhétorique, à Florence.*

La douleur qu'il ressent de la mort de ses amis retarde l'achèvement de son poème de l'*Afrique*.

Vous connaissez la compagnie des Muses, la lyre harmonieuse de Phébus, et le laurier de Thessalie que j'ai cueilli il y a longtemps dans une autre contrée, douce récompense d'un antique labeur. Les Soucis, à la place des Muses, habitent mon cœur affligé. La Mort impérieuse forme avec eux des danses funestes où la Fortune marque la cadence. Le loup amaigri de sa dent furieuse ne poursuit pas avec plus d'acharnement les agneaux ; la tigresse qui a mis bas, les jeunes taureaux, et l'écuyer de Jupiter les timides colombes, que la Mort cruelle ne me poursuit moi et mes amis, me laissant et les enlevant. Accablée de douleur, ma Muse a abandonné ses travaux commencés. Ma plume harassée trace des élégies et des chants plaintifs. Mon *Afrique*, longtemps délaissée par son colon fatigué, est dévorée de soif sur son sol aride. Elle ne sent ni la fraîcheur de la fontaine de Castalie, ni l'odeur du feuillage d'Apollon, mais elle arrose les cyprès, arbres lugubres, et les bûchers funèbres d'une pluie de larmes que font répandre les orages et les tristes tempêtes de l'âme.

J'avais entrepris de chanter les héros ; les astres s'opposent à mes sublimes efforts. La roue légère de mon génie s'est égarée dans un autre chemin. Moi qui suis mal portant on me conduit vers des malades, et plein de tristesse, hélas ! j'essuie les yeux des autres. C'est toi qui m'y forces, fortune ennemie. Voici en peu de temps cinq sépulcres d'hommes tels que s'ils avaient vécu dans les siècles antiques, le poème qu'Homère de Méonie a composé à force de veilles, ou Mantoue, célèbre par les Muses d'Ausonie, les aurait célébrés. Adressez-vous donc ailleurs. Mais que dis-je? Cherchez tout en vous-même, et Phébus, et ses compagnes et l'Hélicon tout entier. Mon seul art est maintenant de gémir et de réprimander ceux qui gémissent.

XI. — *A Guillaume de Pastrengo, jurisconsulte et poète.*

Il lui fait part de sa maladie.

Je suis en proie à une fièvre violente, et je pense que la mort approche. Sur ces entrefaites, un maudit veilleur monte la garde au haut d'une tour et fait entendre sa voix rauque pendant toute la nuit. La trompette sinistre résonne ; l'horreur de la guerre se répand de proche en proche ; les riches campagnes sont dévastées par les rapines des barbares et le sang innocent arrose les doux guérets. La multitude pousse de vains gémissements, les pères silencieux se tiennent debout sur le seuil, et les plaintes des femmes retentissent dans les carrefours attristés. Pendant que tout m'accablait, je me suis réfugié dans la haute citadelle de la raison, et c'est avec plaisir, je l'avoue, que je quitte ces temps malheureux. Telle est jusqu'à présent ma disposition d'esprit ; si, vaincu par la maladie, je ne puis accomplir le reste, la Renommée qui court le monde parlera pour moi.

XII. — *Au même.*

Il lui annonce sa guérison.

C'en était fait ; vaincu, ma derniere heure allait sonner si une potion désagréable présentée par une main savante n'eût dissipé la bile amère. Aussitôt il me sembla que j'étais ramené du sombre seuil de la mort vers l'Olympe radieux. Maintenant je me traîne d'un pas chancelant, ma voix et ma paleur extrême annoncent un moribond. L'espérance de la vie m'est rendue, le reste est du ressort de la mort. Pour vous, vivez, et coulez gaiement de longs jours en songeant à moi.

XIII. — *A Jean Barrili, chevalier napolitain.*

Importance de la mission qui lui est confiée. (1).

Habile nautonnier choisi pour une horrible tempête, vous sentez qu'on vous impose un lourd fardeau et une mission mêlée d'un honneur peu commun. Si je ne me trompe, celui qui vous a commandé de si grandes choses aimait votre gloire, mais en revanche il détestait le loisir et le repos. On demande au gouvernail le bras d'un pilote éprouvé quand l'Auster fond avec violence sur l'Océan, et que brisé contre les écueils le navire accessible aux flots pousse de sourds gémissements. Mais quand l'onde calme repose sous un ciel serein, et qu'un doux Zéphir souffle de l'Hespérie, le soin du gouvernail est moins important, il exige moins d'adresse et de peine, on peut le confier au bras le plus faible. Sachez, cher ami, que vous traversez les Syrtes perfides quand la mer est soulevée par les vents, les écueils de Scylla, le gouffre de Charybde et le Pont-Euxin sous les bouches du rapide Ister. Toutefois

(1) On se perd en conjectures sur cette mission. Rappelons toutefois que Jean Barrili jouissait d'un grand crédit à la cour du roi Robert II.

votre mérite surmontera tout et la noble fermeté de votre âme dirigera sûrement vos voiles sur cette mer dangereuse. Vous serez peut-être étonné; l'espérance, l'amitié que je vous porte, le désir et la crainte me poussent à quitter le rivage où je suis en sûreté pour passer sur votre vaisseau, afin de voir de haut les monstres de la mer en courroux et de me réfugier dans le même port.

XIV. — *A Nicolas Acciajuoli, grand-sénéchal du royaume de Naples.*

Il le félicite de son élévation.

Si la beauté du champ qu'il a cultivé rejouit le laboureur, quand il mesure des yeux les moissons dorées et ses richesses, il remarque avec plus de charme sur une colline fertile le chêne aérien, le hêtre touffu et l'ormeau couvert de pampres. Si la bonne renommée de son troupeau rend le pâtre orgueilleux, il sépare joyeusement de tout le reste un jeune et superbe taureau qui joue dans une vallée herbeuse, il le choye et le caresse de préférence aux autres, il lui donne un nom particulier et entrelace ses cornes de guirlandes de fleurs. Quelle gloire n'êtes-vous pas pour moi et pour notre pays, quel ornement pour notre patrie, vous que nous voyons supporter tant de rudes épreuves, franchir tant de pièges d'un pas circonspect, redoutable à vos ennemis, cher à vos amis? vous que ni les terribles menaces, ni les perfides caresses de la fortune ne détournent de vos grands desseins? Admirant votre égalité d'âme dans les revers comme dans la prospérité, la Sicile fatiguée vous a confié enfin les voiles et le gouvernail de sa barque. C'est ainsi que souvent on choisit le pilote dans une violente tempête, et le soldat dans un combat désespéré. Choisi dans des circonstances critiques pour vous signaler par des actes magnanimes, soyez digne de vous et de nous. O vous, notre espoir, de quelle ardeur votre mérite inné et le seul désir de vous

plaire enflammeront les gens de bien et la foule de vos amis parmi lesquels vous daignerez compter votre poète !

XV. — *A Floriano, de Rimini, musicien.*

Il l'engage à quitter Avignon pour l'Italie.

Orphée qui avait coutume de charmer par ses chants les flots de l'Euxin, les bêtes féroces de la Thrace et les arbres qui le suivaient fut célèbre chez nos ancêtres, et son siècle loquace le compta parmi les demi-dieux. De nos jours il existe un autre Orphée qui, si j'en crois mes impressions, n'est point inférieur à l'ancien, sauf que maintenant la terre engendre des monstres sourds à tous les accents. Qu'Orphée revienne, il ne pourra réprimer ni la colère, ni la mollesse, et, vaincu, il cédera à la cupidité tenace. L'époque ultérieure est si féconde en vices, les descendants l'ont tellement emporté sur ce champ de bataille que si nos aînés revendiquaient leurs membres détruits après un long exil, et qu'il leur fût donné de revenir de la vallée du Styx, ils craindraient de s'asseoir à des tables suspectes, de toucher des mains ensanglantées et ne voudraient ni habiter sous le même toit, ni s'embarquer en compagnie sur une nef peu solide. Ajoutez que ce siècle pervers a pour stimulant un lieu qui est la sentine infecte du monde (1). Ainsi, dans une lutte inégale, la musique seule combat contre deux fléaux. Le Rhodope, selon moi, par sa cruauté sera de beaucoup, oui de beaucoup inférieur à ces collines et l'Ebre de Thrace ne rivalisera point avec les eaux du Rhône. Ici les cœurs ont la dureté du fer, les âmes sont de pierre, les entrailles de feu. On voit errer dans les prairies des bœufs à moitié hommes, et dans les appartements des hommes à moitié bœufs. Il n'y a pas qu'un seul Minotaure possesseur d'un labyrinthe ténébreux ; d'infâmes enfantements et des rejetons exécrables sont les

(1) Avignon.

marques d'une débauche bestiale et aveugle. La fureur, la rage, et une soif sinistre tourmentent les fils dont les gosiers cruels sont insatiables de sang. Ce n'est point par sept que l'on dévore les justes, mais par milliers. Ce n'est pas seulement Athènes qui est opprimée (1), mais des dents avides déchirent l'univers entier.

Je vous engage à quitter ces lieux, pour donner à la terre d'Italie des preuves de votre talent. C'est alors que nous verrons les chênes courir à vos accords, les pierres danser et les ours devenir caressants.

XVI. — *Au même.*

Il regrette de le voir retenu par l'amour à Avignon.

Orphée le joueur de lyre, vaincu par une prière assidue, avait cédé. L'Orphée de nos jours, le second par l'âge et non par le talent, avait eu la force de mépriser des richesses misérables, un vil fardeau, et déjà dans sa pensée il s'était mis en route. Mais tandis qu'il pliait bagage, le terrible Amour accourut et mit sa main tyrannique sur le faible. Chose étonnante ! Une courtisane abjecte commande à un si grand génie. La pudeur a cédé, la bonne foi a cédé, les prières ont cédé. C'est ainsi que nous sommes tous vaincus par les charmes d'un seul, et la Musique obéit à l'Amour auquel obéissent la mer, la terre et Jupiter lui-même.

XVII. — *A Jean Boccace.*

Envoi de ses poésies.

Ah ! si j'étais tel que l'amitié me dépeint à vos yeux, si le sort me permettait d'endormir par mes vers les soucis toujours éveillés, je modulerais pour soulager votre

(1) *Les Athéniens furent condamnés hélas ! en expiation de ce crime* (le meurtre d'Androgée) *à livrer, chaque année, sept de leurs enfants.* (Virgile, *Enéide*, VI, 20-23).

âme des accords aussi harmonieux que ceux qui retentissent dans les sentiersi naccessibles de Cirrha qui touche les nues ou sur les bords de la fontaine de Castalie. Mais, croyez-moi, vous êtes la dupe de l'amitié, ce fléau des jugements, qui a souvent trompé les dieux et les hommes. Si le public lit mes vers, pourquoi tant vous en plaindre ? Que mes vers répandus partout soient cachés à un ami qui en est avide, il ne pouvait rien arriver de plus triste pour moi et pour mes ouvrages. Dès qu'un de mes livres me quitte, je lui recommande surtout de fuir le public, de se contenter de plaire à quelques hôtes, de ne point rechercher une popularité trompeuse, de mépriser les applaudissements frivoles et les murmures flatteurs. Mais si le destin favorise mon génie en me faisant voltiger tout vivant sur les lèvres des hommes savants, quoique j'aie toujours tenté cette route ardue, le spectacle de mes misères me rend insensible.

Pendant que j'écris, voici que la fortune gronde avec une violence horrible et accumule les douleurs et les craintes. Il est rude de supporter tant de blessures et tant de menaces. De tristes nouvelles arrivent coup sur coup. Une mort fatale a enlevé cet ami ; des glaives affreux ont fait périr cet autre ; l'un est en prison, l'autre est malade ; celui-ci sert de pâture aux oiseaux et aux bêtes féroces, celui-là au fond des mers est la proie des poissons. Je n'ai point un cœur de fer ni une âme de bronze, je suis ému. Je tais ma propre histoire, qui n'est qu'un long tissu de maux. Je ne dirai point combien de flèches la fortume a décochées sur moi, ni de quels coups de bélier elle a battu mon âme. Je lui résiste de toutes mes forces, tantôt par mes propres efforts, tantôt soutenu par l'exemple de ceux qui ont vaincu courageusement ce fléau ; quelquefois tremblant de crainte je chancelle. Ainsi les chagrins m'ôtent entièrement le repos du corps, et à leur tour les assauts de la fortune troublent la paix intérieure de mon âme. Je triompherai néanmoins, je l'espère, et ma fière

ennemie vaincue me fournira un glorieux trophée. Mais tant que dure la lutte l'état de mon âme est agité. Je crois que les savants approuveront difficilement ce que j'ai fait pendant cet intervalle. Mais puisque tout ce qui est de moi vous plaît, soyez satisfait, acceptez ces courtes poésies, lisez ces marques d'une main fatiguée et cessez de vous plaindre.

XVIII. — *A Marc Barbato, gentilhomme napolitain.*

Douceurs de la solitude.

Je jouis du calme des champs au milieu de la ville, ou de la ville au milieu des champs, tant il m'est facile soit de peupler ma solitude, soit de retourner dans ma retraite quand la foule importune me déplaît. Cette alternative m'est offerte par une seule ville, par une seule maison qui bannit l'ennui et la colère (1.) En franchissant ma porte, je soulage abondamment ma tristesse; toujours s'offrent tour à tour à mes yeux et à mon âme des objets agréables, capables de dissiper les soucis cuisants. Puis quand, fatigué du bruit, je quitte un seuil ami, j'échappe dans un seul pas à mille importunités et, ma porte close, je me séquestre de la foule bruyante. Là, je goûte un repos que la troupe studieuse n'a rencontré ni dans la vallée sonore du Parnasse, ni dans l'enceinte des jardins d'Athènes (2), et que, si je ne me trompe, les pères angéliques, qui habitaient les sables de l'Egypte, ont à peine senti dans le silence du désert. Fortune, épargne-moi, de grâce, dans mon obscurité, éloigne-toi volontiers de mon humble seuil, et franchis d'un pied redoutable les portes superbes des rois.

(1) Pétrarque habitait alors Milan. Il était logé près de l'église Saint-Ambroise, dans un quartier solitaire, et il allait quelquefois à la cour de Galéas Visconti, son protecteur.

(2) L'Académie.

XIX. — *Au même.*

Il est chargé de négociations qui l'arrachent à son repos.

Chacun a son destin qui l'appelle. On m'ordonne de traverser les Alpes glacées, dont les rayons du soleil n'ont point encore fondu la neige, de visiter des lieux sinistres, horribles repaires des maux, et de fouler pour la centième fois la rive sauvage du Rhône. Hélas ! quel dieu règle mon destin et fait mouvoir pour moi des astres funestes? Si la fortune envie à mon corps fatigué un tombeau dans ma patrie, qu'il me soit permis de reposer sous le pôle arctique, ou bien là où habitent les serpents, là où naît l'Auster ! Je vivrais et je mourrais volontiers dans la vallée du Caucase, au pied du mont Atlas, pourvu qu'en vivant ma poitrine y respire un air pur et qu'en mourant il y ait une terre barbare à qui du moins je puisse confier mon corps. Je ne te demande rien de plus, Fortune, dans tout l'univers, et cela tu me le refuses encore. Tu me ballottes çà et là ; aucune terre, aucun air n'est stable pour moi ; je ne demeure nulle part, je suis étranger partout. Arrête-moi, de grâce, dans n'importe quelle contrée, et cesse, cruelle, de te jouer de moi. Je ne désire point les nombreux et riches présents de ton royaume ; laisse-moi jouir d'une pauvreté tranquille, souffre que je passe, dans une campagne écartée, le peu de jours qui me restent. Déjà la mort approche, et avec elle la liberté ; que cet intervalle s'écoule sans trop de trouble ; je ne suis mû ni par l'ambition, ni par la cupidité. Tu me forces à supporter des fatigues sans fin, et comme elles ne font que s'accroître avec le temps rapide, quel sera mon port ? Quelle vieillesse puis-je espérer ? De quelles fâcheuses perplexités le monde est plein ! Au sommet on tremble, au milieu on est penché sur l'abîme, en bas on est foulé aux pieds. J'aime à être en bas, néanmoins mon âme tremble toujours comme sur une haute cime, et chancelle inquiète

comme au milieu d'une colline. C'est là surtout ce dont je me plains. Quelle est donc cette discorde des choses? Si je gémis quand les orages et le tonnerre fondent sur les hauteurs, quand les tempêtes déchaînées sur l'Océan amènent des naufrages, la patience me manque et je perds la notion du vrai. Mais ce qui m'indigne, je suis submergé par les flots d'un torrent tout à l'heure desséché, et dans la poussière des bas fonds je suis accablé par les vents et la foudre. Ainsi il ne m'a servi de rien d'éviter avec soin un poste élevé. Cette plainte est assurément juste, mais elle est tardive, longue et vaine.

Mon destin me réclame donc. J'ai reçu l'ordre de prendre une route sûre et de quitter mes chers amis. On me presse de me diriger vers Trente dans les Alpes, vers la source du Danube, vers celle du Rhin et les lacs de l'Allemagne, car l'ennemi ferme avec son épée tous les passages. Que faire? Il est dur d'obéir aux circonstances forcément et il vaut mieux supporter le joug sans murmure. J'obéis tranquillement. J'avais passé une année charmante, mais courte hélas! et trop fugitive. La fortune, m'ayant peut-être oublié durant cet intervalle, m'a laissé d'agréables loisirs pendant qu'elle se plaisait à tout bouleverser de sa roue rapide. Elle m'impose maintenant des négociations dignes du Sphinx, et voilà qu'un travail odieux chasse le repos qui me plaisait. Pour vous, heureux Barbato, ne quittez point votre nid.

XX. — *A Guillaume de Pastrengo, jurisconsulte et poète.*

Voyage aux sources de l'Adige.

Il m'eût été doux de visiter, en votre compagnie, les portes de l'Ausonie (1) construites non en pierres, mais en superbes diamants. Oui, j'ai vu le seuil glacé, les bar-

(1) Les Alpes.

rières affermées par la main de l'architecte suprême, les eaux sonores et l'Adige aux flots d'azur sortant de terre dans son lit paisible. Connaissant son origine alpestre, il prend volontiers sa course et se dirige en suppliant vers un monde meilleur. Il rend d'humbles actions de grâces à la nature qui lui permet de visiter les hautes murailles de Vérone, des coteaux boisés, les plus beaux pâturages de Mars, les villes fameuses de la mer Adriatique, et non l'Ister (1). l'île sauvage de Peucé (2), des campagnes de glace ni les bords orageux du Pont-Euxin. Le sort invincible ne règle donc pas seulement nos destinées et celles des animaux, mais il régit encore les pays et les fleuves vagabonds. J'ai vu aussi la chute épouvantable d'une montagne (3). Les nymphes indignées qu'on leur eût barré le passage ont changé de route et poussé leurs eaux sur la rive droite. J'ai appris qu'un poète insensé avait prévu ce danger et qu'un peuple infortuné fut écrasé sous une ruine subite. O mort que tu es inattendue ! ô âme que tu es ignorante de ta propre destinée !

XXI. — *A Jean Barrili, chevalier napolitain.*

Il compare Avignon au labyrinthe de Crète.

J'ai de grandes occupations et fort peu de temps. Voici mes malheurs en deux mots ; je suis retombé dans le piège sans le savoir. Pourquoi expliquer en détail le noir chaos, le labyrinthe, les nouveaux détours et l'enceinte inextricable dans laquelle une foule digne de pitié circule

(1) Nom du Danube inférieur.

(2) Ile située à l'une des bouches de l'Ister.

(3) Le mont Barco sur le territoire de Trente, où l'Adige prend sa source. Le Dante a dépeint sa chute en ces termes : *Telle qu'au-dessous de Trente cette ruine qui frappa de flanc l'Adige, lorsque par un tremblement de terre ou le manque d'appui elle s'écroula, forme, du sommet de la montagne jusque dans la plaine où elle roula, un talus de roches, lesquelles ouvrent un chemin à qui serait en haut* (l'Enfer, XII, 2, 3).

d'un pas inquiet sans pouvoir jamais atteindre le seuil une fois perdu ? Après avoir été si souvent déçu, je dois à ma mauvaise étoile d'être maintenant renfermé dans cette prison. Je suis mêlé à la populace, et indigné contre moi-même je parcours des carrefours affreux. Le terrible monarque (1) crie bien haut ; l'urne aux bulletins sinistres est là. Qui recevra le premier l'ordre de mourir ? Qui les destins cruels appelleront-ils le second ? Aucune jeune princesse (2) ayant pitié de moi ne m'aide ni de son fil ni de ses avis et je ne vois nulle part un Dédale.

XXII. — *A François Nelli, Prieur de l'église des Saints-Apôtres à Florence.*

Même sujet.

Vous vous étonnez de la cause de mon retard ? Il y eut un labyrinthe sur les bords du Nil, un autre en Crète, un un troisième à Lemnos ; le dernier fut la gloire du royaume de Clusium. Tout succombe à la vétusté. Voici que la quatrième prison s'écroule, et ses cavernes sombres ont vu l'aurore. Mais le labyrinthe de Crète, le plus fameux dans tout l'univers, est le seul qui garde encore son nom. Seul son architecte (3) est célèbre ; il sut également avec un art suprême favoriser dans leurs amours et la mer et la fille (4). La reine infortunée brûla pour un taureau et accouplée à l'animal sous la forme trompeuse d'une génisse, elle souhaite d'être une génisse véritable. Une flamme plus honnête s'empara de sa fille ; il faut pardonner aux égarements de l'amour quand ils ne sont pas criminels. Le redoutable édifice s'écroula lorsque le bras d'un héros (5) armé des avertissements d'une jeune fille (6) eut percé

(1) Minos.
(2) Ariane.
(3) Dédale.
(4) Pasiphaé et Ariane.
(5) Thésée.
(6) Ariane.

l'horrible sein du monstre informe (1). L'inventeur de ce piège (2) s'enfuit dans les airs en agitant ses ailes. Affligé de la perte de son fils (3) tombé dans les flots, il se reposa enfin de ses fatigues sur la plage de Cumes, là où l'étranger de Chalcis (4) fend avec le soc grec la terre de Baïes en Campanie et jouit de ses eaux salutaires.

Mais pourquoi, insistant sur ce que vous savez, hésité-je à vous dire ce que vous ignorez ? Comme Dédale porté dans son vol vers une autre région, construisit sur la rive gauche du Rhône un nouveau prodige, une nouvelle forme de labyrinthe et des antres pleins de douleur ; comme aucun fil conducteur ne guide les pas incertains de qui veut en sortir ; comme je suis tombé dernièrement dans ces pièges d'où je ne puis me retirer avec gloire. Ni Thésée, ni Ariane, assistés du génie de Dédale, ni Dédale lui-même ne sortiraient d'ici. La colère m'ouvrira le passage, la douleur me donnera des ailes. Je fuirai d'ici même tout nu, à moins que le sort cruel ne m'y réserve un tombeau. Je fuirai, et déjà comme si je volais je franchis les collines de la Ligurie et les Alpes faciles, abandonnant le palais des papes tant de fois maudit.

XXIII. — *Au même.*

Même sujet.

Ce mot d'Horace à une ville immense : *Tu es un monstre à plusieurs têtes* (5), la moindre bourgade peut assurément se l'attribuer. Il y a des villes aux murailles enfumées là d'où sortaient jadis un pâtre et un laboureur grossier. On y voit aujourd'hui une foule d'imposteurs : le marchand

(1) Le Minotaure.

(2) Dédale.

(3) Icare.

(4) Cumes fut fondée par une colonie venue de Chalcis, ville principale de l'île d'Eubée.

(5) *Épîtres*, I, 1, 76.

privé de sommeil qui parcourt tous les rivages, sillonne toutes les mers et agite dans des eaux inconnues la rame détachée d'un arbre de sa patrie ; celui qui éveillé toute la nuit lit d'avance dans une étoile funeste les troubles qui menacent le monde, voit ou feint de voir dans des astres prophétiques les désastres publics ; celui qui guérit le malade effrayé soit par des racines amères, soit par la mort ; le charlatan qui promet de l'or médicinal à l'aide d'une poudre et de différentes herbes ; celui qui soigne des blessures par des paroles et trompe par des artifices sans nombre l'esprit crédule du vulgaire insensé ; celui qui faisant profession de dénouer les nœuds et les entraves des lois, abuse son client et le tient en admiration au pied de la tribune. Que dire de ces artisans de crimes que nous voyons surgir partout, tyrans cruels d'une basse extraction ? Déjà chaque marais produit des Sylla et des Néron, jadis l'apanage de la royauté, tant le venin d'Assyrie s'est répandu à flots sur nos bords.

Nous, hélas ! troupeau à vendre, vile proie d'une faim de loup, nous obéissons à des maîtres quand nos illustres aïeux nous ont appris à gouverner l'univers. Il n'est pas prudent de s'affliger, et de justes plaintes ne s'exhalent pas impunément. La douleur même craint le supplice, et ce n'est pas un faible sujet de gémir que de ne pouvoir pleurer ouvertement. O ma chère Calliope, fuyons ces mers horribles à force de voiles et de rames, prenons une route sûre, chantons les divers travaux, les différentes carrières de la vie et le peuple. On le blesse gratuitement lui qui a mille variétés, mille expédients, mille moyens et dont l'erreur est la même. Chaque forêt fera naître un sophiste qui soutiendra le pour et le contre ; chaque bosquet produira un docte Platon ; de chaque antre sortira un éloquent Cicéron ; de chaque montagne viendra à vous un Dédale ailé. Si tel est l'état des champs, quelle confusion dans un public nombreux ? quel labyrinthe dans une grande ville ? Si ce spectacle accable notre âme et trouble la douceur de

notre repos, pourquoi hésitons-nous à briser de funestes liens et à prendre heureusement la fuite ? Que le vulgaire indolent suive des traces connues ; mais nous sur les hauteurs de l'Hélicon tâchons de nous enfoncer dans les sentiers les plus secrets.

XXIV. — *A l'Italie*

Chant du retour.

Salut, terre très sainte et chère à Dieu, salut, terre sûre aux bons, terre redoutable aux superbes, terre beaucoup plus généreuse que les nobles contrées, la plus fertile et la plus belle de toutes. Entourée de deux mers, embellie par une fameuse montagne, patrie vénérable tout à la fois des armes, des lois et des Muses sacrées, riche en or et en héros, l'art et la nature t'ont prodigué de concert leurs plus rares faveurs et t'ont faite la maîtresse du monde. Après une longue absence je brûle maintenant de revenir à toi pour t'habiter toujours. Tu offriras un gîte agréable à mon existence fatiguée. Tu m'accorderas enfin autant de terre qu'il en faudra pour recouvrir mes membres blêmes.

Je te vois avec joie, belle Italie, du haut des Cévennes couronnées de verdure. Les nuages restent derrière moi, un air serein frappe mon visage, et un vent doux qui s'élève par intervalles le caresse. Je reconnais ma patrie et je la salue avec allégresse. Salut sainte mère, gloire de la terre, salut.

XXV. — *A Hildebrand de Conti, évêque de Padoue.*

Il met l'Italie au-dessus de toutes les nations.

Revenu dernièrement avec beaucoup de gloire de l'Océan occidental, vous parcourez maintenant les forêts et les champs incultes de l'Ister glacé. Je connais votre génie et je crois que vous avez visité suffisamment toutes les parties de l'Europe. Je veux vous prendre pour juge d'une courte

dissertation établissant combien les vallées délicieuses de la France, la terre sauvage de l'Allemagne, le sol de l'Angleterre ressemblent peu à l'Italie et quelle différence il y a entre les deux Hespéries. Car j'ai eu aussi le désir de voir beaucoup de choses et j'ai entrepris de pénétrer dans des contrées lointaines. L'idée qui me vient à l'esprit n'est point nouvelle. Ce sujet a été traité depuis longtemps par les poètes et par d'autres maîtres de la vie, il a été chanté surtout par notre Virgile et après d'autres par moi. Je reprends maintenant ce que j'ai dit en murmurant tout bas. Je n'ignore point que cela m'attirera peut-être la haine de beaucoup de gens. Si le propre de la vérité est d'engendrer des ennemis, je ne puis avoir aucun ami. Ma nature ne m'a point donné l'art d'en acquérir, et je souhaite qu'elle ne m'en donne jamais le goût. Donc n'ayant pas craint de dire la vérité, pour ne point devenir un ennemi public, j'avertis et je déclare que ceux qui liraient ces lignes avec peine feront bien de détourner les yeux. Lisez-les seul, car je chante pour vous et pour les Muses et je bannis le vulgaire.

Premièrement en quelque pays que nous voyagions par la pensée, soit dans les villes habitées par notre race, soit chez les peuples de l'Assyrie (mon ardeur m'emporte au loin), soit chez les Mages de l'Egypte qu'un imposteur, prétextant les ordres de Dieu, a trompés en les flattant; soit vers des rites inconnus où les temples des dieux sont fermés aux profanes, où, armée d'un couteau, une prêtresse terrible coupant les entrailles de la victime, aime à voir des malheureux admirer ces sacrifices affreux et les frappe d'étonnement par de vains soins ; en quelque endroit que vous alliez, sous quelque ciel que vous vous arrêtiez, vous rencontrez une foule de sujets de crainte pour les indigènes, et vous serez témoin d'une grande pénurie de diverses choses.

Muse, arrête-toi, où vas-tu téméraire? Le vulgaire insensé crachera sur tes chants.

Que la foule conserve ses habitudes ; pour nous, parlons

notre langue. La Gaule ne connaissait auparavant ni la vigne, ni les présents de Pallas. Elle a mérité de goûter ces liqueurs longtemps après que Rome existait. Aujourd'hui encore le feuillage de l'olivier y verdit rarement; quant aux fruits odorants de notre climat et à ses arbustes de couleur d'or, on ne les y voit nulle part. Elle n'ouvre point son sein fécond en divers métaux. Elle est privée des sources qui guérissent les maladies du corps, et on n'y tond point la laine de superbes troupeaux.

Muse, arrête-toi; où vas-tu téméraire?

J'ai voulu visiter les neiges de la Germanie, les frimas horribles du vaste Danube, les nations comprises entre la rive droite du Rhin et le pôle, les Suèves qui trouvent meilleur le pain qu'ils ont volé, les Bohémiens aux yeux bleus qu'arrose l'Elbe, les peuples que délimite l'Hypanis (1) qui fait naître des animaux d'une courte vie, ou le Tanaïs (2) vagabond aux ondes glacées. Ces lieux ne devant rien à Bacchus, rien à Minerve, fort peu à Cérès, n'en parlons pas. Une grande partie des Bretons boivent de la bière et du cidre au lieu de vin, à moins, chose rare, de faire venir sur la mer dangereuse des vins chers, plus agréables parce qu'ils ont coûté la vie à des malheureux. Qui apaise la soif du Flamand, sinon l'hydromel ou des vins venus d'ailleurs à grand'peine? Que dire de cette partie de la terre où des montagnes déjà calcinées par le soleil et que l'été laborieux transmet au paresseux hiver sont minées par le feu? Il serait trop long d'énumer en détail les régions que couvre l'Ourse glacée. Le sol est fertilisé par le Zéphir, il l'est par l'Eurus, et l'Auster orageux amène aussi sa fertilité. Qui ne sait, quand la nature a retiré sa main, combien de choses manquent partout et combien d'autres nuisent. Ici fait défaut l'ornement des bois, là de douces fontaines. Ces champs sont désolés par des marais

(1) Aujourd'hui le Kouban.
(2) Aujourd'hui le Don.

funestes, ceux-là sont étouffés par des ronces et des monceaux de sable aride. Ce lieu voit errer des tigres dans ses forêts profondes ; cet autre voit voler des griffons dans l'air glacé ; celui-ci possède des léopards féroces, celui-là des lions furieux, cet autre des racines vénéneuses et des herbes malfaisantes. Ici naissent les maladies ; là pullulent les serpents venimeux. D'autre part je rencontre avec plaisir les vrais biens de l'âme, l'empire suprême, la lyre d'Aonie que la Grèce vaincue a remise aux Latins et des arts innombrables. Qui nuirait à l'Italie si le terrible Mars ne lui nuisait ? Que manquerait-il aux Italiens si la paix seule ne leur manquait ? Nous connaissons nos maux ; je veux dévoiler ceux des autres.

Muse, arrête-toi ; où vas-tu téméraire ? Je te défends de passer outre. Voilà trois fois que je te le dis, tais-toi.

XXVI. — *A André de Mantoue.*

Il se disculpe d'avoir fait un vers faux.

Pars, épître, transportée et guidée par le Pô. Tu descendras aisément, grâce au fleuve ami, jusqu'à ce que le fils du grand Bénacus (1) se trouvant sur ton passage t'avertisse de détourner ta course. Tu prendras à gauche et tu remonteras le fleuve également favorable, vers Mantoue, l'illustre berceau de Virgile, autrefois l'auguste patrie des Muses sacrées, aujourd'hui le siège invincible des ducs, qui a joint le clairon à la lyre, et qui vénère Mars depuis qu'Apollon est enchaîné. Là tu trouveras, épître, un panégyriste de nos travaux, et tu le consoleras par nos paroles. Car il déplore notre destin, et touché des murmures d'une foule insensée, il rumine des vers bienveillants Accours au-devant de lui joyeuse, le front serein, et pour calmer son indignation tiens-lui ce discours :

« Quoiqu'il n'y ait point de gloire sans ennemi, le sujet

(1) Le Mincio qui sort du lac de Garda.

de combat qui m'a été offert est insignifiant. Mes envieux que la jalousie aux regards obliques tourmente depuis deux lustres n'ont pu trouver le moindre prétexte pour ouvrir la bouche. Une seule syllabe a montré enfin par leurs discours venimeux de quel côté ils vomissent le poison conçu dans leur âme et a frayé la route. On me reproche comme un grand crime d'avoir fait longue une syllabe brève. Mais l'envie est véritablement aveugle, elle met le comble à ma gloire. C'est la marque d'une rare beauté qu'un juge malveillant ait pu relever si peu de défauts parmi tant d'écrits. L'imperfection la plus légère paraît sur un beau visage ; une tache s'efface sur une figure laide. Lorsque tout blesse les yeux on ne distingue aucun défaut. Quant à moi (puisque c'est là tout le procès), ai-je fait une longue ou plutôt une brève, comme l'indique le vers, ou bien l'addition d'une consonne a-t-elle donné à la syllabe une quantité double? Puis-je paraître dépourvu à ce point d'intelligence et de savoir? Pense-t-on que j'ignore ces choses ? Est-ce là ce que méritaient ma Muse et l'Hélicon chéri dès mes plus tendres années ? Soit, on me prend pour un ignorant. Ai-je perdu la raison au point d'émettre à la fois deux idées contraires ? Est-ce que je ne sais pas distinguer une longue d'une brève? Je ne crois pas en vérité que mon censeur le croie, quoique la folie qu'engendre le vin écumant et versé à flots ait coutume de se créer bien des illusions. On a des rêves étranges en étant éveillé, et sans aucune fièvre une violente frénésie s'empare d'un cerveau débile. Or si l'esprit malade voit souvent faux, quelles seront les visions de ce prêtre en délire de Bacchus et de Vénus, véritable Phygien, toujours plongé dans le sommeil et l'ivresse, prolongeant la nuit dans les délices du vin. On connaît la rage du chien, j'en retrouve ici les symptômes ; son poil se hérisse, ses yeux égarés etincellent, il aboye contre les absents, il craint de toucher à l'eau.

« — Mais la syllable est brève. — Que dites-vous ?

De quel monstre les destins nous menacent-ils ? Quel âne l'école a-t-elle rendu grammairien et poète ? Le vin lui a donné de l'intelligence, le vin l'a fait poète. Je comprends, la pie a touché au vin, et de son bec humide ellle ose livrer bataille aux Muses. Bientôt le singe osera attaquer les tigres féroces, l'araignée tisser les toiles de Pallas, et les corbeaux combattre les cygnes. Magique pouvoir du vin ! Il chasse la pudeur délicate, réveille le génie, rend les muets éloquents. Tel qui dernièrement pris à louage pour un modique salaire notait avec peine d'une plume tremblante les travaux des champs ou les débats bruyants du forum, tantôt critique mes poésies sous un astre sinistre, tantôt, suivant le conseil de Cratinus (1), vomit des vers humides dans des tavernes où l'on discourt. Un habitant grossier a paru soudain sur les montagnes d'Aonie et a infecté ces lieux. A sa vue les chœurs des Muses ont cessé leurs danses ; le laurier du Pénée s'est desséché ; la fontaine de Castalie a changé d'aspect ; Appollon, irrité de voir régner son collègue, a brisé sa lyre contre la pierre. L'art de Bacchus est resté vainqueur et la double colline est soumise à un seul dieu. Voici un nouveau censeur sorti des champs, voici un Aristarque tombé du ciel armé d'obèles (2) aigus. Il n'a jamais rien écrit que l'on puisse critiquer, mais souvent à table gorgé de vin, en décrivant les rois, les batailles de Troie et la chute de Pergame, il ne rougit point d'insulter les autres. C'est une gloire pour son esprit ténébreux d'épier d'un œil oblique de la fumée et des vapeurs dans un ciel serein ; une syllable lui semble digne du triomphe et il ne s'aperçoit pas que c'est lui le premier qui voit de travers. Il insulte pour un rien. L'insensé porte des taches dans son œil et il en cherche ailleurs. C'est ainsi que cette jeune fille aveugle croyant que sa cé-

(1) *Si l'on en croit le vieux Cratinus, docte Mécène, les vers que composent les buveurs d'eau ne sauraient plaire ni vivre longtemps.* (Horace, *Epitres* I, 19, 1-3).

(2) Signe dont on marquait les fautes dans un ouvrage.

cité provient de sa demeure s'en plaint et veut déménager. Vous connaissez cette anecdote qui a fait rire le grave Sénèque (1).

« Mais l'astucieux conserve, dit-on, mon poème écrit de ma main, il montre la syllabe au public et manifeste ouvertement mon erreur. Cela m'étonne, car cette même syllabe est conservée chez moi, où se tenant sur ses gardes elle possède sa mesure et sa quantité. Puisqu'il y a désaccord entre ce que j'ai envoyé et ce que j'ai gardé, pourquoi faire pencher la balance du mauvais côté? Pourquoi ne serait-ce pas plutôt l'erreur d'une plume écrivant à la hâte, erreur qui arrive souvent lorsqu'on traite des sujets élevés? Mon émule mordant osera-t-il imputer cette faute à mon intelligence? Eh! bien, qu'il l'ose. On trouvera en moi une seule fois une tache fréquente chez les autres et très fréquente dans Virgile lui-même. L'ardent Euripide est parfois d'une froideur glaciale; l'harmonieux Homère s'enroue parfois, et parfois Virgile en courant cloche d'un pied. Ce qui est sans tache est divin, jamais l'œuvre d'un mortel n'est irréprochable. Si donc mon accusateur me cite devant le tribunal des Latins, si je suis poursuivi pour une faute véritable, cette faute ne laissera pas d'être vénielle. L'envie maligne faible, impuissante, tendant ses rêts sur mes études, se repliera en rond et elle accouchera d'une invention qui fera à sa réputation odieuse une cruelle blessure. Triste envie, quels avortements tu mets au jour! Accouchement risible : une syllable brève en l'espace de dix années. La bête monstrueuse de l'Inde aurait plus tôt mis bas dans ses forêts barbares trois éléphants porteurs de tours. »

(*A suivre.*)

---

(1) *Lettres à Lucilius*, L.

LE

CARDINAL DE NOAILLES

Evêque de Châlons, archevêque de Paris

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE INÉDITE

1651-1728

CHAPITRE IV.

Etat des affaires religieuses en France en 1724. — On demandait au Pape une explication de la Bulle. — Le pape y aurait consenti. — Résistance du Saint-Office. — Le pape alors songe à adresser un bref aux Dominicains et à donner ainsi satisfaction. — Le P. de Graveson. — Tout semble près de s'arranger et le pape affirme sa joie à ce sujet. — Efforts désespérés de la Coterie. — On pousse le pape à réclamer avant tout un mandement de soumission du Cardinal. — Le bref aux Dominicains est publié. — Bonne volonté du Cardinal. — Le pape lui fait savoir qu'il approuve ses offres. — Attitude indécise du duc de Bourbon et du cardinal de Polignac. — Le bref promis par le pape tarde. — Première difficulté de rédaction. — On demande le changement d'un mot au projet de mandement. — Hostilité du nonce à Paris et son langage tout différent. — Loyauté égale du pape et du Cardinal. — Celui-ci accorde ce qu'on lui demande. — Le duc de Bourbon se prononce pour lui. — Les cardinaux constitutionnaires veulent à tout prix rompre l'accommodement. — Le Cardinal insiste pour un bref approbatif de sa conduite après sa soumission aux XII articles.

Voilà donc où en étaient les choses. On demandait en France que le Pape donnât des explications de sa Bulle, ce qu'il était de lui-même très disposé à faire, mais la Congrégation du Saint-Office se jetait en travers, prétendant que la France devait auparavant accepter purement et simplement la Constitution. Les mêmes instances venant des prélats espagnols, deux propositions furent soumises à Benoit XIII (1) en vue de lui faire publier une Bulle expli-

(1) Clément XI avait eu pour successeur en 1721 Innocent XIII, qui s'occupa peu de ces questions et mourut en 1724, époque où Benoit XIII fut élu à sa place.

cative sans consulter la Congrégation. Le cardinal Belluga conseillait d'adresser la Bulle aux évêques espagnols qui avaient prononcé leur acceptation, les évêques français pouvant trouver lieu à se trouver satisfaits par cette démarche. Les Dominicains, craignant pour la doctrine de leur école, suppliaient le pape de leur adresser la Bulle. Benoit XIII s'arrêta à ce dernier parti, qui parut devoir singulièrement activer l'acheminement des affaires vers la paix, d'autant plus qu'en même temps le Saint-Père recevait du Cardinal de Noailles une lettre lui annonçant qu'il acceptait la Constitution « de la même manière, dit l'abbé Dorsanne, et dans le même sens, dans le même esprit et conseil que Sa Sainteté ». Il paraît même que Benoit XIII manifesta sa joie par les démonstrations les plus expressives ; il chargea aussitôt le P. de Graveson d'annoncer au Cardinal un bref « dans lequel il le consoleroit et le satisferoit sur tous les points » et donna l'ordre immédiat à Mgr Mayella, son secrétaire, d'en préparer la rédaction.

Tout semblait donc aplani, mais le P. de Graveson ne se faisait pas illusion sur les intrigues désespérées qui allaient être ourdies, et c'est à cette occasion qu'il demanda au Cardinal de l'établir officiellement comme son agent à Rome afin qu'il pût avoir autorité pour agir. Les adversaires commencèrent par représenter que les appelants n'accepteraient pas les explications du Pape, au sujet de la Constitution, sans les examiner préalablement. Le Cardinal chargea le P. de Graveson de démentir ce bruit impudemment ou méchamment répandu (29 janvier 1725). « Je crois bien qu'ils auroient tenu ce langage du vivant de Clément XI, mais on est si prévenu en faveur de N. S. Père le Pape Benoit XIII et son bref du 9 novembre (1) a

(1) Le 5 novembre 1724 le Pape avait adressé aux Dominicains un bref les félicitant du zèle avec lequel ils avaient toujours défendu la grâce efficace par elle-même et la prédestination gratuite « comme conforme à l'Ecriture, aux décisions des saints Pontifes et des conciles et à la doctrine enseignée par les Peres », traitant de « calomnie » l'injure faite à la Constitution comme con-

tellement gagné les esprits que l'on est persuadé que les explications qu'il donnera seront bonnes. » Mais ces explications étaient indispensables et le Cardinal ajoutait qu'il ne se dissimulait pas que sans elles, il ne serait suivi d'aucun des appelants dans son acceptation, s'il la publiait auparavant telle qu'il l'avait adressée à Rome. Ceux qui conseillaient au Pape d'exiger un mandement immédiat du Cardinal cherchaient uniquement à tendre un piège pour embrouiller de nouveau les affaires et rallumer au contraire les hostilités en France ; ils avaient déjà fait beaucoup de mal en retardant la réalisation des ordres du Pape. Le Cardinal priait donc instamment le P. de Graveson de décider Benoit XIII à presser les choses et à comprendre les causes de sa répugnance à publier un mandement « qui me fera beaucoup de mal et nul bien. Et cependant je voudrois répandre mon sang pour éteindre le feu » (1). Cette longue lettre se termine par un post-scriptum entièrement de la main du Cardinal sur la minute et qui doit trouver sa place ici en fixant bien ses intentions à cette heure. « On ne peut avoir plus d'envie que je n'en ai de satisfaire le Pape et je ne veux pas disputer avec lui, ni capituler avec mon supérieur. Mais sans vouloir le faire, n'est-il pas vrai que j'ai déjà fait beaucoup d'avances : une acceptation telle que l'a voulue S. S., l'adoucissement qu'elle a demandé à mon Instruction pastorale (2) et S. S. n'a encore rien fait, pas même la visite du nonce, les tribunaux de mon diocèse toujours interdits. Il me semble que l'on doit au moins me donner ces deux articles. Représentez-le à S. S., je vous en conjure, et priez-la de penser

damnant ces deux vérités et déclarant qu'il n'a porté aucune atteinte à la doctrine de S. Augustin et de S. Thomas, principalement à l'égard de ces deux points.

(1) Il recommande le secret le plus absolu sur cette lettre, en faisant remarquer que celle du 11 décembre a été portée à la connaissance de M. de Morville alors ministre des affaires étrangères.

(2) Cette instruction remontait à 1696 et censurait le livre du P. de Barcos. Les Molinistes l'avaient surnommée le Formulaire des Jansénistes.

devant Dieu aux inconvénients du mandement qu'elle demande : et si absolument elle en veut toujours un, qu'elle ait la bonté de se contenter du projet que je lui envoierai incessamment et qui seroit publié aussitôt qu'il auroit paru. »

Quelques jours après le Cardinal recevait de son agent les meilleures nouvelles, puisque le Pape lui avait dit en propres termes qu'il approuvait les douze propositions du prélat comme « saines, véritables et catholiques » et qu'il était tout prêt à lui envoyer un bref satisfaisant, dès qu'elles auraient été reçues officiellement. Le P. de Graveson aurait voulu enlever le bref immédiatement, mais le Pape se retrancha inexorablement derrière l'absolue nécessité que le Cardinal lui écrivît. Ces nouvelles comblèrent cependant ce dernier de satisfaction : croyant à l'arrivée prochaine du bref, il se faisait fort de réduire « les plus opposés à la Constitution (1). En même temps il adressait une lettre au Saint-Père et promettait un secret absolu, sachant d'ailleurs que s'il n'était pas gardé, l'accord s'en trouverait gravement compromis. Il ajoutait que depuis longtemps, il n'avait aucune nouvelle du cardinal de Polignac (2). Celui-ci cherchait en ce moment à demeurer hors des négociations par ordre du duc de Bourbon, qui était vivement poussé par la faction à demeurer neutre pour ne pas paraître à Rome désirer de la part du Pape des concessions qui auraient aplani les difficultés pendantes. Nul doute, en effet, que si le gouvernement français était franchement intervenu tout aurait marché mieux et plus vite : à cet égard les instances du Cardinal de Noailles auprès de M. de Morville furent absolument impuissantes.

Les jours se passèrent cependant sans rien apporter et le découragement s'emparait peu à peu du Cardinal, en

(1) Lettre du 19 février. Il demande le texte italien des propres paroles du Pape.

(2) Chargé des affaires de France à Rome de 1721 à 1730.

dépit des assurances de la prochaine arrivée du bref sans cesse répétées par le Père de Graveson. La rédaction de ce bref n'était pas d'ailleurs sans l'inquiéter. Le Cardinal désirait qu'il mentionnât honorablement le bref des Jacobins (1), qu'il défendît expressément qu'on pût avancer que la Bulle *Unigenitus* atteignît des vérités approuvées par le Pape dans les propositions envoyées par le Cardinal : « que le Pape enfin parle en pape (2) ». Le 7 février cependant le Père de Graveson avait annoncé que le Pape avait reçu avec une satisfaction sans réserve la lettre du Cardinal, que le Cardinal Paulucci et Monseigneur Mayella n'avaient pas caché au Saint-Père qu'il était temps de satisfaire le Cardinal. Toutes ces belles paroles étaient destinées à dissimuler des retards soigneusement calculés, de façon à lasser le Cardinal et aussi à le décourager en lui demandant toujours quelque chose de nouveau. C'est ainsi que dans cette même lettre le Père de Graveson est obligé d'avouer que le Cardinal de Polignac l'a fait venir, et tout en lui confirmant les prétendues bonnes nouvelles, l'excellente rédaction du projet de mandement, ajoutait que le Cardinal Corradini avait fait comprendre au Pape qu'il y avait *un mot* à ajouter au sujet de l'Instruction pastorale; il ne disait pas quel était ce mot, mais il assurait qu'il « ne causerait aucun tort à son Eminence ».

L'intrigue se nouait à Paris, où le nonce affectait de répéter que le Pape ne donnerait aucune explication : M. de Polignac, qui craignait de voir la paix conclue directement entre le Vatican et l'archevêché de Paris sans son concours, mettait habilement des bâtons dans les roues et renseignait

(1) Le 1er septembre 1724, le Pape avait adressé aux Jacobins de Paris un bref au sujet des travaux théologiques du P. Alexandre qui venait de mourir et qu'il appelle « son ami ». Quoiqu'il ait été un des adversaires les plus résolus de la Constitution, dans ce bref le Pape insiste sur ce qu'il n'y a pas de salut à espérer pour ceux qui refusent de se soumettre aux décisions apostoliques qui regardent la doctrine et la religion.

(2) Lettre du 26 février.

peu favorablement son gouvernement; enfin le secret recommandé expressément par le Pape n'était pas sérieux, puisque nous voyons qu'il n'existait pas pour le secrétaire des brefs, Mayella, entièrement acquis au parti opposé. C'est même de lui que vint tout le mal, parce qu'il sut apporter de tels retards à la rédaction du fameux bref que les intrigues eurent beau jeu. Le Cardinal cependant suivait loyalement sa ligne de conduite, pendant que le Pape ne demandait qu'à tenir sa promesse, mais en se croyant retenu sans cesse par des formalités qu'on savait multiplier habilement à ses yeux. Le 10 mars, le pauvre Cardinal chante alleluia avec une touchante naïveté; il accepte le projet de mandement envoyé par le Cardinal de Polignac, en réclamant seulement l'adoucissement d'un passage, non pour lui, mais pour éviter de blesser l'opinion publique. « Je ferai tout ce qu'on voudra, ne cherchant que le bien de l'Eglise. » Il souhaite cependant que le bref annoncé ne renferme aucune menace contre les non-acceptants et « rien qui puisse me faire de la peine ». Or dans une lettre Polignac avait mentionné comme devant y être insérée cette phrase « S. S. franchit tout pour regagner un fils tel que vous ». Mais, s'écrie fièrement le cardinal, « je prétends n'avoir jamais été perdu pour le pape. » Et il termine en disant : « Comme maintenant j'ai satisfait à tout ce que l'on souhaite de moi, je vais attendre avec impatience le rameau d'olivier. » En même temps il écrivait une lettre au Cardinal de Polignac qui lui avait dépêché le 22 février un courrier extraordinaire pour lui confirmer les bonnes nouvelles ; il lui répétait qu'il avait consenti à tout ce que le pape demandait, mais il le priait aussi de surveiller la rédaction du bref, en ne lui cachant pas le peu de confiance que lui inspirait Monsignor Mayella. Les adversaires en effet ne se ralentissaient pas. M. de Morville avait écrit à Rome dans un sens favorable à Monseigneur de Noailles sous l'influence de Monsieur le Duc que séduisait l'espoir d'une paix prochaine. Mais les Cardinaux

« constitutionnaires » avaient par le même courrier expédié un mémoire très violent, et pour éviter toute chance de retard, le Nonce avait pris sur lui d'envoyer de son côté un double de ce document (1). La situation était en effet critique pour eux. « Ils sont au désespoir que cela se termine sans leur participation et à l'honneur du Cardinal de Polignac (2) ; M. d'Embrun en parle avec un langage que le Cardinal ne pourroit croire. M. de Bissy est furieux, échauffé par les Jésuites : la paix rendra le Conseil de conscience sans ouvrage, peut-être disparaîtra-t-il, et alors il lui faudra vivre à Meaux. » Il leur falloit à tout prix empêcher les douze articles d'obtenir l'approbation du Souverain Pontife : « La cabale obsède littéralement le Nonce » ; elle vouloit gagner du temps, escomptant l'âge du Pape, impardonnable aux yeux de ses membres pour avoir agi en gardant le secret. « Au contraire les gens sages sont heureux et toute la Cour applaudit le Pape. Le Parlement promettoit bel enregistrement et les congrégations les plus savantes, si opposées à la Constitution, promettoient de donner une preuve de leur soumission. On comptoit même sur la Sorbonne et on croyoit qu'un seul des sept évêques appelants s'obstineroit. »

(1) Lettres de Noailles, 26 mars.

(2) Ceci pour flatter le Cardinal ; ces lettres dites secrètes devaient être montrées comme par surprise.

CHAPITRE V

L'abbé de Rothelin devait apporter le rameau d'olivier. — Nouvelles complications. — Le Pape se laisse imposer le concours d'une congrégation de cardinaux. — La lettre de l'abbesse de Chelles. — Plainte du Père de Graveson de se voir accusé de Jansénisme. — Réponse du Cardinal qu'il y a 30 ans qu'on l'incrimine de même. — Il réclame énergiquement l'intervention du Pape seul. — Bienveillance personnelle de Benoît XIII. — « *E che potera dire piu questo buon Cardinale !* ». — La Cour se tourne contre le Cardinal. — Polignac agit en conséquence. — Découragement de Monseigneur de Noailles. — Conférences de Conflans. — Intrigues de Mayella, secrétaire des brefs. — On exige un nouveau projet de mandement. — Nouveau découragement du Cardinal. — Il se voit déshonoré en cédant. — Il reprend cependant les négociations. — Le Pape ordonne formellement l'envoi du bref. — Sa forme rude le rend inadmissible. — Polignac obligé de le reconnaître. — Demande de rétractation de l'Instruction de 1715. — Le Cardinal consent. — Nouvelles exigences pour le mandement. — Promettre et ne rien accorder. — Le Cardinal alors se borne à demander un bref au lieu d'une bulle. — Polignac lui transmet les conditions dictées par le Pape lui-même. — Le Cardinal se plie à tout aveuglément. — Indiscrétion de Mayella qui met les adversaires au courant. — Le Cardinal en appelle à la bonne foi du Pape.

Tout semblait arrangé : le Cardinal de Polignac lui-même en était assez persuadé pour faire partir l'abbé de Rothelin, en lui annonçant qu'il recevrait à Lyon le bref approbatif de douze articles. Mais on comptait sans la résistance désespérée des adversaires qui étaient parvenus à remettre au courrier de Monseigneur de Polignac, repartant le 11 mars, d'autres mémoires plus explicites rédigés par les Cardinaux de Rohan et de Bissy, MM. de Fréjus et d'Embrun, de Malines, tandis que l'évêque de Soissons écrivait directement au Pape pour attaquer, comme eux violemment, l'approbation des articles.

Un mois se passe sans rien amener de nouveau. Le Cardinal de Noailles ne cachait pas au Père de Graveson son impatience, tout en feignant pour le public ne rien ignorer. « On avoit dit l'abbé de Rothelin chargé du

rameau d'olivier » et il venait d'arriver sans rien apporter (1). Puis des bruits inquiétants circulaient, notamment que le Pape ne déciderait rien sans le concours d'une congrégation de Cardinaux, et Monseigneur de Noailles ne se trompait pas en pronostiquant que rien de bon n'aboutirait du moment où les affaires ne seraient pas traitées exclusivement entre le Saint-Père et lui. Toute discussion lui semblait inutile du moment où les douze articles étaient tout simplement extraits du corps de doctrine approuvé en 1720, par tout l'épiscopat français et par la Cour de Rome. Au lieu de cela, on se mettait à les communiquer à tous les Cardinaux français, qui à leur tour les soumettaient à leurs théologiens « lesquels sont aujourd'hui communs dans la France comme l'herbe dans les champs (2)». Puis tout était mal interprété : on reprochait au Cardinal une lettre très vive écrite en sa faveur par le roi de Sardaigne et dont il n'avait même pas eu connaissance : on l'incriminait pour une lettre de Madame de Chelles sur les affaires de l'Eglise, lettre imprimée qu'il avait blâmée énergiquement et au sujet de laquelle il avait nettement écrit à la princesse (3) ; celle-ci, piquée de cette démarche, en avait conçu un cruel ressentiment et ne s'était pas gênée pour malmener le prélat auprès de son amie, l'abbesse de Jouarre, nièce du Cardinal de Rohan. Rien ne manquait, comme on voit, pour entraver les négociations et aggraver la situation. De son côté le Père de Graveson jetait les hauts cris à cause de l'accusation de jansénisme portée contre lui dans la lettre de l'évêque de Soissons, et le Cardinal devait chercher à la réconforter en lui démontrant qu'il ne faisoit que partager le sort de tous ses partisans, que Rothelin et Polignac parfois avoient été dénoncés comme tels. « Il y a trente ans, s'écrie le prélat, que je suis archevêque de Paris et il y a trente ans que je suis janséniste, hérétique

(1) Lettre du 23 avril 1725.
(2) Ibidem.
(3) Fille du Régent.

et schismatique, quoique les jansénistes ne me reconnaissent pas comme un homme à eux. Combien de fois ne m'a t-on pas traduit comme janséniste devant le feu roi et devant Clément XI (1)! Or, y a-t-il dans mes ouvrages des propositions jansénistes ? Mais en entrant dans ce diocèse je me suis nettement prononcé par mon ordonnance de 1694 contre le droit et le fait des Jansénistes. » Seulement en même temps il s'était opposé aux agissements des Jésuites et cela l'avait perdu. C'est pourquoi à cette haine il fallait l'intervention du Pape seul : un mot de lui et tout serait rentré promptement dans le silence. Or, plus on avançait, plus l'intervention des Cardinaux compromettait une heureuse conclusion. Le découragement du Cardinal — il devait passer par bien d'autres épreuves — était complet, et cependant il ne pouvait comprendre que le Pape « avec son bon cœur » tardât à parler, du moment où l'archevêque de Paris était nettement accusé d'hérésie et de schisme ; qu'il n'agît pas promptement, lui qui, après avoir lu ses lettres de soumission, s'était écrié publiquement : *E che potera dire piu questo buon Cardinale !* qu'il ne se prononçât pas favorablement, après avoir envoyé lui-même au Cardinal un projet d'accommodement. Et cependant le Cardinal était tenu complètement dans l'isolement, le nonce affectant même de ne pas vouloir le rencontrer. Dans le public l'agitation croissait : nombre d'ecclésiastiques étaient exilés, de moines étaient chassés de leurs couvents, et les protestants ne dissimulaient pas la joie que leur causaient ces dissensions religieuses. Le Pape pouvait donc rétablir l'ordre si fortement compromis en déclarant ce que c'était qu'un janséniste au lieu de laisser multiplier les accusations vagues (2). Et les intrigues d'aller grandissant. Tandis que tout le monde était convaincu que Polignac cherchait absolument à faire échouer l'accommodement

(1) Lettre du 30 avril.
(2) Ibid.

par ordre évidemment de la Cour, les gens voulant négocier assaillaient sans cesse Monseigneur de Noailles, qui, craignant avec raison des pièges, les éconduisait tous (1). Son trouble fut bien plus grand encore à l'arrivée du projet de mandement réclamé de lui (2). Puis il apprenait le succès des suprêmes démarches de ses adversaires, les exigences de la congrégation de cinq Cardinaux au sujet de ce mandement. On voit que c'était toujours la même tactique : on exigeait d'excessives concessions de Monseigneur de Noailles dans l'espoir qu'il s'y refuserait absolument, et dès que, contre toute attente, il les avait accordées, on en réclamait d'autres comme si rien n'avait été convenu. Le Cardinal en conçut tout d'abord un vif ressentiment et un réel découragement : il tint deux grandes conférences les 4 mai et 11 juin à Conflans et à Paris, et ce même jour il envoya de nouvelles instructions au Père de Graveson, en ne lui cachant pas sa douloureuse surprise, ayant toujours cru « que la parole d'un Pape, que l'Eglise regarde comme un saint, étoit si sacrée, si respectable et si inviolable qu'il n'étoit pas permis de la révoquer en doute, et cependant il la voit méprisée dans Rome même parmi les Cardinaux qui pensoient devoir obliger le Saint-Père à ne point tenir les engagements qu'il a contractés avec le ministère du roi de France, que le Roi a approuvé dans son conseil et sur la bonne foi duquel Monseigneur le Cardinal a signé tout ce qu'on a souhaité de lui ».

Monseigneur de Noailles avait véritablement le droit de se plaindre. Le 22 février Polignac lui avait mandé : « Nous avons obtenu la promesse positive du Pape sur les douze articles. Vous avez fait voir la nécessité d'annoncer une explication dans votre mandement : on a trouvé le moyen de vous satisfaire encore là-dessus. Sa Sainteté m'a dit qu'elle étoit contente de votre dernière lettre, et

(1) Lettre du 13 mai.
(2) Lettre du 12 juin.

qu'elle n'auroit pas prétendu autre chose sur ce qui regarde l'Instruction pastorale (de 1719), si le bruit horrible du Saint-Office ne l'obligeoit, pour avoir la paix avec ce tribunal, de vous demander en grâce mot pour mot les expressions contenues dans le sommaire que je vous envoie. Ce projet sera vu seulement par S. S., Monseigneur Mayella, le P. Graveson et moi, sans qu'aucun autre dans le monde en ait connaissance... Ce mandement vous sera renvoyé immédiatement avec le bref qui contiendra les explications. »

Certes, rien ne pouvait être plus précis pour le Cardinal que cette lettre du représentant du roi à Rome, surtout si on ajoute que ce dernier écrivait en même temps à Paris : Le Pape reconnaît, comme il est vrai, « que le Cardinal de Noailles a fait de sa part tout ce que Sa Sainteté lui a demandé et qu'en lui rendant cette justice, il est obligé d'avouer que c'est Rome qui demeure en reste avec lui. » Tout le mal vint de ce que le secret ne fut pas gardé et ce ne fut un mystère pour personne que l'indiscrétion eut pour auteur Mayella, qui donna ainsi aux adversaires le temps et le moyen d'agir. Ceux-ci, en effet, amenèrent sans peine la Congrégation du Saint-Office à dresser un nouveau projet de mandement à faire accepter par le Cardinal et dans lequel il déclaroit se soumettre en tout et toujours au jugement du Saint-Office; ce qui visoit la condamnation de son instruction pastorale de 1719 ; à réprouver son attitude passée et, « nommément », cette fameuse instruction ; à agréer purement et simplement la Constitution ; à indiquer, au moins indirectement, un blâme contre l'appel au futur Concile ; enfin à forcer ses diocésains à suivre absolument son exemple. A ce prix, on promettait un bref de réconciliation et un bref d'explication, mais sans prendre aucun engagement au sujet de leur contenu. Un courrier extraordinaire quitta Rome à la fin d'avril pour porter à Paris cet ultimatum.

La première impression du Cardinal fut un décourage-

ment complet. « Si on ne veut m'aider en rien, mais finir en me déshonorant et en me mettant aux mains avec mon clergé, on ne finira pas : on verra tous mes diocésains attachés à moi prendre, même malgré moi, fait et cause et défendre ma conduite, mes écrits, mes paroles, mes actes. Et Dieu ne m'abandonnera pas. Jésus-Christ a prouvé ces jours-ci qu'il aimoit le diocèse de Paris en y faisant un miracle qu'on établit en ce moment. » Mais la réflexion vint et Monseigneur de Noailles se mit à examiner plus froidement la question après avoir, comme il le dit dans sa longue dépêche du 11 janvier au P. de Graveson, revu « toutes les pièces échangées avec Rome ». Ce résumé est intéressant à rappeler ici, car il montre, d'une part, le bon vouloir véritable du Pape et les intrigues des agitateurs, et, d'autre part, il explique les embarras inextricables au milieu desquels le pauvre Cardinal se débattait. Le 4 octobre, le Pape avait affirmé hautement son affection pour le prélat et sa résolution, une fois la Constitution acceptée, de mettre fin à toutes les disputes par des explications claires et précises. Le Cardinal se hâta de répondre en tels termes que le Saint-Père en exprima sa satisfaction sans réserve et ordonna à Mayella de dresser sans retard un bref plein d'expressions affectueuses. Or, ce bref fut bien expédié, mais conçu en termes si durs, que le Cardinal dut supplier le Souverain Pontife de le tenir secret. Au lieu de cela, il fut imprimé et publié par la trahison de Mayella. Le Cardinal de Polignac intervint alors pour prier Monseigneur de Noailles de signer une légère rétractation de l'instruction de 1715 ; celui-ci y consentit. On réclama alors un mandement spécial avec la soumission des principaux appelants. Dès lors, l'influence du Saint-Office était évidente comme dominant celle du Souverain Pontife, et il fut clair que « le principe romain allait triompher : promettre tout et ne rien accorder ». Le Cardinal se décida, en présence de cette situation, pour ne pas commettre le Pape avec le Saint-Office, à ne

plus demander qu'un bref au lieu d'une bulle et à se contenter d'une approbation de ses douze articles. Benoît XIII se montra très satisfait de cet arrangement et il l'exprima si nettement que le P. de Graveson croyait pouvoir envoyer le bref le 7 février : il attendait même pour cacheter sa dépêche, quand, au lieu de le lui apporter, on lui apprit que le Cardinal Corradini avait obtenu que le Saint-Père exigeât encore quelque chose de plus au sujet de l'Instruction. Le 22 février, Polignac adressa une longue lettre à son collègue énonçant les conditions définitives de l'accommodement, ouïes de la bouche même du Pape : « Nous avons, écrit-il, obtenu la promesse positive du Saint-Père sur les douze articles. Vous avez fait voir la nécessité d'annoncer une explication dans votre mandement : on a trouvé moyen de vous satisfaire encore là-dessus. Sa Sainteté m'a dit qu'elle étoit contente de votre dernière lettre et qu'elle n'auroit pas prétendu autre chose en ce qui regarde l'instruction pastorale, si le bruit horrible du Saint-Office ne l'obligeoit pas, pour avoir la paix avec ce tribunal, de vous demander en grâce mot pour mot les expressions contenues dans le sommaire que je vous envoie. Le projet de mandement sera vu seulement par Sa Sainteté, Monseigneur Mayella, le P. Graveson et moi, sans qu'aucun autre dans le monde en ait connaissance. Ce mandement vous sera renvoyé sur-le-champ avec le bref qui contiendra les explications. » Le Cardinal signa tout aveuglément. On reconnaîtra que sa conduite était absolument correcte et qu'on ne pouvait pas exiger davantage de lui, puisqu'il n'avait rien refusé. C'est alors que se produisirent les intrigues que nous avons fait connaître, provoquées par la coupable indiscrétion du secrétaire des brefs : le Cardinal ne pouvait avoir de doute à cet égard. « Tout le mal, écrit-il, vient du secret non gardé pour le projet du 22 février et le Cardinal de Polignac sait quel est l'indiscret. » Après avoir constaté que le Souverain Pontife avait été complètement satisfait et avait même avoué que « Rome demeu-

roit en reste avec lui, » le prélat examina la nouvelle situation qu'on lui créait et il ne pouvait s'empêcher de faire remarquer qu'il était hors de sa puissance d'entraîner un parti fort et résolu à l'abandonner du moment où il se soumettait aux exigences résumées dans les cinq points que nous avons indiqués. Trente-cinq curés de Paris refuseraient sur quarante de publier le mandement et ils seraient assurément imités par un grand nombre de leurs confrères des paroisses rurales du diocèse : il lui faudrait multiplier les censures, provoquer des exils, des emprisonnements, « mais tout cela révolutionnera sans amener aucun bien. Faut-il donc commencer par mettre le feu dans l'église de Paris et ensuite aller chercher l'eau dans le Tibre pour l'éteindre ? » Monseigneur de Noailles ne pouvait se résigner à se laisser publiquement humilier après avoir tout fait pour obtenir la paix et il se refusait absolument à recevoir un bref contenant par rapport à lui le terme, *réconciliation*, le présentant, par conséquent, comme une brebis égarée revenant au bercail. » Il en appelait à la bonne foi du Saint-Père en réclamant un bref fixant positivement le sens de la bulle et l'approbation de ses douze articles.

CHAPITRE VI

Le Nonce entraîne le Régent. — A Paris on condamne les douze articles que le Pape approuvait. — Triomphe des adversaires du Cardinal. — Mayella âme de toutes les entreprises. — La bonne foi du Pape de plus en plus évidente. — Faiblesse envers les Cardinaux. — Discussion de mots. — Réprobation au lieu de désaveu. — Le Cardinal écrit au Pape. — Le nonce reconnaît le projet qu'on veut imposer au Cardinal inacceptable par lui. — Le miracle de Sainte Marguerite. — Le Cardinal adopte une attitude de résistance ferme et résolue. — Ultimatum du P. de Graveson. — Le Cardinal se montre cependant encore résigné à des concessions. — Mayella redouble de duplicité. — *Vir difficultatum.*

Et tout devenait de plus en plus obscur. Le nonce à la tête du mouvement à Paris arracha au régent un

arrêt ordonnant la destruction de l'imprimé contenant ces fameux articles, mais sans pouvoir cependant obtenir que cet arrêt les déclarât imbus de la doctrine janséniste. A Rome, au contraire, Benoit XIII les approuvait. « Je ne puis plus rien comprendre, écrit le Cardinal le 19 juin à son correspondant ordinaire ; le Cardinal Paulucci dit que Sa Sainteté a demandé au roi la condamnation la plus dure des articles et vous me mandez, le 9 mai, que Sa Sainteté les approuve ! » Monseigneur de Noailles ne montrait pourtant aucune obstination comme le prouve ce passsape de la même dépêche : « Je sais qu'on veut faire des changements aux douze articles. Je ne puis les admettre sans les voir. Ce qui paraît léger à Rome est grave ici. Au milieu de tout cela je ne puis qu'attendre, mais j'ajoute en secret que je désire tant la paix que j'ai chargé des gens les plus sûrs d'examiner ce que je puis encore faire en fait de concession (1). »

Monseigneur de Noailles n'exagérait nullement, comme nous en avons la preuve par les renseignements que le Cardinal de Polignac adressait, le 12 juillet, à l'abbé de Rothelin. Il lui mande très franchement que ses adversaires triomphaient à Rome, parce que tout accommodement était alors rompu et qu'on avait beau jeu à attaquer l'archevêque de Paris. « Les projets des ennemis de la paix seuls réussisssoient, parce qu'il est plus facile de détruire que d'édifier. » Cependant il insiste sur les sincères dispositions du Pape et regrette les mémoires que le Père de Graveson était chargé de lui soumettre et surtout le reproche assez peu défini de manquer à sa parole. « Tout paraîtroit vrai, s'il ne s'agissoit pas du plus saint des Papes. L'indiscrétion de Mayella et ses atermoiements volontaires ont causé tout le mal, car les adversaires ont eu ainsi le temps

(1) « L'évêque de Soissons, ajoute-t-il, a écrit le 19 avril à Rome une lettre pleine de choses horribles et empoisonnées contre moi. Bien sûr, la cabale l'a écrite et il l'a signée sans lire. »

de lancer leur mémoire, qui est arrivé le jour même où l'on commençoit la rédaction du bref : ce retard fut augmenté par les occupations de la Semaine Sainte et le courrier du Nonce put malheureusement arriver. Le Sacré-Collège, saisi de ces armes, s'en servit pour contraindre le Souverain Pontife à remettre l'examen de l'affaire au Saint-Office, qui s'empressa de réclamer la modification si mortifiante pour Monseigneur de Noailles. Le Pape ayant cédé dans une question où il devait décider souverainement, puisqu'il l'avait traitée directement et sous le sceau du secret avec l'archevêque, se trouvait désarmé et singulièrement menacé en voyant vingt-deux cardinaux déjà résolus à signer une protestation. Toute la lettre du Cardinal de Polignac est curieuse et montre nettement la situation en dégageant absolument Benoît XIII, auquel on ne peut en vérité reprocher que de la faiblesse et un peu d'inhabileté politique. En deux mots « Rome voulait tromper Monseigneur de Noailles en exigeant beaucoup et ne donnant rien ». Le Pape avait agi très nettement parce qu'il « ne peut pas tromper » et Monseigneur de Polignac affirme qu'il avait choisi cinq cardinaux très sûrs pour étudier l'affaire : qu'un brouillon avait été écrit par Mayella sur le bureau de Benoît XIII, mais que les cinq cardinaux ne se pressèrent pas assez, quoique bien intentionnés, que le secret put être éventé et que le triomphe des amis du Cardinal de Noailles, trop tôt manifesté, piqua au vif ses adversaires et « mit le feu aux poudres ». Bref, tout était profondément changé. Polignac insistait sur les difficultés particulièrement soulevées au sujet de l'Instruction de 1719 : le Saint-Office trouvait le Pape trop conciliant et exigeait le mot *réprobation*. Polignac assurait que le Pape y substituerait *désaveu*, mais sans garantir le consentement des adversaires ; et il terminait en déclarant assez peu fermement encore que le bref « seroit agréable, mais ne loueroit cependant que la conduite présente. »

Monseigneur de Noailles releva alors fièrement la tête : « l'affaire est entre les mains de Dieu, écrit-il le 16 juillet, et je ne puis rien faire de plus. » Et en même temps il faisait remettre au Pape une lettre expliquant les raisons qui l'obligeaient à repousser la rédaction proposée pour son mandement. Il ne se décourageait pas cependant et le 28 juillet, il reproche au P. de Graveson, qui dans son chagrin parlait de se retirer dans un couvent, de vouloir renoncer à la lutte ; il comptait sur sa lettre à Benoît XIII, qu'il aimait et respectait, et voulait réparer les fautes du passé, en cherchant de nouveau à négocier directement avec lui. Dans ce but, il acceptait, à peu près les yeux fermés, les changements qu'on pouvait faire aux douze articles, et chargeait désormais son agent de poursuivre la publication de la Bulle promise en réponse au Mémorial des Dominicains de France, en y faisant insérer incidemment l'approbation. Ce changement d'attitude était habile et permettait de tourner les difficultés, d'autant plus qu'à ce moment les adversaires du Cardinal étaient obligés de reconnaître que la publication du Mandement n'amènerait aucun résultat et éloignerait probablement davantage la Sorbonne et le Parlement qui composaient les véritables forces du Jansénisme. Le Nonce lui-même déclarait que le projet qu'on voulait imposer au Cardinal était inacceptable par lui : il ne le pensait probablement pas, et jouait ce jeu avec le Cardinal de Bissy, en accablant Monseigneur de Noailles d'offres de service à Rome : celui-ci répondait en proposant tout simplement la reprise de l'ancien projet accepté par le Pape, et puisqu'on voulait qu'il fût dessaisi par la remise de l'affaire au Saint-Office, qu'il y suppléât du moins par l'adjonction ci-dessus indiquée au Mémorial (1).

(1) Le Cardinal insistait sur les manifestations de la faveur divine au profit de son église. Nous l'avons vu parler du miracle opéré sur la paroisse Sainte-Marguerite et reconnu par cinq docteurs et trois protestants. Cette fois il constate que la procession de Sainte-Geneviève a ramené immédiatement le beau temps; puis il ajoute : « Les évêques de l'assemblée du clergé allèrent faire

Il revint encore plus vivement à la charge le 30 juillet : « car si on manque cette occasion on ne la retrouvera jamais ». Et aussi pour faciliter la tâche du P. de Graveson, le Cardinal cette fois lui recommandait de n'avoir en vue que la paix de l'Eglise, de mettre sa personnalité absolument en dehors, et de poursuivre l'approbation des douze articles désormais, « indépendamment et sans aucun rapport avec Son Eminence ». Par ce biais, adroitement choisi, Monseigneur de Noailles se flattait de déjouer brusquement les menées de ses ennemis et même jusqu'à un certain point de les désarmer : ils ne pourraient plus batailler sur les concessions à arracher au Pape ou les humiliations à faire subir au prélat, ni discuter sur la nécessité de faire céder les appelants avant d'accorder le bref. Sur ce terrain la lutte était devenue impossible : à Rome les adversaires s'étaient trop engagés pour pouvoir reculer et le Cardinal reconnaissait qu'il n'y aurait jamais moyen d'en arracher un bref approbatif des articles. Cette approbation paraissant dans le Mémorial produisait les mêmes effets et ne pouvait choquer la coterie, puisque le Cardinal n'y devait recueillir aucun témoignage personnel.

C'est vers ce moment que l'abbé de Rothelin communiqua à l'archevêque de Paris la dépêche que nous avons analysée du Cardinal de Polignac et il mande à ce dernier, « qu'il y a répondu plus par des gémissements que par des objections » (6 août). Le même jour le Cardinal adressait au P. de Graveson une instruction « secrète » très ferme, très solidement motivée, pour démontrer l'impossibilité de sa part à accepter purement et simplement la Constitu-

leur station à Sainte-Geneviève : les religieux les attendoient à la porte pour les saluer et leur offrir l'eau bénite; l'archevêque de Tours passa sans les regarder pour montrer sa répulsion contre des appelants, ce qui produisit un mauvais effet sur le peuple qui a grande confiance en ces religieux. Au contraire, le lendemain, le Parlement venant de même, M. le premier président fit un beau compliment au Prieur. Le soir de la procession un paralytique toucha la châsse et fut guéri, au lieu même où M. de Toulouse avait été si malséant. »

tution, ce qui n'amènerait d'ailleurs aucun avantage à Paris, parce qu'il ne serait suivi par personne : il s'y explique très franchement aussi sur les souffrances qu'il ressent en se voyant représenté à Rome « comme un homme sans bonne foi, comme un fourbe qui veut surprendre la religion du Saint-Père, comme un hérétique livré à l'erreur ». Cette fois l'archevêque se résume nettement : « point d'acceptation pure et simple : approbation sûre des douze articles et point de bref disgracieux. » Le 20 août il déclare ne rien avoir à redire aux modifications apportées aux douze articles, que son fidèle agent lui avait enfin communiqués. Et, le 27 août, il laisse percer, pour la première fois depuis bien des semaines, une certaine satisfaction après avoir appris que le Pape repoussait comme trop dur le projet de mandement dressé par le Saint-Office et approuvait les observations du Cardinal. Le nonce et Bissy eux-mêmes y reconnurent un danger. Puis il examine l'ultimatum que lui venait de transmettre le P. de Graveson, lequel prétendait qu'en acceptant purement et simplement la Constitution, ce serait un coup de foudre contre les Molinistes en les désarmant complètement : le prélat admettait que cela pût être à l'égard des Molinistes d'Italie, mais il le niait avec raison pour ceux de France, dont en effet dans ce cas on aurait compris avec peine l'acharnement à obtenir une concession qui leur aurait été préjudiciable. Le second point était le blâme à formuler contre son Instruction pastorale, pour laquelle le seul adoucissement accordé était la substitution des mots *désavouer* et *improuver* aux mots *réprouver* et *condamner*. Monseigneur de Noailles trouvait ce changement bien insuffisant ; il consentait à s'expliquer, et à rétracter ce qui serait reconnu répréhensible, mais il ne pouvait se décider à se soumettre aveuglément à l'autorité d'un tribunal dont il ne reconnaissait pas l'autorité, parce que, suivant lui, celle-ci n'appartenait qu'au Pape. Et d'ailleurs ne savait-on pas qu'à Rome on avait soutenu que, dans l'Instruction, le Cardinal enseignait que Dieu avait créé

les réprouvés pour les damner, ce que le Nonce lui-même avait dû reconnaître radicalement faux. Pour les douze articles modifiés, aucune observation. Dès lors à quelle conclusion s'arrêtait le prélat ? tout abandonner ? « ... Non : il faut insister sur la bulle promise aux Dominicains pour y faire insérer les articles. Si le Pape est le maître, il peut facilement par là donner la paix à l'Eglise ; s'il ne l'est pas, il faut gémir, attendre, travailler, prier, afin qu'il le devienne et surtout ne point se rebuter. » Il paraît que Mayella soulevait à ce sujet de nouvelles difficultés, tant il avait peur de voir aboutir un accommodement. « Mais alors, s'écrie le Cardinal, veut-il mettre le Pape en tutelle et le regarder comme un mineur qui ne sauroit prendre le plus léger engagement sans le consentement de sa famille ? » Le secrétaire des brefs était bien en réalité l'âme de cette déplorable guerre. « Il sait bien que certains cardinaux du Saint-Office ne veulent pas que le Pape approuve les XII articles. Et parce qu'il ne veut pas se brouiller avec ces Eminentissimes Seigneurs, que fait-il ? Il promet au Pape par complaisance l'approbation, mais quand il faut la lâcher, c'est pour lors qu'il devient *vir difficultatum*. Et quand même M. le Cardinal auroit fait tout ce qu'on exige de lui, il a plus d'une corde à son arc. » Et les événements allaient prouver la justesse des appréciations du Cardinal, qui reprochait assez vivement alors au P. de Graveson de ne pas assez se méfier de ce trop habile personnage.

ED. DE BARTHÉLEMY.

(*A suivre.*)

UNE LETTRE INÉDITE D'UN TRADUCTEUR DE LA PUCELLE.

Un de nos plus savants académiciens, M. Léopold Delisle, a eu l'aimable attention d'envoyer à l'éditeur de la correspondance de Jean Chapelain copie d'un document récemment entré, par la voie des acquisitions, au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. J'ai pensé que les lecteurs du *Bulletin* ne verraient pas sans quelque intérêt la lettre écrite au chantre de Jeanne d'Arc par un prêtre attaché à la cathédrale d'Alby, l'abbé Paulet, lequel avait entrepris de mettre en beaux vers latins les rudes vers français de Chapelain. Mais avant de reproduire l'épître du poète languedocien, resté inconnu de tous les biographes et de tous les critiques, même dans sa province natale (1), je vais citer quelques-uns des passages de la correspondance de Chapelain où sont mentionnés le traducteur et la traduction.

Dans une lettre du 21 février 1659, adressée à M. de La Vau-Fossard (2), nous lisons :

« Ça esté au reste une grande nouvelle pour moi [il est question du R. P. Manbrun, de la Compagnie de Jésus] que celle de la traduction françoise de son *Constantin* dont vous vous estes chargé. Je vous prie de luy dire de ma part que je l'en félicite et que j'attends avec impatience la seconde édition de ce beau poëme pour y admirer les importantes additions qu'il a résolu d'y faire. En eschange vous l'avertirés, s'il vous plaist, qu'un ecclésiastique d'Albi

(1) On chercherait, par exemple, vainement son nom dans l'*Histoire littéraire de la ville d'Albi*, par M. Jules Rolland. (Toulouse, 1879, in-8°.)

(2) *Lettres de Jean Chapelain, de l'Académie française*, tome II, in-4°, Paris, Imprimerie Nationale, 1883, p. 21.

que je ne connoissois pas mesme de nom s'est embarqué de son mouvement à la version latine de la *Pucelle*, et que des sept livres qu'il en a déjà faits il m'en a envoyé les six. Ce ne sont pas des vers du R. P., mais ils ne sont pas rendus sans feu et sans génie. Je suis de tout mon cœur à l'un et à l'autre... »

Le 21 septembre de la même année, Chapelain exprime (p. 55) à l'abbé Paulet, qui avait été malade, tous les vœux qu'il forme pour sa bonne santé (1). Il lui accuse ainsi réception d'un nouveau fragment de sa traduction : « Ce septiesme livre de la *Pucelle* traduit à vostre ordinaire justiffie assés l'excellence de vostre talent pour la poésie latine... Je l'ay eu par la poste avec joye et l'ay leu avec ravissement. Tout y est digne de vous, et plus que digne de son original. » Chapelain, pensant que l'on ne saurait trop louer qui nous loue, ne promet au traducteur, en terminant, rien moins que l'immortalité.

Un mois plus tard (12 octobre), l'auteur de la *Pucelle* prodigue les encouragements et les compliments (p. 58) à l'abbé Paulet, qui, le malheureux ! avait entamé la traduction du huitième livre. Ce huitième livre était achevé avant la fin du mois suivant, car, dès le 30 novembre, Chapelain, au sujet de ce livre, comble d'éloges l'abbé Paulet, lui appliquant notamment le *Pauci quos æquus amavit* de Virgile. Il aurait encore mieux pu appliquer à l'intrépide traducteur le *illi robur et æs triplex circa pectus erat* d'Horace.

L'abbé Paulet fut-il malade ? Trouva-t-il la besogne trop écrasante ? Le 23 août 1661, il n'avait traduit qu'un livre de plus. Un seul livre en dix-huit mois ! Quoi qu'il en soit, le bon Chapelain jubilait (2), et voici comment il raconte

(1) Chapelain tenait à la santé de son traducteur comme ce professeur du Collège de France tenait, d'après une malicieuse légende, à la santé du fidèle disciple qui constituait tout son auditoire, disciple dont il n'entendait jamais la toux sans de vives alarmes et de poignants regrets. *Unica spes sua !*

(2) Cette jubilation va même jusqu'à la gaillardise dans une lettre à l'abbé

sa bonne fortune à Urbain Chevreau, secrétaire de la reine de Suède (p. 146) : « Je ne sçay si je vous ay mandé qu'un bénéficier d'Albi s'est mis en teste de traduire en vers latins ce qu'il y a d'imprimé de la *Pucelle* et qu'il y a desja neuf livres achevés dont nos doctes monstrent d'estre assés satisfaits. Vous pourrés donner cette nouvelle littéraire à nostre excellent ami de Saumur [Tanneguy Le Fevre]. »

Sans doute le traducteur ne semblait pas à Chapelain assez inspiré, car, dans une lettre de l'été de l'année suivante (19 août), il lui conseille (p. 254), après un exorde par insinuation où coule le miel des excessifs éloges, de revoir son long travail, de le purger (*sic*) de tout ce qu'il y trouvera de faible, de dur, de lâche, d'impur, et il l'exhorte plaisamment à s'exciter et à s'échauffer, chaque fois qu'il voudra se mettre à l'ouvrage, par la lecture de trois ou quatre pages de Virgile, ajoutant que c'est par ce procédé que Grotius est devenu un grand poète.

Dans plusieurs des lettres suivantes, les compliments pleuvent sur la tête de l'abbé Paulet. Tantôt Chapelain le met au nombre de nos *meilleurs poètes latins* (p. 464), tantôt il le proclame (p. 535) « un grand homme de bien et un fort habile homme », ce qui ne l'empêche pas de l'engager, le 13 novembre 1670 (p. 707), à retoucher de nouveau sa traduction et à faire « une troisième repassade ». Croirait-on que l'abbé Paulet trouva un émule en Languedoc, et que le doyen du présidial de Toulouse, M. de Montaigu, consola la vieillesse de Chapelain en traduisant à son tour l'indigeste poème? Empruntons une

Paulet, du 25 du même mois (p. 148) : « Voilà une rare constance que la vôtre à la servir [la Pucelle] et qui vous doit bien obtenir ses bonnes grâces préférablement à tous ses autres galants. » Chapelain, voulant que la gloire qui lui semblait ainsi rejaillir sur lui s'étendît jusqu'au bout du monde, annonce avec enthousiasme (p. 170) à Bernier, « médecin du grand Mogol, à Delli », qu'à son retour de l'Inde il trouvera « une version latine très exquise » du poème en l'honneur de Jeanne d'Arc. La lettre au philosophe Bernier est du 13 novembre 1661. Le 9 décembre de la même année, la grande nouvelle est annoncée (p. 182) à Nicolas Heinsius, ambassadeur de Hollande en Suède.

dernière citation, qui est un cri de triomphe, à la correspondance de la victime de Boileau (lettre du 15 septembre 1672 à M. Montaigu, p. 789) : « Du Bartas, pour sa *Semaine,* il peut y avoir un siècle, a eu le même destin, pour marque de son grand prix, d'avoir veu de son vivant deux versions latines de son ouvrage, l'un de du Monin, l'autre de de Lerm qui ne luy apportent pas un mediocre lustre. Le mien vous en est d'autant plus redevable à tous deux qu'il estoit moins digne d'une si grande gloire. »

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

A Monsieur Chapelain, à Paris.

« Monsieur,

« Vous aurez receu probablement le pacquet que je vous envoyai dernierement par le messager d'Aurilhac. Je vous fay ce petit cartel pour vous asseurer de mes tres humbles respects et de la continuation de mon travail. Je suis bien avant dans les prédictions du livre huictiesme; la voix apostrophe Monseigneur le prince de Condé. Ce livre m'a tout consolé, y rencontrant des autels à descrire, comme une matiere la plus conforme à ma profession. J'espere vous l'expedier et envoyer bientost. Un de vos illustres Parisiens, deputé du clergé de France pour prescher la controverse, Monsieur des Isles, est venu en ces quartiers pour faire teste à un synode de huictante six ministres assemblez à Realmont, à trois lieues d'Albi. Il resfute chasque jour leur presche et le fait de si belle façon et si puissamment, que tout le monde est icy dans l'admiration et n'a-t-on jamais veu en ces quartiers un esprit de cete force et de cete presence; car trois heures apres le presche du ministre il repete tout le discours presque mot à mot avec une memoire prodigieuse. J'ay creu estre obligé

à vous escrire ceey pour le loüer à ma façon non pas à l'esgal de ce que merite cet incomparable defenseur de nos autels. Je vous diray :

« *Mitte tuas messes, accipe Nile rosas.*

Nous vous envoyons d'icy des fleurettes, des vers; mais vous nous envoyez et des vers et quelque chose qui est incomparablement plus importante et qui peut estre esgalee au pain, comme elle l'est de vray. Je vous prie me croire,

« Monsieur,

« vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

« A. Paulet, prestre.

« D'Albi, ce 26e septembre 1649. »

LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

DE RIO DE JANEIRO

I

Cette bibliothèque s'est singulièrement accrue dans ces derniers temps, surtout sous l'administration du docteur Ramiz Galvâo, chargé depuis de l'éducation littéraire des jeunes princes de la famille impériale.

Mais on ne saurait oublier que le fonds principal de cette collection, celui qui lui donne une valeur inestimable aux yeux des bibliophiles de tout pays, a été formé sous les auspices du roi de Portugal Jean V. Ce prince, qui régna du 25 mars 1707 au 31 juillet 1750, avait des habitudes de rare magnificence. Comme la plupart des souverains de l'Europe, il avait pris Louis XIV pour modèle, aimait et recherchait les belles choses en tout genre,

et déployait un grand luxe, malgré les préoccupations que lui causaient ses guerres avec l'Espagne, qui se prolongèrent presque sans relâche jusqu'à la bataille d'Almanza. Il avait réuni et installé dans son palais d'Ajuda une bibliothèque précieuse, où figuraient les éditions les plus belles et les plus rares, richement reliées, les gravures les plus remarquables de son temps, en épreuves de premier tirage, etc.

Sans doute, le Portugal ne possédait encore à cette époque, ni un Innocencio da Sylva, ni un Fernandez Thomas, ni un Brito Aranha. Mais il avait déjà Barbosa Machado, abbé de S. Sever, le plus illustre des bibliographes de la Péninsule pendant le XVIIIe siècle. Ce fut à ses recherches et à celles de ses laborieux confrères que furent dues les premières acquisitions, et non les moins importantes, faites pour la bibliothèque d'Ajuda. La célèbre collection d'estampes formée par Barbosa Machado fut aussi réunie dans la suite à cette bibliothèque.

Elle avait eu la chance d'échapper au tremblement de terre de Lisbonne (1755), dans lequel périrent entièrement la bibliothèque royale proprement dite, celles de Saint-Dominique, du comte d'Ericeira et du comte de Vimieiro, célèbres par leurs manuscrits. La perte de ces collections est attestée par un écrit contemporain, *Réflexions sur le désastre de Lisbonne*, contenant la narration de l'épouvantable événement advenu le 1er novembre 1755, et les dix volumes d'Innocentio da Sylva ne renferment aucune indication de catalogues de ces bibliothèques. Il ne restait donc à sauver, lors de l'émigration de 1807, que la collection du palais d'Ajuda, édifice qui, par bonheur, n'avait que peu souffert dans la catastrophe de 1755.

A l'approche de l'armée de Junot, qui détermina l'embarquement précipité de la famille royale et de ses richesses, le Prince Régent, depuis Jean VI, avait bien d'autres soucis en tête que le déménagement de la bibliothèque d'Ajuda. Mais il eut le bon esprit de confier ce soin à l'homme le plus compétent de son entourage, le comte da Barca, fin bibliophile et grand amateur d'estampes, dont la collection, transférée au Brésil à la même époque, fait aussi partie aujourd'hui de cette bibliothèque, devenue la bibliothèque nationale de Rio de Janeiro.

Il n'existait dans cette ville, à l'époque de l'arrivée de la famille royale au Brésil, que trois bibliothèques dont aucune n'était pu-

blique; celles des couvents de Saint-Antoine, de Saint-Benoit et des Carmes. Le prince Régent fit installer les livres et manuscrits apportés du palais d'Ajuda dans les dépendances d'un hôpital voisin de sa résidence, et décida que cette bibliothèque serait publique.

Le classement de ce magnifique dépôt fut confié à deux savants religieux, venus sur la flotte royale, ou plutôt sur la flotte anglaise qui avait apporté la famille royale et sa fortune. Ces religieux, Gregorio Viegos et Joaquim Damaso, rédigèrent un excellent catalogue (non imprimé) des livres et manuscrits venus du Portugal. Damaso occupa le poste de bibliothécaire jusqu'à l'année 1822. N'ayant pu se décider à reconnaître l'indépendance du Brésil, il quitta furtivement Rio de Janeiro avant la conclusion définitive du traité, et se retira en Portugal, emportant, dit-on, non seulement des copies de plusieurs des plus précieux manuscrits confiés à sa garde, mais même certains originaux.

L'indépendance du Brésil étant proclamée et reconnue, le nouvel Etat dut payer une indemnité à la mère-patrie pour cette bibliothèque, incontestablement propriété royale. On en fit entrer aussi dans ce règlement de comptes une autre venue également de Portugal, celle de l'Infantado, qui toutefois n'était parvenue au Brésil que fort incomplète (*mui truncada*). Outre cette collection et celle du comte da Barca, on cite encore, parmi les bibliotheques les plus considérables annexées le plus anciennement à celle qui nous occupe, la collection spéciale du savant naturaliste Fr. José Marianno Valoso, et celle du conseiller José Bonifacio d'Andrade a Silva.

II

D'après un document manuscrit qui remonte à un demi-siècle environ (*Apontamentos sobre a Libraoia Publica da R. de J.*), cette bibliothèque ne comptait encore à cette époque que 72,000 volumes. Elle en possède aujourd'hui près de 200,000; mais dont les articles les plus dignes de l'attention des lecteurs du *Bulletin*, sont toujours ceux provenant du fonds primitif et des premières annexions. Elle est principalement riche en incunables, en éditions rares et précieuses des classiques des XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, en livres sur l'histoire ancienne du Portugal et de l'Espagne, sur le droit canon et la théologie.

Parmi les incunables, nous signalerons d'abord *deux* exemplaires sur *vélin* (sans doute de provenances diverses) de la Bible latine de Mayence, imprimée par Fust et Scheffer (1462), première édition de la Bible datée, dont un exemplaire sur papier ordinaire a été vendu 654 l. st. à Londres, il y a quarante ans. Il faut citer encore, parmi les livres les plus précieux du xve siècle, les éditions de Sénèque, de Plutarque et de Boèce en espagnol, et le volume encore plus rare des traités du docteur Ortiz, quatre volumes imprimés à Séville en 1491, 1493 et 1497 par *Les Trois Allemands* (Paulo de Colonia, Joannes de Nuremberg, et Meynhardt Unguto); — les éditions d'Apulée imprimées à Vicence en 1481, et à Milan en 1497; et les suivants, tous imprimés à Venise: Silius Italicus (1492); Justinus (1490); Cicéron (1494); Juvénal et Ovide (1509), etc. :

Parmi les articles les plus importants du xvie siècle, la Bible polyglotte dite de Ximenès (1514-17, 6 vol. in-fol.); la Bible espagnole de 1553, dite *des Juifs* ou de Ferrare (rarissime); — une collection des éditions *aldines* jusqu'en 1550, notamment Pausanias, Homère, Aulu-Gelle, Cicéron (l'édition latine et celle de la traduction italienne); Eschyle, Appien, Stace, Sénèque, Artémidore, etc.; — une collection des livres théologiques et classiques imprimés à Bâle par Froben, comme Ammien Marcellin, Tite-Live, Josèphe, Térence, Pline le Jeune, Denis d'Halicarnasse et autres; — celle des Etienne, entre autres le fameux *Thesaurus linguæ grecæ*, les éditions d'Hérodote, de Thucydide, de Pindare, d'Anacréon, d'Apollonius de Rhodes, quatre éditions de Cicéron, etc.; — une collection presque complète des classiques elzéviriens; une autre, que regrette vivement le Portugal, celle dite *camonéenne*, des œuvres du Camoëns, le poète portugais national. La bibliothèque de Rio de Janeiro possède toutes les premières éditions des *Luziadas*, y compris la rarissime édition *princeps* de 1572, en parfait état de conservation.

Dans la section des manuscrits, qui comprend environ 8,000 articles, on remarque une Bible de 1300, chef-d'œuvre de calligraphie en caractères microscopiques; de nombreux documents sur le Brésil, entre autres le recueil des lettres adressées par les premiers missionnaires jésuites au général de l'Ordre. Ce recueil, dont quelques pièces seulement ont été publiées, mériterait de l'être en entier. Il renferme des détails du plus grand intérêt, et

qu'on chercherait vainement ailleurs, sur les premiers temps de la colonisation, l'état du pays à cette époque, la population indigène, etc.

Nons avons omis de citer, parmi les imprimés, un livre bien précieux, quoique relativement moderne, un des *sept* exemplaires sur vélin de la belle édition du *Don Quicholte*, exécutée par Pellicer (Madrid, 1797-98).

La section des estampes contient un grand nombre de dessins originaux des grands maîtres, et plus de 30,000 pièces, dont un grand nombre de premier ordre. Elle a été considérablement enrichie par l'adjonction de la célèbre collection de Barbosa Machado, et par celle de l'*Araujense* du comte da Barca, et 125 volumes gr, in-fol.,comprenant le *Grand Théâtre de l'Univers* et les *Antiquités romaines*, recueils uniques dans leur genre.

III

Comme nous l'avons dit au début de cet article, la bibliothèque de Rio de Janeiro doit beaucoup au docteur Ramiz Galvâo. Elle s'est enrichie, sous son administration, non seulement de bons livres modernes français, anglais, etc., mais d'ouvrages rares, relatifs à l'histoire et à la géographie de l'Amérique du Sud. En même temps il a appris aux Brésiliens à mieux apprécier leurs richesses. Ainsi, à l'occasion des fêtes du tricentenaire de la mort du Camoëns (10 juin 1880), il a organisé à la bibliothèque une exposition des plus belles éditions du poète, et en a rédigé le catalogue. Le succès de cette exposition *camonéenne* l'engagea à en organiser l'année suivante une autre bien plus considérable dont le catalogue est également son œuvre, celle des livres relatifs à l'histoire du Brésil. On lui doit aussi une intéressante monographie sur Barbosa Machado et ses collections; les deux premiers tomes d'un nouveau catalogue des manuscrits de la bibliothèque, sur le même plan que le beau travail de Paulin Paris *(les manuscrits de la Bibliothèque du Roi)*; — la réimpression de plusieurs rarissimes ouvrages brésiliens, celle notamment d'opuscules composés par les anciens missionnaires en langage *kiriri* et *guarani*, pour la conversion des Indiens. Enfin, il a fondé en 1876 : les *Annales de la Bibliothèque nationale de Rio de Janeiro*, recueil qui forme déjà plusieurs volumes in-4°. Cette publication est faite princi-

palement au point de vue brésilien, et il ne pouvait en être autrement. La plupart des articles dont il se compose se rapportent soit a la lexicographie, soit à l'histoire naturelle ou à la géographie de ce vaste Empire, dans lequel tant de choses sont à étudier, ou même encore à découvrir.

La bibliothèque de Rio de Janeiro est présentement installée rue de Paseio, 48, et ouverte tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, à toutes les personnes qui se présentent décemment vêtues. Son directeur actuel est M. de Saldanha da Gama.

Ce local, depuis longtemps considéré comme insuffisant, le devient tous les jours davantage, en raison de l'augmentation continuelle du nombre des volumes, et de celui des lecteurs. Aussi, dès 1883, on avait mis au concours le projet d'un vaste édifice qui réunirait la bibliothèque, les archives et des salles de conférences. L'un des derniers numéros de l'*Etoile du Sud*, journal français bi-mensuel imprimé à Rio de Janeiro, nous apprend que « la commission nommée par ordre du ministre pour l'examen des projets présentés s'est réunie le 9 décembre dernier sous la présidence du ministre de l'intérieur, baron de Mamoré, et a conféré le premier prix de 10 contos de reis (20,000 fr. environ) à notre compatriote, M. Auguste Sauvage, architecte à Paris. » Un second prix, de 4 contos de reis, a été attribué à M. Francisco de Azevedo Monteiro Caminhoa, architecte à Rio de Janeiro (1).

Ainsi, par un jeu bizarre de la destinée, cette précieuse collection, dont une invasion de troupes françaises a déterminé le transport au Brésil en 1807, serait, avant la fin du siècle, placée enfin dans un local digne d'elle par un artiste français. Si les choses s'arrangent ainsi, le Brésil n'aura de toute manière qu'à se louer de la France!

FERDINAND DENIS.

(1) *Etoile du Sud*, n° du 21 décembre 1885-5 janvier 1886.

UN APOTRE ITALIEN DE LA RÉFORME

(Episode de l'histoire religieuse du XVIe siècle).

Dialogue de M. Bernardin Ochin, Senois, touchant le Purgatoire, réimprimé sur l'édition originale de 1559, *avec notice et portrait. Librairie générale.* (In-18, tiré à 300 exemplaires sur sur Hollande, 2 sur vélin, 2 sur parchemin.)

I.

Parmi les livres de controverse publiés pendant le XVIe siècle, il n'en est pas de plus rares que ceux de Bernardino Ochino, de Sienne (1487-1565), l'un des premiers adeptes de la Réforme en Italie. Cette rareté s'explique par ce fait curieux que les écrits religieux, ou plutôt antireligieux d'Ochino ont été proscrits, non seulement par l'Eglise catholique, mais par les plus zélés réformateurs.

Les renseignements que nous possédons sur sa vie sont confus et contradictoires (1). Né à Sienne dans une condition obscure, il était entré dès l'âge de seize ans dans l'Ordre de Saint-François. Mais il ne tarda pas à en sortir, et vécut plusieurs années dans le monde, où il s'occupa, dit-on, de médecine. Il reprit ensuite l'habit de franciscain, se fit remarquer par son éloquence et parvint au grade de *Definitor generalis,* ou membre du conseil général de l'Ordre. Enfin, à l'âge de quarante-sept ans, il passa dans l'Ordre récemment fondé des Franciscains ré-

(1) On peut consulter sur Ochino, outre la notice par trop optimiste jointe à la réimpression de son pamphlet contre le Purgatoire, ce qui est dit de ses commencements dans un livre de M. J. Bonnet, *Aonio Paleario,* étude historique sur les apôtres de la Réforme en Italie. M. Bonnet comble Ochino d'éloges à propos de sa rupture avec Rome, mais n'a garde de le suivre au delà, oubliant qu'en toutes choses il faut considérer la fin. Pour bien connaître ce personnage, il est indispensable de recourir à l'article très détaillé que lui a consacré Bayle dans son Dictionnaire, où il a réuni tous les témoignages contemporains.

formés dits *Capucins,* voués spécialement à la prédication, dans lequel son remarquable talent de parole lui promettait un avancement rapide. Il fut en effet élu supérieur-général de ces religieux quatre ans après (1538). Malgré son zèle et sa vie austère, ces évolutions trahissaient déjà un esprit inquiet et ambitieux.

Ochino n'était rien moins qu'un érudit. En pleine Renaissance, il savait à peine le latin, ne parlait et n'écrivait que sa langue maternelle. Mais ses sermons italiens étaient très courus, goûtés à la fois du peuple et des plus beaux esprits de ce temps. Charles-Quint disait de lui : « Cet homme ferait pleurer des pierres ! ». Plusieurs contemporains ont vanté sa stature imposante, sa belle et austère physionomie, qui ajoutaient au prestige de sa parole. Il est probable que le capuchon et la longue barbe réglementaires le faisaient paraître à son avantage ; car le portrait authentique, fait après son apostasie, et qui le représente en costume de ministre, avec la barbe et les cheveux courts, donne plutôt l'idée d'un homme assez laid. C'est une physionomie fortement caractérisée, mais dure et vulgaire.

Ce fut, dit-on, à Naples, qu'Ochino et un autre adepte italien de la Réforme, le moine florentin Pierre-Martyr Vermigli, furent initiés aux doctrines des novateurs par l'Espagnol Juan Valdez, secrétaire du vice-roi. Ils formèrent ce que les écrivains de la Réforme appellent un *triumvirat évangélique,* et firent pendant plusieurs années une propagande active, quoique clandestine, dans plusieurs grandes villes d'Italie. Telle est du moins la tradition protestante, mais il ne serait pas impossible qu'Ochino eût été converti par Calvin lui-même pendant le séjour que fit ce réformateur à Ferrare et dans diverses localités de l'Italie du Nord, en 1535 et 1536. D'autre part, des contemporains catholiques affirment que le vrai motif de la défection d'Ochino fut une déception d'orgueil : le dépit de ce qu'on lui avait refusé, ou de ce qu'on lui faisait attendre trop longtemps un chapeau de cardinal.

Quoi qu'il en soit, ce fut seulement en 1542 qu'Ochino, prêchant à Venise pendant le carême, et fatigué, suivant son expression, « de n'annoncer qu'un Christ masqué, défiguré », commença à « mêler à ses sermons quelques-unes des *grandes vérités* de la Réformation ». Cette fois on eut égard à son âge, à ses antécédents honorables ; il en fut quitte pour une admonestation du Nonce, et s'observa davantage pendant le reste de la station. Mais quelques semaines après, dans des conférences particulières qu'il faisait à Vérone aux membres de son Ordre qui se destinaient à la prédication, il recommença ses attaques contre les Indulgences, le Purgatoire et les Institutions monastiques. Instruit aussitôt de cette nouvelle incartade, le pape Paul III ordonna au rebelle de venir s'expliquer à Rome. Ochino fit d'abord mine de répondre à cet appel, mais il n'alla que jusqu'à Bologne. Ne voulant ni se rétracter ni s'exposer aux conséquences d'un refus, il se détermina à fuir. Il écrivit à la célèbre Victoria Colonna, marquise de Pescaire, l'une de ses grandes admiratrices : « Le Seigneur saura me trouver partout, s'il a besoin de mon sang ». En attendant, il ne négligea rien pour se soustraire aux poursuites des hommes, dans cette occasion et dans beaucoup d'autres.

Cette évasion fit grand bruit en Italie. Peu de temps après, l'un des disciples secrets d'Ochino, Antonio della Paglia (Aonio Paleario), se défendant à Sienne contre une accusation très méritée d'hérésie dont il eut toutefois la chance d'être absous, fit publiquement allusion à l'aventure du fameux prédicateur siennois. Il se garda bien de l'en féliciter, comme le dit par mégarde l'auteur de la notice récente sur Ochino. Mais comme aucune sentence n'avait encore été rendue contre lui, il s'en prévalut pour le plaindre, affectant de le considérer comme victime de quelque calomnie. Il prédit que « l'exil de ce saint homme serait glorieux, qu'il exercerait un ministère de paix et de conciliation dans les pays désolés par l'anarchie religieuse » ; — prédiction bien démentie par l'événement.

Suivant l'habitude des lettrés de cette époque, Antonio della Paglia avait modifié son nom pour lui donner une physionomie antique. D'Antonio il avait fait *Aonio,* par dévotion pour les Muses, et de della Paglia, *Paleario.* C'était un homme instruit et de quelque talent, mais que son dernier biographe a un peu surfait. Il y a dans sa vie un épisode que M. Bonnet trouve admirable, et qui nous paraît d'un ridicule achevé. Un jour il reçoit à Lucques, où il enseignait le grec, la nouvelle que sa femme, gravement malade à Sienne, est morte ou peu s'en faut. Paleario se précipite... à son bureau, et commence une belle pièce en vers latins pour servir d'épitaphe à la défunte. Pendant qu'il est dans le feu de la composition, survient un nouveau message annonçant que la femme va mieux. Mais le mari poète refuse de le croire ; il ne saurait admettre sitôt, comme non avenu, un trépas qui lui inspirait de si belles pensées. Il s'obstina à regarder sa femme comme morte tant qu'il n'eut pas fini ses stances, de même que Bassompierre voulait absolument que sa mère eût vécu jusqu'à la fin du ballet dans lequel il remplissait un rôle.

Bembo, ami et protecteur de Paleario, le conjurait de s'en tenir à l'étude de la littérature grecque et latine, et de ne pas se mêler de théologie. Il ne suivit pas ce conseil et eut lieu de s'en repentir. Convaincu de connivence avec les hérétiques allemands, et d'être l'auteur de libelles contre le Pape et le concile de Trente, il fut condamné à mort et exécuté en 1570.

Il paraît qu'à l'époque de la fuite d'Ochino, plusieurs catholiques sincères, prévenus en sa faveur, le crurent d'abord imprudent et malheureux plutôt que coupable. Quelques-uns lui écrivirent pour l'engager à se soumettre, notamment le savant Tolommei, l'un des écrivains *bene meriti* de la langue italienne suivant Tiraboschi. Leurs instances furent inutiles ; la défection d'Ochino avait été trop fortement encouragée par les Réformés italiens, pour

lesquels l'adjonction d'un personnage si populaire était un coup de parti. La duchesse Renée de Ferrare, dont Calvin en personne avait fait, dès 1535 « la grande, solide et utile conquête (Guizot) », fournit au capucin transfuge les moyens de gagner Genève. Craignant d'être arrêté en route, il avait endossé un élégant costume séculier (d'autres disent un habit de soldat), et ne s'arrêtait que dans des cabarets où l'on n'avait garde d'aller chercher l'austère prédicateur. Il poussa même le déguisement à l'excès, en « faisant provision d'une femelle », suivant l'expression de Bayle, qui, tout en défendant Ochino comme ennemi de Rome et libre penseur, ne lui épargne pas les railleries. Ochino, que M. Bonnet nous représente tournant une dernière fois vers l'Italie ses yeux mouillés de pleurs, arriva à Genève en compagnie d'une Lucquoise, lingère ou blanchisseuse de son état. (Lucques était alors un des foyers les plus actifs de l'hérésie au delà des Alpes.) Il s'empressa de l'épouser publiquement, « pour passer, dit Bayle, un contrat indissoluble avec l'hérésie. La charité, ajoute l'impitoyable persifleur, nous ordonne de croire qu'il ne mena cette personne en Suisse, qu'à cause qu'il appréhendait qu'autrement elle ne perdît l'occasion de se retirer de Babylone. Car il eût été bien simple et trop prévoyant s'il eût cru qu'il fallait se précautionner contre la disette de femmes, en allant au pays de Réformation (1). »

L'ex-capucin était âgé de cinquante-cinq ans quand il contracta cette union, dont il naquit au moins quatre enfants ! Ajoutons, à sa décharge, que ce n'était pas la dot qui l'avait séduit. Sa femme et lui n'avaient rien ou presque rien emporté d'Italie. Il fut réduit, pour vivre, à exploiter le bruit qu'avait fait son évasion. Il écrivit de Genève, sous forme de lettres apologétiques, plusieurs petits

1. On sait le mot d'Erasme à propos de ces mariages : « J'admire ces Réformateurs qui prennent la qualité d'apôtres et renoncent au célibat, au lieu que les vrais apôtres quittaient leurs femmes pour n'être occupés que de Dieu et de l'Evangile. »

pamphlets qui furent aussitôt traduits en latin et en allemand, et un premier recueil d'anecdotes satyriques contre la cour de Rome. Ce volume fut publié d'abord en italien, mais il en parut ensuite une traduction française sous ce titre heureusement imaginé pour la vente : *Apologues, èsquels se découvrent les abus, folies, superstitions, erreurs, idolâtries et impiétés de la synagogue du Pape.* » Un exemplaire de cette traduction, encore plus rare que l'original, a été vendu 900 fr. à la vente Turner. Il parut en Italie plusieurs réfutations de ce pamphlet; l'une d'elles avait été, dit-on, inspirée et même dictée par le pape Paul III lui-même.

Ochino publia aussi à Genève un recueil de ses sermons prêchés en Italie, qui furent dans la suite réimprimés à Bâle, puis traduits en français sous ce titre : Sermons fort utiles de M. Ochin (1561). Quelques-uns de ces sermons, parfaitement orthodoxes, justifient l'ancienne réputation de leur auteur, notamment celui intitulé *du Pourquoy*, dans lequel il démontrait éloquemment le danger d'une recherche indiscrète des questions d'ordre surnaturel, de cette curiosité, fille de l'orgueil, qui devait l'entraîner lui-même jusqu'aux abîmes du scepticisme. « Plusieurs s'enquèrent, disait-il, pourquoy Dieu n'a esleu tout le monde, pourquoy il a créé ceux que il a prévu qui se damneraient en le déshonorant..., pourquoy J.-C. n'est plustost venu... L'on ne peult monter aux vérités surnaturelles, sinon par l'échelle de la foy. Les petits vers ne sont capables des affaires des hommes, ne (ni) nous aussi des choses divines. Et qui sommes-nous, sinon pauvres misérables ? Et toutesfois nous voulons entrer en la chambre secrette de Dieu ; luy respondre et disputer avec luy. Il n'est pas permis au serviteur de vouloir savoir jusqu'aux secrets de son maistre. Celuy qui veult passer une rivière doit passer le gué, mais s'il veut chercher partout il se noye... Beaucoup de vérités sont destinées à être sceües (seulement) en l'autre vie... Tu ne scais pas tous les secrets des hommes,

voire ne tout ce qui se fait en ta maison, et tu veux scavoir les secrets de Dieu et tout ce qui se fait au ciel !... Il faut mortifier cette curiosité insatiable et croire que Dieu fait bien toutes choses ».

Ces sages préceptes, si bien exprimés, cantrastent étrangement avec la conduite et le langage ultérieurs d'Ochino. Il aurait pu dire, comme Médée :

Video meliora proboque,
Deteriora sequor.

Dans plusieurs de ces sermons, censés antérieurs à sa rupture avec Rome, il s'exprime fort librement sur les points controversés. Bayle loue bien fort ce grand courage, mais ajoute malignement : « resterait à savoir si ces sermons avaient bien été prononcés en Italie, tels qu'ils ont été imprimés en Allemagne ».

Il avait d'abord été accueilli à bras ouverts par « Maître Calvin », grâce à la recommandation de la duchesse de Ferrare. Trois ans après, pour des motifs qu'on ignore, il quitta brusquement Genève et s'en fut à Bâle, où ses ouvrages étaient traduits et imprimés en diverses langues. Au bout de quelques mois il fut demandé à Augsbourg, pour remplir les fonctions du ministère évangélique auprès des réformés italiens émigrés. Mais l'année suivante (1547), il lui fallut déguerpir au plus vite, à l'approche de Charles-Quint victorieux, qui exigeait que l'ex-capucin lui fût livré. Il se sauva à Bâle, et de là à Strasbourg, où les Réformés étaient les maîtres. Il fut très bien reçu par leur chef, le fameux Bucer, l'un des disciples les plus subtils de Luther (1). Là, Ochino retrouva son ami Pierre Martyr,

(1) Son vrai nom était *Kuhhorn* (corne de vache), dont celui de Bucer est une transcription pseudo-hellénique. C'était l'homme des transactions; il s'entendait au mieux à rédiger de ces compromis équivoques qui peuvent être acceptés par les deux partis, tout en laissant subsister au fond les dissentiments. Ce fut ainsi qu'il parvint à négocier un accommodement temporaire entre Luther, qui admettait d'une certaine façon la présence réelle, et Zwingle qui la niait abso-

qui s'était enfui d'Italie peu de temps après lui. La même année, tous deux furent appelés en Angleterre, ainsi que Bucer, par l'archevêque apostat de Cantorbéry, Cranmer. Cet homme, que quelques historiens protestants ont comparé aux grands évêques des premiers siècles, avait été l'auxiliaire complaisant des caprices conjugaux d'Henri VIII, et de sa rupture avec Rome. Néanmoins ce prince, tout en se proclamant chef de l'église anglicane, avait toujours maintenu les formes de l'ancien culte, repoussé les Luthériens et les Sacramentaires ; et Cranmer n'avait eu garde de le contredire, bien qu'il fût depuis longtemps hérétique de cœur, et marié en secret. Mais aussitôt après la mort du roi (janvier 1547), Cranmer cessa de se contraindre. D'accord avec le duc de Sommerset, régent du royaume et partisan de la Réforme, il fit venir Bucer, Ochino et Martyr, qui furent, pendant six ans, ses plus zélés collaborateurs contre le catholicisme. Ochino résidait d'ordinaire à Londres, où il publia plusieurs ouvrages. Il y fit notamment traduire en anglais et imprimer un nouveau recueil de sermons, et neuf pamphlets en forme de dialogues contre le pape. (*A Tragedy, or Dialogue of the injust usurped primacy of the bishop of Rome, and of all the just abolishing of the same.*) Il y fait un pompeux éloge du régent pour le compte duquel il travaillait, et met en scène Lucifer et Béelzébuth comme avocats de l'Eglise romaine.

Bucer n'existait plus lors de l'avènement de Marie Tudor (1553). Ses deux collègues, peu soucieux du martyre, se hâtèrent de fuir, et Cranmer se repentit trop tard de ne

lument. En Angleterre, il eut l'adresse de maintenir la hiérarchie épiscopale; cette réforme bâtarde était la seule possible sur ce terrain. A l'exemple de Luther, Bucer, qui était aussi un moine défroqué, s'était marié, et « plus qu'aucun autre », comme dit Bossuet, car il s'y reprit jusqu'à trois fois. Sa première femme était aussi une ex-religieuse, dont il eut treize enfants. « C'eût été grand dommage, remarque gravement Bayle, qu'une fille si propre à multiplier restât dans le couvent. » Bucer ne se contentait pas de prêcher d'exemple, il cherchait des partis pour ses collègues. Ce fut lui qui, pendant le séjour de Calvin à Strasbourg, l'assortit avec la veuve d'un anabaptiste, nommée Idelette.

pas les avoir accompagnés; il périt malgré toutes ses rétractations. Ochino chercha pour la seconde fois un asile à Genève. Il y arriva peu de temps après l'exécution de Servet, et se permit d'improuver ces *ardents* procédés de polémique. « Maître Calvin » prit si mal ces critiques qu'Ochino crut devoir se soustraire immédiatement à sa juridiction. Depuis ce temps, Calvin, qui jusque-là le tenait en haute estime, se déchaîna contre lui en toute occasion.

Ochino vivait péniblement à Bâle du produit de ses livres, quand il fut appelé à Zurich en 1555 pour remplir les fonctions de ministre auprès des réfugiés protestants de Locarno (Val Moggia, Tessin) expulsés par leurs voisins catholiques, et qui ne connaissaient que la langue italienne. Toutefois il ne fut admis à exercer ses nouvelles fonctions qu'après avoir souscrit le symbole ou confession rédigé par le ministre Bullinger, qui exerçait sur l'Eglise de cette ville une autorité analogue à celle de Calvin à Genève. C'était, suivant l'expression d'Ochino lui-même, « le tyran et le pape réformé » de Zurich.

Cet assujettissement irritait fort l'ex-capucin. Il disait que ce n'était pas la peine de s'être soustrait à la juridiction du pape pour faire acte d'obédience à tel ou tel chef d'Eglises dissidentes, et abdiquer en sa faveur le droit individuel d'examen et d'interprétation de l'Ecriture, principe fondamental de la Réforme. Pourtant il feignit de se soumettre, mais avec l'arrière-pensée d'éluder ses engagements aussitôt et le plus souvent qu'il pourrait. Il y réussit en faisant imprimer de nouveaux ouvrages polémiques et dogmatiques à Bâle, où les autorités étaient plus tolérantes ou moins vigilantes. Les textes originaux, toujours écrits en italien, étaient communiqués au recteur, qui ne savait pas cette langue. Mais comme il y distinguait çà et là des attaques contre l'Eglise romaine, il ne lui en fallait pas plus pour laisser passer l'ouvrage, qui était aussitôt traduit en latin, en français et en allemand. Ce fut ainsi qu'Ochino

réussit pendant plusieurs années à mettre dans la circulation des écrits où la Réforme officielle n'était guères moins maltraitée que le catholicisme, et qui ne s'en vendaient que mieux. Parmi ces écrits, supprimés par les protestants eux-mêmes après la condamnation d'Ochino, figurait le *Dialogue sur le Purgatoire,* dont le texte italien avait paru en 1556 et la traduction française en 1559 (1). Dans cet opuscule, des religieux de différents ordres, Cordeliers, *Jacopins* (sic), Augustins, etc., entrent tour à tour en lice avec le réformé Théodidacte (enseigné de Dieu), au sujet de l'existence du Purgatoire; et, bien entendu, sont battus par lui à plate couture. Il nie absolument le Purgatoire, contredisant ainsi la doctrine primitive de Luther. Celui-ci, dans la fameuse dispute de Leipzig avec Eckius (juillet 1519), se disait persuadé de l'existence du Purgatoire, bien que, suivant lui, les preuves n'en fussent pas tout à fait convaincantes. En même temps Théodidacte (ou Ochino) glissait dans cette polémique d'autres propositions, contraires aux opinions dominantes parmi les théologiens protestants. Dans d'autres publications postérieures, faites également d'une façon subreptice, on voit se multiplier, s'accentuer ces dissidences. Elles portent sur les points les plus graves, comme le baptême et la Cène qu'Ochino prétend être des institutions d'origine purement humaine, bien qu'agréables à Dieu. Prises dans leur ensemble, ces dernières œuvres d'Ochino offrent comme un reflet des divergences qui se manifestaient déjà entre les diverses sectes détachées de l'Eglise romaine, et qui, suivant l'appréciation quelque peu optimiste d'un écrivain protestant moderne, « attestaient la vitalité de la Réforme (2) ». On remarque aussi que ses hésitations, ses

(1) Un exemplaire de cette traduction, encore plus rare que l'original, a été payé 1,500 fr. à la vente Turner. La réimpression récente a été faite d'après un autre exemplaire, qui est à la Bibliothèque nationale.

(2) M. J. Bonnet, *Aonio Paleario,* p. 276. Ce savant écrivain, après avoir parlé

doutes redoublent à mesure qu'il s'enfonce davantage dans le libre examen des points controversés. Cette tendance est surtout visible dans un traité ou dissertation sur le libre arbitre et la nécessité, publié en 1561 sous le nom significatif de « Labyrinthes ». Après avoir vainement cherché une issue, une solution qui le satisfasse, il conclut que Dieu n'exige pas que l'homme se prononce sur ces questions difficiles, et finit par le mot de Socrate : « Je ne sais qu'une chose, c'est que je ne sais rien ! »

II.

Cependant Ochino, enhardi par l'impunité, et sans doute aussi par la vogue de ses livres, devenait de plus en plus agressif contre le protestantisme officiel. La même année (1561), dans un autre ouvrage édité à Bâle, il disait entre autres choses : » que, depuis quarante ans, diverses Eglises s'étaient réformées, dont chacune croyait posséder la doctrine parfaite, et traitait les autres d'hérétiques ; qu'à cause de cette anarchie, *ceux qui vivaient dans l'Eglise romaine feraient aussi bien d'y rester malgré ses erreurs* ». Bien que ce livre n'eût été imprimé qu'en italien, il en fut parlé à Zurich, et l'auteur eut à subir une rude objurgation des ministres de l'Eglise réformée. Il parvint encore à se tirer d'affaire en prétendant qu'on l'avait mal compris ; qu'il n'avait nullement entendu donner sérieusement aux papistes le conseil de persister dans leur idolâtrie, mais seulement exprimer par une figure oratoire la tristesse que lui causaient les dissidences persistantes et croissantes des Réformés. Il avait beau jeu à soutenir cette thèse avec des gens qui ne savaient pas l'italien. Il en fut donc quitte cette fois pour la recommandation d'être plus circonspect à l'avenir.

Malheureusement pour lui, il ne tint pas compte de ce

avec enthousiasme de la rupture d'Ochino avec Rome, garde le silence sur ses dernières mésaventures avec les Réformés.

premier avertissement. Deux ans plus tard, il publia un ouvrage plus considérable, divisé en trente dialogues, dans lequel, non content de revenir à la charge sur les questions controversées entre les diverses Eglises réformées, il attaquait indirectement, sous prétexte de les défendre, les dogmes sur lesquels toutes ou presque toutes s'accordaient encore, comme les mystères de la Trinité et de la Rédemption, le péché originel etc. (1). Dans plusieurs de ces dialogues, l'auteur mettait aux prises un chrétien et un juif; et bien qu'il parût conclure en faveur du premier, l'avantage demeurait, en fait, à son adversaire. C'est ainsi que, dans le traité de la Nature des Dieux, Cicéron, par prudence, donne raison au dévot Balbus, tandis qu'en réalité le véritable vainqueur dans la dispute est l'incrédule Cotta. Dans ces polémiques, Ochino avait reproduit, *en les poussant fort avant,* comme dit Bayle, les arguments de deux sectes en horreur à toutes les autres, celles des anabaptistes et des sociniens ou nouveaux ariens, dont le fondateur, Lelio Socin, était originaire de Sienne comme Ochino. Celui-ci pouvait alléguer, il est vrai, pour sa justification, que ces doctrines n'étaient pas les siennes, puisqu'il ne les citait que pour les combattre. Mais cette excuse lui manquait pour un autre dialogue relatif au mariage, dans lequel il donnait, de son chef, de singuliers conseils aux gens malheureux en ménage. Il se faisait demander, par exemple, si le mari d'une femme stérile, infirme ou d'un trop mauvais caractère, avait le droit d'en *connaître* une autre sans répudier la première? A quoi il répondait, qu'en principe, la pluralité des femmes était un gros péché; que par conséquent l'époux mal loti devait implorer instamment la grâce de la continence; — que si néanmoins Dieu était sourd à sa prière, il pourrait suivre sans péché l'instinct qui lui paraîtrait le moins coupable; — ce qui semblait autoriser la polygamie ou même le

(1) On sait que la croyance au mystère de la Trinité était proclamée par l'article premier de la Confession d'Augsbourg.

concubinage. Ochino, il faut bien le dire, ne faisait là qu'ériger en principe ce que Luther et ses premiers disciples avaient permis, par politique, au landgrave de Hesse, leur grand protecteur. De plus, on doit reconnaître à sa décharge avec Bayle, qu'étant alors âgé de soixante-seize ans, il semblait personnellement désintéressé dans la question. Mais les défenseurs du catholicisme avaient tiré un si bon parti de l'affaire du landgrave de Hesse, qu'il était plus qu'inutile, du côté des Réformés, de revenir sur ce point. Enfin, dans un dernier dialogue, Ochino attaquait violemment la tyrannie doctrinale de Bullinger (successeur de Zwingle), le chef de la Réforme à Zurich. Et, pour comble d'imprudence, ce n'était pas l'original italien qu'il faisait imprimer, mais une traduction latine, que tous les ministres de la Réforme pouvaient comprendre.

Cette publication fit grand scandale. Ochino fut surtout attaqué, tout d'abord, non seulement par Calvin, mais par son élève et successeur désigné, le fameux Théodore de Bèze, dont l'autorité était déjà grande dans toutes les églises calvinistes de Suisse et de France. Outre qu'il partageait l'inimitié de son maître contre Ochino, de Bèze avait une rancune particulière contre Sébastien Castalion, le traducteur latin de la plupart des ouvrages de l'ex-capucin, et notamment de ces derniers dialogues. Castalion (1), originaire du Dauphiné, homme fort instruit et chaud partisan de la Réforme, n'en avait pas moins été expulsé de Genève longtemps auparavant par Calvin, à la suite d'un dissentiment sur le *Cantique des Cantiques* et sur certaines questions *brûlantes* de doctrine. On dit qu'il s'était avisé, comme Ochino, de trouver à redire au supplice de Servet. Il s'était retiré à Bâle et y vivait péniblement du produit de ses traductions et des émoluments

(1) Son vrai nom était *Châteillon ;* il en avait fait Castalion en souvenir de la fontaine de Castalie, de même que Paleario avait transformé en *Aonio* son prénom trop vulgaire d'Antonio.

d'une chaire de langue grecque ; émoluments si minimes qu'il était obligé en outre de labourer la terre, et d'exécuter à l'occasion des travaux de menuiserie ou de charpente, pour faire subsister une femme et huit enfants qu'il avait (1). L'implacable Calvin fit à ce pauvre homme les honneurs de deux libelles spéciaux, dans lesquels il l'appelait monstre d'impudence, d'ignorance et de bestialité, brouillon, corrupteur de l'Ecriture, chien galeux et hargneux, *voleur de bois,* etc. Castalion répondit avec beaucoup de modération et d'habileté. Il se justifiait notamment, de la façon la plus complète, de l'accusation d'avoir volé du bois, en racontant le fait qui avait donné lieu à cette calomnie. Demeurant dans la basse ville, sur le bord du Rhin, et manquant souvent de combustible et d'argent pour en acheter, il lui était plus d'une fois arrivé, comme à d'autres pauvres gens ses voisins, d'arrêter au passage et de repêcher avec un croc des morceaux de bois flottants. Il faisait cela sans scrupule, au vu et au su de tout le monde, puisque ces épaves du fleuve appartenaient au premier occupant.

Théodore de Bèze intervint bientôt dans la querelle et fit pleuvoir une nouvelle grêle d'injures sur Castalion. Au fond, le grief le plus sérieux de Calvin et de de Bèze contre ce pauvre diable, c'est qu'il était auteur de traductions latines et françaises de l'Ecriture, qui faisaient concurrence aux leurs sur le marché calviniste. La traduction des derniers dialogues d'Ochino, vraiment répréhensibles au point de vue de la réforme autoritaire, fournit à de Bèze une belle occasion de revenir à la charge. Il voulait à toute force faire chasser Castalion de Bâle, et en serait sans doute venu à bout si celui-ci n'était mort de misère, et aussi de chagrin (décembre 1563). « J'en-

(1) Cette circonstance que Castalion était charpentier, donna lieu au jésuite Garasse, qui ne ménageait pas plus les gens de la Réforme qu'ils ne se ménageaient entre eux, de dire que Castalion avait « charpenté et raboté » la Sainte Ecriture.

tends avec une grande honte de nostre siècle, dit à ce sujet Montaigne, qu'à nostre veue, ce très excellent personnage en sçavoir, soit mort en estat de n'avoir pas son saoul à manger : et croy qu'il y a mil hommes qui l'eussent appelé avec advantageuses conditions, ou secouru où il estoit, s'ils l'eussent sceu (1) ». Bayle, qui a toujours l'air de se moquer des gens, même quand il en dit du bien, s'écrie à son tour : « N'est-ce pas une chose bien déplorable qu'un homme si rempli d'hébreu, et de grec, et de latin, ait été si pauvre ! S'il se fût tenu, dit-il encore, dans les bornes de sa profession (de professeur de littérature grecque), il aurait rendu de plus grands services qu'il ne fit à la République des Lettres, et se fût garanti de mille chagrins. Au lieu de cela, il fit le spirituel et le dévot; il se mêla des questions les plus délicates, les plus obscures de la Théologie. Il devait les laisser à ceux à qui elles appartenaient d'office, ou s'il voulait à toute force se fourrer dans ce commerce, il fallait qu'il s'appliquât le conseil d'Esope : « ou n'approcher point du tout les Rois, ou ne leur dire que des choses agréables ». Cälvin et de Bèze étaient bien en effet de véritables autocrates, qu'il ne faisait pas bon de contredire (2) ».

Le sort d'Ochino fut plus misérable encore. A force de dénonciations et d'invectives, de Bèze avait fini par exciter contre lui un *tolle* général dans les Eglises suisses et rhénanes, notamment à Strasbourg, à Bâle, à Zurich. Dans cette dernière ville, où il résidait encore, il y eut contre ses agissements et sa doctrine une sorte d'enquête par devant le Conseil ecclésiastique ou Consistoire, composé, comme à Genève, de ministres du culte et de laïques ; véritable tribunal d'inquisition protestante. Nonobstant l'opi-

(1) *Essais*, I, 34.

(2) Cette opinion de Bayle était aussi celle d'un des contemporains et coreligionnaires de Castalion, le savant Ramus, l'une des victimes de la Saint-Barthélemy. On a vu ci-dessus que Bembo avait donné précisément le même conseil à Paleario, qui eût bien fait de le suivre.

nion de quelques modernes qui prétendent que toute la science, à cette époque, était du côté des ennemis du catholicisme, il paraît que bon nombre de ces juges d'Ochino ne savaient pas un mot de latin ; on fut obligé de traduire pour eux en allemand les passages incriminés. Outre ceux que nous avons cités précédemment, on trouva qu'il avait blâmé l'application de la peine de mort aux hérétiques, ce qui parut une allusion évidente au supplice de Servet, qu'il n'était pas permis de critiquer. Dans un autre dialogue, il revenait, malgré ses engagements antérieurs, sur les querelles des théologiens de la Réforme. Il faisait dire à un de ses interlocuteurs : « que, comme la colombe de Noé après le déluge ne trouva de repos que dans l'Arche ; lui aussi, après avoir parcouru toutes les Eglises réformées, n'en avait trouvé aucune à laquelle il pût s'attacher ; qu'en conséquence il voulait s'en aller en Hongrie fonder une nouvelle Eglise, exempte de tous les défauts des autres ». Il fut en même temps accusé d'avoir entretenu des intelligences secrètes avec les anabaptistes et les sociniens, d'avoir reproduit avec une complaisance évidente les arguments sur lesquels ils appuyaient leurs erreurs, tout en feignant de les réfuter.

Ochino se trouvait déjà dans une position des plus tristes, au moment où fondait sur lui cette tempête. Il venait de perdre sa femme, morte des suites d'une chute dans un escalier. Cette catastrophe n'attendrit nullement ses ennemis : de Bèze écrivit même à ce sujet que c'était là un commencement du jugement de Dieu sur ce vieillard impie, sur ce sale hypocrite (*hypocrita impurissimus*) ; que le châtiment du ciel avait devancé la justice des hommes. On alla même jusqu'à prétendre qu'il pouvait bien être pour quelque chose dans l'accident de sa femme, et quelques écrivains catholiques ont eu le tort de reproduire cette accusation invraisemblable. Ce qui est certain, c'est que l'ex-capucin, sans doute préoccupé de ses malheurs domestiques, se défendit assez mal dans cette occasion, où il

aurait eu besoin de toute son éloquence. S'estimant sans doute condamné d'avance, il se refusa à toute discussion sur les passages incriminés, et se borna à alléguer pour sa défense que ses dialogues avaient été examinés à Bâle, et qu'il ignorait qu'ils dussent encore l'être à Zurich. Cette justifieation reposait sur un double mensonge. D'abord son livre avait paru à Bâle sans autorisation, comme on le verra tout à l'heure. Ensuite, Ochino, en venant s'établir à Zurich, avait prêté le serment de se soumettre aux lois de l'Etat, prescrivant de ne rien imprimer, ni dans le pays ni au dehors, qui n'eût été examiné et approuvé à Zurich même. Il faut convenir seulement qu'on avait toléré bien des infractions à cet engagement. La vérité est qu'on ne s'était guère inquiété de ce qu'il publiait à Bâle, tant qu'on avait cru qu'il n'attaquait que les catholiques. Quoi qu'il en soit, sur le rapport fait au Sénat par le Conseil ecclésiastique, Ochino fut déclaré coupable d'avoir fait imprimer, nonobstant les ordonnances qu'il connaissait, un livre contenant des doctrines impies et immorales ; et, en conséquence, privé de son emploi de ministre des réfugiés italiens, banni de la ville et du pays. Ce jugement fut rendu en novembre 1563. Ochino demanda l'autorisation de passer encore l'hiver à Zurich ; pour réponse, il reçut l'injonction de déguerpir sous trois semaines. Son mobilier fut vendu aux enchères ; il partit avec ses quatre enfants, dont deux encore en bas âge, repoussé comme un ennemi public. Il ne se trouva personne pour élever la voix en faveur de ce proscrit presque octogénaire, pour plaindre son infortune. L'Eglise romaine était bien vengée ! C'était pourtant ce même Ochino, jadis si populaire en Italie, dont l'éloquence faisait l'admiration de ses contemporains les plus illustres, des Bembo, des Sadolet ! Alors les cités les plus importantes se disputaient le prédicateur favori. « On négociait pour obtenir un de ses sermons comme pour les plus graves affaires de l'Etat » ; quand il arrivait à Sienne, sa patrie, à Rome, à Florence, à Lucques, à Naples, à Ve-

nise, sous l'humble costume de son ordre, la population accourait sur son passage, l'acclamait comme un triomphateur. Souvent il lui fallait prêcher en plein air, les plus vastes basiliques ne suffisant pas pour contenir la multitude. Les places publiques même n'étaient pas assez grandes ; pour l'entendre, on montait jusque sur les toits ! *Quantum mutatus ab illo !* Notre siècle aussi a vu de ces ovations enthousiastes précéder et déterminer des chutes non moins éclatantes, non moins cruellement expiées.

Ochino espérait trouver un asile à Bâle, mais on y était aussi scandalisé de ses doctrines qu'à Zurich, et encore plus effrayé des menaces de ses ennemis. Théodore de Bèze prétendait rendre l'Eglise entière de Bâle responsable de l'approbation qu'Ochino soutenait avoir été donnée pour l'impression des fameux dialogues. Cette approbation, personne ne voulait plus l'avoir donnée, et personne ne l'aurait donnée en effet, s'il fallait s'en rapporter à une espèce d'enquête qui fut faite à ce sujet, et dont les résultats sont consignés dans une lettre fort curieuse d'un ministre Bâlois, à Bullinger, le « pape réformé » de Zurich. D'après ce document, ce n'était pas la traduction latine, mais bien le manuscrit original italien, qu'on avait communiqué au recteur de Bâle. Celui-ci, qui ne savait pas cette langue, avait repassé le manuscrit à un de ses collègues, réfugié italien, qui reconnaissait l'avoir parcouru, mais se défendait énergiquement d'en avoir autorisé l'impression. Cependant l'imprimeur, prenant ou feignant de prendre le silence prolongé du recteur pour un acquiescement tacite, s'était hâté de lancer la traduction faite d'avance par Castalion. Si ce récit est vrai, il est probable que la même rubrique avait été employée avec succès pour des publications antérieures, et le tout donnerait une singulière idée de la façon dont les affaires ecclésiastiques étaient menées dans la ville de Bâle, l'une des métropoles de la Réforme, Il est probable que la mort de Castalion et l'expulsion brutale d'Ochino, concédée par le Sénat de

Bâle, apaisèrent de Bèze et l'empêchèrent de donner suite à cette affaire.

Ces épreuves multipliées avaient épuisé le courage d'Ochino. Pour obtenir l'hospitalité à Bâle, il s'était déterminé, nonobstant ses convictions intimes, à faire de larges concessions au principe autoritaire. Il déclara aux ministres bâlois que ses opinions s'accordaient *presque* complètement avec les leurs ; qu'il ne croyait pas avoir commis d'erreurs dans son dernier ouvrage, mais que, si l'on pouvait lui en montrer quelqu'une, « il était homme à se laisser instruire ». Les ministres déclinèrent toute controverse, et exigèrent une rétractation pure et simple, par écrit, des passages incriminés. Il y consentit, espérant acheter ainsi quelque repos. Mais le Consistoire, craignant que cette satisfaction ne suffît pas pour désarmer le courroux des autocrates génevois, ne tint aucun compte de cette transaction, et fit signifier à Ochino de partir immédiatement, à moins qu'il ne se réconciliât avec l'Eglise de Zurich. Une telle réconciliation étant notoirement impossible, cette décision équivalait à une expulsion pure et simple. Si peu intéressant que fût Ochino par lui-même, on peut dire que les Réformés Bâlois, si agressifs de loin contre Rome, montrèrent dans cette circonstance plus que de la faiblesse vis-à-vis de Genève.

Ochino, chassé de Bâle, ne savait plus où se réfugier. A Strasbourg, où il avait été si bien accueilli vingt ans auparavant, il était question de faire brûler publiquement ses Dialogues par la main du bourreau ; à Genève, on en aurait probablement fait autant de l'auteur lui-même. Il se retira d'abord à Mulhouse, puis à Schaffouse, où il se trouva sur le passage du cardinal Charles de Lorraine, qui revenait du concile de Trente. Th. de Bèze affirme que l'ex-capucin voulait profiter de cette rencontre pour négocier son retour à l'Eglise romaine. Il raconta au cardinal ses disgrâces récentes et lui offrit, comme échantillon de son talent de polémiste, plusieurs exemplaires de ses der-

niers dialogues. Le cardinal promit de les lire, sous réserve de les jeter au feu, s'il y trouvait, de son côté, des choses répréhensibles. Ochino proposait d'écrire, moyennant finance, un nouvel ouvrage contre les théologiens, et se faisait fort de les convaincre de vingt-huit erreurs capitales. « Otez-en vingt, il en restera encore assez, répondit le cardinal. » « Et il avait bien raison de repousser ce trafiquant d'apostasie », ajoute de Bèze, qui raconte cet entretien d'après des témoins dignes, suivant lui, de toute confiance.

Alors Ochino partit pour la Pologne, donnant ainsi raison à ceux qui l'avaient accusé de correspondre secrètement avec les adeptes de la nouvelle hérésie socinienne, qui faisait quelque progrès dans ce pays. Il comptait surtout, dit-on, sur la protection d'un prince Radziwill, auquel il avait dédié ses Dialogues contre la Trinité ; peut-être aussi sur celle du roi Sigismond-Auguste, prince de mœurs fort légères, qui devait goûter les théories matrimoniales d'Ochino. Mais celui-ci allait chercher bien loin une dernière et mortelle déception. Au moment même où il arrivait à Pinsk (Lithuanie), chez un affilié socinien nommé Philipowski, une réaction catholique se produisait en Pologne, sous l'influence de deux défenseurs énergiques de l'Eglise romaine : le cardinal Hosius, archevêque de Guesne, et Francesco Commendone, légat du Saint-Siège. Ils obtinrent de Sigismond-Auguste un édit de bannissement des prédicateurs hérétiques (août 1564). Ochino se trouvait naturellement compris dans cette mesure générale (1). Il

(1) On a prétendu à tort que cette mesure avait été prise spécialement contre lui, à l'instigation de saint Charles Borromée, qui avait montré dans cette circonstance *une grande cruauté*. Ce qui a donné lieu à cette assertion, c'est qu'Ochino prenait le titre de pasteur des protestants de Locarno réfugiés, et que ce territoire faisait partie du diocèse de Milan. Mais, à cette époque, Borromée, fort jeune encore, n'était que titulaire de l'archevêché de Milan, et résidait à Rome, près de son oncle Pie IV. Il ne prit l'administration de son diocèse qu'en 1566, lors de l'avènement de Pie V et postérieurement à la mort d'Ochino.

était alors à Piusk, gravement atteint d'une épidémie de typhus pestilentiel, qui lui avait enlevé trois de ses enfants. A peine convalescent, il voulut absolument partir au début de l'hiver, malgré les représentations de son hôte. Ochino prétendait donner l'exemple d'une prompte obéissance à l'autorité, dût-il être mangé par des loups, accident qui n'est pas rare en Pologne dans cette saison. Son état ayant empiré sensiblement en route, il fut forcé de s'arrêter dans une misérable bourgade de Moravie, et y mourut dans les premiers jours de janvier 1565. Suivant l'implacable de Bèze, il laissait une riche succession, n'ayant fait que quémander toute sa vie ; mais ce fait paraît plus que douteux.

Ainsi finit ce malheureux : honni, traqué de part et d'autre, comme doublement transfuge et apostat à tous les degrés. Il paraît que ses excentricités de doctrine, surtout à propos du mariage, lui avaient gagné quelques adeptes. Il est question d'eux dans des ouvrages de polémique publiés pendant la seconde moitié du XVIe siècle, notamment dans un « Discours du Sainct Sacrement du Mariage... contre les hérésies et mesdisances des Calvinistes, Bézeans, *Ochinistes*, par Emond Auger, de la Compagnie de Jésus (Paris, 1573). » Quelques religieux de l'ordre des Capucins ont affirmé, mais sans preuves suffisantes, qu'Ochino s'était repenti au dernier moment.

Il est difficile de le plaindre ; et pourtant on doit convenir que dans ses controverses avec les ministres de Zurich, de Bâle et de Genève, la logique était de son côté. L'un des premiers parmi les prétendus Réformateurs, il avait audacieusement poussé à l'extrême l'application de leur principe fondamental du libre examen (1). A ce point

(1) Ce principe n'était pas nouveau dans l'histoire des hérésies. Les Sadducéens, ces protestants de l'ancienne loi, admettaient les Ecritures, mais non la tradition qui en constatait l'authenticité et le sens. Ils s'arrogeaient le droit de les juger et de les interpréter chacun d'après sa raison individuelle. Ce fut ainsi qu'ils arrivèrent à nier la Providence et l'immortalité de l'âme. Au IIe siècle de

de vue, il avait raison contre les partisans de la Réforme autoritaire ; seulement il avait raison trop tôt. Il mérite une place dans le martyrologe des libres penseurs, à côté des Socin, des Giordano Bruno, des Campanella et des Vanini.

Baron Ernouf.

JACQUES DORAT, POÈTE LIMOUSIN

(1566-1626)

Dans sa cinquième édition publiée en 1860 et années suivantes, accompagnée d'un *supplément* publié en 1878 et 1880, le *Manuel du Libraire*, au sujet de *Jacques Dorat*, 1566-1626, né à Limoges, archidiacre de Reims, et poète, neveu du grand *Dorat*, s'exprime ainsi :

« *Dorat (Jacques.)* — *La Nymphe rémoise au Roy*. A « Reims, chez Simon de Foigny, 1610, petit in-8 de 3 ff. « et 29 pp. Cette pièce en vers, composée à l'occasion du « sacre de Louis XIII, est précédée d'un sonnet au roy et « à la royne par I. Dorat, chanoine de Reims, et neveu « de Jean Dorat, ce qui fait supposer qu'elle est bien aussi « de lui. La bibliothèque impériale conserve un exem- « plaire de la *Nymphe rémoise* sur vélin. *Bergier* a inséré « cette pièce dans le *Bouquet royal* de Reims qu'il a donné « en 1637. Sept pièces de vers signées J. D. et qu'on « attribue à ce chanoine se trouvent dans le *Recueil de* « *plusieurs inscriptions* publié par Charles du Lys. »

Dans cet article, le *Manuel* fait une omission grave que

l'ère chrétienne, les hérétiques *Théodosiens*, rejetant de même l'autorité de l'Eglise et de la tradition, « attribuaient à chacun le droit de juger, pour son sens privé, quels étaient ou non soit les livres, soit les passages divinement inspirés, ainsi que leur sens véritable. Chacun préférait son sens individuel à celui de ses collègues et de ses maîtres « (Rohrbacher, II, 443, édit. Palmé).

nous devons réparer, au double point de vue de la piété filiale et de la bibliographie.

Les poésies de *Jacques Dorat,* archidiacre de Reims, ont été recueillies et publiées pour la première fois en corps d'ouvrage par Auguste DuBoys, secrétaire-archiviste de la Société archéologique du Limousin, chez Ardillier fils, imprimeur, in-8 de 64 pages, 1851, avec notice préliminaire et de nombreuses notes.

Le recueil comprend :

Le Nymphe remoise au Roy.

Un *sonnet* signé E. D. L. S. de Reims (E. de la Salle).

Dialogue entre un Pescheur et la Naiade Vesle : sur ce poëme, faict par le sieur Dorat, limosin : signé G. B. (George Beaussonnet) ou Guillaume Baussonnet (1).

Puis, sous la rubique, *poésies diverses :*

Deux hymnes a l'honneur de St-Charles, publiées dans le *Cor Galliae exultans in sanctum Carolum... Cardinalem Borromaeum, Lutetiae, Petrus Durand*, 1618, *in*-4 (Bibl. nat.).

(1) Georges Beaussonnet ou Guillaume Baussonnet, auteur du livre : *Paraphrases en l'honneur de la Sacrée Vierge Marie, par G. Baussonnet. Reims, Nic. Constant, 1611 : petit in-8 de 25 ff.*

Guillaume Baussonnet, poète, peintre et sculpteur rémois, dédia cette œuvre poétique à Anne de Gondi, baronne du Tour, dame d'honneur de la Reine. La dédicace est suivie de deux *Epigrammes* à la louange de l'auteur, composées par J. Dorat et par N. Bergier.

Ce volume rare contient avec des paraphrases en vers, des deux proses *Mittit ad Virginem* et *Lætare puerpera,* qu'on chante en l'Eglise de Reims aux Vêpres de chaque dimanche de l'Avent ; de l'*Antienne* en l'honneur de la sainte Vierge, tirée des sermons de saint Augustin ; du *Cantique* de David ajouté aux psaumes par les Grecs ; et du psaume *Super flumina Babylonis ;* des traductions en vers de l'*Épitaphe* de Job ; des *vers latins* de Louis Aleaume, président au présidial d'Orléans, à la mémoire de Laure, d'Avignon ; de l'*Epitaphe* de Laure, par Pétrarque, et de quatre *sentences* extraites des œuvres du même poète italien.

Le texte latin ou italien de chaque pièce est imprimé en regard de la traduction.

Les poésies de Baussonnet ne sont point inférieures à celles de ses contemporains ; on y trouve des stances qu'on pourrait citer.

(*Bibliographie Champenoise,* par L. Techener, sous presse).

Des *Inscriptions pour les statues du Roi Charles VII et de la Pucelle d'Orléans*, extraites du *Recueil de plusieurs inscriptions publié par Charles du Lys. Paris,* 3e *édit.* 1628, *in*-4 (Bibl. nat.).

Et diverses autres pièces pour lesquelles nous renvoyons le lecteur à l'ouvrage lui-même.

Les *œuvres de Jacques Dorat* se terminent par des *Stances sur les louanges de Sainct Martial, apostre d'Aquitaine,* 1624 ; extraites de la chronique limousine, dite *manuscrit de* 1638 (Bibliothèque de Limoges).

Nous possédons, à la suite d'Auguste DuBoys, l'un des deux exemplaires sur vélin, seuls connus, croyons-nous, de la *Nymphe remoise au Roy. Reims, chez Simon de Foigny, imprimeur à l'enseigne du Lion*, 1610 ; l'autre se trouve à la Bibliothèque nationale.

Dans sa notice sur Jacques Dorat, Auguste DuBoys cite encore de lui : les *devoirs de la vie religieuse,* 1611, et un *advis au Roi, contre les exécrables menaces des faux oracles des Prothées de la France.* Bordeaux, Simon Millanges, 1621, in-8 et in-12. « Cet ouvrage, ajoute l'éditeur, « n'est ni à Limoges, ni à la Bibliothèque nationale, peut-« être le trouverait-on à Bordeaux (1). »

A la fin d'un exemplaire que nous possédons des œuvres de Jacques Dorat, et relié avec l'ouvrage, se trouve un feuillet écrit recto et verso de la main d'Auguste DuBoys, et renfermant 1° des vers de Jacques Dorat en l'honneur de G. Le Gangneur (2), extraits de l'ouvrage intitulé : *La Technographie ou briefve methode pour parvenir à la parfaitte connoissance de l'ecritture francoyse de l'invencion de Guillaume Le Gangneur Angevin secretaire ordinaire de la Chambre du Roy,* avec frontispice gravé par *Simon Frisius*, 1599 ;

(1) Une obligeante lettre de M. Dezeimeris, conservateur, nous fait connaître que ce volume ne se trouve pas à la Bibliothèque de Bordeaux.

(2) Habile calligraphe, secrétaire écrivain de Henri IV.

2° quatre vers au bas d'un portrait autour duquel on lit : *Guillielmus Le Gangneur Andegavus. anno æta.* 46. *Sal* 1599 (mort en 1624) ; voici ces vers :

A P. Dumoustier, peintre.
Tu peux bien du Gangneur crayonner la figure,
Mais les traits de sa main tu ne peuz imiter :
Ton pinceau ne peut pas surpasser la nature,
Contrefaire ses traits seroit la surmonter.
IAQ. DORAT LIMOS.

3° quatre vers au bas du frontispice de la *Rizographie ou les sources, elemens et perfeccions de l'ecritture italienne, par G. Le Gangneur, Angevin,* secretaire ordinaire de la chambre du Roy.

Enfin nous lisons cette note d'Aug. DuBoys :

« La Technographie, la Rizographie et la Calligraphie « ou belle écriture de la lettre grecque, sont reliées en- « semble et forment un volume oblong contenant 12 figures « et 91 feuilles burinées, titres compris. — Les planches « sont de 1599, date du frontispice et du privilège du Roi, « mais le tirage d'où provient l'exemplaire de M. Brisset « (juge au tribunal de S. Irieix, qui a bien voulu nous « communiquer le précieux cahier, relié en veau, filets « or, doré sur tranche et qui avait fait partie du catalogue « Sandras sous le n° 112, vendu 10 fr.), doit être posté- « rieur à 1600, puisque l'extrait du jugement du Parle- « ment sur un différend entre Frisius et Le Gangneur, « extrait qui est imprimé dans ce livre, porte la date du « septieme octobre, l'an mil six cens. — (Janv. 1855) ».

Ces diverses œuvres de Dorat, sans être d'une bien haute inspiration, ne le cèdent pas cependant à la plupart des poésies contemporaines, si l'on excepte, bien entendu, Malherbe et Régnier.

Quelques-unes tirent un intérêt particulier des événements contemporains qui les ont inspirées ; telles sont les *complaintes funèbres sur le trespas du très grand et du très victorieux Henri IIII, Roi de France et de Nauarre.*

Les premiers vers de ces *complaintes* ne manquent ni d'un certain souffle poétique ni d'une harmonie déjà savante qui revèlent un contemporain de Malherbe :

Ne vous estonnez pas, Peuples, si maintenant
La France que le Ciel allait entretenant
En honneurs, en thrésors, en forces, en délices,
Ressent hélas bien tard ! les maux que font les vices :
Si elle, qui allait admirant sa beauté,
Parée de vertus d'un monarque indonté
Se va couurant de noir, et voile son visaige,
Pour cacher aux voisins la douleur qui l'outraige
Ne vous estonnez pas, si le brillant soleil,
Caché soubs maint nuage accompagne son dueil :
Si de tout l'uniuers les temples plus célèbres
Changent leurs chants de ioye en des regrets funèbres
Si les rocs vont pleurant, si les bois, si les flots,
Par divers mouuements imitent nos sanglots :
Puisque de nostre Hercule la cheute si estrange
Permet qu'en la douleur toute chose se change :
Et que le corps sensible et l'insensible aussi
Tesmoignent que sa mort les comble de soucy.

N'y a-t-il pas là un écho assez sincère de la douleur publique après l'attentat de Ravaillac ? Ces regrets de la nature entière, animée et inanimée, sont rendus avec quelque éloquence. Il peut être intéressant de comparer les vers de Dorat avec la fameuse ode de Malherbe : *Que direz vous, races futures* et avec les stances du même poète sur la mort d'Henri le Grand, dans lesquelles on rencontre plus d'une des idées du chantre limousin.

A côté de ces lamentations, Dorat se hâte de placer un hymne de confiance et d'espoir ; il attend du nouveau règne la prompte guérison des blessures de la France. La Nymphe rémoise (Dorat était archidiacre de Reims), s'adressant au jeune Louis XIII, prophétise des jours meilleurs :

Votre Reims, imitant sa grand'mère la France,
Laisse le désespoir et reprend l'espérance.

Quittant (mais pour vous seul) son grand et juste dueil,
Et tirant pour vous seul son amour du cercueil
De ce divin Héros dont vous estes l'image
Et de qui vous avez le sceptre et le courage.

On peut citer encore quelques vers de l'*Epithalame spiritvel de très illvstre, très vertveuse et religievse princesse Madame Renée de Lorraine, abbesse de Sainct-Pierre de Reims* (1602). Après plusieurs stances, pleines de subtiles antithèses à la mode de l'époque, sur les Chœurs célestes

Et la source d'amour dont l'amour évidente
Les tire par amour à son amour parfaict,

Dorat célèbre en meilleurs termes les vertus et les glorieux ancêtres de Renée de Lorraine : son port grave et doux, sa grâce divine, ses belles actions

Tesmoignent qu'elle sort de ces grands chefs d'armée
Qui dans la Palestine ont replanté la Croix
Et qui, chassant les loups de la grasse Idumée,
Furent faicts de Sion dignes et iustes Rois,

Qu'elle est vn beau rameau du tige tout illustre
Des grands Héros Lorains si iustement vantez,
Qu'elle est fille d'Henry qui fut le plus beau lustre
De ceux de sa maison aux armes indomptez.

Enfin on rencontrerait plus d'un vers assez bien frappé dans les *Stances sur les louanges de Sainct-Martial* (1). Ce modeste ensemble mérite à Jacques Dorat une place honorable parmi les poètes des premières années du XVIIe siècle.

EMILE DUBOYS.

---

(1) Manuscrit de 1638, publié par la *Société archéologique du Limousin*, Limoges, veuve Ducourtieux, in-8.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES.

La Poésie du Moyen Age, leçons et lectures par M. Gaston Paris, membre de l'Institut. Hachette.

M. Gaston Paris a réuni dans ce volume sept leçons ou lectures académiques, faites à différentes époques depuis 1866. Toutes se rapportent à la littérature et surtout à la poésie du moyen âge, objet constant de ses études. Le premier de ces morceaux est la leçon d'ouverture faite en décembre 1866 au Collège de France, où M. Gaston Paris remplaçait son père, mais momentanément cette fois, dans la chaire de langue et de littérature française au moyen âge. Vient ensuite la leçon d'ouverture du cours de 1869, sur les *Origines de la Littérature française*, puis celle du cours de 1870, sur la *Chanson de Roland et la nationalité française*, sujet que M. G. Paris sut rattacher avec un à-propos patriotique aux douloureuses préoccupations de l'*Année Terrible*. La grande langue française, dont la *Chanson de Roland* marque les débuts, « aura plus tard, dit M. G. Paris, des accents plus souples, plus nuancés, plus délicats; elle n'en aura jamais de plus pleins et de plus justes, ni qui se fassent entendre de plus loin... Dans ces simples vers vibrait déjà cette voix mâle et héroïque de la France, qui a tant de fois retenti dans les batailles des corps et dans celles des âmes... Faisons-nous reconnaître pour les fils de ceux qui sont morts à Roncevaux et de ceux qui les ont vengés. Aimons comme eux la *doulce France*; sentons-nous comme eux responsables solidairement de son honneur, et souhaitons par dessus toutes choses, comme Roland, qu'on ne puisse jamais dire de nous que, « par notre faute, la France a perdu de sa valeur »;

Que ja per moi perdet sa valor France!

Conformément au précepte de l'Art poétique, M. G. Paris nous fait ensuite passer du grave au doux, du sévère au plaisant, avec

des études sur la *Chanson*, plutôt satirique qu'épique, du *Pèlerinage de Charlemagne*; sur la légende orientale de l'*Ange et l'Ermite*, à laquelle le poète anglais Parnell a emprunté son *Ermite*, et Voltaire un des principaux épisodes de *Zadig*; enfin, sur les anciennes versions, ou plutôt imitations françaises de l'*Art d'aimer*. Les auteurs de ces imitations ne se gênaient pas pour transférer Ovide sous le méridien français. Dans l'une de ces transcriptions, la *Clef d'amour*, au lieu de conseiller à l'amoureux, comme le poète latin, de se frotter les yeux avec sa main mouillée pour simuler des pleurs, le poète français anonyme recommande l'usage d'*un ognon*, qui tantost (promptement) fera venir de vraies larmes. Les conseils donnés aux femmes et aux hommes pour leur toilette sont accommodés à l'époque de l'auteur : « il y est parlé de guimpes, de chaperons, de cornes, de pelisses, de chemises, de gants et de plusieurs autres choses qu'Ovide ne soupçonnait pas ». Il y est question aussi des « petits pèlerinages, lesquels sont d'un grand secours à celles qui savent en profiter ». Un autre, Jacques d'Amiens, donne des modèles d'entretien qui sont absolument de son crû, pour prier d'amour soit une noble dame, soit une bourgeoise, soit une « jeune pucelle ». M. G. Paris cite aussi le petit poème de Guiart, qui, après avoir enseigné les moyens

Por requerre s'amie et savoir accointier,

enseigne en dernier lieu la manière de « s'en départir ».

Enfin, les dernières pages de ce volume ont pour les lecteurs du *Bulletin* un intérêt tout particulier et presque de famille. C'est la leçon d'ouverture du cours de 1881-82, *Paulin Paris et la Littérature française au moyen âge*. Encore sous l'impression d'une perte si douloureuse pour lui, — et aussi pour nous, — M. G. Paris a retracé sommairement dans cette leçon les services rendus par son père à l'étude de la langue et de la littérature française au moyen âge. « Quand le lien qui m'attache à celui que nous regrettons ne serait pas aussi étroit, dit-il, je ne devrais pas moins cet hommage au professeur auquel je succède, et qui donna le premier au Collège de France l'enseignement dont je suis maintenant chargé. Son nom restera pour toujours associé à cet enseignement, dont il avait, pendant de longues années, cherché à démontrer la nécessité, qu'il a si dignement inauguré, poursuivi

pendant près de vingt ans, et qui ne risque plus de disparaître. »

Cette Etude offrait à M. G. Paris une difficulté spéciale qu'il a fort habilement surmontée. Il a su se garder de toute exagération dans l'éloge, montrer ce qu'a fait Paulin Paris, et ce qu'il a laissé à faire. Ainsi, il n'a pu, par suite de la déplorable parcimonie du gouvernement, terminer son grand et bel ouvrage sur les *Manuscrits français de la bibliothèque du Roi*, dont les volumes VIII et IX sont préparés depuis bien des années. Il ne lui a pas été donné non plus de réaliser son rêve favori, une Histoire complète des Chansons de Geste. Mais n'est-ce pas déjà beaucoup que d'avoir trouvé l'idée et le titre de cet ouvrage, et d'en avoir rédigé plusieurs importants chapitres, dans les *Manuscrits* et dans l'*Histoire littéraire de la France?* Il faut aussi lui savoir gré de ses courageux efforts pour vulgariser le goût des productions du moyen âge. C'est dans ce but qu'il écrivit plusieurs de ses préfaces, de ses notices, et mit notamment « en nouveau langage » *Maître Renart*, *Garin*, les *Romans de la Table-Ronde*.

M. G. Paris vient de montrer, par cette publication, qu'il continue de porter sans fléchir un nom qui oblige.

B. E.

Les Huguenots et les Gueux, étude historique sur vingt-cinq années du XVIe siècle (1560-1585), par le baron Kervyn de Lettenhove. *Bruges*, 1886, tome 6e, in-8, chez Bevaert.

Dans le bulletin de novembre 1883, nous avons annoncé le premier volume de l'ouvrage entrepris par M. de Lettenhove sous ce titre : *Les Huguenots et les Gueux*. Cet ouvrage considérable est aujourd'hui terminé par la publication récente du sixième volume. La période qu'il embrasse (1560-1585) est une des plus importantes du XVIe siècle. Elle a vu commencer et presque finir les révolutions suscitées dans l'ouest de l'Europe par le calvinisme. Au point où l'auteur arrête son récit, à la mort de Guillaume le Taciturne et du duc d'Alençon, la Hollande a secoué le joug espagnol, après avoir étouffé le catholicisme sous la persécution la plus sanglante et la plus tyrannique. La Belgique, plus heureuse, garde sa foi et ses libertés. En France la Ligue se lève pour défendre le culte national. Il faudra transiger avec elle, et cette

transaction procurera à notre pays cet honneur d'avoir été alors le premier et le seul qui ait reconnu et pratiqué le principe de la tolérance.

M. de Lettenhove ne se borne pas à nous montrer le côté extérieur de ces événements. Il sait que les foules sont presque toujours les instruments aveugles des ambitieux qui se dissimulent pour les exciter. Ces menées secrètes, ces ressorts cachés, M. de Lettenhove les a découverts en fouillant toutes les archives. Il nous fait assister jour par jour aux conseils des souverains, aux conciliabules des conspirateurs, aux négociations les plus ténébreuses. Pour lui le XVIe siècle n'a plus de mystère, et son livre sera nécessairement consulté par ceux qui voudront étudier l'histoire de la France et des Pays-Bas pendant cette époque.

DUPRÉ LASALE.

VIE DE SAINT CAMILLE DE LELLIS, fondateur des clercs réguliers, ministres des infirmes, par Mgr Justin Fèvre, protonotaire apostolique, etc. *Paris*, Bray et Retaux, in-8° de 468 pages, fig. sur acier.

Nous avions déjà signalé, d'après un spécimen joint au prospectus, cet intéressant et curieux ouvrage, mais nous nous faisons un devoir d'y revenir. La *Vie de saint Camille* est du nombre des livres modernes, qui méritent l'attention du petit monde délicat des bibliophiles.

La rédaction de cet ouvrage offrait des difficultés spéciales. Les Bollandistes, dont le recueil est une mine pour ainsi dire inépuisable pour l'agiographie, ne prononcent pas même le nom de saint Camille, qui n'a été béatifié et canonisé que postérieurement à la publication du volume du Mois où il aurait pu figurer (1742-46). Mgr Fèvre n'avait à sa disposition d'autres documents originaux qu'une Vie écrite par un compagnon du saint, plus les règles, constitutions et annales de l'Ordre. De ces faibles ressources, il était impossible de tirer un meilleur parti. Le livre de Mgr Fèvre est fait de main d'ouvrier, — d'ouvrier habile et chrétien. Il faut dire aussi qu'un tel sujet était bien fait pour inspirer heureusement l'écrivain, et le soutenir d'un bout à l'autre de sa tâche à une grande hauteur. Depuis Saint Augustin, l'agio-

graphie n'offre peut-être pas un aussi bel exemple que celui-là d'un coup de foudre de la grâce, d'une jeunesse orageuse rachetée par un repentir aussi sincère, aussi profond, d'un exercice aussi héroïque de la vertu proclamée par l'Evangile la plus excellente de toutes, la charité!

L'illustration de ce bon et beau livre se recommande à l'attention des amateurs par son caractère original, autant que par le mérite de l'exécution. Elle se compose : du portrait de saint Camille, d'après le masque du saint conservé à Rome; de quatre compositions de M. Ciappori, représentant les scènes principales de la vie de saint Camille (l'artiste s'est attaché à y conserver, malgré la dimension restreinte, la physionomie du masque; la quatrième composition, qui représente le saint assisté par des anges à son lit de mort, est particulièrement remarquable) ; de figures représentant les dogmes fondamentaux du christianisme, les vertus que saint Camille a spécialement pratiquées, les tentations qu'il a surmontées. Parmi ces figures, les unes sont empruntées à des sculptures et à des manuscrits du moyen âge, d'autres aux grands maîtres de l'art chrétien, entre autres à Orcagna, à Raphaël, et surtout à Giotto, dont les fresques de Padoue ont fourni les pièces les plus remarquables de cette illustration, notamment les figures symboliques de la Charité et de la Pauvreté.

B. E.

NOUVELLES ET VARIÉTÉS

— A l'occasion du deuxième centenaire de la révocation de l'Edit de Nantes, la Société de l'Histoire du protestantisme français a fait imprimer un numéro exceptionnel de son *Bulletin historique et littéraire*, renfermant un grand nombre de pièces et de documents relatifs à ce pénible incident de l'histoire de France. En raison de son importance, ce numéro a été tiré à part sur papier de luxe, à un petit nombre d'exemplaires.

Voici l'indication des articles et documents historiques réunis dans ce fascicule.

Destruction du temple de Charenton, d'après les documents officiels, par M. Douen. Ce récit forme l'un des chapitres d'une Histoire de la Révocation, à laquelle cet écrivain travaille depuis plusieurs années. On y a joint la reproduction d'une estampe de Mariette, représentant le temple de Charenton, et dont on ne connaît qu'un seul exemplaire;

Extraits des *Lettres pastorales* de Jurieu, livre aujourd'hui « moins connu que célèbre », comme le dit avec raison l'auteur de l'article, M. J. Bonnet. On a joint à ces extraits une reproduction réduite du portrait authentique qui se trouve dans l'*Histoire critique des dogmes* (in-4°, *Amsterdam*, 1704), mais manque dans beaucoup d'exemplaires;

Un article de M. N. Weiss, renfermant des détails peu connus ou absolument inédits sur Claude Brousson, courageuse victime de la persécution dans le Midi (Il fut exécuté à Montpellier, le 4 novembre 1698). Brousson, avocat à Toulouse avant la Révocation, montra ensuite plus d'énergie et de jugement que bien des pasteurs. Proscrit et obligé de fuir, il revint à trois reprises, au péril de sa vie, pour soutenir dans leur foi, ou y ramener ceux de ses coreligionnaires qui n'avaient pas pris part à l'émigration. En même temps il tâchait d'inspirer aux catholiques des sentiments de tolérance et de pitié. Cette attitude conciliante, qui prouve que Brousson comprenait mieux la situation que la plupart de ses confrères, est attestée par ses *Lettres aux catholiques romains*, opuscule tellement rare que ses précédents biographes n'en avaient pas eu connaissance, tant il avait été soigneusement recherché et détruit. M. N. Weiss a eu la chance d'en retrouver un exemplaire. C'est un très petit in-18 de 110 pages, renfermant six lettres aux catholiques romains, avec « une épître particulière à Louis le Grand... » Cette épître est très respectueuse, et celles aux catholiques, à en juger par la première que M. Weiss cite *in extenso*, sont des plus modérées, surtout quand on les compare aux écrits de Jurieu. Cette notice est ornée d'une photogravure représentant Brousson, d'après un ancien portrait qui est au Musée de Nîmes.

Il y a aussi des pièces intéressantes parmi les documents, très rares et inédits, placés à la suite de ces articles. Le premier est

la reproduction exacte, en fac-simile, de l'Edit de révocation, d'après l'original, qui se trouve au Musée des archives nationales. Viennent ensuite : une « Lettre escrite de France (?) touchant les violentes persécutions », d'après une plaquette rarissime imprimée en Hollande en 1685 avec la traduction hollandaise en regard ; — une autre (inédite) d'Henry Portal ou Pourtal, ancien domestique de Brousson, puis compagnon de ses travaux évangéliques, pris et exécuté aussi à Montpellier en 1696 (cette lettre est extraite de son dossier) ; — une autre également inédite « d'un protestant » (Jean de Caumont, baron de Montbeton) « à une dame de Paris », contenant le récit de ses tribulations dans un langage mélangé de prose et de vers (vers bien mauvais) ; — diverses autres pièces émanant des réfugiés d'Angleterre, de Hollande, etc. Tous ces documents offrent un certain intérêt historique, surtout ceux d'une authenticité indiscutable, empruntés à des archives judiciaires. Les autres ne doivent être accueillis que sous toutes réserves, et plutôt comme des monuments des passions du temps que comme des récits véridiques. La lettre franco-hollandaise de 1685, par exemple, dans laquelle sont accumulés tous les mauvais traitements infligés aux protestants opiniâtres, n'a probablement jamais été écrite de France. C'est plutôt un pamphlet composé en Hollande par quelque réfugié.

— Sous le nom de *Kryptadia* (?), MM. Henninger frères, à Heilbronn, ont publié deux volumes de « documents pour servir à l'étude des traditions populaires ». Nous voyons, par la table des matières, que la France est représentée dans ces deux volumes, par plusieurs contes picards, trois contes alsaciques, un glossaire, des dictons, devinettes (?) et formulettes (?) de la Bretagne. Les éditeurs de ce recueil semblent y avoir fait une place des plus larges à la littérature érotique. Nous y voyons : Contes secrets traduits du russe. — Literatura popular erótica de Andalusia. — Some erotic Folklore from Scotland. — An erotic English Dictionary.

Le premier volume a été tiré à 210 exemplaires numérotés ; le second à 135 seulement.

— Nous empruntons à un intéressant article de M. Ph. Burty, inséré dans l'un des derniers numéros du *Gutenberg-Journal*, quelques détails sur le papier du Japon, employé généralement aujourd'hui à l'impression des exemplaires d'amateurs pour les publications de grand luxe, au lieu du papier de Chine. Il a sur

celui-ci l'avantage de faire ressortir plus nettement l'impression, les gravures jusque dans les moindres détails sans dureté ni sécheresse, et d'être plus uni, *plus soyeux à l'œil*. Aussi diffère-t-il essentiellement, dans sa contexture, du papier de Chine. Celui-ci est fait, comme le nôtre, d'une pâte à fibres courtes; celui du Japon, de fibres plus longues et de couches superposées. Aussi l'on y rencontre pas de ces fibrilles noirâtres, si nombreuses dans les plus beaux papiers de Chine.

La plupart des papiers du Japon se font avec l'écorce de l'arbuste nommé en japonais Koso, en latin *Broussonetia papyrifera*, très commun dans ces îles. Après une série d'opérations préliminaires ayant pour objet de déterminer la séparation des fibres, on transforme celles-ci en pâte, plus ou moins travaillée suivant la qualité qu'on veut obtenir. Elle est délayée ensuite dans la cuve avec une substance laiteuse composée de fleur de riz et d'une décoction gommeuse d'écorce de l'*Hydrangea paniculata* et de racine d'*Hibiscus menichot*. (Ne dirait-on pas une potion suivant la formule?)

Le papier se faisait ensuite à la main, au moyen de formes ou châssis de bambou, jusqu'à ces derniers temps, où le gouvernement japonais a organisé des papeteries à la mécanique, pour suffire aux commandes, et livrer des quantités de qualité égale.

L'invention ou le perfectionnement du papier du Japon remonte à la fin du VIe siècle, mais presque tous les plus anciens livres, dont le papier était d'une ténuité extrême, ont été détruits par les vers. A partir du XVIIe siècle, on fabriqua des papiers plus solides et de la plus rare perfection. C'est sur des feuilles de ces papiers de choix, sans doute achetées à quelque capitaine hollandais, et dont il avait deviné la valeur artistique, que Rembrandt a imprimé les plus belles épreuves de ses eaux-fortes.

Le papier du Japon pour l'impression n'est connu en France que depuis 1867, où quelques rames de papier de différentes forces figuraient dans le compartiment japonais à l'Exposition universelle. Ces premiers papiers n'étaient glacés que sur le recto, et ne pouvaient servir par conséquent que pour l'impression des eaux-fortes et des gravures au burin. Mais l'attention des Anglais fut éveillée par cette exhibition, et dès 1869, les agents consulaires reçurent du gouvernement l'ordre de recueillir sur place tous les documents sur cette fabrication, les prix, les lieux de

production, etc. Tous ces renseignements, recueillis et transmis avec la promptitude et l'exactitude caractéristiques des agents anglais, furent rassemblés dans une plaquette in-4° de 24 pages, avec huit planches en couleurs, d'après les dessins d'un indigène. En même temps, ils expédiaient au *South Kensington Museum* 139 variétés de papiers ou de cartons fabriqués avec cette pâte dans les 23 provinces de l'empire. On en fait non seulement du papier de qualités et d'épaisseurs diverses pour l'écriture, l'impression et la peinture, mais des paravents, des ombrelles, des boîtes, des tentures coloriées, gauffrées, etc.

L'usage du papier du Japon tend surtout à devenir plus général depuis l'Exposition universelle de 1878. C'est à partir de cette époque que le gouvernement japonais, sur les observations de son commissaire général à cette Exposition, a pris des mesures pour l'appropriation des formes de la fabrication du pays à nos formats in-fol., in-4°, in-8°, in-16, etc.

Indépendamment du *Broussonetia papyrifera*, cultivé dans les parcs français comme arbuste d'ornement, on emploie au Japon, pour le même usage, le *Wickstraenta canescens*, dont on fait un papier que n'attaquent jamais les vers; le *Salix Japonica*, l'*Edgeworthia papyrifera*, qui donne des qualités supérieures. Disons enfin que M. Ph. Burty, auquel nous empruntons ces renseignements, a été le principal promoteur de l'introduction de ces papiers du Japon, dont il avait reconnu le mérite exceptionnel dès 1867.

— En supprimant les maîtrises et jurandes, la Révolution fit renaître la modeste industrie des bouquinistes, supprimée depuis 1650. Ils s'installèrent alors, non plus sur le pont Neuf, comme au temps des *Mazarinades*, mais sur les parapets de la Seine. L'administration songea un instant à les en expulser. « Par bonheur pour eux, dit la *Typologie-Tucker*, ils avaient su gagner les bonnes grâces de Nodier. Il visitait si souvent les étalages, et y faisait de si riches cueillettes (dans ce temps-là !). Aussi plaida-t-il avec la plus grande chaleur la cause de ses amis les bouquinistes : d'autres bibliophiles se joignirent à lui, et la défense fut si bien conduite qu'ils obtinrent gain de cause. La police même leur accorda sa protection, leur concéda régulièrement des emplacements, etc. »

Malheureusement les bouquinistes ont participé au progrès de

la science, et les trouvailles dans les étalages des quais sont devenues aussi rares que le gibier dans la plaine de Saint-Denis!!

— Dans le testament dicté le 23 mai 1642 par le cardinal de Richelieu à Me Falconis, notaire, nous relevons cette clause : « Mon dessein est de rendre ma bibliothèque la plus accomplie que je pourrai, et (de) la mettre en état qu'elle puisse servir non seulement à ma famille, mais encore au public et aux hommes de lettres. »

— Un livre peu connu de J. B. L'Hermite, la *Toscane française*, donne quelques renseignements sur un bibliophile peu connu qui vivait dans la première moitié du XVIIe siècle, Pierre de Boches, Napolitain d'origine, mais naturalisé français, ex-premier consul d'Arles, vers la fin du règne de Louis XIII. L'Hermite nous apprend que Pierre de Boches, gendre du marquis de Saint-Andéol, « affectionnait les gens de savoir et était curieux des bons livres, dont il assembla une bibliothèque de grand prix ». Nous empruntons ce renseignement et le précédent au tome Ier du *Molière inconnu* de M. Auguste Baluffe (Paris, Perrin). Il y a, dans le travail de ce *Moliériste* enthousiaste, des choses curieuses, des inductions et des hypothèses parfois ingénieuses, souvent téméraires. Il a surtout le tort de le prendre de trop haut avec les précédents biographes et commentateurs de Molière, et n'en épargne aucun. Auger, Aimé Martin, Despois, Moland, tous y passent, à commencer par Bazin, dont les *Notes historiques* sont, suivant l'auteur du *Molière inconnu*, « un modèle (à ne pas suivre) de critique négative et *dissécative*. » C'est pourtant de cet écrivain si malmené que datait la véritable critique sur Molière. Telle était du moins l'opinion de Cousin, mais M. Baluffe croit que Cousin a voulu rire. L'une des thèses favorites du nouvel historien, c'est la vertu inéluctable de ... Madeleine Béjart!!! Il veut absolument qu'elle n'ait jamais été aimée *qu'en buste* (textuel).

ÉPITRES DE PÉTRARQUE

TRADUITES EN FRANÇAIS POUR LA PREMIÈRE FOIS

PAR VICTOR DEVELAY

XXVII. — *A un ami transalpin* (1).

Retiré à Parme, il ne veut plus retourner à Avignon.

Vous perdez votre temps, cher ami, je suis bien décidé à rester où je suis (2). Ni le Rhône qui entraîne avec tant de rapidité ses ondes puissantes, ni le mistral qui bat directement de son souffle les murs où vous avez résolu de vivre et de mourir, ni les mille quadriges qui sillonnent à la fois vos carrefours et résonnent bruyamment dans l'étroite cité, rien ne pourrait m'ébranler. L'ancre est fixée au sol, qu'on l'arrache. Pour rompre les liens qui me retiennent, vous employez vis-à-vis d'un absent l'aiguillon de l'amour en voulant que je me rappelle ce qu'on devrait m'exhorter surtout à oublier. Vous me mettez doucement sous les yeux les attraits périssables d'une beauté fragile que je connais et vous évoquez pour moi maint souvenir des anciens jours. Ce sont pourtant ces souvenirs-là qui furent jadis la cause de ma fuite, le dernier espoir du vaincu ; j'ai laissé en arrière ces frivolités du jeune âge,

(1) Cet ami n'est autre que Louis Lewis, dit Socrate, originaire de Ham en Brabant et qui habitait Avignon.

(2) A Parme.

et les années m'entraînent rapidement vers le terme. Autrefois tout mon souci était de peigner mes cheveux, de rester longtemps devant un miroir et d'orner mon visage afin de plaire aux yeux, mais ce temps-là a fui derrière moi et s'est envolé sans retour. Maintenant de plus hautes pensées m'animent. Que me conseillez-vous donc? Voulez-vous que, déjà vieux, j'aille, amant glacé, me jeter au milieu des flammes et des filets et reprendre un joug trop connu? Le ciel bienveillant me conseille mieux. Bien des libertés qui étaient permises alors au jeune homme sont interdites maintenant à l'homme mûr; je rougis de ces libertés qui m'ont rendu la fable du public et m'ont fait montrer au doigt. Passez-les donc sous silence, je vous en prie, pour ne point paraître blâmer mes mœurs aujourd'hui encore, en pensant qu'à mon âge je serai sensible aux séductions de ma jeunesse.

Vos doux traits, cher ami, me réclament-ils aussi? Peut-être serait-il juste, puisque votre image m'a attiré tant de fois là-bas, que la mienne vous amenât enfin une fois ici. Devrais-je céder à l'auguste considération du pontife romain (1) qui souvent, dites-vous, s'est informé soigneusement de mes pas et de mes longs retards? Plein de bonté, il veille de haut sur ses ouailles, au nombre desquelles je puis me compter, tout petit que je suis. Mais à quoi bon cette soif démesurée de posséder par un travail infatigable qui agite le cœur des mortels? Il me suffit de jouir en paix de ce que j'ai acquis. Si je demandais davantage, la distance n'est point un obstacle pour une amitié bien fondée, le pontife a des mains larges et des bras longs avec lesquels il régit l'univers, franchit les vastes mers, ferme les portes de l'enfer et ouvre le ciel. Mais je ne me berce d'aucune espérance, parce que je suis affranchi de tout désir et que l'ambition est éteinte dans mon âme.

(1) Clément VI.

A quels expédients l'amitié ingénieuse n'a-t-elle point recours ? Quels moyens n'avez-vous point employés ? Vous me remplissez l'esprit de mille horreurs. « Ici la guerre est allumée, là on court aux armes. » Je vois tout ; mais quel lieu est exempt de danger ? Quel est le repos qu'accompagne la gloire ? La gloire est unie à la fatigue ; pleine d'activité, elle méprise l'oisive indolence et se rit des menaces. « Mais celui qui me retient (1), dites-vous, est sujet à la mort ; ainsi mon sort dépend d'une seule vie ». Mais, je vous le demande, quel est le sort qui ne soit pas dépendant ? Nous tenons à un fil qui tremble. Puisque je dois mourir, irai-je follement souhaiter par un vœu chimérique que mon ami soit immortel ? Je ne suis pas oublieux à ce point de la réalité, je me connais moi-même. Mais une grande partie de cet ami lui survivra ; son dernier jour ajoutera beaucoup à sa gloire. Après de longues années son mérite éclatant s'élèvera jusqu'aux cieux de ses propres ailes, sans avoir besoin des suffrages étrangers d'une pauvre langue. Si toutefois la plume que voici osait promettre quelque chose, elle parlerait et serait d'un appui médiocre pour sa réputation.

Mais vous m'appliquez çà et là dans le flanc de plus rudes coups d'éperon en me disant que la fidélité est rare et suspecte dans toutes les âmes. Oui, le talent, la vertu, le savoir sautent aux yeux, mais la fidélité est toujours extrêmement rare. Néanmoins, si vous m'en croyez, rangez cet ami parmi les rares. C'est donc en vain que vous cherchez à m'effrayer. Si la vertu antique fleurit de notre temps, s'il existe de la probité et de la fidélité, elles habitent dans ce cœur-là. Nous avons vécu jadis ensemble dans un parfait accord et nous voulons passer le reste de nos jours dans les mêmes nœuds. Nous partageons notre temps et nous le dépensons en occupations variées ; de longs entretiens nous font trouver plus courts les jours

(1) Azon de Correggio, seigneur de Parme.

et les nuits. Lorsque s'éveille en moi ma passion dominante, seul, fuyant le public, j'erre dans la campagne ; seul, couché dans l'herbe tendre au bord d'un ruisseau, je vois passer les jours brûlants et la rage du Lion, libre de soucis et exempt de maux, en attendant que le riche automne revienne et que des bandes d'oiseaux remplissent mes filets. C'est ainsi que le temps rapide et fugitif s'écoule, en compagnie du chœur des Muses, dans les forêts. Cette vie-là me plaît, je ne veux plus, après tant de leçons, retourner dans une cour où règnent l'ambition et l'envie. Mon pied, quoique déjà las de marcher, foulera avec plus de plaisir le sol italien, et mes yeux verront avec plus de joie notre ciel pur et nos étoiles. Puis quand mon dernier jour viendra mettre un terme à mes longs travaux, ce me sera une grande consolation en mourant de reposer ma tête fatiguée dans les bras d'un tel ami en pleurs, et d'être porté au sépulcre par de pieuses mains. Il me sera doux, après tant d'assauts de la fortune, d'être enseveli du moins dans la terre d'Ausonie et de dormir un long sommeil sous les pierres de ma patrie; puis, quand le cours des années aura détruit mon fragile tombeau, la brise de l'Hespérie agitera plus doucement ma cendre.

XXVIII. — *Au même.*

Même sujet.

Quand César se contentera des lares obscurs d'Amyclas, qu'il méprisera l'empire et qu'il craindra la guerre ; quand Appius aura peur des luttes de l'odieuse populace, que Cicéron sera muet, Galba beau, Annibal fidèle, Scipion perfide, Catilina pudique; quand l'affreux Thersite terrassera Achille en armes et que Chérile (1) dictera des vers au su-

(1) Mauvais poète, contemporain d'Alexandre.

blime Homère ; quand le soleil envahira le Styx de ses rayons et qu'au grand étonnement des ombres, il remplira soudain de lumière la vallée du Tartare ; quand le bœuf parcourra d'un vol facile les airs et les astres, que la fourmi traversera l'Océan à gué, que le Tanaïs roulera des eaux tièdes, qu'une glace épaisse resserrera le Nil, qu'une neige éternelle couvrira Méroë (1), et que les champs infectés du sang de Méduse ne manqueront jamais de pluie ; quand l'Aurore aux cheveux resplendissants se lèvera au couchant et transmettra aux Indiens basanés un jour rétrograde ; quand le Pô retournera vers sa source au sommet du Viso ; que l'Etna vomira des flots glacés et la Sorgues des flammes, que la brise ébranlera les champs, que les nuages braveront les vents, que les poissons erreront sur les montagnes et les lions dans la mer, alors vos vers changeront ma résolution.

XXIX. — *Horoscope de Marc Visconti* (2).

Illustre enfant, chéri de Dieu, resplendissant des titres de gloire de tes ancêtres, toi que vénéreront un jour des peuples puissants (si la vie t'accompagne et protège tes jeunes années), toi que désirent depuis longtemps ton père, ta patrie et moi, viens heureusement, entre dans le chemin de la vie sous des astres favorables et prête-toi avec joie à ton bonheur. Tu es attendu pour maître par le Pô que nos fleuves nomment leur roi ; par le Tésin, fier de son manteau de pourpre et de son noble père (3) ; par le Lambro inoffensif ; par l'Adda qui, sur une grande étendue, coupe de ses flots d'azur les plus belles campagnes ; par

(1) Ile du Nil, en Ethiopie.

(2) Fils de Barnabé Visconti, seigneur de Milan, et de Béatrix de la Scala, né en 1354. Pétrarque, qui était très lié avec sa famille, fut son parrain et lui donna le prénom de Marc.

(3) Le Tésin prend sa source au mont Saint-Gothard.

le rapide Oglio aux ondes retentissantes ; par le riche Tanaro ; par la Trébie meilleure aujourd'hui pour nous et dont les rives sont intactes ; par le Taro fougueux qui roule du sommet d'un mont et sort de son lit ; par la Parma aux eaux basses ; par l'Enza furieuse aux pluies du printemps ; par le Reno, inférieur au Rhin comme fleuve mais plus agréable par le ciel de l'Ausonie. Mais pourquoi énumérer de petits cours d'eau ? Les flots agités de la mer Tyrrhénienne, toutes ses côtes et les ports nombreux qu'elles renferment t'aiment déjà, lorsqu'au loin des peuples indomptés, maîtres de leurs destins, ne rougissent point de demander pour roi un prince de ton sang. Tant est grande ton origine, la vertu des tiens, ta condition, la gloire de ta maison, tant les astres te favorisent de leur éclat, tant Dieu qui prévoit les actions des hommes te protège !

Vous aussi, illustre père, accueillez sans crainte cet enfant souhaité, enseignez-lui à marcher sur les traces de ses aieux et à suivre les errements de son antique race. Les autres étudieront l'histoire, les noms mémorables et les hauts faits des héros ; aux autres les guerres connues suffiront. Cet enfant trouvera chez lui, dans des exemples domestiques, mille aiguillons qui le pousseront vers la gloire. Il imitera ses aïeuls et ses bisaïeuls magnanimes ; il apprendra dès l'âge le plus tendre à admirer son père. Quand ce noble enfant aura grandi, dites-lui d'accepter cette coupe (1) et d'y tremper ses lèvres roses. Les petites choses conviennent aux petits. Je suis très petit, il est très grand, mais son âge est petit, il vient de paraître à la lumière et il a regardé le ciel d'un œil tremblotant. On lui offre des présents faits pour son âge et non pour son rang. Charmé par ce brillant métal, il s'en fera un jeu ; devenu plus grand, il le méprisera quand il saura que c'est l'excrément écla-

(1) Allusion à la tasse d'or que Pétrarque, en qualité de parrain, offrit au prince son filleul.

tant des entrailles de la terre. Peut-être mes vers lui plairont-ils alors, et en les lisant il se dira :

« Quand on me baigna dans les fonts sacrés, mon illustre père jugea digne d'un si grand honneur un humble vassal. Celui-ci, entouré d'un nombreux cortège de grands, posa sur mon noble front sa main dévouée, et par un heureux présage me donna le nom de Marc, que de grands hommes ont orné d'une gloire éclatante. Si la palme du génie ou de la langue latine me charme, ce double chemin est éclairé pour moi par les deux astres du Latium, Marcus Varron et Marcus Cicéron auxquels se joint une troisième lumière : Marc Antoine. Si je désire voir les cimes ardues et entendre les accords des Muses, Marcus Pacuvius m'indiquera le vénérable sentier. Si j'aime véritablement ma patrie et si je pense que la parole donnée ne puisse être violée par la mort, je trouverai dans Marcus Régulus un double exemple. Si par hasard l'espoir et l'amour du pouvoir suprême me touchent, je m'élèverai en marchant sur les nobles traces de l'empereur Marc-Aurèle. Dans cette situation, si je veux me signaler par ma douceur ou par mon zèle, je rencontrerai partout d'illustres porteurs de sceptres. Si je suis sensible à la gloire militaire, à la rigueur, à la fermeté d'âme, au culte du devoir, au mépris des richesses, je regarderai Marcus Curius et les Catons. Si je médite de fouler aux pieds sur un champ de bataille des rois puissants, je songerai à Marcus Glabrion ; si je désire vaincre des nations, il se présentera à ma mémoire un Marc plus noble : l'oncle de mon père, le capitaine victorieux que notre siècle a produit (1). Nous avons reçu tous les Marc, nous avons donné celui-ci. Si je veux bâtir des temples et des villes ou gagner la victoire dans un combat naval, Marcus Agrippa m'excitera à oser. Si j'admire l'amour fraternel, la vertu d'une âme désintéressée et la gloire méprisée à propos revenant plus grande,

(1) Marc Visconti, fils de Mathieu.

j'aurai pour témoignages la victoire de Marcus Fabius et le triomphe qu'il refusa au grand étonnement du peuple. La conduite de Marcus Horatius m'enseigne à appeler à moi le sort de l'Etat et les malheurs de la patrie, à les attirer sur ma tête, à fonder avec mon propre sang l'empire de tous et à ne pouvoir souffrir aucune indignité. Un autre Marcus Horatius et Marcus Valérius sont un exemple frappant de l'influence que la noblesse exerce sur le bas peuple et de la manière dont elle s'attache les cœurs. Marcus Popilius m'enseigne par son courage à demeurer invincible devant les coups ; Marcus Céson, par sa prudence, à sortir d'un mauvais pas ; Marcus Livius, par sa constance, à rester ferme. Marcus Gégonius m'apprend par un coup hardi à faire passer l'ennemi sous le joug et à rétablir la paix dans les murs des alliés (1). Ouvrir les portes de l'ennemi par la bravoure ou par les armes, arracher ses concitoyens indignes et sa patrie à un joug funeste, orner sa vieillesse de triomphes fréquents, telles sont les leçons que je retirerai de la droiture de Marcus Camille. Si mon erreur peut être corrigée par un conseil, Marcus Rufus sera mon conseiller ; s'il s'agit des douceurs de la liberté, Marcus Castricius armera mon bras. S'il faut arrêter la fuite le fer à la main et ramener au combat une armée en déroute, Marcus Emilius sera mon guide. Si la nécessité me force à chasser l'ennemi escaladant les murs de ma patrie, Marcus Manlius (2) me servira d'exemple. S'il faut donner ma vie à ma patrie et subir volontairement une mort affreuse, Marcus Curtius frappant tous les regards sous ses armes dévouées, m'encouragera. Marcus Lucullus me montre quelle inébranlable fidélité est due à un ami fidèle; un autre Marcus Antonius, quelle pitié mérite un ennemi mort. Marcus Cotta m'apprend à être tendre pour mon père ; Marcus Scaurus à être sévère pour mon fils ;

(1) Il fit passer les Volsques sous le joug et rétablit la paix dans Ardée.
(2) Averti par le cri des oies, il sauva le Capitole.

Marcus Rutilius à user modérément des honneurs et à les mépriser. Si l'âme humaine, que rien ne saurait rassasier, ambitionne de grandes richesses qui soient exemptes de souillure, voilà Marcus Crassus. S'il lui plaît de renverser de leur trône les rois superbes et les empires tyranniques, voilà Marcus Brutus, terrible par sa colère. Si la force de mon bras et la gloire d'un combat singulier, si les chefs succombant à armes égales et les dépouilles des vaincus suspendues dans les temples sacrés, me tentent, je songerai à Marcus Marcellus et à celui que secourut un corbeau descendant du haut des airs (1). Marcus Scéva m'enseigne à résister seul à plusieurs cohortes et à soutenir tout le poids de la bataille. Marcus Sergius, la poitrine couverte de nombreuses et nobles blessures, me montre comment, avec un corps mutilé et dans une lutte inégale, on remporte des dépouilles et des titres d'honneurs. Si j'ai à cœur de mériter le ciel par ma piété, je serai stimulé par le second des quatre évangélistes du Christ, qui a pour symbole un lion ailé, pour qui s'élève maintenant sur le rivage vénitien un temple magnifique et qui recueille partout une foule d'honneurs, Saint Marc, dont le nom m'a été donné avec l'eau vivifiante. »

Telles seront les réflexions du jeune Marc. Mais vous, illustre père, vous ferez en sorte, si je suis vôtre, qu'il m'accepte pour sien. Le temps qui fuit, jaloux, m'empêchera peut-être de le voir homme ; faites, je vous en prie, qu'il se souvienne de l'absent. Si plusieurs préparent à l'envi de plus riches présents, j'aurai pour me recommander une fidélité pure plus ardente que le feu et ces vers tirés à la hâte de mon pauvre génie. Devant un si grand juge, les choses acquéreront leur véritable prix. On louera l'âme transparente de celui qui vous aime ; on méprisera l'or extrait des ténèbres.

(1) Marcus Valérius Corvus, qui tua un chef gaulois dans un combat singulier.

XXX. — *A Gui de Gonzague, seigneur de Mantoue.*

Il lui envoie le *Roman de la Rose.*

Grand prince, ce petit livre que la France, distinguée par l'éloquence, élève jusqu'aux nues, et s'efforce d'égaler aux plus belles œuvres, démontrera combien la langue latine l'emporte sur toutes les autres, à l'exception de la langue grecque, suivant l'opinion générale et Cicéron. Ce Français (1), dans ses rêveries, raconte au public ce que peut la jalousie; ce que peut l'amour; quelle flamme alimente le cœur du jouvenceau; quels sont les amoureux ébats de la vieille femme; par quels artifices combat l'amant insensé; combien il y a de calamités sur le seuil de Vénus; que de peines, que de douleurs, quel repos mêlé de tourment; comme les gémissements succèdent aux rires; comme les courtes joies sont inondées d'un ruisseau de larmes. Quel champ plus vaste et plus fécond pouvait-il choisir pour donner libre carrière à son éloquence? Toutefois il sommeille en racontant les songes qu'il a vus, et, quoique éveillé, il ressemble absolument à un homme endormi.

Ah! que votre compatriote (2) a mieux expliqué jadis la puissance de l'amour, si l'on examine son magnifique

(1) *Le* Roman de la Rose *est l'œuvre de deux mains. Les quatre mille premiers vers sont de Guillaume de la ville de Lorris, en Gâtinais; le reste est de Jean, de Meung-sur-Loire. L'ouvrage entier a vingt-deux mille vers : il faut dire qu'ils sont de huit syllabes. On ne sait rien de Guillaume de Lorris. Il vivait au temps de saint Louis, vers le milieu du treizième siècle, et il mourut vraisemblablement vers l'an 1260. Jean de Meung vécut jusqu'au temps de Charles V. Il était contemporain du Dante. Environ soixante ans se sont écoulés entre les deux parties, qui sont en réalité deux poèmes très distincts sous un titre commun* (D.Nisard, *Précis de l'histoire de la littérature française, 1re partie V).*

(2) Virgile.

poème et la phrygienne Didon expirant sous le glaive! J'en dis autant de ton poète (1), Vérone; du tien (2), Solmona, nid fertile des amours, connue par tes vers badins; du tien (3), Ombrie, qui a donné un guide au chantre pélignien (4). Je ne parle point des autres, que l'antiquité ou l'époque actuelle a produits sur le sol italien. Vous n'en accueillerez pas avec moins de joie ce poète et vous ne mépriserez point pour cela mon offrande. En fait d'œuvres vulgaires et étrangères, je ne pouvais rien vous donner de mieux (à moins que toute la France et Paris sa capitale ne se trompent). Croyez-moi et portez-vous bien.

XXXI. — *A un jeune homme doué d'heureuses dispositions.*

Il l'engage à respecter la mesure dans ses vers.

Je vous félicite de votre génie que j'aime à presser sans cesse d'un aiguillon qui l'enflamme. C'est ma gloire d'avoir fait de ma main de tels compagnons de mes travaux ou de les avoir trouvés manquant encore de guide et de leur avoir donné des armes. Quant à vous, poursuivez votre magnifique entreprise et travaillez avec ardeur. Vous serez vainqueur, et assis sur la cime élevée de Cirrha, vous mépriserez les murmures discordants de la foule agitée. Une seule recommandation : la nature notre mère vous a doué d'une grande facilité d'élocution et d'une haute intelligence, je vous conseille d'apporter tous vos soins à l'art. Ne rougissez point de mesurer trois fois une syllabe et de la promener souvent sur vos doigts. Faites-le, de peur que méprisant ce qu'il y a de plus minime et aspergeant de petites taches ce qu'il y a de plus grand, vous ne consen-

(1) Catulle.
(2) Ovide.
(3) Properce.
(4) Ovide (*Tristes*, IV, 10) se reconnaît lui-même le successeur de Properce.

tiez à souiller un peu la sérénité de votre front. Croyez que ce langage m'est dicté par la tendresse; en vous parlant ainsi il me semble que je suis votre père et que j'agis dans mon propre intérêt. Les fruits désirés viendront en leur temps; le cultivateur les cueillera partout, et vous, mon cher ami, vous ne les refuserez pas. Voilà pourquoi, je l'avoue, j'ai tant à cœur le soin de votre réputation.

XXXII. — *A Socrate* (1) (*Louis Lewis*).

Diversité des goûts et des occupations des hommes.

Comme le cours rapide de la vie s'accomplit par des moyens différents et comme nous courons au même but par mille chemins divers! Mais nous ne prenons pas tous la route que nous voulons. La route d'en haut est rude. D'abord il ne nous est pas facile de monter alourdis que nous sommes par le poids du corps; puis la voie à travers les rochers rendue dangereuse de tous côtés par des précipices trouble la marche; partout des chutes terribles, partout la mort. On marche au milieu avec sécurité; peu suivent cette route. On en voit beaucoup errer au fond de la vallée et diriger aveuglément leurs pas vers le Tartare. Hélas! qui fait dévier ainsi les malheureux mortels? Qui les force à tourner à gauche dans le carrefour du vieillard de Samos (2) et à mépriser à ce point la route qui est à droite? C'est en haut que réside la vie, nous qui marchons en bas nous nous dirigeons vers la mort. Les astres lumineux tournent autour de nous par une loi éternelle; nous tenons les yeux baissés vers la terre et nous aimons toujours les choses terrestres. Nous nous plaisons à extraire

(1) Pétrarque désigne sous ce nom son ami Louis Lewis auquel sont adressées les épîtres 27 et 28 du livre III.

(2) Pythagore.

des trésors dans des cavernes secrètes où nous pâlissons, à fuir la beauté sacrée du ciel et à troubler les mânes obscurs, pour que le filon jaune vomisse avec le métal des soucis, de grands et doux périls. Pour obéir à la gourmandise, nous ravageons la terre, la mer et les campagnes de l'air; si nous prenions plaisir à les regarder, une noble faim ferait passer parfois dans notre âme avide d'autres aliments. Corps vils, que de dépenses perdues! Pourquoi faire crever votre ventre fragile, qui se contenterait de peu et qui souffre du superflu? Aucune passion, si on les passe toutes en revue, n'est plus honteuse. Que dire de ceux qui cultivent la tribune, que le public adore, que fatiguent la faveur incertaine et les applaudissements de la foule? Que dire des malheureux qu'entraînent l'amour du carnage et l'espérance trompeuse de la victoire; qui voient d'un œil joyeux les armes écumantes de sang et la terre rougie par le carnage; que n'effrayent ni la trompette ni rien de ce qui épouvante, ni les épées à deux tranchants, ni les blessures cruelles, ni les ruisseaux de sang, ni les cadavres horriblement mutilés? Que dire de ceux qui comptent pour rien la bonne foi, la piété envers les dieux et les hommes, quand ils se hâtent de gravir par un sentier difficile le faîte haut et tremblant de la fortune? De ceux que l'ambition pousse à s'agiter sur les places publiques et (combien toute vie inutile est longue!) à perdre leur temps? De ceux qui ayant bâti une maison à grands frais restent sous des toits près de s'écrouler sans songer à la mort? De ceux que tourmentent la dure domination d'une épouse inique et le caractère indomptable d'un fils indocile ou d'un domestique à trois langues? De ceux qu'un champ couvert de ronces, un troupeau moribond, la fuite d'un essaim d'abeilles, la récolte d'un miel amer, la crainte d'une perte, l'espoir brûlant d'un gain et la soif allumée par le profit mettent hors d'haleine? De ceux que tuent une moisson languissante, un vendeur négligent, l'Auster en lutte avec les Aquilons, les Syrtes

funestes au nom décrié, Scylla frémissante d'un côté, Charybde impétueuse de l'autre, leur vaisseau qui doit les traverser, et leur fortune sans cesse à la merci des flots, des vents et des cordages? Que dire de ceux qu'un esprit bouillant éloigne du foyer de leurs aïeux et entraîne à travers les mers et les écueils, qui mènent au milieu des flots une vie malheureuse, à qui l'onde sert de sépulcre et dont les entrailles à jeun attendent les poissons avides?

J'omets le plus risible : ceux qui aiment à tendre des rêts sombres la nuit et à déclarer la guerre aux forêts; ceux qui sont émerveillés quand le sanglier blessé parcourt furieux la vallée humide; ceux que le cerf dans sa course rapide entraîne dans des lieux écartés; ceux que conduit à pas silencieux à travers les bosquets un petit oiseau étouffant ses soupirs; ceux qu'élève vers le ciel une oie s'envolant dans les nuages pluvieux; ceux qui pour prendre un poisson à l'hameçon se courbent et conservent la rigidité du marbre; ceux qui hantent un lieu de débauche ou l'ombre fâcheuse d'une taverne; ceux que ruine le jeux de dés; ceux qu'un cirque tient enserrés pour d'affreux spectacles où ils s'attardent jusqu'au crépuscule du soir oubliant de manger. Que dire de ceux qu'un amour aveugle, qu'un plaisir irréfléchi fait pirouetter en tout temps, qu'un mal agréable et qui ôte toute énergie force à passer les nuits sans repos, à goûter un sommeil agité, à étendre leurs membres sans force au milieu de la neige ou de la pluie sur le seuil de leur cruelle maîtresse et à se réjouir de leurs propres maux, car pendant ce temps-là un espoir crédule repaît leur âme et l'éperonne à outrance? Que dire de ceux qu'une beauté fugitive, un éclat passager du visage, un rayonnement rapide suspend à un vain miroir?

C'est ainsi que chacun est enflammé par son amour et entraîné par sa passion. Seule la vertu est méprisée, elle qui seule pouvait nous rendre heureux et aplanir le sentier de la vie.

XXXIII. — *A François Nelli, Prieur de l'église des Saints-Apôtres, à Florence.*

Il faut réagir contre les scandales du siècle.

Je vis, mais indigné de voir dans quel triste siècle le destin nous a introduits et à quel temps détestable il nous a réservés. Il aurait fallu naître ou auparavant ou longtemps après, car il a existé et il existera sans doute un âge plus heureux. Les infamies s'étalent sous les yeux. Vous voyez que les turpitudes se sont accumulées de nos jours; nous vivons dans une sentine infecte de maux. Le talent, la vertu et la gloire ont disparu du monde; la fortune, la volupté, la honte dominent. Si nous ne nous relevons par un effort vigoureux, c'en est fait, nous irons contre les écueils, nous tournoyerons au milieu des flots. La terre glacée couvrira nos ossements, un étroit sépulcre cachera nos vains noms; la réputation acquise par un long travail s'éteindra bientôt. L'urne gardienne de nos cendres se brisera, le vent emportera ces cendres; le passant penché sur le marbre foulé aux pieds aura peine à lire notre nom morcelé. Le temps détruit tout. Si nous voulons résister à ses coups, élevons nos espérances au-dessus de la terre. Nulle ancre enfoncée dans le sable mobile ne retiendra les nefs battues par la tempête.

Lisez ces vers écrits à la hâte dans mon Hélicon, au milieu d'herbes verdoyantes, sur le bord d'une fontaine qui murmure sous une roche silencieuse et entre deux lauriers que j'ai plantés pour vous. Dans l'espoir que vous vous asseoirez un jour sous leur ombre sacrée, que de fois hélas ! je leur ai dit en soupirant : Croissez.

XXXIV. — *A Guillaume de Pastrengo, jurisconsulte et poète.*

Il l'engage à visiter Rome pendant le jubilé.

Que faites-vous ? Ne vous préparez-vous point à visiter

enfin l'auguste Rome ? Pourriez-vous reculer devant cette pieuse tâche, ou admettriez-vous un retard ? Vérone vous possède depuis longtemps, elle sera heureuse de vous posséder longtemps encore et vous procurera un sépulcre tardif. Comptez-vous Rome pour rien ? Dieu vous en préserve ! Si depuis nombre d'années j'ai étudié votre caractère, si je connais par expérience l'ardeur de votre âme, il y a longtemps qu'un généreux désir vous montrait la route glorieuse et vous pressait d'un aiguillon secret, mais les liens de votre maison, l'affection de vos proches et l'amour de la patrie vous bridaient. Maintenant une affaire plus importante vous appelle en haut; tarderez-vous ? Tandis qu'est ouverte la voie étroite du salut que le pieux ministre du Christ a frayée par sa bouche, que parcourent pêle-mêle le Cimbre, l'Ibère, le Grec, le Breton, le Cyprien, l'Hibernien situé aux extrémités de la terre, le Dace et le Suève à la blonde chevelure, vous, Italien, resterez-vous immobile ? C'est ainsi que toujours ce qui est près nous semble sans valeur; ce qui est loin nous plaît. Heureux pèlerin, vous pouvez d'un seul bond aller au ciel, est-celà ce que vous méprisez ? C'est impardonnable. Attendons-nous encore que le jubilé revienne et que le soleil, dans sa course accomplissant de nouveau cinquante fois sa révolution annuelle, ramène les heures que nous perdons maintenant ? Quiconque s'achemine vers le ciel se hâte. La route est longue et le temps est court. Ne serez-vous point tourmenté par l'inquiétude de l'avenir ? Que la fausse tendresse de votre famille affligée ne vous détourne pas. Bravez votre mère couchée sur le seuil; que les doux baisers de votre fils en bas âge ne vous touchent point; laissez pleurer en fuyant votre vieux père; laissez emporter aux vents les soupirs de votre ami attristé; ne soyez retenu ni par la beauté florissante, ni par l'âge nubile de votre fille, ni par votre frère qui vous aime, ni par les paroles de votre sœur tremblante, ni par les propos caressants de votre belle épouse. Il vous faut tout fouler

aux pieds à la fois; la plus magnifique récompense vous est offerte.

Mais qui excité-je? Déjà, sans regarder derrière vous, vous vous esquivez joyeusement d'une maison aimée, votre main droite a pris le bourdon avec ardeur, et mêlé à la troupe des pèlerins vous gagnez Rome avec recueillement. De grâce, m'accepteriez-vous pour votre compagnon? Je me suis préparé par une meilleure voie à être votre compagnon si vous le voulez. Monde et tout ce qui m'a plu dans ma jeunesse, j'ai dompté la chair, adieu.

FIN.

LE

CARDINAL DE NOAILLES

Evêque de Châlons, archevêque de Paris

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE INÉDITE

1651-1728

CHAPITRE VII

Le Cardinal entame une négociation secrète par l'entremise de l'abbé de Porte-Neuve. — Le P. de la Borde. — Secret absolu exigé. — Les affaires paraissent d'abord s'engager favorablement. — Résumé de la situation depuis 1724. — Ce projet affermit le Cardinal dans sa résistance. — Il ne le communique pas au P. de Graveson. — Le projet dressé à Rome transmis par Polignac. — Tout semble acceptable au Cardinal. — Sa joie. — Craintes au sujet de Mayella. — Les bonnes nouvelles s'affirment. — On se prépare à imprimer en Italie le mandement. — Le Cardinal plaisante le Saint-Office. — Si on exige trop, les appelants se feront plutôt couper le col. — Continuation avec l'abbé de Porte-Neuve. — Concours du Cardinal Coscia. — Le secret est éventé. — L'évêque de Soissons a connaissance du bref préparé pour approuver les XII articles. — Ruse de Mayella. — Le Cardinal de Rohan prépare un mémoire et Mayella s'arrange pour retarder son travail.

Le 12 août, une conférence se tint chez le Cardinal de Polignac, « où M. Mayella vint hérissé de difficultés. » (1) Cela ne se comprenait que trop: il voyait les affaires reprendre une bonne tournure et il lui fallait dès lors chercher de nouveaux moyens de brouiller les cartes. Son intérêt était évident : il pensait à l'âge du Pape et redoutant après lui le triomphe de la cabale, il prenait ses précautions. Monseigneur de Noailles s'expliquait clairement à ce sujet avec son agent, en lui recommandant de se défier

(1) Instruction du Cardinal du 9 septembre.

de tout le monde, et en s'en tenant à l'octroi du bref aux Jacobins ; aussitôt après, il publierait un mandement conforme.

C'est à ce moment que nous voyons le Cardinal entamer une nouvelle négociation, cachée au P. de Graveson, et qui est demeurée ignorée jusqu'ici, et il la continua pendant assez longtemps concurremment avec celle que nous appellerons officielle. Le P. de la Borde (1) fut chargé des premières ouvertures adressées à l'abbé de Porte-Neuve.

Cet ecclésiastique paraît avoir été dans l'intimité du Cardinal Coscia, l'un des favoris de Benoit XIII, qui venait de l'élever à cette haute dignité peu de semaines auparavant; il semble être le seul personnage à Rome qui ait inspiré une confiance véritable à Monseigneur de Noailles. Le P. de la Borde, qui n'était là qu'un porte-paroles, exprime sans feinte la joie que l'archevêque éprouvait en voyant le Cardinal Coscia disposé à répondre à ses sollicitations et à servir d'intermédiaire auprès du Pape, et il déclara avoir ordre de s'en remettre entièrement à lui : il lui confie qu'il est résolu à céder tout le possible, mais il le supplie en même temps d'examiner sérieusement les arguments de Monseigneur de Noailles. Il ne lui cache pas les difficultés existantes à Paris : la cour, « horriblement fatiguée de l'affaire », le parlement « ne demandant qu'à éclater », (2) la Sorbonne ayant besoin d'être calmée : mais il a ajouté aussi que si une trentaine d'évêques sont disposés à faire du bruit, la grande majorité aspire à la paix ; et il se plaint avec raison que le grand mal vient de ce qu'à Rome on n'a jamais jugé exactement

(1) Le P. de la Borde, de l'Oratoire, avait été envoyé à Rome par le Régent, au mois d'août 1716 avec l'abbé Chevalier pour tâcher d'obtenir quelques arrangements au sujet de la Constitution. Ils en revinrent au mois de décembre 1717 sans avoir pu même obtenir une audience du Pape (Journal de Buvat, I, p. 198.)

(2) Lettre de Paris, 9 septembre, en réponse à celle de l'abbé de Porte-Neuve, reçue le 1er.

la situation en France et ajoutait que les exigences du Saint-Office ne feraient qu'exaspérer les esprits. L'essentiel est de tout disposer dans le plus complet secret, cette fois, sans que Mayella puisse rien savoir, et de n'arriver au Pape que quand tout aurait été convenu à l'aide des amis que le Cardinal Coscia pourrait avoir dans la terrible congrégation. Le Père ajoute, ce qui montre clairement qu'à ce moment cette tentative l'emportait sur tout, qu'on doit continuer la négociation avec le P. de Graveson pour masquer celle-ci, mais qu'il fallait qu'il l'ignorât absolument. Une nouvelle lettre ne se fit pas attendre et semble avoir été assez encourageante, car cette fois c'est le rédacteur ordinaire des Instructions secrètes qui répond à l'abbé de Porte-Neuve en reconnaissant qu'il n'y a plus qu'une difficulté sérieuse, les termes « cum omnimoda obedientia » exigés dans la rédaction de l'acceptation arrêtée par le Saint-Office (1). Le Cardinal de Noailles précise les choses, se défiant qu'on vienne chaque jour formuler quelque nouvelles concessions. On lui demandait une lettre au Pape acceptant la Constitution et exposant une profession de foi soumise au jugement de Sa Sainteté et, en échange, on promettait une approbation conçue en bons termes. « Mais après, demandera-t-on autre chose? Expliquez-vous nettement, car autrement ce serait inutile d'aller de l'avant. »

Le même jour partait, comme si de rien n'était, une longue dépêche pour le P. de Graveson, mais on y sent l'influence de la négociation parallèle et un espoir qui donne au Cardinal plus de fermeté dans sa résistance. Il déclare attendre avec impatience le projet de mandement annoncé par M. de Polignac, mais en déclarant à l'avance qu'il ne pourrait jamais accepter avec les mots *purement* et *simplement* et il en donne une singulière raison, en faisant remarquer que ce serait peut-être un jour regrettable pour le Cardinal ambassadeur qu'on pût lui reprocher, à

(1) Lettre du 10 septembre.

lui, le représentant du Roi et de l'Etat auprès du Saint-Siège, d'avoir proposé des actes contraires aux décisions de l'Assemblée du clergé de 1682. Il ne paraît pas attacher autrement d'importance à l'idée mise en avant par lui dans sa précédente dépêche au P. de Graveson, d'envoyer au Pape une lettre semblable à celle des évêques en 1682, et cependant, nous venons de voir que c'était la principale base de sa négociation par l'abbé de Porte-Neuve. Ce jour-là, sa résolution paraît inébranlable en face d'une concession qui révolterait tout le monde, que le nonce proclamait lui-même inadmissible (1), et qui, imposé aux Chartreux et aux Lazaristes de Paris, n'avait eu pour résultat que d'en séparer malheureusement un grand nombre de l'Eglise. « Après cela, s'écrie-t-il, on veut que M. le Cardinal accepte purement et simplement et qu'il oblige ses diocésains à accepter de même ? Dans quel horrible état veut-on réduire l'archevêque de Paris, son diocèse, toute l'Eglise de France et l'Etat ? » Enfin, arriva (2) le projet annoncé par le Cardinal de Polignac. On lui proposait le texte suivant : « A ces causes, nous acceptons la Constitution Unigenitus comme le clergé de France l'a acceptée, et nous condamnons les 101 propositions extraites du livre des Réflexions morales avec les qualifications portées dans ladite Bulle. » Cette fois, l'espoir renaît dans l'esprit de Noailles : en lisant sa réponse, on sent la satisfaction qu'il éprouve (3). « Je vous réponds avec une extrême joie parce que je ne trouve rien dans ce que l'on me demande que je ne puisse faire. Je le ferai donc avec un extrême plaisir et je vous envoie par ce courrier le mandement réformé suivant le mémoire du Cardinal de Polignac qu'il assure devoir être agréé par Sa Sainteté et qu'aussitôt

(1) « Il (le nonce) est vrai autant qu'un Italien peut l'être et il seroit à désirer qu'il fût aussi dégagé des vues de la fortune qu'il l'est de l'esprit de duplicité et de mensonge. »

(2) Le 15 septembre.

(3) Le 17 septembre.

partira le bref approbatif des XII articles adressés à notre Ordre sans consulter le Saint-Office. Je n'hésite pas un moment et suis exactement les changements portés par le mémoire du Cardinal. » Il recommande cependant de se garer de cet homme importun dont saint Paul demandait à Dieu d'être délivré, « de tout cacher, surtout à Mayella. « Achevez, Révérend Père, ce que vous avez si bien commencé. Vous voilà au moment d'avoir heureusement fini cette affaire. » Mais avec cette lettre partait une instruction secrète bien curieuse. « Après avoir espéré, souvent sans espérance, dit Monseigneur de Noailles en commençant, me voilà dans un état d'espérer avec une si pleine confiance qu'il ne paraît pas que désormais la paix de l'Eglise puisse nous être enlevée. » Mais l'important est de ne point échouer au port et, à ce sujet, les recommandations ne sont pas ménagées au P. de Graveson. Il doit se méfier plus que jamais de Mayella dont la colère ne peut manquer d'être grande, et ne pas oublier que lors de l'envoi du fameux bref du mois de décembre, on le lui avait apporté à la dernière heure de la poste pour qu'il n'ait par le temps de le lire ; il doit donc le surveiller pour qu'il ne puisse rien introduire après coup dans la rédaction convenue, ni rien changer à l'imprimerie, et pour cela, le Père n'hésitera pas à y faire coucher une personne sûre, « pour que pendant la nuit la main de Job n'y fasse quelque changement. » Enfin, il envoyait au Pape une lettre très satisfaisante, mais fort courte, « pour éviter la multitude de paroles qui pourroient donner lieu à des critiques. » Mais, là encore, il faut être sur ses gardes. Qui sait si depuis la lettre si rassurante du 29 août, « le diable n'a pas tellement fait des siennes, que le Pape ne voulût plus donner son bref aux Jacobins. » Dans ce cas, le P. de Graveson devrait conserver jusqu'à nouvel ordre cette lettre. Enfin, le Cardinal presse son agent d'obtenir, tous ces beaux résultats acquis, que le nonce se décide à lui rendre une visite officielle, ce qu'il n'avait pas encore fait. Bref, Mon-

seigneur de Noailles est certainement plein d'espoir, mais il est sur ses gardes et il l'exprime très plaisamment en finissant ainsi son Instruction : « Souvenez-vous du proverbe turc : si tu m'attrapes une fois, tant pis pour toi, si tu m'attrapes deux, tant pis pour moi. »

Mais les affaires ne paraissaient point devoir prendre une fâcheuse tournure. Tout, au contraire, dans une lettre du 6 septembre, le P. de Graveson confirmait complètement celle du 29 août ; il donnait des assurances absolument formelles de la part du Cardinal de Polignac au sujet de l'acceptation du mandement par le Pape, de la publication immédiate du bref approbatif des XII articles adressé aux Dominicains, sans prendre aucun avis des Cardinaux du Saint-Office, et il annonçait l'envoi d'un de ses amis pour apporter plus vite les bonnes nouvelles. Et, de sa main, l'archevêque ajoutait ce post-scriptum à sa courte réponse (1) : « Je veux mettre ce mot de ma main ici, pour vous dire, mon Révérend Père, que cette dernière lettre m'a donné une grande consolation dans l'espérance que vous nous donnez qu'enfin nous recevrons le rameau d'olivier. Je tiens l'affaire sûre, car j'ai envoyé tout ce que vous m'avez demandé ; je ne puis m'imaginer qu'avec tout cela, l'affaire puisse manquer une seconde fois ; j'espère que vous l'empêcherez. » Et cependant le Cardinal n'avait pas au fond une si réelle confiance, car le même jour il écrivait à l'abbé de Porte-Neuve : « Continuez, lui mandait-il, tout en lui disant que les négociations se poursuivaient avec le P. de Graveson ; on verra les suites qu'on peut en espérer. Si on étoit bien au courant à Rome, on chercheroit à tout prix à finir cette affaire, mais on n'y écoute que les passionnés et les gens intéressés à continuer les troubles. » En effet les intrigues redoublaient à Rome, quoique les adversaires du Cardinal ignorassent la bonne tournure des négociations. Le 19 octobre, Graveson envoie

(1) Du 24 septembre.

encore les plus rassurantes nouvelles en racontant « le petit combat » entre le Saint-Père et lui au sujet des traductions du mandement du Cardinal et pour savoir laquelle des deux serait imprimée; le P. de Graveson céda naturellement et partit pour Florence où l'impression devait avoir lieu pour éviter les indiscrétions. « Quand on aura ici, s'écrie Monseigneur de Noailles, le mandement imprimé par ordre du Pape, pourra-t-on me taxer de schismatique? » On sent que le prélat triomphe : il plaint Graveson et Polignac de tous les contre-temps qu'ils ont à souffrir, surtout ce dernier, contre lequel arrivaient des secours de France, « quand ses batteries sont dressées pour faire brèche à la place » et qu'il est prêt à s'en emparer. Il raille le Saint-Office : « Qu'auraient dit Grégoire VII et tant d'autres que Rome regarde comme ses héros, s'ils avoient vu des Cardinaux faire dépendre l'autorité du Pape du suffrage de ceux qu'ils ne regardent même pas comme leurs frères, mais comme leurs enfants? On veut que le Pape soit supérieur à toute l'Eglise et qu'il n'ait pas besoin de Conciles généraux pour décider les questions de foi, et aujourd'hui la cabale a tant de crédit qu'elle engage Rome et la France à convenir que le Pape n'est pas supérieur au Saint-Office et qu'il ne peut autoriser les XII articles d'une doctrine certaine sans le consentement des Cardinaux (1). » Toujours fidèle à sa contre-négociation, Noailles, par le même courrier (2), pressait l'abbé de Porte-Neuve, attendant impatiemment sa réponse « qui doit lier plus étroitement leur commerce ». Le Cardinal

(1) Dans cette lettre, Monseigneur de Noailles se montre plus ferme que dans toutes les précédentes. Il rapporte que le Cardinal de Bissy sollicitait du Pape l'envoi d'un formulaire à signer au sujet de la constitution, en le regrettant. Puis il raconte qu'un curé du diocèse de Reims ayant « par étourderie » mal parlé de la Constitution avec quelques confrères, il y a eu procès devant l'officialité, interdiction de 3 mois prononcée contre lui, avec acte de repentir au Greffe, d'après un modèle envoyé de Paris. « Si on exige cela, bien des appelants se feront plutôt couper le col. »

(2) Lettre du premier octobre.

croyait assurément au succès promis par le P. de Graveson, mais il voulait davantage, il voulait, ce premier point conquis, « aller plus au au fond et enlever aux esprits contentieux toute occasion de revenir à la charge ». Il comprenait qu'il fallait une paix complète, solide, sans restriction, pour ramener le calme dans l'Eglise. « Je ne suis pas encore vieux (1), mais je ne sais ce que ce sera que la religion si on va encore vingt ans comme on va depuis vingt ans. » La réponse arriva peu après et, le 8, le Cardinal exprimait à l'abbé la satisfaction que lui causait sa constance et la certitude du concours actif du Cardinal Coscia. Seulement, on y voit déjà poindre des points noirs; le principal était la tendance du Concile réuni à Rome de déclarer plus ou moins subrepticement la constitution article de foi, bien que, simple Concile provincial, il n'eût réellement pas autorité pour cela ; mais Monseigneur Fini, archevêque de Damas, poussait activement en ce sens. Et le Cardinal se hâte le même jour d'en avertir le P. de Graveson en lui faisant remarquer que cette approbation, que Monseigneur Fini aurait ajoutée après coup au procès-verbal du Concile, dont il était secrétaire, allait tout compromettre.

Mais à Rome, le secret était, paraît-il, chose impossible à garder. L'évêque de Soissons fut informé de l'octroi du bref approbatif des XII articles, le divulgua et répandit partout le bruit qu'aux plaintes formulées par lui à Rome, on lui avait répondu « qu'on y avoit mis ordre ». Le Cardinal, tout en étant inquiet (2), croit toujours au succès, mais à condition qu'on ne recommencera pas comme au printemps, à perdre du temps : nous avons la preuve qu'il avait plus de confiance que jamais à ce moment, car le 22 octobre, il mande à l'abbé de Porte-Neuve de s'arrêter pendant une quinzaine de jours « parce qu'on s'expose

(1) Il était né le 21 mai 1651. Il avait donc 74 ans.
(2) Lettre du 15 octobre.

quand on court deux lièvres à la fois. » Le P. de Graveson venait en effet de lui transmettre les propres paroles du Cardinal de Polignac (1). « Il m'a témoigné estre très satisfait que V. E. soit entièrement conformée à tout ce qui lui avoit été envoié ; il m'a assuré que l'on ne pouvoit plus rien exiger de S. E. et que sa soumission étoit parfaite, que l'on ne pouvoit mieux s'expliquer qu'elle ne faisoit dans son mandement et que nécessairement les Cardinaux même les plus outrés ne pouvoient s'empêcher de l'accepter. M. Mayella a témoigné sa joie à la lecture du mandement et dit que cette fois on sera sûrement satisfait. » Cette fois, c'est le Cardinal qui réconforte le P. de Graveson, car dans sa dernière dépêche, celui-ci laissait percer d'assez graves inquiétudes : il lui montre le Cardinal de Polignac comme sa caution, le Pape absolument décidé à en finir, Mayella n'osant plus rien dire, le Cardinal Corradini ne faisant plus d'opposition. Malheureusement, la fin de la lettre est moins satisfaisante. Noailles prévient son fidèle agent qu'il venait d'apprendre à l'instant que le Cardinal de Rohan faisait travailler chez lui à un mémoire destiné à être substitué aux XII articles, que les autres Cardinaux poursuivaient M. le Duc pour qu'il s'opposât à l'expédition du bref, mais que ce prince s'en montrait excédé et le disait hautement. Enfin, il lui signalait Mayella comme se montrant adouci pour gagner du temps et laisser à Rohan le loisir de faire parvenir son mémoire à Rome.

(1) Lettre du P. de Graveson, 22 octobre.

CHAPITRE VIII.

Les affaires se brouillent de nouveau. — Morville assure que le gouvernement français laisse toute liberté au Pape. — Polignac se retire à Frascati. — Le Cardinal de Noailles affecte une confiance que ses lettres secrètes démentent. — Il se méfie de Polignac. — Ses ennemis parviennent à empêcher la confection du bref approbatif des XII articles. — Monseigneur Fini meneur de l'intrigue. — Il falsifie le procès-verbal du Concile de Rome en proposant une rédaction. — Le Pape reçoit Graveson. — Ses paroles rendent de l'espoir au Cardinal. — Le Pape se plaint de l'intrusion du Cardinal de Rohan dans les affaires. — Ses déclarations nettes à Graveson. — Redoublement d'intrigues. — Mémoire du Cardinal sur le passé. — Mayella persévère dans son rôle, tout en se montrant satisfait de la meilleure marche des choses. — Le projet de mandement approuvé par plusieurs Cardinaux. — Le Cardinal charge Graveson, en cas de nouvel échec, d'aller trouver immédiatement le Pape.

Tout en effet allait se brouiller de nouveau. Graveson, dans sa dépêche du 14 octobre, « nageoit entre l'espérance et la crainte » ; dans celle du 11, « la crainte l'emportoit » ; le Cardinal, au contraire, soit qu'il le crût réellement, soit qu'il voulût soutenir le courage de son agent, se montre très optimiste, en déclarant que la chose ne peut plus manquer au point où elle en était entre les mains de Polignac, et du moment où il n'y avait plus à craindre de voir, comme on l'avait espéré dans le camp des adversaires, la cour de France exiger le renvoi du bref et l'examen du Saint-Office (1). Morville, secrétaire d'Etat des affaires étrangères, lui avait dit à lui-même qu'il avait mandé à notre ambassadeur de déclarer au Pape qu'il était entièrement libre de choisir les Cardinaux chargés de l'exécution du bref dans le Saint-Office ou en dehors. Un seul point noir inquiétait Monseigneur de Noailles : Polignac, sans se soucier de la nécessité de ne plus laisser les choses traîner

(1) Le 22 octobre.

en longueur, était allé se reposer dans sa riante villa de Frascati. « Alors on peut craindre l'homme ennemi et la zizanie qu'il peut jetter pendant ce temps. » La plupart des Cardinaux avaient également quitté Rome. L'archevêque revient, le 15 novembre, sur les appréhensions que lui causent ces retards, mais il cherche à se faire illusion en pensant « aux lumières supérieures du Cardinal de Polignac qui se joue des PP. Galiffe, Vitry, Malachie et Feydeau ». Il n'ignore pas cependant les efforts du Cardinal Fabroni et de ses partisans « qui sacrifieroient volontiers Rome, la France, l'Eglise et l'Etat pour le triomphe de leurs idées. » Noailles ajoute que plusieurs évêques lui avaient offert de faire une démarche collective avec lui auprès du Pape, mais qu'il n'avait pas cru devoir accepter de peur d'autoriser ainsi une manifestation contraire. Tel était le langage que le prélat tenait dans ses instructions qui, pour être qualifiées secrètes, étaient en réalité destinées à être montrées. Mais à dater de ce même jour, il y joignit d'autres instructions, celles-ci absolument particulières, « tibi soli ». Il y parle bien différemment ; il y avoue d'abord sa liaison avec le Cardinal Coscia ; puis il montre une confiance beaucoup moins véritable dans l'attitude du Cardinal de Polignac qui s'obstinait à ne pas considérer Mayella comme l'ennemi le plus dangereux : l'ambassadeur n'a plus cependant à se retrancher derrière de prétendus ordres de la cour de France, puisqu'il en a reçu note et précis où l'on s'étonne à juste titre de l'entente qui semble exister entre lui et le terrible Mayella. Cette fois, en prévision de nouvelles exigences par rapport au mandement, Graveson reçoit l'ordre formel de se déclarer impuissant à en accepter. Il est certain que Noailles avait le droit de s'étonner de ce que ses collègues n'ont pas eu la « curiosité » de faire montrer le bref qui était dès lors rédigé, pour le corriger au besoin. Et en même temps encore Noailles reprenait sa négociation par l'intermédiaire de Porte-Neuve, pour s'assurer d'un concours plus actif du Cardinal Coscia.

Le 22 novembre, nouveaux ordres formels au Père : « Vous êtes bien agité dans votre lettre du 25. Cette affaire est l'affaire de Dieu. J'y ai fait tout l'humain. Refusez toute nouvelle demande. » Dans le « tibi soli », il se montre de plus en plus résolu, tout en espérant un secours puissant dans l'arrivée à Rome du « sage Cardinal Davia ». Il ne veut pas entendre parler d'un contre-projet dont il paraît être question et n'accordera pas une concession de plus : s'il y a échec, il écrira simplement au Saint-Père pour lui exposer « *totum ordinem rei* » et demeurera avec la conscience tranquille (1). Tout se rompait en effet pendant que le Cardinal au fond de son Palais s'interrogeait encore et préparait sans doute sa dernière lettre au Pape. Le 15 novembre, il mande à son fidèle agent qu'à cette heure il ne conservait plus d'espoir, car autrement il devrait avoir le bref depuis plus de quinze jours. C'est donc Mayella qui a encore tout brouillé, « lui qui n'a jamais étudié que la finesse et les ruses italiennes », sans que Polignac ait enfin voulu ouvrir les yeux sur lui. Mais il faut aussi reconnaître qu'à ce moment Fleury, Rohan et Bissy avaient fait un suprême effort contre l'approbation des XII articles et le véritable vainqueur était Monseigneur Fini. C'est lui, nous l'avons déjà vu, qui, secrétaire du Concile de Rome, avait après coup introduit dans le procès-verbal à propos de la

(1) Dans cette instruction secrète, le Cardinal insère ce passage intéressant : « La Cour a cru devoir faire éclater son mécontentement contre l'assemblée du clergé par une démarche qu'on aime mieux que le Père apprenne d'ailleurs. Ces éclats sont fâcheux. Ils font insensiblement tomber l'épiscopat dans un discrédit dont il lui sera difficile de se relever. Mais quand on veut être honoré, il faut commencer par s'honorer soi-même et rien n'honore moins qu'une conduite passionnée sans égards, sans ménagements et sans bienséance. » Il s'agit ici de la demande formulée par les évêques pour solliciter du roi une déclaration les relevant de l'observation du silence imposé sur la Bulle, signalant à ce prince la « multitude d'écrits pernicieux » où était attaquée la Constitution apostolique en le priant d'employer son autorité à réprimer cette licence. Fleury montra qu'il partageait ces sentiments, et à la suite de ces incidents un concile provincial fut rassemblé à Embrun dans lequel l'évêque de Senez, le vieux Soanen fut déposé et relégué dans une abbaye.

Constitution, dont il n'avait en réalité pas été question, la phrase que les évêques l'y avaient reçue « fidei nostræ regulam ». Cette manœuvre exaspéra véritablement notre Cardinal qui voyait désormais encore plus de difficultés pour ramener les opposants dans son diocèse. « N'y aura-t-il pas à Rome un seul homme de bien pour relever cette falsification ? (1) »

Le Cardinal de Polignac rentra à Rome à la fin du mois de novembre. Noailles l'apprit avec satisfaction et il se sentait un peu réconforté en voyant que la « falsification » de Monseigneur Fini demeurait inconnue en France par la saisie de tous les exemplaires des actes du Concile ordonnée par M. de Morville (2). Mais ce secret dura peu. Dès le 10 décembre, l'archevêque écrit au P. de Graveson que ce document est répandu dans Paris. Cependant la nouvelle qu'il reçoit relève son courage : le P. de Graveson en effet avait vu le Pape et notre ambassadeur, et Noailles trouve qu'il avait été « parfait » avec eux. « Mais ce n'est pas assez que les paroles du Pape soient d'or, il lui faut aussi une plume du même métal pour lui écrire dans un bref d'amitié. » Puis il ajoute à propos de ce bref : « Ne le laissez pas imprimer sans l'avoir épluché depuis la teste jusqu'aux pieds, *intus et in cute* » (3). Benoit XIII en effet avait été formel et ne cacha pas le mécontentement que lui causait la lettre du Cardinal de Rohan. « Quoi donc, dit-il au P. de Graveson, ce sont là les paroles d'or ? Veulent-ils donc m'apprendre à gouverner l'Eglise ? Et depuis quand s'est-on avisé de disputer aux Papes le droit d'adresser des brefs à qui bon leur semble, même dans les matières les plus importantes ? Vos évêques ont-ils donc été à l'école des Franciscains français ? Ceux-ci ont eu la témérité de croire que je n'étois pas en droit de donner un bref rétro-

(1) Le même jour il écrit dans le même sens à l'abbé de Porte-Neuve.
(2) Lettre du 3 décembre.
(3) Lettre du 10 décembre.

actif, et ceux-là veulent que je ne puisse adresser à mon ordre un bref approbatif des XII articles. Je leur ferai sentir ce que je puis et ce que je dois en cette occasion (1) ». Mais en sortant du cabinet du Saint-Père, Graveson se trouva en face de Mayella qui y entrait pour s'entretenir de cette affaire ; il dissimula mal son mécontentement et s'oublia à lui dire qu'on ne mettait plus en doute l'orthodoxie des articles, mais que la question délicate était de savoir si « il étoit expédient que le Pape s'expliquât avant qu'on se soit soumis. » Dans le *tibi soli* du même jour, Noailles se montrait très pratique, il ne cachait pas que tout dépendait du Cardinal de Polignac qui, pour le moment, avait toutes les chances en sa faveur. mais qui devrait exiger un autre rédacteur pour le bref. Craignant de ne pas réussir à cet égard, Noailles demandait carrément au P. de Graveson si on pouvait acheter Mayella et il le rendait libre d'y mettre le prix. « Les petits présents entretiennent et font quelquefois naître l'amitié. »

L'espoir était complètement revenu à l'archevêque de Paris. Graveson se montrait plus confiant. « Quand aura-t-on la bonne nouvelle ? » lui écrit-il le 17 septembre dans son instruction secrète, et il ajoute : « Le moment est rare, les esprits sont bien disposés, il n'y a presque plus d'évêques furieux ; d'ailleurs on ne les écoute plus depuis l'éclat de l'assemblée. Si on tarde, au contraire, les Jansénistes se coaliseront avec les Molinistes pour amener les troubles et ils lanceront une bombe qui cassera tout. Ils sont d'accord sur ce point : pas de paix. » Et en même temps, le Cardinal, pour achever de détruire au Pape jusqu'au dernier soupçon à porter contre lui au point de vue de sa doctrine, adressait au P. de Graveson pour lui être donné un long mémoire dans lequel il rappelait tout ce qu'il avait fait contre les Jansénistes. Il faisait valoir la haine que ceux-ci lui portaient. « Qu'on leur demande, écrit-il dans

(1) Lettre du Père du 26 novembre.

le « tibi soli » expédié avec cette instruction, s'ils regardent M. le Cardinal de Noailles comme leur chef, ils répondront ce qu'ils ont déjà dit plusieurs fois, qu'il n'y a pas de prélat dans le royaume qui leur ait porté de coups plus forts et plus fréquents, parce que ces coups ne pouvant être attribués ni à des vue d'intérêt, ni à une humeur violente, ils en ont été bien plus blessés que de tout ce que plusieurs autres prélats ont fait contre eux. »

Et rien n'arrivait. Mayella en était cause : le Cardinal s'en dépite. « Tout cela est très joli, écrit-il à son agent le 24 décembre, mais enfin ? Jusqu'à présent, voilà tout ce que le Cardinal a reçu du Pape qui l'aime, qui l'estime, qui étoit son bon serviteur étant Cardinal et qui, depuis qu'il est Pape, veut mourir son bon ami. Comme M. le Cardinal a ici des évêques qu'il faut soutenir et réconforter, il leur a fait part des sentiments tendres et précieux que le Pape lui a témoignés. Que répondoient ces seigneurs ? Que le Pape parle divinement, mais qu'il n'écrit pas de même ; qu'il est aisé de voir que les paroles du Pape partent de son cœur, mais que ses brefs viennent d'une main étrangère. Mais *scripta manent* et les paroles s'envolent ». Il croyait cependant encore à l'envoi du bref, car il recommande au P. de Graveson de ne pas oublier d'y joindre, en le lui adressant, un mémoire de la conduite que le Souverain Pontife désirait voir observée par lui en cette circonstance.

Mais à Rome on s'agitait et chaque jour l'effort pacifique était compromis davantage. Pour le Cardinal, cette situation devenait non seulement douloureuse, mais incompréhensible. Il avait fait tout ce qu'on lui avait demandé, depuis le jour où il avait souscrit au projet de mandement envoyé au mois de septembre par le Cardinal de Polignac, en échange de la promesse formelle que le bref approbatif des XII articles en serait la conséquence immédiate.

Le Pape avait publiquement témoigné sa satisfaction sans réserve et Mayella lui-même n'avait trouvé à ce mo-

ment aucune réserve à formuler. La seule objection sérieuse, l'ordre du cabinet de Versailles de soumettre le projet au Saint-Office, avait été révoqué et le mandement avait reçu l'acquiescement des Cardinaux Paulucci et Corradini, auxquels il avait été soumis officieusement. Polignac avait le libre choix des membres du Sacré Collège, qui devaient examiner ce fameux document, et cependant les choses n'avançaient pas. Dans son instruction du 31 décembre, le Cardinal raillait assez vivement son collègue sur ce qu'il devait souffrir de ces retards, et dans le *Tibi soli,* il recommande à son agent, en cas d'échec, de dresser un mémoire court et précis et de le porter au Souverain Pontife en se jetant à ses pieds.

CHAPITRE IX.

Nouvelle déception au commencement de 1726. — Le Cardinal ne veut pas désespérer. — Apologie du Cardinal. — Il voudrait que Graveson demandât l'éloignement de Mayella. — Il affecte de compter sur Polignac. — Mais il ne veut plus rien faire avant l'arrivée du bref.— Tout est remis en question. — Le Cardinal ne veut pas que la Congrégation change une virgule à son mandement. — Continuation des négociations de Porte-Neuve.— Légèreté de l'abbé. — Le Cardinal le morigène à ce sujet. — Il ne songe qu'à la rédaction de l'apologie. — A Paris on commence à souhaiter une solution. — Visite de Morville. — Le duc de Bourbon fait savoir au cardinal qu'il approuve sa conduite.— Le retard ménagé à Rome permet aux meneurs de redoubler leurs intrigues. — Lettre de Polignac à l'abbé de Rothelin désavouant toutes ses anciennes assurances en faveur de ses collègues.— Stupéfaction de Monseigneur de Noailles. — « Tout est évanoui comme un songe. » — Il ne peut dissimuler sa déception et son irritation. — Il ne cèdera plus un pouce. — Dans ses lettres secrètes son découragement est bien moindre.— Mais il ne peut accepter que le Pape ait les mains liées par les décisions de la Congrégation.

L'année 1726 commença mal par la réception d'une lettre du P. de Graveson, du 19 décembre, ne laissant presque plus entrevoir d'espoir. Noailles ne se décourageait point cependant. Tout au contraire il se rattachait à une nouvelle combinaison simple et hardie. Il se mit à rédiger une apologie racontant tous les incidents, « ménageant Polignac et accusant un peu le P. de Graveson » — il l'en prévenait — à cause de lui. » Mais auparavant il voulait qu'il allât trouver Benoît XIII pour lui exposer qu'il y avait un moyen bien simple d'en finir : c'était d'écarter Mayella et de tout terminer directement entre le Saint-Père et l'archevêque de Paris par une lettre « amicale » approuvant les XII articles; le Cardinal la garderait « dans son tiroir pour servir seulement à parler avec assurance », et il publierait aussitôt son mandement. Et redoutant l'hésitation de son agent à entrer dans cette nouvelle voie, il n'hésite pas,

pour le stimuler, à lui indiquer le P. Andrujat comme pouvant le suppléer. « Sans ce parti, on ne verra jamais de fin : Mayella est payé pour rendre l'affaire éternelle, ses amis renseignés intimident le Cardinal de Polignac, lequel en outre est souvent dérangé par les ordres de la Cour. » En somme, le cardinal de Noailles considérait son collègue comme complètement joué, et pour rendre du courage au P. de Graveson, il terminait comme s'il avait un remords d'avoir mis en avant le nom du P. Andrujat, en lui déclarant que c'était à lui de tirer Polignac d'affaires et de pacifier l'Église (1); il lui recommandait le secret et la promptitude. Cette fois le Cardinal est encore plus net dans son *Tibi soli :* il y déclare que jusqu'à l'arrivée du bref, il ne fera, ni n'écrira plus rien ; s'il dissimule son irritation, c'est par respect pour le Pape et pour montrer le désir qu'il a d'arriver à un arrangement. Mais comment peut-il vaincre son impatience, quand après toutes ses concessions, toutes les promesses les plus formelles, il apprend par une lettre du Cardinal de Polignac à l'abbé de Rothelin, que, le 6 décembre, la Congrégation qui devait examiner son mandement n'était même pas nommée et que, revenant sur les engagements précédents, elle aurait encore à décider si l'acceptation souscrite par Monseigneur de Noailles était suffisante, si le Saint-Père devait approuver les XII articles ; quelle satisfaction serait exigée pour l'instruction pastorale de 1719. Tout était donc remis en question, comme si les paroles du Pape étaient lettre morte. Bien plus, dans cette même dépêche Polignac se déclarait impuissant pour dominer la fatale Congrégation et il exigeait que Monseigneur de Noailles revînt sur l'ordre qu'il avait donné au P. de Graveson de ne plus accepter aucune modification. « Il ne faut pas tenir la bride si courte », lui dit l'abbé de Rothelin. Et le Cardinal mandait à son agent de n'admettre aucun changement,

(1) Lettre du 7 janvier 1726.

même d'une virgule. La négociation par l'entremise de l'abbé de Porte-Neuve continuait toujours en sous-main, mais sans avoir, ce semble, aucun caractère sérieux : l'abbé était évidemment léger et impuissant, et cherchait vainement à prendre de l'importance : le Cardinal ne s'y trompait pas, car, le 14 janvier, il lui répondait à propos d'un factum italien auquel l'abbé paraît avoir attaché une certaine gravité : « Je vous avouerai franchement qu'en lisant cet écrit, je me suis aussitôt représenté un de ces saltimbasques que j'ai vus quelquefois à Rome montés sur des tréteaux, parlant à tort et à travers, amusant la populace, mais indignes d'être écoutés des gens raisonnables. Je vous avoue que je n'aurois jamais cru qu'un discours de cette nature pût faire quelque impression ; il sent à pleine bouche le Vitri et je serai bien surpris qu'il ne vînt pas de cette boutique » (1). Au P. de Graveson, le même jour, il mande qu'il ne s'occupe plus que de la rédaction de son apologie à publier après la rupture définitive, qu'il ne comprend plus rien en voyant les choses reculer comme s'il ne s'était rien passé depuis un an et qu'il voulait tâcher de s'isoler un peu pour rétablir sa santé sérieusement atteinte par toutes ces émotions. Son irritation était toujours grande contre Mayella « qui a eu beau succès en amenant le cardinal jusqu'à se trouver vis-à-vis de rien après avoir tiré de lui tout ce que S. E. a donné. » Aussi n'avait-il nulle envie « de lutter de ruse » avec lui, et il souhaiterait uniquement de pouvoir se jeter aux pieds du pape et de s'ouvrir à lui, en lui montrant comme « l'Eglise de France étoit en feu depuis dix ans sous le nom du Saint-Siège. » Il continuait à montrer dans ses intructions une grande confiance pour le Cardinal de Polignac, mais il ne se repentait nullement, et dans son *Tibi soli* de ce jour, il a soin d'ajouter « que le Père comprendra son instruction. »

(1) Lettre du 14 janvier 1726.

A Paris cependant on désirait vivement une solution et le gouvernement ne le cachait pas. Vers le milieu de janvier, M. de Morville vint trouver le Cardinal pour lui dire que M. le duc de Bourbon approuvait complètement sa conduite et que, voyant avec peine ces perpétuels atermoiements, il avait donné à son ambassadeur les instructions les plus formelles en ce sens. Noailles ne cacha pas au ministre que le Pape venait précisément de déclarer au P. de Graveson que les ordres de la Cour de France lui liaient les mains et il le pria très vivement de lui faire savoir d'où venait une pareille affirmation et « qui pouvoit oser enchaîner ces mains sacrées pour que S. S. sache enfin qu'elle était libre d'agir » (1). Les intrigues recommençèrent de plus belle; ces retards donnaient en effet une grande force aux ennemis de la paix et l'on allait bien voir l'impuissance de Polignac sur les huit cardinaux choisis pour l'examen du mandement, même celle du Cardinal Davia, bien intentionné cependant. Et secrètement Noailles avouant à son agent n'avoir plus aucun espoir, ajoutait « faisons cependant comme si cela alloit bien. »

On ne saurait assez admirer l'énergie avec laquelle le Cardinal luttait; comme il le mandait, le 28 janvier, au P. de Graveson, en lui recommandant de répéter sans cesse son « *nec plus ultra,* sa position était absolument intenable « entre deux feux; d'un côté ceux qui vouloient que la Constitution aye la même autorité que le symbole de Dieu, les autres la taxant d'hérétique comme la formule de Rimini (2) ». Il rappelait à ce propos que du temps

(1) Lettre du 21 janvier.

(2) Cette lettre renferme un passage bien curieux et qui peint l'état de désarroi où étaient réellement alors les catholiques à Paris. « Ils sont 20 ou 30 s'assemblant les dimanches au collège de Tours, où le principal dit la messe et administre les Sacrements, bien qu'il ne puisse prêcher ni confesser. Ils déclarent hérétiques tous ceux n'ayant pas reçu la Constitution pure et simple et excommunient ceux qui communiquent avec eux. Il y a parmi eux quelques Jésuites. Parce que certains Jésuites laissent confesser des prêtres autorisés de S. E. sur les paroisses Saint-Sulpice, Saint-Louis, Saint-Nicolas-du-Chardon-

de Clément XI on le tenait pour hérétique, parce qu'il ne pensait pas comme le Pape, tandis que ses adversaires se soumettaient aveuglément; actuellement, il était absolument d'accord et passait toujours pour hérétique, tandis que ses contradicteurs, nullement en communion d'idées avec Benoit XIII, étaient seuls réputés orthodoxes. C'était cependant l'exacte vérité et le Cardinal avait bien droit de se plaindre et de qualifier le péril de « terrible ». Mais aussi sa confiance était encore trop grande : lui qui reprochait au Cardinal de Polignac de se laisser duper perpétuellement par Mayella, ne voyait pas les nouvelles intrigues qui se menaient autour de lui à Paris et dont le Cardinal de Fleury était l'âme. Janséniste « à outrance » d'abord, ce prélat avait embrassé les idées tout opposées, quand il en avait reconnu l'opportunité. Chargé des affaires ecclésiastiques avant son entrée au ministère, qui eut lieu au mois de juin 1726, il marchait étroitement d'accord avec les Cardinaux de Bissy et de Rohan et il était l'auteur de la nouvelle campagne entamée avec tant de succès à Rome contre Monseigneur de Noailles, lequel l'ignorait, s'en rapportant aux assurances de Morville et ne pouvant dès lors s'expliquer les résistances qu'il rencontrait, alors que Polignac transmettait des communications toutes différentes de son gouvernement. Mais ce dernier lui-même probablement n'agissait pas avec une complète franchise et cherchait à s'assurer des garanties pour l'avenir, car l'avènement de Fleury comme prochain premier ministre n'était un secret pour personne. Nous comprendrions dif-

neret des paroissiens n'y vont plus et ne font pas leur devoir pascal à cause des curés, ne saluant même pas le Saint-Sacrement dans la rue à cause des prêtres qui le portent, et ne vont qu'au collège de Tours, et ils disent qu'à Paris il n'y a plus ni vraie religion, justice ni église. » Le Cardinal cite encore un menuisier qui resta couvert devant l'official en déclarant que Saint Jean avait défendu de dire *ave* à un hérétique, et un porteur d'eau prêtant serment devant l'official avec la réserve qu'il ne le reconnaissait pas, parce qu'il ne tenait son pouvoir que de l'archevêque, qui était déchu de toute juridiction.

ficilement autrement la lettre que Polignac adressa le 24 janvier à l'abbé de Rothelin et dans laquelle il semble avoir oublié toutes les assurances données précédemment par lui à ses collègues. « Nous sommes, dit-il, dans la crise de notre grande affaire, crise d'autant plus importante que c'est la dernière et que la paix se trouve entre la vie et la mort. Persuadez le Cardinal de Noailles, le Pape l'en priant instamment, de consentir à ne former aucune difficulté : c'est moi que l'on conjure également. Ceux qui à Paris combattroient cela ne connaissent pas ce pays-ci. Il faut renoncer à l'illusion que l'on pourroit tout finir avec le Pape seul. Il est vrai qu'on pouvoit s'en flatter; le Pape avait promis un bref aux Dominicains avec les douze articles, même avant le mandement publié : le Pape me l'avoit dit plusieurs fois, mais ce système a changé du moment où j'ai eu l'ordre réitéré de demander l'autorité apostolique, l'avis et le consentement des frères : alors toutes ces facilités ont disparu. Vous savez quand et comment on a d'abord demandé le Saint-Office et puis on s'est contenté d'une Congrégation : dès ce jour l'affaire a dépendu du suffrage et tout ce qu'on a pu espérer s'est réduit à la modération de quelques termes du projet envoyé d'ici par le Saint-Office, et à la permission indirecte de donner les XII articles quand le mandement seroit publié. Vous pouvez accepter qu'on a fait tout ce qu'il estoit possible de faire pour bien informer les juges, l'intention du Pape leur était connue; ils sentoient le péril de l'Eglise de France par sa division, et quoique tous ne fussent pas dans la même disposition de vœux et d'espoir, je puis vous affirmer que le Cardinal de Noailles n'y avait point d'ennemis personnels et qu'il y avait même des amis. Voici la résolution, ce qui lie absolument les mains au Pape, et ce qui doit les lier à Monseigneur le Cardinal de Noailles parce qu'il ne peut plus appeler :

« 1° Dans l'acceptation, au lieu de purement et simplement, il dira sans exception, sans relation, sans limitation

(pour ne pas blesser le parlement, mais nécessaire parce que le refus précédent consistoit dans les clauses relatives.)

« 2° Sur ce qu'on auroit voulu trouver un terme plus doux que *reprobamus*, mais on a craint que le Cardinal de Noailles n'en cherche encore un plus avantageux pour lui : on veut le voir venir.

« 3° Sur les articles, la Congrégation a fait assez entendre que le Pape les pouvoit donner après le mandement et certainement, il n'y manquera pas. C'est alors qu'elle n'attendra pas qu'on le somme de tenir sa parole. Voilà selon moi une sûreté plus grande que toutes les sûretés du monde, car il n'y aura plus rien pour en retarder l'exécution.

« La Congrégation ne pouvoit s'exprimer autrement. Je soutiens donc en fait que la cause du Cardinal est gagnée, car c'est le vrai point, tout le reste est minutie. Mesurez la distance de ce qu'il a voulu faire à ce qu'on exige au delà et vous jugerez que c'est un pouce. Comparez ensuite cela non avec le bref particulier sujet à toutes sortes de conditions, mais à une Bulle authentique servant de règle à tous, et vous avouerez que c'est donner bien peu de chose pour avoir beaucoup. Si le Cardinal ne s'y rend pas, adieu la paix de l'Eglise. » Et en finissant Polignac ajoute sans embarras : « Le Pape n'étoit plus libre de tenir sa parole et la Cour de Rome ne pouvait pas demander moins après douze ans d'événements. »

On devine aisément l'effet que produisit sur l'archevêque de Paris cette communication qui mettait à néant en un instant les laborieuses négociations de tant de mois. Le 4 février, le cardinal en écrit brièvement au P. de Gravezon. « Tout est évanoui comme un songe » dit-il tristement en recommandant simplement à son agent de porter au Pape l'expression de son humble soumission. Mais dans le *Tibi soli* du même jour, il donne libre cours à sa cruelle déception, en rejettant toute la responsabilité sur Monseigneur de Polignac aveuglé et trompé par Mayella ;

il lui reprochait durement d'avoir consenti à l'examen du mandement par une congrégation et d'avoir fait intervenir son gouvernement en ce sens. « C'est donc le Cardinal, continue-t-il, qui par ses lumières supérieures et son habileté dans les négociations réduit aujourd'hui l'Eglise, l'Etat, le Cardinal de Noailles dans une situation à faire horreur... Et il veut que son confrère, son ancien ami adopte ces horreurs! et ensuite il ajoute tranquillement que s'il les refuse, la Cour ne gardera plus avec lui aucun ménagement. » A cet égard, Noailles ne faiblit ni ne tergiverse; il charge le Père de dire à notre ambassadeur qu'il a uniquement pris l'engagement d'être en tout soumis au Saint-Père, mais nullement à la Congrégation. Puis envisageant froidement les chances de l'avenir, il ne voit plus d'espoir que « dans le bon cœur du Pape » et il voudrait obtenir qu'il différât la confirmation du décret de la Congrégation pour avoir le temps de lui faire parvenir une dernière lettre. Cette lettre partit le 11 février, mais elle fut remise à Benoît XIII à l'insu de notre ambassadeurs : l'archevêque pressait en même temps le P. de Graveson de voir le Pape qui venait encore de dire publiquement qu'il ne voulait pas être le « sicario » de Noailles.

Et le 18 février, le prélat envoie à Rome sa réponse aux trois résolutions de la Congrégation, pendant que le Cardinal de Polignac, trop tôt oublieux de sa dernière lettre, chargeait le P. Court de lui dire qu'il « étoit aussi désolé que lui ». Nous croyons devoir brièvement résumer ces trois points, qui en somme constituaient la véritable question alors en discussion.

La Congrégation exigeait : 1° acceptation de la Bulle Unigenitus sans exception, relation, ni limitation; 2° révocation des points condamnés dans l'Instruction pastorale de 1719; 3° refus de laisser le Pape autoriser les douze articles.

Au premier article le Cardinal répondait ne pouvoir accepter une formule inusitée et insolite, contraire à l'es-

prit de l'assemblée du clergé de 1714, déclarée abusive par le Parlement « et propre à exciter un nouveau feu dans le royaume ». Au second que, bien que ne trouvant rien de répréhensible dans son Instruction, il est prêt à la soumettre au Souverain-Pontife et à se conformer à son jugement sans aucune réserve. Quant au troisième point, il ne peut renoncer à une promesse solennellement formulée depuis le mois de novembre 1724. En fait, nulle franchise dans ces négociations et toujours d'habiles sous-entendus pour laisser jour à des retraites habiles. Ainsi Polignac écrivait que la Congrégation avait laissé entendre que le Pape pourrait approuver les articles après la publication du mandement de Noailles, mais il n'ajoutait pas que c'était seulement à condition que ce mandement aurait été accepté par tout le clergé du diocèse de Paris. Nul ne pouvait garantir cette soumission unanime. Aussi l'archevêque formule-t-il dans sa réponse du 18 février, après ce que nous venons d'énoncer, ses résolutions en déclarant que, vu la confiance de Polignac dans l'honnêteté de Mayella, il devenait absolument inutile de négocier, car il ne « cèderait plus un pouce ».

Le *Tibi soli* de ce même jour surprend singulièrement en montrant le Cardinal nullement découragé ; il dit au Père tout en lui proposant un nouveau projet qu'il a parlé au Pape « comme un ange », et à Polignac « comme un sage et un courageux » en refusant de se rendre chez lui pour être avec lui « le sicario » du Cardinal. L'argument tiré de ce que la décision de la Congrégation liait les mains au Saint-Père avait le don d'exaspérer Monseigneur de Noailles ; il n'admettait pas que le Souverain-Pontife ne fût pas absolument maître en pareille circonstance. « Son autorité serait bien peu s'il ne pouvait agir indépendamment des Congrégations. »

(*A suivre.*)

LES MALHEURS DE LA BIBLIOTHÈQUE COLOMBINE

Depuis les vols audacieux du trop fameux Libri, il est peu d'exemples d'un pillage de livres aussi éhonté que celui dont la Bibliothèque Colombine de Séville a été victime en ces dernières années. Manuscrits d'une incomparable rareté, plaquettes gothiques introuvables, missels du moyen âge, tout a été mis à sac. Du reste, la Bibliothèque Colombine semblait, dès les premiers temps qui suivirent sa fondation, prédestinée à de lugubres aventures : à peine formée, elle avait déjà été en proie à une scandaleuse incurie et à des soustractions effrontées, présages de la catastrophe finale.

. . . . . *habent sua fata libelli.*

Dans une très substantielle et très piquante brochure (1), un savant ami des livres, bien connu des bibliophiles sérieux, M. Henry Harrisse a raconté cette lamentable histoire ; nous ne saurions suivre un meilleur guide à travers les péripéties tantôt comiques, tantôt navrantes de cet odieux brigandage.

I

Fernand Colomb, fils illégitime du grand navigateur, fut un ardent collectionneur de livres rares. De 1510 à 1537, il parcourut l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Angleterre et la France, infatigable à la poursuite, recueillant les ouvrages de toute sorte, accordant toutefois une préférence marquée aux romans de cheva-

(1) *Grandeur et décadence de la Bibliothèque Colombine,* Paris, chez tous les marchands de nouveautés, 1885.

lerie, aux mystères, aux chansons de geste, aux facéties. Homme de méthode et de précaution, Fernand notait, sur le dernier feuillet de chacun de ses livres, le prix, le lieu et la date de l'acquisition, en ajoutant à ces indications un numéro d'ordre; le tout de la manière suivante ou en termes analogues : *Esto libro costo quatro quadrines en Roma por Julio de* 1516; et un peu plus loin : *Esta registrado* 2994. Voulait-il, en marquant ses livres du sceau de leur légitime propriétaire, les garantir contre de coupables entreprises? Eut-il un vague pressentiment du pillage futur? Il semble avoir conçu quelques craintes, trop justifiées par l'événement, sur le sort de sa précieuse collection; il reconnaît, dans son testament, que toutes les précautions, que cent cadenas même ne peuvent préserver les livres du vol : « *vemos que es ymposible guardase los libros aunque esten atados con cien cadenas.* »

Il est assez difficile d'évaluer avec précision le nombre des livres que Fernand Colomb réunit pendant sa longue et patiente carrière de collectionneur. Les six inventaires originaux de la Colombine donnent des chiffres singulièrement différents. Le bachelier Juan Perez, contemporain de Colomb, parle de quinze mille volumes ou plus; mais ce chiffre est réduit à douze ou treize mille par un autre écrivain, pour être porté par un troisième à plus de vingt mille. Quoi qu'il en soit, il reste certain que Fernand avait formé une bibliothèque des plus considérables et non moins importante par le choix que par le nombre des ouvrages.

En mourant (1539), il laissa son trésor à Luis Colomb, son petit-neveu, avec un legs de cent mille maravédis qui devaient être consacrés à l'entretien annuel de la collection. Cette précieuse succession, si Luis la refusait, devait échoir au chapitre de Séville ou, à son défaut, au monastère de San-Pablo. Luis ou ses tuteurs n'ayant point fait acte d'héritiers, la *Bibliotheca Fernandina,* comme on l'appelait alors, fut transférée (1544) au couvent de San-

Pablo, puis revendiquée, en vertu des termes du testament de Fernand, par le chapitre de Séville, adjugée (1551) par une décision du tribunal de Grenade à ce chapitre, enfin (1552) installée dans une salle de l'aile mauresque de la cathédrale.

Ses malheurs commencèrent presque aussitôt, et ce fut une main royale qui donna le signal des déprédations. En 1577, Philippe II se fit remettre les manuscrits originaux des œuvres d'Isidore de Séville, pour servir à l'édition que préparait Gomez de Castro et qui parut à Madrid en 1599. Les mandataires du roi négligèrent de restituer ces manuscrits aussi bien que beaucoup d'autres livres qu'ils empruntèrent en même temps ; Juan de Loaisa, l'auteur d'un des six inventaires, ne laisse aucun doute à cet égard: *no se han restituido los dichos originales, como ni otros muchos libros que faltan.*

L'exemple du pillage partait de haut et fut promptement suivi ; le même Loaisa assure (1684) qu'il ne restait plus que quatre ou cinq mille volumes sur plus de vingt mille légués par Fernand Colomb. Ce n'était rien encore ; après la mort de Loaisa, les clefs de la Colombine tombèrent aux mains des balayeurs de la cathédrale, *estaba confiada su custodia à los barrenderos de la catedral,* et Raphael Tabares raconte à Gallardo qu'étant enfant, il allait y jouer avec des gamins de son âge et que tous s'amusaient à feuilleter, sans le moindre soin, *los libros de illuminaciones y estampas.* Faut-il s'étonner si, vers le milieu du dix-huitième siècle, les plus précieux manuscrits étaient entièrement pourris par l'eau des gouttières?

Toutefois, la Colombine, par une compensation qui ne rachetait pas la perte de pareils trésors, s'enrichissait de quelques donations ou acquisitions. Après avoir traversé, avec des fortunes bien diverses, le gouvernement de plusieurs bibliothécaires, après avoir reçu quelques dons de la reine Isabelle et du duc de Montpensier qui habitait ordinairement Séville, elle s'était accrue au point de compter,

en 1871, trente-quatre mille volumes et seize cents manuscrits, et semblait promise à de meilleurs destins, lorsque tout à coup commença un pillage plus déplorable encore que les précédents. Vers la fin de 1884, des tapisseries d'Espagne arrivèrent à Paris dans une caisse dont les vides avaient été tamponnés avec des livres et des manuscrits *empruntés* à la bibliothèque Colombine. Bientôt d'autres envois suivirent le premier et, à diverses reprises, les plus précieuses raretés de la Colombine émigrèrent clandestinement de Séville à Paris. Le tout fut vendu à des prix dérisoires; c'est ainsi qu'un amateur acquit pour 650 francs un lot de livres dans lequel se trouvait le *Chevalier des Dames*, dont un exemplaire (orné il est vrai d'une riche reliure de Trautz-Bauzonnet) a été payé, à la vente Didot, 11,000 francs.

Nous empruntons à M. Harrisse la liste de quelques-uns des livres importés et des prix demandés par le libraire vendeur :

Contre roman de la rose	60	francs.
Opuscules de Clément Marot . .	60	—
L'amant rendu cordelier	40	—
Petit compost	60	—
L'hôpital d'amour	50	—
L'image du monde	100	—
Le parthenice Marianne	100	—
Les XXI épistres d'Ovide . . .	100	—
Testament d'un amoureux . . .	50	—
Procès de deux amants	40	—
L'histoire de deux amants . . .	200	—
Les sept psaumes	100	—
Art et science de bien vivre . . .	300	—
Le temple de Jehan Boccace . . .	350	—
Passages d'outre-mer	200	—
Perpignan	150	—
Songe du vergier	50	—
Compendium gothique	70	—

Histoire de Troyes	70	francs.
Miroir de l'âme.	?	—
Judas Machabée	?	—
Boëce.	45	—
Gyron le Courtois.	?	—

Jamais si heureuse fortune ne s'était offerte aux amateurs de livres rares à bon marché. Aussi, non contents de cette première aubaine, quelques-uns d'entre eux s'adressèrent-ils directement à Séville d'où on leur expédia, sans trop les faire attendre, bon nombre de plaquettes gothiques et de raretés non moins précieuses. Pour dissimuler la source de ces envois, on avait pris soin de gratter un cachet noir représentant la Giralda, flanquée de deux vases de fleurs, entourée de ces mots *Bibliotheca Colombina*. On avait également effacé les indications écrites à la main de Fernand Colomb. Mais en dépit de ces minutieuses précautions, un des volumes porte encore le cachet de la Colombine entièrement intact; de même, les annotations de Fernand Colomb ont échappé ça et là au funeste grattoir. Nous avons eu sous les yeux deux plaquettes qui semblent s'être dérobées aux recherches, d'ailleurs si patientes et si ingénieuses, de M. Harrisse. L'une a pour titre : *Li stupendi et maravigliosi miracoli del glorioso Christo de Sancto Mocco novamente impressa*. A la fin : *Eustachius Utinensis fecit* et *cum gratia;* cantique à deux colonnes imprimé en lettres gothiques. L'autre est *La dichiaratiōe della Chiesa di sca M. delloreto et come ella venne tucta itera..... Finita Santa Maria de Loreto*. En lettres romaines. A la dernière page, de la main de Colomb : *Esto libro costo in Viterbo un quatrin per octubre de* 1515; puis : *Esta registrado* 2435. Aucune de ces deux plaquettes ne porte de date ni de nom de ville ou d'imprimeur; mais les figures sur bois dont elles sont ornées permettent d'affirmer qu'elles ont été imprimées à Venise dans les dernières années du quinzième siècle.

II

Combien de manuscrits et de livres ont été ainsi soustraits à la Bibliothèque Colombine? Un très grand nombre et des plus rares. Il nous faut renvoyer le lecteur curieux de tout savoir à l'opuscule si explicite de M. Harrisse; nous devons nous borner à signaler, après lui, les principaux larcins. Au premier rang se placent plusieurs manuscrits d'un intérêt exceptionnel :

1° *Aci comenssa la istoria de la filla del emperador Contasti qui fo lo primer emperador de Roma, la qual lo pare per mala iniquitat, con no li volch consentir que jaques ab ella la mana ociura a dos scudes, los quals no la volgueren ocuire e materen la en una nau e puys fou muller del rey Despanya*, et à la suite *la istoria de Jacob Halabin ffill del almorat senyor de la Turquia*, etc., etc., petit in-folio fragment d'un manuscrit plus considérable.

2° La Somme de philosophie de Guillaume de Conches, en langue catalane: *In nomine dūi nostri, q̄ fecit celum et terrā; et beate gloriose semp̄ qe virginis incipit summa de philosofia in uulgari. — En nom del pare e del fil e del sant esperit tu honrador duc de Normandia e conte d'Anyau.* In-folio de 89 feuillets, chiffrés ordinairement en chiffres arabes; quelques feuillets manquent à la fin.

3° Trois fragments de recueils d'airs notés sur portées de cinq lignes pour chansons latines, italiennes et françaises (Fernand Colomb semble avoir une prédilection pour ces recueils de romances).

4° *Le roman de Brut,* grand in-4°, sur peau de vélin, copie des premières années du xve siècle, faite par un italien sur un texte normand et curieuse à plusieurs titres. L'orthographe présente naturellement un certain nombre de formes italiennes. Ce manuscrit, lorsqu'il se trouvait encore à la Bibliothèque Colombine, a été mentionné *de visu* par M. Pascual de Gayangos; on lisait alors sur un feuil-

let cette annotation, aujourd'hui détruite : *Este libro costo* 36 *quatrines en Milan a* 31 *de enero de* 1521, *y el ducado de oro vale* 440 *quatrines* (indication précieuse pour la détermination de la valeur du ducat d'or dans la première moitié du XVIe siècle). Signalé par plusieurs autres bibliophiles, ce très intéressant manuscrit a été compulsé par M. Francisque Michel, qui en a donné des extraits.

Cinq autres manuscrits, dont une *Passion de Jésus-Christ,* en vers catalans octosyllabiques, une *Consolation* de Boëce, et une *Chronica de Lombardia, metro italico, cum figuris.*

Ces neuf épaves du naufrage de la Colombine ont trouvé enfin un port assuré à la Bibliothèque nationale de Paris qui les a recueillies, non sans avoir fait les démarches convenables à Séville. Plus heureuses que beaucoup d'autres produits des mêmes vols, elles sont désormais à l'abri des aventures; on peut même croire qu'elles ont gagné au change; on les visitera plus souvent à Paris qu'on ne faisait à Séville. A quelque chose voleur est bon.

Parmi les livres imprimés, il en est d'une rareté telle qu'on n'en signale que deux ou trois exemplaires ou que même l'exemplaire de la Colombine est le seul connu. Citons-en quelques-uns :

Sonetti del Narnese. Sans lieu ni date (vers 1500), in-4° gothique en capitales romaines de grand format. Inconnu à tous les bibliographes.

Predica de larte del bene morire fatta dal Reverendo padre frate Hieronymo da Ferrara, etc..... *Impresso in Milano per magistro Alderico Seinzen zeler. Ne lanno del signore MCCCCLXXXXVIIII adi II de Marzo.* Petit in-4° gothique. On ne connaissait jusqu'ici d'autre édition milanaise de ce sermon du célèbre Savonarole que celle qui fait partie de la collection imprimée à Milan en 1520.

Fioretti di Paladini..... Stampato in Roma ad instantia di maestro Joanne Carminate de Lodi. Sans date. Titre gothique; texte en caractères ronds, à deux colonnes.

Poème du cycle carlovingien, en octaves. Edition inconnue aux bibliographes (1).

La Canzona de Auerzi Marcolina: con la riposta di Marcolina: et una bella Branata: et uno bello sonetto. Stampata novamente. A la fin : *Stampata per Giovanpiero Stampadore.* Sans lieu ni date. In-4°, caractères ronds. C'est une édition italienne de la chanson: Ouvre-moi, Marceline. Un bois représente Marceline, la tête ceinte d'une couronne, recevant son bien-aimé. Inconnu à tous les bibliographes. Le sonnet qualifié de *bello* par le titre mérite cet éloge; il est empreint d'une philosophie douce et anti-belliqueuse qui rappelle l'élégie de Tibulle :

Quis fuit horrendos primus qui protulit enses,

dont ce sonnet nous paraît une imitation lointaine. Les vers en sont faciles, la langue très pure. M. Harrisse le donne en entier et nous ferons comme lui.

SONETTO MORALE

Se elhuomo alcuna uolta si pensassi
Esser humano, fragile, e mortale,
Io credo non faria mai tanto male
Luno ver l'altro come sempre fassi.
Guerra mai non saria, che bisognassi
Lasciar il proprio nido, e metter lale.
Pur questo me par sia uniuersale
E adesso si usa piu che mai si usassi,
Onde io non scio doue tal crudeltade
Auenga allhuomo si degno animale
Se non per nostra mala iniquitade.
Puoi non e ciascadun mai si leale
Che riconosca la sua falsitade
Ma sempre vuole che il compagno sale.
E questo e naturale

(2) Le titre de cette plaquette est orné d'un bois représentant cinq paladins assis, dans une bordure de style florentin : M. Harrisse reproduit ce curieux bois qui sert de frontispice à son livre.

Che se dal ciel per gratia non ci e mostro
Tardi si scorgiam noi dellerror nostro.

On remarquera que l'auteur anonyme donne la bonne mesure : son sonnet compte dix-sept vers au lieu des quatorze vers réglementaires.

Dimostration fatta il giovedi di Carnevale in Venetia sopra la Piazza di Santo Marco, con il Prologo al Serenissimo Principe, et alla Illustrissima Signoria. MDXXVIII. (A Venise). Petit poème inconnu aux bibliographes. In-4°, en caractères ronds. La fête vénitienne qui en fait l'objet est décrite dans les *Diarii* de Marin Sanuto.

L'omme pecheur par personnages joué en la ville de Tours. Sans doute l'édition donnée par maistre Pierre le Dru, Paris, 1508, de ce mystère si rare qu'il ne se trouvait ni dans la collection de Soleinne ni dans celle du prince d'Essling. Un exemplaire, le seul alors connu en dehors des bibliothèques publiques, a été vendu trois mille francs (il vaudrait aujourd'hui beaucoup plus) à la vente J.-J. Techener. — Voir dans le catalogue J. Techener, troisième vente, 1865, une note très instructive sur ce mystère.

Les excellētes, magnifiques et triomphantes chroniques..... du très preux et valeureux prince Judas Machabeus..... A la fin : *Imprimé à Paris pour Anthoine bon mère imprimeur ou moys daoust lan mil cinq cens et XIIII,* petit in-folio, gothique.

Le Songe du Vergier, Le Mirouer dor de lame pecheresse (Voir catalogues Yéméniz et Rothschild), *Procès de deux amans plaidant en la cour de Cupido la grace de leur dame,* et nombre de plaquettes presque introuvables.

Comment tant de manuscrits et de livres si précieux ont-ils pu être impunément dérobés ? Le bibliothécaire en chef de la Giralda a osé affirmer qu'aucun des manuscrits expédiés à Paris et aujourd'hui en sûreté à la Bibliothèque Nationale n'a jamais appartenu à la Colombine, *ha pertenecido jamás á la Bibliotheca de D. Fernando.* Que penser

de cette audacieuse assertion, quand on sait que la plupart de ces manuscrits ont été vus, consultés et décrits sur place par des bibliophiles aussi compétents et aussi dignes de foi que MM. de Gayangos, Francisque Michel, Paul Ewald et beaucoup d'autres? Les accusés invoquent un autre moyen de défense : S'il y a eu, disent-ils, de regrettables irrégularités, de lamentables erreurs, *lamentables equivocaciones,* elles remontent à des époques lointaines, elles proviennent d'indications erronées dans les catalogues primitifs. Mais on répond que la date toute récente des soustractions est bien et dûment constatée et que beaucoup des livres volés figurent à juste titre sur les anciens catalogues. M. Harrisse établit, sans réplique possible, que les deux premiers envois de manuscrits et de plaquettes ont été adressés directement de Séville à Paris par le même expéditeur au même destinataire, et cela, vers la fin de l'automne 1884. Les *conservateurs* de la Colombine ne se tiennent pas encore pour battus ; ils allèguent le tremblement de terre qui a récemment désolé Séville et lézardé la Giralda. Mais la première secousse a été ressentie le 25 décembre 1884, et dès le mois de novembre de la même année, manuscrits et livres étaient arrivés à Paris, mis en vente et achetés à bas prix. Que répliquer à cela? *Cosas de España.*

E. D.

LA PREMIÈRE IMPRIMERIE AMÉRICAINE

On a beaucoup disserté sur l'époque précise de l'introduction de l'imprimerie en Amérique. En dépit, ou peut-être à cause de ces savantes discussions, la question reste fort obscure. Suivant quelques érudits, le premier livre

imprimé en Amérique serait l'*Echelle spirituelle de S. Jean Climaque,* traduite par Frère Juan de Estrada, imprimé par Jean Pablos en 1535. Suivant d'autres écrivains non moins érudits, ce livre n'a jamais paru ; Jean Pablos lui-même ne serait qu'un mythe. Pourtant M. Ernesto Quesada affirme qu'il a existé au XVIe siècle, en Amérique, un imprimeur de ce nom, mais son plus ancien volume ne serait que de 1556.

Ce qu'il y a de plus positif, c'est que le fameux Cromberger, né à Séville, qui vint à Mexico en 1535 avec le vice-roi Mendoça, et mourut en 1541, fut le premier imprimeur breveté qui s'établit en Amérique. On connaît un *Manuel d'Adultes* imprimé par Jean Cromberger, en 1540, et son établissement lui survécut, car c'est là que fut imprimé, en 1543 et 1544, un livre très curieux et peu connu de Zumaraga, premier évêque de Mexico. Ce livre, ainsi que son auteur, méritent quelques détails.

Zumaraga (D. Fray Juan) était né à Durango en 1468. Il prit l'habit de franciscain au couvent de *Nuestra Señora de Aranzazu,* de la province de Cantabre. Après avoir rempli l'office de gardien dans plusieurs monastères de son ordre, il fut nommé Provincial. L'empereur Charles-Quint, qui parfois faisait des retraites, à l'époque du carême, au couvent de Labroxo, y avait connu Zumaraga ; il le nomma évêque de Mexico le 12 décembre 1527. Zumaraga fut sacré par F. Julien Garces, évêque de Tlascala; il reçut de Paul III le titre d'archevêque des régions nouvellement conquises par Cortès, et partit pour l'Amérique, accompagné de plusieurs religieux de son ordre, qui le secondèrent avec beaucoup de zèle dans ses travaux apostoliques. Il mourut d'une rétention d'urine, après vingt années d'épiscopat (1548). C'était un saint homme dans toute l'acception du mot. Il ne cessa d'observer, dans toute sa rigueur, la règle de son ordre, menant une existence d'anachorète dans le palais épiscopal de Mexico. On raconte à ce propos qu'un voyageur l'ayant rencontré sur la

grande route, seul à pied, un bâton à la main, s'écria, en apprenant qui il était : « Oh! l'heureux pays que celui où un évêque chemine en pareil équipage! »

Malgré les vertus de cet archevêque, sa mémoire est abhorrée des archéologues mexicains, qui lui reprochent la destruction des archives nationales des anciens Mexicains. On a prétendu, pour l'excuser, qu'il avait cru que les figures, en effet passablement hideuses, des hiéroglyphes mexicains étaient l'œuvre immédiate du diable, et que ce fut la véritable raison qui le décida à multiplier les auto-da-fè de manuscrits à Mexico et à Tetzcuco. Il est difficile d'admettre une pareille crédulité chez un homme instruit comme l'était ce prélat, qui vivait dans l'intimité de savants tels que les Sahagun, les Olmos, les Molina. Il crut, selon toute apparence, que la religion, la politique et l'humanité imposaient cette destruction, pour abolir la tradition des rites sanguinaires de l'ancienne religion mexicaine, tradition d'autant plus dangereuse qu'elle se reliait aux souvenirs encore récents de l'indépendance nationale. On sait que la célébration de ces exécrables fêtes entraînait, tous les ans, le sacrifice de plus de 20,000 victimes humaines. Pour apprécier équitablement la destruction de ces monceaux de manuscrits peints sur papier d'Agave, comme celle des temples et des idoles du paganisme au IVe siècle, il faut se reporter au point de vue de l'époque, et songer qu'on ne pouvait guère se préoccuper alors de la valeur artistique ou archaïque d'objets d'un culte sévèrement et justement proscrit.

L'archevêque de Mexico pouvait être un fanatique, mais à coup sûr ce n'était pas un ignorant. Peu de personnes ont connaissance de l'ouvrage qu'il composa pour la conversion et l'instruction des Indiens, et qu'il fit imprimer à Mexico chez Cromberger. Nous transcrivons ici littéralement le copieux intitulé de ce volume ultrararissime :

Doctrina breve muy provechosa de las Cosas que pertenecen à la fé Catholica y a nuestra cristiandad en estilo

llano para comun intelligencia. Compuesto por il reverendissimo S^r. D. Fray Juan Zumarraga, primer obispo de Mexico, del consejo de Su Magestad. Impressa en la misma ciudad de Mexico por su mandado y a su costa. Año de MDXLIII (1543).

A la fin de l'ouvrage, on lit ce qui suit, et n'est pas moins intéressant :

A honra y alabanza de nuestro Señor y de la gloriosa Virgen Sancta Maria su madre a qui se acaba elle presente tratado. El qual fu visto et examinado y corregido por mandado del Rev. S. D. Fray Juan Zumaraga, primer obispo, etc. *Imprimio en esta gran ciudad de Tenuchtitlan, Mexico desta nueva España : En casa de Juan Cromberger por mandado del mismo Señor obispo... y a su costa. Acabo se de imprimir a XIII dias del mes de Junio del año M. D. quarenta y quatro años...*

Ce volume « achevé d'imprimer le 14 juin 1544, chez Jean Cromberger, est un in-4 en lettres gothiques. C'est un des anciens et des plus rares incunables américains. Comme le dit avec raison M. Quesada, c'est au vice-roi Mendoza que revient l'honneur d'avoir introduit l'art typographique dans le Nouveau-Monde, en amenant Cromberger « dans cette grande cité de Tenuchtitlan, dite Mexico. » De 1540 à 1600, on ne compte pas moins de 1,600 ouvrages imprimés dans cette région.

Il faut citer encore, parmi les incunables américains, le premier livre paru à Lima. C'est une *Doctrine chrétienne*, imprimée en 1538 par un certain Antonio Ricardo. Le général Mitre en possédait un exemplaire.

Dans son énumération des premiers monuments typographiques de l'Amérique, M. Quesada n'a pas cité l'intéressant opuscule publié antérieurement sur le même sujet par Ternaux Compans. Il paraît en avoir ignoré l'existence.

Ferdinand Denis — baron Ernouf.

QUELQUES MOTS SUR LA BIOGRAPHIE
DE
ROBERT WACE
POÈTE ANGLO-NORMAND DU XIIe SIÈCLE

PAR
LÉONCE JANMART DE BROUILLANT
Membre de la Société des Bibliophiles de Belgique

I

Dans le roman de Rou, on lit :

Lunge est la geste des Normanz,
Et a metre est griève en Romanz.
Si l'on demande ki ço dist,
Jo di e dirai ke jo suis,
Wace de l'île de Gersui,
Ki est en mer vers Occident,
Al fieu de Normandie appent.
En l'île de Gersui fu nez.
A Caen fu petis portez.
Hœc fu a letres mis,
Puis fu lunges en France apris.
Quand de France jo repairai
A Caen lunges conversai.
De Romanz fere m'entremis,
Mult en écris et mult en fis.

Les anciens manuscrits de ses poèmes renferment son nom diversement écrit : Vaice, Vace, Gasse, Gace, Guaze, Huaze. Du Cange l'appelle Mathieu et Huet lui donne pour prénom Robert.

Posons une première question :

Robert Wace est-il le véritable nom de notre poète ?

Selon nous, il est permis d'en douter. Au moyen âge on n'usait pas de noms patronymiques. En effet, pour reconnaître un individu, on était obligé de rappeler les noms de son père, de son aïeul, et même de son bisaïeul : Henry, fils de Loys, fils de Jehan, fils de Robert. Dans la suite, on se servit de sobriquets dérivant d'une profession exercée par le chef de famille, d'une conformation corporelle ou autres particularités ; ainsi :

Johannes dictus Cocus, Jehan dict le Coq ;

Ludovicus dictus Crassus, Loys dict le Gras.

Au reste, la plupart des chansons de geste, des chansons d'aventures, des poèmes, sont attribués à des auteurs dont les noms se réduisent à un prénom accompagné ou d'un sobriquet, ou du nom de l'endroit où ils résidaient.

Ainsi l'Alexandriade est attribuée à Lambert le Court et à Alexandre de Bernay ; la chanson d'Antioche a pour auteur Richard le Pèlerin et pour rénovateur Graindor de Douai.

Wace est le diminutif d'Eustache, véritable prénom de notre auteur. Ne serait-il donc pas plus exact de dire : le roman de Brut, le roman de Rou ont pour auteur *Wace* ou *Eustache de Caen?*

II

Dans sa chronique ascendante des ducs de Normandie, le poète s'intitule :

Clerc de Caem, ki ot nom mestre Wace.

Posons une deuxième question :

Faut-il admettre avec MM. Huet et Hermant que Wace fut clerc de la chapelle du roi Henri II? Nous ne le pensons pas. Au moyen âge le mot clerc était synonyme du mot docte, et désignait un homme savant, instruit. Pasquier dit : la dénomination de clerc s'appliquait également à l'homme faisant profession de bonnes lettres. De

plus remarquons que Wace ne se donne pas seulement la dénomination de clerc, mais prend parfois la qualification de *clerc lisant*, comme s'il voulait se distinguer d'un *clerc tonsuré*.

III

Wace naquit dans l'île de Jersey vers 1112 et mourut en Angleterre vers 1182. Quelques auteurs reculent la date de sa naissance jusqu'à 1090, mais c'est là une pure hypothèse. Il se rendit en France où il étudia principalement la théologie. Il revint se fixer à Caen, ville qui s'était rapidement développée sous les ducs de Normandie, et où Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, tenait sa cour.

Wace termina son roman de Brut en 1155, comme on le lit dans ces deux vers :

L'an mil cent cinquante cinq ans
Fit maistre Eustache ce Romanz.

En 1160, il dédia son roman de Rou à Henri II qui, pour le récompenser d'avoir exalté dans ses deux romans les titres de gloire de ses aïeux, lui donna une prébende dans la cathédrale de Bayeux, comme nous le voyons dans le passage suivant, où Wace montre le peu de cas qu'on faisait des poètes et des historiens de son temps.

Morte est ki jadis fud noblesce
E perie est od lie largesce.
Ki sis leis ait nel pous trover.
Tant ne puiz luing ne prez aler,
Ne truis gaires ki rien me dunt
Fors li reis Henris li secunt
A Baieues une Provende
Me fist dunér, Deus li rende.

Hermant et nombre de biographes de Wace font de la *prébende* à lui donnée par Henri II un *canonicat*. C'est là une profonde erreur, et c'est avec raison que les cano-

nistes établissent une grande différence entre la prébende et le canonicat : *Aliud esse canonicum, aliud esse præbendam.* Les canonicats étaient généralement accompagnés d'une prébende, tandis que la prébende ne l'était pas toujours du canonicat. Même sans canonicat la prébende était le plus souvent un titre de bénéfice.

C'est ici le moment de poser une dernière question :

En quelle année Wace reçut-il sa prébende, et combien de temps la conserva-t-il ? On lit dans l'histoire du diocèse de Bayeux par Hermant : « on voit par les anciens cartulaires de l'église de Bayeux qu'il a possédé un canonicat sous Philipes de Harcourt, depuis l'*an 1141* jusqu'à *1160.* » Or, Henri II, fils de Geoffroi Plantagenet, comte d'Anjou, et de Mathilde, fille d'Henri Ier d'Angleterre, naquit au Mans en 1133 et mourut à Chinon en 1189 ; le premier de la dynastie des Plantagenets, il monta sur le trône d'Angleterre à la mort d'Etienne de Blois en 1154. D'après Hermant, ce serait donc à l'âge de *huit ans* qu'Henri II aurait donné cette prébende à Wace. Erreur palpable, dit Pluquet. Au reste à quel titre Wace aurait-il reçu cette prébende? Il n'avait encore rien produit à cette époque, car nous le savons par lui-même : il finit son roman de Brut en 1155, et il dédia au roi son roman de Rou en 1160. Il faut donc conclure qu'il reçut sa prébende en 1160 et qu'il la conserva jusqu'en 1171.

REVUE CRITIQUE

DE

PUBLICATIONS NOUVELLES.

Discours et réquisitoires de M. Émile DUPRÉ LASALE, conseiller à la Cour de Cassation. *Paris*, librairie nouvelle de droit et de jurisprudence, Arthur Rousseau, éditeur, in-8 de 315 p.

M. Dupré Lasale a mis en tête de son recueil ces lignes dont la simplicité contraste avec le fracas de tant d'outrecuidantes préfaces : « Arrivé à cet âge où l'on aime à revenir sur le passé, j'offre à mes amis quelques souvenirs de ma vie littéraire et judiciaire. Puissent-ils les accueillir avec la même affection qui me porte à les leur dédier ». Les amis particuliers de l'éminent magistrat ne seront pas seuls à faire fête à ses souvenirs : autour d'eux se presseront ces autres amis que l'on appelle les lecteurs. A tous ceux qu'attirent les choses bien pensées et bien dites M. Dupré Lasale peut adresser en toute confiance la gracieuse invitation que je viens de transcrire : ils répondront avec sympathie à son cordial appel et, convives nombreux, empressés, ils viendront prendre part au festin délicat qui leur est offert. Si j'osais continuer la métaphore, j'ajouterais que le menu, très varié, se compose des mets que voici : I, *Éloge de Gerson* ; II, *Éloge historique de Cochin* ; III, *Le Conseil souverain de Roussillon et dona Térésa de Béarn* ; IV, *Affaire des héritiers Naundorff contre M. le comte de Chambord* ; V, *Du droit au bonheur, étude sur le socialisme* ; VI, *Affaire de la Biographie universelle* ; VII, *Affaire du faux prince de Gonzague* ; VIII, *Affaire Dorangeon* ; IX, *Affaire M.....*, *Question d'adultère* ; X, *Affaire Calzado* ; XI, *Discours de rentrée à la Cour de Paris* ; XII, *Affaire Sargine, question de filiation naturelle* ; XIII, *Affaire P.....*, *question de substitution* ; XIV, *Affaire G.....*, *question de prescription en matière de recel* ; XV,

Notice sur M. Sigismond Glandaz; XVI, *Notice sur M. le Conseiller Justin Glandaz*; XVII, *Affaire Pér.....*, *question de rétroactivité des lois*; XVIII, *Notice sur M. Léo Dupré.*

Un des morceaux les plus remarquables du recueil est l'*Éloge de Jean Gerson, chancelier de l'Université de Paris.* En le relisant après bien des années, j'ai admiré plus que jamais le talent de l'écrivain et du critique, ce talent que l'Académie française se plut à honorer d'une de ses couronnes les plus précieuses (1). Rarement prix d'éloquence décerné par l'illustre Compagnie a été aussi bien gagné. Que l'on en juge par cette citation des premières lignes de l'*Éloge*: « Une vie grave, triste, uniquement employée à la défense de la vérité et à l'exercice des vertus les plus saintes, de grands travaux, de grandes douleurs, une résignation à toute épreuve, tel est le tableau, tels sont les enseignements que présente ce discours. Dans un siècle qui jouit de l'héritage du passé avec un superbe mépris, il est consolant de voir la mémoire d'un de ces hommes dédaignés protégée par le souvenir de ses vertus. Ceux qui sont restés fidèles à notre antique foi s'intéresseront à un docteur qui a contribué à nous la conserver dans son intégrité. Les autres admireront un noble caractère; car les querelles qni divisent le monde changent et s'apaisent; les opinions s'écoulent avec les générations; mais les passions demeurent, et les hommes d'élite qui ont su les vaincre sont rares dans tous les temps. »

La mort de Gerson, qui fut la mort d'un juste, inspire ce beau passage à M. Dupré Lasale: « Alors n'ayant plus rien à désirer ici-bas, il sembla se mêler aux concerts divins en commentant le Cantique des Cantiques; la mort le surprit dans ce travail, où il goûtait par avance les joies du ciel. Il la reçut comme une envoyée bénie avec ces paroles qui nous révèlent son cœur: *l'amour est fort comme la mort.* Et l'on rapporte qu'en cet instant suprême, une sérénité nouvelle illumina ses traits, signe certain d'une dernière victoire » (2).

(1) Séance publique du 11 août 1838. Le discours a été publié dans le Recueil de l'Académie française (1838, in-4, Didot).

(2) Si je ne craignais d'abuser de l'espace mis à ma disposition sur le terrain privilégié que se disputent tant d'habiles critiques et d'excellents érudits, je reproduirais encore une page exquise sur l'*Imitation de Jésus-Christ.* Constatons, à ce propos, que M. Dupré Lasale attribue trop complaisamment à son

Dans l'*Éloge historique de Henri Cochin*, prononcé à l'ouverture de l'ordre des avocats, le 26 novembre 1842, M. Dupré Lasale a donné une attrayante biographie d'un homme « qui brilla par le double mérite d'un talent novateur et d'une vertu antique », et une judicieuse histoire de l'éloquence judiciaire au XVIIe siècle. J'emprunte à cette histoire à vol d'oiseau une appréciation originale et bien spirituelle de l'avocat général d'Aguesseau : « Celui-ci compromit l'art qu'il croyait embellir. Sa faconde calme et pompeuse, sa raison lente et plus occupée de jouir d'elle-même que d'arriver au but, devaient plaire à des auditeurs habitués aux magnificences de Versailles, et qui ne portaient plus devant les juges que des querelles d'étiquette. On admirait le magistrat si exact à balancer les arguments des parties qu'allongeant son réquisitoire pendant cinq jours entiers, il ne trahissait son opinion qu'à la troisième audience. Sous cette majesté monotone s'émoussait la vivacité française ».

Le début de l'article sur *Le Conseil souverain de Roussillon et dona Térésa de Béarn* (publié dans le journal *le Droit*, du 20 février 1846) est d'un pittoresque charmant : « Le Roussillon est peut-être le plus beau don fait par nos rois à la vieille France. Lorsqu'on parcourt, au pied du Canigou, cette contrée féconde où toutes les femmes sont belles, on ne s'étonne plus que la France et l'Espagne se soient livrées, pour la posséder, un combat de quatre siècles. Conquise une première fois, par Louis XI, perdue par Charles VIII, attaquée sous Louis XII et Henri IV, elle nous fut enfin rendue par Richelieu, et la ruine de Cinq-Mars nous donna Perpignan, cette citadelle du Midi, qui montre fièrement ses bastions rouges par-dessus les orangers de ses jardins. »

Recommandons aux curieux trois affaires, celle des héritiers de Naundorff, le treizième des faux Louis XVII, celle du faux prince

pieux héros l'incomparable livre. Voici son imprudente phrase : « Ce fut alors sans doute que Gerson composa l'*Imitation de Jésus-Christ* que quelques-uns lui refusent, que la plupart lui accordent, mais qu'il était bien digne d'écrire. » Il faudrait modifier ainsi le commencement de la phrase : Que *quelques-uns lui accordent*, que *la plupart lui refusent*. Tout récemment le vénéré vétéran des bibliographes, M. Madden, a démontré en quelques mots que la cause de Gerson est insoutenable. Les coups vigoureux portés par le savant critique aux *Gersonistes* (Voir *Lettres d'un bibliographe*, VIe série, p. 265) m'ont rappelé les vers de Virgile sur le vieil et invincible Entelle.

de Gonzague et celle de la *Biographie universelle*. Il y a là de l'histoire serieuse, de l'histoire anecdotique, des questions de généalogie et de bibliographie, le tout traité de main de maître. Le souple talent de M. Dupré Lasale aborde avec un égal succès des sujets si divers. Toutes les fois qu'il a porté la parole devant la Cour de Paris, même en luttant contre des adversaires tels que Jules Favre, Paillet, etc., il a vu triompher son opinion ; de même il gagne tous ses procès devant le tribunal souverain que l'on appelle le public.

Je suis trop profane pour oser toucher même du bout du doigt aux pages qui roulent sur des questions très élevées de jurisprudence, pages où l'aridité du fond disparaît sous l'agrément d'un style aussi pur qu'élégant ; mais je signalerai une importante étude d'économie politique sur le *Droit au bonheur*, écrite d'une plume qui, selon l'heureuse expression de Guez de Balzac, est trempée dans le bon sens. Les circonstances actuelles donnent un saisissant à-propos à cette ferme et lumineuse réfutation des doctrines socialistes.

Je tiens à citer encore les notices consacrées par le biographe de Michel de l'Hospital (1) à M. Sigismond Glandaz, président honoraire de la Chambre des avoués près le tribunal de première instance de la Seine, à M. Justin Glandaz, conseiller honoraire de la Cour de Cassation, enfin, à M. Léo Dupré, ancien procureur général à Agen et à Toulouse : il y a rendu « à la chère mémoire de ces hommes éminents », son beau-père, son oncle et son cousin germain, un hommage digne à la fois d'eux et de lui.

Ph. Tamizey de Larroque.

---

(1) Qu'il me soit permis d'adresser une humble requête à M. Dupré Lasale ; au nom de tous ceux qui attendent avec impatience la seconde partie de sa biographie de l'illustre chancelier, je le supplie de tarder le moins possible à mettre entre nos mains le complément de cette admirable monographie.

NÉCROLOGIE

Moulin (Henry).

(1802-1885).

Le *Bulletin du Bibliophile*, si cruellement éprouvé depuis quelque temps, a encore perdu cette année un de ses plus sympathiques amis et de ses plus assidus collaborateurs, M. Moulin, ancien avocat général. Nos lecteurs gardent le souvenir des nombreux travaux qu'il a donnés au *Bulletin* et qui attestent une érudition élégante et variée.

Louis-Henry Moulin, né à Octeville (Manche), le 31 janvier 1802, fit de brillantes études au collège de Saint-Lô. Reçu licencié en droit en 1825, docteur en 1827, il prit part, avec presque toute la jeunesse de l'époque, aux journées de Juillet 1830. Nommé avocat général par le crédit de son ami Adolphe Crémieux, devenu ministre de la justice, il résigna bientôt ces fonctions et se consacra tout entier au barreau. Placé au premier rang du parti libéral, il figure dans tous les procès politiques de l'époque, prêtant le concours de sa parole énergique et chaleureuse aux journalistes traduits devant la cour d'assises de la Seine. Il défend à plusieurs reprises le gérant de la *Tribune*, l'incorrigible Germain Sarrut; on le voit encore au banc de la défense dans l'affaire dite *Procès du coup de pistolet*, dans le *Complot de Neuilly*, et dans la plupart des tentatives d'opposition violentes qui agitèrent les premières années du règne de Louis Philippe. Infatigable champion de la liberté de la presse, il publie de nombreux mémoires en faveur des imprimeurs poursuivis; une de ces consultations entre autres est approuvée par tous les avocats célèbres du temps et l'on rencontre, parmi les noms des adhérents, ceux d'hommes célèbres plus tard dans les partis les plus opposés, de MM. Odilon Barrot, Delangle, Ledru-Rollin, Bethmont, de Goulard, Berryer, de Vatimesnil, Chaix d'Est-Ange, Pinard, Barroche et autres.

A cette réputation oratoire s'ajoutait déjà un juste renom d'écri-

vain distingué. M. Moulin employait les rares loisirs que lui laissait le barreau à tracer de vifs et spirituels portraits de jurisconsultes et d'avocats. Nous nous bornons à citer d'intéressantes notices sur Jacques et Raoul Spifame (ce dernier bien connu des bibliophiles par son bizarre livre *Dicœarchiæ Henrici Regis christianissimi Progymnasmata*) ; sur Claude Gaultier, avocat au Parlement (1590-1666) ; sur les défenseurs des Calas et des Sirven, Elie de Beaumont, Loiseau de Mauléon et Pierre Mariette ; sur Chabot de l'Allier, Berville, Charrié, Paillet, N.

Nommé membre correspondant de l'Acadmie de Caen, M. Moulin publia dans les *mémoires* de cette société un très grand nombre d'opuscules curieux à divers titres : *Voltaire et le Premier Président Fyot de La Marche*, curieuse étude pleine de détails entièrement nouveaux sur les dernières années de l'ermite de Ferney et contenant quinze de ses lettres inédites ; *Deux académiciens caennais au dix-septième siècle, Antoine Halley et Jean de Montfleury ; Chapelain, Huet, Ménage et l'Académie de Caen*, très agréable morceau, enrichi de lettres inédites des trois écrivains ; *Lhomond et Hauy professeurs au collège du cardinal Lemoyne*, avec des vers, jusqu'ici inconnus, du modeste grammairien et de l'illustre savant ; *Les deux de Callière, Jacques et François*. Pour toutes ces notices, M. Moulin mettait largement à contribution la riche collection d'autographes dont il a légué la plus précieuse partie à l'Académie française.

Nous arrivons aux travaux que M. Moulin a donnés au *Bulletin du Bibliophile*. On a lu ses piquantes études sur l'abbé de Boismont, sur Titon du Tillet et son parnasse français, sur Madame de Simiane et M. de Caumont, étude dont la valeur historique et littéraire est rehaussée, suivant l'excellent usage de l'auteur, d'un grand nombre de documents inédits parmi lesquels figurent au premier rang deux lettres de la petite-fille de Madame de Sévigné. En ces derniers temps, M. Moulin publiait ici une série d'articles dont l'ensemble devait former son plus important ouvrage, le *Palais à l'Académie*, dont il laisse un manuscrit complet qui sera publié par les soins de son fils, justement soucieux de la mémoire d'un père chéri.

Tel est l'aimable et savant écrivain, vieil ami de notre maison, qui vient de nous être enlevé. Quoiqu'il ait fourni une carrière de 83 ans, *grande mortalis ævi spatium*, sa robuste vieillesse sem-

blait lui promettre encore de plus longs jours ; mais la perte de la seconde compagne de sa vie, survenue en 1884, avait altéré sa vigoureuse constitution ; malgré la tendresse vigilante de son fils, malgré les consolations qu'il cherchait dans un travail opiniâtre, il était atteint par la paralysie en avril dernier et après sept mois de luttes et de souffrances il expirait, le 26 octobre, sincèrement regretté de tous ceux qui l'ont connu.

E. D.

L'un des patriarches de la librairie parisienne, Jean-Baptiste-Marie Baillière, est mort le 8 novembre 1885, à l'âge de 88 ans. Né à Beauvais, le 20 novembre 1797, il n'avait que 21 ans, quand il eut l'heureuse idée de fonder à Paris une librairie exclusivement scientifique. Cette entreprise venait à son heure, et ce coup d'essai fut un coup de maître. Dès 1828, J.-B.-M. Baillière obtenait le privilège de libraire de l'Académie de médecine. Deux ans auparavant, il avait fondé à Londres une seconde librairie scientifique, dirigée par son frère Hipp. Baillière, qui obtint la clientèle du *British Museum*. Plus tard, J.-B.-M. Baillière contribua avec le même succès à l'établissement de ses neveux aux Etats-Unis et à Madrid.

Outre les *Mémoires* et les *Bulletins* de l'Académie de médecine, Baillière a édité d'importantes publications scientifiques, comme l'*Anatomie pathologique* de Cruveilhier (2 vol. in-fol. avec 233 planches soigneusement coloriées) ; celle de Lebert (2 vol. in-fol., 200 planches) ; les *Œuvres d'Hippocrate*, traduites par Littré avec le texte en regard (9 vol. in-8°) ; l'*Iconographie ophtalmologique* de Sichel, etc. Plusieurs de ces ouvrages ont figuré avec honneur aux Expositions universelles.

Baillière a été longtemps vice-président du cercle de la librairie et membre du Conseil d'escompte de la Banque. Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis 1852. Ses fils, MM. Emile et Henri Baillière, ses associés depuis bien des années, portent dignement ce nom qui oblige.

NOUVELLES ET VARIÉTÉS

— L'œuvre si intéressante et si variée de M. Tamizey de Larroque, notre collaborateur, vient de s'enrichir de deux nouvelles plaquettes. La première contient l'autobiographie inédite de Louis de Rechignevoisin de Guron, évêque de Tulle et de Comminges, et huit lettres du même, également inédites, le tout adressé à Baluze. L'autre plaquette est relative à un savant rabbin de Carpentras, Salomon Azubi, qui vivait dans la première moitié du XVIIe siècle, et était en correspondance avec Peiresc. On ne connaissait qu'une seule lettre de ce rabbin adressée à Peiresc; M. Tamizey a eu la chance d'en retrouver quatre autres. Cet opuscule, rédigé en collaboration avec M. Dukas et plusieurs autres savants, contient une foule de renseignements curieux et peu connus, non seulement sur Azubi, mais sur l'histoire générale des Juifs en France à cette époque. Il reste encore bien des découvertes intéressantes à faire dans ceux des papiers de Peiresc qui n'ont pas été employés dans les magnaneries, à allumer le feu et autres usages domestiques, par des collatéraux intelligents ! !

— Deux autres publications récentes nous paraissent encore dignes d'être mentionnées ici :

L'une est le volume publié par feu Hetzel, qui contient la reproduction des principales lettres autographes de littérateurs et d'artistes célèbres, adressées naguère à Crémieux, célèbre également dans son genre comme avocat, et aussi comme homme politique. Il y en a de Victor Hugo, de Dumas père, de Janin, de Ponsard, de plusieurs compositeurs et chanteurs éminents. Mais la *great attraction* de ce recueil, ce sont les lettres de Rachel, qui forment à elles seules plus de la moitié de la collection. Les plus curieuses sont celles du commencement de sa carrière, alors que Crémieux, qui avait accueilli paternellement sa jeune coreligionnaire à son foyer, poussait la complaisance jusqu'à lui servir de secrétaire, en lui préparant, pour sa correspondance officielle, des brouillons qu'elle n'avait qu'à transcrire. La précaution n'était pas de trop, à en juger par les nombreuses incorrections

qu'offre sa correspondance intime, d'ailleurs fort spirituelle. Un peu plus tard, Crémieux, apprenant ou ne pouvant plus feindre décemment d'ignorer que la conduite privée de la grande artiste n'était pas moins irrégulière que son ortographe, rompit tout commerce avec elle. Ils se réconcilièrent toutefois, dans les derniers temps de la vie de Rachel, qui alors ne péchait plus, — du moins contre la grammaire.

L'autre livre bon à signaler, est le tome 1er des *Soixante ans de Souvenirs* de M. E. Legouvé, de l'Académie française. Il contient des détails pleins d'intérêt sur plusieurs celébrités avec lesquelles l'auteur a été en relations intimes dans sa jeunesse, comme Casimir Delavigne, Népomucène Lemercier, Villemain, Andrieux, Béranger, Maria Malibran, Berlioz, etc.

L'Art des Jardins, Histoire et Théorie, par M. le baron Ernouf et M. Alphand, directeur des travaux de la ville de Paris; petit in-4 de 400 pages environ, avec plus de 500 gravures. La partie historique est due principalement à notre collaborateur, qui s'est efforcé de la rendre aussi complète et aussi attrayante que possible. La partie technique est l'œuvre d'un homme dont le nom fait autorité dans la matière. Personne n'était plus compétent pour formuler les préceptes de l'Art des jardins, que l'auteur de la transformation des bois de Boulogne et de Vincennes, le créateur des parcs des Buttes-Chaumont, de Montsouris, des squares Monceau, des Batignolles et de tant d'autres travaux qui ont embelli et assaini Paris. L'illustration de ce livre a été l'objet de soins particuliers de la part des auteurs et de l'éditeur. Outre les figures modernes (vues et plans de parcs, de squares, choix d'arbres, d'arbustes et de plantes d'ornement), on y trouvera des reproductions nombreuses de châteaux et parcs anciens de toutes les parties de l'Europe, d'après des gravures du temps souvent rarissimes : par exemple, les parcs espagnols d'Aranjuez, de la Granja, les plus belles villas italiennes de la Renaissance ; d'anciens parcs anglais du style régulier ; le plan de l'emplacement du parc des Buttes-Chaumont tel qu'il était du temps d'Henri IV, agréablement occupé par l'ancien gibet de Montfaucon et l'hôpital des pestiférés ; les plus beaux châteaux et parcs français du XVIe siècle, d'après Du Cerceau ; ceux du XVIIe, d'après Pérelle ; notamment une des plus rares gravures de ce maître, la seule vue qui existe de la fameuse résidence de l'altière Montespan, à Clagny, trop splendide cadeau

de Celui que Mme Sevigné nomme *l'Ami solide*. Peu de personnes savent que ce château quasi-royal et ses jardins, l'un des chefs-d'œuvre de Le Nôtre, étaient situés sur l'emplacement qu'occupent aujourd'hui la gare principale de Versailles et ses dépendances. Ceci fait comprendre la réponse bien connue de Bourdaloue à Louis XIV, qui se vantait d'avoir fait l'effort de reléguer la favorite à Clagny : « Sire, Dieu serait plus content encore, si Clagny était à quarante lieues de Versailles. » Quarante lieues! c'était une distance sérieuse alors ; ce ne serait pas assez aujourd'hui du quadruple, en pareille circonstance. — Disons enfin qu'il a été tiré spécialement, pour les amateurs, trente exemplaires de *l'Art des Jardins* sur papier de Hollande, et vingt sur papier du Japon.

— Voici encore un livre imprimé l'année dernière en province, très digne de l'attention des curieux : *Entrée du roi Charles VI à Dijon, sous Philippe le Hardi, fêtes et réjouissances en Bourgogne, février* 1390. (*Dijon*, Darantière, in-8). Documents inédits recueillis et mis en ordre par E. Petit de Vausse. Il y a dans ce travail un double mérite, d'investigation et d'agencement. En rapprochant et coordonnant ces documents extraits de divers dépôts publics et collections particulières, M. Petit est parvenu à reproduire, avec autant de charme pittoresque que de vérité, l'aspect de Dijon et de ses habitants à la fin du XIVe siècle. On y trouve des renseignements de toute nature, même la plus intime, comme, par exemple, ceux relatifs aux *Fillettes communes* qu'on avait récemment expulsées de la *Portelle du Bourg*, l'un des endroits les plus passagers de la ville, et contraintes de transporter leur industrie rue du Chastel, derrière les tours désertes de l'ancien château. Mais, là encore, *elles étaient trop près de l'Ecole*, et l'on songeait à les reléguer rue des Champs, à l'extrémité d'un faubourg, pour empêcher *que les escoliers s'y afolissent*.

Peut-être conviendrait-il de n'accepter que sous toutes réserves quelques-unes de ces indications, où semble percer une certaine animosité personnelle ; comme dans une pièce où l'on mettait les étrangers en garde contre la taverne d'un certain *Jean Brosqueville*, hantée par des filoux, dont le plus grand était l'hôtelier lui-même, digne d'être condamné « au fouet et au pilori, avec son tablier pendu au col ». Cette indication malveillante pourrait bien n'être qu'une revanche de joueur malheureux ou de voyageur quelque peu écorché.

M. Darantière, déjà connu comme l'un de nos plus habiles imprimeurs provinciaux, s'est surpassé lui-même dans l'exécution typographique de ce volume.

B. E.

— Un document intéressant et d'une haute importance vient d'être découvert à la Bibliothèque de Rouen : c'est une lettre du R. P. Guillaume Fichet, prieur de la Sorbonne, adressée à Robert Gaguin, laquelle sert d'introduction au *second* livre imprimé à Paris qui porte le titre de *Gasparini Pergamensis orthographiæ liber*.

Cette pièce remonte à l'année 1470. Il y est dit, entre autres choses curieuses, qu' « une nouvelle troupe de libraires, venue, d'après ce que l'on sait, d'Allemagne, d'où elle se répand en nombre considérable dans toutes les directions, a apporté la grande nouvelle qu'un nommé « Jean », qui se donne le nom de « Gutenberg » et habite près de Mayence, a inventé l'art de reproduire les livres, non avec des crayons ou des plumes, comme cela s'est pratiqué jusqu'à ce jour, mais à l'aide de petits caractères en métal, et cela d'un manière égale, belle et même élégante ».

Il est fait ensuite mention de ceux qui, les premiers, ont fait connaître le nouvel art à Paris, tels que Ulrich, Michaël et Martin, qui importèrent, entre autres, les lettres de Gasparin, revues par « Johannes Lapidanus ».

Enfin, dans ce document, outre le panégyrique de l'art nouveau de la typographie, se trouve aussi le nom de l'inventeur de cet art, Gutenberg, qui y est nommé d'une façon claire, nette et aussi précise que possible.

— *Deux chartes de Geoffroy de Villehardouin.* M. Roserot a communiqué au Comité des travaux historiques du ministère de l'Instruction publique deux chartes de Geoffroy de Villehardouin, relatives aux dîmes du domaine de Villehardouin pendant les années 1191 et 1192.

— Il s'est fondé à Tours une *Société des amis de Rabelais* ayant pour but de recueillir tous les documents concernant l'auteur de *Pantagruel*, de préparer une édition définitive de ses œuvres et de tenir un congrès annuel dans lequel seraient lus et récompensés les travaux sur Rabelais et ses œuvres. Quatre-vingt-dix questions seront proposées au premier congrès.

TABLE DES MATIÈRES

LETTRES INÉDITES. Lettres inédites des princes de Condé, publiées par le comte Édouard de Barthélemy. p. 223-247

— Une lettre inédite d'un traducteur de la *Pucelle*, publiée par M. Tamizey de Larroque.... p. 434-438

CORRESPONDANCE. Lettre de M. le général comte Pajol à propos d'une note sur le livre d'ordres de Kléber. p. 382

MÉLANGES HISTORIQUES, BIBLIOGRAPHIQUES ET LITTÉRAIRES : Epîtres de Pétrarque, traduites en français pour la première fois par M. Victor Develay, suite..... p. 1-28

— — Suite..... p. 97-102

— — Suite..... p. 193-210

— — Suite..... p. 385-412

— — Fin..... p. 481-512

— La mère du chevalier de Boufflers, appendice : Léopold, duc de Lorraine, et la mère de la marquise de Boufflers, par M. E. Meaume. p. 28-59

— Le Palais et l'Académie au XVIIIe siècle : les avocats académiciens, 1700-1793, par M. H. Moulin. p. 60-80

— Pierre de L'Ancre et la sorcellerie à propos d'une rareté bibliographique, par M. Jules Delpit. p. 81-89

— Le Palais et l'Académie, leurs rapports pendant deux siècles, par M. H. Moulin..... p. 102-120

— Documents pour servir à l'histoire de la bibliophilie : I. Transcriptions et enluminures de manuscrits. — II. Acquisitions de manuscrits, 1349 à 1396. — III. Reliure, 1397 à 1496..... p. 121-169

— Les livres qui ne se vendent pas : *Le comte de Circourt, son temps, ses écrits. — Madame de Circourt, son salon, ses correspondances*, notice bibliographique par le colonel Huber Saladin, article de M. L. d'Allauch..... p. 169-176

— Causes du nom d'Amérique donné au Nouveau Monde, par M. le baron Ernouf..... p. 210-216

— Nouvelles recherches sur le pamphlet anonyme de 1513, contre Jules II, par M. B. E... p. 217-223

— De la gravure, question nouvelle. p. 247-251

— Les traductions françaises du Guzman d'Alfarache, étude littéraire et bibliographique par M. le marquis de Granges de Surgères. p. 289-314

— Le cardinal de Noailles, évêque de Châlons, archevêque de Paris, d'après sa correspondance inédite, par M. le comte E. de Barthélemy, 1651-1728..... p. 315-341

— — Suite..... p. 413-433

— — Suite..... p. 498-522

— Le livre de mon ami, par A. France (article de M. L. Techener). p. 342-344

— Préface des grandes scènes historiques du XVIe siècle (reproduction

des gravures exécutées par Tortorel et Perrissin), par M. Alfred Franklin, administrateur de la bibliothèque Mazarine..... p. 344-352
— Extrait de la Bibliographie des impressions de l'imprimerie imaginaire, à Cologne, chez Pierre Marteau, par Léonce Janmart..... p. 352-358
— Les soirées de l'Arsenal, par X... p. 358-363
— La Bibliothèque nationale de Rio de Janeiro, par M. Ferdinand Denis, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève..... p. 438-443
— Un apôtre italien de la Réforme (épisode de l'histoire religieuse du XVIe siècle), par M. le baron Ernouf... ..... p. 444-465
— Jacques Dorat, poète limousin (1566-1626), par M Emile du Boys. p. 465-470
— Les malheurs de la Bibliothèque Colombine, par E. D.. p. 523-532
— La première imprimerie américaine, par MM. Ferdinand Denis et le baron Ernouf..... p. 532-535
— Quelques mots sur la biographie de Robert Wace, par Léonce Janmart de Brouillant.... p. 536-539
CAUSERIES D'UN BIBLIOPHILE. p. 375-382
VARIÉTÉS LITTÉRAIRES ET BIBLIOGRAPHIQUES : De la chanson joyeuse d'autrefois et des recueils de chansons populaires et bachiques. p. 251-255
REVUE CRITIQUE DE PUBLICATIONS NOUVELLES : *Le maréchal de Fabert*, étude historique par M. le lieutenant-colonel Bourelly (article de M. B. E.)..... p. 90-91
— *Etudes sur François Ier, roi de France*, sur sa vie privée et son règne, par Paulin Paris, publiées par Gaston Paris (article de M. Tamizey de Larroque).... p. 177-181
— *Voltaire, Bibliographie de ses œuvres*, par Georges Bengesco (article de M. J. B. L.)... p. 256-263
— *Description des livres de liturgie imprimés aux XVe et XVIe siècles*, faisant partie de la bibliothèque de S. A. R. Charles de Bourbon, par Anatole Alès (article de M. B E.). p. 264-265
— *Madame de Sévigné, historien*, par M. F. Combes (article de M. le comte de Barthélemy).. p. 265-266
— *Lettres de la Grenouillère, suivies de quatre bouquets poissards*, réimpression des éditions originales, avec une notice par G. d'Heylli (article par M. B. E.)..... p. 267
— *Katalog der bibliotek des Bœrsenvereins der deutschen Buchhœndler*..... p. 267-269
— *Il tipo estetico della donna nel medio evo*, par R. Renier (article par M. J. B. L.)..... p. 269-270
— *Œuvres poétiques de François de Maynard*, publiées avec notice et notes par Gaston Garrisson (article de M. Tamizey de Larroque). p. 363-366
— *Bibliographie hellénique*, ou description raisonnée des ouvrages publiés en grec aux XVe et XVIe siècles, par Emile Legrand (article de M. Tamizey de Larroque). p. 366-375
— *La poésie du moyen âge*, leçons et lectures, par M. Gaston Paris, membre de l'Institut (article de M. B. E.). p. 471-473
— *Les Huguenots et les Gueux*, études historiques sur vingt-cinq années du XVIe siècle (1560-1585), par le baron Kervyn de Lettenhove (article de M. Dupré Lasale). p. 473-474
— *Vie de saint Camille de Lellis*, par Mgr Justin Fèvre (article de M. B. E.)..... p. 474-475
— *Discours et réquisitoires de M. Emile Dupré Lasale* (article de M. Tamizey de Larroque). p. 540-543

Du prix courant des livres anciens (revue des ventes) : Vente de la bibliothèque de M. Longch... de B. p. 182-190

Nécrologie de l'année 1885. M. Alfred Régnier, membre de l'Institut, par B. E..... p. 94-95

— M. Félix Durand, imprimeur. p. 95

— M. Ravenel, conservateur honoraire à la Bibliothèque nationale. p. 288

— M. Louis-François Cordier, conservateur à la bibliothèque de l'Arsenal..... p. 288

— M. Jules Thibaron, relieur. p. 288

— M. Henry Moulin, ancien magistrat ..... p. 544-546

— M. J.-B.-M. Baillière..... p. 546

Nouvelles et variétés : Lettre du conventionnel Dubois-Crancé. p. 92-93

— Incendie du château de Montaigne. p. 93

— Que sont devenus les Mémoires du duc d'Antin?..... p. 93

— Note sur : *Etude sur saint Camille de Lellis*, par Mgr J. Fèvre. p. 93-94

— Création d'une bibliothèque au Ministère de la justice..... p. 94

— Collations et notes concernant les Voyages de Théodore de Bry, recueillies par le comte de Crawford. p. 190-191

— Notices sur des personnages du XVIIe siècle, publiées par M. Livet (note de M. B. E.).... p. 191-192

— Soustractions constatées à la bibliothèque de Parme.. p. 270-271

— Réorganisation du service de la Bibliothèque nationale. p. 271-274

— Journal écrit par Gœthe, au musée de Weimar .... p. 274

— Mission de M. Julien Sée en Alsace ..... p. 274

— Pseudonymes de femmes auteurs. p. 274-275

— Don de M. Gladstone à la bibliothèque de Belgrade..... p. 275

— Restitution de deux curieux manuscrits visigothiques à la colonie des bénédictins français de San Domingo de Silos (diocèse de Burgos). p. 276

— Travail de M. Hoyer sur le papier, sa composition, analyses et essais. p. 276-278

— Journal de bord du bailli de Suffren durant ses campagnes de l'Inde, trouvé aux archives du département des Alpes-Maritimes..... p. 278

— Perte d'un manuscrit important pour l'histoire de Russie qui se trouvait au *Musée Borbonico* de Naples : *Varia spectantia ad Moschoviam et Moschovitas collecta anno 1710*..... p. 278-279

— Note sur le volume à la reliure de Grolier que possède la bibliothèque de Chaumont..... p. 279-280

— Don fait par M. Pierre Jouin à la ville de Royan..... p. 280

— Etude sur Hans Holbein, publiée par la librairie de l'Art.... p. 280

— Formation à New-York d'une réunion de bibliophiles, s'intitulant *Dunlap society*..... p. 280

— Enumération des bibliothèques les plus importantes de France. p. 280-281

— *Les correspondants de Peiresc*, par M. Tamizey de Larroque, fascicule consacré au cardinal Bichi. p. 281

— *Heures de Jean Ango*, manuscrit mis en vente à Londres, p. 282-283

— Note sur la bibliothèque de San Luis Potosi (Mexique)..... p. 283

— Lettre de Talma..... p. 283-284

— Don fait au pape Léon XIII par lord Ashburnham d'un volume des Regestes d'Innocent III.... p. 285

— Note sur *Les graveurs du* XIXe *siècle,* publication de M. Béraldi. p. 285
— Vente de livres du château de la Blottinière (Loir-et-Cher).. p. 285
— Acquisition par la bibliothèque de Nîmes de deux manuscrits trouvés dans les papiers de M. Germer-Durand .... p. 285-286
— Vente à Londres de la collection de M. Christophe Beckett Denison. p. 286
— Acquisition par le musée du Louvre de trente et un papyrus démotiques..... p. 286-287
— La *Bibliographia liturgica,* publication de la librairie Quaritch. p. 287
— Henri IV bibliophile.. p. 287-288
— Mission de M. Henri Lavoix en Suède et en Norwège..... p. 383
— Note sur la réimpression des *Cris de Paris au* XVIe *siècle sous le règne de François Ier,* d'après le seul exemplaire connu..... p. 383
— Note sur le premier volume des *Portraits franc-comtois,* publiés par M. Estignard..... p. 383
— Quelques publications signalées à l'attention des amateurs. p. 383-384
— Note sur un spécimen de dictionnaire de biographie et de bibliographie bretonne, par M. René Kerviler..... p. 384
— Note sur le deuxième centenaire de la révocation de l'édit de Nantes..... p. 475-477
— Note sur *Kryptadia,* publication de MM. Henninger frères, à Heilbronn..... p. 477
— Quelques détails sur le papier du Japon..... p. 477-479
— Clause du testament de Richelieu. p. 480
— Pierres de Boches, bibliophile peu connu..... p. 480
— Note sur quelques publications récentes..... p. 547-550
— Deux chartres de Villehardouin. p. 550
— Fondation à Tours de la Société des amis de Rabelais..... p. 550
— Document intéressant découvert à la bibliothèque de Rouen (lettre du R. P. Fichet à Robert Gagnin). p. 550

ALLAUCH (L. d'). Les livres qui ne se vendent pas..... p. 169-176
BARTHÉLEMY (comte Edouard de). Lettres inédites des princes de Condé..... p. 223-247
— Le cardinal de Noailles, 1651-1718, d'après sa correspondance inédite. p. 315-341
— Suite..... p. 413-433
— Suite..... p. 498-522
— Revue critique de publications nouvelles : *Madame de Sévigné historien,* par M. F. Combes p. 265-266
B. E. Nouvelles recherches sur le pamphlet anonyme de 1513, contre Jules II..... p. 217-223
— Revue critique de publications nouvelles : *Le maréchal de Fabert,* étude historique, par le lieutenant-colonel Bourelly..... p. 90-91
— *Description des livres de liturgie imprimés aux* XVe *et* XVIe *siècles,* faisant partie de la bibliothèque de S. A. R. Charles de Bourbon, par Anatole Alès..... p. 264-265
— *Lettres de la Grenouillère, suivies de quatre bouquets poissards,* réimpression des éditions originales, avec une notice par G. d'Heylli.. p. 267
— *La poésie du moyen âge,* leçons et lectures, par M. Gaston Paris, membre de l'Institut..... p. 471-473
— *Vie de saint Camille de Lellis,* par Mgr Justin Fèvre..... p. 474-475
— Nécrologie : M. Alfred Régnier, membre de l'Institut.... p. 94-95

DELPIT (Jules). Pierre de L'Ancre et la sorcellerie à propos d'une rareté bibliographique ..... p. 81-89
DENIS (Ferdinand). La Bibliothèque nationale de Rio de Janeiro. p. 438-443
— La première imprimerie américaine. p. 532-534
DEVELAY (Victor). Epîtres de Pétrarque, traduites en français pour la première fois, suite..... p. 1-28
— Suite..... p. 97-102
— Suite..... p. 193-210
— Suite..... p. 385-412
— Fin..... p. 481-
DU BOYS (Emile). Jacques Dorat, poète limousin..... .. p. 465-470
DUPRÉ LASALE. Revue critique de publications nouvelles : *Les Huguenots et les Gueux*, par le baron Kervyn de Lettenhove. p. 473-474
E. D. Les malheurs de la bibliothèque Colombine..... p. 523-532
— Nécrologie; M. Henry Moulin. p. 544-546
ERNOUF (baron). Causes du nom d'Amérique donné au Nouveau Monde. p. 210-216
— Un apôtre italien de la Réforme (épisode de la guerre religieuse au XVIe siècle)..... p. 444-465
FRANKLIN (Alfred). Préface des grandes scènes historiques du XVIe siècle, reproduction des gravures de Tortorel et Perrissin.. p. 344-352
GRANGES DE SURGÈRES (marquis de). Les traductions françaises du Guzman d'Alfarache, étude littéraire et bibliographique..... p. 289-314
JANMART (Léonce). Extrait de la Bibliographie des impressions de l'imprimerie imaginaire, à Cologne, chez Pierre Marteau..... p. 352-358
— Quelques mots sur la biographie de Robert Wace..... p. 536-539
J. B. L. Revue critique de publications nouvelles : *Voltaire, bibliographie de ses œuvres*, par Georges Bengesco..... p. 256-263
MEAUME (E.). La mère du chevalier de Boufflers, appendice : Léopold, duc de Lorraine, et la mère de la marquise de Boufflers.... p. 28-59
MOULIN (H.). Le Palais et l'Académie au XVIIIe siècle, les avocats académiciens, 1700-1793..... p. 60-80
— Le Palais et l'Académie, leurs rapports pendant deux siècles. p. 102-120
TAMIZEY DE LARROQUE (Philippe). Revue critique de publications nouvelles : *Etudes sur François Ier*, par Paulin Paris, publiées par Gaston Paris ..... p. 177-181
— *Œuvres poétiques de François de Maynard*, publiées par Gaston Garrisson ..... p. 363-366
— *Bibliographie hellénique*, ou description raisonnée des ouvrages publiés en grec aux XVe et XVIe siècles, par Emile Legrand. p. 366-375
— Discours et réquisitoires de M. Émile Dupré-Lasale... p. 540-543
— Une lettre inédite d'un traducteur de la *Pucelle*..... p. 434-438
TECHENER (Léon). Le livre de mon ami, par A. France.... p. 342-344

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES
DE L'ANNÉE 1885.

Chartres. — Imp DURAND, rue Fulbert.

APR 16 '53H

~~Without Reserve~~